



**HAL**  
open science

**Le syntagme verbal isolé à l'impératif en français  
(XIIe-XVIIe siècle) - Etude morphologique,  
lexico-sémantique et syntaxique.**

Pierre-Yves Dufeu

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Dufeu. Le syntagme verbal isolé à l'impératif en français (XIIe-XVIIe siècle) - Etude morphologique, lexico-sémantique et syntaxique.. Linguistique. Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2000. Français. NNT: . tel-00949399

**HAL Id: tel-00949399**

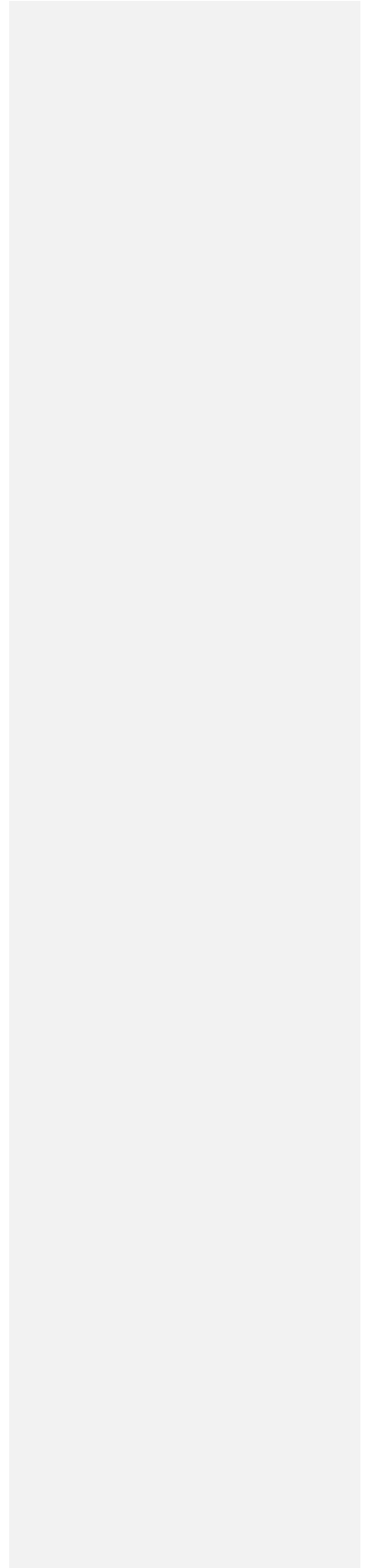
**<https://theses.hal.science/tel-00949399v1>**

Submitted on 19 Feb 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

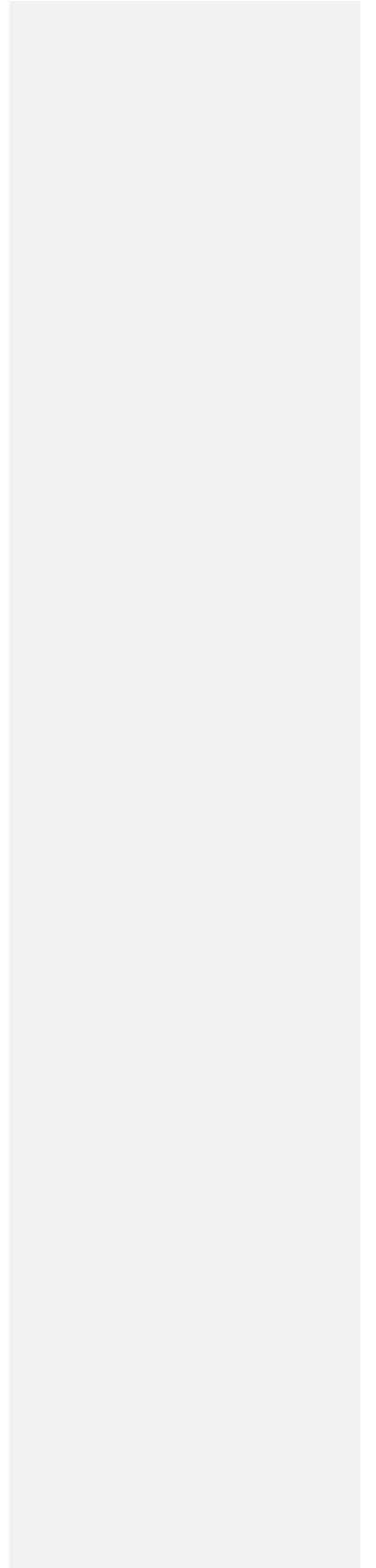
LE SYNTAGME VERBAL ISOLÉ À L'IMPÉRATIF EN FRANÇAIS (XII<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> SIÈCLE).  
ÉTUDE MORPHOLOGIQUE, LEXICO-SÉMANTIQUE ET SYNTAXIQUE.





LE SYNTAGME VERBAL ISOLÉ À L'IMPÉRATIF EN FRANÇAIS (XII<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> SIÈCLE).  
ÉTUDE MORPHOLOGIQUE, LEXICO-SÉMANTIQUE ET SYNTAXIQUE.

Pierre-Yves DUFEU





## Sommaire

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	7
<b>I MORPHOLOGIE ANALYTIQUE DU VERBE IMPERATIF</b>	31
INTRODUCTION	33
1. BASES VERBALES PROPRES A L'IMPERATIF.	37
2. OPPOSITIONS MORPHEMATIQUES PROPRES AUX FORMES FAIBLES D'IMPERATIF : ETUDE MORPHOLOGIQUE ET SEMANTIQUE.	83
3. MARQUAGE MORPHEMATIQUE DES FORMES FORTES D'IMPERATIF : ETUDE DIACHRONIQUE.	143
CONCLUSION	184
<b>II ETUDE LEXICO-SEMANTIQUE DU VERBE IMPERATIF ISOLE</b>	191
INTRODUCTION	193
1. ECHELLE THEMATIQUE DES VERBES IMPERATIFS ISOLES.	196
2. DEFINITION ET FORMALISATION INDICIELLE DE RELATIONS D'HYPONYMIE ET DE VICARIANCE IMPERATIVE A PARTIR DE L'ECHELLE THEMATIQUE.	212
3. VERBES IMPERATIFS ISOLES DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT UN OU DEUX SEUILS THEMATIQUES.	232
4. INDICE 0 DE PROCES : EMPLOIS INTERJECTIFS DU VERBE IMPERATIF ISOLE.	258
CONCLUSION	294
<b>III SYNTAXE ANALYTIQUE DU SYNTAGME VERBAL IMPERATIF ISOLE</b>	301

INTRODUCTION	303
1. SVI ISOLES ENCLITIQUES.	305
2. EVOLUTION DIACHRONIQUE DE CONTRAINTES SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER LA SYNTAXE PROCLITIQUE DANS LE SVI ISOLE.	386
3. INCIDENCE SPECIFIQUE DE CERTAINS ADVERBES CONJOINTS AU VERBE IMPERATIF.	418
CONCLUSION	461
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	463
BIBLIOGRAPHIE ET CORPUS	472
GLOSSAIRE TERMINOLOGIQUE	504
TABLES	513

Commentaire [.1]:

*INTRODUCTION GÉNÉRALE*





Le mode impératif constitue l'objet de ce travail<sup>1</sup>. Nous voudrions d'abord montrer ici comment il peut en effet se constituer en objet d'étude linguistique. Pour cela, nous comparerons la façon dont quelques traditions linguistiques bien identifiées mais assez différentes ont traité, à titre particulier, cette question de l'impératif.

La linguistique pragmatique, telle que l'illustre par exemple C. Kerbrat-Orecchioni<sup>2</sup>, est essentiellement une sociologie du langage. L'« interaction verbale »<sup>3</sup> constitue son objet propre, de la même façon que, plus généralement, l'interaction constitue l'objet propre de la sociologie qui l'inspire. Dans ce cadre épistémologique, si l'impératif apparaît, ce n'est pas tant comme tel que comme forme particulière d'injonction. L'injonction est en effet elle-même un type particulier d'interaction verbale. L'un des mérites de l'approche pragmatique est précisément de recenser la diversité des formes, linguistiques ou non, qui peuvent relever d'un même acte. L'injonction peut ainsi se réaliser en geste ou en parole, en interjection ou

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la version remaniée d'une thèse de doctorat, soutenue en novembre 2000 à Paris IV. Les Professeurs Nathalie Fournier (Grenoble III), Mireille Huchon (Paris IV), Anne Sancier (Paris IV) Olivier Soutet (Paris IV) et Marc Wilmet (Bruxelles), en constituaient le jury. L'idée de ce sujet est le fruit d'une longue correspondance avec Madame Sancier, qui m'a prodigué ses encouragements dans la période des recherches bibliographiques et des relevés préalables, comme dans celle de la mise en forme. Sa patience et ses conseils lors de nos rencontres régulières m'ont été très précieux, et je lui suis particulièrement gré de m'avoir ainsi donné confiance en la démarche finalement retenue. Le plan du travail doit beaucoup à Monsieur Soutet, qui a su d'emblée se montrer très attentif à son organisation et à sa mise en perspective linguistique. Sa confiance intellectuelle s'est également manifestée dans des rencontres fréquentes à travers le bienveillant intérêt qu'il a constamment porté à ce sujet, jusque dans les détails des formalisations souvent mises en œuvre. Je lui suis très reconnaissant de son soutien, sans lequel je n'aurais pu mener à bien ce travail.

<sup>2</sup> Dans Kerbrat-Orecchioni, 1986 et 1990 notamment.

<sup>3</sup> Cette expression fait référence au titre de Kerbrat-Orecchioni, 1990.

en phrase articulée, et, dans ce dernier cas, sous les modes les plus divers : infinitif, subjonctif, indicatif, impératif. Pragmaticien avant la lettre, Charles Bally notait déjà, à propos de l'injonction :

la compréhension ne souffre pas de la carence sans cesse accrue de l'expression explicite ; l'expression devient même plus claire et plus incisive à mesure que les mots font défaut.<sup>4</sup>

Ce point de vue onomasiologique, qui part d'une signification pour recenser les formes par lesquelles elle sera traduite, peut aisément s'appliquer à un état particulier de la langue. Soit par exemple l'occurrence suivante d'ancien français, tirée de notre corpus<sup>5</sup> :

*Reis XIX, 4, Tut issi Jonathas al rei de David parlad, si li dist : « Ne pecchier pas, bel sire, en tun serf David, kar vers tei il n'ad mesfait, mais bones sunt ses ovres é a tei honorables é prophitables. E membre tei cume il se mist en peril quant od le geant se cumbatid é par le dun Deu venquid. »*

Jonathan conserve continûment la même attitude face au roi. En termes de linguistique pragmatique, ses paroles relèvent toutes de la même interaction verbale. Les deux éléments surlignés correspondent donc indistinctement à des conseils (injonction faible), malgré la différence formelle entre l'un et l'autre. La tradition philologique, volontiers empirique, a souvent adopté cette approche onomasiologique. Ainsi, la thèse que David Englaender consacra, au siècle dernier, à l'impératif en ancien français<sup>6</sup>, s'intéresse-t-elle tout au long d'une bonne partie à « l'infinitif jussif », assimilé à l'impératif sur la base de cette communauté de signification. Ratifiant implicitement cette manière de voir, la plupart des grammaires qui traitent de l'ancienne langue<sup>7</sup> mentionnent elles aussi cet emploi de l'infinitif au chapitre de l'impératif.

Ce type d'approche n'est résolument pas le nôtre. Nous nous situons d'emblée hors d'une problématique pragmatique, qui selon nous n'atteindrait pas spécifiquement l'objet dont nous entendons rendre compte. C'est bien d'abord le signifiant impératif qui nous intéresse, et non l'injonction. Nous écartons par conséquent aussi délibérément du champ de notre étude le cas de l'infinitif jussif de l'ancien français que celui, par exemple, des ordres implicites<sup>8</sup> en français moderne. Notre travail ne veut certes pas négliger ces phénomènes, mais sa démarche est justement inverse : il part d'une morphologie définie, excluant donc les équivalents sémantiques, pour s'interroger ensuite sur les effets de sens, d'ailleurs divers, du signifiant considéré. De notre point de vue, l'étude détaillée des emplois injonctifs de l'infinitif relèverait

---

<sup>4</sup> Bally, 1950, p. 41.

<sup>5</sup> Nous précisons un peu plus loin la manière dont nous avons constitué ce corpus, consultable en annexe.

<sup>6</sup> Englaender, 1889.

<sup>7</sup> Ainsi Foulet, 1928, p. 216, Bruneau et Brunot, 1965, p. 322. Ménard, 1988, évoque systématiquement les substituts sémantiques de l'impératif en ancien français : subjonctif présent de souhait (p. 146), subjonctif imparfait (« requête adoucie », p. 325), indicatif futur et nombreux équivalents de l'impératif négatif (p. 324.).

<sup>8</sup> Voir Kerbrat-Orrechioni, 1986, p. 75.

bien plutôt d'une enquête plus générale sur le mode infinitif en français<sup>9</sup>. Nous ne percevons pas directement d'unité linguistique dans une signification, mais nous poserons au contraire la question inverse : que signifie la relative unité du signifiant impératif ?

Lorsqu'une linguistique tient compte en effet de l'unité propre de ce signifiant, elle répond le plus souvent trop vite à cette question. Les grammaires traditionnelles mentionnent ainsi en général, comme le dictionnaire, l'étymologie du terme lui-même, *impératif*, emprunté à un adjectif latin dérivé lui-même du verbe *imperare*, qui signifie ordonner, commander. Le point de vue du signifiant retrouve ainsi la signification, l'impératif étant le plus souvent considéré, sans davantage de définition, comme le mode du commandement, de l'injonction. Or c'est oublier bien vite le seul enseignement que l'on puisse retirer, s'agissant de l'impératif, de la tradition pragmatique : qu'il n'est qu'une forme, parmi d'autres, également aptes à signifier l'injonction. Certaines grammaires particulièrement logiciennes vont ainsi jusqu'à nier cette diversité, pour faire correspondre, en une bijection parfaite, à un mode unique un unique « vouloir »<sup>10</sup>. D'autres, sans nier la diversité des réalisations formelles de l'injonction, maintiennent malgré tout l'équivalence sémantique commode que semble livrer l'étymologie, en parlant de l'impératif comme de l'expression « privilégiée » de l'injonction : on peut comprendre ainsi l'étude particulière de L. Wainstein sur *L'expression du commandement dans le français actuel*<sup>11</sup>, ou encore l'article d'H. Lewicka sur « La modalité de la phrase et l'emploi des modes en français »<sup>12</sup>, qui évoque l'expression de la modalité volitive comme la « fonction primaire » de l'impératif.

Si toutes ces tentatives de caractérisation usent volontiers d'expressions sémantiquement peu convaincantes (« expression privilégiée », « fonction primaire ») pour construire leur définition de l'impératif, c'est qu'elles se heurtent à l'incommensurabilité linguistique fondamentale déjà évoquée entre le signifiant considéré (l'impératif) et le signifié supposé (l'injonction) : malgré ce que semble laisser entendre l'étymologie, celui-ci n'est absolument pas le caractère spécifique de celui-là.

Toutes les approches linguistiques évoquées jusqu'ici ont donc en commun de ne pas renoncer *a priori* à la catégorie sémantique d'injonction, qu'elles en fassent leur objet (pragmatique), qu'elles y voient une réalité plus essentielle que le signifiant (point de vue onomasiologique), ou qu'elles la récupèrent comme élément d'une caractérisation imprécise du signifiant (grammaires de l'expression). La conséquence

---

<sup>9</sup> Il nous faut toutefois signaler ici la réflexion d'Evelyne Oppermann, qui s'articule pour une bonne part, depuis sa thèse de 1994 sur « les emplois injonctifs du futur en français des origines au début du seizième siècle » (sous la direction de C. Marchello-Nizia) autour de l'effet de sens injonctif, mais à partir chaque fois d'une base sémasiologique : on lira ainsi avec profit ses articles récents (Oppermann, 1999 et 2000) consacrés respectivement à l'infinitif injonctif et aux différentes formes de l'injonction en français médiéval. Ainsi définis, ces travaux n'entrent pas du tout en concurrence avec notre projet.

<sup>10</sup> Terme et raisonnement exploités notamment par Arnault et Lancelot, 1662, p. 109.

<sup>11</sup> Wainstein, 1950.

<sup>12</sup> Lewicka, 1973, p. 381 en particulier.



On trouvera une modélisation assez simple de ces règles, appliquées à un exemple d'impératif français, dans l'étude générale d'inspiration générative d'E. de Vicente Covagondo Lopez<sup>13</sup>.

Dans ce cadre épistémologique, il s'agit donc, pour rendre compte de la concision du signifiant impératif, de faire intervenir une théorie de l'ellipse relativement formalisée. On retrouve cette idée d'ellipse dans les grammaires logiciennes classiques, telle *la Grammaire de Port-Royal*, dont Chomsky au moins se réclame explicitement.

Cette conception d'un signifiant qui ne serait que signifiant de surface laisse prise aux objections. Il est permis de se demander tout d'abord si cette approche, la première qui prenne au sérieux le signifiant impératif, le prend en effet suffisamment au sérieux. Nous faisons tout à fait nôtres en ce sens les critiques de Maurice Molho à l'encontre du concept linguistique de « profondeur »<sup>14</sup> : selon lui, loin de comparer le langage terme à terme, cette nuance surface/profondeur permet en fait de réintroduire dans la caractérisation une idée rationnelle *a priori* extérieure à la langue même, et ne fait pas vraiment confiance au signifiant tel qu'il se livre. Sur un terrain plus directement philosophique, J.-L. Gardies critique de la même façon ce rationalisme excessif qui a souvent cours en linguistique. Sa réflexion vaut d'être citée à propos des modes verbaux :

C'est un fait historique que l'indicatif, dans les langues modernes appartenant à la tradition indo-européenne, jouit d'un véritable privilège. Nous avons déjà indiqué qu'il était difficile de ne pas rapprocher ce privilège de l'indicatif du privilège de la conscience théorique, tel que l'a imposé la révolution intellectuelle inaugurée par les Grecs. Ce privilège de l'indicatif est devenu tel aux yeux des Indo-Européens qu'il a fini par oblitérer les autres modes, au point que l'usage populaire lui-même distingue mal ceux-ci les uns des autres et que la philosophie les considère souvent comme des modes annexes obtenus par transformation du seul mode principal.<sup>15</sup>

L'idée linguistique implicite est bien ici celle de la confiance à accorder aux signifiants modaux tels qu'ils apparaissent dans leur diversité. L'auteur évoque la théorie de l'ellipse, des grammaires classiques à Chomsky, comme l'un des avatars du primat accordé à la « conscience théorique » dans l'ordre intellectuel, et, dans le domaine linguistique, à l'indicatif et à la prédication.

En définitive, l'idée qu'un signifiant complexe SC non avéré rendrait seul possible l'existence linguistique d'un signifiant plus simple SI semble bien abstraite à ce titre. Elle suppose en effet que la langue reconnaisse nécessairement, dans son organisation propre, ce que reconnaît la philosophie cartésienne. Libre en effet à chacun de penser que la proposition, ou la prédication, est l'unité fondamentale de la pensée logique, voire qu'il ne peut exister de pensée articulée hors de ces cadres. Cette unité logique

<sup>13</sup> Vicente, 1986 : le schéma présenté p. 120 est particulièrement éclairant, puisqu'il figure les quatre transformations nécessaires pour qu'un énoncé canonique de type SC prenne la forme, y compris prosodique, d'un énoncé de type SI.

<sup>14</sup> Molho, 1986, p. 41. M. Molho prend l'exemple des tournures pronominales réfléchies du type « Pierre se lave », en lesquelles la tradition générative ne voit qu'une traduction « de surface » de \*« Pierre lave Pierre ».

<sup>15</sup> Gardies, 1975, p. 156.

est en soi le résultat d'un effort conscient d'abstraction et d'organisation. Mais cela signifie-t-il qu'elle préside toujours, fût-ce « en profondeur », à l'organisation interne de la langue ? La langue obéit-elle donc toujours, fût-ce indirectement, à la pensée logique ? La seule existence d'une partie de langue comme l'interjection nous semble démontrer le contraire : constituant syntaxique infra-propositionnel et étranger à la prédication, il n'en est pas moins nécessaire à l'exercice vivant de toute langue. Il en va de même dans une certaine mesure de l'existence de l'impératif, également irréductible, comme nous verrons, à la prédication.

C'est donc la question de la consistance effective, de la personnalité du signifiant impératif, que posent, en y répondant négativement, ces linguistiques de l'ellipse, qui ménagent un espace entre la surface et la profondeur. On gagnera sans doute à faire confiance à la langue au point de la considérer *a priori* telle qu'elle se présente, c'est-à-dire linéaire, sans profondeur apparente. Ceci implique que, si l'on tient en effet à mettre au jour la relation systématique de ces signifiants de la langue entre eux, ce qui paraît bien légitime, on sera conduit à le faire à l'intérieur de la seule dimension de leur apparition, c'est-à-dire à comparer, à opposer des termes enfin commensurables, parce qu'également signifiants et également avérés, et non construits pour les besoins de la cause. L'idée d'une continuité, voire d'un engendrement des signifiants entre eux par un processus mental n'est pas exclue, mais, une fois abolie la profondeur, elle est simplement ramenée à davantage de visibilité : les différentes étapes de ces conceptions systématiques se lisent à la surface même de la langue. Et, dans cet ordre, le signifiant le plus simple n'est en aucun cas le résultat de la transformation d'un signifiant complexe : il apparaît tout au contraire comme la première réalisation d'une conception continue qui conduira la langue à concevoir également le complexe.

Ces orientations épistémologiques, qui étendent autant qu'il est possible le principe de confiance en la matérialité du signe, nous semblent positivement illustrées par une autre tradition linguistique, celle-là même dans laquelle se reconnaît M. Molho lorsqu'il critique la profondeur chomskyenne : la psychomécanique guillaumienne. C'est dans cette tradition que nous nous inscrirons volontiers pour rendre compte du mode impératif, sans nous interdire toutefois un réexamen critique de ses positions sur ce sujet. En voici précisément la teneur originale :

L'impératif est mode de parole, non pas mode de pensée, du moins en français où il emprunte sa flexion soit à l'indicatif, soit au subjonctif.<sup>16</sup>

La tradition guillaumienne, comme les traditions linguistiques américaines, remet donc en quelque façon en cause la pleine existence de l'impératif. Alors que chez celles-ci, la remise en cause était fondée sur une distribution inégale des signifiants selon qu'ils relèvent dans la langue d'un plan profond ou seulement

---

<sup>16</sup> Guillaume, 1984, p. 47.

d'un plan superficiel, elle est fondée, pour celle-là, sur un statut inégal des signifiants modaux, les uns relevant de la « pensée », - eux seuls auraient donc une existence systématique -, les autres, et notamment l'impératif, de la « parole ». Par delà les évidentes différences conceptuelles que nous évoquions entre ces deux types d'approche, force est d'emblée de relever un certain parallélisme des deux traitements, qui sont conduits tous deux à rejeter le signifiant impératif dans une zone incertaine de moindre existence linguistique, au nom dans les deux cas de la cohérence de l'édifice théorique d'ensemble.

Or, nous tenons qu'il est possible, sans sacrifier la théorie centrale de la chronogénèse, par laquelle la psychomécanique rend compte des rapports du verbe grammatical et du temps psychique, de reconnaître une existence systématique au mode impératif. Dans cette perspective, nous aurons l'occasion d'expliquer dans le cours de notre travail en quoi l'argument qu'utilise ici Guillaume, celui de l'emprunt morphologique, nous semble insuffisant.

Du reste, la grande finesse linguistique de Gustave Guillaume se reconnaît particulièrement à la nuance qu'il estime aussitôt indispensable d'apporter à son jugement. « du moins en français » : il ne lui aura pas échappé que les autres langues romanes, latin compris, ainsi que les autres langues indo-européennes, comme l'anglais, l'allemand, le grec<sup>17</sup>, le sanscrit<sup>18</sup> connaissent toutes au moins un signifiant impératif propre. Hors du champ indo-européen, et pour étayer cette intuition, nous avons conduit une petite enquête à partir de grammaires ou d'études scientifiques particulières : il apparaît ainsi que des langues aussi diverses que l'arabe, les langues ouralo-altaïques comme le turc<sup>19</sup>, les langues caucasiennes<sup>20</sup>, le chinois<sup>21</sup>, ou encore différentes familles de langues africaines, comme les familles voltaïques<sup>22</sup>, bantoues<sup>23</sup>

<sup>17</sup> Comme le latin, le grec ancien connaissait d'ailleurs deux paradigmes synthétiques relevant du mode impératif : le présent et l'aoriste. Voir Allard et Feuillâtre, 1972, p. 64-66.

<sup>18</sup> Voir Renou, 1984, p. 401, 408/9 et 412/3.

<sup>19</sup> Menges, 1995, p. 108 interprète l'impératif de ces langues comme la forme (verbale) fondamentale, sans suffixe : « The pure verbal stem or root is found in the suffixless 2. pers. sg imperat. » La signification des aspects et surtout du temps apparaît tout à fait seconde. L'auteur poursuit : « Since the Altajic languages have primordially no grammatical subordination but coordination only, there is no conjunctive or subjunctive mood. The optative can as well have the function of a future in the main sentence (that of the IE indicat. fut.), as that of an optative. The only true mood of Altajic is the imperative which is, as in Indo-European, heteroclitic and of very high age. »

<sup>20</sup> Georges Dumézil a produit, on le sait, une étude comparative, et essentiellement morphologique, de certaines de ces langues : on s'apercevra en consultant cette référence, Dumézil, 1932, p. 181-182, que l'impératif, non seulement existe dans ces langues, mais qu'il y exclut les suffixes temporels, ce qui en fait, un peu comme en français, une forme sémiologiquement plus neutre, « l'expression verbale toute nue » dont parle Bally, 1950, p. 189 à propos de l'indo-européen.

<sup>21</sup> Où l'emploi du signifiant impératif semble dans certains cas plus étendu que dans les langues indo-européennes. Yue-Hashimoto, 1993, p. 255-257 évoque ainsi la nécessité syntaxique où se trouve le Mandarin standard de recourir à l'impératif (2<sup>e</sup> personne) pour exprimer le second verbe d'une phrase aussi simple que « J'ai demandé à Xiao Zhang de ne pas entrer ».

<sup>22</sup> Nous nous appuyons sur deux études, l'une sur la langue mò:rè de Ouagadagou (Canu, 1976), l'autre sur le Kàsím (Bonvini, 1988) : l'énoncé injonctif s'y caractérise par l'emploi du radical verbal isolé (Canu, 1976, p. 120), ou d'une forme particulière de verband (i. e. de suffixe verbal, Bonvini, 1988, p. 83) sur les quatre dont dispose le Kàsím. En mò:rè, l'impératif correspond à une forme accomplie du mode virtuel susceptible de constituer à elle seule un énoncé (Canu, 1976, p. 164).

<sup>23</sup> Lumwamu, 1973, p. 204, précise ainsi que, dans les parlers kongo, « le mode locatif <..> correspond à l'impératif et se trouve inclus dans le système général des locutifs liés à la « situation de discours »... comme l'exclamatif, l'interjectif... »



ou soudanaises<sup>24</sup>, connaissent toutes elles aussi une forme spécifique et irréductible d'impératif. Cette très grande généralité linguistique, sinon cette universalité, qui resterait à établir de façon plus scrupuleuse que nous ne serions en mesure de le faire ici, porte assez naturellement à supposer que le mode impératif serait en français la traduction d'une modalité mentale fondamentale. En ce sens, l'interprétation par l'ellipse des linguistiques américaines, pourtant férues de comparaison, et ouvertement en quête d'une grammaire universelle qui tienne compte des données recueillies par la comparaison, apparaît au moins paradoxale. La phrase de Guillaume également.

C'est, selon nous, à partir de cette idée de modalité mentale fondamentale que l'on peut légitimer la caractérisation traditionnelle du signifiant impératif comme mode. Guillaume reprend ce terme de « mode », même si c'est pour en restreindre aussitôt la portée. Il convient de garder à l'esprit que, pour la théorie guillaumienne standard, le mode consiste essentiellement en une saisie, plus ou moins élaborée, dans cette construction de l'image-temps que représente la chronogénèse. Cette définition systématique, très éclairante, explique pour une bonne part la précaution avec laquelle les guillaumiens parleront de « mode impératif », et les réserves critiques dont ils entoureront toujours cette expression : c'est qu'au fond le rapport de l'impératif à la chronogénèse n'a pas été suffisamment pensé, d'où la conception assez rapide d'un « mode » hybride ou annexe, qu'on ne sait trop où situer, et dont on préfère par conséquent récuser la pleine existence. Notre démarche, en affirmant la pleine personnalité du signifiant impératif, cherchera également à légitimer son statut modal ; ceci nous conduira à redéfinir le mode, à partir de la notion de modalité, et à préciser en définitive la nature du rapport systématique entre le mode impératif et les modes chronothétiques.

Notre travail, qui s'inscrit dans la tradition de la psychomécanique du langage, entend donc prendre au sérieux le signifiant modal impératif, et combler pour cela un certain vide épistémologique. Tout ou partie de notre sujet a pu être abordé déjà dans une approche non systématique : nous évoquons la thèse descriptive de David Englaender, *Der Imperativ im Altfranzösischen*<sup>25</sup> ; l'on pourrait citer aussi bien des développements plus ponctuels de grammaires<sup>26</sup>, ou des articles<sup>27</sup> qui prennent incidemment l'impératif pour objet. Parmi les approches systématiques non guillaumiennes du signifiant impératif, nous n'avons pas

---

<sup>24</sup> Voir notamment, sur le mode impératif dans le système verbal du gbya (langue de Centrafrique), Roulon, 1975, p. 99-101 et 172-173.

<sup>25</sup> Englaender, 1889.

<sup>26</sup> Ainsi Brunot, 1966, t. 1, p. 217, 226, 252, 264, 270, 482, Foulet, 1928, p. 215, 121, 136 et suivantes, 156, 216 et 429, Gamillscheg, 1957, p. 524-526, Ménard, 1988, p. 58, 146, 195, 324-325, ou encore Nyrop, 1930, t. 2, p. 119, t. 3, p. 313, 326, t. 5, p. 208, t. 6, p. 147, 185, 270-275. Des références plus nombreuses encore pourraient être citées à propos de l'impératif en français moderne : retenons par exemple Le Bidois, 1971, p. 14, 153, 155, 463, 494, Le Goffic, 1994, p. 100, 126, 498, 506 ou Touratier, 1996, p. 11-14, 49, 167.

<sup>27</sup> Citons pêle-mêle : Basset, 1988, Blanchon, 1986, Bonnard, 1972, Huddleston et Uren, 1969, Lewicka, 1973, Perret, 1974, Pinchon, 1978, Poerck, 1950, ou Spitzer, 1951.

relevé (sans doute pour les raisons évoquées plus haut) d'étude de détail, mais pourrions mentionner une série de références plus générales<sup>28</sup>.

Nous devons enfin évoquer ici les travaux inspirés par l'approche systématique guillaumienne. Il s'agit surtout de développements généraux, l'impératif n'étant évoqué comme tel que dans une seule étude de détail, sur laquelle nous reviendrons.

Si nous laissons de côté les leçons dans lesquelles Guillaume lui-même revient sur la position formulée ci-dessus<sup>29</sup>, nous distinguerions volontiers, au sein de la tradition linguistique qu'il a fondée, entre une ou des lectures plus ou moins ouvertes de son jugement sur l'impératif, et une lecture fermée. Celle-ci refuse absolument de reconnaître l'existence en langue du mode impératif, celles-là, sans lui octroyer nécessairement un statut tout à fait comparable à l'indicatif ou au subjonctif, essaient malgré tout de résoudre l'hétérogénéité gênante, et peu systématisée, qu'introduit dans l'ordre pourtant homogène des signifiants la distinction de signifiants qui procèderaient *ipso facto* de la pensée, et de signifiants, tel l'impératif, qui ne seraient qu'un emploi expressif des premiers. En ce qui nous concerne, comme nous l'avons montré ci-dessus, nous croyons pouvoir discerner, dans la lettre de la formulation de Guillaume, quelques indices d'ouverture, et proposons de la réfuter en ce sens.

La lecture fermée est surtout illustrée, avec une incontestable continuité, par Gérard Moignet. Ce refus volontiers affirmé de G. Moignet de reconnaître une quelconque existence au mode impératif trouve sa source dans l'objet de sa thèse pour le Doctorat ès-lettres, *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*<sup>30</sup>. Lorsqu'il y évoque l'impératif, Moignet commence par présenter son objectif, la remise en cause pure et simple de l'existence/consistance sémiologique du mode impératif. Les moyens pris pour ce faire sont tout à fait contestables : Moignet réfute la cohérence morphologique du mode impératif en s'appuyant sur les quatre formes qu'il qualifie de « subjonctives » (*sois, aie, veuille, sache*) ce qui lui permet *in petto* d'imposer l'idée de dépendance systématique de l'impératif en son entier par rapport aux autres modes. Il en vient ensuite à réfuter la consistance systématique, comme impératifs, des formes qui, parmi ces quatre séries, ne sont pas rigoureusement identiques à la forme équivalente du subjonctif, à savoir *veuille(z)* et *sachons/sachez* ; ses arguments valent d'être cités :

---

<sup>28</sup> Citons ainsi le développement consacré à l'impératif dans le travail à visée globalisante de Damourette et Pichon, 1983, t. 4, p. 370-395, les remarques très pertinentes sur le français moderne oral de Csesey, 1968, p. 15-18, 21, 62, 74, l'approche glossématique de Togeby, 1951, p. 165, 168 et suivantes, ou encore celle de Tesnière, 1959, p. 94-96, 99, 170, 428, 437, 658. Les théories de l'ellipse, illustrées par les traditions américaines, relèvent de travaux très divers qu'il nous est impossible d'évoquer ici de façon représentative : nous nous bornerons donc à citer quelques-unes des références les plus pédagogiques, dans lesquelles on trouvera une défense et illustration du cadre théorique général ; l'on peut ainsi citer, pour l'approche distributionnelle Harris, 1976, p. 126 notamment, et l'on consultera avec profit, pour se faire une idée de la théorie chomskyenne, Haegeman, 1991.

<sup>29</sup> Ainsi notamment Guillaume, 1945A, p. 22-23, 1946C, p. 192.

<sup>30</sup> Moignet, 1959.

*veille(s), veuillez* n'est pas véritablement l'impératif de vouloir, de par son utilisation, qui ne correspond pas à celle des formes de ce verbe (...)

Peut-on alors faire reposer l'existence du mode (impératif) sur la seule opposition *sachions/sachons, sachiez/sachez*, alors qu'on la sait artificielle, purement graphique, inventée par des grammairiens pour des raisons sémantiques ?<sup>31</sup>

Sans entrer ici dans le détail d'une contre-argumentation<sup>32</sup>, nous notons simplement que la cohérence, sinon la légitimité, de l'objectif que se donne ici Moignet, lui fait tout de même perdre ponctuellement la rigueur des principes guillaumiens. Il nous paraît tout à fait troublant en effet que s'exerce ici une méfiance systématique envers le signifiant, et que Moignet puisse considérer qu'une opposition morphématique ait pu être imposée, non par la langue elle-même, mais par des grammairiens. Si cette position fermée est indéfendable à nos yeux sur une base morphologique, c'est donc avant tout parce qu'elle n'est pas rigoureusement guillaumienne : aux antipodes de cette position, nous tenons la thèse d'une pleine personnalité modale de l'impératif pour tout à fait conforme à l'esprit du guillaumisme, sinon scrupuleusement à la lettre de son jugement sur l'impératif. Moignet lui-même, dont la position de fond ne variera pas, en viendra cependant à une formulation plus ouverte dans sa *Grammaire de l'ancien français*<sup>33</sup>. Dans sa *Systématique de la langue française*<sup>34</sup>, d'une part il assimile « mode de langue » et « mode chronogénétique »<sup>35</sup>, ce qui tendrait à rejeter l'impératif (« mode de discours ») hors de la chronogénèse, d'autre part il réaffirme :

En français, l'impératif n'a pas de sémiologie propre. Sauf quatre exceptions, sa morphologie est celle du présent de l'indicatif.<sup>36</sup>

Ce sont donc surtout, sauf exception ponctuelle<sup>37</sup>, des arguments morphologiques, immédiatement traduits en termes sémiologiques<sup>38</sup>, qui viennent étayer chez Moignet cette position fermée. C'est que le simple examen des faits les plus généraux de syntaxe<sup>39</sup> encourage au contraire une lecture ouverte, voire un

<sup>31</sup> *ibid.*, p. 82.

<sup>32</sup> Nous reviendrons sur ce jugement particulièrement « fermé » de Moignet dans le cours de notre travail, lorsqu'il s'agira d'interpréter les marques morphologiques du signifiant impératif.

<sup>33</sup> Moignet, 1973. Dans la partie de morphologie, un paradigme impératif est bel et bien présenté, p. 62-63, ce qui peut sembler étonnant dans cette perspective systématique où l'existence en est contestée. La position fermée est cependant reformulée en termes concis p. 194 et 207.

<sup>34</sup> Moignet, 1981, p. 84-86.

<sup>35</sup> *op. cit.*, p. 84.

<sup>36</sup> *ibid.*, p. 85.

<sup>37</sup> Ainsi dans l'article (Moignet, 1969) consacré au « verbe *voici-voilà* », où c'est surtout la syntaxe qui permet de contester l'interprétation impérative d'un signifiant.

<sup>38</sup> Ce glissement nous paraît d'ailleurs tout à fait significatif. Cependant, en toute rigueur de termes dans le cadre guillaumien, la morphologie ne se donne pour objet qu'un niveau particulier de signifiants matériels, alors que la sémiologie est déjà interprétative, puisqu'elle s'attache au système des signifiants. Les termes « sémiologie » ou « système sémiologique » deviennent d'ailleurs synonymes de « système de signifiants » dans la terminologie guillaumienne. La morphologie ne livre pas en elle-même les clés du système : ainsi, l'attestation d'un emprunt morphologique historique partiel de l'impératif au subjonctif ne suffit-elle pas selon nous à établir l'inexistence ou la dépendance sémiologique du mode impératif.

<sup>39</sup> Nous pensons notamment à la spécificité clitique des séquences signifiantes impératives en français.

dépassement du jugement de Guillaume. Les analyses d'obéissance guillaumienne, toutefois, réussissent parfois le tour de force de maintenir une interprétation « fermée » de l'impératif, rapidement établie sur une base morphologique discutable, jusque dans l'analyse de faits de syntaxe. Il en va ainsi de la théorie d'ailleurs efficace proposée par Robert Martin et Marc Wilmet pour rendre compte des faits de modalisation en moyen français<sup>40</sup>. Nous l'évoquons ici volontiers comme exemple, et notamment parce qu'elle insiste sur la notion de mode, souvent négligée.

Le modèle proposé est encore, de notre point de vue, relativement fermé, dans la mesure où la personnalité de l'impératif n'y est pas affirmée, toujours à cause de la continuité subjonctif/impératif dans certains cas, et de la synapse morphologique générale des modes impératif et indicatif<sup>41</sup>. Mais il s'agit, sur cette base, de rendre compte de faits syntaxiques, à savoir, en l'espèce, la concurrence entre le subjonctif et l'indicatif en proposition indépendante : cette concurrence est comprise par l'application de règles spécifiques en cas d'expression d'un souhait ou d'un commandement. Le souhait fait « obstacle à (la) représentation temporelle achevée »<sup>42</sup> propre à l'indicatif, et induit donc l'emploi du subjonctif. Le commandement « suit à la troisième personne la règle du souhait », mais déclenche aux seconde personne et première personne du pluriel « l'agencement injonctif, où le mode indicatif est majoritaire : *va, lisons*, etc. ».

Nous semble surtout intéressant dans cette modélisation le lien établi entre le choix par le locuteur d'une personne d'interlocution comme sujet de la proposition et le déclenchement de « l'agencement injonctif ». Autrement dit, si l'on écarte l'adjectif « injonctif » pour les raisons épistémologiques évoquées plus haut, on peut retenir de cette analyse que le moyen français s'efforce de marquer syntaxiquement la différence, parmi les signifiants de taille propositionnelle aptes à traduire l'idée de commandement, entre ceux qui seraient gouvernés par la troisième personne, et les autres. Dès lors, rien n'interdit à notre avis, en faisant abstraction de la notion d'injonction, de distinguer deux modalités syntaxiquement bien identifiées par deux rangs personnels et deux agencements différents.

Ce raisonnement même nous paraît donc en fait tout à fait susceptible de permettre une reconnaissance « ouverte » de l'impératif comme mode plénier : malgré l'évidente parenté<sup>43</sup> morphologique, il nous semble bien incongru de continuer à parler d'un « mode indicatif » qui assumerait « majoritairement » l'expression du commandement sous « agencement injonctif ». A la concurrence binaire des modes en proposition indépendante, certes commode pour rendre compte de la répartition effective des

---

<sup>40</sup> Martin et Wilmet, 1980, p. 50 à 68.

<sup>41</sup> Les auteurs précisent, *op. cit.*, p. 49, § 63 dans leur définition du mode, que l'impératif « relève sémiologiquement de l'indicatif (p. ex. *viens*) ou du subjonctif (p. ex. *sache*). »

<sup>42</sup> *ibid.*, p. 51, § 71.

<sup>43</sup> Laquelle n'est d'ailleurs pas une identité pure et simple, au moins dans le cas de la « deuxième personne du singulier » (P2).

formes verbales (à condition de ne pas entrer dans le détail), mais non de l'organisation du syntagme verbal, nous voudrions substituer une concurrence ternaire des modes ou, si l'on préfère, binaire des modalités. C'est en définitive la catégorie de personne, si l'on transpose en ce sens l'analyse de R. Martin et M. Wilmet, qui doit permettre de distinguer les modalités en général, et le mode impératif en particulier.

Nous rapprochons enfin deux interprétations plus ouvertes du jugement de Guillaume sur l'impératif. Maurice Molho<sup>44</sup> tout d'abord considère que l'impératif représente à la fois un mode de parole et un mode de pensée, ce qui selon lui expliquerait la scission, intérieure au lexique verbal français, entre les verbes en lesquels la parole impérative sera pensée indicative, et ceux en lesquels elle sera pensée subjonctive. Plus radical dans l'interprétation, Olivier Soutet<sup>45</sup> propose d'inclure l'impératif dans la trame de la chronogénèse, autrement dit des modes de pensée. L'argument utilisé pour étayer cette hypothèse très ouverte n'est autre qu'une réfutation point par point du présupposé selon lequel l'impératif « emprunte sa flexion soit à l'indicatif, soit au subjonctif ». Nous reprendrons volontiers à notre compte dans le détail cette relecture des données signifiantes les plus ténues, celles qui concernent la morphologie, et sur lesquelles s'appuient à peu près exclusivement les interprétations « fermées » de l'impératif depuis Guillaume : elle nous semble en effet s'imposer à qui entend, non illustrer une doctrine, mais rendre compte de faits. Nous n'en tirerons toutefois pas nécessairement la même hypothèse sur le statut du mode impératif dans le système, et tâcherons de défendre une autre conception ouverte, qui laisse toute sa place à l'objet linguistique, irréductible à bien des égards, que nous nous proposons<sup>46</sup>.

Deux objections pourraient en effet être formulées à l'encontre du modèle d'ailleurs séduisant de l'inscription du mode impératif dans la chronogénèse, que propose O. Soutet. D'une part, le paradigme de l'impératif ne nous semble pas commensurable à ceux du subjonctif (présent ou imparfait) ou de l'indicatif, pour la simple raison qu'aucune personne de rang trois n'y est développée ; cette restriction systématique du paradigme correspond à la nuance personnelle que constataient R. Martin et M. Wilmet dans le plan de la syntaxe propositionnelle et reste à établir de façon ferme<sup>47</sup>. D'autre part, il nous paraît difficile d'assimiler l'effet de sens injonctif, ou d'ailleurs tout autre effet de sens du signifiant impératif, à un simple degré de virtualité dans la construction de l'image-temps. Notre hypothèse tâchera au contraire d'assumer ce sémantisme dans un continuum systématique de la phrase nucléaire, que les deux premières parties de notre travail devront établir à partir des faits.

---

<sup>44</sup> Molho, 1959, p. 199.

<sup>45</sup> Soutet, 1997, p. 119-120.

<sup>46</sup> Nous renvoyons aux différentes conclusions de notre séquence de morphologie analytique du verbe impératif.

<sup>47</sup> La délimitation systématique du paradigme sera naturellement l'un des objectifs que nous assignerons à notre première partie de morphologie.

Nous reprenons volontiers cette expression de « phrase nucléaire » à D. C. Le Flem, qui l'utilise dans un article de portée assez générale<sup>48</sup>. La phrase nucléaire peut se caractériser par le fait que sa structure syntaxique est déterminée par la nature de son noyau. Cette conception, qui lie donc nécessairement la morphologie et la syntaxe, nous semble absolument essentielle s'agissant de l'impératif. Dans son article, Le Flem commence notamment par faire état de la critique souvent adressée aux guillaumiens selon laquelle leur systématique, qui se fonde essentiellement sur le mot, négligerait l'unité supérieure qu'est la phrase. Cet article dresse un bon inventaire des différentes sensibilités représentées au sein de la mouvance guillaumienne, en insistant sur la notion d'incidence, fondement de sa syntaxe, et sur ses diverses interprétations. Cette notion d'incidence paraît elle aussi fondamentale pour cerner les particularités syntaxiques de la phrase nucléaire impérative.

A notre connaissance, une seule thèse d'inspiration guillaumienne a pris spécifiquement pour objet le mode impératif, c'est celle de Monir Yazdi, *L'impératif en français moderne*, conduite sous la direction de Bernard Pottier<sup>49</sup>. Cette thèse ne s'inscrit toutefois que pour une part dans le cadre de la psychomécanique, puisqu'elle n'exclut pas d'emblée la perspective onomasiologique et pragmatique<sup>50</sup>. Elle comporte à notre avis des développements judicieux sur des phénomènes assez peu étudiés, comme l'impératif hypothétique, le rapport de l'impératif aux interjections (la méthode de recensement des exemples est toutefois davantage intuitive que philologique) ; mais elle ne consacre assez curieusement aucune étude à la syntaxe clitique de l'impératif, alors même qu'il s'agit là d'un trait assez évidemment caractéristique. C'est qu'au fond elle ne remet pas en cause l'idée guillaumienne de l'inconsistance systématique de l'impératif, et semble même à un moment<sup>51</sup> reprendre à son compte le modèle de l'ellipse, et la distinction surface/profondeur. En définitive, l'insuffisante situation épistémologique, puisque la thèse accumule volontiers les points de vue, ne pouvait aboutir à une étude réellement systématique, malgré des passages qui ne manquent pas d'intuition. Conscient sans doute de ces insuffisances, l'auteur conclut notamment :

Il y a lieu tout d'abord de souligner que ce travail n'est en rien exhaustif et qu'il eût été désirable d'approfondir, en particulier, le rôle et l'évolution de l'impératif à travers le latin et l'ancien français.<sup>52</sup>

Cette conclusion nous est une invitation à expliquer maintenant quelle aire linguistique et quelle étendue signifiante nous avons retenues, respectivement comme cadre général d'investigation et comme

---

<sup>48</sup> Le Flem, 1981.

<sup>49</sup> Yazdi, 1983.

<sup>50</sup> *op. cit.*, p. 22.

<sup>51</sup> *ibid.*, p. 46.

<sup>52</sup> *ibid.*, p. 232.

limite syntaxique externe assignée à l'objet linguistique que nous nous proposons. Nous verrons que le choix de la première détermine pour une part celui de la seconde.

Notre étude, prenant acte de la grande généralité du signifiant impératif que nous évoquions plus haut, aurait pu être menée à partir d'une comparaison synchronique de plusieurs langues. Le principe de comparaison nous paraît tout à fait légitime en linguistique, et appliqué, s'agissant de l'objet que nous nous fixons, à une pluralité d'aires linguistiques contemporaines, il aurait à nos yeux eu le mérite d'apporter d'horizons très différents des arguments probablement favorables à notre hypothèse de la personnalité sémiologique (et donc systématique, psychique) du signifiant impératif. Il se trouve que les théories linguistiques les plus attachées à ce type de comparaison défendent assez paradoxalement, nous l'avons vu, l'hypothèse inverse, à travers une théorie de l'ellipse diversement formalisée. Cette introduction n'aura fait que suggérer ce paradoxe, qui détermine pour une part notre choix d'une autre approche épistémologique : dans le cours de notre travail, nous ne nous fixerons pas du tout l'objectif de contester pied à pied ces théories de l'ellipse sur leur terrain privilégié qui est celui de la comparaison synchronique. Ce travail possible, de grande ampleur, n'est pas exclu théoriquement. Il nous a paru qu'il était plus fructueux d'illustrer notre thèse, au moins préalablement, par la prise en compte d'un matériau linguistique plus limité, plus homogène, plus conforme aux méthodes défendues par la tradition linguistique dans laquelle nous nous inscrivons.

La psychomécanique guillaumienne ne récuse pas le principe de comparaison. Très consciente de la nécessaire et souvent lente incarnation historique des principes psychiques dans la langue, elle a assez logiquement préféré comparer des états successifs de la langue, plutôt que des langues différentes qui n'auraient pas *a priori* entre elles de lien historique. De là ce choix d'inscrire notre étude dans une large diachronie, sur une longue séquence d'évolution historique du domaine français : non que l'apport du travail comparatiste soit selon nous à exclure, au contraire, mais il convient à notre avis d'enraciner d'abord une étude comme celle-ci, dont la consistance de l'objet même est si universellement controversée, dans une généalogie linguistique unique, avant d'ouvrir éventuellement d'autres perspectives. La linguistique historique, dans la mesure où elle cherche, non seulement à décrire, mais également à interpréter les systèmes morphosyntaxiques internes à la langue et leurs évolutions, n'induit-elle pas précisément la démarche *comparatiste* la plus rigoureuse qui se puisse logiquement concevoir dans le champ des sciences linguistiques, celle qui fonde sa comparaison sur les modifications les plus infimes, et qui doit donc proposer les explications les plus subtiles ?

L'étude que nous proposons devra être conduite à partir d'un corpus d'occurrences linguistiques concrètes et avérées. La linguistique, comme d'autres sciences, court constamment le risque de se limiter à

une spéculation, risque d'autant plus important que l'objet est familier, ce qui est le cas du français contemporain. Travailler sur des états anciens de la langue permet donc, dans une certaine mesure, de circonscrire ce risque. Surtout, cela oblige à recourir à des occurrences avérées, et non construites pour les besoins de la cause. Voilà deux raisons qui expliquent notre choix de travailler sur l'évolution du mode impératif français dans le cadre d'une large diachronie du passé. Ces avantages, dans l'ordre de la mise à distance scientifique, ne doivent pas occulter les inconvénients : notamment la difficulté qu'il y a à interpréter les lignes toniques ou mélodiques d'occurrences exclusivement écrites, alors même que ces lignes pourraient être envisagées comme des composantes probables de l'identité sémiologique de l'impératif dans son rapport au reste de la langue<sup>53</sup> ; en ce domaine, la réflexion reposera nécessairement sur des hypothèses, ou des inductions à partir du français moderne. Une raison plus essentielle décide en fait en faveur de l'ancien français et de ses prolongements moyen et classique : si nous voulons remettre en cause le postulat unanimement partagé selon lequel l'impératif procéderait historiquement de l'indicatif et du subjonctif, ce n'est pas au français moderne, mais bien à l'état de langue conservé qui soit le plus proche possible de la formation française du mode impératif, qu'il nous faut nous attacher. Nous n'avons pas de trace de la transformation du système impératif latin en un système français homogène, mais nous pouvons du moins la deviner et l'interpréter, par la prise en compte, en aval, des époques littéraires médiévales.

Ces considérations expliquent le choix de notre *terminus a quo*. Les textes du XI<sup>e</sup> siècle sont trop rares et par conséquent assez peu représentatifs, c'est pourquoi nous avons retenu le siècle suivant comme point de départ de notre diachronie d'étude. Le XII<sup>e</sup> siècle est celui où les données littéraires en France commencent à devenir nombreuses, représentatives, et par conséquent à pouvoir servir de base à une analyse linguistique plus scientifique : si certains le considèrent comme l'époque d'un premier classicisme dans l'histoire littéraire, il est aussi devenu pour les linguistes, au moins pour cette raison très empirique, le premier moment dans l'histoire du français où, sur les bases littéraires qui nous restent, l'élaboration d'une morphosyntaxe, désormais classique elle aussi, devient possible.

De nombreuses évolutions générales caractérisent le système morphosyntaxique de l'impératif tout au long de la période de six siècles retenue pour servir de cadre chronologique à notre travail, et qui prend pour point de départ le XII<sup>e</sup> siècle. Le choix du XVII<sup>e</sup> siècle comme *terminus ad quem* s'explique essentiellement par le fait que ce n'est qu'à cette époque que le signifiant impératif adopte certains traits

---

<sup>53</sup> Saunier, 1999, étudiant l'exemple de l'expression *tiens !* en français moderne, montre ainsi très clairement que les « formes prosodiques » contribuent à la « structuration des valeurs (sémantiques) » de cet impératif isolé, toujours susceptible de devenir interjection. La nature de notre corpus nous empêche naturellement de tirer pareilles inductions sémantiques de lignes signifiantes qui, à travers l'écrit, ne nous sont plus accessibles aussi précisément. S'agissant de l'impératif isolé *tiens*, dont nous étudierons le fonctionnement sémantique dans notre deuxième séquence, nous nous fonderons, comme E. Saunier, sur le contexte, mais, une fois dégagées et formalisées aussi rigoureusement que possible ses différentes valeurs, nous ne pourrions bien sûr, comme elle peut le faire, relier ces valeurs à des courbes prosodiques.



sémiologiques encore caractéristiques du français contemporain, que ces traits d'ailleurs infirment ou confirment la spécificité sémiologique de l'impératif. Sans entrer ici dans le détail, nous pouvons cependant évoquer trois de ces traits modernes, le premier morphologique, les deux autres syntaxiques.

Sur le plan morphologique tout d'abord, Pierre Fouché signale qu'en dehors de la conjugaison dite première (celle dont l'infinitif se termine en *-er*), des « formes <fortes<sup>54</sup> d'impératif> sans *s* se sont conservées jusqu'en plein XVII<sup>e</sup> siècle (surtout à la rime) »<sup>55</sup> ; or, l'on sait que l'absence d'*s* final constituait une caractéristique sémiologique des impératifs forts latins, tels *dic, ama, gaudi*. La diachronie que nous avons retenue correspond donc, sur le plan morphologique et orthographique, à une période de maintien général de l'identité sémiologique de l'impératif fort, identité qui sera sérieusement menacée à la fin de la période et régulièrement remise en cause ensuite ; nous renvoyons sur ce point particulier à notre analyse diachronique de détail<sup>56</sup>.

Le deuxième trait relève davantage de la syntaxe, et va cette fois dans le sens d'une confirmation de la spécificité de l'impératif : il s'agit, d'une part de la disparition totale des structures impératives avec clitique sujet exprimé<sup>57</sup>, que l'on rencontrait dans l'ancienne langue, d'autre part de l'obligation où va se trouver la langue, à partir de l'époque classique, de toujours exprimer le sujet devant un indicatif ou un subjonctif. Cette double évolution diachronique, scellée au XVII<sup>e</sup> siècle, est d'une grande importance, puisqu'elle change du tout au tout l'identification de la frontière sémiologique entre l'impératif d'une part, l'indicatif et le subjonctif d'autre part : à partir du XVII<sup>e</sup> siècle nous entrons dans les règles de distribution exclusives modernes, et le mode impératif acquiert enfin une personnalité morphosyntaxique indiscutable : notre période correspond donc à l'histoire des efforts consentis par la langue pour retrouver une traduction sémiologique économique, dans les termes de la langue analytique que devient peu à peu le français, de la nuance modale simple que le latin synthétique exprimait par un jeu de désinences.

Troisième trait, syntaxique : la progressive disparition, hormis derrière *ne*, de toutes les structures impératives proclitiques. Ferdinand Brunot signale que l'ordre proclitique derrière coordonnant tombe peu à peu en désuétude dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>. Nous montrerons quant à nous que notre période correspond aussi à un ajustement clitique très général des séquences impératives où l'antéposition d'un signe directement dépendant du verbe était, dans la syntaxe de l'ancienne langue, corrélée à l'ordre proclitique. Cette évolution va dans le sens d'une meilleure affirmation sémiologique du mode impératif.

---

<sup>54</sup> Nous désignerons ainsi les formes d'impératif singulier, dont l'accent porte sur le radical.

<sup>55</sup> Fouché, 1967, p. 208.

<sup>56</sup> Dans la partie de morphologie que nous consacrons à la désinence de la forme forte d'impératif.

<sup>57</sup> Nous étudierons l'évolution et la progressive disparition de ces structures en diachronie dans notre troisième partie, consacrée à la syntaxe.

<sup>58</sup> Brunot, 1966, p. 679.

Ce premier examen général de l'aspect de l'évolution du signifiant impératif au sein de la diachronie retenue nous permet également de définir l'étendue syntaxique dans les limites de laquelle nous pourrions raisonnablement décrire et interpréter cet aspect. Nous avons jusqu'ici surtout insisté sur la qualité modale de l'impératif, opposable paradigmatiquement à d'autres modes. Mais, afin de le constituer plus précisément, et d'une façon qui soit adaptée à l'aire historico-linguistique que nous retenons, nous devons considérer notre objet dans sa dimension signifiante, dans sa linéarité.

L'unité signifiante d'étude que nous choisissons de retenir ici est le syntagme verbal impératif : nous la désignerons souvent, notamment dans notre troisième partie, par l'abréviation Svi. Par syntagme verbal nous entendons l'ensemble prosodique et syntaxique du verbe et des constituants conjoints au verbe impératif, dépendants (SN, Sp par exemple) ou incidents (adverbes) :

- 1 *Ecoute-moi vraiment.*  
*Donnons-nous du temps.* *Syntagmes impératifs (Svi)*

Cette définition exclut les éléments adjoints, tels que les propositions circonstancielles, les constituants non linéaires (apostrophe, interjection, etc.) :

- 2 Si tu cherches à me comprendre, *écoute-moi vraiment*, mon ami.  
Oh, je t'en prie, *donnons-nous du temps.* Eléments adjoints, extérieurs au *Svi*

La limite parfois délicate entre les éléments conjoints et les éléments adjoints au verbe impératif, limite qui correspond par définition à celle du syntagme lui-même, sera précisée, dans le cours de notre troisième partie, par la prise en compte de critères formels. L'adoption de cette unité syntagmatique suffira à rendre compte des trois faits généraux d'évolution constatés ci-dessus. Nous excluons cependant de notre étude les cas où l'organisation clitique intrasyntagmatique subit une influence extérieure au syntagme même. Cette situation se présente notamment dans notre diachronie lorsque le Svi est précédé d'un coordonnant ou d'un subordonnant, extérieur au syntagme, mais qui peut induire l'organisation proclitique, comme l'illustrent ces trois exemples d'ancien français, tirés de notre corpus :

*Saint Louis* 19, Et comme ele estoit ainsi malade et se gesoit delez le tombel du glorieus saint Loÿs, ele apeloit s'ayde par ces paroles : « Mon seigneur saint Loÿs, ayde moi *et me rent* santé ! »

*Lancelot* 110 Pharien à son neveu : Biax niés, alez vos an a mon chastel, et que qe de moi doie avenir, o de joie o de mescheance, prenez mes deus seignors *et les an menez* sanz arest a Mostier Reial ou ma dame est, *et les li randez*, car ge nes porroie vers ces traïtor plus garantir.

*Artu 47 - Biaux sire, fet li escuiers, se je le vous ai dit, je m'en repent, et vos en ai assez plus descouvert que ge ne deüsse ; mes toutevoies vos pri ge par amors que, se vos veez avant de moi madame la reine, que vos la saluez<sup>59</sup> de par celi que ge vos ai dit.*

Par convention, nous dirons que de tels Svi, précédés d'un signe extérieur de subordination ou de coordination (ici, *et* ou *que*), ne sont pas syntaxiquement isolés. Ces Svi sont en effet soumis, à travers le signe de dépendance ou de lien syntaxique qui les précède immédiatement, à une forte contrainte extrasyntaxique, et c'est pourquoi nous les excluons de notre étude. Nous nous intéresserons exclusivement ici au syntagme verbal impératif isolé, autrement dit à celui dont la syntaxe ne subit aucune influence extérieure. Nous ne rendons donc pas compte, dans cette étude<sup>60</sup>, des trois exemples ci-dessus, ou de toute autre configuration similaire en diachronie. Les Svi que nous retiendrons pourront en revanche répondre aux schémas syntaxiques de type 1 ou 2 plus haut. Dans le cas où ces syntagmes s'inscriraient dans un schéma phrastique de type 2, notre analyse ne portera que sur le Svi lui-même, à l'exclusion des éléments adjoints.

De même, le Svi isolé, s'il ne peut, par définition, être précédé d'un coordonnant ou d'un subordonnant, pourra tout à fait en revanche être suivi d'un tel signe, sans que cela remette en cause son isolement syntaxique, au sens où nous le définissons ici :

*Svi non isolés*

*Svi isolés suivis de que ou et*

AF Je te pri que *tot maintenant pren Eve a fame*

*Sache bien* que Dieu est bon

*Ecoute-moi et soyons amis*

*Ecoute-moi* et soyons amis

D'une façon générale, et nous aurons l'occasion de le vérifier sur d'autres évolutions de détail<sup>61</sup>, la diachronie retenue peut être considérée comme une période où la langue s'efforce, sans y parvenir encore tout à fait, de marquer de façon exclusive et spécifique le syntagme impératif. Autrement dit, de faire

<sup>59</sup> Toutes les grammaires d'ancien français mentionnent la possibilité de rencontrer un impératif en subordonnée. Brunot, 1966, p. 251, ou Ménard, 1988, p. 209, y voient plutôt un effet stylistique, une rupture de construction, alors que Nyrop, 1930, p. 275, ou Moignet, 1973, p. 216, l'interprètent davantage comme une relative régularité linguistique, sans effet particulier. Les exemples cités sont en général morphologiquement univoques (*fai, pren*, etc.). Nous prenons cet exemple - où l'on pourrait choisir de lire un autre mode - parce qu'il intervient dans un contexte syntaxique - *vos pri que* - derrière lequel les attestations morphologiquement incontestables d'impératifs subordonnés sont très fréquentes. Rien n'infirme donc vraiment à nos yeux l'interprétation impérative d'une telle occurrence d'ancien français.

<sup>60</sup> La description diachronique de la coordination et de la subordination des syntagmes impératifs, également vouées à perdre en français moderne toute spécificité (voire, dans le cas de la subordination, toute pertinence grammaticale), mériterait une étude approfondie qui dépasse le cadre morphosyntaxique que nous nous fixons ici.

<sup>61</sup> Nous pensons notamment à l'évolution du marquage des formes faibles en /j/, que nous évoquerons dans notre partie de morphologie.

correspondre le plan sémiologique et le plan psychologique<sup>62</sup>. En amont de notre diachronie, et notamment en latin et dans les états de langue intermédiaires dont nous avons trace, le système, notamment morphologique, de l'impératif s'incarne dans une sémiologie claire. En aval immédiat également : il redevient possible en français moderne d'identifier trois paradigmes modaux clairement exclusifs les uns des autres, l'indicatif, le subjonctif et l'impératif. Notre période correspond donc bien, sur cette question de l'impératif en français, au délai nécessaire à la lettre pour se réajuster à l'esprit.

Il nous reste, dernier préalable à la présentation de notre méthode, à évoquer notre corpus et la façon dont nous y avons mené nos relevés. Notre sujet nous imposait d'exclure *a priori* des textes très codifiés comme peuvent être les documents juridiques, ou les descriptions scientifiques, au bénéfice de textes qui pussent ménager une place importante au discours vivant, à la solidarité assumée entre locuteur et interlocuteur. C'est pourquoi on ne trouvera dans notre corpus que des textes du domaine littéraire<sup>63</sup>, susceptibles d'offrir, à plusieurs niveaux, un espace au discours. Une grande attention a été apportée à la diversité, quantitative, mais aussi qualitative du corpus.

Les textes en prose sont rares au XII<sup>e</sup> siècle : ce sont pourtant les plus précieux et, pour le linguiste, les moins suspects, car, vers ou prose, les faits qu'on cherche à isoler ici sont strictement linguistiques, et non stylistiques ; l'analyse d'occurrences provenant de prose permet au moins de corriger ou relativiser celles qui proviennent de vers contemporains, où une loi de gravité parasite, celle de la rime, brouille bien souvent l'effet des pures lois de la syntaxe ; ce travail de rééquilibrage semble, dans la pratique, plus facile à réaliser dans les corpus des siècles postérieurs.

De la même façon, nous avons cherché à représenter, pour chaque coupe synchronique, des genres littéraires différents. Ceci, non pour souligner les différences dans une perspective qui serait stylistique, mais bien au contraire pour disposer de relevés qui nous permettent de faire abstraction du style, des styles, des genres, et de percevoir, à travers ces formes particulières, la relative systématité de la langue. En ce qui concerne l'ancien français, nous adoptons encore une posture épistémologique tout à fait comparable à l'égard de l'hétérogénéité non pas stylistique mais bien proprement linguistique induite par la différence des dialectes : nous ne nions pas cette différence, mais nous ne chercherons pas non plus à en rendre compte spécifiquement. Notre visée largement diachronique nous oblige assez naturellement à faire méthodologiquement abstraction du fait dialectal, de façon là encore à saisir, à travers l'éventuelle diversité de ses réalisations, l'unité d'un système en devenir qui finira par trouver, à la fin de notre période, des marques homogènes.

---

<sup>62</sup> Sur cette distinction qui caractérise à bien des égards l'approche guillaumienne de l'histoire de la langue, voir Guillaume, 1984, p. 1 à 6.

<sup>63</sup> L'on pourra en consulter le détail en annexe.

L'étude proprement morphologique du verbe impératif nous a posé des problèmes méthodologiques particuliers, qu'il nous revient d'évoquer ici. Les éditions scientifiques retenues pour les textes des deux premiers tiers de notre diachronie ne nous ont pas posé de problème qui fût lié en particulier à une modernisation de l'orthographe. Les textes antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle en effet ne sont pas toujours directement lisibles pour un lecteur contemporain moyennement cultivé, et c'est pourquoi la plupart des éditions courantes de ces textes traduisent en fait l'ancien ou le moyen français en français standard contemporain : restituant un second texte, elles adoptent assez logiquement les conventions morphologiques et orthographiques de la langue-cible, celles donc du français contemporain. A côté de ces traductions, et par souci d'exactitude, s'est développée une tradition d'édition scientifique de ces textes : dans la mesure où c'est bien un intérêt philologique qui la motive, cette tradition, au moins au XX<sup>e</sup> siècle, a assez naturellement étendu sa rigueur, non seulement à la syntaxe et à la morphologie, mais aussi aux graphies. C'est donc bien sûr sur ce genre d'éditions que se fondent les deux premiers tiers de notre corpus.

Il nous fallait pouvoir compter également sur le même degré de rigueur philologique en ce qui concerne le dernier tiers de notre diachronie. Or, la langue de cette époque (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles) est encore compréhensible par l'honnête homme contemporain sans qu'on doive véritablement la traduire<sup>64</sup>. Ceci explique sans doute que les textes de cette période n'aient pas suscité aussi systématiquement que les textes antérieurs un net dédoublement des traditions d'éditions. Ainsi par exemple, l'édition Marty-Laveaux des *Œuvres complètes* de Corneille est-elle tout à fait précieuse pour la rigueur exhaustive de sa présentation générale, pour les variantes qu'elle offre systématiquement, pour son lexique : pour toutes ces raisons, nous avons pu la retenir comme édition de référence<sup>65</sup>. Marty-Laveaux en outre s'est beaucoup intéressé à la langue, et un recueil fort instructif d'articles<sup>66</sup> montre son intérêt théorique pour l'étude de l'évolution diachronique des marques parfois ténues, orthographiques, de phénomènes grammaticaux plus larges. Or, dans son édition de Corneille, il lui semble tout à fait naturel de moderniser partiellement l'orthographe, comme s'il ne touchait là qu'au vêtement arbitraire de la langue de l'époque.

Nous ne pouvions par conséquent nous fonder sur une telle édition pour interpréter avec la minutie requise l'état de la morphologie du verbe impératif au XVII<sup>e</sup> siècle. Pour pallier cette difficulté, nous avons donc systématiquement revérifié les graphies des occurrences, lorsque cela était nécessaire<sup>67</sup>, soit sur des

---

<sup>64</sup> Ceci n'interdit pas bien sûr des précisions lexicales ou grammaticales, sous forme de notes, qui caractérisent en général les éditions courantes des classiques de ces deux siècles.

<sup>65</sup> Voir le corpus en annexe.

<sup>66</sup> Marty-Laveaux, 1901.

<sup>67</sup> Le problème de l'orthographe se pose exclusivement, mais de façon cruciale, à propos de la forme forte (singulier) : dans ce cas, et dans ce cas seulement, l'orthographe de la désinence verbale prend comme nous verrons une signification sémiologique. Dans notre travail, cette question des éditions concerne d'une part la troisième séquence de notre partie de morphologie, dans laquelle nous dressons un tableau de l'état du marquage de la forme forte au XVII<sup>e</sup> siècle, et d'autre part notre partie de syntaxe, s'agissant exclusivement des syntagmes /*voi(s) tu* / et /*voi(s) ci* /.

éditions d'époque, soit sur des éditions modernes qui précisent explicitement qu'elles respectent la lettre du texte d'époque, à la virgule près : c'est par exemple le cas de l'excellente édition récente du *Cid* qu'a proposée G. Forestier. Un astérisque (\*) devant les occurrences marque dans ce cas le recours, direct ou non, aux éditions originales. Lorsque, dans notre enquête morphologique synchronique sur le marquage morphématique des impératifs forts<sup>68</sup>, l'astérisque n'apparaît pas devant une occurrence, c'est que l'édition de référence du corpus elle-même respecte l'orthographe de l'époque<sup>69</sup>.

Sans préjuger ici de la définition systématique du mode impératif, que nous ne saurions établir qu'*a posteriori* et en cours d'étude, nous voudrions tout de même présenter rapidement les problèmes qui ont pu faire obstacle à la décision théorique qu'engage nécessairement, même dans son ordre pratique, chacun de nos relevés ponctuels, et envisager les critères de reconnaissance qui ont guidé ces relevés. Cette question, sans doute, ne se poserait pas dans l'étude du français contemporain, où les catégories, et notamment les catégories modales, tendent à s'exclure clairement les unes les autres. Or, il n'en a pas toujours été ainsi dans l'histoire de la langue. Devant certaines occurrences d'ancien, mais aussi de moyen français, il ne nous a pas toujours été facile de décider *a priori* (pour les besoins du relevé, antérieur à l'exploitation théorique et notamment définitoire que nous devons en tirer) si elles pouvaient ou non être considérées comme impératives. C'est pourquoi nous proposons de dresser ici l'inventaire de ces difficultés, à partir de quelques-unes des occurrences-limites qui ont pu poser un problème d'identification.

Une fois admise la coïncidence morphologique générale entre l'impératif d'une part et les deux autres modes personnels d'autre part, coïncidence qui a cours sur une bonne partie de notre diachronie, la difficulté d'identification des occurrences peut tenir à trois séries de faits :

1) Les clitiques répondant au cas sujet peuvent ne pas apparaître en surface en ancien français, quel que soit le mode (subjonctif, indicatif, impératif). Cette absence toujours possible est un héritage naturel du latin et ne dépend pas du rang personnel.

2) Il existe inversement des tours impératifs, reconnus comme tels par les grammaires d'ancien français<sup>70</sup>, qui comportent des clitiques de forme sujet.

3) Le subjonctif peut être employé en proposition indépendante dans une valeur optative, notamment à la troisième personne, mais peut-être pas exclusivement : c'est en tout cas ce que suggère

---

<sup>68</sup> Ou dans l'interprétation modale des syntagmes /*voi(s) tu/ci* / dans notre partie de syntaxe : nous évoquons alors par une note spécifique cette question de l'édition du texte, en renvoyant au corpus en annexe.

<sup>69</sup> Nous avons chaque fois indiqué dans notre corpus, en annexe, si les principes de l'édition de référence étaient ou non suffisamment respectueux de l'orthographe, et, dans le cas où ils ne l'étaient pas, à quelle autre édition nous avons eu recours.

<sup>70</sup> Voir sur ce point Brunot, 1966, p. 226, Nyrop, 1930, t. 5, p. 208, Moignet, 1973, p. 213 ou Foulet, 1928, p. 215 : Lucien Foulet a bien saisi le problème (celui de l'interprétation), puisqu'il note que la décision de baptiser « impératif » ces tours anciens avec clitique sujet dépend chaque fois de la ponctuation de l'édition retenue, et qu'on n'a peut-être affaire, dans ces cas particuliers, qu'à une prédication (indicatif ou subjonctif) dotée d'un effet de sens injonctif, comme on en rencontre d'ailleurs encore en français moderne.

Gérard Moignet (il est vrai réticent à reconnaître trop vite le mode impératif) à propos de ce qu'il appelle la « visée de commandement et de prière »<sup>71</sup>.

Chaque fois que le contexte sémantique, combiné à l'un de ces trois phénomènes, rendait délicate la décision de relever ou non une occurrence, nous avons en effet relevé cette occurrence, de façon à constituer à tout le moins un corpus d'occurrences-limites susceptible de nous aider ensuite à ajuster la définition systématique du mode. En vue de la citation et de la présentation de nos occurrences, nous avons volontiers retenu dans nos relevés, autour du verbe, un contexte assez large, qui, par-delà le cadre d'étude strictement retenu (le Svi), peut s'étendre le cas échéant à plusieurs phrases. Dans bien des cas, le sens du syntagme s'interprète beaucoup mieux à la lumière de ce contexte, notamment lorsqu'est en jeu une situation concrète de dialogue, un rapport de force, par exemple. De façon à faciliter l'intelligence de la situation référentielle, nous avons parfois mentionné en français moderne dans nos citations les noms ou qualités du locuteur et de l'interlocuteur (pour les extraits de théâtre notamment).

Nous avons tâché de préserver de part en part la perspective diachronique qui a guidé notre travail, ce qui, selon nous, excluait l'adoption d'un plan chronologique. Notre étude du syntagme verbal impératif isolé est donc organisée selon une progression morphosyntaxique centrifuge, du verbe au syntagme. Nous analyserons d'abord le cœur verbal du syntagme impératif pour montrer que la morphologie s'ajuste en diachronie à la personnalité systématique du mode en français. Nous conduirons ensuite une étude lexicale et sémantique de verbes impératifs isolés<sup>72</sup>, à l'issue de laquelle nous pourrions proposer une définition systématique du mode impératif. Enfin, nous analyserons les rapports qu'entretiennent le verbe et ses éléments conjoints à l'intérieur du syntagme verbal impératif isolé, afin de confirmer, au niveau syntagmatique, notre intuition d'une personnalité systématique du mode impératif.

---

<sup>71</sup> Moignet, 1973, p. 210.

<sup>72</sup> Nous considérons qu'un verbe impératif est isolé lorsqu'il est l'unique constituant du syntagme. Voir sur ce point l'introduction de notre deuxième partie. L'isolement syntaxique, tel que nous le définissons, n'a donc pas exactement la même signification selon qu'il est appliqué au verbe ou au syntagme.

*I MORPHOLOGIE ANALYTIQUE DU VERBE IMPÉRATIF*





## INTRODUCTION

Le choix d'un mode par la langue va de pair, non seulement avec le choix d'une certaine morphologie verbale, mais encore avec celui d'une structure particulière de phrase. Dans le cas de l'impératif, forme de la phrase et forme verbale coïncident souvent, dans la mesure où précisément, le verbe impératif peut à lui seul constituer une phrase. Cette absence de distinction formelle du « mode » et de la « modalité de phrase »<sup>73</sup> est d'ailleurs l'un des traits caractéristiques du verbe impératif, dans son opposition aux deux autres modes personnels du français. La seule apparition en discours du verbe impératif signifie d'emblée une « modalité » qui détermine aussi bien le procès du verbe que la situation énonciative évoquée par la phrase. H. Lewicka<sup>74</sup> évoque ainsi une « modalité de phrase volitive » pour caractériser l'impératif. Or, cette caractérisation par la volition reste à nos yeux trop immédiatement sémantique, et, par suite, ne peut rendre compte, non seulement des phrases « volitives » assumées en français par d'autres modes (indicatif, infinitif par exemple), mais encore des effets de sens non volitifs de l'impératif<sup>75</sup>. Il est donc nécessaire de caractériser la « modalité » impérative de façon plus abstraite.

---

<sup>73</sup> Lewicka, 1973 caractérise précisément cette distinction conceptuelle.

<sup>74</sup> *op. cit.*, p. 381.

<sup>75</sup> Nous pensons notamment à la suggestion de l'hypothèse, lorsque l'impératif précède un énoncé au présent ou au futur de l'indicatif (type : *aide-toi, le ciel t'aidera*).

Nous suggérons l'approche logique suivante, fondée sur une opposition du fonctionnement des phrases à l'impératif à celui des phrases à l'indicatif, au subjonctif. Ce qui est propre à l'indicatif et au subjonctif, c'est cette modalité logique qu'est la prédication, ce lien dissymétrique entre un sujet et un prédicat verbal. Le prédicat fournit, à travers la mention du procès verbal, un ensemble d'indications sur le sujet, et, parmi ces indications, une représentation plus ou moins achevée du temps, conformément au schéma guillaumien de la chronogénèse<sup>76</sup>. L'impératif quant à lui, privé formellement de sujet, n'en est pas pour autant réductible à un prédicat isolé : il n'entend pas fournir d'indication (à propos d'un sujet qui serait sous-entendu), mais imposer, invoquer un procès. Sa fonction propre est d'instituer pratiquement l'interlocuteur comme agent nécessaire de ce procès : libre à lui ensuite d'assumer ou de réfuter cette nécessité. L'impératif n'indique donc pas, ne dit pas quelque chose à propos d'un sujet, mais suscite proprement l'avènement du sujet, comme sujet nécessaire du procès impératif. Dans cette opération linguistique d'imposition, d'invocation du procès, et d'institution de l'interlocuteur comme sujet, le verbe impératif ne fixe pas en lui-même de programme chronologique. La nécessité d'obtempérer est d'ailleurs immédiate, elle apparaît avec l'énoncé de l'impératif même, sans représentation construite du temps. A la modalité de prédication, de laquelle relèvent les modes subjonctif et indicatif, nous opposerons donc une autre modalité, de laquelle relève le mode impératif, et que nous proposons de baptiser ici, en vertu des propriétés évoquées ci-dessus, « institution ».

Cette distinction entre les deux opérations, institution et prédication, se traduit effectivement dans la langue par la conception de deux modalités ou formes de phrases verbales distinctes. De la modalité institutionnelle de la phrase verbale relève le mode impératif, tout autant flexion verbale que forme de phrase, tandis que la modalité prédictive de la phrase verbale est assumée par tous les modes chronothétiques, des modes quasi-nominaux qui fournissent un prédicat très proche de l'adjectif, au mode indicatif qui fournit un prédicat défini par une époque chronologique.

Comment la langue française, héritant au XII<sup>e</sup> siècle des paradigmes modaux latins, va-t-elle traduire cette distinction ? Si l'on s'en tient aux paradigmes de présent, les deux modalités (prédication, institution) relevaient en général en latin d'une même base, celle de l'*infectum*. A l'intérieur de la modalité de prédication, les deux modes personnels, subjonctif et indicatif, étaient identifiés par la voyelle prédésinentielle, selon le type de conjugaison dont relevait le verbe. La modalité d'institution du procès, et à travers elle le mode impératif, était représentée par la même base, et, le plus souvent, par la même voyelle prédésinentielle que l'indicatif : c'étaient donc surtout les désinences qui permettaient de reconnaître

---

<sup>76</sup> Voir Guillaume, 1984, p. 7 et suivantes.

l'impératif latin. Voici, à titre d'illustration, le tableau comparatif des oppositions sémiologiques simples du latin induites par la différence des modalités et des modes pour la deuxième personne du pluriel des séries régulières :

Modalité	Institution (-te)	Prédication (- tis)	
Mode	Impératif	Indicatif	Subjonctif
Type I ( <i>am-</i> )	am- a -te	am- a -tis	am- e -tis
Type II ( <i>dele-</i> )	dele- -te	dele- -tis	dele- a -tis
Type III ( <i>leg-</i> )	leg- i -te	leg- i -tis	leg- a -tis
Type IV ( <i>audi-</i> )	audi- -te	audi- -tis	audi- a -tis

La base verbale constitutive de l'impératif en latin était donc semblable à celle des deux autres modes, ce n'est pas cette base du verbe qui distinguait la prédication, engageant un prédicat verbal, de l'institution interlocutoire d'un agent du procès. Le latin marquait régulièrement cette différence, au singulier comme au pluriel, par une différence de désinence (-te # -tis ; Ø # -s). Or, le système désinentiel, dans l'évolution du latin au français, perd beaucoup de sa clarté sémiologique ; les désinences latines propres à l'impératif sont marginalisées, abandonnées ou renouvelées, et finissent par s'aligner sur les désinences de prédication. Rien dès lors ne distingue plus morphologiquement l'impératif des modes de prédication. Cette distinction fait partie du système de la langue, mais ce système, ayant abandonné la morphologie analytique claire du latin (verbe conjugué = base lexicale + voyelle modale + désinence marquant à la fois la modalité de phrase et le rang personnel), n'a pas encore retrouvé en ancien français une expression formelle aussi élégante. La présence ou l'absence de pronom sujet ne sont pas encore, en ancien français, des critères sûrs de distinction.

L'un des premiers intérêts d'une étude du mode impératif français à l'intérieur de la diachronie retenue est précisément de déterminer comment ce système et les oppositions qui lui sont propres vont peu à peu se rétablir formellement. Nous devons ainsi mener une étude préalable de la morphologie du verbe impératif en diachronie. Cette étude, pour aboutir à une sémiologie convaincante, doit être analytique : elle doit isoler, au sein de l'unité que constitue le verbe impératif, les différentes composantes, de façon que le système sémiologique sous-jacent puisse en définitive être présenté de façon aussi claire que dans le cas du tableau des formes latines ci-dessus. Nous distinguerons ainsi les bases verbales, communes à tout le

paradigme, des morphèmes, qui assurent la flexion de ce paradigme. L'opposition, héritée du latin, entre les formes faibles, dont l'accent porte sur la désinence, et les formes fortes, dont l'accent porte sur la base, concerne tout particulièrement le marquage morphématique du verbe impératif français.

Nous proposerons d'abord une interprétation des bases impératives dans les cas où elle s'avère nécessaire. Nous étudierons ensuite en diachronie les morphèmes propres aux formes faibles d'impératif, ce qui permettra une première conclusion sur la signification et la délimitation du paradigme verbal impératif en français. Il nous restera alors à examiner, dans le détail de notre diachronie, l'évolution du marquage morphématique propre aux formes fortes d'impératif.

## 1. BASES VERBALES PROPRES À L'IMPÉRATIF

### INTRODUCTION

L'impératif latin partageait avec l'indicatif, outre la base lexicale, la voyelle modale prédésinentielle. L'évolution phonétique logique devait donc conduire en français, du fait de la perte des désinences propres de l'impératif latin, à une synapse entre les paradigmes d'impératif et d'indicatif. Cette synapse a très généralement eu lieu : dans la grande majorité des cas, seule l'absence de *-s* final de la P2 à l'impératif distingue formellement les deux paradigmes dès l'ancien français ; les bases sont, elles, tout à fait identiques.

Certains verbes toutefois présentent en ancien français ou présenteront plus tard une base impérative non strictement conforme à l'évolution phonétique. Ces verbes particuliers répondent tous aux caractères suivants : d'une part, ils n'ont, pas plus que les autres, développé une base originale, qui aurait remotivé lexicalement l'opposition institution/prédication ; d'autre part, la base qu'ils ont adoptée est

empruntée au mode subjonctif. Deux faits de nature systématique paraissent donc remarquables dans le passage du verbe impératif latin au verbe impératif français : d'une part la perte d'une opposition formelle systématique entre l'impératif (la modalité d'institution) et les modes de prédication ; d'autre part l'apparition d'une opposition non plus morphématique, mais radicale, entre des bases dont la morphologie résulte de la simple évolution phonétique, et des bases dont la morphologie est empruntée au mode subjonctif. L'opposition radicale française ne remplace pas l'ancienne opposition morphématique. Elle est d'une nature tout à fait différente, puisqu'elle intervient à l'intérieur même du bloc impératif. C'est elle qu'il nous reviendra d'interpréter, après analyse détaillée des faits.

L'étude de ces bases formellement subjonctives, que nous proposerons ici, relève bien du cadre général de l'analyse morphologique du verbe impératif. Cependant, la morphologie en l'occurrence ne saurait s'en tenir à un simple recensement de ces formes, sans qu'on tente d'expliquer pourquoi, à un moment de l'histoire, la langue les a substituées, pour certains verbes, et non d'autres, aux formes génétiques attendues. La tradition guillaumienne, sur ce point, se contente en général d'évoquer le caractère « puissanciel »<sup>77</sup> des verbes en question. Cette caractérisation sémantique est certes correcte d'un point de vue général : toutes les bases verbales concernées sont en effet situées en deçà d'un certain seuil, que Gustave Guillaume appelle « la ligne d'actualité impérative »<sup>78</sup>. Cependant, l'inverse n'est pas nécessairement vrai : il existe probablement en français des verbes « puissanciels » pour lesquels la langue n'a pas emprunté sa morphologie impérative au subjonctif<sup>79</sup>. C'est qu'en fait le critère sémantique retenu pour la délimitation du seuil n'est pas assez précis, et ne peut par conséquent fonder une explication suffisante de l'emprunt au subjonctif.

Il nous paraît nécessaire en l'espèce d'affiner la caractérisation de ces bases à morphologie subjonctive par la prise en compte, non seulement des effets analogiques précis qui ont pu déterminer historiquement la substitution paradigmatique, mais aussi de l'entourage syntagmatique de ces verbes. Plutôt que dans le sémantisme de ces bases, la cause de l'apparition d'une morphologie subjonctive de l'impératif est sans doute à rechercher dans certaines constructions privilégiées propres à la conjugaison de ces verbes à l'impératif, dans le passage du latin au français. En prenant en compte ces constructions, nous sortons certes du strict plan de la morphologie radicale, mais précisément pour mieux en rendre compte. L'approche analytique, légitime, n'est tenable que jusqu'à un certain point. Dans le cas de l'impératif, dont on a souvent contesté la personnalité sémiologique, nous voulons précisément montrer que l'identité

---

<sup>77</sup> Voir Guillaume, 1984, p. 47, Moignet, 1959, p. 293, ou, plus explicitement encore, Molho, 1959, p. 201.

<sup>78</sup> Guillaume, 1984, p. 48.

<sup>79</sup> On peut penser aux verbes *sentir* ou *vivre*, par exemple.

morphologique est dans certains cas reliée de façon originale en diachronie à une forte identité syntagmatique.

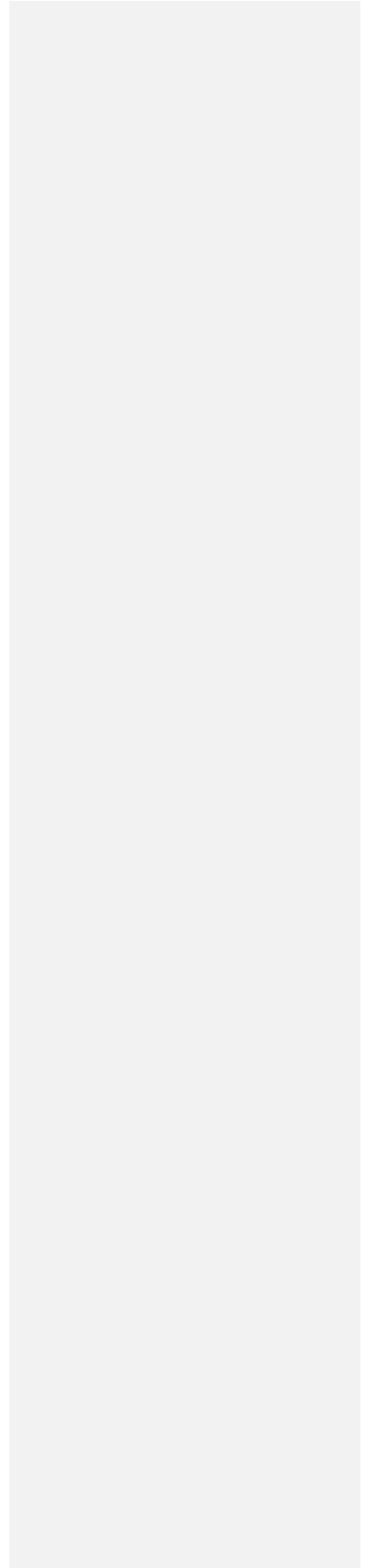
Sur ce point, qui engage des choix théoriques, nous devons préciser qu'à nos yeux, cette prise en compte des signifiants syntagmatiques ne constitue en rien un argument qui établirait que l'impératif n'est qu'un « mode de discours ». Si nous élargissons, de la morphologie à la syntaxe, notre niveau d'analyse, nous ne quittons pas le plan de la langue, d'emblée systématique comme on verra. La distinction disciplinaire entre morphologie et syntaxe nous paraît d'ailleurs assez peu pertinente dans ce cas, et c'est sans doute à propos des bases impératives que l'idée de morphosyntaxe se révèle particulièrement nécessaire et concrète.

La substitution radicale et précoce, antérieure aux premières attestations écrites en français, d'une base formellement subjonctive à la base impérative génétique a dû se produire pour trois verbes, qui, au XII<sup>e</sup> siècle, présentent à l'impératif une morphologie quasi exclusivement subjonctive : *soies*, *aies* < \**ayyas*, *saches* < *sapias*. Ces bases impératives à morphologie exclusivement subjonctive apparaissent dans la langue comme l'indice historique d'une continuité fonctionnelle entre les modalités d'institution (de laquelle relève le mode impératif) et de prédication (de laquelle relèvent notamment les modes indicatif et subjonctif). La façon dont la langue traduit cette continuité dans la chaîne syntagmatique, à travers ces bases, va nous permettre de les identifier. La continuité peut en effet être exprimée par la langue comme une identité pure et simple : la langue situe ainsi *a priori* les bases optatives *soi-* et *ai-* en deçà de la conception d'une distinction entre institution et prédication. Elle peut aussi se reconnaître à travers la distinction et l'extériorité mêmes posées syntagmatiquement par la langue entre institution et prédication : la base *sach-* ne relève quant à elle en rien de la prédication, mais ne saurait apparaître syntaxiquement que liée, par la construction qu'elle engage, à une prédication.

Afin d'en proposer une interprétation globale, nous examinerons successivement, à partir du *terminus a quo* de notre période, ces bases que l'impératif a empruntées au subjonctif. Dans le cas des bases *ai-* et *soi-*, cet examen synchronique systématique nous permettra à la fois de relever la valeur d'emploi qui a probablement induit l'emprunt précoce de la morphologie d'impératif au subjonctif, et les autres valeurs auxquelles la langue a continué d'imposer la même morphologie. Dans le cas de la base *sach-*, nous déterminerons également une valeur fondamentale, liée à l'emprunt au subjonctif, à partir du seul *terminus a quo* ; mais nous aurons recours à la diachronie pour distinguer cette valeur sémantique particulière de celle de verbes proches. Enfin, pour d'autres verbes, plus nombreux mais moins faciles à identifier, la base impérative a pu emprunter sa morphologie au subjonctif sur une partie seulement de notre diachronie, voire de façon très sporadique, jamais exclusive en tout cas : l'examen de ces bases qui peuvent



hésiter entre la morphologie naturelle de l'impératif et une morphologie subjonctive exigera donc une attention particulière au détail de l'évolution diachronique, et requerra également une interprétation.



### 1.1 DESCRIPTION ET INTERPRÉTATION DES BASES IMPÉRATIVES *AI-* ET *SOI-*.

L'ancien français, prenant le relais du latin où ces tournures étaient devenues courantes, a maintenu l'emploi du subjonctif en proposition indépendante, avec des effets de sens s'apparentant à l'injonction, au souhait<sup>80</sup>. Toutes ces tournures, assez diverses, ne relèvent pas de notre étude. Cependant, de façon à établir précisément la continuité systématique dont les bases impératives *ai-* et *soi-* sont le signe dans la langue, nous nous intéresserons ici préalablement à un cas particulier de ces tours. Il s'agit des propositions indépendantes à la troisième personne engageant le plus souvent le sujet « Dieu » et un verbe transitif direct ou indirect au présent du subjonctif. Ces formules de sens optatif sont bien attestées et relativement variées en ancien français ; en voici trois exemples, tirés respectivement des trois premières coupes synchroniques de notre période :

*Roland*, 3358 Dient Franceis : « *Damnedeus nos aït !* »

*Robin*, 12, le chevalier à Marion : Bergiere, *Diex* vous *doinst* bon jour !

*Ovide* 531, Jason à Médée : Si *gart Dieux* mon cors de meschief / Et si me *doinst il* traire à chief / Ceste besoigne à sauveté, / Com je sans nulle fausseté / Vous prendrai à feme et à per, / Se Diex vif m'en done eschaper.

---

<sup>80</sup> Martin et Wilmet, 1980, p. 51, caractérisent pour le moyen français le lien entre l'emploi du subjonctif dans des propositions indépendantes et l'effet de sens injonctif ou optatif. Leur analyse peut tout à fait sur ce point être étendue en amont de l'histoire de la langue.

Le sujet « Dieu » apparaît ici sous différentes formes. Ce qui, du strict point de vue linguistique, nous semble fonder essentiellement la possibilité qu'il apparaisse comme sujet dans de telles formules, ce n'est pas tant son nom ou son identité, qui peuvent varier, que sa qualité universellement reconnue, dans l'univers de croyance considéré, de garant de l'efficacité pragmatique de la formule. D'autres personnages ou puissances spirituelles peuvent à l'occasion remplir ce rôle pragmatique de garant, et, par suite, la fonction syntaxique de sujet dans ces formules. En vertu de la nature référentielle du prédicat verbal au subjonctif, événement sur lequel la volonté humaine individuelle n'a pas de prise, et dont par conséquent, dans l'univers de croyance médiéval, seule une puissance surnaturelle peut décider, nous pouvons toutefois induire que l'ensemble de ces garants possibles est fortement déterminé et limité en langue même. La théologie médiévale, qui distingue absolument le Créateur des créatures, le monde invisible du visible<sup>81</sup>, s'incarne donc en quelque façon dans la langue.

A l'intérieur de l'ensemble des substantifs désignant en ancien français un être animé (pourvus du trait structural <+A>), convenons donc d'isoler ceux qui peuvent en effet assumer la fonction de sujet dans ces formules optatives à la troisième personne : nous dirons qu'ils sont pourvus du trait <+G>, trait qui les rend aptes en langue, et dans l'univers de croyance propre à cette époque, à être considérés comme les garants/sujets de telles formules, parce que l'être auquel il réfèrent est très littéralement pensé comme l'auteur possible de l'événement qu'exprime le prédicat verbal. Ainsi, « Dieu » ou « l'aversier » (le Diable) sont pourvus en ancien français du trait <+G>, alors que « Roland », « une bergière », sont eux absolument dépourvus de ce trait, et ne peuvent remplacer de façon pertinente les substantifs <+G> dans ces formules.

Une étude particulière pourrait certainement montrer que ces propositions indépendantes engageant un sujet <+G> et un verbe transitif au subjonctif sont également bien représentées en amont dans l'histoire de la langue, en latin, en proto-français. Nous en voulons seulement pour preuve un indice tiré de l'un des textes les plus anciens de notre corpus, *Li quatre livre des Reis*, traduction en ancien français de la *Vulgate*. Voici la version latine d'une parole que Saül adresse à Jonathan, suivie de sa traduction en français du XII<sup>e</sup> siècle :

*Liber primus Samuhelis* XIV, 44, et ait Saul haec *faciat* mihi *Deus* et haec *addat* / quia morte morieris Jonathan

*Reis* XIV, 44, Respundi Saül : « Icel mal *vienge* sur mei ki venir deit sur tei, si tu n'en muerz, dan Jonathas ! »

Nous tirons de ce simple exemple deux enseignements. D'une part, ce genre de propositions indépendantes optatives à sujet <+G> et à verbe au subjonctif est en effet attesté en latin chrétien du V<sup>e</sup>

---

<sup>81</sup> Duby, 1996, p. 319 à 347 précise en historien comment cette distinction proclamée dans le *Credo* a pu fonder très précocement, dans la mentalité médiévale, un réseau d'analogie et d'harmonie.

siècle, au moins sous la plume de Saint Jérôme. Qu'il ait ou non été attesté auparavant dans la langue latine classique, il répond en tout cas au besoin de traduction non seulement d'imprécations comme celle-ci<sup>82</sup>, mais aussi de bénédictions ou malédictions bibliques, récurrentes<sup>83</sup> dans le texte hébraïque dont disposait Jérôme pour établir la version latine. D'autre part, on peut remarquer que l'ancien français ne traduit pas explicitement, dans cette occurrence, le sujet <+G> « Dex », ce qui tendrait à confirmer son statut particulier en langue : le garant pragmatique de l'imprécation est de référence si évidente qu'il en vient à être sous-entendu.

L'étude thématique que J. Ternel a consacré, sur une très large diachronie, au « rôle de l'élément biblique dans l'histoire de la langue des origines au XV<sup>e</sup> siècle »<sup>84</sup> tâche d'étayer de façon générale l'hypothèse d'une influence lexicologique précoce et durable des différentes manifestations culturelles et culturelles médiévales du texte biblique sur la langue vernaculaire. Il est en particulier hautement probable que ce type de formules optatives est devenu (ou resté) vivant et fréquent de façon continue pendant tout le Moyen-Age, y compris celui dont nous n'avons pas d'attestation écrite. Le statut culturel du texte biblique, son emploi liturgique universel dans l'Occident latin permettent d'induire que ces formules ont pu être assimilées de façon continue par les langues vernaculaires filles du latin (ce qui limitait les efforts de transposition), ou, du moins, si elles n'en sont pas l'origine unique, qu'elles les y ont accompagnées très favorablement, et en ont, pour une part, permis le développement. Cette hypothèse s'accorde au moins avec l'attestation statistique incontestable de ce genre de formules dans les contextes d'énonciation les plus banals (et non spécifiquement religieux) de l'ancien français classique (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles).

Ces formules ont tout à fait pu se maintenir inchangées au sein d'une langue qui évoluait par ailleurs. Elles sont, par essence, conservatrices. L'on pourrait prendre comme argument d'appoint le cas de l'évolution diachronique d'une langue comme l'arabe sur, non plus sept, mais quatorze siècles. L'arabe nous est en effet une illustration vivante et incontestable de la possibilité linguistique d'une permanence continue, fortement attestée, et de la sécularisation de ce genre de formules optatives engageant un sujet <+G>. Des énoncés comme « Allah sallâm ealak » (« Dieu te garde, te protège »), ou encore « Allah hôd bêtak », (littéralement : « Dieu prenne ta maison », le sens moderne est celui d'une désapprobation affaiblie, souvent

---

<sup>82</sup> *La Bible de Jérusalem*, 12<sup>e</sup> éd., Paris, Editions du Cerf, 1988, signale dans une note à propos de *Ruth*, I, XVII, p. 309 toutes les occurrences dans le texte biblique de cette même formule : « C'est la formule du serment imprécatoire, cf. *Nombres* 5, 21 ; 1 *Samuel* 3, 17 ; 14, 44 <notre occurrence> ; 20, 13 ; 25, 22 ; 2 *Samuel*, 3, 9 ; 3, 35 ; 19, 14 ; 1 *Rois*, 2, 23 ; 2 *Rois*, 6, 31. En le prononçant, on précisait les maux qu'on appelait sur la personne visée, mais, l'efficacité des malédictions étant redoutable, le narrateur use pour les rapporter de cette formule indéterminée. »

<sup>83</sup> Citons simplement les formules neutres du type « Dieu te bénisse » dans des contextes aussi variés que *Genèse* 28, 3, *Nombres*, 6, 24, *Ruth*, 2, 4, *Psaume* 67, 8, *Jérémie*, 31, 23.

<sup>84</sup> Ternel, 1904. On se reportera en particulier aux p. 37 à 58 dans l'introduction de cette thèse, qui évoque très généralement les expressions bibliques passées dans la langue courante, ainsi qu'aux p. 268, et 318-320, où certaines expressions au subjonctif engageant <+G> sont relevées en diachronie.

même amusée, envers une faute vénielle), sont très courants et vivants aujourd'hui encore dans l'arabe de la rue. Toutes proportions gardées, ils nous donnent une idée de ce que pouvaient signifier pour l'homme du Moyen-Age les formules équivalentes, aujourd'hui rares ou disparues, de l'ancien français.

Or, un énoncé vivant en langue n'est précisément jamais isolé, tant qu'il reste vivant, du reste du système de la langue. Ces formules optatives sont des tournures actives engageant un sujet (<+G>) fortement déterminé. On peut supposer, de la même manière, qu'auront été vivantes et fréquentes, dans toute la période de transformation du latin en français, les différentes tournures passives<sup>85</sup> correspondant à ces formules. Or voici, tirées de la coupe synchronique du XII<sup>e</sup> siècle, quelques-unes de ces tournures. On reconnaîtra des traductions de *la Vulgate*, et, pour peu qu'on suive le même raisonnement, pareilles attestations culturellement marquées tendent à confirmer l'hypothèse du maintien continu, du latin au français, de l'usage de ces formules passives :

*Reis XV, 13, E cume il vit Samuel, erramment li dist : « Beneit seies tu de nostre Seignur Deu, kar jo ai acumpli sun cumandement »*

*Perceval 1672, De toz les apostres de Rome / Soiez vos beneoiz, biau sire, / Qu'autel oi ma mere dire.*

*Roland 1045, Seignurs Franceis, de Deu aiez vertut ! / El camp estez, que ne seium vencuz !*

La langue marque ici la correspondance entre les tournures optatives actives à la troisième personne engageant un sujet <+G> et ces tournures passives à la deuxième personne par la conservation formelle du mode subjonctif<sup>86</sup>.

Certaines propriétés syntaxiques ou pragmatiques évidentes auraient pu cependant la déterminer à imposer dans ces tournures une base impérative, dérivant directement des étymons *es(te)*, *habe(te)* : une apostrophe est le plus souvent adjointe au syntagme verbal ; la situation est celle d'une interlocution stricte, ce qui induit formellement une deuxième personne. Tous ces faits semblent indiquer que ces formules instituent elles-mêmes le sujet de leur procès. Ces tournures se distingueraient donc essentiellement de leurs équivalents optatifs actifs à la troisième personne évoqués plus haut.

---

<sup>85</sup> Nous préférons parler de « tournure passive », c'est-à-dire d'un type de construction qui concerne la phrase entière, plutôt que de « passif » ou de « voix passive », termes qui laissent entendre d'une part que le phénomène ne recouvrirait qu'une simple flexion verbale, et, d'autre part, qu'il existerait systématiquement une équivalence bijective entre « actif » et « passif ». Sur cette question, voir Riegel, Pellat, Rioul, 1994, p. 433 à 444.

<sup>86</sup> Pope, 1934, p. 299, qui semble considérer que la forme de subjonctif P3 *seit* d'ancien français dérive de la forme latine *sit*, justifie précisément la résistance de cette forme à la réfection analogique (qu'auraient subie exclusivement les autres termes du paradigme, < *siam*, *sias*, etc.) par le fait qu'elle « figures most frequently in speech, mainly on account of its use in imprecation and blessing (*benedictus, maledictus sit !...*) ». Nous sommes tout à fait en accord avec cette dernière remarque, mais nous ne saurions suivre l'auteur lorsqu'elle en induit, de façon assez mystérieuse, une différence profonde entre les rangs personnels 2 et 3. Des spécialistes postérieurs de morphologie historique comme La Chaussée, 1989, p. 199, ou Zink, 1989, p. 138, considèrent d'ailleurs que l'ensemble du paradigme, sans solution de continuité, dérive d'un paradigme latin reconstruit, *siam, sias, siat*, etc.

On doit cependant prendre en compte ce qui rapproche ces formules de la prédication : ce sont des bénédictions ou des malédictions, elles s'apparentent donc, pour l'effet de sens, à une prédication, même si le repérage chronologique en reste imprécis, entre présent immédiat et avenir lointain. Ce caractère modal hybride a sans doute empêché la langue de décider tout à fait en imposant de façon exclusive les morphologies génétiques d'impératif dans ces formules : à la différence des formules-sources actives, ces tournures passives ne sauraient être classées de façon exclusive dans l'une ou l'autre modalité de phrase, institution ou prédication.

Les deux bases subjunctives *ai-* et *soi-* sont donc ainsi devenues assez tôt, et très probablement continûment depuis le latin, aptes à traduire des énoncés pour lesquels la distinction institution/prédication n'a plus cours. Ces formules sont tout autant impératives que subjunctives. Leur statut modal est hybride. La langue ne leur a imposé de garder une forme subjunctive que parce qu'elle traduit en diathèse passive ce qu'un subjonctif de souhait exprimait en diathèse active. Si l'on admet, comme nous avons essayé de le démontrer, que leur emploi continu, parallèle à celui des formules actives, a accompagné l'évolution du latin au français, force est alors de voir dans cet emploi l'une des causes syntagmatiques les plus probables de la morphologie subjunctive des bases impératives des deux verbes *être* et *avoir*.

A partir du moment où la morphologie subjunctive a été adoptée dans ce genre bien particulier de formules, elle a pu, en amont de notre diachronie d'étude, s'étendre à tous les cas où le procès qu'ont à exprimer *être* ou *avoir* n'engage pas la participation active et volontaire du sujet grammatical : là encore, la concurrence des bases impératives étymologiques latines n'était pas suffisante, et le principe d'économie paradigmaticque a pu imposer *ai-* et *soi-*, déjà disponibles, dans tous ces cas plus généraux. Les bases *ai-* et *soi-* se seraient ainsi étendues progressivement, à partir de ces propositions indépendantes « passivées », situées en deçà de la distinction institution/prédication, aux propositions indépendantes passives pour lesquelles la restitution d'une équivalence active n'est plus nécessairement possible. Un fait statistique observable sur notre corpus vient selon nous étayer cette hypothèse : au XII<sup>e</sup> siècle, parmi toutes les formules indépendantes engageant *ai-* ou *soi-*, que la mention de l'argument <+G> y soit ou non explicite, celles qui expriment une réelle participation volontaire du sujet grammatical au procès sont encore très minoritaires. Cette situation évoluera en diachronie, mais il est par conséquent probable que ce sont bien les tours passifs qui ont fini par imposer et fixer à époque pré-littéraire la morphologie subjunctive des paradigmes impératifs d'*être* et *avoir* dans la langue en général.

A partir de cette hypothèse explicative de l'emprunt précoce et continu par la langue d'une morphologie de subjonctif pour former le paradigme impératif de ces deux verbes, nous allons maintenant nous attacher en continuité aux autres occurrences des bases impératives *ai-* et *soi-*, passives ou non, dans

la coupe synchronique du XII<sup>e</sup> siècle. Nous commenterons aussi l'appariement de ces deux bases impératives dans l'histoire de la langue, que nous n'avons jusqu'ici fait que constater.

La diversité des garants était remarquable dans les occurrences précédentes : devenus dans chacune de ces phrases compléments facultatifs, ils conservaient toutefois le trait <+G> caractéristique. Dans les occurrences suivantes, comme dans la traduction d'imprécation de *Reis* citée plus haut, le garant <G+>, de référence évidente, n'apparaît plus en surface. On peut considérer qu'il est sous-entendu :

*Adam* 844 *Tunc minabitur Figura serpenti, dicens* : E tu, serpent, *soiez maleit* !

*Perceval* 723, Li vaslez par la main la prant, / A force le doi li estant, / Si a l'anel an son doi pris / Et le suen doi meïsmes mis, / Et dit : « Pucele, *bien aiez* ! »

*Reis* XXV, 33 *Respundi David* : « Benéit séit nostre Sire, ki Deus est de Israel, ki te enveiad ui encuntre mei, é benéite seit ta parole. E *beneite seies tu* ki guarid m'as que sanc n'espande a cest jur é que vengeance n'en prenge de tun seignur. »

Dans toutes ces formules « passivées »<sup>87</sup>, la langue utilise comme support le verbe *être*, mais aussi le verbe *avoir*, dans la mesure où son sujet peut ne représenter qu'un simple site<sup>88</sup>. Les deux types de tournures, celles qui engagent *ai-* et celles qui engagent *soi-*, sont tout à fait parallèles syntaxiquement. L'on connaît la caractérisation convaincante qu'Emile Benveniste a su donner de la complémentarité lexicale générale de ces deux verbes<sup>89</sup>. Cette complémentarité ou cette commutabilité s'exerce de façon privilégiée en discours dans des phrases simples qui engagent soit *être* soit *avoir* sous aspect inaccompli<sup>90</sup> : Jean Dubois, qui s'y est intéressé pour le français moderne signale ainsi la correspondance sémantique de structures comme :

1 il est (très) assoiffé il est assoiffé de vengeance	il a (très) soif il a soif de vengeance
2 il n'a pas de ressources	il est sans ressources
3 il est spirituel	il a de l'esprit

<sup>87</sup> Nous maintenons une certaine réserve critique quant à l'emploi de ce terme : la « transposition passive » n'est pas *a priori* le fait conscient du locuteur, mais seulement une possibilité qu'offre la langue. Les formules « passivées » ne sont donc ainsi désignées que par commodité, pour les distinguer, au sein de l'ensemble plus large des formules passives, comme celles auxquelles on peut en effet faire correspondre une formule active.

<sup>88</sup> Moignet, 1980, p. 106, distingue, parmi les verbes transitifs, entre « ceux dont la sémantèse s'apparente à celle d'*avoir* » et dont le « sujet est un site », et « ceux dont la sémantèse s'apparente à celle de *faire*, et dont le sujet peut être tenu, proprement, pour un agent. ». Il précise p. 104 que cette notion de « site », qui traduit l'une des propriétés sémantiques les plus abstraites de la fonction sujet, est empruntée à la thèse de J.-C. Chevalier, *Verbe et phrase ; essai sur la voix en français et en espagnol*, 1978.

<sup>89</sup> Benveniste, 1966, p. 198-199.

<sup>90</sup> Nous examinerons, à la fin de cette description des bases impératives *ai-* et *soi-*, leur rôle sous aspect accompli, comme auxiliaires d'aspect.

4 cette pièce est bien éclairée

cette pièce a un bon éclairage<sup>91</sup>

Nos tournures passivées d'ancien français semblent bien constituer un cas particulier de cette correspondance plus générale. Plusieurs points communs sont en effet repérables, qui fondent l'appariement des deux bases et leur capacité commune à traduire ces formules passives. Une analogie s'exerce ainsi directement entre la complémentation attributive de la base *soi-* et la complémentation transitive de la base *ai-*. Ce complément direct reste dans l'un et l'autre cas très contraint sémantiquement, et l'on voit que l'élément axiologique explicite *bien* ou *mal*, qu'il soit lexicalement autonome ou engagé comme affixe dans un autre mot (*beneit*), en fait souvent partie explicitement.

On rencontre en ancien français d'autres formules passives engageant les bases *soi-* ou *ai-*, en particulier dans diverses expressions qui résultent d'une composition :

*Adam* 566 le diable à Eve : Manjue le, n'aiez dutance !

*Guillaume* 1562, Quant li vilains ot et entent / Que li enfes si doucement / Connoist les biens qu'il li a fais, / Se li dist : « Or *soiés en pais*, / Biax fix, que je vos i menti. / Lués maintenant me repenti / Que jou euc le mençoigne dite ; / Mais bien me devés clamer cuite, / Por çou que jou estoie iriés. / Vos n'en estes point empiriés / De cose que dite vous aie, / Car cols de lange ne fait plaie. / *Soiés en pais*, si remanés / Entour moi, et si aprenés / A gaaignier si com jou fis. »

*Reis* XII, 3 le peuple à Samuel : Quites estes é *quites sééz*.

Dans ces tournures passives, où le sujet ne représente qu'un simple site du procès, on peut encore considérer qu'il y a appariement par la langue des deux bases *ai-* et *soi-*. Le dernier cas correspond davantage à un emploi sémantiquement intermédiaire où le sujet tend à devenir l'agent volontaire du procès.

Nous devons signaler, dans la coupe synchronique suivante du XIII<sup>e</sup> siècle, un exemple de morphologie génétique pour *avoir* dans ce type de tours :

*Lancelot* 52, Sire, fait li traïtes, n'avez garde, car ge an penserai mout bien.

Nous voyons dans l'existence d'une telle exception l'indice que l'analogie morphologique s'est bien exercée progressivement à partir des tournures précédentes, et qu'elle a pu rencontrer une certaine résistance, même si les traces en sont tout à fait marginales dans nos relevés.

Les tournures pleinement actives engageant *ai-* ou *soi-* sont encore minoritaires au XII<sup>e</sup> siècle : ce fait statistique paraît s'accorder à notre hypothèse selon laquelle c'est bien à travers les tournures passives que la morphologie subjunctive a pu s'imposer pour l'impératif de ces deux verbes. Pour que

<sup>91</sup> Ces exemples sont ceux de Dubois, 1967, p. 127. Joly, 1977, p. 23, fournit d'autres exemples dans son inventaire préalable des similitudes entre l'un et l'autre verbe.



l'interprétation active devienne incontestable, il faut qu'on ne puisse plus soupçonner le procès d'être imposé au sujet par un autre argument, explicite ou non.

Dans les locutions verbales des occurrences ci-dessus, le sujet peut d'autant plus légitimement n'être considéré que comme un site que, même sans équivalence linguistique stricte, le locuteur du Moyen-Age était toujours en droit d'interpréter sémantiquement : « Dex vous (gart de doutance/doinst pais) », « Recevez de <+G> la confiance/la paix ». Le sujet-site reste en définitive la cible sur laquelle s'exerce la visée (intentionnelle) du procès, et l'on peut penser que, dans la plupart des cas en ancien français, ces expressions, si originales et diverses soient-elles, ne sortent pas vraiment de l'interprétation passive. Elles ne pourront en sortir que si la langue convertit radicalement l'orientation du procès, et fait du sujet, non plus sa cible, mais sa source. Pour réaliser cette conversion, la langue devait innover et exclure la possibilité de restitution d'un argument <+G> dans la dépendance syntaxique directe du verbe. Elle le fait notamment en imposant l'apparition en surface d'un argument-cible non pourvu du trait <+G> et différent du sujet, qui permet de définir une nouvelle visée active du procès, du sujet-source vers la cible extérieure. Nous relevons en ancien français ce genre de construction autour de la base impérative *ai-* :

*Adam* 1063, Abel à Caïn : Nen fai ja vers Deu revel, / Nen aez envers lui orguil !

*Manières* 953, N'eiez ja por nule pecune / o nul esconmungié commune.

*Renart* 1017, - N'aiez de ce, dit Grinbert, cure !

L'argument présent dans ces occurrences est tout à fait différent de l'argument <+G> des premières formules. Dans l'occurrence tirée du *Jeu d'Adam*, l'argument *lui* représente *Dieu*, mais non plus en tant que garant (<+G>) : il est devenu un simple argument, objet possible des sentiments d'Abel et Caïn, et non plus condition de possibilité du procès. Dans la dernière occurrence, tirée du *Roman de Renart*, l'argument-cible n'est même plus animé. De plus, du point de vue strictement syntaxique, la diversité des prépositions (*de*, *o*, *envers*) introduisant l'argument derrière la base *ai-* est ici remarquable, et marque bien la différence avec les structures, à première vue équivalentes formellement, qui engageaient un complément d'agent <+G>, exclusivement introduites elles par *de*. Nous pouvons rapprocher ces occurrences de celles qui engagent la base impérative *soi-* dans une construction comparable :

*Adam* 139 Dieu à Eve : Adam aime e lui tien chier : / Il est marid e tu sa mullier ; / A lui soies tot tens encline, / Nen issir de sa discipline.

*Reis* XVIII, 22, Saül cumandat a ses privez que parlissent a David, si li deïssant ces paroles : « Tu é tis servises plaist al rei é tuit li suen te aiment é li reis te volt honurer é sa fille duner é tu volentiers receif é seies gendre le rei. »

L'argument-cible ne dépend pas non plus directement du verbe, mais de l'attribut : il participe simplement au réseau de contraintes événementielles en lequel le sujet est appelé à se reconnaître librement. C'est essentiellement cette liberté d'acquiescement qui peut alors faire du sujet un agent volontaire autant qu'un site du procès : « seies gendre le rei » peut ainsi s'interpréter hors contexte à la fois de façon passive (« deviens le gendre du roi, nous te l'imposons, que tu le veuilles ou non ») et de façon active (« reconnais-toi volontairement dans cette décision du roi ») ; contextuellement, l'adverbe « volentiers » en facteur commun plaide plutôt en faveur de la seconde interprétation.

Ces occurrences ne représentent pas le seul contexte où le procès que figurent les bases impératives *ai-* et *soi-* prend un sens actif, mais, en ancien français, ce contexte est néanmoins est le plus courant. Il manifeste encore en quelque façon le parallélisme de fonctionnement syntaxique des deux bases. Nos relevés montrent qu'un sens actif du procès peut être traduit par d'autres structures engageant l'une ou l'autre base, mais pour lesquelles on ne pourra plus parler de parallélisme. D'un côté, en effet, *ai-* pourra facilement exprimer un procès assumé activement par le sujet en associant l'argument-cible dans une dépendance syntaxique plus étroite :

*Guillaume* 143, Bien le vos di et requeinois, / Tierce fois encore atendés, / Ja puis consel ne demandés, / Se tierce fois vos en semont, / Mais *en despit aiés le mont* / Et vos meisme mespriés, / Dieu seul amés et Dieu proiés, / Por Dieu *aiés tot en despit*, / Et departés sans contredit / Tout vostre or et tout vostre argent.

*Perceval* 557, Biax filz, ancor vos vuel dire el : / Ja an chemin ne an ostel / N'*aiiez* longuement *compagnon* / Que vos ne demandiez son non ; / Le non sachiez a la parsome, / Car par le non conuist an l'ome.

Dans le premier cas, la locution verbale est construite indirectement, ce qui permet que l'argument-cible (<-A>) apparaisse comme objet direct. Dans le second cas, c'est bien la construction transitive directe qui restituée à *aiiez* un sens actif, équivalent à « gardez » plutôt qu'à « recevez ».

La base *soi-* en revanche a tendance, pour exprimer un procès actif, à rejeter l'argument-cible dans une dépendance encore plus lointaine :

*Adam* 1021, Abel à Caïn : De *Deu* servir ne *seom* pas *vilain* ! / *Seum* tot tens *subject al criator*, / Ensi servum que conquerroms s'amor, / Que nos parenz perdirent par folor.

*Reis* V, 8, Seit ménée aillurs l'arche al Deu de Israel é entur ; que si partut u ele vendrad siuve ceste pestilence é cest flael, *seium certain* ke par *li* nus est avenu cest mal.

*Cligès* 380, Relevez sus, jel vos comant ; / Et *soiez* des ore en avant / De *ma* cort et de *mes* privez, / Qu'a boen port estes arivez.

La première occurrence manifeste bien la continuité avec les structures précédentes, puisqu'elle présente à la fois une tournure où l'argument dépend directement de l'attribut et une autre où il n'en dépend

qu'indirectement. A mesure que cet argument <+A> distinct du sujet apparaît dans une dépendance syntaxique plus lointaine de la base impérative *soi-*, il semble moins engagé encore dans le déroulement actif du procès, au bénéfice du sujet, qui en devient vraiment l'agent volontaire.

L'on sait que la langue associe d'autre part de façon générale ces deux verbes, *avoir* et *être*, dans leur rôle d'auxiliaires d'aspect. Suivis, à tous les modes, de la forme de participe passé d'un procès, ils traduisent l'un ou l'autre l'aspect accompli ou transcendant de ce procès. Envisagé par la langue selon cet aspect, un procès est considéré comme ayant atteint le terme final de sa tension interne. Or, dans l'ensemble des relevés qui engagent les bases impératives *ai-* et *soi-*, les occurrences où elles assument effectivement ce rôle d'auxiliaire d'aspect sont presque négligeables, soit assez rares, limitées à quelques formules liant *soi-* aux mêmes participes des mêmes verbes<sup>92</sup>, soit très souvent, dans le cas de *ai-*, tout simplement inexistantes. Si l'on tient donc à maintenir la cohérence d'une opposition en langue des deux aspects (inaccompli # accompli) qui transcenderait les modes, force est tout de même de constater que dans les discours avérés, sur la diachronie retenue, le mode impératif est quasi-exclusivement représenté par l'aspect inaccompli. C'est donc bien par l'aspect inaccompli, massivement majoritaire, que la morphologie subjunctive des deux bases a dû s'imposer mécaniquement. Elle n'aura eu aucune peine à s'étendre à l'aspect accompli, peu employé à l'impératif.

---

<sup>92</sup> Nous aurons ainsi l'occasion d'étudier plus loin la conjugaison impérative du verbe *venir*, dans notre séquence sur les bases impératives pour lesquelles l'emprunt au subjunctif est partiel.

## 1. 2 DESCRIPTION ET INTERPRÉTATION DE LA BASE IMPÉRATIVE SACH-.

La base impérative *sach-* provient de l'étymon subjonctif *sapia-* : la langue l'a retenue très tôt comme substitut de l'impératif régulier. La syntaxe des tours qui engagent cette base est assez simple et prévisible. Dans la grande majorité des cas en effet, *sach-* introduit une prédication propositionnelle introduite par *que* :

*Erec* 262, Et bien *sachiez* sans nule faille / *Que* tant nos conbatrons andui / Qu'il me conquerra ou ge lui.

*Renart* 1349, *Sachez* qu'il nos en mescaroit, / Tex n'en set mot qui en plorroit.

*Cligès* 1079, Mes il en iert mis en essil, / Et *sache* bien de verité / *Que* an chastel ne an cité / Ne porra garantir son cors / Qu' a force ne l'an traie fors.

A côté de ces structures très courantes dans lesquelles la complétive est explicitement introduite, on rencontre fréquemment en ancien français d'autres stratégies linguistiques pour lier *sach-* à la prédication donnée à savoir. Ce peut être, cas le plus fréquent, l'apparition d'un démonstratif anaphorique complément de *sach-* : le syntagme verbal impératif peut alors fonctionner comme une proposition de renfort de la prédication, parfois en incise :

*Erec et Enide* 112, Biax amis, vostre compaignie / Aim je mout, *ce sachiez de voir* : / Je ne puis pas meillor avoir.

*Charroi* 1456, Manuscrits B, François s'escrient : « Otran, quar di le mot / Respit avras *ce saches tu de mort* »

*Guillaume* 612, Et ne por quant tost fust finee / Ma truandise a ceste fois, / Se jou ne fuisse plus destroys / D'autrui mesaise que del mien : / De deus enfans, *ce saciés bien*, / S'est anuit ma feme acoucie, / Dont je crieng molt ne m'en mescie, / C'une si grans fains l'a atainte, / K'a poi ke ne sera enchainte / Des enfans que ele a enfantés.

Le rôle de représentation endophorique de la prédication qu'assume ci-dessus le pronom démonstratif peut d'ailleurs être confié à un autre pronom, ou même à un groupe nominal de référence très générale :

*Perceval* 716, Mon anel n'avras tu ja voir, / Fet la pucele, bien *le saiches*, / S'a force del doi nel m'araiches.

*Erec* 1363, *Une chose sachiez* vos bien : / Ne voldroie por nule rien / Qu'ele eüst d'autre robe point / Tant que la reine li doint.

Dans les occurrences suivantes, aucun procédé grammatical ne vient plus relier la prédication à l'impératif *sache(z)* :

*Charroi* 1440, Sez tu, Otran, de quel gent sui prevost ? / De cele gent qui en Deu n'ont confort ; / Quant les puis prendre, a honte vit li cors ; / *Saches por voir*, venuz es a ta mort !

*Charroi* 1444, Otran, fel rois, Damedex te maldie ! / Se tu creoies le filz sainte Marie, / *Saches de voir*, t'ame sera garie ; / Et se nel fes, ce te jur et afie, / De cele teste n'en porteras tu mie, / Tot por Mahon, qui ne valt une alie !

*Roland* 520, Co dist Marsilies : « Guenes, *par veir sacez*, / En talant ai que mult vos voeill amer. »

La prédication énoncée dépend clairement ici de *sach-* pour le sens. Mais cette dépendance n'est marquée grammaticalement ni par une subordination explicite, ni par des procédés d'anaphore ou de cataphore. Cependant, les expressions sémantiquement fortes *de/por/par voir*, en accompagnant *sach-*, contribuent à signifier ce lien d'ailleurs clair entre l'impératif et la prédication. Syntaxiquement incidentes au verbe *sache(z)*, elles garantissent la sincérité de l'énonciation, et présentent solennellement la prédication comme vraie. Leur expression n'est pas du tout obligatoire, et l'on trouve en ancien français des juxtapositions pures et simples de *sach-* à côté de la prédication :

*Guillaume* 1596, *Sire*, fait il, or soit mençoigne / U verités çou que vos dites, / Drois est que vos en soiés cuites : / Ja mau gré ne vos en sarai. / Mais *saciés bien*, u jou arai / Congié de vos sans plus atendre, / U j'en ira sans congié prendre ; / En larecin u en enblee / M'en irai une matinee, / Se vos congié ne me donés.

*Erec* 602, Cest chevalier, je ne l'aim pas. / *Saichiez*, se je armes avoie, / L'esprevier li contrediroie.

*Renart* 1705, Bien *sachez* tuit, se Renart vit, / Tel conperra qui nel vit.

Gérard Moignet signale ce genre d'anacoluthes, précisant qu'il serait caractéristique des textes épiques les plus anciens<sup>93</sup>. Chacun s'accorde à dire que la subordination en ancien français donne toujours, au moins *a priori*, une impression de moindre rigueur que dans les états postérieurs de la langue. Or il est clair ici que le seul emploi de la base *sach-* à l'impératif laisse attendre, de façon rigoureusement obligatoire, une prédication. Les seules occurrences de notre corpus synchronique où *sach-* n'est pas lié (par subordination, endopore, ou simple juxtaposition) à une prédication verbale sont les deux suivantes :

*Perceval* 557, Biax filz, ancor vos vuel dire el : / Ja an chemin ne an ostel / N'aiez longuement compaignon / Que vos ne demandiez son non ; / Le non *sachiez* a la parsome, / Car par le non conuist an l'ome.

*Cligès* 730, Ce meïsmes *sachiez* des ialz, / Con del voirre et de la lanterne : / Car es ialz se fiert la luiserne / Ou li cuers se remire, et voit / L'uevre de fors, quex qu'ele soit.

Dans la première, *sachiez* introduit une prédication non verbale implicite : « le non », complément d'objet de l'impératif, doit être considéré comme le prédicat logique du thème « compaignon » apparu dans la phrase précédente, sans quoi, insuffisamment déterminé par l'article, il n'est pas interprétable ; le français moderne éprouverait sans doute le besoin de dire « En définitive, connaissez/apprenez le nom *de ce/votre compaignon* », ce dont d'ailleurs rend compte la traduction adoptée par l'édition<sup>94</sup> des œuvres complètes de Chrétien de Troyes : « Tâchez de finir par savoir *son* nom ». L'ancien français exprime donc ici sous une forme non verbale un rapport de prédication, exactement comme on pourrait dire, en prédication verbale explicite : « Sachez comment se nomme ce compaignon. ». Dans la seconde occurrence, la structure est plus complexe, mais la prédication est plus clairement identifiable : « des ialz » constitue le thème, « ce meïsmes...con del voirre et de la lanterne » le prédicat, fondé ici sur une comparaison. La traduction en français moderne de ce passage dans notre édition insiste sur la comparaison, tout en conservant ce rapport de prédication : « Les yeux / peuvent être comparés au verre et à la lanterne. »

*Sachiez* est alors escamoté. Ce choix de ne pas traduire *sachiez* n'est pas un hasard, et doit nous amener à réfléchir au contenu sémantique propre à cet impératif en ancien français. Dans les deux dernières occurrences, la prédication introduite n'est pas fondée sur un prédicat verbal : il semble que la base *sach-* joue qu'un rôle logique de clé de voûte de la prédication, et que par suite sa consistance sémantique soit tout au plus rhétorique. Il convient de ne pas négliger cependant son rôle pragmatique incontestable (comme impératif) de lien interlocutoire. Dans toutes les autres occurrences, à l'exception de celles, plus nombreuses, où la prédication est introduite par *que*, la suppression pure et simple de l'ensemble du syntagme verbal organisé autour de *sache(z)* ne changerait rien, ni à la pertinence syntaxique, ni, ce qui est

<sup>93</sup> Moignet, 1973, p. 339.

<sup>94</sup> Voir le corpus en annexe.

plus étonnant, au sens de l'énoncé. Nous présentons ci-dessous les résultats de ce test d'effacement appliqué aux quatre types d'articulation (hors subordination explicite) entre *sach-* et une prédication verbale :

d'après *Renart* 1705, Se Renart vit, tel conperra qui nel vit.

d'après *Roland* 520, Co dist Marsilies : « Guenes, en talant ai que mult vos voeill amer. »

d'après *Perceval* 716, Mon anel n'avras tu ja voir, fet la pucele, s'a force del doi nel m'araiches.

d'après *Charroi* 1456, Manuscrits B, François s'escrient : « Otran, quar di le mot, respit avras de mort »

L'énoncé n'est dans tous ces cas affecté ni dans sa pertinence ni dans son sens, preuve de l'extrême ténuité sémantique de la base impérative *sach-*. De la même façon, l'ensemble *sache(z) que* (impératif à base *sach-* + marqueur de subordination) pourrait être supprimé sans dommage syntaxique ou sémantique devant les prédications qu'il introduit dans tous les exemples relevés plus haut. Si l'introduction d'une prédication peut être considérée comme une opération logique et sémantique, alors la base impérative *sach-* doit être considérée en français comme l'élément neutre de cette opération.

Ce rôle d'élément sémantiquement neutre propre à la base *sach-* apparaîtra mieux dans la comparaison avec d'autres bases, synonymes ou proches pour le sens. La base sémantiquement la plus proche de *sach-* est probablement *apren-* en ancien français. Nous avons en outre rassemblé quelques échantillons représentatifs d'autres bases, relativement proches :

*Guillaume* 1572, Soies en pais, si remanés / Entour moi, et si *aprenés* / A gaaignier si com jou fis.

*Reis* XXIV, 12, Ore, chier pere, *vei é cumuis* ceste piece de tun afublail que tienc en ma main. Quant jo la colpai oreinz en la fosse, ne te voil murdrir ne laidir. Ore *t'aperceif* que felenie n'ad en mei ne crimme envers tei.

*Le Charroi* 157, Rois, quar *te membre* d'une fiere bataille / Que ge te fis au gué de Pierrelate : / Pris Dagobert qui vos ert demorable.

*Manières* 130, Salemon dit qui pas ne ment : « Biau fiz, *remembre* escordement / Ta fin et ton commencement, / Ne pecheras pas longuement. »

*Reis*, commentaire sur le verset XVI, 16, Firent li servant Saül a lur Seignur : « Li mals esperiz nostre Seignur te travaille. S'il te plaist cumande, é nus querrums alcun ki harper sache, que quant li mals esperiz Deu t'envairad, chanted é harped, é de plus legierement sufferas la peine. » (*Entendez* que li malignes esperiz est apelez ici li esperiz Deu pur ço que il le felun rei travaillout cume serjant par la dreituriere volentet Deu.)

A la différence de l'élément neutre que représente la base *sach-*, toutes ces bases peuvent être caractérisées par un ou plusieurs traits positifs qui les distinguent de la neutralité sémantique. La base *sach-* est la seule qui ne présente aucun de ces traits, au nombre de trois. Premier trait : à la différence de *sach-*, la plupart de ces bases n'introduisent pas systématiquement une prédication. L'une des conséquences en est

d'ailleurs que le test de suppression ne pourrait s'appliquer aussi facilement aux occurrences qui engagent ces bases. La seule base qui, comme *sach-*, paraît elle aussi susceptible d'introduire systématiquement une prédication est celle qui correspond au verbe *t'aperceif*, si du moins on considère que le pronom réfléchi permet à la langue de former une nouvelle base ; cependant, *t'aperceif* répond aux deuxième et au troisième traits, qui le distinguent donc de *sach-* et de la neutralité.

Deuxième trait caractéristique : dans les cas où le test d'effacement est envisageable syntaxiquement, se produit une déperdition sémantique. Ceci revient à dire que la majorité de ces bases, en plus de leur rôle syntaxique d'introduction, apportent réellement une détermination sémantique. La base *sach-* est d'ailleurs beaucoup plus fréquente à l'impératif que toutes les autres. Pour certaines de ces bases, la nuance sémantique ajoutée est à relier à une forme particulière de sensibilité (cas des verbes *vei*, *t'aperceif* et, dans une certaine mesure, de *entendez*), ou à une faculté de l'esprit (*te menbre*, *remenbre*) : la base apporte ainsi lexicalement une information sur la modalité de connaissance ou d'intuition de l'objet, alors que dans le cas de *sach-* (comme d'ailleurs pour *aprenez*, *cunuis*), cette modalité n'est pas explicitée.

Le troisième trait est lié à la différence d'aspect sémantique : *sach-* se distingue des bases synonymes par l'aspect imperfectif statif<sup>95</sup> qui lui est propre. *Sach-*, comme d'ailleurs toutes les formes du verbe *savoir*, ne désigne en aucune manière une progression : la base verbale n'implique pas dans son sens de durée interne de tension ou d'accomplissement.

A ce sujet, il faut rappeler l'une des interprétations généralement produites pour rendre compte des morphologies subjonctives de l'impératif, et dont les conclusions tendent à escamoter ce trait fondamental de la base *sach-*. La tradition guillaumienne en effet a souvent été conduite à rapprocher, dans son emploi impératif, la base *sach-* de la base *apren-*. Guillaume écrivait déjà, dans *Temps et Verbe* :

Dans *sachez*, le verbe *savoir*, déporté à une certaine distance de lui-même, prend la valeur de *apprendre*. Dire à quelqu'un *sachez que*, c'est, encore qu'on se serve de *savoir*, lui dire : *apprenez que*...<sup>96</sup>

Nous ne pouvons nier cette équivalence des effets de sens. Le verbe *savoir*, puissancier, imperfectif statif, condition de possibilité des autres procès, est certes « déporté à une certaine distance de lui-même ». Remarquons cependant, d'une part, que cet effet de décalage sémantique n'est pas propre à l'impératif ; dès qu'on conjugue ce même verbe *savoir*, fondamentalement statif, à l'aspect accompli (qui lui est logiquement étranger), on obtient le même effet : *su* ne peut pas non plus signifier autre chose qu'*appris* en français. D'autre part, les synonymes exacts n'existent pas en français, et Guillaume d'ailleurs le concède dans sa formulation. L'aspect imperfectif statif, propre au contenu lexical du procès *savoir*, ne disparaît pas dans sa

<sup>95</sup> Sur la distinction des verbes « statifs » et des verbes « dynamiques », voir Soutet, 1989, p. 40.

<sup>96</sup> Guillaume, 1984, p. 48.



conjugaison impérative, et justifie en discours une opposition sémantique, ténue mais réelle, des impératifs *sache* (imperfectif statif) # *apprends* (imperfectif dynamique). *Appren-* en effet, par contraste, suppose une progression vers le terme accompli, une durée interne. Les autres verbes présents dans nos occurrences, *cunuis*, *t'aperceif*, *te remembre* relèvent aussi de cet aspect dynamique.

Ce qui en discours rend possible l'assimilation sémantique de *sach-* à *appren-*, c'est que la nuance aspectuelle est moins nette hors de la modalité de prédication. L'opposition aspectuelle propre aux bases, « statif # dynamique » est facilement repérable dans une prédication, puisqu'une prédication est toujours une indication, un commentaire qui associe à un sujet un prédicat verbal : elle n'entend donc pas susciter *ex nihilo* un procès, mais évoquer un procès déterminé, doué de coordonnées chronologiques, aspectuelles et personnelles comme le prédicat adéquat d'un sujet. Toute autre est la situation de l'impératif, qui impose le procès et en institue pragmatiquement l'agent. Le procès alors est proprement inventé par le locuteur, son apparition *ex nihilo* se distingue de façon tranchée et binaire de la situation immédiatement précédente où il n'existait pas. Dès lors, on comprend qu'une base verbale stative à l'impératif soit davantage perçue, par un effet de la situation pragmatique, comme l'indice d'une conversion, d'un retournement de situation. L'impératif *sache*, qui relève de la modalité d'institution, signifie implicitement : *de l'ignorance, passe au savoir*.

De là vient que Guillaume assimile *sache* à *apprends*, et tire de cette équivalence un argument pour sa théorie du seuil d'« actualité impérative »<sup>97</sup>. Nous maintenons cependant que l'opposition aspectuelle est inhérente à la différence lexicale des bases. La durée interne propre à la base dynamique *appren-* repose sur une continuité qui la rend compatible, même à l'impératif, avec des expressions adverbiales comme celles du français moderne *peu à peu*, avec des circonstants exprimant la durée, ou encore avec des formes en *-ant* circonstanciels temporels. Les exemples ci-dessous, tirés du corpus du XVII<sup>e</sup> siècle, attestent cette pertinence :

*Le Cid* 7, Chimène à Elvire : Dis-moi donc, je te prie, une seconde fois / Ce qui te fait juger qu'il approuve mon choix : / *Apprends-moi de nouveau* quel espoir j'en dois prendre ; / Un si charmant discours ne se peut trop entendre.

*L'Astrée* 61, Regarde, Tyrcis, regarde idolatre des morts, et ennemy des vivants, quelle est la perfection de mon amitié, et *apprens quelques-fois, apprens* à aimer les personnes qui vivent, et non pas celles qui sont mortes, qu'il faut laisser en repos après le dernier adieu, et non pas en troubler les cendres bien-heureuses par des larmes inutiles, et prens gardes si tu continues, de n'attirer sur toy la vengeance de ta cruauté, et de ton injustice.

*Suréna* 567 Pacorus à Eurydice : A ces bontés, Madame, ajoutez une grâce ; / Et du moins, *attendant que cette ardeur se passe, / Apprenez-moi* le nom de cet heureux amant / Qui sur tant de vertu règne si puissamment, / Par quelles qualités il a pu la surprendre.

---

<sup>97</sup> Guillaume, 1984, p. 48.

Il convient ici de faire abstraction de l'interversion possible des rôles due à la bisémie (passif/actif) de la base *appren-* en français. Les adverbes temporels conjoints à la base impérative *appren-* dans les deux premières occurrences ne sont pas de purs marqueurs de durée, mais, quoiqu'il en soit, on pourrait difficilement substituer ici *sach-* à *appren-* : la base *sach-* ne paraît donc pas non plus, sans doute pour les mêmes raisons, apte à traduire l'aspect itératif :

réponse possible - mais non pertinente - d'Elvire à Chimène : *\*sachez de nouveau* quel espoir vous en devez prendre

Dans l'extrait de *Suréna*, *sach-*, de la même façon, serait difficilement compatible avec la forme en *-ant*, qui marque en l'espèce une certaine continuité temporelle. La coordination, attestée quelques vers plus haut, des deux bases impératives :

*Suréna* 549, Eurydice à Pacorus : *Apprenez* davantage, / Et *sachez que* l'effort où mon devoir m'engage / Ne peut plus me réduire à vous donner demain / Ce qui vous étoit sûr, je veux dire ma main.

ne doit pas faire illusion en donnant l'impression qu'elles seraient facilement interchangeable en toutes circonstances. Même dans ce cas, Corneille a très naturellement chargé la base dynamique *appren-* d'une fonction plus souple de cataphore générale, alors qu'il a réservé à la base stative *sach-* le rôle neutre d'introduction immédiate d'une prédication. Seul *appren-* est donc susceptible, comme base d'aspect dynamique, de traduire à l'impératif la durée interne.

Nous aurions donc bien, même à l'impératif, une différence systématique et par conséquent sémantique entre *sach-* et *appren-* : la base impérative *sach-* marquerait tout au plus le saut pragmatique, mais achronique, d'une situation de pure absence de savoir à une situation où le savoir est imposé par le simple énoncé de la prédication introduite ; la base *appren-* marquerait l'assimilation progressive, dans une durée chronologique, d'un contenu d'ailleurs large qui ne se réduit pas à une (seule) prédication. La nuance aspectuelle est précisément marquée par la différence des bases lexicales et ne saurait être remise en cause par la conjugaison, fût-ce à l'impératif.

Cumulée avec l'absence de détermination sémantique particulière (deuxième trait caractéristique de la base *sach-*), cette nuance aspectuelle stative, qui ne conçoit donc pas la durée interne, permet en définitive d'expliquer le rôle d'élément sémantiquement neutre que joue la base dans l'introduction des prédications. Le premier trait caractéristique s'en trouve par là même expliqué lui aussi : la langue a volontiers et préférentiellement recours à l'élément neutre *sach-* pour introduire une prédication. Les autres bases susceptibles d'introduire une prédication remplissent aussi en général d'autres fonctions dans le système de la langue. Ce rôle d'élément neutre assumé pour l'une des opérations les plus fondamentales du discours, l'introduction de prédication, fait de l'impératif du verbe *savoir* un terme systématiquement

unique. La langue marque ce statut systématique particulier à deux niveaux au moins du système sémiologique verbal : celui de la morphologie, qui nous intéresse ici, et celui de la syntaxe. A l'échelle de la morphologie radicale, le système va manifester en diachronie à travers ce terme *sach-* deux principes complémentaires qui président ensemble aux évolutions : un principe de continuité, qui va s'exercer entre les deux modalités de phrase que le latin séparait clairement dans ses distributions paradigmatiques ; un principe de discontinuité, qui va s'exercer, à l'intérieur du mode impératif, entre une base zéro et des bases positives.

Le principe de discontinuité peut se comprendre à partir de notre conclusion sur le rôle d'élément neutre du verbe *savoir* à l'impératif. Tous les autres verbes, s'ils ont à assumer ce rôle d'introduction de prédication, apportent par surcroît un contenu sémantique déterminé. Comme introducteur de prédication, l'impératif de *savoir* représente quant à lui un élément zéro, formel, presque virtuel, tant son sens initial finit par perdre de son importance en discours. La langue l'a donc formellement distingué des autres bases impératives, positives, actuelles, déterminées.

Cependant, dans la transformation du système latin en système français, une tendance innovante, si du moins elle doit bouleverser la cohérence du système originel, ne peut le faire tout à fait gratuitement. Si un principe psychomécanique de discontinuité s'impose pour isoler la base impérative du verbe français *savoir* des autres, il est nécessaire, en vertu de l'équilibre qui caractérise la mécanique même, qu'un principe complémentaire de continuité empêche que cette base soit absolument isolée. Simultanément, dans le passage du système latin au système français, s'est donc exercé sur l'élément neutre dans l'opération d'introduction de la prédication le principe de continuité suivant : c'est à une prédication, et non à un impératif génétique, qu'a été dévolu ce rôle fondamental d'élément neutre dans l'opération d'introduction de prédication. Ce principe de continuité peut se comprendre comme une attraction restreinte et inverse de modalité. La prédication s'impose morphologiquement dans la principale, dans la mesure où la subordonnée est nécessairement une prédication. Rappelons qu'en latin, de la même façon, l'attraction modale courante imposait un subjonctif formel dans une subordonnée simplement parce que cette subordonnée était régie par un subjonctif. Ce principe de continuité ne s'est exercé historiquement, parmi les introducteurs de prédication, que sur le terme *savoir*, dans l'exacte mesure où le principe complémentaire de discontinuité ne s'est exercé que sur lui. S'offrait à la langue, dès le latin, une solution mécanique élégante pour restituer l'équilibre au système en satisfaisant à la fois le principe de continuité et le principe de discontinuité. Cette solution prend appui sur le fait massif et précoce, en amont de la formation du français, de l'utilisation générale du subjonctif comme équivalent fonctionnel de l'impératif. Il s'agit de la substitution systématique, aux paradigmes impératifs naturels des verbes *scire* ou *sapire*, du paradigme de subjonctif *sapia-* (*sach-*).

### 1. 3 DESCRIPTION ET INTERPRÉTATION DES BASES VERBALES PARTIELLEMENT OU SPORADIQUEMENT SUBJONCTIVES.

Les trois bases impératives *ai-*, *soi-* et *sach-* ne sont pas absolument les seules que le mode impératif ait empruntées historiquement au subjonctif tout au long de notre diachronie. Mais c'est sans doute leur emploi précoce et définitif<sup>98</sup> comme bases d'impératif qui a pu entraîner par analogie des emprunts morphologiques plus tardifs et moins exclusifs de l'impératif au subjonctif. Certains autres verbes fonctionnellement proches de ces trois bases auront également recours à l'emprunt morphologique au subjonctif pour former leur impératif. C'est en particulier et d'abord le cas des verbes *vouloir*, *pouvoir*, *faire* et *venir*, dont les morphologies, sans l'être exclusivement, sont tout de même assez régulièrement et parfois très continûment empruntées au subjonctif. Nous relevons ainsi, dès la première moitié de notre diachronie, une hésitation de ces quatre bases verbales entre la morphologie subjonctive et une morphologie génétique ou indicative<sup>99</sup>. Nous suivons le fil linéaire de l'évolution de ces quatre bases siècle après siècle, de façon à bien faire apparaître les nuances diachroniques.

Au XII<sup>e</sup> siècle, l'impératif de *pooir* n'est pas attesté dans notre corpus, contrairement à celui de *voloir* :

---

<sup>98</sup> Fouché, 1967, p. 151 signale que la forme indicative de *savoir* a pu être employée comme impératif aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Nous n'avons pas d'attestation de ce fait dans notre corpus.

<sup>99</sup> Les verbes latins *velle* et *posse* n'avaient pas d'impératif.

*Adam* 1470, Jérémie : Oëz de Deu sainte parole, / Tot vus qui estes de sa scole, / Del bon Judé la grant lignee, / Vus chi estes de sa maisnee ! / Par ceste porte *volez* entrer / Por nostre seignor aouer.

Cette forme *volez* est la forme P5 d'indicatif présent la plus fréquente à cette époque. Le subjonctif équivalent n'apparaît jamais sous cette forme en synchronie<sup>100</sup>. Force est donc de reconnaître que l'impératif de *voloir* apparaît de façon privilégiée sous une morphologie indicative à cette époque, et ce, sans qu'on puisse la rattacher à un sens plus particulier, comme ce peut être le cas en français moderne<sup>101</sup>.

Dans la même coupe synchronique, le verbe *venir* apparaît lui clairement sous deux morphologies :

*Erec et Enide* 387, Biax sire, fet il, bien *vaingniez*.

*Erec et Enide* 827, Bele, fet il, avant *venez*, / L'oiseil a la perche prenez, / Car bien est droiz que vos l'aiez.

*Perceval* 941, Biau sire, bien *vaigniez*.

*Perceval* 1743, Et dient : « Sire, *venez* anz. »

L'on doit noter que le verbe apparaît dans les mêmes textes sous deux morphologies différentes, ce qui exclut d'emblée une explication de la nuance par des faits dialectaux. La base *vien/ven-* est une base impérative étymologique, tandis que la base palatalisée *vai(n)gn-* est empruntée au subjonctif. Manifestement, celle-là correspond à l'emploi impératif le plus général du verbe, tandis que celle-ci paraît réservée à un seul type d'emploi, la formule de bienvenue *bien vai(n)gniez*. Cette répartition correspond clairement à une nuance d'ordre modal. *Venez* institue réellement un procès non avéré, et relève donc exclusivement de la modalité d'institution. En revanche, la formule (*bien*) *vai(n)gniez*, en antéposant l'élément axiologique, institue surtout les conditions favorables<sup>102</sup> d'un procès déjà avéré que par ailleurs elle commente, dont elle dit quelque chose, selon l'équivalence :

1 Prédication : (je constate que) *vous venez* )  
2 Institution : *venez dans de bonnes conditions* )      =>      3 A. F. *Bien vaigniez*

Cette formule semble donc ambivalente, intermédiaire entre les deux modalités, institution et prédication. L'emprunt au mode subjonctif peut donc très simplement s'interpréter dans ce cas comme l'effet d'une analogie fonctionnelle avec les formules similaires engageant la base *soi-*, dont nous avons

<sup>100</sup> Roques, 1985, qui ne reconnaît pas de forme spécifique à l'impératif dans ses recensements, compte 53 occurrences pour les formes P4/P5 *volez/volons* d'indicatif entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. Les formes contemporaines les plus proches qu'il relève sont *voliez* (3 occurrences) et *vuliez* (1 occurrence).

<sup>101</sup> Cette double morphologie est notamment signalée par Le Goffic, 1997, p. 127, et rapportée à une différence d'usage.

<sup>102</sup> Nous aurons l'occasion de revenir sur l'interprétation systématique de ce genre de tournures dans notre partie de syntaxe. Le placement devant le verbe, dans le syntagme verbal, d'un élément conjoint, en est en effet caractéristique.

également montré l'ambivalence modale. On est ici à la limite systématique du mode impératif, et l'on pourrait parler, pour caractériser ces tournures hybrides, de tours optatifs<sup>103</sup>. Comme les bases *ai-* et *soi-*, la base *veign-* constitue donc un indice de la continuité toujours possible entre les deux modalités.

Cette interprétation paraît largement confirmée par la prise en compte d'occurrences qui, à la même époque, engagent formellement à la fois la base impérative *soi-* et une forme participiale du verbe *venir* :

*Cligès* 361, Amis, fet il, ne refus mie / Ne vos ne vostre compaignie, / Mes *bien veignant soiez* vos tuit.

*Renart* 772, Tybert, par vostre *male* joie / Et par vostre *male* aventure / *Soiez venus* en ma pasture !

*Renart* 780, Tybert, ce dist Renart, welcomme ! / Se tu venoiez or de Rome / Ou de seint Jaque frescement, / *Bien soiez venus* hautement / Comme le jor de pantecoste.

Comme dans les formules passivées citées plus haut<sup>104</sup>, un élément axiologique (*bien, mal*) est engagé. La nuance entre les deux participes induit ici dans les formules résultantes celle de l'aspect : immanent pour la première, transcendant pour les secondes. Cet aspect transcendant du participe *venus* n'est pas ici engagé dans une tournure passive, contrairement à ce qui se passait avec *beneit* : l'effet de sens accompli est donc davantage sensible, et l'on peut considérer que *venir* est l'un des rares verbes de la langue dont l'impératif accompli est très régulièrement attesté jusqu'en moyen français.

Nous relevons aussi à la même époque une occurrence où l'impératif du verbe *faire* emprunte sa morphologie radicale au subjonctif :

*Reis* III, 3, *Fachum* venir l' arche Deu de Sylo, é seit od nus que Deu nus salved de noz énemis.

Sans doute faut-il également entendre dans cette formule une nuance optative (et donc ambivalente du point de vue modal) plutôt que strictement jussive : cette particularité la rapprocherait fonctionnellement des formules précédentes.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, cette base *fac(h)-* n'apparaît plus à l'impératif qu'en contexte de subordination :

*Tristan* 101, Adont se tourne Lancelos vers le signeur du castel et li dist : « Je te conmant sour la foi que tu m'a donnee que, se tu as prisons en ton castel, que tu tot maintenant les *faces* delivrer. »

Villehardouin 84, Seignor, je avoie de ceste ville plait a ma volonté, et vostre gent le m'ont tolu ; et vos m'aviez convent que vos le m'aideriez a conquerre, et je vos semon que vos le *façoiz*.  
Manuscrits BCDE : *faciez*

Villehardouin 68, Nos vos proions por Dieu que vos l'otroiez et que vos le *façois* et que voz en viegnés avec nos.

Manuscrit A : *façoiz*  
Manuscrits BCDE : *faciez*

<sup>103</sup> Il semble difficile de parler ici de mode optatif à part entière, dans la mesure où un paradigme systématique, concernant tous les verbes de la langue, ne saurait être restitué. L'optatif correspond donc simplement en français à un effet de sens, assumé par certaines tournures particulières. Sur cette question de l'optatif en français, voir Guillaume, 1984, p. 46.

<sup>104</sup> Dans notre analyse de la base *soi-*.

A une époque où l'on observe de nombreux cas de syntagmes impératifs subordonnés, le problème spécifique que pose ce genre d'occurrences de sens clairement jussif est précisément de déterminer s'il s'agit bien d'impératif<sup>105</sup>, malgré l'exacte coïncidence de la forme et de l'emploi avec le subjonctif. La langue n'a pas encore développé à cette époque une conception vraiment exclusive des différents paradigmes verbaux.

A la même époque, la répartition fonctionnelle entre les deux morphologies de *venir* est toujours valable : impératif strict d'une part, assumé par la morphologie génétique et, d'autre part, tournures optatives hybrides, intermédiaires entre les deux modalités, et assumées par la morphologie subjonctive. Nous regrouperons désormais délibérément les deux aspects, immanent et transcendant ; la morphologie subjonctive apparaît dans l'aspect transcendant à travers la base *soi-* :

*Robin*, 471, Gautier à Huard : *Mau soiïés vous ore venus !*

*Robin*, 430, Marion : *Bien vieignes tu, Perrete !*

*Dole* 1316, Fet il : « - *Venez en*, fet il, moi et vos », / a un vallet qui ot trousse / une coute pointe enversee / (il ot de grant beauté le los).

Ce même phénomène d'hésitation modale concerne aussi le verbe *voloir* au XIII<sup>e</sup> siècle, mais seulement en subordonnée. Hors contexte de subordination, l'impératif de *voloir* emprunte sa morphologie au subjonctif dans cette synchronie :

*Garçon* 21, l'aveugle : A ! mere Dieu, *veullié* me aidier !

Manuscrits CDE de Villehardouin 22, Et por ce que ils sevent que nulle genz n'ont si grant pooir con vos et la vostre gent, vos prient por Dieu que vos aiez pitié de la terre d'oltremer et de la honte Jesu Crist et ke *vous veulliés* mettre paine coment

Villehardouin 28, Seignor, li baron de France li plus halt et li plus poesteï , os ont a voz envoiez, si vos crient merci que il vos preigne pitiez de Jerusalem qui est en servage de Turs, que vos por Dieu *voilliez* lor compaignie a la honte de Jesu Crist vengier.

Manuscrit C : que por Dieu lor compaignie *voulés* aidier

Manuscrits DE : que vos por Dieu lor compaignie *voellités* aidier

Cette dernière occurrence, en laquelle il n'y a pas de difficulté à reconnaître un impératif subordonné, manifeste bien, au moins dans ce contexte syntaxique, une certaine réticence de ce verbe *voloir* à délaïsser la morphologie indicative employée jusque-là au profit de la morphologie subjonctive : la nuance, que fixent les différentes versions du texte, n'est donc pas sémantique, mais correspond à deux possibilités concurrentes dans cette période synchronique de transition. La base impérative du verbe *pooir*, à la même époque, apparaît encore sous morphologie indicative :

---

<sup>105</sup> La morphologie est équivoque en l'espèce, seules en définitive des considérations syntaxiques - notamment la possibilité de rencontrer dans la même position un verbe impératif dont la morphologie est moins équivoque - permettent de soutenir que de telles occurrences peuvent en effet relever du mode impératif. Nous ne résoudrons pas absolument ce problème, puisque nous avons d'emblée exclu du champ de notre étude la subordination de syntagmes verbaux impératifs.

*Tristan* 75, Or saciés que je ai non Lanselos du Lac. Or *poom* hui mais reconmenchier nostre bataille, quant il vous plaira, car trop avom chi demouré.

*Besant* 956 : Seignors, en trop grant paine sont / Cil qui les granz richescs ont, / Car grant paine a en l'aüner / E grant peor a bien garder / E grant dolor quant hom les pert. / Dont *poez* veeir en apert / Que ja a eise ne sera / Home qui granz richescs a, / Car a grant travail sont conquises / E a grant poür sont porsises / E au perdre a mult grant dolor.

*Besant* 742, Torne tei ça ! esgarde mei / Come jeo sui dolz e pitos / E come jeo sui anguissos / A porchacier ta deliverance ! / Uncore *poez* tu par penitance, / Ainz que la porte seit fermee, / A mes noces aveir entree.

L'interprétation modale de ce type d'occurrences ne va pas sans problème. On peut choisir d'y lire un simple indicatif, et c'est la lecture que retient par exemple la traduction en français moderne du *Roman de Tristan* dans l'occurrence ci-dessus : « Eh bien, désormais nous pouvons recommencer notre bataille »<sup>106</sup>. Nous ne contestons pas ce choix de traduction, mais souhaitons justement relever que, dans certains emplois de *pooir*, comme celui-ci, le verbe peut légitimement s'interpréter selon les deux modalités, prédication ou institution. Prédication : le locuteur fournit en effet une information sur un sujet (ici implicite). Institution : énonçant cette phrase, le locuteur institue précisément le procès qu'exprime *pooir*, il suscite cette capacité de combattre qu'il désire, et l'on pourrait aussi bien traduire l'énoncé par une tournure optative en français moderne, « Puissions-nous maintenant recommencer notre bataille », ou même : « Soyons désormais disposés à reprendre notre bataille ». Cette possibilité d'une double lecture tient d'une part ici à un contexte sémantiquement jussif : le locuteur est bien, du point de vue pragmatique, en position d'exhorter ; l'occurrence de *poons* est précédée de trois impératifs incontestables, elle a valeur de décision au moins rhétorique si on la lit comme une prédication. Elle tient aussi, fait plus général, à l'indistinction syntaxique entre les deux modalités en synchronie : la présence et l'absence d'une réalisation clitique du sujet n'ont pas en ancien français la valeur de marquage modal qu'elles ont acquis en français moderne.

De façon plus particulière, *poons* ici, comme *sach-* ou *vol-/veuill-*, n'exprime qu'une disposition à exécuter un procès : dire que cette disposition s'applique au sujet (prédication) équivaut, dans ce contexte syntaxique et pragmatique équivoque, à instituer cette disposition, ce qui n'est pas encore l'exécuter, ni *a fortiori* exécuter (ou instituer) le procès second. Une proposition principale articulée à cette époque autour du verbe *pooir* apparaissant sous une morphologie indicative se situe donc, à l'instar des propositions engageant *ai-* ou *soi-*, en-deçà de la distinction entre prédication et institution. Dans les deux occurrences tirées du *Besant de Dieu*, cette ambivalence apparaît plus nettement encore. Au XIII<sup>e</sup> siècle toutefois, comme cela pouvait se produire au XII<sup>e</sup> siècle pour *voloir*, la langue n'a pas encore clairement choisi de

<sup>106</sup> Traduction proposée par M.-L. Chênerie et P. Ménard dans *Le Roman de Tristan en prose*, t. 1, Paris, Champion /Traductions, 1990.



traduire cette ambivalence fonctionnelle par l'emprunt d'une morphologie subjonctive pour la base d'impératif.

Comme son origine, le verbe latin *posse*, le verbe *pouvoir* n'a plus d'impératif en français moderne. Ces faits concordants mais discontinus ne permettent nullement à notre avis d'induire que ce verbe n'aurait jamais connu de flexion impérative dans l'histoire de la langue ou qu'il ne pourrait absolument pas en connaître<sup>107</sup>. Les historiens de la langue<sup>108</sup> s'accordent en général à reconnaître au contraire que, dans la diachronie que nous considérons, l'impératif de *pouvoir* est bien attesté, ce que confirment nos relevés, pour peu qu'on abandonne pour les interpréter le point de vue exclusif et typologique qui caractérise la morphologie de la langue moderne. Une même forme peut ainsi se lire en ancien français de deux façons, sans que cela nuise au sens, bien au contraire.

Pour G. Guillaume, « *Pouvoir*, à proprement parler, n'a pas d'impératif. Avec *pouvoir*, l'impératif glisse à l'optatif. »<sup>109</sup> Cette caractérisation nous semble essentiellement sémantique : mais rien dans le sémantisme du procès lui-même n'interdit une flexion proprement impérative, sauf à considérer par exemple que la paraphrase *sois capable/en mesure de* n'est pas non plus, « à proprement parler », un impératif, et « glisse à l'optatif ». Il est vrai que c'est sans doute cette position sémantique radicale que défend G. Moignet lorsqu'il identifie dans les verbes *avoir*, *estre*, *savoir*, *voloir* et *pooir* la « visée jussive » et la « visée optative »<sup>110</sup>. Mais l'intention de Moignet est clairement de réfuter par avance toute unité et toute personnalité du mode impératif, et par conséquent de contester que ces morphologies subjonctives puissent relever d'un mode systématiquement différent du subjonctif. Or, la caractérisation sémantique nous semble insuffisante, et néglige de plus les morphologies indicatives difficilement contestables de certains impératifs de *voloir* et *pooir*.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, nous avons relevé une occurrence qui permet précisément de comprendre comment la morphologie subjonctive a pu s'imposer s'agissant de l'impératif du verbe *pooir* :

*Dole* 1485, Cil li dit lués de maintenant : / « Que bien *puissiez* estre venuz ! / Et si vos mande .C. saluz / l'emperere, nostre bon sire. / Si vos di que mout vos desire / a veoir, ce sachiez de voir. »

La présence du terme *que*, qui en français va toujours de pair, dans ces formules, avec une commutabilité avec l'imparfait (*puissiez*), plaide bien ici en faveur d'une interprétation de la forme verbale comme un subjonctif exclusif (et non un impératif), autrement dit, comme une prédication de sens optatif. Nous concédons donc à G. Moignet que la morphologie subjonctive postérieure de l'impératif de *pooir* a pu

<sup>107</sup> Position défendue notamment, du point de vue glossématique, par Togeby, 1951, p. 168.

<sup>108</sup> Au premier rang desquels Fouché, 1967, p. 431, mais aussi Gamillscheg, 1957, p. 524 ou encore Englaender, 1889, p. 5.

<sup>109</sup> Guillaume, 1987, p. 23.

<sup>110</sup> Moignet, 1973, p. 210.

s'imposer, assez tardivement dans l'histoire de la langue, à partir de ce genre de formules en effet subjonctives, non impératives, de même que, de façon beaucoup plus précoce, les bases *ai-* et *soi-* se sont imposées à partir des formules subjonctives actives (de sens optatif) correspondantes. Mais, en dehors des cas où la syntaxe dénonce en effet la prédication, nous admettons comme impératifs les occurrences suivantes, du XIV<sup>e</sup> siècle :

*Fontaine* 1995 *Mercurus à Paris* : Or *pués* veoir en apparent / Qui sunt et furent ti parent / Et de quels gens tu yés venus, / Car bien yés au savoir tenus.

*Miracle* 889, la servante à sa maîtresse : La haulte / Roïne d'amour et de grace / A vostre ame vray pardon face, / Se plus n'avez de jours a vivre, / Ou briément doint qu'estre delivre / *Puissez* a joie.

L'éditeur de la *Fontaine amoureuse* interprète la première occurrence comme une prédication, et la traduit ainsi. Or elle peut également être reliée systématiquement à la modalité d'institution. Comme celui de *voloir* dans la coupe synchronique précédente, l'impératif de *pooir* hésite donc encore à cette époque entre les deux morphologies.

Le fonctionnement à la même époque de la base impérative sporadique *fac-* est tout à fait similaire :

*Oraisons* 72, Ma Misericorde et mon Refuge, mon Susceptour et mon Liberatour, ainsi me donne, s'il te plaist, ta tremour que dedanz moy metes ta amour. Et ainsi met en moy ta amour et ta tremour que en moy croisse le tien desirier. Et ainsi me *faces* estre participant de ceulz qui te creignent et gardent tes commandemens que, par timour de servitude je merisse a venir a grace d'amour, par la quelle finalement je vieigne a ta gloire.

*Paradis* 1237, Et encor pour tout parfaire, / Je vous pri, / Tout ensi / Dites li / Et l'en *fachiés* exemplaire : / « Si parfaitement s'est mis / En vostre amour / Qu'il li est vis / Que nuit et jour / Voie l'atour / De vo cler vis. »

La valeur sémantique de ces trois occurrences est très proche de celle de *puiss-*. Ce n'est ainsi qu'à partir du moyen français, deuxième tiers de notre diachronie, que la morphologie subjonctive s'impose, au moins partiellement, et de façon inégale, à l'impératif des quatre verbes *pooir*, *venir*, *faire* et *voloir*. Cet emprunt n'est encore que partiel dans le cas de *pooir*, il reste également partiel dans le cas de *venir*, réduit aux cas où le système hésite entre les deux modalités :

*Fontaine* 1877, *Mercurius nous y mena* / Et le pastour arraisonna, / Qui s'esbatoit de sa holette / Tous seuls en une sentelette, / Mais onques coulour n'en mua / Einsois premiers nous salua / Et dist : « A *bien soiez venues*. »

*Miracle* 339, le conte : *Bien veigniez*, maire ; or m'entendez.

*Ovide* 3170, *Vien*, si me baise, douce amie.

Les formules qui engagent ici une base subjonctive traduisent bien la modalité d'institution, mais elles expriment également une prédication. Les conditions d'apparition de la morphologie subjonctive du verbe *venir* restent les mêmes que dans la période précédente (formules de bienvenue). Elles se sont en

revanche étendues dans le cas de *voloir* à la même époque, puisque nous n'y relevons plus aucune attestation de morphologie indicative de l'impératif :

*Oraisons* 70, Et, Sire, mon Dieu ne me *vueilles* retarder de donner, pour ce que tu m'enseignes de demander, car tu promes a chescun, mes cilz n'a riens qui bien ne sert.

*Miracle* 772, le juge : Dame, entendez cy une chose, / Que je vous bee a pronuncier ; / Et ne vous *vueilliez* courroucier.

*Ovide* 860, Jason à Médée : Pour Dieu, *vueilliez* i paine metre, / S'en serai votre liges hom.

La morphologie subjonctive de l'impératif de *voloir* apparaît donc fixée et relativement exclusive à partir de cette époque. Dans la deuxième partie de notre diachronie en effet, elle est la seule à apparaître dans nos relevés. Ceci ne signifie pas que la morphologie indicative soit devenue absolument impossible, mais à tout le moins plus rare et probablement réduite à des contextes fonctionnels non représentés dans notre corpus. *Vouloir*, au-delà de notre corpus et de notre diachronie (au moins en français moderne<sup>111</sup>) a en effet conservé une double morphologie à l'impératif.

Au XV<sup>e</sup> siècle, l'influence analogique des bases *ai-/soi-* et *sach-* sur le choix de la morphologie impérative de ces quatre verbes *vouloir*, *venir*, *faire* et *pouvoir* s'exerce de façon inégale. Dans un cas, celui de *vouloir*, l'analogie est très forte, au point de rejeter la morphologie indicative (pourtant bien attestée en amont) dans des emplois marginaux que n'attestent pas notre corpus :

*Abuzé*, 25 Si *vueilles* parensuivre en choses consonantes a ton tresbon et beau commencement et emploiez le temps que Dieu t'a presté en telle maniere que, en la fin de ceste vie, en puisses rendre compte a Dieu agreable !

*Ballade* 6, 10, Lors dis : « *Vueilliez* me pardonner, / Car je vous jure mon serement / Que conseil vous cuide donner / A mon povair, tresloyaument. »

Dans le cas des trois autres verbes (*venir*, *faire* et *pouvoir*), l'analogie est plus faible, et la base impérative continue d'hésiter entre l'une et l'autre morphologie, subjonctive :

*Abuzé* 40, Or peuz tu, en ceste maniere, avoir compris tout nostre fait et congnu ; si te supplie de ma part que tu *viengnes* manoir avecques nous, si verras comment t'en prendra et je te prometz que tous serons autour de toy pour en chascun jour de tes affaires toy enseigner et te conduire.

Manuscrit B de *Résurrection* 15263 Cecus à Fictus : En la bonne heure, / Mon amy, *puisiez* vous aller !  
Manuscrit I : *puissiés*

*Pathelin*, 222, Maître Pierre au drapier : Je vous pri que nous ne *fasson* / Marché se Dieu on ne nomme.

*Résurrection* 14889 Jésus : Se vostre glaive avez pointu / Par discretion et agu, / Bien est droit que *facez* justice / En vostre terre sur tout vice.

---

<sup>111</sup> Le Goffic, 1997, p. 127.

Les morphologies *viengn-* et *fass/c-* ne sont plus attestées qu'en contexte de subordination<sup>112</sup>. Dans cette synchronie, la morphologie de l'impératif de ces verbes *venir*, *faire* et *pouvoir* peut aussi, en dehors de ces contextes, être génétique ou indicative :

*Retenue* 180 *Vien* pres de moy, si parlerons ensemble.

*Mystère de Troyes* 1071, Lucifer : Sathan, *fay* tant par ton moyen / qu'i soit du tout a Dieu rebelle, / en le lassent de ton lÿen, / tant qu'il soit mis soubz ta cordelle.

*Résurrection* 14916 Jésus : Ses deux, comme hault justicier, / Doit chascun de vous justicier / Au corps. Pour ses pechiéz *povez* / Donner travail et paine assez ; / Luy penitances enchargiez / Por les pechiéz hors enchacier / A l'esperit. Pour divers cas, / Comme quant il est obstinax / En ses pechiéz et qu'amender / Ne se veult pour amonnester, / Tourner *povez* l'autre taillant / Sans riens y aller espargnant : / Navrer le *povez* mortelment / Par coup d'excommuniement.  
Manuscrit I : Du corps pour ses pechiés *penés* / *Donnés*

La variante (manuscrit I) de cette dernière occurrence confirme qu'on peut bien la lire sous la modalité d'institution : Jésus ici institue proprement le pouvoir à venir de l'Eglise en même temps qu'il l'évoque.

Dans le dernier tiers de notre diachronie, l'impératif de ces trois verbes n'apparaît plus (si l'on excepte l'aspect transcendant de *venir*, toujours pertinent) que sous une morphologie indicative :

*Cléopâtre* 1296 Cléopâtre : Abbaïse toy donc ciel, et avant que je meure / *Viens* voir le dernier dueil qu'il faut faire à ceste heure : / Peut estre tu seras marry de m'estre tel, / Te fâchant de mon dueil estrangement mortel. / Allons donc cheres sœurs : de pleurs, de cris, de larmes, / *Venons* nous affoiblir, à fin qu'en ses alarmes / Nostre voisine mort nous soit ores moins dure, / Quand aurons demi fait aux esprits ouverture.

« Privilège du roy » du *Tiers Livre*, 344, Si voulons et vous mandons et à chascun de vous endroit soy et si comme à luy appartiendra, que nos presens congé licence et permission, inhibitions et deffenses, vous entretenez gardez et observez. Et si aucuns estoient trouvez y avoir contrevenu, procedez et *faictes* proceder à l'encontre d'eulx, par les peines susdictes et autrement. Et du contenu cy dessus *faictes*, ledict suppliant jouyr et user plainement et paisiblement durant ledict temps à commencer et tout ainsi que dessus est dict.

*L'Astrée* 65, Quant à moy, s'il traitte tous les autres comme vous, je vous en quitte de bon cœur ma part, et *povez* garder tout seul vos felicitez, et vos contentemens, et ne craignez que je les vous envie.

Cette normalisation, après la période du moyen français, peut s'expliquer par plusieurs facteurs différents. Elle correspond tout d'abord à la disparition progressive en diachronie de la pertinence des syntagmes impératifs subordonnés. Les formules optatives, d'autre part, ne peuvent plus exprimer à partir de cette époque les nuances parfois subtiles que pouvaient exprimer l'ancien et le moyen français. Ainsi, la langue ne permet-elle plus de penser, dans les formules de bienvenue, la nuance entre l'aspect immanent et l'aspect transcendant : dans la formule moderne résiduelle *Soyez le bienvenu*, l'aspect transcendant n'est

---

<sup>112</sup> Se pose toujours, dans ce type d'occurrences, le problème de la distinction de l'impératif et du subjonctif.

plus réellement senti, et on peut y voir du point de vue synchronique une simple conjugaison du verbe *être* à l'impératif. En ce qui concerne *pouvoir*, au delà de la période du moyen français, des tournures comme :

*Tiers Livre*, « Prologue de l'Autheur », 352, Jamais ne *puissiez* vous fianter, que à sanglades d'estrivieres.

Editions 1557, 1562 et 1580 de la *Deffence* 102, Ne pensez donques, quelque diligence et industrie que vous *puissez* mettre en cest endroit, faire tant que nostre langue, encores rampante à terre, puisse hausser la teste et s'élever sur piedz.

Autres éditions (1561, etc.) : *puissiez*

ne peuvent plus être considérées comme impératives, car le /j/ a acquis entre-temps une valeur morphématique de marquage exclusif du subjonctif<sup>113</sup>. L'éditeur moderne de la *Deffence et Illustration* considère ainsi la leçon *puissez* ci-dessus comme

une faute d'impression, car ailleurs on a *puissiez* : « Vous ne serez ja si bons massons ... que leur *puissiez* rendre celle forme. »<sup>114</sup>

Dans le dernier tiers de notre diachronie, l'impératif du verbe *vouloir* n'est plus attesté au contraire que sous morphologie subjonctive :

Dizain de Jean Faure au lecteur, dans une édition de 1547<sup>115</sup> du *Tiers Livre*, la n'est besoing (amy Lecteur) t'escire / Par le menu le prouffit, et plaisir / Que recevras, si ce livre veul lire, / Et d'iceluy le sens prendre as desir : / *Veuille* donc prendre à le lire Loisir, / Et que ce soit avec intelligence : / Si tu le fay, propos de grand'plaisance / Tu y verras, et moult prouffiteras / Et si tiendras en gran resjouissance / Le tien Esprit, et ton temps passeras.

*Introduction* 64, Voyez de vos yeux intérieurs la Sainte Vierge qui vous convie maternellement : Courage, ma fille, ne *veuille* pas mépriser les désirs de mon Fils, ni tant de soupirs que je jette pour toi, respirant avec lui ton salut éternel.

*Le Misanthrope* 299, Alceste à Oronte : Monsieur, je suis mal propre à décider la chose ; / *Veuillez* m'en dispenser.

En définitive, du point de vue diachronique, la base impérative du verbe *voloir* aura connu une évolution sémiologique strictement inverse des autres. Les trois bases d'impératif *puiss-*, *fac-* et *vei(n)gn-*, dont nous avons montré que, à l'instar de *ai-/soi-* dans les formules optatives, elles pouvaient être considérées comme ambivalentes du point de vue modal, disparaîtront après la période du moyen français. En revanche, la base *veuil-*, pour laquelle on ne saurait produire la même analyse modale, s'imposera comme la morphologie principale de *vouloir* à l'impératif. Principale, parce que, contrairement à *ai-/soi-* et

<sup>113</sup> Nous étudierons précisément la valeur de ce formant /j/ en diachronie dans la séquence suivante, que nous consacrons aux formes faibles d'impératif.

<sup>114</sup> *Deffence*, p. 153. Nous reprendrons ce commentaire plus tard, dans notre interprétation de la distribution du formant /j/ dans les formes verbales faibles au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>115</sup> M. Huchon signale ce poème, p. 1357, dans sa note sur le texte, avec la référence Bibliothèque Nationale de cet exemplaire du *Tiers Livre* (Rés. Y<sup>2</sup> 2160). Le poème apparaît juste après celui de Rabelais à l'esprit de la Roynne de Navarre, avant le privilège du roi (p. 342 de l'édition M. Huchon).

*sach-*, son emploi à l'impératif n'est pas tout à fait exclusif de la morphologie indicative, comme le signale

H. Curat pour le français moderne :

*vouloir* quant à lui connaît une seconde série de formes impératives, indicatives celles-là (*veux, voulons, voulez*), qui fait contraste avec l'impératif subjonctif en ce qu'il est senti plus fort, plus contraignant et plus brutal que la forme subjonctive, laquelle est utilisée en formule de politesse : « Ne m'en voulez pas Monsieur, ce n'est pas moi qui fait les règlements. » (Balas et Rice, 1984, p. 166.)<sup>116</sup>

L'on peut donc se demander pourquoi le verbe *vouloir* a plus que les autres continué d'imiter *être* et *avoir* dans la formation d'une sémiologie impérative par emprunt au subjonctif.

Nous proposons l'explication suivante. La base *veill-*, chaque fois qu'elle apparaît à l'impératif, est systématiquement suivie d'un procès second à l'infinitif, procès qui est, en définitive, celui que le locuteur entend voir exécuter. Toute autre construction, pourtant possible sous la modalité de prédication, semble bien non pertinente à l'impératif :

Vous voulez qu'il parte	*Veuillez qu'il parte
Il faudrait que vous-même vous vouliez sa perte	? Veuillez sa perte

Cette base impérative *veill-* apparaît dans l'histoire du français bien après que la base impérative *soi-* a été adoptée définitivement, y compris comme auxiliaire d'aspect, et après que la base *sach-* a été quant à elle retenue comme élément sémantiquement neutre de l'introduction de la prédication.

Dans l'une et l'autre structure, « *sach-* + (*que*) + P » ou « *soi-* + participe », mais pour des raisons différentes, le rôle proprement sémantique de référence processuelle du verbe introducteur devient tout à fait secondaire et même négligeable. La base formellement subjonctive en vient donc historiquement à traduire une neutralisation sémantique du procès, liée à l'introduction d'un procès second. La langue par conséquent, à partir du moment où elle fixera une structure semblable engageant *voloir*, aura également recours à l'emprunt au subjonctif :

Verbe auxiliaire ou introducteur	Verbe auxilié ou régi
<i>soi-</i> ( <i>ai-</i> ) <div style="margin-left: 20px;">→</div>	participe ( <i>bien</i> ) <i>soyez venu</i>
<div style="margin-left: 20px;">→</div>	infinitif <i>veuillez écouter</i>
<i>sach-</i> <div style="margin-left: 20px;">→</div>	indicatif <i>sachez qu'il viendra</i>

→ effet analogique qui favorise l'emprunt au mode subjonctif.

<sup>116</sup> Curat, 1991, p. 159.



Le verbe *vouloir*, non un autre, a été considéré par la langue comme apte à devenir le support de cette auxiliation impérative<sup>117</sup>. *Vouloir* en effet, plus que tout autre, et de la façon la plus neutre, traduit par excellence le procès dont l'institution est requise implicitement dans tout énoncé impératif, puisque ce sur quoi l'impératif entend avoir prise en quelque façon, ce n'est ni sur le pouvoir, ni sur le savoir, ni sur l'avoir ou l'être de l'interlocuteur, mais bien sur sa volonté. En discours, si l'énoncé :

Veuillez entrer par cette porte

est senti comme plus respectueux, plus poli que l'énoncé :

Entrez par cette porte

ce n'est pas parce qu'il dirait quelque chose que ne supposerait pas implicitement l'énoncé plus simple, mais seulement parce qu'il reconnaît davantage, explicitement, la volonté, la liberté de l'interlocuteur que l'énoncé simple.

Les équivalents sémantiques de la base impérative *veill-*, *daign-*, *accept-* de par exemple ne sont pas de stricts synonymes, ils supposent un processus, une nuance aspectuelle ou sémantique. A l'instar de *sach-*, retenue comme seule base sémantiquement neutre apte à introduire une prédication, seule *veill-* a donc été retenue par la langue comme auxiliaire sémantiquement neutre d'institution.

Les autres verbes susceptibles d'être suivis, y compris à l'impératif, d'un infinitif qui traduirait le procès réellement institué méritent d'être examinés ici. Il s'agit pour l'essentiel de *devoir* et *pouvoir*. *Devoir* est attesté à l'impératif :

*Tiers Livre* 367, Pantagruel à Panurge : J'entends (respondit Pantagruel) et me semblez bon topicqueur et affecté à vostre cause. Mais preschez et patrocinez d'icy à la Pentecoste, en fin vous serez esbahy, comment rien ne me aurez persuadé, et par vostre beau parler, jà ne me ferez entrer en debtes. « Rien (dict le saint Envoyé) à personne ne *doibvez*, fors amours et dilection mutuelle. »

*Tiers Livre* 361, Panurge à Pantagruel, expliquant l'avantage d'avoir un créancier : *Doibvez* tous jours à quelq'un. Par icelluy sera continuellement Dieu prié vous donner bonne, longue, et heureuse vie : craignant sa dette perdre, tousjours bien de vous dira en toutes compaignies : tousjours nouveaulx crediteurs vous acquestera : affin que par eulx vous faciez versure, et de terre d'altruy remplissez son fossé.

Il apparaît toujours à l'impératif dans un emploi radicalement différent de *vouloir*, puisque, alors que seule la structure « *veill-* + infinitif » est pertinente, la structure « *doi/dev-* + infinitif » semble bien frappée de non-pertinence :

\*Devez rembourser vos dettes

La langue, qui rejette absolument la construction infinitive derrière ce verbe à l'impératif, rejette également la solution sémiologique adoptée dans le cas de *vouloir*, à savoir le recours à la morphologie subjunctive.

---

<sup>117</sup> Gougenheim, 1984, p. 135, parle d' « auxiliaire de politesse de l'impératif ».



En ce qui concerne *pouvoir*, nous avons vu que la morphologie subjunctive avait été retenue par la langue pour traduire l'impératif sur une période bien déterminée de l'histoire du français. *Puiss-* apparaît alors, comme *veuill-*, suivi nécessairement d'un procès second à l'infinitif, mais il subit surtout l'analogie des formules engageant *ai-/soi-*, comme lui ambivalentes du point de vue modal. *Pouvoir* est à la modalité de prédication ce que *vouloir* est à la modalité d'institution, le procès-condition implicitement présupposé par l'énoncé de tout procès sous l'une ou l'autre modalité :

Veillez entrer par cette porte <= Entrez par cette porte

Vous pouvez entrer par cette porte <= Vous entrez par cette porte

Il peut pleuvoir <= Il pleut

Par conséquent, contrairement à ce qui se passe avec *veuill-* comme auxiliaire d'institution, ou *sach-* comme introducteur de prédication, *puiss-* à l'impératif n'est pas tout à fait neutre sémantiquement. Ceci explique peut-être qu'il n'ait pas subsisté en diachronie. Il faut d'ailleurs préciser que l'époque où l'emploi impératif « *puiss-* + infinitif » disparaît coïncide avec celle où la structure « *sach-* + infinitif » la remplace exactement, *sach-* n'ayant plus dans cet emploi non canonique la valeur sémantiquement neutre qui lui avait permis bien antérieurement de fixer la morphologie subjunctive :

Version 1660 de *Mélite* 616, Eraste à Cliton : Mais après ce message / *Sçache avec tant d'adresse ébransler son courage, / Que tu viennes à bout de sa fidélité.*

L'effet analogique qui entraîne l'emprunt au subjunctif n'a pas concerné en diachronie que les quatre verbes *pouvoir*, *vouloir*, *venir*. Dès l'ancien français, nous relevons des bases impératives empruntées au subjunctif qui présentent la particularité d'engager le même ensemble phonétique *-eign-* que la base *veign-* des formules de bienvenue :

Villehardouin 82, Sire, nos vos loons que vos le *preigneiz* et si le vos prions.  
Manuscrits BC : *prenez*

Villehardouin 40, Por Dieu te volons proier que tu *preignes* la croiz et secor la terre d'outremer el leu cestui.

Villehardouin 18, Bien avons queneü que vostre seignor sont li plus haut home qui soient sanz coronas ; et ils nos mandent que nos creons ce que vos nos direz et *tenons* ferm ce que vos ferez. Or dites ce que vos plaira.  
Manuscrit B: *taignons*

A cette époque, la morphologie subjunctive apparaît comme une forme possible de substitution à la forme génétique d'impératif, en contexte de subordination essentiellement. Comme pour *vei(n)gn-*, la possibilité paradigmatique d'apparition de la morphologie impérative/indicative dans ce contexte plaide en faveur de l'interprétation selon la modalité d'institution plutôt que de prédication.

L'hésitation dans l'interprétation modale n'est plus possible en revanche s'agissant des occurrences suivantes du XV<sup>e</sup> siècle :

*Fierabras*, 49, Vierge Marie, mere de Jhesus, *pregnés* pityé de moy, car troupe fierement trensche l'espee de ce payen !

*Fierabras*, 32, Cecy estre dit, par grant fureur demande les François et leur dist : « Despechés vous, si le *pregnés* ! »

*Fierabras*, 7, Adonc les Bourgoignons tindrent conseil et dient a Gondobundus leur roy : « Sire roy, donnés a vostre niepce de vostres biens selon que raison veult, car il est droit. Et sy congnoissons que ainssy le debvés faire, et *pregnés* plaisir d'avoir bonnes alliances avec Cloys le roy et avecques ses gens françoises a celle fin qu'il ne nous courre sus, car celluy peuple est fier et furieux et, que pis est, sans memoire de Dieu. »

Il s'agit bien ici de la modalité d'institution, avec une base à morphologie subjonctive, sur le modèle des formules *bien vaignez* par exemple. La parenté fonctionnelle avec cette formule ou celles qui engagent la base *soi-* est d'ailleurs particulièrement claire dans le cas de la première et de la dernière occurrence. Il n'est pas exclu que cette affinité ait permis de fixer un certain champ morphologique de bases impératives en *-e(i)gn-*.

Nous n'avons relevé qu'une seule occurrence qui pourrait relever de ce champ morphologique au-delà du moyen français (au XVI<sup>e</sup> siècle), mais elle est douteuse :

*Dialogues* 65, *Souviene* toi de ce qu'on escrit des Barbares et sauvages, qui ne sont encores au jourd'hui rengez à quelque police ? La presence des hommes les espovante, et rien ne fuient en plus grande crainte, que la communication de la parole.

L'interprétation par la modalité de prédication n'est pas satisfaisante ici. Si en effet on comprend la phrase comme une question (ce que laisse entendre la ponctuation retenue par notre édition, ainsi que la phrase suivante, qui apparaît comme une réponse), rien alors n'explique la morphologie subjonctive du verbe, qui ne peut intervenir en principale que dans une prédication de sens optatif. L'interprétation impérative, avec emprunt sémiologique au subjonctif, n'est donc pas exclue<sup>118</sup>.

Ce champ morphologique a pu s'étendre, à partir de *vei(n)gn-* et des bases proches, jusqu'à des bases qui n'engagent pas la même voyelle « ei » devant « gn- ». Nous avons ainsi relevé à deux reprises la même rime entre les mêmes bases *-loign-* et *doign-* :

*Cligès* 90, Biau pere, por enor aprandre / Et por conquerre pris et los, / Un don, fet il, querre vos os, / Que je vuel que vos me *doigniez* ; / Ne ja ne le me *porloigniez*, / Se otroier le me devez.

*Ovide* 853, Jason à Médée : S'or me volez un don donner, / Je pri que vous le me *doigniez* : / La vie mon pere *aloigniez* / Si abregiez un poi la moie, / Se faire le pues toute voie / Ne par charmes ne par charois, / Et je croi que bien le ferois, / Se vous en volez entremetre.

<sup>118</sup> Tanqueray, 1915, p. 375, signale de telles formes *souviene*, *preigne*, *reteygniez*, *veignez*, *cunveignez* en anglo-normand. *Preigne* est selon lui d'un emploi très fréquent.

Comme souvent, la contrainte métrique facilite l'emprunt au subjonctif. C'est surtout ici, dans les deux cas, la base *-loign-* (de *-longer*), hors d'un contexte de subordination, qui s'interprète plus clairement comme une modalité d'institution.

Nous relevons également très ponctuellement, dans un texte du XIV<sup>e</sup> siècle, et toujours dans le même contexte énonciatif, des bases impératives très diverses dont la morphologie est subjonctive :

*Oraisons* 42, Devant toy, Sainte Trinité, un Dieu omnipotent, Pere, Filz et Saint Esperit, qui ne desires la mort des pecheours mes la repentance, moy, chetif et foible pecheour, ne me *repelisses* de ta souveraine pitié. Ne regarde, Sires, mes péchiés immundes et laides cogitations, par les quelles ploureusement je suy séparé de toy, mes *espanse* sur moy la large clemence de ta benignité. Ne *permetes*, Sire, de ma mort eslechie mes enemis en enfer ou nesun ne se confessera a toy, mes *ayes* merci de moy, oppressé par charge de pechiez, // otroye a moy, dolent, je te pri, ta grace, et me delivre de touz mauls passés, presens et a venir, de subite et pardurable mort, de toute pestilence et misere, de tout escandel et perill, de desirier maligne et de euvre perverse et de tout pechié. Oste moy, Sire, touz mes crimes et iniquités et negligences. *Tu soyes* benigne a moy en toutes angoisses et tribulations et necessités et temptations et en touz mes perills et mes enfermetés. Sainte et seule Trinité, edificient bonté, *soyes*, si te plaist, present a mes supplications, par quoy aussi comme a moy de tes seremens as fait participant, sans null merite de moy mes par ta seule benignité. En ta foy, esperance et charité, Sire, me fay perseverer et user, de tout mal me garde et me defen. Toutes choses a moy proufitables me *vueill* otroyer, du perpetuel tourment me delivre, et a la voie pardurable me moyne. Et des temptations mortels du Dyable, le quel je craing que par mes pechiés ait aucun pouoir sur moy, me delivre.

Du strict point de vue morphologique, toutes les bases verbales surlignées sont empruntées au subjonctif, mais il semble difficile de réduire les verbes qui les engagent à de purs subjonctifs de prédication. L'occurrence *espanse* (impératif génétique correspondant : *espan*) est ainsi privée de la désinence qui caractérise ce rang personnel dans les modes de prédication<sup>119</sup>. Toutes ces bases remplacent purement et simplement les formes génétiques correspondantes, *repellis*, *espan*, *permet*. Elles sont d'ailleurs mêlées en contexte d'une part à des verbes pour lesquels la base de subjonctif n'est pas distincte de la base impérative génétique, *regarde*, *otroye*, *oste* par exemple, d'autre part à des formes strictement génétique et non ambivalentes, comme *fay*, *defen* par exemple. Les bases impératives exclusivement subjonctives *ay-*, *soy-*, *vueill-* apparaissent d'ailleurs elles aussi volontiers dans ce contexte. Ceci laisse penser qu'une analogie très ponctuelle s'est exercée dans ce passage.

Le contexte optatif (ou « précatif »<sup>120</sup>) où s'inscrivent les occurrences en cause ne permet pas vraiment de distinguer entre l'institution et la prédication. Il semble qu'il y ait ici une réelle continuité fonctionnelle entre l'une et l'autre modalité, comme le montre encore l'occurrence *Tu soyes*, que son sujet

<sup>119</sup> Voir à ce sujet notre séquence ultérieure sur l'évolution en diachronie du marquage désinentiel de la forme forte d'impératif.

<sup>120</sup> Gardies, 1975, p. 163.

exprimé et antéposé oblige probablement à interpréter comme une prédication<sup>121</sup>. On peut citer de la même façon l'occurrence suivante :

*Oraisons* 56. Et donc, Sire doulz, mon creatour, secour moy, ayde moy en mes oportunités, secourez a m'arme, et par ta inexplicable misericorde *tu destruyes et ostes* de moy mon orgueil.

Tous les signes morphosyntaxiques (présence du sujet antéposé, marque désinentielle finale) plaident ici en faveur de l'interprétation par la prédication, de sens optatif. Cependant, il est clair que la limite linguistique objective entre l'une et l'autre modalité est bien difficile à tracer absolument, à une époque où l'écrivain peut très librement choisir entre plusieurs formes d'expression senties comme équivalentes dans ce contexte de prière. Ce n'est que plus tard en fait que la langue imposera des marqueurs d'appartenance modale plus nets, comme par exemple le marqueur *que* devant les souhaits au subjonctif, qui distinguera efficacement la prédication de l'institution.

G. Moignet est amené de la même façon à remarquer « l'emploi du subjonctif » pour exprimer la « visée de commandement et de prière » en ancien français en indépendante et à la deuxième personne dans le cas de verbes assez courants mais distincts de ceux qui ont retenu une morphologie subjonctive exclusive<sup>122</sup>. Il ne voit dans ces cas que des subjonctifs, alors que nous ne voyons pas de difficulté à reconnaître que l'impératif, dont chacun s'accorde à dire qu'il a emprunté sa morphologie au subjonctif dans le cas des quatre ou cinq verbes bien connus, *estre, avoir, savoir, vouloir, (pouvoir)*, aura aussi bien pu faire de même en diachronie, au moins provisoirement ou sporadiquement, pour des verbes plus nombreux et moins facilement définis<sup>123</sup>.

Nous devons donc, plus essentiellement, reconnaître la réalité historique (depuis le latin) d'une continuité entre institution et prédication. Cette continuité s'exprime en français non seulement par l'existence de bases impératives de forme exclusivement subjonctive tout au long de l'histoire de la langue, mais encore par l'exercice à partir de celles-ci, sur l'ensemble des bases impératives, d'un effet analogique qui favorise l'emprunt au subjonctif. Certains verbes, *vouloir, pouvoir, faire* ou *venir*, apparaissent comme les objets privilégiés d'un effet relativement continu, mais cet effet ne s'exerce pas exclusivement sur eux. Il semble que le moyen français, période de transition linguistique, ait représenté une synchronie particulièrement favorable à l'exercice plus large de cette analogie.

---

<sup>121</sup> La question des pronoms sujets antéposés au verbe sera traitée dans notre partie de syntaxe. Nous y défendrons notamment l'idée selon laquelle l'antéposition du sujet est la traduction sémiologique univoque du lien de prédication. Une telle occurrence ne saurait donc être considérée systématiquement comme impérative.

<sup>122</sup> Moignet, 1973, p. 210.

<sup>123</sup> Tanqueray, 1915, p. 364, évoque un certain nombre d'autres exemples morphologiquement comparables qu'il relève dans des psautiers traduits en anglo-normand (*repunes, deguerpisses, taises, departes, constrennes*). Ces formes apparaissent toutes dans des phrases négatives, et Tanqueray suppose qu'il s'agirait du calque automatique de la structure latine *ne* + subjonctif. Nos occurrences de moyen français, également tirées d'un contexte précatif, n'apparaissent cependant pas toutes dans une phrase négative.



## CONCLUSION

A l'issue de cette étude de la morphologie radicale du verbe impératif en diachronie, et à l'issue de notre diachronie, il apparaît que ce n'est pas la matérialité de la base elle-même qui caractérise l'impératif. Dans la plupart des cas en effet, cette base impérative se confond pour des raisons historiques avec celle de l'indicatif. Dans d'autres cas, soumise à une détermination ancienne ou analogique, elle a emprunté celle que le français avait forgée pour distinguer spécifiquement le mode subjonctif.

Cette absence d'une morphologie radicale spécifique est l'argument essentiel qui a conduit les linguistes guillaumiens à refuser à l'impératif le statut de mode de langue, de mode plénier. Or, il ne nous paraît pas suffisant. Qui contesterait par exemple sur cette base son existence en langue au paradigme d'imparfait du subjonctif des verbes du type *finir*, *bénir*, etc., pourtant complètement identique (excepté P3) au paradigme équivalent de présent du subjonctif ? On objectera que, dans le cas de l'impératif, la base, et, à travers elle, le paradigme, a été empruntée aux modes de prédication.

Il y a déjà là, à notre avis, de la part des guillaumiens, une légère sollicitation des données historiques. L'emprunt effectif, au sens strict, d'une morphologie radicale auparavant étrangère n'a en effet eu lieu historiquement que dans deux cas : celui des rares verbes usuels, tels *vouloir* ou *pouvoir*, qui n'avaient pas d'impératif en latin, et ont donc effectivement, sur une période assez limitée comme nous

l'avons vu, emprunté analogiquement la morphologie radicale indicative ; celui surtout des verbes qui ont eu recours au subjonctif pour former leur base. Dans tous les autres cas, rien ne permet de contester, s'agissant de la base, la filiation directe et naturelle entre l'impératif latin et l'impératif français : c'est pourquoi nous avons constamment parlé, pour évoquer ces cas, de base « génétique ». L'affirmation de G. Guillaume, largement reprise, selon laquelle l'impératif français « emprunte sa flexion soit à l'indicatif, soit au subjonctif »<sup>124</sup> est donc largement fautive en tant qu'elle entend rendre compte, non exclusivement des deux cas particuliers que nous citions, mais de la masse entière des verbes français.

Il n'y a donc pas eu emprunt morphologique *aux modes* de prédication, mais (si l'on fait abstraction du cas marginal de la flexion indicative d'ailleurs sporadique de verbes sans impératif latin comme *pouvoir*, *vouloir*), d'une part emprunt à un mode de prédication, le subjonctif, d'autre part, formation naturelle de bases qui ne sont pas davantage « empruntées » à l'indicatif que le paradigme d'imparfait du subjonctif de *finir* n'est emprunté au paradigme de présent du subjonctif. L'on peut simplement parler d'une identité historique continue entre indicatif et impératif, qui n'a rien d'étonnant puisque la base et la voyelle modale étaient déjà communes en latin.

Plus que l'absence d'une morphologie radicale spécifique, c'est au fond cette solution de continuité sémiologique entre, d'une part, des bases génétiques et, d'autre part, des bases empruntées, qui pourrait faire douter de l'unité et de la personnalité de l'impératif comme mode de la langue. G. Moignet, très radical dans sa position de contestation de l'existence du mode impératif, considère ainsi que toute base verbale morphologiquement subjonctive doit clairement se rattacher systématiquement au mode subjonctif, et que les signes par lesquels la langue cherche à distinguer l'impératif du subjonctif sont au fond négligeables<sup>125</sup>. Curieusement toutefois, sur cette base commune à toute la tradition guillaumienne d'une interprétation de l'impératif comme un emprunt morphologique intégral à l'un ou l'autre mode de prédication, c'était en termes d'« originalité », de « particularité du mode impératif » que Guillaume lui-même évoquait la différence entre les bases de forme subjonctive et les autres. Sa réflexion vaut d'être citée :

Le trait le plus original de l'impératif français est de devoir la forme indicative ou subjonctive du verbe, non pas à l'idée à travers laquelle on regarde ce verbe, mais à ce verbe lui-même. Partout ailleurs le verbe *être*, par exemple, se mettra à l'indicatif ou au subjonctif, suivant qu'il est vu à travers tel ou tel verbe : *je veux que cela soit* et *je sais que cela est*, sans jamais devoir la forme modale à sa nature propre, mais à l'impératif ce même verbe *être* prendra invariablement la forme subjonctive, due exclusivement à ce qu'il est lui et pas un autre. La source du mode est ici dans la nature même de l'image verbale.<sup>126</sup>

---

<sup>124</sup> Guillaume, 1984, p. 47, argument repris par Moignet, 1959, p. 57

<sup>125</sup> Moignet, 1959, p. 73.

<sup>126</sup> Guillaume, 1984, p. 47.

Guillaume rapporte aussitôt cette particularité au sémantisme propre de l'impératif, au « caractère spécial qu'il confère à la notion d'actualité ». Cette intuition nous paraît devoir être approfondie. L'idée regardante constitue un élément inducteur (ou subducteur) de la chronogénèse, c'est-à-dire qu'elle agit de l'extérieur sur le verbe de telle sorte qu'il présentera en discours une image plus ou moins élaborée du temps. Autrement dit, elle induira de l'extérieur un prédicat verbal plus ou moins fin, soit qu'il ne conçoive une chronologie, restreinte, que par effet de concordance (subjonctif), soit qu'il indique au contraire par lui-même l'époque du procès (indicatif). Dans le cas de l'impératif, comme le note Guillaume, aucune idée regardante n'intervient, et l'on doit remarquer que dans l'analyse ci-dessus l'impératif est spécialement isolé pour cette raison et opposé à l'ensemble du système verbal résiduel (« partout ailleurs »). L'impératif, dont on conteste souvent l'autonomie morphologique, apparaît en fait ici plus autonome sémiologiquement, puisque sa forme radicale ne dépend de rien d'extérieur : il est aussi formellement moins souple, et nous avons constamment observé dans notre diachronie que la base impérative retenue par la langue pour tel verbe devenait le plus souvent exclusive et fixe dans tous les emplois.

Cette particularité doit être prise davantage au sérieux. L'interprétation qu'en fournit ensuite Guillaume, qui partage les bases impératives selon qu'elles se situent au-delà ou en deçà d'une « ligne d'actualité impérative »<sup>127</sup>, revient à nos yeux à restituer coûte que coûte à l'intérieur du mode lui-même un seuil d'ordre chronothétique. Nous proposons une autre interprétation : le fait qu'aucun inducteur ou subducteur extérieur de chronogénèse n'apparaisse jamais dans le cas de l'impératif tient selon nous à une raison beaucoup plus essentielle, à savoir que l'impératif ne fait pas strictement partie de la chronogénèse. Si l'impératif « confère un caractère spécial à la notion d'actualité », c'est bien parce que la langue ne lui a pas confié d'abord pour rôle de traduire une représentation plus ou moins fine du temps. Ce caractère achronique de l'impératif se vérifie facilement, dès qu'on compare ses emplois à ceux des formes de l'indicatif, et même du subjonctif et des modes quasi-nominaux, dont la valeur de marquage chronologique, qui tient en profondeur à leur inscription dans la chronogénèse, est activée le plus souvent en contexte par des mécanismes de concordance. L'impératif français n'est pas un « présent » au sens où la synthèse des chronotypes  $\alpha$  et  $\omega$ <sup>128</sup> y permettrait un marquage des époques. Sur ce point également la base impérative est sémiologiquement moins souple que les bases correspondantes d'indicatif ou de subjonctif. Et sur ce point également les règles qui valent pour les modes de prédication (traduction de chaque époque par une forme privilégiée) ne s'appliquent pas, puisqu'une sémiologie de « présent » ne permettra jamais à l'impératif que de traduire une valeur prospective.

---

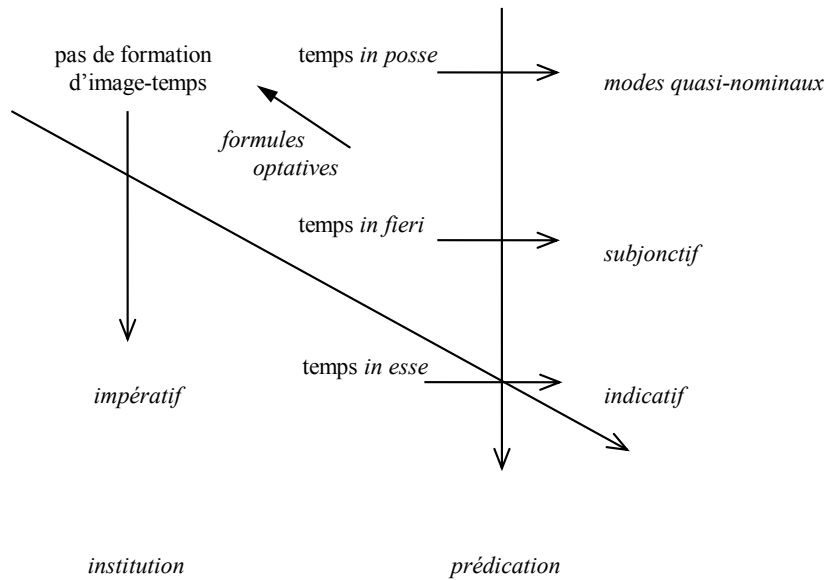
<sup>127</sup> *op. cit.*, p. 48.

<sup>128</sup> Tels qu'ils sont définis par Guillaume, 1984, p. 51.



Ceci, au fond, tient simplement au fait que l'impératif n'est pas un prédicat : s'il inscrit nécessairement (par défaut) le procès dans un avenir indéfini, ce n'est pas au sens où il indiquerait une époque, où il déclinerait tel temps comme un caractère particulier (choisi parmi d'autres également possibles) qui affecterait le sujet dans l'exécution du procès. L'impératif institue le procès : il ne peut le faire hors du temps, mais la langue a retenu pour cela, non pas une forme qui indiquerait l'époque future, mais tout simplement la forme la plus neutre du système, celle du « présent », dont la valeur est alors extrêmement réduite, signe que l'institution du procès n'est pas d'abord un acte chronologique, mais logique, antérieur à la prédication. Il nous semble donc nécessaire de distinguer absolument l'impératif de ce mouvement de formation d'un prédicat verbal de plus en plus explicite chronologiquement que constitue en définitive la chronogénèse.

Cela ne signifie pas qu'aucune solidarité systématique n'existe entre l'impératif et les modes de prédication, et nous devons tout de même rendre compte de cette communauté morphologique que nous avons particulièrement étudiée en diachronie à travers l'emprunt par certains verbes de morphologies subjunctives pour former leur base d'impératif. Il s'agit simplement de redéfinir plus adéquatement cette solidarité. Nous proposons donc de figurer l'ensemble du système verbal français de la façon suivante :



A droite de ce tableau, l'axe vertical chronogénétique représente le continuum par lequel la langue traduit de façon de plus en plus fine l'image-temps dans le verbe et, plus généralement (si l'on tient compte d'autres critères systématiques, comme la personne, la nuance aspectuelle global/sécant, etc.), un prédicat


verbal de plus en plus riche, susceptible d'être lié à un sujet logique. L'impératif, qui relève de la modalité distincte d'institution, ne s'inscrit pas dans ce continuum : il n'y a pas en lui de formation d'une image-temps, parce que, plus généralement, la langue ne conçoit en lui aucune information de nature prédicative. Sa seule fonction est d'instituer le procès dans le seul champ temporel, indéfini et résiduel, dont la coupure pragmatique de son énonciation laisse de fait disposer l'interlocuteur : il se comprend donc comme une forme achronique prospective plutôt que comme un « futur » défini par une époque. Nous avons par conséquent figuré le processus de sa formation par la langue par un second axe vertical, parallèle à l'axe chronogénétique, mais distinct de lui.

L'impératif cependant, partage pour l'essentiel sa morphologie radicale avec le présent de l'indicatif, forme la plus neutre du système. De là la figuration, par un axe oblique, d'un autre continuum, qui relie les deux modalités et dont la sémiologie est la trace. Cet axe illustre ici particulièrement la continuité des modalités que nous avons évoquée tout au long de notre enquête diachronique. Ces deux modalités, institution et prédication, apparaissent ainsi comme deux saisies successives. L'institution, réalisée dans le mode impératif, est logiquement antérieure à la prédication, dont la réalisation est beaucoup plus diverse et élaborée.

Nous avons figuré la rencontre de cet axe oblique de conception des modalités avec l'axe chronogénétique exactement au point où la chronogénèse conçoit elle-même le mode indicatif. Ceci se traduit sémiologiquement par le fait que la base logiquement la plus neutre du système est à la fois celle qu'utilise très majoritairement le mode impératif, mode sémantiquement neutre en effet, puisqu'il n'a pas pour rôle d'apporter d'indication particulière sur un sujet, et celle qu'utilise le présent de l'indicatif, qui en fait, lui, un usage plus marqué. En diachronie toutefois, c'est surtout l'emprunt radical historique de quelques verbes impératifs au subjonctif qui a retenu notre attention. L'emprunt a le plus souvent pu avoir lieu par le truchement de formules optatives (*béni sois tu*, *bien veignez*, etc.) modalement hybrides, que nous situons donc entre les deux modalités. Ces formules, qui ne concernent que quelques verbes bien particuliers, ne constituent pas à proprement parler un « mode » optatif autonome, au sens où il existerait une saisie intermédiaire entre l'institution et la prédication : elles ne représentent précisément qu'un effet de sens intermédiaire entre prédication et institution<sup>129</sup>. L'emprunt sémiologique historique, à travers ces

---

<sup>129</sup> Guillaume, 1984, p. 46, caractérise la construction optative par la direction particulière qu'elle impose à la visée, selon un *axe d'expressivité* implicite, l'idée de souhait n'étant pas explicitement formulée à travers le procès d'une proposition principale (à la différence des tournures au subjonctif du type *je souhaite que* + Subj.). Il y a donc bien dans ce cas un effet de sens intermédiaire entre la structure de prédication, qui fait du verbe un simple apport d'information temporel et modal sur un sujet, et celle d'institution, qui impose le procès au sujet. Comme le remarque Guillaume, cet effet de sens optatif intermédiaire ne se réalise pas sémiologiquement en une morphologie verbale particulière. Nous verrons, dans le cadre de notre étude du syntagme verbal impératif, s'il y a davantage lieu de lui reconnaître une sémiologie syntaxique propre, et comment l'interpréter, en cohérence avec le continuum que nous esquissons ici.

formules, de l'impératif au mode subjonctif est figuré dans notre schéma par la flèche oblique , dont l'orientation est inverse par rapport à celle de l'axe de conception des modalités (du simple au complexe).

Nous verrons plus tard<sup>130</sup> que cette différence d'orientation est en fait caractéristique de l'ensemble du continuum, qui n'est encore figuré ici que partiellement. Ce continuum correspond en effet, à bien des égards, à une formalisation de plus en plus précise et propre de la masse de ce que le verbe (entre autres) peut penser. Plus en effet la modalité est psychologiquement simple, moins la langue éprouve le besoin de traduire cette relative simplicité par une sémiologie spécifique. Plus au contraire elle devient complexe, plus les signifiants deviennent propres. Ainsi, dans l'axe chronogénétique final, chaque forme correspond exactement à une réalisation de l'image-temps, à un degré de l'axe, et lui est propre. Il n'en va pas de même dans l'axe parallèle et logiquement antérieur de l'institution, modalité plus simple, indivisible, n'ayant vocation à traduire ni le degré de réalisation mentale du temps ni par conséquent l'époque chronologique : les formes radicales qui la traduisent ne lui sont donc pas propres, ce qui lui permet notamment d'emprunter en diachronie quelques bases formelles au subjonctif. Le subjonctif a été choisi par la langue parce qu'il se situe à la distance sémiologique adéquate : proche du point d'intersection des deux axes (indicatif) et, à la fois, suffisamment distinct de la morphologie radicale majoritaire (impératif = indicatif) pour traduire les cas ambivalents du point de vue modal.

Si l'on interprète en ce sens les données diachroniques concernant la morphologie des bases impératives, la personnalité sémiologique du mode impératif semble donc pour l'instant résider autant ou davantage dans la modalité systématique abstraite (institution) dont il relève que dans les signes formels par lesquelles se traduit cette modalité. Reste à examiner si, dans la morphologie verbale, d'autres signes, extérieurs à la base, ne renforcent pas tout de même matériellement cette personnalité.

---

<sup>130</sup> Dans les conclusions que nous tirerons de l'étude lexico-sémantique du verbe impératif isolé, après cette première partie de morphologie analytique.

## 2. OPPOSITIONS MORPHÉMATIQUES PROPRES AUX FORMES FAIBLES D'IMPÉRATIF : ÉTUDE MORPHOLOGIQUE ET SÉMANTIQUE

### INTRODUCTION

G. Moignet a clairement défini la distinction morphologique forme faible / forme forte qui caractérise les paradigmes verbaux d'ancien français : elle lui permet d'expliquer les alternances vocaliques des bases verbales de présent<sup>131</sup>. Nous n'avons pas évoqué ces alternances à propos des bases impératives, que nous avons étudiées jusqu'ici, pour deux raisons. D'une part, ces alternances radicales sont bien caractéristiques des paradigmes de présent, quel que soit le mode, et non de l'impératif en tant que tel, qui ne leur confère pas de signification spécifique. D'autre part, notre objectif était surtout de rendre compte des bases impératives non génétiques : or, si l'on peut reconnaître que l'opposition de formes faibles à des formes fortes se traduit dans ces bases par une alternance tonique, force est d'admettre en revanche que la

---

<sup>131</sup> Moignet, 1973, p. 52 et suivantes.

langue a plutôt cherché à éviter la formation, à l'intérieur de ces paradigmes, d'une véritable<sup>132</sup> alternance vocalique. La distinction morphologique faible/fort, d'origine tonique, concerne en fait autant les morphèmes que la base dans le verbe impératif. Ce n'est d'ailleurs qu'à travers les oppositions morphématiques que la distinction faible/fort va pouvoir prendre en langue une réelle signification, alors que l'éventuelle alternance vocalique des bases au sein d'un même paradigme ne correspond jamais qu'à un phénomène purement morphologique, sans rendement sémantique. Voilà pourquoi, dans la conduite analytique de notre étude morphologique du verbe impératif, nous nous appuyerons d'emblée sur cette distinction tonique pour rendre compte des morphèmes grammaticaux qui interviennent derrière la base.

L'étude analytique des bases impératives, qui marquent surtout l'unité lexicale du paradigme, ne nous a pas permis jusqu'ici de définir précisément l'étendue de ce paradigme dans sa diversité flexionnelle. Ce point divise les grammairiens : certains d'entre eux<sup>133</sup> assimilent en effet au paradigme du mode impératif les tournures de troisième personne du type *qu'il entre* ; d'autres<sup>134</sup> l'excluent. La distinction que nous avons constamment posée entre institution et prédication nous rapproche de cette dernière position, mais il convient maintenant de la justifier, et de préciser ces limites du paradigme impératif par l'examen des faits diachroniques. Remarquons que cette question de la délimitation (*qu'il entre/soit* sont-ils ou non assimilables à *entre, sois* ?) concerne exclusivement des formes fortes. Les formes faibles quant à elles (*entrons, entrez, soyons, soyez*) sont toutes reconnues comme faisant partie du paradigme impératif.

C'est pour cette raison que nous choisissons méthodologiquement de nous intéresser d'abord aux formes faibles. Cette étude morphématique de formes indiscutablement impératives sera également directement sémantique, et se donnera comme objectif final de comprendre de l'intérieur la signification de la flexion paradigmatisée impérative : il nous sera ensuite plus facile d'achever l'analyse morphologique du verbe impératif par la prise en compte des formes fortes. Nous distinguerons analytiquement trois marques repérables en diachronie dans les formes faibles d'impératif, et qui sont porteuses d'oppositions morphématiques. La première, le formant /j/, concerne à la fois les deux termes faibles du paradigme impératif en diachronie. La deuxième, la désinence *-ons*, est propre à la forme faible dont la référence interlocutoire est la plus inclusive. La troisième, la désinence *-ez*, caractérise la forme faible dont la référence exclut au contraire le locuteur.

---

<sup>132</sup> L'alternance *sois/soyez* ou *aie/ayez* correspond plutôt à une variante combinatoire, le phonème final de la base pouvant se réaliser de deux façons différentes selon la nature du phonème qui le suit. L'homogénéité vocalique de la base dans le paradigme est d'ailleurs conservée.

<sup>133</sup> Maingueneau, 1991, p. 158, fait ainsi une discrète référence à cette position traditionnelle, essentiellement sémantique, pour la critiquer aussitôt. C'est la position descriptive d'un grammairien du XVI<sup>e</sup> siècle comme Meigret par exemple. On en trouvera l'illustration moderne la mieux argumentée dans l'article de Huddleston et Uren, 1969.

<sup>134</sup> Arnaud et Lancelot, 1662, p. 109, seront les premiers qui justifieront logiquement le caractère lacunaire du paradigme impératif en français.

## 2.1 PRESENCE DIACHRONIQUE DU FORMANT /J/ DANS LES FORMES FAIBLES D'IMPERATIF

Le concept de « formant » a été forgé par Maurice Molho, qui s'en explique dans au moins deux articles<sup>135</sup>. Dans le premier, plaidoyer théorique en faveur du principe très guillaumien de la confiance *a priori* envers le signifiant, il caractérise les formants comme « des cellules signifiantes en travail dans l'organisation du tissu systématique constitué par l'indissociation du physisme et du mentalisme »<sup>136</sup>. Il précise cette image dans le second article, et formule notamment le trait différentiel spécifique qui permet de définir le formant :

C'est précisément <un> signifié propre, si général soit-il, qui fait la différence du formant et du phonème phonologique. Même si le formant se présente (...) sous l'espèce d'un phonème, il n'appartient pas à la même articulation du langage : le phonème ne signifie qu'au négatif, par opposition ; le formant, quant à lui, est porteur d'un signifié positif, intrinsèque, générateur par voie d'analogie d'un champ de signification dont il est la cause diffluente.<sup>137</sup>

Ce concept, à la charnière de la phonétique et de la sémiologie, a été récemment repris et élargi par Christiane Marchello-Nizia pour rendre compte du constituant *-i-* qui apparaît dans des morphèmes grammaticaux d'ancien français *a priori* aussi divers que *il, li, cist, cil, si* ou *ci*<sup>138</sup>. Olivier Soutet l'évoque

---

<sup>135</sup> Notamment Molho, 1986, p. 49-50 et Molho, 1988.

<sup>136</sup> Molho, 1986, p. 50.

<sup>137</sup> Molho, 1988, p. 292.

<sup>138</sup> Marchello-Nizia, 1995, p. 178.

avec prudence à propos du parallélisme sémiologique entre les couples *se/si* et *ne/ni* en ancien français<sup>139</sup>, et de façon plus affirmative à propos du /j/ d'origine palatale qui intervient dans les formes subjonctives anciennes *sachiez* et *veuillez* : concernant les formes d'impératif, qui, comme on sait, se distingueront des formes du subjonctif en devenant historiquement *sachez* et *veuillez*, il en vient même à parler de « soustraction de formant »<sup>140</sup>.

Nous souhaitons précisément approfondir ici cette dernière question dans le détail de notre diachronie. Nous considérerons nous aussi que ce /j/ qui apparaît puis disparaît dans les formes faibles d'impératif est un formant, c'est-à-dire, en diachronie, un phonème apparemment non significatif à l'origine, mais appelé à devenir morphème.

Nous examinerons d'abord le premier tiers de notre période (XII-XIII<sup>e</sup> siècles), qui constitue comme on verra une synchronie significative et cohérente. L'élément /j/ apparaît en ancien français dans certaines bases verbales seulement, et il concerne toujours la syllabe tonique des formes faibles, dont l'accent porte sur la désinence. On distingue ainsi, dès le *terminus ad quem* de notre période, des formes faibles sans /j/ :

*Cligès* 1829, Seigneur, fet il, sanz contredit, / Se vos volez m'amor avoir, / Ou face folie ou savoir, / Creantez moi ma volanté.

*Renart* 506, Qar, sire Brun, vos ne savez, / L'en dit a cort : « Sire, lavez » / A riche home, quant il i vient.

*Roland* 1976, Sire cumpaign, a mei car vus justez !

Et des formes faibles qui voient se développer, entre la base et la désinence, un /j/, le plus souvent orthographié « i » :

*Le Charroi* 659, Sire Guillelmes, por Dieu, ne vos targiez.

*Guillaume* 1234 - Ha ! fait il, bele douce amie, / Por Dieu, ne vos despisiés mie, / Ne çou ne recuidiés vos pas, / Que rien vos aie dit a gas.

*Renart* 1837, Sire, dist Ysengrin au roi, / Por amor Deu, bailliez le moi, / Et j'en prendrai si grant venchance / Qu'en le saura par tote France.

Ces formes sont à rattacher aux étymons *tardicatis*, *despicetis*<sup>141</sup>, *cogitatis*, *bajulatis* : toutes ces bases, du fait de leur composition consonantique, se sont palatalisées dans l'évolution phonétique, ce qui a induit ensuite une modification en *ié* du timbre de la voyelle désinentielle à tonique conformément à la loi de Bartsch. N. Andrieux et E. Baumgartner<sup>142</sup>, considèrent que *-ié* ou *-é* sont des morphèmes qui marquent

<sup>139</sup> Soutet, 1992b, p. 240.

<sup>140</sup> Soutet, 1997, p. 120.

<sup>141</sup> Cette forme, qui ne relève pas de la première conjugaison latine, a été soumise en ancien français à de forts effets analogiques. Voir Fouché, 1967, p. 171.

<sup>142</sup> Andrieux et Baumgartner, 1983, p. 52 et 53.

spécifiquement que le verbe relève de la première conjugaison (*-ier* < *-are*) ; elles interprètent ainsi la présence ou l'absence du /j/ (marquées respectivement à l'écrit par *-ié* ou *-é*) dans les formes verbales de l'ancien français :

A l'infinitif, au participe passé et au passé défini P6, c'est, selon les verbes, ou *é* ou *ié* qui apparaît, aucune alternance ne se produisant entre ces deux formes pour un verbe donné. D'où la question : *é* et *ié* sont-ils deux morphèmes différents ou deux réalisations d'un même morphème ? L'opposition *é* vs *ié* est toujours corrélée à celle de *ez* vs *iez* à P5 des indicatif et subjonctif présents, à celle de *ons* vs *ons//iens* à P4 du subjonctif présent. Cette convergence répond au phénomène phonétique dit « loi de Bartsch » où s'opposent l'évolution en /je/ du /a/ latin accentué et libre derrière palatale et celle du même phonème en /e/ ailleurs.

De ce fait, l'hésitation ne semble pas permise quant à l'interprétation du *i* notant /j/ dans *ié* : /je/ étant l'aboutissement phonétique du seul /a/ latin, origine commune donc à /e/ et /je/, le /j/ noté *i* est un constituant du morphème *ié*. Il serait, d'autre part, non seulement inutile de supposer que *i* graphique note le trait palatal de la consonne finale de la base, mais faux, comme suffit à le prouver la forme en *iens* qui, ne s'opposant pas à *\*ens*, ne peut s'analyser en B + *ens*. *é* et *ié* sont deux réalisations d'un même morphème, variantes combinatoires l'une de l'autre. Elles sont toujours en distribution complémentaire, *ié* s'adjoignant aux bases à finale palatale, *é* aux autres. Ces formes sont toujours toniques.

Nous devons adapter à l'impératif cette analyse pertinente pour les formes d'infinitif, de participe ou de la P6 de passé simple. Les groupes graphiques finaux d'impératifs faibles *-(i)ez* ou *-ons, iens* ne peuvent être tenus, comme *(i)é*, pour des morphèmes démarcateurs du type de conjugaison, ceci pour deux raisons. Tout d'abord, ces groupes finaux incluent des désinences de P4 ou de P5 communes à tous les types : sans négliger la solidarité phonétique historique qui lie dans ces formes le /j/ à la voyelle qui suit, nous devons toutefois le distinguer analytiquement de la désinence, *-ons* ou *-ez*, morphèmes généraux dans les paradigmes de présent. D'autre part, la « corrélation » universelle ou la « convergence » évoquées ci-dessus entre l'apparition du /j/ dans les formes quasi-nominales et son apparition dans les formes verbales personnelles n'est pas bilatérale. Lorsqu'il apparaît synchroniquement dans les terminaisons de formes faibles *-iens* ou *-iez* de l'impératif, /j/ en est en effet le seul constituant non universel, particulier à certains verbes. Il n'est pas pour autant toujours corrélé (même si l'inverse est vrai) au morphème spécifique *-ié* dans les formes d'infinitif, de participe passé et de passé défini P6 du même verbe ; malgré une origine mécanique commune et l'évidente parenté phonologique, il ne joue donc pas dans le système sémiologique de la langue exactement le même rôle de « morphème démarcateur » du sous-groupe particulier de verbes palatalisés à infinitif en *-ier* au sein du premier type de conjugaison. En effet, on retrouve cet élément /j/ dans des formes faibles personnelles qui correspondent à d'autres types<sup>143</sup> de conjugaison. Il apparaît en fait tout à fait mécaniquement dans tous les paradigmes impératifs dont les désinences de formes faibles sont susceptibles d'avoir été soumises historiquement à l'effet de Bartsch. Et cette condition phonétique est

<sup>143</sup> Voir ci-dessus la forme *despisiés*. C'est de façon générale le cas aussi, indépendamment de leur infinitif, pour les formes en *-iss-*. Nous relevons ainsi en *Guillaume* 652 la forme *reconnissiés*.



notamment réalisée aussi dans le cas des morphologies empruntées au subjonctif dont la base s'est palatalisée historiquement et qui relevaient d'un type de conjugaison autre que le premier (la voyelle modale tonique est alors *a*, support favorable de l'effet de Bartsch) : *sachiez* < \**sapyatis*, mais aussi *vaingniez*, *veulliez*, *puissiez*, etc. Les occurrences suivantes attestent cette réalité morphologique dans le premier tiers de notre période :

*Perceval* 242 - Sire, *sachiez* bien antreset / Que Galois sont tuit par nature / Plus fol que bestes an pasture.

*Erec et Enide* 387 Biax sire, fet il, bien *vaingniez*.

*Garçon* 21, l'aveugle : A ! mere Dieu, *veullié* me aidier !

La perspective synchronique mise en œuvre ci-dessus doit en fait, s'agissant du /j/ des formes faibles d'impératif, être complétée par la prise en compte de son destin diachronique : elle seule sera vraiment apte à déterminer quel est réellement son statut sémiologique dans l'économie générale du système. En effet, à la différence de ce qui se passera pour l'infinitif ou le participe passé des verbes à base palatalisée de premier groupe, /j/ ne disparaîtra pas totalement du système des formes faibles des paradigmes de présent dans la langue, mais y acquerra au contraire une signification sémiologique particulière. Nous considérerons donc que ces groupes impératifs finaux *-iens*, *-iez*, observables en synchronie, sont constitués analytiquement d'un morphème désinentiel et d'un formant, /j/ : non encore morphématique, /j/ finira par le devenir dans le système d'oppositions modales de la langue.

Avant toutefois de poursuivre en moyen français l'étude diachronique de ce formant, nous devons apporter quelques nuances à cette présentation assez générale de sa distribution synchronique dans les formes faibles d'impératif en ancien français. Ces précisions concernent le rapport entre la réalisation morphologique du formant et sa notation dans les graphies. Les graphies en effet doivent être interprétées, car elles livrent rarement par elles-mêmes leur signification sémiologique. Ainsi, tous les « i » précédant la désinence ne notent pas nécessairement le formant /j/ d'origine palatale. Dans bien des cas, le « i » graphique relève de l'évolution phonétique de la base elle-même :

*Roland* 1740 Sire Rollant, e vos, sire Oliver, / Pur Deu vos pri, ne vos *cuntraliez* !

*Reis* XIV, 41 Saül fist sa ureisun a Deu, si dist : « Sire, Sire, Deu de Israel ! Si tis plaisirs est, fai demunstrance purquei ne respundis jui a ton serf. Si la iniquite est en mei u en mun fiz, ore le mustrez é si ele est el pople, par vostre grace les *seintefiez*. »

*Reis* XIV, 36 Ore nus aturnums, é anuit sur noz enemis sudéément nus embatums, é jesque al jur les *pursuiums* que uns sul pied ne remaigne.

Le critère suffisant de distinction est qu'on peut retrouver dans ces cas la graphie « i » dans la forme forte correspondante : *pursui, seintefie, cuntralie*, etc. Une deuxième précision concerne la notation graphique du formant derrière les bases palatales pour le terme P4. L'effet de Bartsch s'y est appliqué à l'étymon *-amus*, qui contient, comme *-atis* (P5), un *a* tonique. De même que *-atis*, dans cet environnement phonétique, est devenu *-iez*, de même *-amus* a dû produire mécaniquement *-iens* (= *\*-iems*). Or, nos relevés des termes P4 d'impératif à base palatale aux XII-XIII<sup>e</sup> siècles n'attestent pas cette morphologie prévisible :

*Cligès* 1305 Passons le gué, ses *assaillons*.

*Cligès* 1833 *Chanjons*, fet il, noz conuissances, / Prenons les escuz et les lances / As traïtors que ci veons, / Ensi vers la chastel irons, / Si cuideront li traïtor / De nos que nos soïens des lor, / Et quiex que soient les dessertes, / Les portes nos seront overtes.

*Dole* 843 Tu diz voir, or *poignons*.

*Tristan* 65 - Or *cevauchom* dont, fait il, ensamble, tant que aventure nous face departir.

Les morphologies historiques évoquent en général cette différence d'évolution ou de marquage du /j/ par la langue selon qu'il s'agit d'une forme de P4 ou de P5. Des redistributions grammaticales précoces ont sans doute eu lieu en ce qui concerne P4, nivelant, au moins dans les graphies générales, une nuance morphologique propre aux types de bases, et que P5 conservera plus longtemps (*-ez* # *-iez*). Le formant /j/ n'intervient ainsi dans le terme P4 des paradigmes que sous les deux formes génériques *-ions* (propre au paradigme d'imparfait), et *-iens*, à l'imparfait, au subjonctif passé pour tous les verbes, ainsi qu'au subjonctif présent des verbes à trois bases, ou en *-ier*<sup>144</sup>. Il est donc régulièrement exclu en ancien français de la forme P4 d'indicatif présent, ainsi que de la forme homonyme d'impératif. On ne doit s'attendre à le retrouver dans les formes P4 d'impératif que dans le cas des verbes à trois bases (ou en *-ier*) qui auront emprunté leur morphologie au subjonctif : *veigniens, sachiens, vueilliens* par exemple. Nous n'avons toutefois pas rencontré d'attestation de ces formes P4 en ancien français dans notre corpus<sup>145</sup>.

Un troisième ensemble de faits vient encore compliquer l'interprétation des graphies. Dans le premier tiers de notre période, le formant /j/, caractéristique en principe des formes faibles des bases à finales palatales, n'est pas toujours réalisé graphiquement, même dans les termes P5. Ces formes, irrégulières par rapport à la distribution synchronique du formant que nous avons décrite de façon générale, ne relèvent pourtant pas toutes du même degré d'irrégularité. Nous pouvons ainsi distinguer un premier

<sup>144</sup> Andrieux et Baumgartner, 1983, p. 62. Les verbes à B3 sont caractérisés par une troisième base (B3) propre à la P1 anormale d'indicatif présent et au subjonctif présent.

<sup>145</sup> Une caractéristique du terme P4 d'impératif, qui tient au plan du discours, explique cette absence d'attestation sur un corpus limité : il est d'une façon générale le terme le moins représenté dans nos relevés sur l'ensemble de la diachronie.

ensemble de bases palatales impératives non suivies graphiquement de /j/, mais qui présentent cette particularité (cette régularité intrinsèque) de ne jamais apparaître autrement dans le même texte :

*Roland* 520 Co dist Marsilies : « Guenes, par veir *sacez*, / En talant ai que mult vos voeill amer. »

*Roland* 1130 Seignurs baruns, Carles nus laissat ci ; / Pur nostre reidevum nus ben murir. / Chrestientet *aidez*<sup>146</sup> a sustenir !

*Roland* 1925 Ferez, seignurs, des espees furbies, / Si *calengez* e voz cors e voz vies, / Que dulce France par nus ne seit hunie !

*Adam* 870 Fors en *issez*<sup>147</sup> de bon aürté : / Ne vus falt mais faim ne lasseté, / Ne vus falt mais dolor ne paine / A toz les jors de la semaine.

*Reis* XXI, 15 *Laissez*<sup>148</sup> le tost aler, mar vendrad mais devant mei !

*Renart* 1705 Bien *sachez*<sup>149</sup> tuit, se Renart vit, / Tel conperra qui nel vit.

Comme on le voit, ces formes proviennent toutes de la coupe synchronique du XII<sup>e</sup> siècle. *La Chanson de Roland* est le texte qui exclut le plus régulièrement derrière les bases palatales la marque graphique du /j/ systématiquement réalisée ailleurs à la même époque. Dans les autres textes, postérieurs, le /j/ n'apparaît jamais dans ces formes verbales particulières que nous citons, mais peut fort bien apparaître, tout aussi régulièrement, derrière d'autres bases palatales :

*Reis* XXIII, 21 Espiez é véez tuz les repostailles u il se tapist ; puis a mei returnez é chose certeine m'*anunciéz* que jo en vienge ensemble od vus, kar ja seit ço qu'il se esfundre en terre, jo l'esquerrai od tut l'ost de Juda.

Dans tous ces cas, qu'elle soit universelle ou particulière à quelques bases, l'absence du /j/ graphique peut assez simplement s'expliquer comme la transcription logique d'une particularité phonétique dialectale en synchronie. La perspective de notre étude diachronique n'est pas du tout dialectologique, aussi, sans entrer dans la reconnaissance détaillée de sous-systèmes morphologiques à l'intérieur de l'ensemble général que nous cherchons à dessiner, nous contenterons-nous de relever que M. K. Pope confirme bien cette hypothèse dialectale lorsqu'elle note :

*Early shift of 'ie to je in the western region. Laisses in the Epistres de St. Estienne and in the Roland, in which the diphthong ie is admitted in assonance with e, indicate that the shift of stress in this diphthong had already taken place in these poems in the early twelfth century and this shift appears to have been quickly followed by the reduction of je to e, at least after the consonants ts, dz, l and n <palatales> (...) In the more southern part of the western region the reduction may have been hastened by the influence of the Poitevin dialect, in which e was not diphthongised to ie, and this would account*

<sup>146</sup> Même forme dans les vers 361 et 629.

<sup>147</sup> La forme *issé*, également privée de marque graphique du /j/, apparaît quelques vers plus haut.

<sup>148</sup> La même forme apparaît aussi en II, 3 et XII, 20.

<sup>149</sup> Voir aussi les vers 1349 et 1451.

for the early spellings of the suffix *-ier* noted by Drevin in documents of Maine and Brittany (...) in the Orléanais the reduction appears to have been accomplished by the end of the thirteenth century.<sup>150</sup>

Nous reviendrons sur cette réduction mécanique de /je/ à /e/, qui n'est pas restée sans incidence sur la distribution et le statut sémiologique du formant. Nous semble importante ici l'idée que ce phénomène a pu être très précoce dans certaines zones dialectales, ce qui permettrait d'interpréter les graphies en effet régulières de *La Chanson de Roland* (que cite M. K. Pope) comme des graphies parfaitement phonétiques. L'idée aussi que la réduction a pu se produire d'abord derrière certaines base palatales en fonction de leur consonne finale, ce qui rendrait compte des distributions étonnantes mais régulières (à l'intérieur d'un même texte) observables dans des textes comme *Li quatre livre des Reis* ou *Le Roman de Renart*.

Cette interprétation par la réduction phonétique dialectale précoce du formant convient bien à ces cas où l'orthographe paraît relativement régulière, pour une forme donnée. Nous avons relevé dans la synchronie d'ancien français d'autres cas, moins réguliers, où, dans le même texte, une même forme peut être transcrite par deux formes différentes, l'une engageant et l'autre excluant la marque graphique du formant :

*Besant* 349, Mielz li vausist, ceo *sachez* bien, / Que il eüst esté un chien, / Car il n'eüst rien a respondre / Quant l'en nus vendra tuz somondre, / Quant tutes almes revendront / A lurs cors, que eus reprendront.

*Besant* 1471 Si com li or sor tuz metals / Est plus chier e plus precïos / E plus riche e plus gracïos, / Ausi orgoil, bien le *sachiez*, / Est sor toz les autres pecchiez / Plus mordant e plus decevable / Et plus familier au diable, / Car, quant Deu out crié les angles, / Les poestez et les archanges, / Un en i out de tel biauté / Qu'il ne volt a la Maïesté / Obeïr, si com il deveit, / Por la biauté que il aveit.

Villehardouin 68 Nos vos proions por Dieu que vos l'otroiez et que vos le *façois* et que voz en viegnés avec nos.  
Manuscrits B, C, D et E du même texte : *faciez*

Toutes ces occurrences sont extraites de textes du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour rendre compte de ces graphies plus tardives, l'hypothèse d'une particularité phonétique dialectale ne suffit plus, même si elle n'est pas à exclure s'agissant de la zone géographique d'où proviennent les différents manuscrits. Il faut encore expliquer cette diversité des réalisations graphiques d'une réalité phonétique unique, à une époque où l'on rencontre encore, et alors qu'on rencontrera toujours plus tard un marquage régulier du formant :

*Tristan* 67 Sire cevaliers, le passage *laissiés*, se vous a moi ne vous volés combatre !

*Dole* 1402 - *Tesiez*, fet il, ne dites mes !

*Robin* 477 Et *sachiés* que bien appartient / Que fachons autres festeletes.

---

<sup>150</sup> Pope, 1934, p. 193.

Des données apparemment aussi contradictoires nous obligent à reconnaître au moins trois ordres différents de complexité. L'un tient à l'évolution du système en diachronie : s'agissant notamment de ces dernières occurrences relevées dans la synchronie d'ancien français, il est probable que le point de vue synchronique général, qui fige faussement l'état de la langue, n'a plus de valeur explicative suffisante. L'autre tient à la diversité (dialectale) de la chronologie des évolutions. Enfin, les codes orthographiques, dans la mesure où ils sont rarement immédiatement phonétiques, gênent parfois l'interprétation autant qu'ils la permettent. Devant ces difficultés, nombreuses, mais bien identifiées, nous ne renoncerons pas à cerner l'intelligibilité du système. La première est sans doute, *in abstracto*, la plus facile à lever : bien des travaux théoriques de morphologie historique peuvent nous y aider. Dès lors, nous quittons le point de vue strictement synchronique pour tenter de comprendre le sens de l'évolution diachronique générale du système sémiologique dont le formant /j/ est le signe dans les paradigmes de présent. Ce n'est qu'en engageant cette étude proprement diachronique que nous pourrions résoudre les deux autres difficultés que posent les occurrences.

Nous avons jusqu'ici interprété la présence du formant /j/ issu des bases palatales dans les formes faibles d'impératif en ancien français comme le marquage positif et automatique d'une simple évolution mécanique, l'effet de Bartsch. Or, les dernières occurrences, et plus encore celles que nous relevons en moyen français, requièrent une autre explication, au moins mécanique, mais pas exclusivement. C'est à partir du XIII<sup>e</sup><sup>151</sup> siècle que va intervenir une série de redistributions systématiques des formes qui confèrera à /j/ une valeur progressivement morphématique. Les tendances de la langue à rationaliser son héritage formel ne sont pas propres à une époque de l'histoire : relevant du système mental sous-jacent aux signes, elles correspondent à une nécessité logique, universelle, et s'exercent donc de façon continue en diachronie, sans distinction *a priori* d'époque. Cependant, ces tendances s'exercent dans la langue sur des réalités mécaniques qui, elles, ont une existence historique indiscutable, et dont les modifications s'incarnent dans la successivité objective d'une chronologie. Si le XIII<sup>e</sup> siècle représente le début d'un mouvement d'affirmation sémiologique du système prenant appui sur le formant /j/, c'est que se généralise à cette époque une évolution mécanique suffisamment radicale pour contraindre la langue à réagir. Cette évolution, c'est, purement et simplement, la disparition phonétique du formant : derrière consonne encore palatale, il est en effet devenu difficile à prononcer et perd peu à peu sa « clarté d'émission »<sup>152</sup>. La disparition va toucher aussi par analogie les bases dont la consonne finale n'est plus palatale depuis l'époque pré-littéraire (notamment les bases à finale dentale ou sifflante, *cuid-*, *tais-*, *confess-*).

---

<sup>151</sup> Si l'on suit Andrieux et Baumgartner, 1983, p. 63.

<sup>152</sup> Zink, 1986, p. 117.

La chronologie de cette réduction phonétique pourtant simple n'est donc pas la même selon les séries verbales, et moins encore selon les dialectes, ce qui rend compte pour une bonne part des graphies privées de formant observables dès notre *terminus a quo*. C'est la deuxième difficulté que nous soulevons. Baptisons par convention  $T_R$  le moment moyen où la réduction du /j/ s'est probablement produite dans le dialecte (supposé homogène) dont relève tel texte. Nous pouvons induire assez facilement que

$$T_R(\textit{Roland}) < 1130$$

puisque toutes les formes faibles d'impératif à base palatale apparaissent comme on a vu privées de /j/ dans *La Chanson de Roland*. C'est de ce genre d'inéquations, implicitement posées, que M. K. Pope tire ses considérations générales sur la réduction précoce de /je/ à /e/ en anglo-normand ou dans les dialectes de l'Ouest. A partir des attestations dont nous disposons, nous pouvons aussi évaluer que

$$\begin{array}{ll} T_R(\textit{Adam}) < 1150 & \text{ou que} \\ T_R(\textit{Roland}) < T_R(\textit{Renart}) & \text{ou encore que} \\ T_R(\textit{Adam}) < T_R(\textit{Reis}) < T_R(\textit{Chrétien de Troyes}) & \end{array}$$

Toutes ces inéquations, qui dessinent une assez grande amplitude, confirment les chronologies que proposent différents spécialistes de morphologie historique. Si en effet, pour Pope, certains dialectes ont pu connaître cette réduction très tôt, dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, La Chaussée<sup>153</sup> considère que le mouvement de réduction a généralement commencé dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; G. Zink<sup>154</sup> en évalue plutôt le début au XIII<sup>e</sup> siècle. Il est clair que cet étalement correspond pour une part à la différence des chronologies selon les dialectes. Quoiqu'il en soit, par le simple jeu d'une évolution articulaire, un dialecte donné D est donc menacé à partir de l'époque  $T_R(D)$  (dont la valeur peut être comprise entre 1100 et 1300 environ, si l'on suit les principales références théoriques de morphologie historique) de perdre le formant dans toutes les formes faibles des paradigmes de présent. Si l'on note  $T_G$  la date où les graphies commencent à enregistrer toutes les réductions phonétiques du /j/, quelle que soit la consonne qui précède, dans une aire dialectale et culturelle donnée, et sous réserve que la conception de pareille unité soit possible, on peut d'emblée traduire le décalage des phénomènes :

$$\begin{array}{ll} \text{Pour tout dialecte,} & T_R < T_G. \\ & \text{Posons } \Delta = T_G - T_R \end{array}$$

<sup>153</sup> La Chaussée, 1989, p. 204 : « cette simplification s'est produite <...> trop rapidement <dans les formes verbales> pour être phonétique. Toutefois, des formes en -IER se rencontrent encore au XVI<sup>e</sup> siècle, mais elles sont certainement graphiques. »

<sup>154</sup> Zink, 1986, p. 117.

Nos données tendent à montrer que ce décalage  $\Delta$  entre la réduction phonétique et son complet enregistrement graphique est plus ou moins important selon les textes. La réaction des graphies paraît ainsi caractéristique dans le cas des dialectes où la réduction a été précoce. Si l'on s'en tient à l'hypothèse de M. K. Pope s'agissant de *La Chanson de Roland*, on a clairement :

$$T_R(\textit{Roland}) < T_G(\textit{Roland}) < 1130$$

et  $\Delta(\textit{Roland})$  est relativement négligeable.

En ce qui concerne les textes postérieurs qui réservent de façon régulière la notation du formant à certaines séries verbales seulement, on peut sans doute induire :

$$T_R(\textit{Reis}) < 1170 < T_G(\textit{Reis})$$
$$T_R(\textit{Renart}) < 1180 < T_G(\textit{Renart})$$
$$\Delta(\textit{Reis} / \textit{Renart}) > \Delta(\textit{Roland}), \text{ non négligeable}$$

L'hésitation caractéristique de certains textes du début du XIII<sup>e</sup> siècle traduirait alors, non point tant nécessairement une chronologie très différente de la réduction phonétique qu'un plus grand décalage entre celle-ci et l'adaptation complète des graphies :

$$T_R(\textit{Villehardouin} / \textit{Besant}) = T_R(\textit{Reis}, \textit{Renart})$$
$$T_R(\textit{Villehardouin} / \textit{Besant}) < 1230 < T_G(\textit{Villehardouin} / \textit{Besant})$$
$$\Delta(\textit{Villehardouin} / \textit{Besant}) > \Delta(\textit{Reis} / \textit{Renart})$$

Quant aux textes d'ancien français qui marquent systématiquement le /j/, ils relèvent probablement des inéquations suivantes :

$$1170 < T_R(\textit{Erec}) < T_G(\textit{Erec})$$
$$1230 < T_R(\textit{Dole}) < T_G(\textit{Dole})$$
$$\Delta(\textit{Erec} / \textit{Dole}) \text{ non estimable à partir de ces seuls textes}$$

On peut donc distinguer, à partir des textes, plusieurs ensembles culturels et/ou dialectaux, caractérisés par le décalage  $\Delta$  : en ancien français, le décalage probablement le plus marqué est celui qui correspond aux textes comme *la Conquête de Constantinople* de Villehardouin ou *le Besant de Dieu*

(textes d'ailleurs contemporains) dont les différentes graphies peuvent encore hésiter entre une notation sans doute phonétique (*sachez*) et une notation conservatrice (*sachiez*). Le décalage probablement le plus faible est représenté par le texte le plus ancien de notre corpus, *La Chanson de Roland*. C'est dire qu'on ne saurait relever, sur l'ensemble de la période, un mouvement général d'adaptation de plus en plus rapide des codes orthographiques à la réduction du /j/ : l'inverse serait plutôt vrai. Tout se passe comme si les graphies précocement modernes de l'anglo-normand de *Roland* n'avaient eu aucune influence continue sur celle des autres zones, comme si elles avaient été oubliées ou ignorées par l'ensemble des codifications postérieures d'ancien français. Cette tendance volontiers conservatrice des graphies sur ce point a souvent été notée<sup>155</sup>. Elle s'observe sur la quasi-totalité de notre période, à l'exclusion du XVII<sup>e</sup> siècle, et rend d'ailleurs difficile l'interprétation diachronique de l'opposition entre la présence et l'absence de /j/ dans ces formes selon une grille spécifiquement sémiologique. Quoiqu'il en soit, elle a accompagné sur toute la période le mouvement général, propre au système, de grammaticalisation de l'opposition. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'elle ait, pour une part, rendu possible ce mouvement, en maintenant, au moins dans la langue écrite, la présence du formant.

Nous suivrons donc d'abord ici les analyses générales des morphologies historiques, de façon à ne pas accorder aux graphies du corpus, souvent non phonétiques, une importance déterminante. En revanche, nous signalerons ensuite les cas où les graphies attestées semblent permettre de nuancer ces analyses générales, et évaluerons en diachronie l'évolution du marquage du /j/ dans les formes d'impératif. N. Andrieux et E. Baumgartner<sup>156</sup> signalent ainsi essentiellement deux réactions sémiologiques de la langue au risque d'effacement mécanique du /j/ à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Une première réaction concerne les termes P4, c'est le maintien et même l'extension paradigmatique de la forme engageant /j/ (*-iens*) derrière toutes les bases de subjonctif présent, quelle que soit leur histoire phonétique : la réduction phonétique générale dans la langue du /j/ issu de l'effet de Bartsch n'aurait ainsi eu aucune incidence sur la forme P4 *-iens*. Cette première réaction répond sémiologiquement à la réduction grammaticale précoce des /j/ dans les formes P4 d'indicatif et d'impératif homonymes. L'opposition (/j/ : Ø) tend ainsi à acquérir une signification paradigmatique de distinction des modes pour ce terme faible des paradigmes de présent. Toutefois, si cette tendance est réelle, elle n'en est pas pour autant automatique, et la forme sans /j/ subsiste en concurrence (sans valeur sémiologique) dans les termes P4 de subjonctif en ancien français. G. Moignet interprète lui synchroniquement les formes *-iens* comme plutôt dialectales lorsqu'elles apparaissent au subjonctif dans les verbes en *-er/-ier*, et plutôt en lien avec la palatalité finale de la base dans les autres verbes, mais signale,

---

<sup>155</sup> Par exemple par Pope, 1934, p. 280 : « No care was taken to make spelling consistent and the scribes of the period made little attempt to modify spelling to suit the changes in pronunciation. Very slowly the reduction of the diphthong *ie* to *e* took effect ».



pour ces derniers, des actions analogiques qui induisent en ancien français des séries paradigmatiques doubles, *-iens/-ons*<sup>157</sup>. Cette reconnaissance d'une analogie s'exerçant dans les deux sens permet de rendre compte d'une occurrence du début du XIV<sup>e</sup> siècle comme celle-ci :

*Ovide* 2359 Tous les jors nous prie et semont / Diex jugierres de tout le mont / Que nous *veignons* à repentance, / Ains que viengne au jour de vengeance, / Au jour plain de maleürté, / De tenebres et d'oscurté, / D'ire et de tribulacion, / D'angoisse et de confusion, / Qui prochainement doit venir, / Que Diex pour le siecle fenir / Vendra plains de corrous et d'ire / A son celestial empire.

où le /j/ a bien disparu, alors que, si l'on suit Andrieux et Baumgartner, la forme originelle *veigniens* aurait dû se maintenir. Il y a bien en fait concurrence au subjonctif présent à partir de cette période, y compris dans les verbes pour lesquels *-iens* semblait s'imposer, entre cette forme *-iens* qui engage le formant et la forme *-ons* qui l'exclut. Pour résoudre cette concurrence, et, à la fois, aller dans le sens de la clarification des oppositions sémiologiques, le moyen français inventera pour le subjonctif une désinence hybride<sup>158</sup> *-ions*, porteuse du /j/, qui sera conservée. La persistance relative de /j/ dans les formes P4 va rendre possible une seconde redistribution sémiologique de la langue à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, celle qui concerne les termes P5 : le formant, qui disparaît à son tour systématiquement derrière les bases indicatives se conservera en revanche, et s'étendra progressivement, derrière les bases de subjonctif. Comment l'impératif va-t-il réagir en diachronie, à partir du moyen français, à ces évolutions générales ? Pratiquement, à l'impératif comme à l'indicatif, les formes originellement munies de /j/ ne s'en défont pas si facilement dans les graphies. Il nous faut donc être attentif ici aux évolutions de détail de façon à faire abstraction autant que faire se peut de la part de convention liée aux graphies. Nous distinguerons par commodité les bases étymologiquement impératives des bases empruntées historiquement au subjonctif.

Les formes d'impératif homonymes de l'indicatif conservent encore le plus souvent graphiquement, dans la première moitié de la période du moyen français, la marque de leur origine palatale :

*Chroniques* 13 Quant li nobles roys Carles de Franche eut oy sa serour ensi lamenter et qui de coer et en plourant li remonstroït sa besoingne et pour quoy elle estoit venue en France, si en eut grant pitet et li dist :

- Ma belle soer, *apaisiez* vous et vous confortés car foy que doÿ à Dieu et à monseigneur Saint Denis, g'i pourveray de remede.

*Ovide* 853, Jason à Médée : S'or me volez un don donner, / Je pri que vous le me *doigniez* : / La vie mon pere *aloigniez* / Si *abregiez* un poi la moie, / Se faire le pues toute voie / Ne par charmes ne par charois, / Et je croi que bien le ferois, / Se vous en volez entremetre.

Devant ce genre d'occurrences, soit l'on maintient, avec la plupart des spécialistes de morphologie historique, que la réduction phonétique  $T_R(\textit{Chroniques})$  par exemple a dû avoir lieu avant 1300 environ

<sup>156</sup> Andrieux et Baumgartner, 1983, p. 62 et 63.

<sup>157</sup> Moignet, 1973, p. 64 et 65.

comme toutes les autres, et dans ce cas  $\Delta$  (*Chroniques*) prend une valeur très importante, sans commune mesure avec celles évaluées pour l'ancien français ; cette hypothèse n'est pas à exclure complètement s'agissant d'une période où les innovations orthographiques restent généralement limitées. Soit on estime que la réduction n'a pas encore eu lieu, mais alors c'est le phénomène phonétique de réduction qui s'étale sur plus de deux siècles. Signe en tout cas que les processus d'évolution et d'enregistrement ne sont en rien linéaires, nous avons trouvé, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, un texte qui, sur le plan du marquage du /j/ dans les formes faibles d'impératif, correspond exactement aux caractéristiques de *La Chanson de Roland* :

*Miracle* 106, la dame : E ! Tresdoulce vierge honnoree, / Qui le fruit de vie portastes, / Qui, vierge, homme et Dieu enfantastes, / Et qui vierge fustes après / L'enfanter, dame, a mes regrez, / Que cy vous bee a découvrir, / *Deignez* vos oreilles ouvrir / De pitié et m'entendez, dame !

La diphtongue en finale verbale a presque systématiquement disparu dans ce texte en ce qui concerne ces formes dont la base est commune avec l'indicatif. On peut supposer que, tiré d'un tel texte du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, cette graphie sans « i » note logiquement la nouvelle prononciation effective du verbe. Force est donc de constater, deux siècles après, la même superposition de textes où l'enregistrement de la réduction est en bonne voie et de textes où il n'est pas encore amorcé. La remarque de M. K. Pope<sup>159</sup> sur la lenteur des processus à l'échelle diachronique est donc tout à fait fondée en l'espèce.

Au XV<sup>e</sup> siècle, c'est majoritairement dans la langue volontiers conservatrice de la poésie que l'on retrouve le /j/ graphique :

*Ballade* 22, 25 *Aydiez* moy a l'outrecuidance / Vengier, com en vous ay fiance, / Ma maistresse, je vous supply, / De ce faulx Dangier qui m'avance / Dieu scet en quel mauvais party !

*Mystère de Troyes* 1203, Satan : Prenez et *mangiez* hardiement, / car par ce serés bien euse.

*Testament* 533 Or y pensez, belle Gantiere, / Qui escolliere souliez estre, / Et vous, Blanche la Savetiere, / Or est il temps de vous congnoistre : / Prenez a destre et a senestre, / N'espargniez homme, je vous prie, / Car vieilles n'ont ne cours ne estre / Ne que monnoye qu'on descrye.

Pope<sup>160</sup> tire argument de ce genre d'exemples, et s'appuie sur les rimes, pour laisser entendre que T<sub>R</sub>(Villon) serait postérieure à 1460 (date de la rédaction du *Testament*) : cette hypothèse maximaliste implique que le phénomène phonétique général de réduction du /j/ se serait étalé sur au moins quatre siècles dans l'ensemble des zones dialectales constituant l'ancienne langue française. Si l'on considère généralement l'évolution de l'ancien au moyen français de ces formes à base étymologiquement impérative, deux faits sont susceptibles d'être reliés et interprétés. D'une part, aucune extension du /j/, même sporadique ou limitée à une période, n'est observable en diachronie dans ces impératifs homonymes

<sup>158</sup> *ibid.*, p. 65.

<sup>159</sup> Pope, 1934, p. 280.

<sup>160</sup> Pope, 1934, « *Attesting Rhymes and Remarks* », p. 192.

d'indicatif. D'autre part, à partir de la période finale du moyen français, il semble que se généralise l'enregistrement effectif par les graphies de la redistribution grammaticale, même si l'on rencontre encore nombre de verbes qui présentent les deux orthographes, avec ou sans /j/ :

*Quenouilles* 1137 Or sus, dist dame Gomberde, *laissons* toutes rihotes et debas ester et commençons pour l'onneur du vendredy ouquel nous sommes, a parler du saint sacrement de mariage, car j'ay esté sept fois mariee, mais ce non obstant, se le .vij. me venoit et il estoit a mon het, aincoires y entenderoie volentiers.

*Pathelin* 808, Guillemette au drapier : Helas, *lessez* en paix cest homme !

*Ballade* 5, 7 Puis que ne voulés m'acorder / Ce qui pourroit mes maulx guerir, / *Laissiez* moy passer ma meschance / Sans plus me vouloir assaillir / Par vostre plaisant accointance !

La conservation du /j/ ne s'observe ci-dessus que dans le poème lyrique de Charles d'Orléans, et sur ce point, le lien entre poésie et graphie conservatrice est systématique dans cette coupe synchronique, la prose reflétant plus volontiers la prononciation réelle. En outre, nous n'avons pas rencontré en moyen français d'exemple d'impératif P4 des verbes à base étymologique présentant la graphie finale synchronique *-ions*. Tous ces faits indiquent que la langue, qui disposait en diachronie d'une grille binaire, et non ternaire, de redistribution modale (présence ou absence du formant /j/) a choisi d'apparenter dans cette grille l'impératif de ces verbes à leur indicatif. Cette décision, propre au système, n'allait pas de soi : l'impératif reste donc sémiologiquement solidaire de l'indicatif dans ce cas, non seulement par l'identité formelle de la base, mais encore par une absence de marquage prédésinentiel positif qui oppose efficacement le bloc indicatif/impératif au subjonctif. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, il est probable que cette évolution est scellée<sup>161</sup>. De fait, on ne rencontre plus dans les graphies de ces verbes de forme conservatrice en /j/, y compris en contexte orthographique conservateur. Les deux premières occurrences ci-dessous sont ainsi tirées de la coupe synchronique du XVI<sup>e</sup> siècle, les trois autres du début du XVII<sup>e</sup> siècle :

*Cléopâtre* 630 Octavien : Non non les plains cederont aux rigueurs, / *Baignons* en sang les armes et les cœurs, / Et souhaitons à l'ennemi cent vies, / Qui luy seroyent plus durement ravies : / Quant à la Roine, appaiser la faudra / Si doucement que sa main se tiendra / De forbannir l'ame seditieuse / Outre les eaux de la rive oublieuse.

*Cléopâtre*, 1109, Octavien à Cléopâtre : Ne *craignez* point, je veux que ce thresor / Demeure vostre : *encouragez*-vous or', / Vivez ainsi en la captivité / Comm' au plus haut de la prosperité. / Adieu : *songez* qu'on ne peut recevoir / Des maux, sinon quand on pense en avoir.

*Introduction* 65, *Abaissez*-vous devant sa face ; requérez son aide.

<sup>161</sup> Pope, *ibid.*, signale le témoignage des grammairiens de l'époque : « Palsgrave (1530) admitted reduction in the verb forms (p. 401) (...) For Henri Estienne (1582) the use of *ie* is only a matter of orthography (Th, I, 485) ».

*L'Astrée* 57, *Jugez donc, mon bel Astre, que c'est assez enduré, et qu'il est désormais temps que vous me permettiez de faire le personnage de Celadon, ayant si longuement, et avec tant de peine représenté celui de la personne du monde, qui luy est la plus contraire.*

*Mélite* 451, *Mélite* : Eraste, voyez-vous, / trefve de jalousie, / Purgez vostre cerveau de ceste frenaisie, / *Laissez* en liberté mes inclinations, / Qui vous a fait censeur de mes affections ?

La tendance diachronique de ces formes d'impératif homonymes d'indicatif à l'exclusion systématique du formant /j/ n'est pas différente de celle des formes d'indicatif elles-mêmes : les unes sont restées sémiologiquement solidaires des autres tout au long de la diachronie. A l'issue d'une longue évolution, l'opposition (/j/ : Ø) dans les formes faibles de présent de ces verbes marque donc l'opposition entre, d'une part le subjonctif, et, d'autre part, le bloc indicatif/impératif.

En ira-t-il tout à fait de même de l'évolution en diachronie des formes d'impératif ayant historiquement emprunté leur morphologie au mode subjonctif ? Nous l'avons vu, des formes comme *sacez* ou *façois* pouvaient s'observer dès l'ancien français. Nous pouvons déjà pressentir à partir de là que la langue tend précocement à distinguer l'impératif par la suppression du formant, senti comme caractéristique du subjonctif. Toutefois, l'enregistrement par les graphies de cette redistribution modale reste dans un premier temps assez rare. De façon à approfondir ces premières intuitions, nous examinerons les bases impératives *sach-* et *vueill-*, dont la morphologie subjonctive est attestée continûment à partir du moyen français. Le /j/ n'a en général pas disparu des notations graphiques de ces deux bases au XIV<sup>e</sup> siècle :

*Fontaine* 235 Douce dame, *vueilliez* oïr la vois / De ma clamour, qu'en soupirant m'en vois, / Tristes, dolens, dolereus et destrois, / Ne dou retour / Ne say dire ne les ans ne les mois.

*Ovide* 36, *Saciez* que nulz ne puet joïr / A la parfin d'amours boisier.

Mais les formes *sachez* et *vueillez* s'observent malgré tout à cette époque dans quelques textes ou quelques versions manuscrites pour lesquels T<sub>G</sub> est relativement plus précoce :

*Mélusine* 17 Et *sachiez* qu'il amoit tant Remondin que plus ne povoit, et l'enfant luy, et se penoit moult de servir le conte, son oncle, et de lui faire plaisir.

Manuscrit D du même passage : Et *sachés* qu'il amoit tant Ramondin que plus ne povoit, et l'enfant aussi luy, et molt prenoit de peyne de servir son oncle et de luy faire plaisir.

*Mélusine* 26 Or *vueillez* savoir qu'il ne demourra pas pour peine ne pour travail que je n'assouisse vostre plaisir a mon pouvoir, se c'est chose que bons crestiens puist par honneur entreprendre.

*Miracle* 41, le valet au bourgeois : Monseigneur, puis qu'avez mestier / De moy, *sachez* que tout prest suy.

*Miracle* 78, le bourgeois : Tresor de consolacion, / Souveraine dame des cieulx, / E ! Mere Dieu, de voz doux yex, / Qui plain sont de misericorde, / Par qui a Dieu treuvent accorde / Ceulx qui de cuer sont repentant, / *Vueillez* me regarder, et tant, / Que, par le vostre saint plaisir, / Puisse avenir a mon desir : / C'est que ligniee puisse avoir, / Telle que vous e vo doulz hoïr / En *puisiez* estre loez, dame, / Et que le sauvement de m'ame / Y puist estre, et non autrement.

Nous surlignons ici la forme *puissez*, qui pose un réel problème d'interprétation : nous y reviendrons après examen d'autres occurrences semblables postérieures. Abstraction faite de ce cas particulier, le diagnostic synchronique est ici fondamentalement le même que pour les bases impératives génétiques ou que pour l'ancien français. La forme d'impératif P4 *veignons* apparaît à cette époque au moins dans le poème d'*Ovide moralisé*<sup>162</sup>: le processus de redistribution grammaticale de l'opposition *-iens/-ons*, initié plus précocement en diachronie, semble également s'achever plus rapidement que celle de *-iez/-ez*. On ne commence en fait à noter une évolution graphique significative de toutes les bases à morphologie subjonctive (que l'emprunt soit continu ou sporadique) qu'au XV<sup>e</sup> siècle. Nous avons donc analysé systématiquement les graphies concernées de cette coupe synchronique, qui semble bien correspondre à l'enregistrement différé mais définitif par la langue écrite des décisions probablement antérieures de redistribution grammaticale. Comme pour les bases impératives naturelles, les marques graphiques du /j/ tendent à se maintenir en contexte générique conservateur, alors qu'elles disparaissent volontiers ailleurs. On trouve ainsi encore :

*Ballade 38*, 18 Pource, tous deulx, pour me tollir destresse, / D'elle *vueilliez* nouvelles m'apporter / Le plus souvent que pourrés, je vous prie.

*Mystère de Troyes* 1221, Eve : Adam, *sachiés* que j'ay mengé / du fruit qui est en l'arbre de vye.

*Retenue* 43 Puis qu'ainsi est, dist elle, mon enfant, / Que de savoir son nom desirez tant, / *Sachiez* de vray que c'est le dieu d'Amours / Que j'ay servy et serviray tousjours, / Car de pieça suy de sa retenue / Et de ses gens et de lui bien congneue.

à côté de graphies prosaïques désormais privées de la marque du /j/ :

*Abuzé*, 10 Si *vueillez* vostre parole achever, et je vous en prie.

*Fierabras*, 40 Et s'il est verité comme tu le dis, *saichez* pour certain que de present tu te peulx bien reclamer maleureux et doulent.

*Fierabras*, 49 Vierge Marie, mere de Jhesus, *pregnés* pityé de moy, car troup fierement trensche l'espee de ce payen !

La distribution des graphies entre prose et poésie est toutefois moins tranchée pour ces bases que dans le cas des bases génétiques d'impératif. On rencontre en effet encore au XV<sup>e</sup> siècle des graphies pourvues du formant dans certains textes en prose :

*Quenouilles* 2341 *Sachiez*, dist une vielle, que nous parlons des luittons, de la quauquemare, et des travaulz qu'ilz nous donnent souvent.

Manuscrits C, D et J de *Saintré*, 253 La royne, qui oÿst ces parolles, lui dist : « Je prie a Dieu, Saintré, que de bien en mieulx *puissiez* tous les autres pris gagnier ! »

<sup>162</sup> L'occurrence est citée plus haut, p. 96.

Cette dernière occurrence n'est probablement plus un impératif, et se laisse interpréter de façon plus convaincante comme un subjonctif postérieur à la redistribution. Il est important de prendre acte de ce fait nouveau que le discernement des modes par l'examen de la morphologie des formes faibles devient peu à peu possible : l'enregistrement par la langue écrite des redistributions modales, progressif et non linéaire en diachronie, mais résultativement universel, est précisément l'un des indices morphologiques qui vont permettre de clarifier le système et de restituer des paradigmes exclusifs les uns des autres, comme ils l'étaient en latin. Notre période diachronique se caractérise donc par un large mouvement de rationalisation, qui ne se limite d'ailleurs pas à la morphologie, mais dont le résultat simple sera que, contrairement à ce qui se passait en ancien français<sup>163</sup>, une forme qui relève du paradigme impératif ne relève plus que de ce paradigme. Ce cloisonnement progressif correspond à une conception exclusive des catégories (modales) qu'établit la langue moderne, renouant avec la clarté sémiologique du système latin : plus proche de notre manière contemporaine d'envisager la langue, il ne doit cependant pas nous interdire d'essayer de comprendre de l'intérieur et dans sa non moindre cohérence cet autre type de représentation, inclusif, qui paraît bien caractériser la morphologie et la syntaxe de l'ancien français.

Inversement, certaines occurrences issues de textes versifiés du XV<sup>e</sup> siècle, soit hésitent, soit sont déjà privées de la marque graphique du formant :

*Testament* 149 Excusez moy aucunement / Et *saichiez* qu'en grant povreté, / Ce mot se dit communement, / Ne gist pas grande loyauté.

Manuscrit A du même texte : *Sachez* que veritablement / Souvent en bien grant povreté

Manuscrit B de *Résurrection* 15263 Cecus à Fictus : En la bonne heure, / Mon amy, *puisiez* vous aller !  
Version I du manuscrit : *puissiés*

*Résurrection* 14898 Jésus : La poincte donne enseignement / Que jamais ne *facez* jugement / Ou il n'ait grant discretion, / En faisant la discucion / De quelque cause non scëue / Qui est reposté et incongneue. / (...) / Et pour ce qu'en double partie / Est vostre terre departie, / Deux taillans doit ce glaive avoir / Correspondens, *saichez* de veoir : / L'une partie est humain corps / Que l'en appelle homme dehors, / L'autre partie est l'esperit / Qui homme dedens est dit.

Variante B, I : Que ja ne *facez* jugement

*Pathelin*, 222, Maître Pierre au drapier : Je vous pri que nous ne *fasson* / Marché se Dieu on ne nomme.

Si l'on s'en tient à une interprétation exclusive des formes (sans se départir toutefois de la prudence nécessaire), ces formes sans /j/ qui n'ont pas subsisté en français moderne, *facez*, *fasson*, *puisiez*, mais aussi *pregnés*<sup>164</sup>, nous paraissent particulièrement intéressantes. Le formant tend à devenir morphème

<sup>163</sup> A titre d'exemple, rappelons l'analyse que nous avons proposée des bases *ai-* et *soi-* en ancien français, en deçà de la distinction des modalités systématiques et donc des modes.

<sup>164</sup> L'occurrence est citée plus haut, p. 100.

caractéristique du subjonctif à partir de cette époque. Sa conservation ou sa disparition dans ces formes qui l'incluaient toutes mécaniquement à l'origine ne relèvent pas tout à fait de la même interprétation. Il se peut en effet que la conservation graphique du formant n'engage pas, de la part du copiste, de décision particulière : cette conservation peut n'être encore au XV<sup>e</sup> siècle qu'une simple reconduction automatique de l'orthographe traditionnelle, sans égard pour la prononciation majoritaire réelle, cette expression sûre des décisions de la langue elle-même. Le formant, dans ce cas, n'est pas encore devenu morphème.

En revanche, décider d'abandonner la notation du formant dans celle de formes qui l'ont jusque-là toujours connue engage nécessairement une rupture dans l'ordre de la tradition orthographique, rupture qui ne va pas de soi. Ci-dessus, les différentes versions d'un même texte illustrent l'hésitation qui a dû être celle des copistes à l'époque. Ces formes à base subjonctive qui perdent graphiquement leur /j/ à cette époque perdent donc, au moment où elles le perdent, non plus un simple constituant phonétique, mais bien un morphème, que la langue associe synchroniquement au mode subjonctif. La langue restitue enfin un signe clair qui permet, pour les formes faibles en tout cas, de distinguer morphologiquement l'impératif du subjonctif. Les formes *puissiez, fassiez*, dont nous avons pu voir<sup>165</sup> quelle difficulté il pouvait y avoir à les ranger exclusivement dans l'une ou l'autre modalité, institution ou prédication, ne peuvent plus être tenues pour des subjonctifs dès lors qu'elles deviennent *puissez, facez*, à une époque où les formes en *-iez* et *-ions* se généralisent au subjonctif : la chute du /j/ est une reconnaissance par la langue de leur statut exclusif d'impératif, en dehors du lien de prédication. Même en contexte de subordination, comme dans les formes *facez* tirées du texte de *la Résurrection d'Angers*, ou dans l'occurrence similaire et problématique *puissez* du *Miracle de l'Enfant ressuscité*<sup>166</sup>, l'absence de /j/ plaide nettement en faveur de l'interprétation impérative, c'est-à-dire, en l'espèce, d'un procès institué sous expression subordonnante, par une anacoluthie qui ne serait plus pertinente en français moderne.

En ce qui concerne les termes P4, et l'exemple tiré ci-dessus de *La Farce de Maître Pathelin*, il convient d'être plus prudent, dans la mesure où la forme de subjonctif *façons* existait déjà dans le paradigme de l'ancien français<sup>167</sup>. Toutefois, le XV<sup>e</sup> siècle est bien l'époque où apparaît la désinence *-ions* :

*Mystère de Troyes* 1757, Adam : De Dieu *puissions* grace implorer !

et, pour les mêmes raisons qui nous faisaient reconnaître un *facez*, y compris subordonné, comme un impératif, nous considérons ici cette forme *puissions*, elle aussi inconnue de l'ancien français, comme exclusivement subjonctive, relevant d'une prédication à sujet implicite. L'opposition entre présence et absence graphique du /j/ commence précisément à devenir significative à cette époque, et oblige à réévaluer,

<sup>165</sup> En particulier dans notre séquence sur les bases impératives.

<sup>166</sup> Voir plus haut, p. 99, le détail de l'occurrence.

selon ce critère ténu, des syntaxes souvent voisines : la décision de la distinction exclusive, enregistrée, souvent avec retard, par les graphies, relève en définitive de la langue elle-même, et doit être prise au sérieux. Ce faisant, la langue restitue un trait de la personnalité sémiologique du mode impératif.

Comme dans le cas des formes génétiques d'impératif, nous constatons que le *terminus ad quem* ne présente plus que des formes impératives privées de /j/ :

*Horace* 1071, Le vieil Horace à Camille : Taisez-vous, et *sachons* ce que nous veut Valère.

*Francion* 45, *Sachez* donc que je m'appelle Francion, et qu'estant il y a quelques jours a Paris non point en l'habit que vous m'avez veu, mais en celui de Courtisan, je rencontray en faisant la promenade a pied par les ruës une bourgeoise la plus aymable que je vis jamais.

*Le Misanthrope* 299, Alceste à Oronte : Monsieur, je suis mal propre à décider la chose ; / *Veuillez* m'en dispenser.

Des bases impératives d'origines diverses se reconnaissent donc à partir de cette époque par l'absence d'adjonction de formant. L'absence du /j/ entre la base et la désinence caractérise donc dans tous les cas les formes faibles d'impératif à la fin de notre période, et les oppose de façon nette aux formes correspondantes de subjonctif.

Nous avons donc proposé une interprétation des formes historiques qui fasse le plus possible confiance aux signes, à partir de l'époque où ils deviennent effectivement signes. Le schéma combinatoire de l'évolution en diachronie du marquage du /j/ derrière la base verbale dans les formes faibles des paradigmes de présent est le suivant :

<i>terminus a quo</i>	1 Bj : <i>sachiez, laissez</i>	---> <i>sachiez, laissez</i>	Bj	<i>terminus ad quem</i>
distribution	2 Bj : <i>sachiez, laissez</i>	----> <i>sachez, laissez</i>	B(	distribution
mécanique	3 B( : <i>prenez, lavez</i>	-----> <i>prenez, lavez</i>	B(	morphématique
du formant	4 B( : <i>prenez, lavez</i>	-----> <i>prenez, lavez</i>	Bj <sup>168</sup>	du formant

Dans ce schéma, le formant /j/ prend progressivement une valeur morphématique. Résultatativement, il marque exclusivement le mode subjonctif. Nous l'avons vu, le seuil chronologique de redistribution dépend souvent des textes ou les dialectes. Pendant toute la période où la langue, réagissant au mouvement général de réduction phonétique, redistribue les marquages (période qui se confond presque totalement avec notre diachronie), les formes *sachiez, laissez, prenez, lavez*, qui sont celles que l'on observe à l'origine, peuvent encore être interprétées comme des formes qui relèvent de l'ordre ancien, antérieur à la redistribution. Il n'y a ainsi pas de difficulté à considérer, même assez tard dans notre diachronie, des

<sup>167</sup> Moignet, 1973, p. 64.



formes *sachiez* ou *laissez* comme des impératifs (ou, pour *laissez*, comme un indicatif), des formes *prenez*, *lavez* comme des subjonctifs. Par contre, les formes *sachez*, *laissez*, *prenez* ou *lavez* n'existent pas antérieurement à la redistribution. Les dernières, qui n'apparaissent qu'en moyen français et relèvent du type 4 d'évolution, ne sauraient être interprétées autrement que comme des subjonctifs. Les premières, qui peuvent être précoces, relèvent du type 2 et correspondent à des impératifs (ou, pour *laissez*, à un indicatif). C'est ainsi que nous avons pu interpréter, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, des formes *facez* et *puissez* comme des impératifs (c'est-à-dire comme des réalisations de la modalité d'institution), malgré une syntaxe subordonnante<sup>169</sup>.

La permanence des signes peut être équivoque, mais non leur évolution dans un sens ou dans l'autre. La « soustraction de formant »<sup>170</sup> qui caractérise le type d'évolution 2 nous apparaît bien nécessairement comme le signe d'une redistribution significative, rigoureusement conduite par le système mental de la langue. L'une des preuves de cette rigueur est le fait que nous n'ayons pu relever dans l'ensemble de notre diachronie aucune forme sporadique d'impératif qui aurait été le résultat d'une évolution de type 4. Inversement, il n'est pas d'évolution de type 2 qui conduise à un subjonctif sporadique : la soustraction par la langue du formant en diachronie est bien le signe de l'exclusion rigoureuse du mode subjonctif, dont /j/ est devenu le morphème spécifique dans les paradigmes de présent.

Nous avons essayé d'étayer cette dernière idée aussi rigoureusement que possible à partir de notre corpus. Cependant, elle entre apparemment en contradiction avec un certain nombre de remarques ou de descriptions données traditionnellement de l'évolution de ces formes. Nous nous intéresserons ainsi à la remarque ponctuelle d'un grammairien contemporain de l'époque de transition de notre diachronie, ainsi qu'à celles d'un historien moderne de la langue, et nous nous proposons d'examiner ici le point de vue par lequel ces descriptions sont en général présentées. Ceci nous permettra ensuite de déterminer jusqu'à quel point elles peuvent constituer une objection théorique à l'idée d'une redistribution exclusivement morphématique du /j/, et en quoi elles concernent le problème de l'identité morphologique du mode impératif que pose en définitive le formant. La soustraction de formant qui conduit aux formes d'impératif qui sont encore celles du français contemporain paraît bien sentie comme telle au XVI<sup>e</sup> siècle. Le grammairien Louis Meigret écrit en effet en 1550 :

---

<sup>168</sup> Le symbole Bj représente une base suivie du formant /j/, le symbole B( une base non suivie du formant.

<sup>169</sup> Il conviendrait de mettre au jour des critères syntaxiques précis d'identification des Svi subordonnés. Nous avons cependant d'emblée exclu cet inventaire de notre étude en nous limitant à l'analyse syntaxique du syntagme verbal impératif isolé, c'est-à-dire, en particulier, non précédé de subordonnant.

<sup>170</sup> Nous reprenons l'expression de Soutet, 1997, p. 120.

mes qant ao plurier <de l'impératif>, <les verbes *douloir* et *vouloir*> ottet i dé diphthonges io , e  
iez du subjonctif : de sorte qe nou' dizons veullôs, veullez, pour veullions, veulliez : ao regard de la tierse  
<personne>, elle ne mue rien, fezant veullet, deullet (...)

mes saçhons, saçhez, ottet tout ainsi que çeus de la premiere cõjugezon .i. dé diphthonges io, ié : car le  
subjonctif fet saçhions, saçhez, tout ainsi qu'eymions, eymiez : combien q'aocuns ne le' prononcet pas  
en diphthonge : come, il veut qe nou' l'éymons, pour eymions.<sup>171</sup>

Ces remarques sont exclusivement empiriques lorsqu'elles concernent l'impératif, le grammairien se contente d'enregistrer l'usage (« nou' dizons »). Elles sont tout à fait en accord sur ce point avec les inductions que nous avons pu tirer de notre corpus. La seule mention normative concerne en fait ici le subjonctif : selon Meigret, le /j/ doit être prononcé (et écrit) au subjonctif, mais il ne l'est pas toujours. Cette simple remarque de détail pourrait fonder légitimement une remise en cause de notre interprétation univoque de l'évolution des marquages du formant dans les formes faibles de présent. F. Brunot approfondit et illustre largement cette remarque lorsqu'il note qu'« Au XV<sup>e</sup> siècle, les subjonctifs en *ons*, *ez* <sans /j/> sont encore tout à fait usuels.»<sup>172</sup> Il est intéressant d'ajouter les exemples qu'il cite (lesquels s'étendent d'ailleurs jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle) à celui de Meigret lui-même. Face à ces attestations orales ou écrites, qui tendraient à montrer que l'usage contredit la redistribution systématique, autrement dit, que la langue se contredit elle-même, nous pouvons proposer trois types d'analyse.

La première analyse est celle de Meigret lui-même : une certaine langue courante ne marque pas au XVI<sup>e</sup> siècle les formes faibles de subjonctif par le /j/ qui en est pourtant devenu le morphème spécifique. Meigret condamne implicitement cet état de fait, qui nie en quelque sorte le caractère systématique de la distribution morphématique prédésinentielle. Toutefois, il est assez difficile de déterminer ici à quel groupe précis d'usagers du français renvoie le pronom « aocuns » chez Meigret. Ce qui paraît sûr malgré tout, c'est que Meigret évoque ici une prononciation, non des graphies, mais rien n'interdit de penser qu'à cette prononciation jugée fautive ait pu correspondre également des graphies omettant la marque du /j/ pour des formes de subjonctif. C'est selon ce point de vue que peuvent d'ailleurs se comprendre les nombreux exemples que fournit F. Brunot, et qu'il considère comme des subjonctifs « archaïques ». Cette première analyse normative pourrait aussi bien s'appliquer à certaines de nos occurrences du moyen français (*facez*, *puisiez*), notamment, assez intuitivement, à celles qui hésitent entre l'une et l'autre forme. Elle pourrait rendre compte d'une occurrence contemporaine des remarques de Meigret que nous fournit notre corpus :

<sup>171</sup> Meigret, 1550, p. 95. L'orthographe de Meigret est partiellement phonétique.

<sup>172</sup> Brunot, 1966, II, p. 341. Il cite un certain nombre d'exemples, dont certains engagent en effet des verbes qui ignorent le /j/ palatal depuis les origines, *donnez*, *parlez*, *appelez*, etc. On peut alors légitimement défendre l'idée d'une morphologie conservatrice pour le subjonctif, et l'expression « sont encore usuels » convient. Nous croyons toutefois pouvoir contester la caractérisation diachronique qu'elle implique en ce qui concerne des formes subordonnées comme *sachez* (*Quinze joyes du mariage*), ou, dans Monluc, *layssés*, qu'il cite sans distinction dans des exemples mêlés aux précédents.

Editions de 1549, 1557, 1562, et 1580 de la *Deffence* 102, Ne pensez donques, quelque diligence et industrie que vous *puisiez* mettre en cest endroit, faire tant que nostre langue, encores rampante à terre, puisse hausser la teste et s'élever sur piedz.  
Toutes les autres éditions : *puissiez*

Cette analyse par la forme déviante est d'ailleurs celle qu'adopte l'éditeur moderne de la *Deffence et Illustration de la langue françoise*, qui commente :

C'est sans doute une faute d'impression, car ailleurs on a *puissiez* : « Vous ne serez ja si bons massons ... que leur *puissiez* rendre celle forme. ». Toutefois, c'est aussi le texte des éditions de 1557, 1562, 1580. Les autres corrigent en *puissiez*.<sup>173</sup>

Deuxième analyse : il est permis de se demander si l'écart par rapport à la norme que mentionne ici Meigret concerne proprement le marquage morphématique prédésinentiel des formes faibles de subjonctif, comme il le pense, ou plus fondamentalement le choix du mode en subordonnée, dont l'absence « déviante » de /j/ ne serait dès lors qu'une conséquence : en français (non standard) contemporain, dans certains contextes particuliers<sup>174</sup>, nous avons pu entendre de façon récurrente et donc, d'une certaine façon, régulière, des énoncés du type : « Il faut que je \*(?)fais/vas... ». Dans cette perspective, l'indicatif apparaissant généralement là où on attendrait un subjonctif, l'absence de /j/ n'est plus étonnante. Cette analyse est d'ailleurs proposée par F. Brunot pour nuancer la première interprétation de ses propres exemples : il souligne ainsi que le choix du mode à cette époque n'était pas si rigoureux qu'on puisse décider, à partir du seul examen de la syntaxe, le paradigme modal dont dépend une forme donnée.<sup>175</sup>

Une dernière analyse, plus radicale, nous paraît également possible pour rendre compte de ces apparentes déviations sans sacrifier l'idée de rationalité linéaire des redistributions modales : c'est celle qui consisterait à estimer que tout ou partie des exemples cités, à l'instar des *facez* et *puisiez* de la *Résurrection d'Angers* par exemple, correspond en fait à une structure d'impératif subordonné. Sur l'ensemble des

<sup>173</sup> *Deffence*, p. 153. Nous avons déjà cité cette occurrence, et ce commentaire, ci-dessus, p. 80, à propos des bases impératives.

<sup>174</sup> Il est vrai dans un milieu rural imprégné de dialecte gallo (région de Vitré, en Bretagne) : mais le fait dialectal n'était-il pas justement plus marqué encore au XVI<sup>e</sup> siècle ?

<sup>175</sup> Brunot, 1966, II, p. 343. Bien au-delà de notre diachronie, l'on pourrait aussi citer l'exemple « résistant » suivant tiré de la préface (1834) que signe Hugo à son ouvrage *Littérature et philosophie mêlées* :

« La langue a été retremnée à ses origines. Voilà tout. Seulement, et encore avec une réserve extrême, on a remis en circulation un certain nombre d'anciens mots nécessaires ou utiles. Nous ne *sachons* pas qu'on ait fait des mots nouveaux. » (éd. A. R. W. James, Paris, Klincksieck, 1976, t. 1, p. 35).

Grevisse, 1988, p. 1305 relève cet hapax à propos de la conjugaison de la tournure subjonctive *je ne sache pas que / nous ne sachions pas que*, et le considère comme « difficilement défendable ». L'éditeur moderne de *Littérature et philosophie mêlées* estime lui aussi qu'il s'agit de la part de Hugo d'« une confusion entre l'impératif et le subjonctif du verbe *savoir* ». Il nuance tout de même, en stylisticien : « Il est évident que, parlant de lui, au moyen du *nous* de modestie, Hugo a étendu à la première personne du pluriel le privilège que *sache* possède dans le tour *je ne sache pas que*. Ce qui demeure inexplicable au premier abord c'est qu'il n'ait pas pensé que la première personne du pluriel de *savoir* au subjonctif est *sachions*. A moins que le recours à la forme de l'impératif n'ait été de sa part un solécisme conscient et volontaire, assez piquant dans ce contexte. » (p. 345 du tome I).

exemples cités par Meigret et Brunot, nous n'en relevons qu'un pour lequel la morphologie plaide largement en faveur de cette analyse :

Certes, mon amy, n'i a mestier que le *sachez* (*XV joyes*, p. 91)<sup>176</sup>

Il n'y a pas de difficulté à reconnaître ici une modalité d'institution. Cette interprétation rejoint celle que nous avons proposée, avec toute la prudence nécessaire, pour les bases subjunctives privées de /j/ au XIV/XV<sup>e</sup> siècles. Elle aurait le mérite de ne douter en rien des signifiants effectifs.

Nous ne souhaitons pas clore le débat, mais seulement montrer, encore une fois, qu'il devient possible à partir du moment où le formant devient morphème, c'est-à-dire acquiert un sens, non seulement pour la langue elle-même, mais également pour les locuteurs. Toutes les formes ne sont pas univoques, mais certaines le sont, et c'est par elles que la langue restitue, de façon ténue il est vrai, la personnalité sémiologique du mode impératif. Or, c'est précisément à cette idée que s'oppose radicalement G. Moignet lorsqu'il écrit :

Peut-on alors faire reposer l'existence du mode <impératif> sur la seule opposition *sachions/sachons*, *sachiez/sachez*, alors qu'on la sait artificielle, purement graphique, inventée par des grammairiens pour des raisons sémantiques ?<sup>177</sup>

Moignet doit avoir à l'esprit les remarques de Meigret et de F. Brunot, mais en tire des conséquences beaucoup plus lourdes théoriquement. Il faut replacer cette question rhétorique dans l'économie argumentative au sein de laquelle elle s'inscrit : l'objectif est ici clairement de contester l'existence du mode impératif en langue. L'argument utilisé, et qui concerne le formant /j/, nous semble particulièrement contestable lui-même. La redistribution grammaticale du /j/ derrière la base *sach-* n'est pas « purement graphique », pas plus en moyen français qu'aujourd'hui, où elle continue de s'entendre clairement : au contraire, ce sont les graphies qui bien souvent tardaient à enregistrer une opposition phonétique antérieure. Elle n'est donc pas « artificielle », mais produite par le système de la langue à un moment où il était devenu nécessaire que les oppositions modales retrouvent une certaine clarté. Palsgrave, Meigret, ou H. Estienne, d'ailleurs bien peu normatifs sur ce chapitre, loin d'« inventer » cette distinction, se sont contentés d'en décrire le fonctionnement d'après l'usage. D'une façon générale, il est bien abusif de s'exagérer le pouvoir efficace des « grammairiens » sur la langue : si vraiment cette distinction n'était qu'un maquillage « sémantique » de surface, si vraiment elle ne procédait pas du système mental de la langue même, comment aurait-elle duré ?

---

<sup>176</sup> Brunot, 1966, II, p. 341.

<sup>177</sup> Moignet, 1959, p. 82. Il vient d'être conclu que « *veuille(s)*, *veuillez* n'est pas véritablement l'impératif de *vouloir*, de par son utilisation, qui ne correspond pas à celle des formes de ce verbe ».

Nous pouvons en fait retourner complètement la question de G. Moignet, en la prenant au sérieux et en y répondant positivement : oui, le mode impératif existe. Il consiste comme mode de la langue, autant que le subjonctif. L'opposition *sachiez/sachez* le fonde en effet solidement. Et, pour être l'une des plus apparentes, elle n'en est pas pour autant « la seule » sur laquelle « repose » son « existence ».

Quelle est donc, résultativement, la signification de ce formant /j/ systématiquement soustrait en diachronie à toutes les bases impératives (et indicatives) qui en étaient originellement pourvues ? O. Soutet<sup>178</sup> y voit une marque de « désactualisation partielle » : ajouté systématiquement aux bases verbales dans la constitution du subjonctif, il réduirait l'avancée du verbe dans la chronogénèse et le maintiendrait dans la chronothèse médiane qu'est le mode subjonctif ; soustrait à la base au contraire, notamment dans la constitution de l'unité verbale impérative, il tournerait logiquement le verbe vers la signification d'un procès actuel, comparable à celui qu'exprime le mode indicatif. C'est en quelque façon également l'interprétation de G. Moignet, qui évoque des formes fondamentalement subjonctives, mais linéairement rectifiées en direction de l'indicatif.

La modification qui, retranchant le formant, constitue les formes modernes, n'est pas qu'un supplément d'âme, mais correspond réellement à une nécessité sémiologique. Dans le cas de l'impératif en diachronie, c'est bien la soustraction qui est signifiante. Le formant n'a précisément jamais rien signifié tant qu'il a fait partie d'un verbe impératif, puisqu'alors, constituant antérieur à la redistribution, il n'avait pas de valeur morphématique. Cette soustraction diachronique du formant à l'impératif acquiert surtout une valeur distinctive dans le cas des verbes dont la base n'est pas génétique : dans les autres cas, la synapse avec la forme indicative est totale. Or, la langue, en empruntant ces bases, n'avait pas toujours clairement décidé de quelle modalité de phrase le paradigme résultant relèverait. Signes nécessaires dans la langue de la continuité structurale entre la modalité de prédication et la modalité d'institution, les bases *sach-*, *ai-*, *soi-*, *veill-*, ne pouvaient guère être reconnues que par le contexte comme appartenant à l'une ou l'autre. La soustraction du formant vient clore de façon morphologiquement claire cette longue période diachronique d'indistinction. Ainsi, les paradigmes résultants ne sont pas tant convertis plus clairement en direction de l'actualité chronogénétique que de la modalité, plus fondamentale, d'institution.

---

<sup>178</sup> Soutet, 1997, p. 120.

## 2. 2 LA DESINENCE -ONS D'IMPERATIF

Nous retiendrons ici par commodité la forme classique et moderne de cette désinence, pour désigner l'ensemble de ses manifestations tout au long de notre période<sup>179</sup>. Cette forme d'impératif en *-ons* est une production historique du français. Le paradigme d'impératif présent latin ne connaissait en effet que deux formes<sup>180</sup>, excluant l'équivalent de la forme française en *-ons*. Cet ajout français au paradigme binaire de type latin a sans doute eu lieu à époque pré-littéraire, puisqu'on en retrouve une trace ancienne dans l'un des plus anciens textes français :

*Cantilène de Sainte Eulalie* 26 Tuit *oram* que por nos degnet preier / Qued avvisset de nos Christus mercit / Post la mort et a lui nos laist venir / Por souue clementia.<sup>181</sup>

Il est difficile en revanche de dater précisément cet ajout paradigmatique, faute de témoignages écrits. Plus d'ailleurs que la question de sa date d'apparition, c'est celle de la nécessité paradigmatique de cette forme nouvelle qui se pose d'emblée. Si le système morphologique du latin ignorait une telle forme,

---

<sup>179</sup> De la même manière, chaque fois que nous aurons à mentionner une forme verbale soumise à évolutions morphologique et/ou orthographique en diachronie, nous la signalerons conventionnellement par sa forme moderne : ce signalement pratique ne signifie en rien la perennité phonétique et graphique sur toute la période de la forme signalante, mais seulement la permanence structurale de la forme verbale comme élément d'un paradigme.

<sup>180</sup> Voir Ernout et Thomas, 1951, p. 252.

<sup>181</sup> *Le Cantilène de Sainte Eulalie, Actes du Colloque de Valenciennes (21 mars 1989)*, éd. M.-P. Dion, ACCES, Lille, 1990, p. 17.

celui du castillan moderne l'ignore encore<sup>182</sup> : l'occultation ponctuelle du principe d'économie des formes et l'effort consenti par le français dans la conception de ce nouvel élément du paradigme obéissent probablement à la nécessité de transformer en profondeur le système latin, en conférant à l'ensemble des deux termes faibles le statut de base significative du paradigme. Il nous faudra bien sûr interpréter cette nécessité, ce à quoi ne saurait parvenir qu'une présentation problématique et terminale de l'ensemble du paradigme impératif du français. Afin justement de rendre possible cette interprétation d'ensemble, nous devons d'abord analyser cette désinence en *-ons* en elle-même, tout au long de la période diachronique retenue. L'origine de ce nouveau terme en *-ons* du paradigme français d'impératif n'est pas mystérieuse : la plupart des spécialistes<sup>183</sup> de morphologie historique s'accordent à y voir un emprunt analogique au mode indicatif, qui a toujours connu depuis le latin un paradigme à six formes personnelles. L'emprunt, caractéristique de certains verbes, d'une forme verbale au subjonctif, n'a pas concerné que la base, mais également l'ensemble des morphèmes ou signes extérieurs à la base : dans ces cas, la désinence *-ons* provient donc directement du subjonctif. Cet emprunt d'un terme des différents paradigme qui relèvent de la modalité de prédication pour constituer un nouveau terme du paradigme impératif (modalité d'institution) nous est un indice supplémentaire de la continuité systématique des deux modalités.

Au XII<sup>e</sup> siècle, le terme en *-ons* du paradigme impératif se présente sous trois types de formes : des désinences en *-mes*, et des désinences à timbre « on » (sous diverses orthographes), les unes asigmatiques, les autres sigmatiques<sup>184</sup>. Le premier type de désinences est assez rare et probablement caractéristique du tout début de la période. L'exemple le plus significatif en est le suivant :

*Roland* 450 Dient paien : « Desfaimés la meslee ! »

Pareille forme en *-mes* peut être reliée directement à la morphologie latine ; c'est l'évolution phonétique qu'indique G. Zink<sup>185</sup> : « *faimés* < \**fag(i)mus* ». Ces désinences semblent caractéristiques d'un très petit nombre de séries verbales, *faimés*, mais aussi *dimes* (distribution parallèle aux formes *faites/dites*), et est à rattacher aux formes indicatives contemporaines du verbe *être*, *somes* et *esmes* (cette dernière forme est rare, mais elle aussi comparable à *estes*). L'exemple de *La Chanson de Roland* est unique dans notre *terminus a quo*, ce qui tend à établir la rareté et le caractère résiduel de cette forme *-mes* à l'impératif. Une autre occurrence présente pourtant *a priori* la même morphologie finale :

Manuscrit B2 du *Charroi de Nîmes*, 808 Oncle Guillelmes, por ce lessiez ester. / De ceste chose ne vos chaut d'aïrer : / Faites biau sire resbaudir vo barné / Si crêez l'eve si alonmes disner  
Autre version, 808 e si alons disner.

<sup>182</sup> Duviols et Villegier, 1964, p. 132.

<sup>183</sup> Ainsi La Chaussée, 1977, § 147, ou Chaurand, 1972, p. 113.

<sup>184</sup> Tout au long de cette analyse, nous appellerons « asigmatiques » les formes verbales privées graphiquement de « s », et « sigmatiques » celles qui en sont pourvues.

<sup>185</sup> Zink, 1989, p. 147.

Ce genre de finale réalise déjà le timbre moderne de la désinence, et apparaît donc intermédiaire entre le type ancien *-mes* et les types incluant le timbre « on » : la variante plus moderne (*alons*) manifeste cette affinité avec le second type de désinences. Les spécialistes des dialectes français du Moyen-Âge associent en général cette désinence *-onmes* (également notée *-omes*, *-ommes*) au picard ou au wallon<sup>186</sup>. Nous retrouvons cette finale jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, sollicitée sans doute par la rime :

*Mahomet* 1428 Mahommés a dit a ses hommes : / « Devotement Diu *requerommes* / Que, s'il li plaist, en ceste plache / Auchun signe certain nous fache / U auchune senefianche, / Par coi soions en esperanche / De la loy k'il a a donner. »

Notre corpus comprend des occurrences beaucoup plus nombreuses de formes d'impératif concurrentes et contemporaines des verbes auxquels s'appliquent ce type ancien de désinences. Nous avons relevé la variante de l'occurrence du *Charroi de Nîmes*. Notons aussi l'autre morphologie correspondant à (*des*)*faimes* qu'atteste le corpus, dans laquelle on reconnaîtra une base subjonctive :

*Reis* III, 3 *Fachum* venir l'arche Deu de Sylo, é seit od nus que Deu nus salved de noz énemis.

Si le type en *-mes* est donc ancien et voué à disparaître, nous relevons en revanche assez souvent au XII<sup>e</sup> siècle ce type asigmatique qui engage le timbre « on ». Les orthographes en sont diverses :

*Roland* 229 Cunseill d'orguill n'est dreiz que a plus munt ; / *Laiissun* les fols, as sages nus tenuns !

*Adam* 1074, Abel à Caïn : *Preom* lui qu'il nus doinst s'amor / E nus defende de mal noit e jor.

*Reis* XI, 14 Dunc parla Samuel al pople, si lur dist : « *Alum* ent en Galgala é *renuvelum* noz affaires endreit del regne. »

*Renart* 1169 *Alon* nos ent, je sui toz prest

Toutes ces graphies notent probablement le même son, qui diffère encore cependant à cette époque de sa réalisation phonique moderne. Le XII<sup>e</sup> siècle est précisément, rappelons-le, l'époque de la nasalisation du groupe /on/ en français, en tout cas quand il provient d'une évolution phonétique régulière. Quelle que soit l'hypothèse explicative retenue pour la formation française de cette désinence *-on(s)*, la présence systématique dans les graphies d'une consonne nasale (*m/n*) derrière la voyelle (*o/u*) semble un indice convaincant, d'une part de la prononciation effective de cette consonne, d'autre part de la progressive nasalisation de la voyelle, probablement achevée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Cette voyelle soumise à nasalisation est encore très fermée, ce que trahit sans doute la graphie *u* : elle s'ouvrira au cours du siècle suivant pour prendre son timbre moderne.

---

<sup>186</sup> Voir Chaurand, 1972, p. 113, et Gossen, 1976, p.136.



J. Chaurand présente ces finales sans *-s* comme propres à l'Ouest, au centre Sud et à l'anglo-normand<sup>187</sup>. Les deux orthographes, avec ou sans *-s*, se relèvent souvent dans les mêmes contextes, comme l'attestent ci-dessus la graphie *tenuns*, voisine de *laissun* dans *La Chanson de Roland*, et la graphie *aloms* voisine de *preom* dans *Le Jeu d'Adam*, ou encore, ci-dessous, des occurrences sigmatiques relevées dans les deux autres textes :

*Reis* XIV, 36 Ore nus aturnums, é anuit sur noz enemis sudéément nus embatums, é jesque al jur les pursuiums que uns sul pied ne remaigne.

*Renart* 1158, Ca, dit Renart, nos adreçons, / Par encoste de ces espines.

Pour G. Moignet<sup>188</sup>, la désinence n'aurait reçu ce *s* que « secondairement », après la labialisation de la voyelle étymologique en *on*. Cette hypothèse mécanique requiert encore une explication qui rende compte de façon cohérente du système des morphèmes internes au paradigme : la langue n'aurait-elle pas retenu ce *s* comme un constituant nécessaire, même s'il a pu être oublié dans les désinences asigmatiques ? Cherchant à rendre compte des formes asigmatiques, M. K. Pope suppose ainsi à l'inverse que l'absence du *s* final « is possibly due to a desire to restrict *s* to the second person. »<sup>189</sup> Si l'on tient en effet à une explication morphématique de ce type, en cohérence avec ce que l'on sait de la signification générale du *s* en finale verbale en français, il reste à expliquer pourquoi c'est finalement la désinence sigmatique qui s'est généralisée. L'interprétation sémantique des formes en *-ons*, et, plus encore, leur comparaison aux autres formes du paradigme de l'impératif, permettront de préciser cette question.

Nous avons relevé à la même époque encore bien d'autres désinences sigmatiques à timbre « on ». Leur diversité orthographique est également remarquable :

*Roland* 2154 Lançons a lui, puis sil laissums ester.

*Adam* 1066, Abel à Caïn : Creez mon conseil ! Aloms offrir / A Dampnedeu, por lui plaisir. / S'il est vers nos apaiez, / Ja ne nus prendra pecchiez, / Ne sor nus ne vendra tristor : / Mult fait bon porchacer s'amor. / Aloms offrir a son altier / Tel don que il voille regarder. / Preom lui qu'il nus doinst s'amor / E nus defende de mal noit e jor.

*Cligès* 1305 : Seignor, fet il, talanz m'est pris / Que de l'escu et de la lance / Aille a cez feire une acointance / Qui devant moi behorder vient. / Bien voi que por mauvés me tienent / Et po nos present, ce m'est vis, / Quant behorder devant noz vis / Sont ci venu tuit desarmé. / De novel somes adobé, / Ancor n'avomes fet estrainne / A chevalier ne a quintainne. / Trop avons noz lances premieres / Longuemant gardees antieres. / Nostre escu por coi furent fet ? / Ancor ne sont troé ne fret. / C'est uns avoires qui rien ne valt, / S'a estor non et a assalt. / Passons le gué, ses assaillons.

<sup>187</sup> Chaurand, 1972, p. 113. Pope, 1934, rapproche elle aussi p. 339 ces terminaisons asigmatiques de la zone ouest, et remarque qu'elles se retrouvent également en provençal pour ce terme personnel (*-am*, *-em*). Elle constate que la finale *-on* apparaît parfois en francien, chez Rutebeuf notamment.

<sup>188</sup> Moignet, 1973, p. 61.

<sup>189</sup> Pope, 1934, p. 339.

Dans cette dernière occurrence, on peut remarquer, à côté des désinences d'impératif en *-ons*, quelques désinences d'indicatif en *-omes* (dont *somes*). Les morphologies désinentielles n'ont peut-être pas évolué au même rythme selon qu'il s'agit de l'impératif ou d'un autre mode personnel. Dans le cas de l'impératif en effet, les autres séries verbales représentées exclusivement dans notre corpus par la forme en *-ons* présentent déjà la forme et la graphie de la désinence moderne :

*Cligès* 1833 : Chanjons, fet il, noz connaissances, / Prenons les escuz et les lances / As traïtors que ci veons, / Ensi vers la chastel irons, / Si cuideront li traïtor / De nos que nos soiens des lor, / Et quiex que soient les dessertes, / Les portes nos seront overtes.

*Erec et Enide* 927 Vassax, fet il, tot de novel / A la bataille vos rapel : / Trop avons fet grant reposee ; / Recomançons nostre meslee !

L'existence de ces trois, puis, à la fin du siècle, de ces deux familles désinentielles pose la question de la prononciation effective du *-s* final, préalable à son interprétation. En français moderne, le mécanisme de la liaison peut donner une consistance phonétique à une consonne finale qui, dans tous les autres contextes syntaxiques, n'est pas prononcée. Cette liaison est très souvent le signe d'une persistance sémiologique du phonème, notamment dans le cas des terminaisons verbales. Il serait donc intéressant de pouvoir établir si oui ou non la liaison a existé régulièrement derrière *-ons* depuis les origines. Si cette liaison a existé dès le douzième siècle, ce sont les orthographes sigmatiques qui trouvent leur légitimité phonétique dans des occurrences comme celles-ci :

*Roland* 2154 Lançons a lui, puis sil laissons ester.

*Le Charroi de Nîmes* 445 - Oncle Guillelmes, dit Bertran li senez, / Quar alons ore a Looys parler / Et moi et vos en cel palés plenier / Por querre un don dont me sui porpensé.

*Erec et Enide* 895 Vassax, ce dit li chevaliers, / Car nos traions un po arriers, / S'estons un petit an repos, / Car trop feromes foibles cos.

*Erec et Enide* 1139 Dame, alons i, / Que trop avons demoré ci

L'hypothèse inverse de l'absence de liaison en *-s-* est renforcée au contraire par la prise en compte des orthographes suivantes :

*Roland* 1868 Sire cumpainz, alum i referir !

*Reis* XI, 14 Dunc parla Samuel al pople, si lur dist : « Alum ent en Galgala é renuvelum noz affaires endreit del regne. »

*Reis* XX, 11 Respundi Jonathas : « Alum ent es champs. »

Ces dernières occurrences, moins nombreuses, sont extraites de textes qui présentent également des formes sigmatiques de la même désinence dans le même type d'environnement syntaxique. Il semble clair ici

que l'orthographe de cette époque ne rend pas compte systématiquement des lois de phonétique syntactique, qui n'ont pas de raison de varier d'un contexte à l'autre. Nous ne pouvons absolument trancher en faveur de l'une ou l'autre hypothèse en ce qui concerne l'existence d'une liaison à cette époque, mais, en tenant compte d'une part de la plus grande fréquence des occurrences sigmatiques en contexte clitique ou syntactique favorable à la liaison, d'autre part du résultat de l'évolution diachronique, nous pouvons interpréter la signification et l'évolution du système : le paradigme impératif met en place dès le *terminus a quo* de notre période un -s terminal effectivement prononcé, que l'orthographe reconnaîtra progressivement.

L'examen des relevés du seul XII<sup>e</sup> siècle suffit à décrire complètement l'évolution morphologique de cette désinence, puisqu'elle apparaît déjà constituée des deux graphèmes « on » et « s » qui la caractériseront jusqu'en français moderne. Nous relevons cependant encore des graphies asigmatiques sporadiques au XIII<sup>e</sup> siècle :

*Tristan* 110 Or *nous hastom* de chevauchier par raison et de faire grant journee selonc ce que nous verrom que nostre ceval le porront sousfrir.

*Mahomet* 1699 les barons à Mahomet : Se Dex aime miex sacrefisce / De tor, de bouc ou de genice, / *Faison le* par devotïon / Pour avoir miseratïon.

ou, de façon beaucoup plus isolée, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle :

*Dialogues* 89, Le Caron à Philarète : Tu dis tres-bien : mais *voion* que c'est que la violence.

La désinence sera certes encore soumise à évolutions phonétiques : la voyelle nasale s'ouvrira et le « s » graphique cessera probablement d'être prononcé (hors liaison) au XIII<sup>e</sup> siècle, la consonne « n » cessant quant à elle de l'être au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>190</sup>. Mais, même si elle évolue encore, la désinence, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, est devenue unique, stable orthographiquement, et surtout homogène et identifiable sémiologiquement. Après le XIII<sup>e</sup> siècle, le « s » final, réalisé dans la liaison en /z/, peut être considéré comme un phonème « clignotant »<sup>191</sup>, susceptible d'une interprétation paradigmatique globale. Nous devons maintenant compléter cette première analyse morphologique par une interprétation sémantique de ce terme impératif en -ons. Pour ce faire, nous aurons recours à corpus plus tardif, postérieur à la constitution de la forme. Nous avons ainsi rassemblé, au sein du *terminus ad quem* de notre période, l'ensemble des séries verbales représentées exclusivement par la forme en -ons. Nos relevés sur le XVII<sup>e</sup> siècle sont nombreux et relèvent de situations énonciatives diverses : ils constituent donc une base légitime d'étude de la signification en contexte de la désinence -ons de l'impératif. Nous partirons de l'hypothèse prédéfinitoire d'une valeur

<sup>190</sup> Voir Zink, 1986, p. 80 et p. 83.

<sup>191</sup> Au sens où l'entend Catach, 1980, p. 242.

sémantique de base de la désinence *-ons* de l'impératif en discours. Cette valeur de base apparaît très clairement dans des occurrences comme celles-ci :

*La Princesse de Clèves* 56, - Adieu, *ma fille*, luy dit-elle, finissons une conversation qui nous attendrit trop *l'une et l'autre*, et souvenez-vous, si vous pouvez, de tout ce que je viens de vous dire.

*Suréna* 197, Eurydice à Palmis : Ah ! vous redoublez trop, par ce discours charmant, / Ma haine pour le prince et mes feux pour l'amant ; / Finissons-le, *Madame* ; en ce malheur extrême, / Plus je hais, plus je souffre, et souffre autant que j'aime.

Palmis : N'irritons point vos maux, et changeons d'entretien. / Je sais votre secret, sachez aussi le mien.

*Le Misanthrope* 530, Alceste à Célimène : A tous nos démêlés coupons chemin, de grâce, / Parlons à cœur ouvert, et voyons d'arrêter...

La désinence d'impératif *-ons* ne désigne pas ici une communauté ouverte présupposée en amont dans l'énoncé. Elle correspond plutôt au résultat pratique d'une opération de synthèse entre, d'une part, le locuteur, et, d'autre part, l'interlocuteur institué par l'énoncé. Dans ces trois situations, l'interlocuteur est unique, ce qui est particulièrement aisé à reconnaître lorsqu'une apostrophe au singulier le désigne clairement dans l'énoncé même. Nous pouvons donc supposer que, dans sa valeur de base, la désinence *-ons* d'impératif relève d'un duel grammatical à contenu personnel contraint (P1 + P2)<sup>192</sup>. Cette valeur de base l'oppose aux autres éléments du paradigme impératif, qui excluent le locuteur. Elle l'oppose également, de façon plus subtile, à la corrélation syntaxique *nous (...)-ons*, caractéristique des modes de prédication (indicatif, subjonctif). La valeur de base du *nous* support de prédication est en effet celle d'une communauté plurielle indéfinie, et *-ons* dans ce cas retient d'abord cette valeur large, inclusive. Dans les énoncés ci-dessus, des prédications apparaissent naturellement dans le voisinage des impératifs en *-ons*. Les sujets de ces prédications sont soit « je » (« je viens de vous dire... », « Je sais votre secret », etc...), soit « vous » (« vous pouvez... », « vous redoublez trop, par ce discours charmant, ma haine pour le prince... »), autrement dit l'un ou l'autre élément de la synthèse que représente *-ons* impératif. Les prédications laissent ainsi attendre et rendent possible l'impératif, puisqu'elles posent par avance, séparément, les termes que suppose puis unit la désinence impérative *-ons*. Le voisinage d'une prédication de sujet « nous », dont la référence est déjà construite, rendrait moins aisée la synthèse P1 + P2 par l'impératif. C'est pourquoi, dans ces contextes, le pronom « nous », sujet de prédication, tend à être exclu. La seule exception, dans l'exemple tiré de *La Princesse de Clèves*, est l'apparition d'un *nous* dans une relative dépendant du groupe

<sup>192</sup> Nous empruntons ici à la tradition grammaticale ses symboles commodes : P1 désigne la première personne, P2 la deuxième personne de forme forte, plus bas P5 désignera la deuxième personne de forme faible, P3 la troisième personne de nombre singulier, et P6 la troisième personne de nombre pluriel. Le symbole P2 désigne plus abstraitement ici, non la réalisation formelle d'une « deuxième personne du singulier », mais, en deçà de la catégorie du nombre, le terme de rang deux dans la somme que représente *-ons*. Nous le préférons à la symbolisation complexe par P2/P5 ou P(2/5) précisément parce que la distinction du nombre à l'intérieur du rang deux n'est pas posée, ni supposée, par la forme en *-ons*.

verbal impératif en *-ons* : l'énoncé éprouve alors le besoin de réguler explicitement, par l'expression duelle « l'une et l'autre », le nombre pluriel indéfini que signifie automatiquement *nous*.

Cette différence essentielle entre impératif et prédication s'illustre ici par une autre conséquence, qui explique sans doute la solidité sémantique de la synthèse duelle du locuteur et de l'interlocuteur dans la forme d'impératif en *-ons*. Une prédication engageant en français un verbe personnel peut notamment indiquer, à propos du sujet, l'époque chronologique à laquelle il assume, assumait ou assumera tel procès. Cette indication de l'époque relève du prédicat verbal : c'est le mode indicatif qui est proprement chargé de l'exprimer. Prédication et indication de l'époque vont donc de pair dans le cadre d'une phrase à l'indicatif. Au contraire, une phrase à l'impératif n'indique pas davantage d'époque qu'elle ne dit quelque chose d'un sujet. A morphologie globalement identique, le mode impératif se distingue ainsi radicalement dans son fonctionnement du mode indicatif. Affirmer de l'impératif qu'il ne précise pas d'époque peut sembler paradoxal au regard d'une certaine nomenclature traditionnelle, et mérite sans doute quelque éclaircissement. Les tableaux de conjugaison classiques<sup>193</sup> évoquent un « impératif présent » à côté d'ailleurs d'un « impératif passé »<sup>194</sup>. Il est clair que cette distinction composé/simple ne recouvre pas une nuance d'époque, mais bien d'aspect, comme dans le cas de tous les autres modes<sup>195</sup>. L'identité formelle générale indicatif/impératif ne doit donc pas laisser croire que l'impératif marquerait lui aussi l'époque présente : le paradigme de l'indicatif présent s'oppose en effet, au sein du même bloc modal, à d'autres paradigmes marquant d'autres époques, alors que ce n'est pas du tout le cas du paradigme d'impératif. L'impératif n'indique en rien l'époque. Il traduit dans le plan des signes une institution achronique. Le seul point de repère chronologique que pose son énoncé, et non sa forme, c'est celui du moment de son énonciation dans le discours. Le moment (virtuel) d'accomplissement du procès qu'énonce l'impératif peut être évalué à partir de là, mais aucune forme particulière ne marque ici la simultanéité ou la succession. Cette différence de fonctionnement entre l'impératif et l'indicatif est particulièrement sensible dans le cas des trois occurrences ci-dessus. Substituons en effet des indicatifs présents aux impératifs contextuels dans les exemples ci-dessus :

Adieu, ma fille, *nous finissons* une conversation qui nous attendrit trop l'une et l'autre

*Nous n'irritons* point vos maux, et *nous changeons* d'entretien.

A tout nos démêlés *nous coupons* chemin, *nous parlons* à cœur ouvert

<sup>193</sup> Ainsi Le Goffic, 1997, p. 6 et p. 12 à 26.

<sup>194</sup> Comme nous avons déjà pu le voir dans notre séquence sur les bases impératives, la restitution paradigmatique scolaire de la forme d'impératif composé ne rend pas compte de son extrême rareté d'emploi en discours, rareté qu'atteste en tout cas notre corpus du douzième au dix-septième siècle.

<sup>195</sup> Voir Soutet, 1989, p. 37 à 39.

La variation sémantique induite par la substitution est assez nette en ce qui concerne la situation chronologique. Les énoncés à l'indicatif peuvent être interprétés de façon beaucoup plus large, leurs effets de sens chronologiques vont du passé immédiat à l'itératif. Les indicatifs sont essentiellement ici des commentaires, ce qui induit ce décalage dans les emplois et cette souplesse jusque dans l'organisation sémantique de la chronologie. Les impératifs d'origine au contraire sont performatifs, ils font *hic et nunc* ce qu'ils énoncent. Ce fonctionnement performatif de l'impératif en *-ons* n'est bien sûr rendu possible que par l'assentiment simultané et implicite de l'interlocuteur : il s'agit presque toujours de modifier ou d'interrompre (l'homogénéité sémantique des séries « finissons », « changeons », « coupons » est remarquable) ce qui précisément rassemble les deux interlocuteurs, leur discours. Nous avons récapitulé dans le tableau suivant les oppositions entre la valeur de base du *-ons* impératif et celle du *-ons* de prédication :

<i>prédication</i>	<i>institution</i>
indicatif, subjonctif	impératif
sujet => prédicat verbal	verbe (=> destinataire pragmatique)
<i>nous (...) -ons</i>	<i>-ons</i>
indication formelle des époques (à l'indicatif)	forme achronique
diversité des effets de sens chronologiques d'une même forme	la valeur de base est représentée par des emplois performatifs stricts
pluriel indéfini (communauté ouverte) P2(P5)/P3/P6 pris en charge par P1/P4	duel défini par la synthèse de P1 et P2

La valeur de base de l'impératif en *-ons* est en général représentée par des occurrences dans lesquelles la synthèse locuteur/interlocuteur semble correspondre à un certain équilibre pragmatique et paraît pouvoir être acceptée par l'interlocuteur comme si elle ne lui était pas imposée. La différence statutaire entre locuteur et interlocuteur tend alors à disparaître, efficacement occultée par la forme en *-ons*. Or, les deux parties, contrairement à ce que tend à signifier le plus possible l'unité de la forme d'impératif en *-ons*, ne sont fondamentalement pas engagées dans l'injonction de la même manière. La forme en *-ons* ne reconnaît pas le hiatus statutaire entre le locuteur qui s'y engage lui-même et les interlocuteurs qui y sont engagés par une autre volonté que la leur. Ce paradoxe, particulier à ce terme original du paradigme de l'impératif, explique sans doute l'inexistence pure et simple d'un terme équivalent en latin, en espagnol

moderne, peut-être aussi sa relative rareté d'emploi en français même. A partir de cette valeur de base que nous venons de décrire, nous pouvons maintenant examiner méthodiquement les autres emplois de l'impératif en *-ons* attestés dans notre coupe synchronique. La valeur de base du duel synthétique performatif est en fait étendue selon trois directions sémantiques différentes : la partie P1 constitutive du résultat formel *-ons* peut tendre à perdre toute consistance sémantique en discours ; la partie P2 peut elle aussi, sous une morphologie *-ons*, tendre à s'effacer ou à s'intérioriser ; enfin, cette même partie P2 peut au contraire s'étendre en nombre jusqu'à occulter le nombre duel de la valeur de base.

La perte de consistance sémantique de l'élément P1, malgré la synthèse effective que signifie la forme *-ons*, est attestée par les occurrences suivantes :

*Le Misanthrope* 145, Mon Dieu, des mœurs du temps mettons-nous moins en peine, / Et faisons un peu grâce à la nature humaine ; / Ne l'examinons point dans la grande rigueur, / Et voyons ses défauts avec quelque douceur.

*Les Plaideurs* II, XIII, Dandin : Ne raillons point icy de la Magistrature.

Dans ces exemples tirés de comédie, il semble que le locuteur feigne de s'appliquer également à lui-même le conseil, pour mieux emporter l'adhésion de l'interlocuteur. La forme est donc celle d'un duel *-ons*, synthèse de P1 et P2, mais l'effet de sens est clairement celui d'un singulier P2. L'énallage rhétorique maquille l'ordre en conseil, le rend acceptable et moins brutal qu'un impératif exclusif en *-ez/-tes*. Loin d'une interprétation stylistique, on peut aussi penser que *-ons*, ici, associe l'élan volontaire du locuteur à l'effectivité d'un procès que caractériserait plus adéquatement un impératif de pure deuxième personne<sup>196</sup>.

Quelle que soit l'interprétation retenue, l'engagement réel du locuteur dans le procès peut être mise en doute dans le plan de la langue lui-même. Ceci pour une raison simple : les procès engagés ici par les formes d'impératif ne réfèrent pas essentiellement à ce qui réunit *hic et nunc* les interlocuteurs, comme dans les emplois performatifs de la valeur de base ; ils ne font pas ce qu'ils énoncent. Un décalage s'introduit donc entre l'énoncé de l'impératif et sa possible réalisation. En ce sens, l'impératif ne commence à acquérir une réelle portée qu'en s'éloignant de sa valeur de base. Or, ce décalage pragmatique remet en cause la solidité sémantique effective de la synthèse P1+P2. Les énoncés sont en effet paraphrasables par la juxtaposition d'une prédication engageant P1 et d'un impératif n'engageant que P2 :

Quant à moi, *je me mets* moins en peine des mœurs du temps, *je fais* un peu grâce à la nature humaine, *je ne l'examine* point dans la grande rigueur, et *je vois* ses défauts avec quelque douceur : *faites donc de même*.

*Je ne raille* point icy de la Magistrature, *ne raille pas non plus*.

---

<sup>196</sup> Interprétation de Gardies, 1975, p. 164, dans le cas du FM militaire « chargeons ! ».

Appliqué aux occurrences où l'impératif en *-ons* exprime sa valeur de base, ce test de substitution aurait été négatif, en vertu du caractère performatif des verbes engagés. Le test de substitution d'indicatifs en *-ons* aux formes d'impératifs dans les deux occurrences ci-dessus n'aurait lui produit que des énoncés partiellement faux : la prédication dans ce cas applique en effet adéquatement (du point de vue de la vérité) le procès à P1, mais non à P2, sans quoi l'impératif lui-même n'aurait pas lieu d'être.

Les contextes sont beaucoup plus nombreux où c'est l'interlocuteur qui tend à disparaître dans le sens induit par l'emploi de la forme en *-ons*. Dans les occurrences suivantes, un second personnage est encore présent, soit témoin, soit interlocuteur :

*Andromaque* 434, Hermione à Cléone : *Allons. N'envions plus son indigne conquête.*

*Les Plaideurs* II, IV, l'Intimé à Chicanneau : *Or çà / Verbalisons.*

*Fables* 72, De plus, il vous sied mal d'écrire en si haut stile. / Et bien, *baissons* d'un ton.

Dans les occurrences d'*Andromaque*, la situation dramaturgique fait intervenir un confident. Il est parfois difficile d'établir clairement s'il est ou non concerné par l'injonction : l'impératif *allons* du vers 434 peut ainsi très bien concerner aussi Cléone, ce qui n'est sans doute plus le cas du verbe *envions* qui suit. Toutefois, on pourrait soutenir au contraire que le confident s'associera nécessairement dans ce contexte aux sentiments du protagoniste principal, qui énonce la forme d'impératif en *-ons* : la synthèse formelle P1/P2 trouverait alors sa traduction sémantique automatique dans la compassion tragique. Quoiqu'il en soit là encore, ces verbes de sentiments ne sont pas performatifs, et l'engagement de P2 est moindre. Il devient témoin plus qu'interlocuteur dans les deux dernières occurrences : l'impératif en *-ons* ne fait en quelque sorte que reconnaître formellement sa présence. Il ne le concerne plus vraiment. En continuité, l'interlocuteur extérieur est cette fois tout à fait absent dans les situations suivantes :

*Les Plaideurs*, Acte I, scène III : Dandin : çà, pour nous élargir, *sautons* par la fenêtre.

*Horace* 725, Sabine : *N'appelons* point alors les destins inhumains ; / *Songeons* pour quelle cause, et non par quelle mains ; / *Revoyons* les vainqueurs, sans penser qu'à la gloire / Que toute leur maison reçoit de leur victoire ; / Et sans considérer aux dépens de quel sang / Leur vertu les élève en cet illustre rang, / *Faisons* nos intérêts de ceux de leur famille

Une première analyse pourrait conclure à la rupture complète avec la valeur de base duelle dans ces deux cas. En fait, on les comprendra sans doute mieux en les rapprochant de ces autres où le « confident » extérieur est également absent, mais où apparaît une apostrophe :

*Horace* 1239, *Camille* : *Dégénérons, mon cœur*, d'un si vertueux père ; / *Soyons indigne sœur* d'un si généreux frère ; / C'est gloire de passer pour un cœur abattu, / Quand la brutalité fait la haute vertu. / *Eclatez, mes douleurs* : à quoi bon vous contraindre ? / Quand on a tout perdu, que saurait-on plus craindre ? / Pour ce cruel vainqueur n'ayez plus de respect ; / Loin d'éviter ses yeux, croissez à son aspect ; / Offensez sa victoire, irritez sa colère, / Et prenez, s'il se peut, plaisir à lui déplaire. / Il vient : *préparons-nous* à montrer constamment / Ce que doit une amante à la mort d'un amant.



*Introduction 30\**<sup>197</sup> O que mon Dieu est bon en mon endroit ! ô qu'il est bon ! ô que vostre cœur, Seigneur, est riche en miséricorde et liberal en debonnaireté ! *ô mon âme racontons* à jamais combien de graces il *nous* a faites.

*Introduction 39\** O puis qu'il vous a pleu, mon bon, et souverain Seigneur, redresser mes pas en vos voyes, non jamais plus je ne retourneray en derriere : *allons, ô ma chere ame, allons* en ce repos infini : *cheminons* à cette benite terre qui *nous* est promise : que faisons *nous* en cet Egypte ?

Les apostrophes désignent ici explicitement l'élément P2 qui justifie l'apparition d'une désinence *-ons* synthétique. Cet élément est intérieur à la personne même du locuteur. Il n'est pas que rhétorique : c'est d'abord la langue, et non le style, qui le conçoit et rend ainsi indispensable la forme en *-ons*. Certes, on pourrait montrer la corréférence entre l'apostrophe et le locuteur : dans l'occurrence d'*Horace*, par exemple, l'attribut de *soyons*, adressé, comme *dégénérons*, à l'interlocuteur intérieur *mon cœur*, ne peut renvoyer qu'à Camille, le locuteur. Le choix de la forme en *-ons* marque en fait une dualité intérieure, sans quoi le locuteur, dans les propositions voisines, serait représenté plus naturellement :

\*<sup>198</sup> *Mon cœur*, (...) préparons-moi à montrer constamment ...

?<sup>199</sup> *ô mon âme racontons* à jamais combien de graces il *m'*a faites.

? *ô ma chere ame*, (...) cheminons à cette benite terre qui *m'*est promise : que *fais-je* en cet Egypte ?

Si les résultats de la transformation sont relativement moins pertinents que les énoncés d'origine, c'est bien que la langue doit maintenir, par des procédés parallèles, le duel propre à l'impératif en *-ons*. Le « nous » de majesté, comme l'impératif en *-ons*, marquent ici un dédoublement énonciatif du locuteur qui prend conseil en lui-même. Cette posture énonciative est bien propre aux registres de la délibération dramaturgique ou, comme dans le cas de *l'Introduction à la vie dévote*, de l'exhortation intérieure. Cherchant à caractériser la langue de Corneille, C. Marty-Laveaux indique que cette figure de rhétorique, condamnée plus tard par Voltaire, se retrouve en fait chez Jodelle et même dans les *Amours* de Ronsard<sup>200</sup>. Il existe sans doute une continuité des emplois entre cette réduction intérieure de P2 dans le duel synthétique de l'impératif en *-ons* et le singulier pur et simple. De même que la perte de consistance de P1 faisait tendre la signification de *-ons* impératif vers celle des deux autres formes d'impératif, exclusives du locuteur, de même ce genre d'emploi pourra être rapproché de la signification des formes de première personne du singulier représentées dans la langue. La distinction sémiologique établie par la langue dans ces contextes

<sup>197</sup> L'astérisque (\*) derrière le titre de l'œuvre et le numéro de la page d'où est extraite l'occurrence signale qu'elle est extraite de l'édition *princeps*. Voir sur ce point le corpus, en annexe.

<sup>198</sup> L'astérisque (\*) devant un énoncé en marque la non-pertinence grammaticale.

<sup>199</sup> Le point d'interrogation (?) devant un énoncé indique qu'il est assez peu pertinent.

<sup>200</sup> Marty-Laveaux, 1901, p. 132.

entre l'impératif en *-ons* et des prédications équivalentes assumées formellement par une première personne du singulier correspond à un seuil linguistique<sup>201</sup>.

Dans d'autres emplois de l'impératif en *-ons*, la partie P2, loin de s'atténuer sémantiquement, gagne en consistance. Ce renforcement peut notamment correspondre au fait que l'énoncé vise plusieurs interlocuteurs. Certains verbes peuvent dans ce cas conserver une nuance performative :

*Céline* 79, Cette haine, reprit Meliandre, pourroit estre aussi tost un effet de la foiblesse de l'amitié, que de la force de l'amour ; mais quoy qu'il en soit, ne nous broüillons du moins pas si legerement, et taschons de conserver un peu de raison au milieu de beaucoup d'amour.

Dans la plupart des cas cependant, l'impératif a une portée plus lointaine et le nombre pluriel de P2 est plus directement marqué :

*Yolande de Montherby* 13, Mais élevons plus haut nos esprits ; et, après avoir regardé le temps dans cette perpétuelle dissipation, considérons-le maintenant en un autre sens, en tant qu'il aboutit à l'éternité.

*Sainte Magdelaine* 18, Etudions, Chrestiens, étudions cet admirable modelle.

*Horace* 300, le dictateur d'Albe aux Romains : Contre eux dorénavant joignons toutes nos forces, / Et noyons dans l'oubli ces petits différends / Qui de si bons guerriers font de mauvais parents.

*Les Plaideurs* II, IX, Chicanneau : Hé Messieurs ! tour à tour exposons nostre droit.

La présence d'un plus grand nombre de destinataires réels rend de fait plus difficile la réalisation performative d'un impératif en *-ons* : la synthèse interlocuteur/locuteur requiert plutôt une réalisation différée, susceptible de ménager le temps d'un projet, d'une organisation. C'est ce que marquent par exemple dans les dernières occurrences ci-dessus les adverbes *tour à tour* (progression, distribution), *dorénavant* (ouverture vers l'avenir). La structure duelle de l'impératif en *-ons* est maintenue, même si le pluriel de l'élément P2 tend à rapprocher ces structures d'exhortation des prédications en *-ons*, dont la valeur de base est essentiellement collective et ouverte. L'engagement de P1 dans ces hortatifs<sup>202</sup> est parfois difficile à interpréter, en raison même de la signification de communauté indéfinie qu'induit le nombre de P2. Dans le cas des exhortations propres aux oraisons funèbres, les distributions sont claires : l'impératif en *-ons* n'apparaît guère qu'avec l'apostrophe communautaire, *Chrétiens* : elle inclut donc P1, et s'oppose strictement à la version exclusive (« considérez, Messieurs... »). La portée de l'impératif paraît d'ailleurs maximale : il acquiert une valeur gnomique, universelle, jusqu'à dépasser les bornes de la communauté (cas de l'occurrence *Yolande de Montherby* 13 par exemple). L'exemple d'*Horace* engage P1 dans la solennité de la décision et de l'effort commun. Mais la dernière occurrence, la seule qui ne relève pas d'un style élevé, pourrait sans doute être interprétée d'une manière exclusive. Ces emplois exhortatifs comptent parmi les

<sup>201</sup> Nous figurerons ces différents seuils sémiologiques dans un tableau récapitulatif, à l'issue de cette séquence.

<sup>202</sup> Nous empruntons cette sous-catégorisation de l'impératif à Gardies, 1975, p. 163.

plus fréquents de l'impératif en *-ons*, et peuvent être relevés nombreux en amont dans l'histoire de la langue : dans *La Chanson de Roland* par exemple, presque toutes les occurrences s'y rapportent. L'occurrence suivante correspond aussi à un élargissement de l'élément P2. Elle semble toutefois déplacer l'opération de synthèse inhérente à la valeur de base de l'impératif en *-ons* :

*Fables 67*, Sans tant de contredits, et d'interlocutoires, / Et de fatras, et de grimoires, / Travaillons, les *Frelons et nous* : / On verra qui sçait faire avec un suc si doux / Des cellules si bien basties.

A l'indicatif ou au subjonctif, modes de prédication, la forme en *-ons*, accordée au sujet *nous*, peut référer à une somme P3/P6 + P1/P4 :

Lui/eux et moi/nous, nous travaillons

Ceci semble beaucoup moins pertinent dans le cas de l'impératif, qui suppose une stricte situation d'interlocution :

\* Lui/eux et moi/nous, travaillons

Vous et moi/nous, travaillons

En ce sens, il faut voir dans l'occurrence de *La Fontaine* un léger dépassement stylistique des capacités de pertinence de la langue : *les Frelons* est bien une expression de rang trois, sans quoi l'apostrophe serait plus nettement marquée par l'article zéro :

Travaill(ez/ons), Frelons

On peut légitimement se demander ce qui autorise dans le discours cette entorse aux lois pragmatiques fondamentales. Elle est en fait fondée sur un autre écart : *les Frelons et nous* n'est pas ici une stricte apostrophe, mais plutôt une apposition au sujet implicite de l'impératif. Or une apposition se fonde en général sur une coréférence, et, à la fois, un lien de prédication<sup>203</sup> entre un prédicat et un thème explicites : « nous<sub>1</sub> » = « les Frelons et nous<sub>2</sub> (les Abeilles) ». Le prédicat ici, « nous<sub>1</sub> », n'est qu'implicite. Le thème en apposition, au lieu de donner une information sur le prédicat, devient un outil stylistique de suggestion du prédicat : il permet d'imposer à l'assistance et au lecteur l'idée d'une communauté implicite (parce qu'au fond impossible à énoncer) en rupture avec la valeur de base de l'impératif. Dans la fable, rappelons-le, la situation d'énonciation est la suivante : il s'agit d'un procès, où sont présents le juge et les deux parties, « Abeilles » et « Frelons » ; c'est une abeille qui parle. Le sens induit de la phrase à l'impératif est très clairement : « Que les Frelons travaillent, et nous aussi (les Abeilles), travaillons ». Sa formulation originale permet cependant de signifier l'inclusion des Frelons, présents mais considérés comme tiers par la

---

<sup>203</sup> Voir Denis et Sancier, 1994, p. 41.

plaidoirie, dans l'aire de décision directe des Abeilles. A l'écart stylistique correspond donc, dans le plan extra-linguistique, une autorité illégitime de l'abeille locuteur, d'ailleurs récusée dans la suite.

Nous avons établi, à partir de l'examen du *terminus a quo*, que la désinence *-ons* d'impératif correspond à une unité sémiologique. Nous avons ensuite cherché à déterminer, à partir d'un corpus synchronique plus tardif et conformément à l'intuition d'une valeur sémantique de base, les différents effets de sens assumés par cette désinence. Il devient maintenant possible de préciser la signification systématique de l'unité impérative *-ons*. Le morphème « on » signifie en finale verbale le résultat d'une opération de dépassement du singulier. Il apparaît notamment, d'une part dans les désinences P6 de futur, et dans quelques-unes de présent de l'indicatif (*ont, vont, font, sont*), d'autre part dans toutes les désinences P4 (hors *sommes*) du présent de l'indicatif et dans le terme inclusif du paradigme impératif.

Lorsqu'il apparaît comme morphème P6 de futur ou de présent de l'indicatif, il s'oppose nécessairement à un morphème vocalique positif P3, dont le timbre aura été saisi historiquement par la langue sur le court segment vocalique palatal /a<=>ɛ/ : /a/ de façon régulière pour le futur (*-ra # -ront*), ainsi que pour les singuliers P3 (*a, va*) des formes P6 de présent *ont, vont, /ɛ/* pour les singuliers anomaux P3 (*fait, est*) des formes P6 de présent *font, sont*. Le morphème « on » traduit dans ce cas le résultat du dépassement du singulier par multiplication (pluralisation) d'un morphème correspondant de P3. La forme P6 est bien, du point de vue systématique, le pluriel de P3. Le morphème « t », qui signifie clairement en français le rang personnel de délocution, s'ajoute à ce premier morphème « on » pour constituer les désinences complètes P6 de futur et présent de l'indicatif, *-(r)ont*.

Lorsque le morphème « on » apparaît dans les désinences P4 de présent de l'indicatif ou dans le terme inclusif du paradigme impératif, il ne s'oppose à aucun morphème correspondant de singulier. Au présent de l'indicatif, les oppositions P1/P4 ne sont pas fondées sur une opposition positive et systématique du morphème « on » à un autre morphème qui recouvrirait le nombre singulier de P1 : on ne peut reconnaître dans les formes sémiologiquement hétérogènes P1 *aime, finis, tiens* (pour s'en tenir à trois verbes relativement réguliers) une opposition aux formes P4 *aimons, finissons, tenons* aussi régulière et explicite que dans l'opposition P3/P6 précédente. Quant à l'impératif, il ignore toute forme de première personne du singulier, et par conséquent, comme l'indicatif, tout morphème caractéristique du nombre singulier dans P1. Ce double refus de la langue de ratifier sémiologiquement l'opposition P1/P4 de la même façon que l'opposition P3/P6 signifie tout simplement que le singulier de P1, non représenté morphématiquement, n'est pas dépassable par multiplication. La forme P4 d'indicatif n'est jamais à proprement parler le pluriel homogène de P1, inconcevable systématiquement<sup>204</sup>. Comment, dans ces

---

<sup>204</sup> La langue ne peut en effet reconnaître qu'un seul *je* à la fois. *Nous* n'est donc pas le pluriel de *je*.

conditions, le morphème « on » peut-il conserver sa valeur fondamentale dans les désinences *-ons* d'impératif ou d'indicatif ? Il continue alors de marquer le résultat d'un dépassement du singulier, mais, dans ce cas, par addition hétérogène. Le morphème « s » signifie clairement dans les finales verbales du français le rang personnel de l'interlocuteur. Ce morphème est acquis progressivement, mais définitivement, par la désinence *-ons* en français<sup>205</sup>. Il a pour fonction précise de fournir un second terme adéquat à l'addition que suppose le morphème vocalique « on ».

Il convient d'insister maintenant sur les différences entre les désinences *-ons* inclusives d'impératif et les désinences P4 formellement identiques d'indicatif. Le morphème « s » en particulier ne se réalisera pas phonologiquement aussi facilement dans la désinence *-ons* selon qu'elle relève d'un impératif ou d'un indicatif.

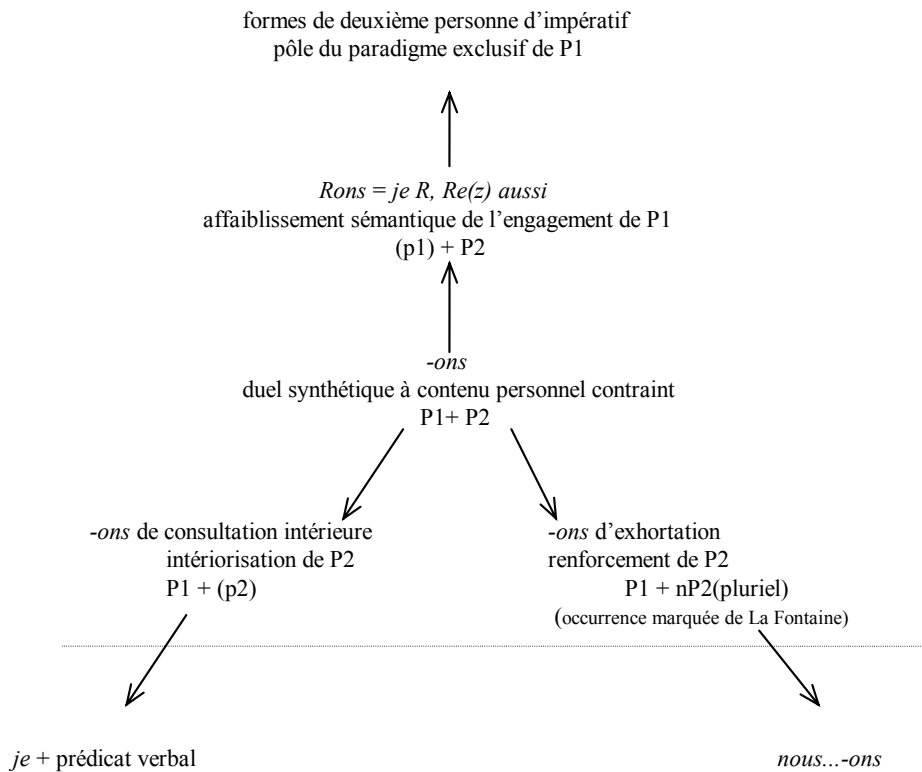
A partir du XIII<sup>e</sup> siècle en effet, ce morphème « s » n'existe plus, sous la forme /z/, que dans le cas d'une liaison. Or, la corrélation *nous (...) -ons* caractéristique de la prédication ne laisse guère d'occasion à la liaison de se réaliser. Soit en effet il y a inversion verbe/sujet (interrogation, incise, etc...), ou négation, et alors la liaison est tout à fait exclue : *-ons-nous (?)*, *nous ne (...) -ons pas*. Soit l'ordre sujet/verbe a cours sans négation, mais alors le groupe *nous (...) -ons* a de grandes chances<sup>206</sup> de former un groupe rythmique autonome qui exclut la liaison. A l'impératif, les occasions d'apparition de la liaison sont plus nombreuses, notamment avec les clitiques *y* ou *en*. Le morphème « s » de la désinence *-ons* a donc relativement peu d'importance phonologique dans la corrélation *nous (...) -ons* propre à la prédication en général : c'est avant tout le pronom *nous* lui-même qui fournit comme on a vu sa valeur collective à la désinence ; le dépassement du singulier par addition que signifie le morphème de finale verbale « on » est ainsi garanti par anticipation par le pluriel indéfini propre à *nous*, pluriel qu'il impose à *-ons*. Au contraire, dans la forme synthétique d'impératif, le morphème « s » de deuxième personne, plus solide sémiologiquement, est le seul terme que retienne le morphème « on » pour fonder réellement l'addition que signifie ce dernier. Nous retrouvons là la valeur de base de l'impératif en *-ons*, caractérisée par la somme synthétique P1 + P2.

Nous pouvons maintenant résumer en un schéma, autour de la valeur de base, les valeurs prises en contexte par l'impératif en *-ons* et l'ensemble des formes de la langue apparentées sémantiquement à ces différents effets de sens :

---

<sup>205</sup> Voir plus haut notre analyse de phonétique historique en ce qui concerne la désinence *-ons* d'impératif.

<sup>206</sup> La seule circonstance en fait où la liaison est possible dans ce cas correspond à l'usage de *avoir* ou *être* comme auxiliaires d'aspect : « Nous avons *eu* de la chance », « Nous étions *arrivés* les premiers », etc...



A partir des notions de désinence et de contenu personnel, nous confirmons ainsi la parenté sémantique et fonctionnelle entre institution et prédication : c'est ce qu'illustre la base de notre schéma, où peut se lire la frontière formelle entre l'impératif en *-ons* et deux réalisations de la modalité de prédication. Notre analyse s'est essentiellement appuyée jusqu'ici, rappelons-le, sur les séries verbales qui sont représentées uniquement dans les relevés par le terme *-ons* du paradigme impératif. Ce schéma n'est donc qu'un premier modèle de description du cinétisme de signification de la forme d'impératif en *-ons*. Il conviendra d'en confirmer la validité par une comparaison des termes du paradigme impératif : c'est ce que laisse déjà pressentir l'orientation ascendante du schéma, suggérant l'opposition sémiologique entre un pôle inclusif et un pôle exclusif du paradigme.



### 2.3 LA DÉSINENCE *-EZ* D'IMPÉRATIF

Nous retiendrons par convention cette forme *-ez* pour signaler toutes les désinences qui relèvent de ce terme du paradigme, quand bien même (c'est en particulier le cas de *faites* et *dites*) elles ne se termineraient pas effectivement par les graphèmes *-ez*. Le latin connaissait un équivalent régulier de la forme française d'impératif en *-ez*. Cette forme latine d'impératif, en *-te*, ne peut toutefois avoir produit la forme en *-ez* par le simple effet de l'évolution phonétique. Les spécialistes proposent plusieurs explications par l'analogie pour rendre compte du passage à *-ez*, forme la plus générale du terme en français. Pour les uns, il s'agirait d'une analogie précoce et minimale, la forme latine d'impératif en *-te* n'ayant fait qu'emprunter une désinence aux modes de prédication, *-s*, « senti comme caractéristique de la 2<sup>e</sup> personne du pluriel »<sup>207</sup> ; par suite de l'ouverture de la voyelle de la désinence de prédication *-tis*, il y aurait eu synapse entre les formes d'impératif et d'indicatif. Pour les autres, l'analogie pourrait être plus tardive et recouvrir un emprunt total à l'indicatif<sup>208</sup>. Quelle que soit l'hypothèse retenue, force est de reconnaître dans la forme en *-ez* le morphème sigmatique terminal caractéristique de la deuxième personne en général, et non

---

<sup>207</sup> Fouché, 1977, p. 208.

<sup>208</sup> Voir notamment Lanly, 1977, p. 52.



pas seulement, comme l'indique Fouché, de la deuxième personne du pluriel. La langue a jugé nécessaire de réintroduire très tôt cette marque sémiologique de rang personnel dans un terme de paradigme qui l'ignorait. Cette terminaison *-ez* ne correspond originellement qu'au résultat naturel de l'évolution phonétique de *-atis* latin, mais s'est étendue par analogie aux verbes relevant des autres conjugaisons.

Dans toutes nos coupes synchroniques, les formes en *-ez* sont très nombreuses et majoritaires. Nous ne retiendrons donc de l'ensemble du corpus que des échantillons qui présenteront quelque intérêt morphologique ou sémantique. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, deux types de formes sont déjà identifiables : des désinences en *-tes*, et des désinences *-ez* sous diverses orthographes. Le premier type de désinences est à rapprocher des désinences *-mes* caractéristiques de la forme inclusive. On les retrouve d'ailleurs sans surprise dans les mêmes séries verbales. Nous avons représenté ci-dessous la plus grande diversité possible de formes et d'orthographes :

*Renart* 730 Ou estes vos, Tyberz li chaz ? / Alés moi por Renart vîas ! / *Dites* moi le rox deputer / Qu'il me viegne a ma cort dreit fere / En la presence de ma gent, / Si n'i aport or ni argent, / Ne parole por soi deffendre, / Mes la hart a sa goule pendre.

*Perceval* 332 Sire, par ci sont alé / Li chevalier et les puceles. / Mes or me *redites* noveles / Del roi qui les chevaliers fet, / Et le leu ou il plus se tret.

*Perceval* 990, Ja, par mon chief, n'i descendrai, / Mes *fetes* tost, si m'an irai.

*Manières* 949 A voz effanz *faites* donc bien, / que vos amez sor tote rien, / qu'il ne meirgent comme paien / et mis en terre comme chien.

*Erec et Enide* 728 Biax sire, s'il vos plect, fet il, / *Feites* vostre fille atoner, Qu'a l'esprevier la voel mener / Si con vos m'avez covenant.

La diversité formelle tient ici strictement à la présence ou non de préfixe, ainsi qu'à l'orthographe de la base, et non à la désinence elle-même, fixée très tôt dans l'histoire de la langue. Il est remarquable que cette désinence *-tes* ne concerne pratiquement à l'impératif que les formes très fréquentes *dites* et *faites*, ainsi que les verbes produits par dérivation à partir de ces mêmes bases. Les morphologies historiques, traitant du présent de l'indicatif, jugent en général commode de rapprocher ces désinences *-tes* des désinences *-mes* de la forme inclusive, également attestées : les verbes *estre*, *dire*, *faire*, mais aussi *traire* seraient ainsi concernés par une morphologie désinentielle atone de P4 et P5, caractéristique également du passé défini<sup>209</sup>. P. Fouché mentionne aussi l'attestation en ancien français d'une forme *desduites*, d'ailleurs impérative<sup>210</sup>. Il nous paraît notable qu'à l'impératif, les bases dont la P5 a pu historiquement connaître une morphologie en *-tes* correspondent à peu près aux verbes latins dont la forme forte d'impératif se terminait

<sup>209</sup> Andrieux et Baumgartner, 1983, p. 61.

<sup>210</sup> Fouché, 1967, p. 121, note (1).

par *-c* : *fac, dic, duc*<sup>211</sup> Il y aurait donc conservation approximative, du latin à l'ancien français, d'un groupe sémiologiquement cohérent à l'intérieur de la conjugaison impérative, ce qui peut sans doute s'expliquer par la grande généralité de signification des procès qu'expriment les verbes qui en relèvent<sup>212</sup>. En ce qui concerne l'impératif, le verbe *estre*, à travers l'emprunt précoce de l'intégralité de son paradigme au mode subjonctif, retrouve le système désinentiel le plus général. Une désinence atone de présent ne serait attestée dans le verbe *traire*, de sens assez général en ancien français, qu'à la forme P5 (*traites*), à l'exclusion de P4<sup>213</sup>. Notre corpus d'impératifs ignore en fait l'une et l'autre, pour les deux bases *tra-* et *-dui-*, sur toute la période d'ancien français :

*Roland* 2131 Dist l'un a l'autre : Ca vus *traiez*, ami !

*Erec et Enide* 817 Dameisele, fet il, fuiez ! / A autre oisel vos *deduiez*, / Car vos n'avez droit an cestui.

*Besant*, 2226 : Sire, ne vus en ennuiez, / La nef saint Pere *conduiez* / Hors des perilz e des tormenz, / D'entre les wages e les venez / Ou ele est uï en grant travail.

et *a fortiori* plus tard, en moyen français :

*Miracle* 943, le sergent d'armes : Par amour, *traiez* vous ensus / De ce chemin.

Par conséquent, seules les formes *dites* et *faites* attestent pratiquement à l'impératif cette désinence atone *-tes*. Le parallélisme morphologique avec *-mes* doit d'ailleurs être nuancé par la prise en compte de la différence de stabilité fonctionnelle de ces deux désinences : *-mes*, comme on a vu, sera rapidement supplantée dès le *terminus a quo* de notre période, alors que nous n'avons rencontré au XII<sup>e</sup> siècle aucune forme irrégulière, concurrente de la désinence définitive *-tes* dans les séries *dites* et *faites*. L'orthographe en est fixée dès cette époque. La seule évolution concerne la prononciation. Le *-s* final s'amuïra en langue populaire dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>214</sup>, hors contexte syntactique favorable à sa réalisation sonore comme liaison. Une graphie sporadique comme celle-ci marque sans doute cette évolution :

*Mahomet* 1049 Se les choses que dit vous ai / Pour voir li oés denoier, / *Faite* m'ardoïr, pendre u noier.

D'autre part, le graphème *e*, qui note encore au XII<sup>e</sup> siècle un « e » central, glissera au XV<sup>e</sup> siècle vers une articulation labiale (« œ »), et s'amuïra au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>215</sup>. Nous devons toutefois mentionner l'apparition plus tardive en diachronie de quelques désinences non régulières de ces deux formes faibles

<sup>211</sup> En revanche, l'étymon latin correspondant à l'ancien français *tra-* est régulier: *\*tragi* < latin classique *trahi*.

<sup>212</sup> Nous reviendrons sur cette notion de plus ou moins grande généralité de la signification du procès impératif dans notre deuxième partie de sémantique. Nous verrons alors quel rôle particulier accorde la langue à l'impératif de ces quelques verbes.

<sup>213</sup> Andrieux et Baumgartner, 1983, p. 61.

<sup>214</sup> Zink, 1986, p. 79.

<sup>215</sup> *ibid.*, p. 47.

d'impératif, qui concurrencent donc sporadiquement la désinence *-tes*. Voici quelques-unes de ces formes, tirées des coupes synchroniques du XIII<sup>e</sup> siècle :

Villehardouin 84 Seigneur, je avoie de ceste ville plait a ma volonté, et vostre gent le m'ont tolu ; et vos m'aviez convent que vos le m'aideriez a conquerre, et je vos semon que vos le *façoiz*.  
Manuscrits BCDE du même texte : et je vos semon que vos le *faciez*

du XIV<sup>e</sup> siècle :

*Miracle* 215, le bourgeois à sa femme : Je vueil que vous les me *dictez* ; / Faites ; si vous en acquittez / De les moy dire.

*Mélusine* 8 Lors respondy ly rois : Tres chiere dame, autre chose quier je bien. Et quoy ? dist elle. *Dittez* hardiement.

du XV<sup>e</sup> siècle :

Variante Bet I de *Résurrection* 14848 Jésus : Mes treschiers freres, vous savez / Et point ne oublier ne devez / Que je vous ay tous eslëuz, / Non pas vous moy, et pourvëuz, / Affin que vous vous transportez / Par le monde et me rapportez / Fruit qui me doye estre acceptable / Et a vous autres proffitable / (...) / Ce glaive de troys choses sert, / Car quant aucun paine desert, / Il fiert de pointe ou de taillant / Ou fiert de plat en espargnant . / La poincte donne enseignement / Que jamais ne *facez* jugement / Ou il n'ait grant discretion, / En faisant la discucion / De quelque cause non scëue / Qui est reposite et incongneue.  
autre version du même texte : Que ja ne *faciez* jugement

*Saintré* 261 - Belle Cousine, dist la royne, *faictez* trestout a vostre plaisir.

*Pathelin*, 850 Maître Pierre, en présence du drapier : Moy luy drainnac grant tas / *Fety* venir messire Thomas / Bigot, quy me confessera.

ou encore du XVI<sup>e</sup> siècle :

*Tiers Livre* 377 : Pantagruel rien ne replicquant, continua Panurge, et dist avecques un profond soupir.  
« Seigneur, vous avez ma deliberation entendue, qui est me marier, si de mal encontre n'estoient tous les trous fermez, clous, et bouclez : je vous supply par l'amour, que si long temps m'avez porté, *dictez* m'en vostre advis. »

Les désinences propres aux formes *façoiz* et *facez*, attestées tant en ancien qu'en moyen français, doivent être interprétées à partir de la morphologie subjonctive de leurs bases. Même si l'on considère ces formes comme des formes d'impératif subordonné et non de subjonctif<sup>216</sup>, leur désinence ne peut bien sûr s'expliquer, comme d'ailleurs leur morphologie radicale, que par l'emprunt fonctionnel, total ou partiel, à la forme correspondante de subjonctif. Les formes *dictez* et *faictez*, ici contemporaines des formes régulières *dictes* et *faictes*, ne correspondent peut-être qu'à des graphies sporadiques, dont l'apparition peut tenir à la contrainte de la rime (cas de l'occurrence du *Miracle de l'enfant ressuscité*). On retrouve toutefois ces désinences normalisées à tous les modes chez Rabelais, qui invente le système orthographique de la « censure antique »<sup>217</sup>. Quant à la forme *fety* de *La Farce de Maître Pathelin*, elle se donne dans la comédie

<sup>216</sup> Voir plus haut notre séquence sur le morphème /j/ dans les formes verbales impératives.

<sup>217</sup> Sur ce système orthographique, voir le développement de M. Huchon, p. XXXVII à XLIII de son édition des *Oeuvres complètes* de Rabelais en « Pléiade ».

comme une variation plaisante (et inintelligible pour l'interlocuteur qu'est le drapier) sur les patois. Le *terminus ad quem* de notre période ne présente plus de telles formes atypiques : la désinence *-tes* est donc retenue comme seule capable de représenter définitivement *dire* et *faire* dans ce terme du paradigme d'impératif. Cette normalisation se laissait quantitativement pressentir dès les origines. Elle isole sémiologiquement les formes *dites* et *faites* de toutes les autres formes d'impératif faible en *-ez*.

Pour tous les autres verbes en effet, c'est la désinence *-ez*, sémiologiquement bien définie, qui s'impose exclusivement. L'étude morphologique de cette désinence *-ez* d'impératif se ramène donc exclusivement à celle de ses différentes graphies et réalisations. Celles-ci sont encore nombreuses au XII<sup>e</sup> siècle, *-ez* correspondant cependant à la graphie la plus fréquente. Il faut garder à l'esprit que la désinence marque en principe à cette époque le groupe phonétique /ets/. A l'intérieur de ce groupe phonétique, des graphies plus particulières peuvent parfois noter les caractéristiques de la voyelle /e/, tonique et de timbre fermé, ou sa position dans le mot :

*Perceval* 1100 Danz chevaliers, car ostez tost / Les armes, que je nes vos ost, / Que plus ne les vos sofferoie. / Bien *sachoiz* que je vos ferroie / Se plus parler m'an fëisiez.

*Roland* 506 Dist Blancandrins : « *Apelez* le Franceis ; / De nostre prod m'ad plevie sa feid. » / Co dist li reis : « E vos l'i *ameneiz*. »

Manuscrit B *Charroi* 289 Or *prenez* cels que vos avez nomé, / Tot un a un les *menez* en cel pré / Et tant et plus se les i *amenez*.

La graphie *-oiz* est propre aux dialectes de l'Est, selon Moignet, qui la rapporte à l'étymon *-étis* (ce n'est pas le cas ici, *sachoiz* < *sapyatis*), de même qu'il associe la graphie *-iz*, dans la même zone dialectale, à l'étymon *-itis*<sup>218</sup>. Nous n'avons pas trouvé d'attestation de cette graphie *-iz* dans une forme d'impératif, mais nous relevons par contre la graphie *-eiz* (dans *Roland*, ci-dessus), qui s'explique sans doute par une volonté de noter la fermeture de la voyelle : J. Chaurand remarque que cette finale se substitue fréquemment à l'impératif à *-ez* d'étymon *-atis*<sup>219</sup>. Ces façons particulières de noter la voyelle désinentielle ne sont pas propre à une série verbale à cette époque, comme l'atteste l'occurrence contemporaine du même verbe *amenez*, où l'on observe bien une graphie *-ez*. Il faut sans doute en effet les interpréter plutôt comme des différences dialectales, la voyelle, sémiologiquement unique, n'étant peut-être pas entendue phonétiquement de la même façon dans les différentes aires géographiques de l'ancienne langue. Nous retrouvons deux siècles plus tard d'autres attestations sporadiques de ce timbre *-oi-*, dans un contexte où la graphie naturelle est pourtant *-ez* :

*Ovide* 529, Médée à Jason : Par moi conquerez la toison / Pour quoi vous estes ça venus, / Mes que couvens me soit tenus / Qu'en vostre terre m'*enmeignois* / Et à espouse me *preignois*.

<sup>218</sup> Moignet, 1973, p. 62.

<sup>219</sup> Chaurand, 1972, p. 114.

Là encore, la graphie marginale est liée à un appariement de rimes et à l'emploi d'une morphologie subjonctive : il ne s'agit d'ailleurs peut-être pas ici d'impératifs.

Les graphies de cette époque substituent parfois aussi au graphème consonantique final le plus fréquent, *-z*, d'autres marques, qui notent plus ou moins fidèlement l'évolution phonétique de la consonne finale de la désinence<sup>220</sup>. C'est d'abord le cas de *-t*. Nous relevons au XII<sup>e</sup> siècle deux occurrences qui pourraient ainsi s'interpréter, avec beaucoup de prudence, comme des réalisations de formes en *-ez* ; on trouve chaque fois dans le même texte la forme plus régulière en *-ez* :

*Adam* 984 Mort ! car me pren, ne *suffret* que jo vive !

*Adam* 564 *Eva* : *Suffrez* moi / Tant que Adam soit en recoi.

*Reis* I, 15 Respondit Anna : « Ne me *tient* si. N'ai beü ne vin ne él par unt l'um se poisse enivrer. Ne me *tenez* pas pur fille Belial, kar sobre sui, é en anguisse é en plur a Deu ai reveled mun duel. »

La graphie *-et* est en effet signalée par les spécialistes<sup>221</sup> comme une réalisation archaïque de *-ez*. Dans la première occurrence, la plus ancienne, elle permettrait ainsi de comprendre ce *-t* final difficile à expliquer autrement ; le passage d'une forme forte à une forme faible de deuxième personne sans changement d'interlocuteur est largement attestée dans les discours en ancien français, quel que soit d'ailleurs le mode, et ne constitue donc pas en soi une objection à cette interprétation. Cependant, l'erreur d'un copiste ajoutant indûment un graphème *t* à une forme forte n'est pas à exclure tout à fait dans ce cas. C'est, de façon plus probable encore, ce qui s'est passé dans la dernière occurrence : cette fois c'est le contexte qui plaide plutôt en faveur de l'interprétation par la forme faible, alors que la morphologie radicale diphtonguée de la forme elle-même est forte. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'explication de ces graphies atypiques par la conservation sporadique d'une forme *-t* archaïque, équivalant à *-ez*, n'est pas à exclure absolument, mais seulement plus ou moins improbable. S'agissant de l'impératif, la reconnaissance au XII<sup>e</sup> siècle d'une forme archaïque *-(e)t* n'est d'ailleurs pas incompatible avec l'une des hypothèses retenues pour expliquer l'extension analogique des formes en *-ez* au mode impératif. Si en effet ce n'est pas seulement la désinence, mais l'intégralité de la forme verbale qui a été empruntée par le terme en *-ez* du paradigme français d'impératif aux modes de prédication<sup>222</sup>, alors l'emprunt a pu être tardif au point que des formes étymologiques asigmatiques archaïques subsistent encore au XII<sup>e</sup> siècle : *-et*, dans cette hypothèse, proviendrait directement de l'étymon impératif *-ate* latin. Il est difficile toutefois conclure à partir de faits si peu représentés. *Le Jeu d'Adam*, l'un des textes les plus anciens de notre corpus, est riche

<sup>220</sup> Rappelons que le graphème *z* de l'ancien français note en général l'affriquée /ts/.

<sup>221</sup> Moignet, 1973, p. 62.

<sup>222</sup> Hypothèse philologique défendue par Bourciez (et que réfute Fouché), ou, plus récemment, par Lanly, 1977, p. 52.

en graphies atypiques. Citons encore celle-ci, à côté de l'attestation, dans le même texte, de la même forme verbale notée *-ez* :

*Adam 863 Tunc Figura expellet eos de paradiso, dicens : Ore issé hors de paradis !*

*Adam 871 Fors en issez de bon aürté : / Ne vus falt mais faim ne lasseté, / Ne vus falt mais dolor ne paine / A toz les jors de la semaine.*

Dans ce cas l'interprétation par le singulier est interdite d'emblée par la didascalie latine (*eos* désigne Adam et Eve). Cette forme *issé* suggère-t-elle que la désinence tendait si précocement à se prononcer simplement /e/ ? La consonne affriquée /ts/, que représente généralement *-z*, ne se simplifiera puis ne s'amuïra en principe qu'au XIII<sup>e</sup> siècle ; de plus, cette graphie *-é* (pour *-ez*) est la seule que nous ayons rencontrée au XII<sup>e</sup> siècle. Mais on sait que ce texte est riche en formes syncopées, à l'instar des comédies latines : on peut supposer par conséquent que le simple contexte syntactique aura rendu difficile l'articulation correcte de /ts/, placée ici devant une consonne aspirée. Dans l'autre occurrence, *Fors en issez* forme au contraire un groupe rythmique, l'accent final du groupe tombe sur la désinence *-ez* et tend à la séparer prosodiquement du groupe suivant, ce qui facilite la prononciation nette de l'affriquée. Dans cette hypothèse qui reconnaît au choix des graphies une certaine rationalité (l'autre ne peut bien sûr être exclue) la nuance *-é/-ez* rendrait ainsi compte d'une différence effective d'articulation. La forme dès lors serait distinguée graphiquement comme forme de pluriel par l'accent porté sur la voyelle. Nous pouvons rapprocher la forme en *-é* du *terminus a quo* de ces deux autres, tirées des deux coupes synchroniques postérieures :

*Garçon 21, l'aveugle : A ! mere Dieu, veuillié me aidier !*

*Isabeau 85 Et apres ce dira a ceux qui poséz sont a sa destre : « Pource que vous avez eu pitié et compassion de ceulx qui en mon nom vous ont requis a mengier et a boire et a vestir et a hebergier, et de leur autres necessitéz, desquelles vous les avez pourvus en mon nom, venez vous en, entré vous, beneuréz de mon pere, et prenez plaine possession du royaume de paradis, lequel vous a esté apresté dès le commencement du monde. »*

Toujours dans ce même texte du *Jeu d'Adam*, le copiste peut éprouver inversement le besoin de renforcer dans la transcription l'attaque occlusive de l'affriquée, comme l'atteste cette graphie *-etz* :

*Adam 1554 Judeus : Or nus redi ta vision, / Si ço est verge ou baston, / E de sa flor que porra nestre. / Nos te tendrom puis por maistre, / E ceste generacion / Escuterai puis ta leçon.*

*Ysaïas : Or escutetz la grant merveille !*

Là encore, l'interprétation grammaticale est univoque. Sans doute faut-il discerner dans cette graphie un effet emphatique : Isaïe proclame solennellement à la fois l'avènement du Messie, comme dans *la Bible*, et, devant le peuple chrétien, auditoire du mystère, l'absurdité des paroles du Juif, son entêtement à ne pas croire au Christ. L'impératif *escutetz*, destiné au public, est ainsi mis en valeur dans sa syllabe

tonique. Cette graphie *-etz*, si elle note effectivement un renforcement de l'élément occlusif de l'affriquée, est nécessairement isolée au XII<sup>e</sup> siècle, période de « renforcement de l'élément spirant des affriquées au détriment de l'occlusive initiale »<sup>223</sup>. Ce renforcement du second élément de l'ensemble consonantique précède le pur et simple amuïssement de l'occlusive, qui commence dès le XII<sup>e</sup> siècle. Voici la graphie sigmatique la plus simple qui rend compte de cette simplification :

Manuscrits P4, P5 et P8 d'*Erec et Enide* 473 Et li dist : « Ma fille chiere, / Prenez par la main ce signor, / Si li portez mout grand enor, / Par la main l'an *menes* leissus. »  
La graphie varie selon les versions, entre *menez* ou *menes*.

Cette graphie simplifiée *-es* n'est pas très répandue : elle ne suffisait pas en effet à distinguer pour l'œil les formes faibles des formes fortes d'impératif. Le verbe *veoir* est pratiquement en ancien français celui qui présente le plus grand nombre de réalisations graphiques du terme impératif en *-ez*. A l'alternance des graphèmes consonantiques finaux *-z* ou *-s*, et à la diversité des notations de la voyelle s'ajoute en effet dans son cas la substitution, propre à l'impératif, d'une base faible courte *v-* à la base faible régulière *ve-*. D'où des graphies qui rendent parfois difficile la distinction entre forme faible et forme forte :

*Guillaume* 1105 Ja puis qu'ele vos ert livree, / Et de ma gent asseuree, / N'ert hom nés qui calenge i mece. / Je ne sai que plus vos promece ; / Mais, se vos plaist, *veés* moi chi / Vostre signor et vostre ami.

*Adam* 1191, *Tunc eriget Chaim dextram minacem contra eum, dicens* : *Veez* ici qui fra la provence !

*Le Charroi* 1274 *Ve*z son avoir qu'il a ci amassé ; / Vos ne autrui ne velt il riens doner.

*Roland* 308 Dreiz emperere, *veiz* me ci en present ; / Ademplir voeill vostre comandement.

*Renart* 831 *Voiz* ci par la ou l'en i entre. / Passe outre, saoule ton ventre !

Le contexte et la forme de la base de cette dernière graphie plaideraient plutôt en faveur d'une interprétation comme forme forte<sup>224</sup>. Toutefois, le *-z* final s'explique mal dans ce cas : ce graphème note en principe une affriquée, aboutissement caractéristique en ancien français de la finale latine *-tis*, et non du simple *-s* du singulier (d'ailleurs exclu dans l'étymon d'impératif). Le dialectologue J. Chaurand note par ailleurs que les terminaisons étymologiques conservatrices *-oiz*, *-eiz* (du latin *-etis* : c'est bien le cas ici) sont un trait des textes de l'Est<sup>225</sup>.

Comme la désinence impérative *-ons*, *-ez* devient donc dès cette époque une unité sémiologique. Quelle qu'en soit la forme (*-ez* ou *-tes*), elle se caractérise également, en contexte favorable, par la réalisation du phonème terminal /z/. Comme pour les formes d'impératif en *-ons*, et contrairement à ce qui se passe dans le cas des formes homonymes de prédication, c'est le seul énoncé du verbe impératif en *-ez*

<sup>223</sup> Zink, 1986, p. 128.

<sup>224</sup> Nous reviendrons sur ce cas dans l'examen des désinences de la forme forte d'impératif.

<sup>225</sup> Chaurand, 1972, p. 114.

qui en institue le destinataire pragmatique, agent possible du procès. Privé de sujet explicite, l'impératif en *-ez* définit et limite par lui-même son destinataire.

Il nous faut maintenant préciser quelle est la signification de cette désinence impérative *-ez*. Nous nous servirons pour cette enquête sémantique de corpus postérieurs à la stabilisation sémiologique générale de la désinence, et choisirons des occurrences extraites des coupes synchroniques des XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, selon la même méthode qui nous a conduit à discerner les différentes valeurs de la désinence *-ons* d'impératif. La discontinuité des formes de désinences impératives recouvre en fait une continuité des significations. La signification de la désinence impérative *-ez* peut en effet se comprendre précisément à partir de celles qu'assume à la limite la désinence *-ons* lorsque l'élément P1 y est affaibli. La forme *-ez*, dans son opposition à *-ons*, signifie de façon générale que le seuil de l'engagement de P1 a été dépassé, et que par conséquent P1 est clairement exclu de la référence signifiée par cette désinence. Or, la langue peut rompre de deux façons différentes l'équilibre P1/P2, qui fonde la valeur première de *-ons*, au détriment de P1 : soit elle affaiblit directement P1 (c'est le cas dans le « *Faisons un peu grâce à la nature humaine* » de Philinte à Alceste), soit elle multiplie P2 jusqu'à affaiblir la représentation relative de P1 dans la synthèse que représente *-ons*. Au cas d'affaiblissement direct de P1 dans la désinence impérative *-ons* correspond, de l'autre côté du seuil d'engagement de P1, la valeur individuelle de *-ez*, qui ne réfère alors clairement qu'à une seule personne, P2 :

*Miracle* 739, la dame: Mere Dieu, par vostre mercy, / *Confortez* moy.

la servante : Dame, pour l'amour Dieu, vous proÿ, / *Gardez* ne vous *desesperez*, / Mais l'aide Dieu *esperez* ; / Ce vous conseil.

*Miracle* 41, le bourgeois à sa femme, puis à son valet : Il est temps d'aler a l'eglise / Pour oïr le divin servise / Et le sermon c'on y doit faire ; / *Venez* y, ma suer debonnaire. / G'y vois ; or ne vous detriez, / Et la nostre dame priez / Humblement et de devot cuer, / Et je feray aussi, ma suer. / Or tost, Gençon, *pren* mon mantel ; / *Fay*, si *vien* après moy ysnel / Jusqu'au moustier.

le valet au bourgeois : Monseigneur, puis qu'avez mestier / De moy, *sachez* que tout prest suy. / *Alez* devant et je vous suy / Sanz plus attendre.

Cette valeur est beaucoup plus courante que la valeur d'affaiblissement rhétorique de P1 assumée par *-ons*. Elle se rencontre non seulement en ancien et moyen français, mais encore dans le dernier tiers de notre diachronie :

*Cléopâtre*, 237 Eras à Cléopâtre : *Soulez* vostre peine, / *Efforcez* vos esprits.

Cléopâtre : Las las !

Charmium : *Tenez* la resne / Au dueil empoisonnant.

Dans chacun de ces exemples, le locuteur s'exclut toujours lui-même de la référence signifiée par la désinence d'impératif, ce qui induit un dépassement du seuil d'engagement de P1 et l'apparition formelle de *-ez*. Mais nous avons également sélectionné ici les occurrences selon un autre critère, qui concerne



d'avantage le rapport entre les deux formes impératives qui excluent P1 de leur référence, à savoir la forme faible en *-ez* et la forme forte. Chacune de ces situations de dialogue se caractérise par la dissymétrie des désinences impératives (ou autres) utilisées de part et d'autre : aux formes d'impératifs en *-ez* que nous surlignons<sup>226</sup> ne peut pas répondre une désinence équivalente, qu'elle soit d'ailleurs, dans la réponse, appliquée à un impératif ou à une prédication. L'impossibilité se trouve d'ailleurs illustrée positivement dans les vers 37/8 du *Miracle de l'enfant ressuscité*, dans lesquels le bourgeois emploie des formes fortes d'impératif (*pren, fay, vien*) pour s'adresser à son valet. De façon plus générale, cette impossibilité peut correspondre à différentes causes pragmatiques. Dans la première occurrence, la qualité <+G><sup>227</sup> de l'interlocuteur (la Vierge) laisse toute réponse verbale dans la virtualité, et ne permet pas de prévoir quel protocole désinentiel y serait appliqué. Dans les autres extraits, c'est un personnage individuel de rang social inférieur qui s'adresse à un supérieur.

Partant de ces cas bien particuliers d'emplois de l'impératif en *-ez*, nous proposons l'hypothèse suivante, dont nous verrons en quoi elle rend compte de ces cas, et dont nous vérifierons ensuite si elle reste pertinente dans les autres emplois individuels de la désinence *-ez* d'impératif. La continuité de signification entre la désinence impérative *-ez* et la désinence de la forme forte d'impératif serait également structurée par un seuil énonciatif que caractériserait un certain rapport à P1, comme cela peut s'observer dans la continuité de signification entre les désinences impératives *-ons* et *-ez*. Cette hypothèse présente l'avantage de bien manifester la cohérence référentielle du paradigme ternaire d'impératif, en rapportant l'unité de sa signification à P2, et la diversité de ses formes au rapport à P1. Mais ce rapport à P1, constitutif du seuil qui induit la distinction désinentielle, est plus délicat à reconnaître que dans la distinction *-ons/-ez*, puisqu'il concerne des formes qui précisément excluent toutes deux P1 de leur référence. Nous devons donc le caractériser plus précisément.

D'un côté du seuil, la désinence *-ez* est induite par une orientation pragmatique d'autorité de P2 sur P1, laquelle apparaît particulièrement dans les exemples ci-dessus où le protocole de vouvoiement n'est pas réciproque : l'impératif n'est pas alors un ordre à proprement parler, l'éventuelle réalisation pragmatique de son procès est d'autant plus subordonnée au bon vouloir de P2 que P1 est lui-même pragmatiquement

---

<sup>226</sup> Dans le passage du *Miracle de l'enfant ressuscité* dont nous avons extrait les vers 29 à 43, nous avons volontairement retenu plusieurs situations pragmatiques d'interlocution (bourgeois => dame, bourgeois => valet, valet => bourgeois), mais nous ne nous intéressons ici qu'à la dernière : les premières désinences *-ez* du bourgeois à sa femme relèvent d'une autre explication.

<sup>227</sup> Nous avons défini ce trait dans notre séquence sur les bases verbales : un substantif en est pourvu s'il est apte à constituer un sujet dans une tournure du type *Dieu vous doinst bonté*. Ici, la réalisation du procès qu'exprime la formule *confortez moy* est garantie, à l'intérieur de l'univers de croyance du locuteur, par le trait <+G> qui caractérise *Mere Dieu*, sans quoi la prière ne serait pas énoncée. A la différence toutefois des formules de bénédiction en indépendante au subjonctif, dont le sujet est nécessairement <+G>, ces formules de prière, plus souples, peuvent accepter un sujet <- G> : ainsi, dans le contexte de notre extrait, et à la désinence près, le locuteur pouvait ne pas changer d'interlocuteur, et, disant *conforte(z) moy*, s'adresser aussi bien à sa servante Agnesot.

subordonné à P2. Si nous reprenons les caractérisations sémantiques de J.-L. Gardies<sup>228</sup>, nous devons reconnaître dans ce type d'impératifs en *-ez* des effets de sens « *précatif* » (cas de l'occurrence de *Miracle* 739), « *consultatif* » (cas de *Miracle* 741/2, ou encore des occurrences de *Cléopâtre*) ou « *invitatif* » (*Miracle* 41/2), qui tous excluent la valeur strictement jussive. Notre propos ici n'est pas de préciser ces nuances sémantiques, mais de reconnaître le dénominateur commun à tous ces emplois de l'impératif, à savoir l'impossibilité où il se trouve chaque fois, pour des raisons pragmatiques diverses, d'exprimer un ordre, c'est-à-dire de reconnaître l'ordre P1 > P2, contraire à la situation pragmatique. Bien au contraire, c'est P2 qui serait dans tous ces cas en position de donner un ordre à P1. C'est précisément en imposant la désinence *-ez* à l'impératif que la langue résout cet apparent paradoxe. De l'autre côté du seuil, c'est-à-dire en cas de correspondance entre l'orientation de l'énoncé (du locuteur à l'interlocuteur) et la relation de subordination pragmatique (P1 > P2), P1 impose vraiment un ordre à un subordonné, et la langue reconnaît la correspondance par l'adoption d'un terme impératif spécifique, la forme forte : c'est notamment ce qui se passe ci-dessus dans les vers 37/8 du *Miracle*. La différence des formes impératives exclusives, fortes ou faibles, traduit donc bien, au moins dans ces situations de dissymétrie pragmatique, une différence du rapport P1/P2 : la forme faible en *-ez* reconnaît la primauté de P2, et corrige donc la disconvenance de l'autorité ponctuelle P1 > P2 que pose par définition l'énoncé de l'impératif en lui opposant implicitement l'affirmation d'une subordination P2 > P1 plus fondamentale ; la forme forte reconnaît la primauté du locuteur, et ne distingue pas à proprement parler les deux plans, celui de l'énoncé et celui de l'énonciation, puisque tous deux supposent l'orientation P1 > P2. Il nous reste à déterminer si cette hypothèse vaut également pour les autres situations où un personnage individuel en convoque un autre au moyen de l'extensité individuelle que signifie la désinence *-ez* d'impératif.

Dans tous les cas cités ci-dessus, le protocole d'énonciation qui imposait *-ez* pour recouvrir une référence individuelle n'était pas réciproque. Il peut également arriver qu'il le soit, comme l'attestent les occurrences suivantes, tirées du deuxième tiers de notre diachronie :

*Chroniques* 13 Quant li nobles roys Carles de Franche eut oy sa serour ensi lamenter et qui de coer et en plourant li remonstroit sa besoingne et pour quoy elle estoit venue en France, si en eut grant pitet et li dist :

- Ma belle soer, *apaisiez* vous et vous *confortés* car foy que doy à Dieu et à monseigneur Saint Denis, g'i pourveray de remede.

*Ovide* 2086, Médée à Egée : *Creez* moi, si ferez que sage, / *Ociez* le tout en requoi, / Et je vous bailleraï de quoi. / S'il avoit beü et mengie, / D'une tele poison aigie, / Li cuers tantost li creveroit. / Jamais autre jour ne verroit. / *Donnez* li la poison à boivre, / Et je destremperai le boivre.

Dist li peres : « Ça le *bailliez*. »

---

<sup>228</sup> Gardies, 1975, p. 163.

*Miracle* 510, la sage-femme : Dame, voz griez maus sont passez ; / Vous avez enfant. / *Demandez* / Quel enfant c'est.

la dame : Et pour Dieu, mon enfant, quel est ? / *Dites* le moy.

ou du dernier tiers :

*Cléopâtre* 1011, Octavien à Cléopâtre : *Contentez*-vous Cleopatre, et *pensez* / Que c'est assez de pardon, et assez / D'entretenir le fuseau de vos vies, / Qui ne seront à vos enfans ravies.

*Tiers Livre* 361, Panurge à Pantagruel : *Croyez* qu'en plus fervente devotion vos credeurs priront Dieu que vivez, craindront que mourez, d'autant que plus ayment la manche que le braz, et la denare que la vie.

L'orientation fondamentale P2 > P1 fonde également la légitimité de la désinence dans ces cas. La reconnaissance, au moins rhétorique, de la primauté de P2, de sa pleine initiative dans l'éventuelle exécution de l'impératif peut tout à fait être réciproque. La désinence alors, qui reconnaît subtilement, non l'autorité structurelle, sociale, de P2, mais son autonomie d'être libre, nuance très sérieusement l'orientation pragmatique de l'injonction, qui serait autrement sentie comme trop brutale et intolérable : alors que l'impératif entend généralement imposer à l'interlocuteur l'exécution d'un procès (et repose donc pragmatiquement sur le rapport implicite P1 > P2), la désinence *-ez* qu'il retient ici affirme au contraire l'entière dépendance où se trouve P1 du bon vouloir de P2. D'où, résultativement, la grande compatibilité de cette désinence *-ez* d'impératif avec des syntagmes adjoints<sup>229</sup> du type *s'il vous plaît*, qui sont aussi à prendre au pied de la lettre : c'est la forme de politesse, qui transforme, dans cet emploi, l'impératif en proposition. Ce type de syntagmes adjoints n'apparaît pas dans nos occurrences, mais on remarque par exemple, dans l'extrait de l'*Ovide moralisé*, que le caractère de proposition de l'impératif en *-ez* se marque notamment dans le syntagme adjoint *si ferez que sage*, qui, en justifiant *a priori* l'exécution du procès, reconnaît par conséquent l'alternative pragmatique où l'impératif en *-ez* place l'interlocuteur.

Jusqu'en moyen français, il peut arriver que, dans une même situation pragmatique, un locuteur s'adressant au même interlocuteur passe de l'emploi de la forme forte à celui de la forme faible, ou vice-versa :

*Fontaine* 2427 Mais se faire li vués despit, / A jointes mains / *Prie* Venus qui regne et vit, / Et li *offrez* ce que j'ay dit, / Et lors d'avoir joie et delit / Seras certains.

Cette souplesse dans l'emploi des formes a souvent été notée en ancien français<sup>230</sup>. Notre hypothèse permet d'en rendre compte, pourvu que l'on admette que l'orientation pragmatique P1/P2 peut changer en cours d'énoncé en ancien ou moyen français. Dans l'occurrence ci-dessus, la variation s'explique sans doute par la contrainte métrique, mais elle correspond sémantiquement au passage de la primauté de P1 à celle de

<sup>229</sup> Nous considérons comme adjoint tout syntagme extérieur au syntagme verbal impératif, champ signifiant de notre étude. La distinction adjoint (extérieur) / conjoint (intérieur) sera précisée dans notre troisième partie de syntaxe.

<sup>230</sup> Voir par exemple Lebsanft, 1987.

P2 : le second impératif *offrez* laisse ainsi davantage de liberté à l'interlocuteur dans l'exécution, reconnaît davantage sa liberté propre, sa capacité personnelle à concevoir lui-même la nécessité de l'exécution du procès. On rencontre encore jusqu'à la fin de notre diachronie cette possibilité de variation - à situation d'interlocution identique - dans certains contextes dramaturgiques. Le fameux *Sortez* de Roxane à Bajazet au dernier acte de la pièce<sup>231</sup> en est un exemple des plus paradoxaux : il apparaît précisément au moment où la liberté de Bajazet se manifeste, et la forme faible reconnaît alors très explicitement (douloureusement du point de vue de Roxane, et par conséquent violemment) l'impossibilité d'une orientation P1 > P2.

Nous avons établi ci-dessus que, dans la forme d'impératif en *-ons*, l'élément référentiel P1 constitutif de la synthèse pouvait également être affaibli de façon indirecte dans la synthèse P1/P2 par l'effet de la multiplication de P2. C'est bien à cet emploi d'exhortation collective que correspondent, de l'autre côté du seuil d'engagement de P1, les emplois suivants de l'impératif en *-ez*, en moyen français :

*Chroniques* 21 Mesdamme, *reconfortés vous* et vostre gent ossi car je vous tenray vostre proumesse.

*Ovide* 933 Tuit li dieu qui par nuit obscure / Alez porchaçant aventure, / *Otroiez* moi, par votre grace, / Que je ceste emprise parface.

ou dans le dernier tiers de notre diachronie :

*Cléopâtre* 1519, Proculée : *Dictes* moy donc vous brandons flamboyans, / Brandons du Ciel toutes choses voyans, / Avez-vous peu dans ce val tant instable / Découvrir rien de plus espouventable ? / *Accusez-vous* maintenant ô Destins, / *Accusez-vous* ô flambeaux argentins : / Et toy Egypte à l'envi matinee, / Maudi cent fois l'injuste destinee : / Et toy Cesar, et vous autres Romains / *Contristez vous*, la Parque de vos mains / A Cleopatre à ceste heure arrachee, / Et maugré vous vostre attente empeschee.

*Cléopâtre*, 1248, Cléopâtre : Courage donc courage (ô compagnes fatales) / Jadis serves à moy, mais en la mort égales, / Vous avez recogneu Cleopatre princesse, / Or' ne *reconnaissez* que la Parque maistresse.

*Deffence* 338 La donq', Francoys, *marchez* couraigeusement vers cete superbe cité romaine : et des serves depouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois) *ornez* voz temples et autelz. Ne *craignez* plus ces oyes cryardes, ce fier Manlie, et ce traître Camile, qui soubz ombre de bonne foy vous surprenne tous nudz contans la rançon du Capitole. *Donnez* en cete Grece menteresse, et y *semez* encor' un coup la fameuse nation des Gallogrecz. *Pillez* moy sans conscience les sacrez thresors de ce temple delphique, ainsi que vous avez fait autrefois : et ne *craignez* plus ce muet Apollon, ses faulx oracles, ny ses fleches rebouchées.

Dans tous ces cas la désinence *-ez* signifie en continuité l'extensité plurielle, comme le marque également le nombre grammatical sous lequel apparaissent les apostrophes adjectives. Les deux principaux emplois, individuel ou collectif, de la désinence *-ez* paraissent ne relever dans la langue d'aucune unité plus générale de signification. Dans le cas du paradigme d'impératif, ils correspondent de façon cohérente à deux types de prolongement continu de la signification de la forme d'impératif en *-ons*, dont nous avons montré l'unité sémantique, par delà la variété de ses emplois. Dans l'interprétation sémantique, la forme impérative

---

<sup>231</sup> *Bajazet*, v. 1566.

faible en *-ez* peut rarement être prise en compte indépendamment de la forme forte ; mais elle ne peut pas davantage y être séparée de la forme en *-ons*, création du français qui apparaît bien comme le pivot sur lequel repose l'unité sémantique du paradigme impératif.

Entre ces deux valeurs principales de la désinence impérative *-ez*, une valeur intermédiaire trouve la place. Cette valeur tend à dissimuler volontairement, dans les contextes qui le permettent, le nombre référentiel réel sous lequel peut être envisagé l'interlocuteur. On rencontre peu cette valeur en ancien ou moyen français :

*Fontaine* 2811 En cest estat nous chevauchames / Tant que sus la mer nous trouvames / En une ville petiote, / De barat pleine et de riote. / Or la *nommez*, se vous volez, / Car il y a moult d'avolez.

mais elle devient plus courante dans le dernier tiers de notre diachronie :

*Tiers Livre* 355 Defaict Hesiode en sa *Hierarchie* colloque les bons Dæmons (*appelez* les si voulez Anges ou Genies) comme moyens et mediateurs des Dieux et homes : superieurs des homes, inferieurs des Dieux.

*Cléopâtre* 1221, le chœur : Celle la dont la constance / A pris soudain la vengeance / Du serf, et dont la fureur / N'a point craint son Empereur : / *Croyez* que plustost l'espee / En son sang sera trempee, / Que pour un peu moins souffrir / A son deshonneur s'offrir.

*Deffence* 284 Uses donques hardiment de l'infinifit pour le nom, comme *l'aller, le chanter, le vivre, le mourir*.

Editions de 1557, 62, 73 et 84 à 97 : *Usez*

Cette dernière occurrence manifeste une certaine hésitation entre un usage du tutoiement de type latin et cet emploi intermédiaire de la forme en *-ez* : Du Bellay choisit ainsi de ne pas préjuger du nombre des lecteurs concernés directement par l'injonction. Il en va de même dans toutes les autres occurrences, qui s'adressent essentiellement au lecteur, et correspondent donc à une situation d'interlocution médiate, où le locuteur ignore *a priori* les conditions précises de réception de son énoncé. Ce décalage entre énonciation et réception impose tout de même la séparation pragmatique des deux pôles de l'interlocution et l'impossibilité pour le locuteur de s'associer lui-même à l'exécution de l'impératif. C'est pourquoi la désinence *-ez* est la désinence impérative la mieux à même de représenter le spectre éventuel des interlocuteurs possibles, puisque, sous son unicité formelle, elle est interprétable indifféremment à la fois comme un pluriel virtuel ou comme une forme individuelle de proposition relevant du schéma pragmatique P2 > P1, alors que la forme forte serait plus univoque.



B représente ici la base tonique. La langue a progressivement investi de signification des marques qui n'en avaient pas, jusqu'à substituer au système ouvert et partiellement accidentel de l'ancien français un système clos et parfaitement cohérent d'oppositions des formes impératives faibles. L'exclusion du /j/ (signe sans rendement morphématique dans le système de l'ancien français) marque la limite externe du paradigme, auparavant inexistante sémiologiquement pour ces formes faibles. La restitution, assez précoce en diachronie, d'un morphème /z/ clignotant fournit une marque claire et analytique au référent personnel commun aux deux termes, la personne de l'interlocuteur. Dès lors l'opposition des deux termes faibles peut elle aussi s'interpréter sémiologiquement, selon l'orientation, comme le résultat de l'opération +P1 ou -P1.

Ce schéma est caractéristique du français puisque le latin ne connaissait pas la forme impérative en *-ons* : le français choisit d'exploiter complètement la morphologie verbale faible disponible, et réorganise en ce sens la sémiologie du paradigme impératif. Les deux formes faibles deviennent dès lors le socle solide d'un paradigme cohérent. La clôture diachronique du micro-système sémiologique des formes faibles (de toutes les formes faibles) ne signifie pas en effet que le paradigme d'impératif s'y réduirait. Mais ce paradigme, que le système délimite progressivement à partir des signes dont il hérite, ne pouvait inclure comme terme non faible, extérieur au socle *-ons/-ez*, qu'une forme qui, résultativement, partageât la communauté sémiologique de ce socle. Il fallait donc à la fois que cette forme se distingue efficacement de la prédication (comme les formes faibles excluant /j/) et qu'elle engage /z/, le morphème marqueur de P2. Une seule forme forte a répondu diachroniquement à ce double critère, celle-là même qui s'opposait déjà, dans le paradigme latin d'impératif, à la forme faible.

### 3. MARQUAGE MORPHEMATIQUE DES FORMES FORTES D'IMPÉRATIF : ETUDE DIACHRONIQUE.

#### INTRODUCTION

Un impératif singulier, accentué sur la base, existait déjà en latin. C'est par simple évolution phonétique que les formes latines d'impératif singulier ont abouti aux formes françaises que nous retrouvons au début de notre période diachronique. Or, ces formes latines étaient relativement diverses : la langue ne les reconnaissait pas par une désinence positive propre, mais plutôt par leur opposition phonologique implicite, d'une part, à l'autre terme du paradigme impératif (en *-te*), d'autre part, aux formes homologues de l'indicatif ou du subjonctif (en *-s*). Le latin présentait ainsi, dans ses deux conjugaisons les plus régulières, la distribution suivante :

2 <sup>e</sup> personne	Indicatif/subjonctif	Impératif
singulier	<i>-s : am(a/e)s, mone(a)s</i>	<i>ama, mone</i>
pluriel	<i>-tis : am(a/e)tis, mone(a)tis</i>	<i>-te : amate, monete</i>



Dans le cas des verbes moins réguliers, mais souvent très fréquents, relevant des deux autres conjugaisons, les marques phonologiques fortes *-s*, *-tis*, *-te* fondaient également le système d'oppositions, mais les formes d'impératif singulier n'obéissaient pas du tout à une homogénéité formelle générale : *bibe*, *dormi*, se rencontraient à côté de *fac*, *duc* par exemple. Tant qu'elles n'ont subi qu'une évolution strictement phonétique, les formes de l'impératif singulier français ont hérité de cette diversité formelle, de cette absence de désinence positive : le début de notre période atteste largement cette situation, où la forme du singulier n'est pas distinguée par une marque spécifique, mais, comme en latin, par les oppositions phonologiques sur lesquelles elle repose comme membre du paradigme. Il ne nous semble donc pas possible de parler de « désinence », fût-elle « zéro »<sup>232</sup>, puisque ce n'est justement pas une terminaison homogène propre à un terme du paradigme qui va distinguer ce terme. La langue toutefois ne s'est pas satisfaite de cet héritage. Notre période correspond ainsi très précisément au cycle complet de sigmatisation de l'impératif singulier, autrement dit à la restitution universelle (même si parfois non apparente) d'une désinence positive (« s ») qui n'existait pas en latin. Avant d'interpréter ce mouvement général qui caractérise la période diachronique de notre étude, il nous faut examiner précisément à quel moment, comment et dans quelle mesure ces évolutions non strictement phonétiques ont eu lieu.

---

<sup>232</sup> Comme le fait par exemple Zink, 1989, p. 160.

### 3. 1 ETAT DU SYSTEME EN ANCIEN FRANÇAIS

Nous avons déjà observé que la langue, au cours du XII<sup>e</sup> siècle, avait généralisé les désinences *-ons* sigmatiques. Ce même mouvement de sigmatisation (« s » signifiant sémiologiquement la deuxième personne) aura, en ce qui concerne la forme d'impératif singulier, pris beaucoup plus de temps pour se généraliser. Les terminaisons (non désinentielles) de l'impératif singulier se présentent dans la grande majorité des cas au XII<sup>e</sup> siècle comme asigmatiques. Nous examinerons d'abord de façon générale ces terminaisons asigmatiques du *terminus a quo*, les vocaliques, puis les consonantiques, puis nous étudierons plus en détail les terminaisons sigmatiques, appelées à devenir désinences. Nous pourrions alors établir un premier bilan synchronique, qui servira de base aux suivants, pour le moyen français et le français classique.

Les terminaisons vocaliques d'impératif fort en ancien français peuvent se classer selon leur destin phonétique jusqu'en français moderne. Les codes orthographiques du XII<sup>e</sup> siècle sont le plus souvent phonétiques, un graphème y note en général un phonème. La terminaison *-e*, attestée par les exemples suivants, est à la fois la plus fréquente dans les relevés et la plus ténue sémiologiquement :

*Manières* 159 Quant aucun le vilain menace / qu'il a fet qui a Dé ne place, / « Dex aïe ! » fet il en place, / « Je ne fâz que li reis ne face. »

*Reis* XX, 29 Pur ço, si grace vers tei ai truvé, *suffre* que jo i alge e veie mes freres.

*Reis XVI*, 1 Deus reparlad a Samuel, si li dist : « Purquei plures é plains Saül puis que jo l'ai degete qu'il ne regne sur Israel ? Mais *emple* un corn de ulie é vien, si te enveierai a Ysaï de Bethléém, kar jo ai purveü entre ses fiz un ki reis iert. »

*Renart* 595 Cuverz, fait il, *ovre* ta boce !

Les morphologies historiques<sup>233</sup> expliquent en général que cette famille très fréquente de formes d'impératif singulier correspond dans l'ensemble à la première conjugaison latine, le *-a* final latin évoluant phonétiquement en *-e*. Cette équivalence doit cependant être nuancée. D'une part en effet, les trois dernières occurrences ci-dessus sont l'exemple dans notre corpus d'impératifs singuliers réalisés au XII<sup>e</sup> siècle en *-e*, mais qui ne dérivent pas d'étymons latins de la première conjugaison : *ovre* et *suffre* ont conservé, jusqu'en français moderne, cette terminaison d'impératif singulier ; *emple* au contraire (latin *imple*) apparaît ici comme une terminaison provisoire dans l'histoire de la langue, la conjugaison du verbe ayant été reconstituée par la suite sur le modèle de la deuxième conjugaison du français (*emplissons*, *emplis*)<sup>234</sup>. D'autre part, nous le verrons, certains impératifs dont l'étymon appartient à la première conjugaison latine se réalisent au XII<sup>e</sup> siècle sous d'autres formes.

La voyelle finale *-e* présente parmi toutes les autres cette particularité morphologique de ne pas faire *stricto sensu* partie de la base verbale, puisqu'elle disparaît régulièrement à l'imparfait, au passé simple de l'indicatif, à l'imparfait du subjonctif ; elle représente en fait un morphème démarcateur d'un certain groupe de verbes (ceux de la première conjugaison en *-er*, et quelques autres)<sup>235</sup>.

Ce caractère particulier d'extériorité par rapport à la base, joint à la fréquence des formes qui l'engagent, explique en grande partie que la finale *-e* d'impératif fort, à défaut de représenter une véritable désinence, en vienne malgré tout à constituer dans le système un solide pôle de régularité, capable d'attirer des formes moins régulières en diachronie.

Les formes ci-dessous présentent d'autres terminaisons vocaliques, qui pour l'essentiel se sont maintenues phonétiquement jusqu'en français moderne, avec parfois un changement dans la prononciation moderne. Elles sont classées par ordre de fréquence croissante de la série verbale à laquelle elles se rapportent :

*Reis XV*, 18 Enveiad tei sur Amalech, si te dist : « Va, oci les pecheürs de Amalech, é quanque i ad *destrui* ! »

*Reis XXX*, 8 Respundi nostre Sire : « *Pursiu* les, senz dute les prendras, sis ociras. »

<sup>233</sup> Voir Lanly, 1977, p. 53.

<sup>234</sup> Fouché, 1967, p. 25, signale précisément ce verbe comme l'un de ceux qui hésitent entre la conjugaison simple et la conjugaison « inchoative » à suffixe *-sk-*.

<sup>235</sup> Andrieux et Baumgartner, 1983, p. 52.

*Le Charroi* 249 Ber, ne m'oci, se tu Guillelmes iés !

*Cligès* 192 Biax filz, fet il, de ce me *croi* / Que Largesce est dame et reine / Qui totes vertuz anlumine, / Ne m'est mie grief a prover.

*Erec et Enide* 213 - *Fui* ! fet Erec, nains enuieus, / Trop es fel et contralieus, / Lesse m'aler.

*Reis* XXVI, 16 *Véi* ore u est la lance le rei é la cupe ki fud a sun chief !

*Erec et Enide* 903 *Voi* la cele gente pucele / Qui por toi plore et Dieu apele !

*Reis* XXV, 24 Abigaïl à David : Suffre que jo puisse od tei parler é *oi* laparole de ta ancele.

*Guillaume* 999 - Or me *di*, Gui, que ses tu faire ?

*Renart* 30 Et Ysengrin qui pas ne l'eime, / Devant toz les autres se cleime / Et dit au roi : « Baux gentix sire, / Car me *fai* droit de l'avoutire / Que Renart fist a m'esposee, / Dame Hersent, quant l'ot serree / A Malpertuis en son repere, / Quant il a force li volt faire, / Et conpissa toz mes lovaux : / C'est li dels qui plus m'est noveax. »

*Adam* 1151, Caïn : Or *va* avant, jo irrai après / Le petit pas, a grant relais.

Ce deuxième groupe de terminaisons vocaliques, plus durables phonétiquement, ne relève pas de la première conjugaison latine. Les formes *di* et *fai* correspondent à l'évolution phonétique des formes atypiques latines *dic* et *fac*, seules formes (avec *duc*) terminées en latin par une consonne<sup>236</sup>. Toutes les autres formes correspondent à des étymons latins à terminaison vocalique (*\*destruge*, *\*proseque*, *occide*, *crede*, *\*fugi*, *vide*, *audi*, *vade*), auxquels l'évolution phonétique a fait perdre d'abord la voyelle finale et ensuite la consonne qui la précédait, souvent après transformation de la voyelle pénultième latine. La série correspondant à *vide* est représentée par deux formes ou graphies au XII<sup>e</sup> siècle : *véi*, puis *voi*<sup>237</sup> : cette dernière graphie s'est maintenue jusqu'en français moderne, même si la prononciation de *oi* a pu évoluer. De la même façon, la terminaison de *pursiu*, sans disparaître, s'est modifiée, dans l'écriture comme dans la prononciation. Toute ces formes monosyllabiques à terminaison vocalique comptent parmi les formes d'impératif les plus fréquemment employées en ancien français.

Le corpus présente également d'autres terminaisons vocaliques d'impératif singulier, qui se sont maintenues, graphiquement et phonétiquement, jusqu'en français moderne. Nous les isolons cependant ici parce qu'elles n'interviennent pas régulièrement comme terminaisons, mais apparaissent en fait dans des formes en *-e* syncopées :

*Adam* 614, Eve à Adam : *Lai* le !

*Adam* 665 Adam : *Ai*, mort ! Por quoi me laisses vivre ?

<sup>236</sup> Voir Lanly, 1977, p. 54.

<sup>237</sup> *ibid.*, p. 172.

*Adam* 709 Adam : *Ai*, Eve ! cum a mal ore !

Ces formes monosyllabiques d'impératif singulier se rattachent sans doute à un étymon relevant de la première famille de conjugaison latine, mais ont été abrégées par l'usage. P. Fouché signale :

Par suite de leur emploi comme interjection, certains impératifs de la classe I ont perdu leur *-e* final en ancien français.<sup>238</sup>

Il cite, outre une forme consonantique (*gar*), la forme *lai* que nous retrouvons dans le corpus ci-dessus, et qui peut être considérée comme une forme médiévale concurrente des formes *laisse*, *lesse*, également attestées<sup>239</sup>. Cette forme courte est diversement interprétée par les spécialistes de morphologie historique : certains<sup>240</sup> y voient ainsi la trace d'un verbe à part entière, *laier*, d'autres<sup>241</sup> un simple redoublement morphologique sporadique des formes longues.

Partant de l'intuition de Fouché, nous avons cru pouvoir considérer l'occurrence *ai*, rencontrée plusieurs fois dans *Le Jeu d'Adam*, comme une forme concurrente des formes longues, plus fréquentes et plus conformes à la terminaison de l'étymon, *aie*, *aide*, *aiüe*<sup>242</sup>. On pourrait bien sûr n'y voir qu'une interjection, mais alors la question de l'étymologie de cette interjection reste entière : or, plusieurs linguistes<sup>243</sup> considèrent par exemple que l'interjection *aie* ! du français moderne dérive du verbe *aider*. La prise en compte de tous ces éléments de réflexion sur la langue, et celle du contexte énonciatif des trois occurrences du *Jeu d'Adam* (notamment le vers 665), nous permettent du moins d'avancer qu'il est difficile d'exclure *a priori* l'interprétation de cette forme *ai* par l'impératif, fût-il d'ailleurs ici dans un emploi interjectif<sup>244</sup>.

Les formes d'impératif singulier peuvent aussi se terminer par une consonne (autre que *-s*). Il est possible là aussi de les caractériser selon leur pérennité jusqu'en français moderne ; le critère graphique intervient davantage dans cette typologie. On peut ainsi distinguer tout d'abord des consonnes finales qui disparaîtront graphiquement et phonétiquement ; des consonnes soumises ensuite à amuïssement, mais seulement à évolution graphique ; des terminaisons qui disparaîtront phonétiquement mais se maintiendront

<sup>238</sup> Fouché, 1967, p. 209.

<sup>239</sup> Pour l'attestation de *laisse* dans notre corpus, voir plus haut l'occurrence *Adam* 173, également *Erec* 167 et 211 (pour la graphie *lesse*).

<sup>240</sup> C'est notamment l'avis de l'autre édition du *Mystère d'Adam* (1964, voir notre corpus en annexe) et de Lanly, 1977, p. 91 à 94. Tanquerey, 1915, p. 369, relève cette forme en anglo-normand et la fait dériver du verbe « hypothétique » *laire*.

<sup>241</sup> Zink, 1989, p. 228.

<sup>242</sup> Nous citons plus haut la forme *aie* tirée du *Livre des Manières*, 159. Elle apparaît aussi dans *Roland*, 1906 et *Reis*, XII, 10. Nous relevons la forme *aide* dans *Renart*, 862, la forme *aiüe* dans *Roland*, 2303.

<sup>243</sup> Par exemple, Yazdi, 1983, p. 202.

<sup>244</sup> La deuxième partie de notre travail s'intéressera précisément au rapport linguistique qu'entretient le verbe impératif avec l'interjection, et mettra donc théoriquement en perspective ce genre de formes délicates à interpréter.

graphiquement ; enfin, des consonnes finales qui se maintiendront à l'écrit comme à l'oral ; dans certaines formes syncopées enfin, les consonnes n'apparaissent que sporadiquement en finale.

Nous relevons au XII<sup>e</sup> siècle des consonnes finales d'impératif singulier qui ne se sont maintenues jusqu'en français moderne ni phonétiquement ni graphiquement. Dans notre corpus, cette catégorie est notamment représentée par la finale *-f* :

*Reis* XXIV, 12 Ore t'aperceif que felenie n'ad en mei ne crimme envers tei.

*Adam* 141 Dieu à Eve : Lui serfe aim par bon corage, / Car ço est droiz de mariage.

*Reis* XVII, 17 A un jur Ysaï apelad David, sun fiz, si li dist : « Receif ci treis muis de flur a l'oés tes freres é cest pain é va delivrement en l'ost. »

La forme est ici commune avec la première personne du singulier de l'indicatif. *Aperceif* et *receif* relèvent de la même morphologie ; ils proviennent de la même famille d'étymons (*percipe*, *recipe*). *Serf* dérive de l'étymon *servi*.

Un autre groupe de consonnes finales amuïes par la suite a en revanche été le plus souvent remanié par les codes orthographiques postérieurs. Il s'agit des occlusives dentales :

*Adam* 135 Dieu à Eve : A moi servir *mer*<sup>245</sup> ton porpens, / Tut ta force e tot tun sens.

*Renart* 1021 Grinbert : Rent toi a moi verai confés, / Qar je n'i voi prestre plus pres.

*Guillaume* 1121 Biaus sire, fait ele, or *entent* / Un petitet molt doucement ; / Que Diex tes proieres entenge, / Et merite del bien te reнге / Que tu m'as fait en ta maison !

*Reis* I, 20 - Fedeil Deu, *entend* l'estorie

L'occlusive dentale finale s'est majoritairement assourdie à cette époque, quelle que soit sa qualité d'origine (*met* < *mitte*, mais *rent* < *redde*). Nous relevons les deux graphies pour *enten(d/t)* (latin : *intende*), dans deux textes presque contemporains, tous deux de la fin du siècle. Ces consonnes se maintiendront au moins graphiquement dans la suite, en particulier, comme c'est souvent le cas, lorsqu'elles apparaissent après une autre consonne<sup>246</sup>. Leur graphie renouera cependant le plus souvent avec leur qualité étymologique, au rebours de l'orthographe plutôt phonétique du XII<sup>e</sup> siècle.

Les consonnes nasales s'amuïront également dans l'évolution phonétique postérieure, mais trace graphique en a été conservée le plus souvent jusqu'en français moderne. Les occurrences sont classées ici par ordre de fréquence croissante de la série verbale à laquelle elle se rapportent :

*Renart* 1130 Dex, fait il, rois omnipotens, / *Maintien* mon savoir et mon sens / Que je n'i perde par peor / Par devant lo roi mon segnor, / Quant Ysengrin m'acusera, / De quanqu'il me demandera, / Que je li

<sup>245</sup> Cette forme est confirmée comme impératif dans le glossaire de l'édition de 1964 du *Mystère d'Adam*.

<sup>246</sup> Voir Lanly, 1977, p. 53.

puisse reson rendre / Ou del noier ou del defendre : / Me doint sein et sauf repaier / Que je me puisse encor vengier / De cels qui me font si grant guere.

*Reis* XVI, 13 Dist nostre Seignur a Samuel : « Lieve, si l'enuing ! ».

*Renart* 768 Renart, fet il, baux doz conpainz, / *Respon* moi, es tu la dedenz ?

*Reis* XXII, 23 *Remain* od mei, mar avras poür.

*Perceval* 888 Vaslez, fet il, or diz tu bien. / Or va donc tost et si revien, / Et tant diras au malvés roi, / Se il ne vialt tenir de moi / Sa terre, que il la me rande, / Ou il anvoit qui la desfande / Vers moi, qui di que ele est moie.

*Manières* 268 Escience n'ï vaut ne leitre, / ne bien feire ne mal demestre : / si en iglise te velz meitre, / *Pren* te au doner, lei le premeitre.

*Erec et Enide* 999 *Tien* m'espee, je la te rant.

*Adam* 620 Eve à Adam : Manjue ! *Ten* ! / Par ço saveras e mal e bien.

Les formes *maintien*, *tien* et *ten* relèvent de la même morphologie, à laquelle on peut d'ailleurs rattacher aussi (*re*)*vien*, également d'emploi fréquent. La forme *ten*, tirée du *Jeu d'Adam*, est probablement conservatrice. *Enuing* est la forme médiévale qui correspond au français moderne *oins* : *-ng* est la seule graphie médiévale de consonne nasale finale qui n'ait pas été conservée telle quelle jusqu'en français moderne (comme les occlusives dentales).

Nous distinguons enfin la consonne finale *-r*, qui s'est maintenue, aussi bien dans l'écriture que dans la prononciation, jusqu'en français classique :

*Roland* 1113 *Fier* de ta lance e jo de Durendal, / Ma bone espee, que li reis me dunat.

*Reis* XVII, 17 A un jur Ysaï apelad David, sun fiz, si li dist : « Receif ci treis muis de flur a l'oés tes freres é cest pain é va delivrement en l'ost. E ces furmages presenteras al cunestable é *enquer* cument tes freres le facent é od quels ils seient en cumpaignie en l'ost. »

*Reis* XXV, 8 *Enquier* des tuens, é issi le te dirrunt.

Ces deux séries verbales, de morphologie d'ailleurs proche, relèvent respectivement des étymons *feri*<sup>247</sup> et *\*inquere* < *inquaere*<sup>248</sup>. La différence de timbre et de quantité de la voyelle finale dans la forme *enqu(i)er* s'explique, selon Fouché, par une réfection sur l'infinitif *querre*<sup>249</sup>. La finale consonantique *-r* d'impératif singulier est la seule qui se maintiendra non seulement graphiquement, mais aussi phonétiquement (avec une évolution dans la prononciation), jusqu'en français moderne.

---

<sup>247</sup> Lanly, 1977, p. 291.

<sup>248</sup> *ibid.*, p. 305.

<sup>249</sup> Fouché, 1967, p. 76, note 3.

Des finales consonantiques d'impératif singulier peuvent correspondre à des formes brèves ou syncopées de formes plus longues en *-e* ; elles se sont dans ce cas totalement maintenues jusqu'en français moderne, mais en perdant leur statut de finale phonétique :

*Adam* 133 Dieu à Eve : *Aim*<sup>250</sup> *e honor* ton creator, / E moi reconuis a seignor. / A moi servir met ton porpens, / Tut ta force e tot tun sens. / Adam aime e lui tien chier : / Il est marid e tu sa mullier ; / A lui soies tot tens encline, / Nen issir de sa discipline. / Lui serf e *aim* par bon corage, / Car ço est droiz de mariage.

*Adam* 305 le diable : *Escult*, Adam, entent a moi !

*Le Jeu d'Adam* même présente aussi les formes longues (en *-e*) des mêmes verbes, comme l'atteste d'ailleurs ce passage de mise en garde de Dieu à Eve pour la forme *aim(e)* ; nous avons relevé plus haut la forme longue *escote* ; quant à *honor*, c'est la seule occurrence du verbe que nous ayons pu relever dans notre corpus au XII<sup>e</sup> siècle, mais on peut considérer qu'elle est elle aussi soumise à syncope ponctuelle, que la cause en soit d'ailleurs proprement linguistique (mais le système de la langue rétablira durablement par la suite le *-e* final), ou prosodique, générique ou stylistique. Ces différents phénomènes de syncope peuvent sans doute s'interpréter aussi par l'effet d'analogie avec la première personne du singulier de l'indicatif : cette influence est souvent avancée par les spécialistes<sup>251</sup> pour expliquer notamment la sigmatisation, elle peut sans doute, de la même façon, expliquer partiellement ces formes syncopées sporadiques.

Nous avons également relevé, dès le *terminus a quo* de notre période, des terminaisons sigmatiques d'impératif singulier. Cette terminaison *-s* (parfois *-z*) est particulière en ce que, contrairement aux autres, elle présente d'emblée une signification morphématique : elle signifie généralement en français la deuxième personne, en particulier dans une opposition paradigmatique assez régulière au morphème *-t*, marqueur de la troisième personne. Il est intéressant d'étudier en diachronie comment cette désinence s'est progressivement imposée et généralisée dans la forme forte d'impératif, et pour cela, de partir de sa représentation minimale dans la période, au début de celle-ci. Dans la mesure où cette terminaison est moins fréquente que les autres à cette époque, mais aussi plus significative, nous avons cette fois retenu toutes les occurrences du corpus, et non plus seulement une forme par série verbale. Nous pouvons là encore distinguer, au XII<sup>e</sup> siècle, et sans tenir compte des phénomènes de liaison : des *-s* finaux qui ne seront conservés par la langue ni à l'écrit ni à l'oral ; des graphies sigmatiques qui s'amuïront mais subsisteront à l'écrit sous une autre orthographe ; d'autres qui s'amuïront mais que l'orthographe conservera sous leur forme médiévale ; enfin, certaines formes syncopées se terminent au XII<sup>e</sup> siècle par un *-s*, qui correspond dans la forme longue à une consonne intérieure, et y sera donc conservé, à l'écrit comme à l'oral.

<sup>250</sup> A propos de cette occurrence, l'éditeur du texte note : « Le manuscrit porte « moi aim » ; *moi* est grammaticalement et stylistiquement douteux ; en plus il est en surnombre ; le copiste a sans doute anticipé le pronom des vers suivants. »

<sup>251</sup> Fouché, 1967, p. 209 ; Lanly, 1977, p. 54.



Deux impératifs singuliers sont sigmatiques au XII<sup>e</sup> siècle et ne le resteront pas ensuite, *aies* et *saches* :

*Roland* 1958 Païen, mal *aies* tu !

*Reis* XXIII, 17 N'*aies* poïr !

*Perceval* 716 Mon anel n'avras tu ja voir, / Fet la pucele, bien le *saiches*, / S'a force del doi nel m'araiches.

*Charroi*, Manuscrits B, 1456 François s'escriënt : « Otran, quar di le mot / Respit avras ce *saches* tu de mort »

Ces deux formes d'impératif singulier proviennent, non de la forme d'impératif latin correspondant, mais de formes latines de prédication employées comme injonctions<sup>252</sup>, \**ayas* < *habeas* et *sapias*. En latin, la désinence *-s* marquait la deuxième personne du singulier des modes de prédication. En ancien français, au XII<sup>e</sup> siècle, elle est étendue à travers ces formes à l'impératif, qui l'excluait jusqu'alors. G. Zink note à propos de cette sigmatisation des impératifs singuliers :

Le développement des marques positives touche l'impératif comme les autres modes et, s'agissant d'une personne 2, c'est à *-s* qu'il est fait appel.<sup>253</sup>

Toutefois, au moins pour l'une des deux séries, nous relevons dès le XII<sup>e</sup> siècle une amorce de désigmatisation, qu'atteste l'occurrence suivante :

*Cligès* 1079 Mes il en iert mis en essil, / Et *sache* bien de verité / Que an chastel ne an cité / Ne porra garantir son cors / Qu' a force ne l'an traie fors.

Ce mouvement sémiologique régressif est encore marginal, puisqu'il touche une occurrence de la forme d'impératif singulier *sache(s)* sur sept dans nos relevés, mais semble bien rétablir progressivement la distribution latine entre la prédication d'une part et l'impératif d'autre part. Les historiens de la langue<sup>254</sup> l'interprètent en général comme un alignement analogique sur les finales en *-e*, qui sont les plus fréquentes.

A côté de ces terminaisons sigmatiques provisoires, le corpus en présente d'autres en *-z* qui s'amuïront également plus tard en diachronie et ne présentent pas encore leur graphie moderne ; ces formes en *-z* ne relèvent pas d'une explication globale :

*Adam* 640 Eve à Adam : Manjue, Adam ! Ne *faz* demore !<sup>255</sup>

*Renart* 831 *Voiz* ci par la ou l'en i entre.

*Adam* 130 Dieu à Eve : Co garde tu, nel *tenez* en vain.

<sup>252</sup> Lanly, 1977, p. 52.

<sup>253</sup> Zink, 1989, p.160.

<sup>254</sup> Fouché, 1989, p. 212.

<sup>255</sup> Tanquerey, 1915, p. 373, signale cette occurrence, et précise que la forme *faz* est beaucoup moins courante en anglo-normand que la forme sigmatique.

La forme *faz*, qui fonctionnellement ne peut être ici qu'un impératif, ne saurait pourtant s'expliquer par l'étymon impératif *fac* (latin vulgaire : *fage* < *face*). On ne peut y voir non plus une simple sigmatisation secondaire de la terminaison vocalique de la forme plus régulière *fai*. Force est donc d'y reconnaître un emprunt formel et sporadique de l'impératif au paradigme indicatif contemporain, de ceux qui faciliteront justement la sigmatisation par analogie<sup>256</sup>. On pourrait reproduire la même analyse à propos de la forme *voiz*, mais l'indicatif fonctionnel n'est pas exclu dans ce cas : qu'elle soit sentie ou interprétée en contexte comme un impératif ou comme une prédication, cette forme *voiz ci*<sup>257</sup> nous semble emblématique de structures performatives qui ne distinguent précisément pas les deux modes, et ont donc pu contribuer au rapprochement fonctionnel général des modes sur lequel s'appuie la sigmatisation analogique. La forme *tenez* peut sans doute être considérée comme une simple forme en *-ez* ; cependant, le contexte (tous les autres impératifs sont au singulier) nous invite à prendre en compte une note<sup>258</sup> de l'édition scientifique du texte, à propos d'une graphie *devez*, considérée comme deuxième personne du singulier ; si l'on retient cette hypothèse, on aurait en quelque sorte avec cette forme une sigmatisation longue d'une forme de type *ten*, attestée plus haut. Comme dans les cas précédents, la consonne *-z* finale, marque marginale de sigmatisation, ne sera pas conservée jusqu'en français moderne dans son état graphique médiéval.

Les terminaisons sigmatiques d'impératif singulier ont en général été conservées graphiquement dans leur forme médiévale, mais, hors contexte syntactique d'apparition de la liaison, elles se sont amuïes. Certaines de ces terminaisons sont tout simplement le fruit de l'évolution phonétique naturelle :

*Roland* 2387 Veire Patene, ki unkes ne mentis, / Seint Lazaron de mort resurrexis / E Daniel des leons guaresis, / *Guaris* de mei l'anme de tuz perilz / Pur les pecchez que en ma vie fis !

*Reis* XXIV, 12 Ore, chier pere, vei é *cunuis* ceste piece de tun afublail que tienc en ma main.

*Roland* 1026 - *Tais*, Oliver, li quens Rollant respunt, / Mis parrastre est, ne voeill que mot en suns.

*Adam* 433 Adam au diable : Ne *soies* ja mais tant hardi / Que tu ja viengez devant moi !

*Adam* 844 Dieu au serpent : E tu, serpent, *soiez* maleit !

La terminaison *-s* ne provient pas toujours ici du même genre d'étymons. Dans la mesure où elle est en voie de devenir désinence, on peut parler de synapse sémiologique pour caractériser l'agrégation en un

<sup>256</sup> Fouché, 1967, p. 89, évoque ainsi la possibilité d'une analogie entre la première personne du singulier du présent de l'indicatif et la forme forte d'impératif. Il recense notamment les formes impératives *dueil, toil, cuntiene, despong, faz, acors, manju*.

<sup>257</sup> Le syntagme *voi(s) ci* sera étudié particulièrement dans notre troisième partie de syntaxe.

<sup>258</sup> La forme *devez* du vers 115 est ainsi commentée : « graphie basée sur la transformation analogique de la conjugaison en anglo-normand tardif ; cf Pope, § 1311 et 1315. »

même terme de toutes ces séries d'impératifs singuliers durablement sigmatiques. Les premières formes correspondent à des étymons (*cognosce*, \**warisce*<sup>259</sup>) qui comprenaient déjà un *s* final, protégé dans l'évolution phonétique par la structure consonantique forte *-sk-*, caractéristique du type latin inchoatif. Dans le cas de *tais*, c'est l'évolution naturelle<sup>260</sup> qui a conduit à la consonne *-s* finale par transformation de l'occlusive *-c-* étymologique. Enfin, la forme *soies* correspond à l'étymon subjonctif du latin vulgaire \**sias*<sup>261</sup>. Le *-s* final a donc ici une origine directement grammaticale, morphématique. Nous avons retenu la graphie *soiez* du vers 844 du *Jeu d'Adam* comme forme forte dans la mesure où le contexte s'y prête, et où ces graphies *-ez* peuvent comme on a vu s'interpréter comme des marques du singulier dans ce texte ; l'hypothèse d'une forme en *-ez* employée avec un pronom singulier, toutefois, ne peut être absolument rejetée dans l'interprétation d'un énoncé en ancien français. Comme pour la forme *aies*, nous n'avons pas rencontré au XII<sup>e</sup> siècle de graphie asigmatique correspondant à *soies*.

Il nous reste à prendre en compte deux formes syncopées que leur abrègement rend sigmatiques :

*Reis* XIV, 19 *Lais* a tant !

*Reis* XIX, 18 *Lais* m'aler, u jo t'ocirai

Lanly, 1967<sup>262</sup> rattache cette forme sigmatique au verbe *laier*, qu'il suppose distinct de *laisser*. Il est difficile d'établir quel rôle ces formes syncopées sigmatiques auront joué dans la généralisation de la sigmatisation.

A l'issue de ce parcours synchronique dans le corpus d'impératifs singuliers de notre *terminus a quo*, nous pouvons récapituler les différentes terminaisons en un tableau. Nous y avons porté, dans chaque colonne, la nature du graphème final au XII<sup>e</sup> siècle. Les occurrences sont en outre distribuées en lignes en fonction du devenir graphique de ce graphème jusqu'au *terminus ad quem* de notre étude, ainsi que de leur évolution phonétique jusqu'à cette même époque. Nous avons ainsi pu distribuer plus précisément des formes comme *rent* (où la consonne *t* ne s'est pas maintenue en diachronie) opposables à *met* par exemple. En revanche, ce tableau ne rend pas compte de la spécificité des formes syncopées (*lai*, *honor* par exemple) dans la mesure où il ne prend en compte que le devenir graphique et phonique du graphème qui termine le mot au XII<sup>e</sup> siècle, et non son changement de position. C'est surtout une comparaison quantitative des différents états de la langue qui permettra d'apprécier le rythme de régularisation désinentielle pour cette forme d'impératif fort sur la période considérée.

---

<sup>259</sup> Lanly, 1977, p. 336.

<sup>260</sup> Fouché, 1987, p. 163.

<sup>261</sup> Zink, 1989, p. 138.

<sup>262</sup> Lanly, 1977, p. 94.

graphème final devenir graphique / phonétique	au XII <sup>e</sup> siècle	vocalique	sigmatique	consonantique (autre que s, z)
transformation	conservation		<i>lais</i> 0,67 %	
	transformation	<i>emple, pursiu</i> 0,67 %		
	amuïssement		<i>faz, voiz, veiz, tenez</i> 1,68 %	<i>rent, vent, entent, tenez</i> 4,04 %
			<i>aies, saches</i> 3,03 %	<i>receif, aperceif, serf, suffret, fait, tient, enuing</i> 3,36 %
chute		<i>jure, ovre, -e</i> 35,01 %	<i>tais, guaris, cunuis, soies, seies</i> 4,37 %	<i>met, entend, tien, ten, maintien, respon, remain, (re)vien, pren</i> 11,11 %
conservation	transformation	<i>oi, voi, véi, croi, fui, destrui, (accent sur i : fin XII<sup>e</sup>) fai, ai, lai</i> 12,79 %		<i>enqu(i)er, fier, honor</i> 1,34 %
	conservation	<i>va, di, occi,</i> 20,53 %		<i>aim, escult</i> 1,01 %

69,01 %

9,75 %

21,19 %

Les codes orthographiques du XII<sup>e</sup> siècle peuvent être décrits très généralement comme phonétiques, un graphème (« a », « z ») ou un couple défini de graphèmes (« -il », « ch », « ng ») y notant en principe un seul phonème ou un groupe de phonème liés historiquement : des affriquées pour « z » ou « ch » par exemple. Au cours du siècle suivant vont intervenir des évolutions phonétiques, dont l'écriture ne cherchera pas toujours à rendre compte de façon aussi logique : ainsi des amuïssements de consonnes finales, des

réductions de timbre de diphtongues par exemple. Certaines graphies dès lors n'assument plus un rôle strictement phonétique.

On peut ainsi calculer que 62, 20 %<sup>263</sup> des phonèmes finaux avérés au XII<sup>e</sup> siècle (ce sont les trois lignes centrales du tableau) s'amuïront au cours de la diachronie, les consonnes au XIII<sup>e</sup> siècle, le *-e* final beaucoup plus tard, au XVII<sup>e</sup> siècle, après labialisation en moyen français. L'on doit cependant prendre en compte les différentes contraintes syntaxiques qui relativisent l'amuïssement de ces phonèmes finaux en diachronie : le *-e* final, réalisé phonétiquement dans la plus grande partie de notre période, continuera à l'être au XVII<sup>e</sup> siècle et au-delà comme voyelle d'appui dans une séquence fortement consonantique ; la liaison conserve elle aussi une existence phonétique partielle aux consonnes finales. Parmi celles-ci, les graphies sigmatiques, qui ont vocation à devenir une désinence, analogue à la désinence du terme P2 d'indicatif, ne représentent en général après le XIII<sup>e</sup> siècle aucun phonème, mais, dans certains contextes syntaxiques favorable à la réalisation de la liaison, elles marquent le phonème sonore /z/ correspondant.

Ce sont en revanche les graphèmes que la langue conservera totalement qui sont aussi les plus fréquents, quelle que soit la valeur phonétique qu'ils prennent par la suite : ils correspondent à 86, 17 % des occurrences relevées. Le décalage des pourcentages manifeste donc bien le changement des critères orthographiques, et la permanence de graphies conservatrices. Certaines graphies finales marquant au XII<sup>e</sup> siècle l'évolution phonétique naturelle de la forme (en particulier *-f*, *-ng*, *-t* correspondant à *-d-* latin) disparaîtront assez tôt après l'amuïssement du phonème. Par contre, nous retrouverons jusqu'en moyen français des équivalents des graphies finales anormales, sigmatiques (*-z*) ou non (*-t*). Parmi les graphèmes durables, certains cependant ne resteront pas en position finale. C'est le cas bien sûr des graphèmes finaux des formes syncopées (*escult*, *lai*, etc.), mais surtout des graphèmes consonantiques : plus fréquents, au XII<sup>e</sup> siècle, que la terminaison *-s*, leur variété leur interdit pourtant le destin de morphème sémiologique spécifique de la forme d'impératif fort.

Si l'on analyse la répartition en fréquence des différentes terminaisons synchroniques, il apparaît très nettement que ce sont les finales vocaliques qui l'emportent : 69, 01 %, dont une moitié environ pour la terminaison *-e*, sentie dès cette époque comme assez régulière. Les terminaisons sigmatiques sont encore tout à fait marginales, et le plus souvent d'origine strictement étymologique, radicale. Ce premier bilan synchronique manifeste bien le mouvement de diversification des terminaisons qui a pu intervenir dans l'évolution du latin au français, alors même que les formes latines d'impératif singulier elles-mêmes ne pouvaient déjà pas être caractérisées par une désinence unique.

---

<sup>263</sup> Sur 300 occurrences environ.

### 3. 2 ETAT DU SYSTEME EN MOYEN FRANÇAIS

Dans la prise en compte du moyen français, nous nous appuyerons essentiellement sur la coupe synchronique du XV<sup>e</sup> siècle et nous insisterons surtout sur les faits nouveaux, de façon à mettre en exergue l'évolution diachronique du système de marquage morphématique des formes d'impératif fort. Nous étudierons successivement dans cette perspective les graphies finales vocaliques, sigmatiques, puis consonantiques. Nous présenterons également un bilan statistique des relevés, qui permettra de préciser quantitativement ces évolutions.

En ce qui concerne les graphies finales vocaliques, les évolutions de l'ancien au moyen français sont surtout quantitatives, et concernent pour l'essentiel les répartitions entre la finale *-e*, constituant extérieur à la base verbale mais de plus en plus régulier, et les autres finales vocaliques, qui font partie de la base verbale. Des évolutions phonétiques ont en outre eu lieu en ancien français, qui touchent en particulier les diphtongues « oi » et « ai »: les deux graphèmes notent dorénavant de façon solidaire soit un seul phonème (cas de « ai »), soit un groupe de phonèmes qui n'évoluera pas dans la diachronie considérée (cas de « oi »). Au XV<sup>e</sup> siècle, ces finales vocaliques sont le plus souvent orthographiées avec un « y ». La même tendance orthographique concerne toutes les autres formes terminées en ancien français par « -i » :

*Testament 787* Fremin, siez toy pres de mon lit, / Que l'en ne me viengne espler. / Pren ancre tost, plume, pappier, / Ce que nomme escriptz vistement, / Puis *fáy* le partout coppier.

*Fierabras*, 6 *Croy* en celle magesté et laisse ces ydoles faittes d'euvre de hommes et de choses folles et vaynes.

*Pathelin*, 739, Maître Pierre à Guillemette : (Et) ne *ry* point : s'il retournoit...

Cette tendance à remplacer « i » par « y » en finale nous paraît moins affirmée au XIV<sup>e</sup> siècle, où les graphies originelles restent encore majoritaires :

*Fontaine* 574 Junon à Iris : Tu li diras que devers li t'envoy, / Et le meschief d'Alchioine et l'anoy / *Di* li, qu'il li moustre Ceys le roi / Et la maniere / Qu'il fu peris, et comment, et pourquoy.

*Fontaine* 2402 Si qu'il n'est rien qu'amour ne face, / Puis que Venus est en la place. / Dont se tu vués avoir sa grace, / *Fai* li offrande / D'encens, de cire, ou d'or en mace, / En priant que ton mal efface / Et que sa bele clere face / A toy entende, / Et lors aras tu ta demande.

*Fontaine* 1910 Or enten, par t'ame, / Ce que je te diray briefment, / Et se *fay* loial jugement / Et laisse cest villain mestier, / Car, certes, il t'est grant mestier / Que tu bien et loiaument juges / Com bons et vrais et loiaus juges.

Parmi les formes à finale vocalique au XV<sup>e</sup> siècle, nous en avons relevé une qui correspond à une articulation dialectale :

*Pathelin*, 845 Maître Pierre, en présence du drapier : *Vy* my trot, ly gentil fallot / Ye bigot et brelare !

Il est d'ailleurs difficile de déterminer, dans la transcription de ce patois qu'affecte Maître Pathelin, si cette forme *vy* est réellement une forme forte d'impératif. La forme régulière contemporaine est *voy*.

Le moyen français amorce un mouvement de sigmatisation de ces formes à finales vocaliques. Les formes sigmatiques (*veoys*, *dys*) restent cependant minoritaires statistiquement. La forme forte *dy* (orthographe majoritaire) est celle qui présente la plus grande variété de graphies. Voici toutes celles dont nous avons trouvé une attestation dans la coupe synchronique du XV<sup>e</sup> siècle :

*Mystère de Troyes* 1846, Lucifer : Sathan, amy, comment te vad ? / Qu'as tu fait ? *Dy* nous tout le cas.

*Fierabras* 44 Je suis content pour le present que tu t'en tourne et m'envoye Roland ou Ogier ou Berard de Mondidier ; et expressement *diz* a Olivier que je ne me partiray de ceste avantgarde que je ne l'aye conquis.

*Fierabras*, 43 Quant Firebras eut beaucoup demouré sans lever pour Olivier, il s'assetta, puis dit : « Garin, je te demande que tu me *dys* sans celler de quelle force est Roland et Olivier, que tant sont redoubtez des payens et de quelle grandeur. »

*Quenouilles* 2312 Je vous prie, dist une autre sans dens qui aloit au baston, que tu me *dyes* par comment tu fus quitte de la quauquemare qui aincoires me travaille souvent ; car se ne fust ce meschief, et un que bien congnoy amon plaisir me requeroit de marier, ja ne lui refuseroie.

Nous ne rencontrons plus à cette époque d'attestation de la graphie *di*, encore observable dans la coupe synchronique précédente<sup>264</sup>. Les deux dernières occurrences peuvent être interprétées comme des subjonctifs, mais l'impératif subordonné avec graphie sigmatique n'est pas exclu. La forme *diz* est une graphie sigmatique originale. Pour l'essentiel donc, les formes d'impératif fort en *-i/-y* demeurent majoritairement asigmatiques en moyen français. Ce groupe assez hétérogène des formes fortes en *-i/-y* (qui inclut les finales à diphtongues) s'est peu à peu constitué comme le deuxième groupe à finale vocalique, derrière celui des formes en *-e*, et devant *va*, qui constitue à lui seul le groupe en *-a*.

Le *-e* final est encore prononcé en moyen français, du timbre « e » central il passe, au XV<sup>e</sup> siècle, au timbre « œ » labial. Les formes syncopées de l'ancien français, *aim*, *fier*, *lais* ne sont plus attestées, ce qui amoindrit la représentation synchronique des terminaisons consonantiques pour renforcer au contraire celle de la finale *-e*. Les formes anormales d'ancien français comme *suffret* sont régularisées en *souffre*. Une part plus importante des formes *aies/saches* est désigmatisée. Le groupe des formes en *-e* se confirme donc comme pôle (non désinentiel) de régularité au sein du système morphologique des impératifs forts, au détriment de la variété des formes héritées de l'évolution phonétique.

L'on rencontre en moyen français quelques verbes qui hésitent entre l'un ou l'autre type de conjugaison, et dont la terminaison d'impératif fort, de ce fait, peut varier d'un texte à l'autre :

*Testament* 211 Le dit du Saige trop lui feiz / Favourable, bien en puis mais ! / Qui dist : « *Esjoïs* toy, mon filz, / En ton adollescence », mes / Ailleurs sert bien d'un autre mes, / Car « Jeunesse et adollescence / - C'est son parler, ne moins, ne mes - / Ne sont qu'abuz et ygnorance ».

*Fierabras*, 21 O tu August, qui jamais ne refusas de obeïr aux commandemens de Dieu, *esjoye* toy en Jhesuscrist !

Ce verbe *esjoïr* sera progressivement versé dans la conjugaison inchoative (*-ir*, *-issant*). D'autres impératifs forts, plus nombreux, et relevant de la première conjugaison, se présentent en moyen français alternativement sous orthographe asigmatique ou sigmatique, hors des contextes syntactiques qui rendent obligatoire la liaison en /z/ et l'apparition graphique du *-s* :

*Retenue* 81 Ne te *doubtes*, se dist elle, de moy.

*Pathelin* 1337 Maître Pierre au berger : Ah ! Dea ! Tu te trouveras / En grant despens, (or) ne t'en *doubte* !

*Quenouilles* 1839 Se une femme perchoit ung loup qui le sieuve, tantost doibt traynner sa chainture par terre après ly en disant : « *Garde* que la mere Dieu ne te fiere ! », et il s'en retournera tout confus.

*Retenue* 399 *Gardes* tousjours ce que t'ay commandé, / Et je t'auray pour bien recommandé !

---

<sup>264</sup> Voir ci-dessus l'exemple de *la Fontaine amoureuse*.



Nous voyons là un mouvement de grammaticalisation des graphies, le signe *-s*, purement graphique dans ces contextes, étant senti comme une marque logique d'accord avec le sujet implicite.

C'est bien que *-s*, en moyen français, est considéré comme un morphème de seconde personne, et non plus comme la terminaison contingente d'un certain nombre d'impératifs forts d'origines diverses, comme c'était encore le cas en ancien français. Cette reconnaissance orthographique induit d'abord une forte poussée de sigmatisation inconditionnelle des formes en *-e*. Nous avons ainsi rencontré en synchronie, dans les textes les plus divers, des impératifs forts exclusivement représentés par la graphie en *-es* :

*Testament* 283 De povreté me grementant, / Souventeffoiz me dit le cuer : « Homme, ne te *doulouse* tant / Et ne demaine tel douleur ! »  
Manuscrit C du même texte : Homme, ne te *douleures* tant...

Pisan, 4 Sire Dieux, euvre mes levres, *enlumine(s)* ma pensée, et mon entendement esclaires à celle fin que m'ignorance n'encombre mes sens à expliquer les choses conceues en ma memoire, et soit mon commencement, moyen et fin à la louenge de toy, souveraine poissance et digneté incirconscribable, à sens humain non compréhensible !

*Retenue* 26 : Quant Jennesses me tint en sa maison, / Un peu avant la nouvelle saison, / En ma chambre s'en vint un bien matin / Et m'esveilla, le jour saint Valentin, / En me disant : « Tu dors trop longuement, / Esveille toy et *aprestes* briefment, / Car je te vueil avecques moy mener / Vers un seigneur dont te fault acointer, / Lequel me tient sa servante treschiere : / Il nous fera sans faillir bonne chiere. »

Les deux premières occurrences, ci-dessus, illustrent bien l'hésitation de l'orthographe de l'époque. Cette tendance à la sigmatisation des impératifs forts en *-e* (et même de *va*) pouvait en fait déjà s'observer, de façon plus sporadique, dans certains textes du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ou de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle :

*Miracle* 201, le bourgeois à son valet : De tant mangeras tu miex ja. / *Sueffres* toy, si n'en *parles* plus.

*Miracle* 1104, le bailli : Tristan, *vaz* y tost sanz retraire. / Tu oz bien que mon seigneur dit. / *Vaz*, si le faiz sanz contredit ; / Or t'en avance.

*Aucassin* 8 Ha ! fix, fait il, con par es caitis et maleurox, que tu vois c'on asaut ton castel tot le mellor et le plus fort ; et *saces*, se tu le pers, que tu es desirétés. Fix, car pren les armes et *monte* u ceval e defen te tere et *aiues* tes homes et *va* a l'estor : ja n'i fieres tu homes ni autres ti, s'il te voient entr'ax, si desfenderont il mix lor avoir et lor cors et te tere et le miue ; et tu ies si grans et si fors que bien le pués faire, et farre le dois.

La tendance à la sigmatisation est moins forte, semble-t-il, dans l'occurrence du XIII<sup>e</sup> siècle. L'occurrence de *aiues* (pour *aiue/aïe* < *adjuta*) marque bien ici le début d'un processus historique de grammaticalisation des désinences d'impératif fort. Cette forme est probablement induite par un double effet analogique : celui, contextuel, de la forme *saches*, sigmatique dès l'origine ; celui, morphologique, de la forme contemporaine *aies*, proche dans son aspect signifiant, et également sigmatique dès l'origine. La prise en compte de ce double effet permet sans doute de comprendre pourquoi en revanche, dans cette occurrence, ni *monte*, ni *va* n'ont été sigmatisés, alors qu'il pourront l'être, dans des conditions moins favorables, en

moyen français. La sigmatisation à cette époque peut être corrélée à la réalisation phonique d'une liaison (cas de l'occurrence de *Miracle* 1104, *vaz y*), mais, le plus souvent, elle intervient sans qu'il soit possible de restituer une quelconque détermination extérieure, que celle-ci soit syntactique ou analogique.

Les terminaisons *-es* d'impératifs forts disparaîtront de l'orthographe classique et moderne de la langue, hors contexte syntactique favorable. Elles étaient également étrangères à l'ancien français, sauf dans le cas des formes relevant d'étymons latins subjonctifs (*aies, saches*), où la consonne *-s* finale était tolérée comme conforme à l'étymologie. En moyen français, l'heure n'est pas encore à la désigmatisation massive pour ces formes *aies, saches, faces, viengnes* qui restent généralement sigmatiques. Le cas de la forme *vueille(s)* est plus intéressant dans la perspective de cette étude diachronique contrastive, puisqu'elle n'était pas attestée au XII<sup>e</sup> siècle. La forme sigmatique *vueilles* reste majoritaire dans le corpus :

*Abuzé, 25* Si *vueilles* parensuivir en choses consonantes a ton tresbon et beau commencement et emploiez le temps que Dieu t'a presté en telle maniere que, en la fin de ceste vie, en puisses rendre compte a Dieu agreable !

*Saintré, 237* Hellas ! et il avra affaire a ung sy grant homme, sy fort et sy puissant que il n'est nul qui doubter ne le doye : dont se aucun meschief du corps ou de son honneur luy en advenoit, ce que a Dieu ne plaise, lasse ! dollente, maleureuse, jamais plus mon cœur joye n'aroye, et, que pis est, lui par aventure jamais ne t'aimeroit, et vraiment il aroit bon droit, combien que ad ce je l'aye conforté seulement pour estre entre le bons et les preux des renommez, et de ce, mon vray Dieu, je t'en appelle a tesmoing, et aussi ta tres benoicte mere, dicte de Leesse en Laonnois, a laquelle je le veue, tout de chire, armé de son hernoiz sur ung destrier houssé de ses armes, tout pesant .iijm. livres, a genoulx et a mains jointes, Vierge, toy suppliant que en honneur et en corps le me *vueilles* rendre et saulver, et du surplus, adviengne que porra, car il y saillira bien en point.

La forme d'impératif *vueilles* correspond bien à un emprunt fonctionnel au subjonctif, mais plus tardif<sup>265</sup> que dans le cas des bases *ai-* ou *sach-*. Ceci explique peut-être en partie qu'elle engage avant les autres formes subjonctives le mouvement de désigmatisation :

*Résurrection* 14758 Jésus à Thomas : Vien cza et mect icy ton doy / Et si regarde bien mes mains, / Car se suy je ne plus ne mains, / Et (ta) main en mon costé boute / Et ja ne *vueilles* plus faire doubte / N'y estre en incredulité / Que je ne soye resuscité, / Mais soyez crestien féal.

Variante B du même vers : Et ne *vueilles* plus faire doubte

Variante I : Ne ne *vueille* plus faire doubte

*Fierabras* 48 Mon Dieu du quel je voy la remembrance, *vueille* faire ayde a Olivier, qui pour l'exaltacion de la foy crestienne est en dangier !

*Fierabras* 47 O payen, devant tout presentement je t'amonnesté que tu *vuellie* croire en Dieu de paradis, le tout puissant, qui t'a fait et formé, a quy toutes choses doyvent obeÿr et honneur et creance singuliere, car celluy quy n'y prent advis est nez en la maleure.

La première occurrence offre un exemple d'hésitation dans la notation orthographique de cette forme *vueille(s)*. La troisième est asigmatique malgré un contexte syntaxique tout à fait proche de la

<sup>265</sup> Sur ce point, voir, en amont, la séquence de notre travail consacrée aux bases verbales propres à l'impératif.

prédication : l'absence de *-s* paraît *a priori*<sup>266</sup> exclure la reconnaissance en *vuellie* d'une forme de subjonctif. L'on peut interpréter ce mouvement de désigmatiation des morphologies fortes empruntées au subjonctif, initié en moyen français, comme une autre tendance grammaticalisante, contemporaine et symétrique de la première : nivelant le système des terminaisons impératives, ce mouvement tend à faire retrouver aux formes fortes pourvues du constituant *-e-*, non désinentiel mais extérieur à la base, l'aspect asigmatique reconnaissable des impératifs forts latins. Pour les formes fortes pourvues du marqueur *-e*, l'opposition entre la présence et l'absence du morphème *-s* tendrait ainsi à traduire systématiquement l'opposition des modalités (impératif # modes de prédication), et le français retrouverait ainsi partiellement les marques sémiologiques du système des modes latins.

Nous avons relevé dans notre corpus d'ancien français un petit nombre de terminaisons sigmatiques en *-z*. Ce genre de graphies sigmatiques marginales tend à se développer en moyen français, et même à se diversifier, *-x* pouvant aussi remplir ce rôle dans le cas d'une base étymologique en *-c* :

*Fierabras*, 40 Olivier luy respont : « O payen, saiches pour verité que, avant qu'il soit nuyt, tu sauras quel je suis. Pour moy te mande Charles, l'empereur, mon redoubté seigneur, que, pour la conservacion de ton corps et la salvacion de ton ame, tu *laissez* aller la creance de ton dieu Mahommet et autres ydolles, qui ne sont que deables dedens, qui vous tiegnent en abusion et decepcion et n'ont nul sentement ne sens ne raison emplus que une pierre, pour que l'on doive estre encliné a consentir aulcunement en leur abusion et decepvance. »

*Testament* 787 Fremin, *siez* toy pres de mon lit, / Que l'en ne me viengne espler. / Pren ancre tost, plume, pappier, / Ce que nomme *escriptz* vistement, / Puis fay le partout coppier.

*Résurrection* 15715 Jésus à Pierre : *Paix*, mes ouailles, et les garde, / Car je te dy, et t'en pren garde, / Que tant comme jeunes estoyes, / Tu te seignoyes et aloyes / Ou tu vouloyes hault ou bas, / Que l'en ne t'en empeschoit pas.

A l'instar des graphies *faz* ou *tenez* de l'ancien français, ces graphies sigmatiques particulières, propres au moyen français, subiront en diachronie une régularisation graphique. La première pourrait simplement s'interpréter comme une substitution orthographique sporadique de *-z* à *-s*. Les graphies *siez*, *paix* correspondent à des manières originales de noter, grâce au graphème double final, à la fois, par souci étymologisant, la consonne finale de la base d'origine et, par souci grammaticalisant, le morphème de deuxième personne. La graphie complexe *escriptz*, dont les deux graphèmes finaux semblent noter une affriquée renforcée, n'est en fait ni phonétique ni étymologique. On retrouve ce groupe dans la forme verbale suivante :

<sup>266</sup> Nous devons en effet mentionner ici la note 3, page 225 dans notre édition du *Roman de Fierabras*, à propos d'une forme P2 de subjonctif sans *-s* : « *tu l'eusse donné* : Très fréquemment, le scribe de G omet le *s* final de la deuxième personne du singulier devant la consonne initiale du mot suivant. Le fait que le *s* n'était plus prononcé dans cette position est confirmé par les témoignages des grammairiens (voir Charles Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle d'après le témoignage des grammairiens*, t. 2, Paris, 1883, p. 17 et suiv.). Nous ne signalerons plus cette omission par la suite. »

*Mystère de Troyes* 1083, Lucifer : Tu dis bien, Sathan. Or t'avence, / *metz* ton point comme tu l'entens.

que nous avons également relevée sous la forme asigmatique :

*Résurrection* 14758 Jésus à Thomas : Vien *cza* et *mect* icy ton doy / Et si regarde bien mes mains, / Car se suy je ne plus ne mains, / Et (ta) main en mon costé boute / Et ja ne vueilles plus faire doute / N'y estre en incredulité / Que je ne soye resuscité, / Mais soyez crestien féal.

A cette époque, les formes fortes dont la finale était originellement consonantique commencent aussi à adopter le morphème sigmatique régulier *-s*. Nous relevons ainsi au XV<sup>e</sup> siècle quantité de verbes impératifs de ce type dont l'orthographe hésite entre les deux formes, sigmatique ou non :

*Fierabras*, 21 O tu August, qui jamais ne refusas de obeïr aux commandemens de Dieu, esjoye toy en Jhesuscrist ! Et en ta memoyre tousjours rends luy graces ! Soyés enclos en justice ! Comme en honneur tu as esté reclaimés ! Ainssi Jhesucrist te doint perseverer. Et *tiens* tousjours de Dieu les commandemens, comme l'on doit fondamentalement !

*Quenouilles* 1388 Lors sourdy une vielle matrone d'entr'elles, nommee Jehanne Tost Vestue, et dist oyant toutes, que se un homme portoit sur lui quant il doit aler en bataille les haulz noms qui sont telz :

Tart y va, / Loing te *tien*, / S'on s'i combat, / Si t'en revien,  
que jamais blechiez ne seroit en la guerre.

*Pathelin* 1127 Maître Pierre au berger : Mais veez cy qu'il te convendra : / Tantost quant on t'apellera / Pour comparer en jugement, / Tu ne respondras nullement / Fors « bee » a quelque personne / Pour quelque mot que l'en te sonne ; / Et s'il advient qu'on te maudye, / Ne te chault et ne *respons* mye.

*Résurrection* 15710 Jésus à Pierre : Simon, filz de Jehan, sur ce point / *Respon* moy cy : m'aymes tu point ?

Pour certaines autres, nous n'avons plus rencontré d'attestation asigmatique :

*Retenue* 273 Beauté mist lors en son giron ma teste / Et si m'a dit : « De main mise t'arreste, / *Rens* toy a moy, et tu feras que sage, / Et a Amours va faire ton hommage ! »

*Fierabras*, 21 O tu August, qui jamais ne refusas de obeïr aux commandemens de Dieu, esjoye toy en Jhesuscrist ! Et en ta memoyre tousjours *rends* luy graces !

L'hésitation entre *-n* et *-nd* manifeste le souci étymologisant dans la notation de la base. Ces formes en *-n* forment malgré tout le groupe consonantique le plus résistant à la sigmatisation, puisque les formes asigmatiques se maintiendront bien en aval dans la diachronie.

A côté de ces formes en *-n*, nous avons relevé des formes consonantiques qui sont davantage caractéristiques de la coupe synchronique. La période se caractérise en effet par une certaine tendance à la réfection des graphies finales pour des raisons non strictement phonétiques, ce qui induit des formes comme celles-ci :

*Mystère de Troyes* 1088, Lucifer : « *Vad* t'en, Sathan ! fay bon devoir. »

*Pathelin* 1508 Maître Pierre au berger : « Poye moy ; ne me *fait* plus atandre. »

La graphie *vad* est incontestablement étymologisante. Quant à cette graphie anormale *fait*, on peut la rapprocher des graphies du même genre relevées en ancien français : *tient*, *suffret*, *fait*.

Nous avons résumé en un tableau les différentes terminaisons d'impératif fort attestées au XV<sup>e</sup> siècle :

graphème final au devenir graphique	XV <sup>e</sup> siècle : valeur et destin phonétiques	vocalique	sigmatique (marque /z/ en cas de liaison)	consonantique
régularisation	régularisation	vy 0,43 %		
	aucune valeur		<i>metz, diz, siez, laissez, paix</i> 3,46 %	
chute	phonétique depuis		<i>-es : aies, vueilles, douleures, gardes, tranches</i> 14,28 %	<i>fait, vad</i> 2,16 %
	le XIII <sup>e</sup> s.		<i>-s : dys, prens, soyes, veoyz</i> 10,82 %	<i>mect</i> 0,43 %
conservation	amuïssement postérieur (XVI <sup>e</sup> /XVII <sup>e</sup> s.)	<i>-e : doubte, garde, pense, donne, etc.</i> 44,15 %		<i>-n : tien, pren, vien, respon, atten</i> 10,82 %
	conservation de la valeur phonétique du graphème, seul ou lié au précédent	<i>croy, voy, fay, va, dy, ry, poursuy, etc.</i> 13,41 %		
		57,99 %	28,56 %	13,41 %

Les amuïssements de consonnes finales, ou l'évolution du timbre des diphtongues, phénomènes qui datent du XIII<sup>e</sup> siècle, n'ont pas entraîné de remise en cause des graphies anciennes : les codes

orthographiques, qui, malgré leur diversité, obéissaient en ancien français le plus souvent au principe simple de transcription, relèvent également en moyen français de la tradition.

Cette tendance se lit dans le tableau d'une part dans la case vocalique inférieure, où le phonème final des formes terminées auparavant par une diphtongue (*croy*, *fay*, etc.) est représenté conventionnellement par les deux graphèmes finaux, et d'autre part par les 31, 15 %<sup>267</sup> de graphèmes finaux qui ont perdu toute valeur phonétique depuis l'ancien français. Le *-e* final, encore prononcé sous une forme labiale en moyen français, s'amuira lui aussi plus tard. Il en ira de même des *-n* finaux, que le mouvement postérieur de dénasalisation éliminera de la prononciation. En définitive, la plupart des formes fortes d'impératif du moyen français se terminent par un graphème qui n'a déjà plus ou n'aura plus une valeur strictement phonétique. Cette évolution, en libérant la langue écrite de son obligation de transcription, lui permet de remplir un rôle plus abstrait et proprement grammatical dans la notation des graphies finales.

Dans ce nouveau rôle, la langue, en diachronie, tatonne. En effet, les graphèmes finaux que la langue abandonnera purement et simplement dans la suite représentent dans ce tableau 16, 44 % des occurrences relevées, alors qu'il ne représentaient que 6, 39 % dans le tableau synchronique de l'ancien français<sup>268</sup>. Cette augmentation inattendue est à rattacher directement à l'importance prise en moyen français par les marques *-es*, qui ne seront pas ratifiées plus tard par la langue écrite. Pareille évolution morphologique non linéaire mérite une interprétation. Elle illustre la tension, propre au système, entre deux tendances qui s'exercent de façon contradictoire tout au long de notre diachronie. La langue, d'une part, reconnaît en *-s* (ou, pour certains verbes seulement, en son équivalent sigmatique : *-x*, *-z*) le morphème universel de P2 pour tous les paradigmes personnels de prédication : cette universalité a facilité l'adoption analogique du morphème par le paradigme d'impératif. Cette première tendance analogique, dont nous constatons les effets en moyen français, ne tient aucun compte de la spécificité modale de l'impératif que la sémiologie latine signifiait clairement. Or, cette spécificité, bien loin d'être accidentelle, apparaît comme un fait de système, puisqu'elle est affirmée sur le long terme en diachronie. L'effet le plus spectaculaire de cette tendance plus fondamentale, propre au système mental, à la différenciation des modes et à l'affirmation de la personnalité de l'impératif, c'est précisément l'abandon progressif, dans la période qui suit le moyen français, de ces graphies sigmatiques à valeur clairement morphématique qui pouvaient sembler acquises et définitives. Ni la première, ni la seconde tendance ne s'exercent sur toutes les formes fortes d'impératif, mais la signification des innovations partielles qu'elles induisent dans un sens ou dans l'autre nous semble claire.

---

<sup>267</sup> Sur un total d'environ 230 occurrences recensées.

<sup>268</sup> En prenant en compte chaque fois l'ensemble de la ligne « devenir graphique : chute » dans ce tableau et le précédent.

Il s'agit d'ailleurs là d'un trait caractéristique de ce mouvement diachronique de restitution progressive d'une sémiologie française comparable dans ses oppositions à la sémiologie originelle, celle du latin<sup>269</sup> : cette restitution n'est jamais totale, elle ne touche, selon les cas, qu'un ou plusieurs termes du paradigme<sup>270</sup>, ou, comme ici, que tels groupes morphologiques verbaux. Ces tendances contradictoires, qu'enregistrent les graphies successives, sont bien des traductions sémiologiques du système mental, et ne se réduisent en aucune façon à une convention, à la simple décision extérieure de grammairiens ou de spécialistes à l'époque. L'existence d'une liaison en français contemporain en contexte syntactique favorable derrière toutes les formes d'impératif fort, sans exception, nous est par exemple un indice assez sûr de la nature profondément mentale, et non simplement conventionnelle, du mouvement diachronique de sigmatisation : l'on peut d'ailleurs supposer que cette loi syntactique universelle s'établira en moyen français en ce qui concerne la forme forte d'impératif, c'est-à-dire à l'époque où les graphies sigmatiques en viennent à toucher le groupe morphologique verbal le plus important en fréquence, le groupe à finale *-e*. Nous manquons cependant d'attestations suffisantes sur toute la période de contextes où la liaison pourrait se réaliser, et il s'agit par définition d'un phonème que l'on ne peut rencontrer en fin de vers, ce qui implique qu'aucun enseignement ne peut être tiré sur sa prononciation effective de l'examen des rimes. La prudence reste donc de rigueur dans l'évaluation des graphies en vue de la datation de l'apparition de la liaison derrière impératif fort en diachronie.

Si l'on compare maintenant la répartition en fréquence des différentes terminaisons du moyen français à celle de l'ancien français (en prenant en compte cette fois le bilan par colonne des deux tableaux), on note plusieurs évolutions. La progression très significative (de 9, 75 % à 28, 56 %) des finales sigmatiques est bien sûr à relier aux graphies *-es*, majoritaires dans cet ensemble, mais aussi à la progression, à peu près proportionnelle à celle de l'ensemble sigmatique, des autres graphies vocaliques ou consonantiques sigmatisées : *dys*, *prens*, etc. Le déclin des graphies consonantiques est l'un des corollaires logiques de cette progression. Ce déclin, avant d'être quantitatif (de 21, 19 % à 13, 41 % des graphies finales d'ensemble) est d'abord qualitatif. L'extrême diversité des finales consonantiques d'impératif fort éloignait l'ancien français de la relative régularité du système sémiologique latin<sup>271</sup>. Une comparaison précise des pourcentages des colonnes consonantiques des tableaux de l'ancien et du moyen français permet de montrer

---

<sup>269</sup> Nous voyons dans ce mouvement diachronique général de restitution sémiologique l'une des preuves linguistiques les plus patentes de l'existence d'une opposition systématique des modalités (institution # prédication) et des modes personnels (impératif # subjonctif/indicatif).

<sup>270</sup> C'est en particulier le cas de l'opposition sémiologique des voyelles prédésinentielles en latin : elle concernait toutes les personnes et signifiait la distinction entre le bloc indicatif/impératif, d'une part, et le subjonctif, d'autre part. Le français, après un long oubli, restituera cette opposition du système mental, avec ses signes propres (présence ou absence de /j/) : cette restitution toutefois, ne concernera plus que les deux termes faibles des paradigmes de présent.

<sup>271</sup> Seules les formes d'impératif singulier *fac*, *dic*, *duc*, *fer*, *es* se terminaient en latin par une consonne. Toutes les autres se terminaient par l'une des trois voyelles *-a*, *-e* ou *-i*.

que la chute quantitative ne concerne qu'à peine les graphies *-en*, *-on*, qui tendent à constituer un groupe homogène morphologiquement. Les graphies consonantiques que la langue sigmatise en priorité, d'une part se sont amuïes très tôt, d'autre part, étant donnée leur faible représentation statistique individuelle, ne pouvaient pas vraiment permettre d'identifier un groupe morphologique significatif dans l'ensemble du système. Le groupe des formes en *-n*, composé de verbes assez fréquents, résiste donc pour un temps au mouvement général de sigmatisation.

Comparé à l'ancien français, que caractérisait un certain éparpillement, le système synchronique des impératifs forts en moyen français se caractérise très généralement par la constitution d'unités morphologiques quantitativement significatives. Il rejette aux marges statistiques les formes qui n'entrent pas dans ces régularités relatives (*fait*, *mect*, etc.). Ces différents groupes morphologiques, toutefois, relèvent de trois statuts systématiques différents. Le graphème final des groupes en *-s*, en *-es*, ainsi que du groupe constitué des formes à finales sigmatiques non majoritaires, représente clairement un morphème de P2. Le graphème final du groupe en *-n*, ainsi que du groupe en *-a*, *-y*, *-ay*, *-oy* n'a en revanche aucune valeur morphématique, mais correspond à une régularité morphologique contingente, due le plus souvent à la fréquence d'utilisation de certaines des bases qui relèvent de ces groupes (*va*, *dy*, *fay*, *tien*, etc.). Le graphème final du groupe en *-e*, contrairement aux précédents, est extérieur à la base verbale, et constitue un morphème démarcateur d'une classe<sup>272</sup> morphologique de verbes. Ce statut particulier explique l'emploi que peut en faire le système sémiologique, au-delà d'ailleurs du paradigme d'impératif. En diachronie de l'ancien au moyen français, ce graphème progresse encore en fréquence, alors même que l'ensemble des graphies vocaliques connaît un léger fléchissement statistique (69, 01 % à 57, 99 %).

---

<sup>272</sup> Voir Andrieux et Baumgartner, 1983, p. 52.



### 3.3 ETAT DU SYSTEME DANS LE DERNIER TIERS DE LA DIACHRONIE

Le mouvement général de sigmatisation graphique semble bien s'achever en moyen français. En 1550, Meigret écrit en effet :

Les Imperatifs de toutes le' cõjugezõs, n'ont qe <le temps> q'on appelle present : leqel la premiere conjugezon forme comunement du present indicatif : e come tous imperatifs nayet ao singulier qe la secõd'e tierse <personnes>, la seconde n'et diffèrente de çelle du present indicatif, sinon q'ell'otte s : de sorte qe nou'dizons, eyme, pour eymes (...)

Il faot toutefois exçepter aller, qi fet vas, e va : e qât ao' deu' tierstes, il les emprunte du futur optatif, ou du present subjonctif : parqoe il fet vas, voeze, allons, allez, voezet.<sup>273</sup>

La parenté sémiologique de l'impératif et de l'indicatif est ainsi sentie comme une quasi-étymologie, alors qu'elle est plutôt selon nous de nature synaptique. Les grammairiens de l'époque n'excluent pas la troisième personne du paradigme de l'impératif, d'où le recours à des formes que nous considérons comme exclusivement subjonctives (*voise, voisent*). Ce qui nous paraît ici plus riche d'enseignement, c'est ce qui concerne les graphies positives de l'époque et la norme grammaticale : d'une part en effet, si l'on suit Meigret, les graphies *-es*, si fréquentes au XV<sup>e</sup> siècle, n'existent plus ou sont proscrites ; nous avons toutefois rencontré quelques graphies conservatrices en prose au XVI<sup>e</sup> siècle :

---

<sup>273</sup> Meigret, 1550, p. 94 et 95. L'orthographe de Meigret est partiellement phonétique. Nous la reproduisons aussi fidèlement que possible.

*Deffence* 284 *Uses* donques hardiment de l'infinifit pour le nom, comme *l'aller, le chanter, le vivre, le mourir*.

Editions de 1557, 62, 73 et 84 à 97 : *Usez*

*Dialogues* 57, Avant-propos, au Lecteur : Ne *dedaignes* pourtant de regarder ce qui est caché sous la modeste couverture d'un tiltre philosophique : non que je te veulle attirer à lire et embrasser mes euvres (car peu je me soucie de quel visage ilz soient recueillis du vulgaire) mais je desire te faire congnoistre quelle affection me meut à tant travailler pour le bien public, sans espoir d'autre recompense, que de celle, laquelle le souverain Dieu a promise et revelée à châcun de nous.

En ce qui concerne *la Deffence et Illustration de la langue francoyse*, on voit que la tendance des éditions postérieures à 1549 a été d'interpréter cette forme comme forme faible plutôt que comme forme forte sigmatisée.

D'autre part, *va* peut à son tour subir la sigmatization. Meigret toutefois n'indique aucune règle de distribution entre les formes *va* et *vas*, et, curieusement, dans la présentation qu'il donne du paradigme, il ne retient plus que la forme sigmatisée. Toutes ces intuitions seront approfondies un siècle plus tard, avec ébauche de codification. C'est justement à la lumière des *Remarques* de Vaugelas (1647) que nous nous proposons de prendre en compte le système de marquage désinentiel de l'impératif fort au XVII<sup>e</sup> siècle, en insistant sur ses évolutions. L'une de ces *Remarques* s'intitule précisément « S'il faut mettre une *s*, en la seconde personne du singulier de l'impératif. »<sup>274</sup>. Nous y ferons systématiquement référence pour mettre en perspective les données observées dans notre propre corpus.

En diachronie du moyen français au français classique, la principale évolution concernant les finales vocaliques est l'augmentation en fréquence des finales *-e*, alors que les autres (*-a*, *-y*, *-ay*, *-oy*, etc.) ne connaissent pas de progression sur la période.

Cette finale *-e* change d'ailleurs de statut phonologique, puisqu'elle perd au XVII<sup>e</sup> siècle sa valeur phonétique lorsque sa prononciation n'est plus rendue nécessaire par le contexte syntactique ou métrique :

*L'Astrée* 42, Que si le ressouvenir de ce qui s'est passé entre nous (que je desire toutesfois estre effacé) m'a encor laissé quelque pouvoir, *va t'en desloyal*, et *garde* toy bien de te faire jamais voir à moy que je ne te le commande.

*Le Cid* 1637, 26\*<sup>275</sup>, Don Gomès à Elvire : *Va l'en entretenir* mais dans cet entretien / *Cache* mon sentiment et *descouvre* le sien, / Je veux qu'à mon retour nous en parlions ensemble

La poésie en particulier conserve (et conservera, au moins jusqu'à Aragon) la prononciation du *-e* final entouré, dans la chaîne phonique, d'une seule consonne de part et d'autre (cas de *cache* ici). En prose comme en poésie, la voyelle *-e* est prononcée pour éviter la succession de trois consonnes, exclue

<sup>274</sup> Vaugelas, 1647, p. 189 à 192.

<sup>275</sup> L'astérisque (\*) devant la citation d'une occurrence indique que nous avons eu recours à une autre édition du texte, qui respecte absolument l'orthographe d'époque. Voir sur ce point notre introduction générale.

phonologiquement par la langue : *découvre le sien, garde toy*. Dans tous ces cas, *-e* n'a plus tout à fait l'articulation labiale qu'il avait encore en moyen français<sup>276</sup>. L'évolution du système fournit donc à la finale *-e*, dont nous avons évoqué le statut partiellement morphématique, la personnalité sémiologique idoine : apte à marquer l'impératif fort dans certains cas seulement, *-e* n'est plus réalisé comme phonème positif que dans certains cas seulement.

Un autre phénomène syntactique à portée morphématique concerne à cette époque les finales *-e*, et, plus généralement, toutes les finales vocaliques d'impératif fort. Ce phénomène, sans doute ancien, est relevé par Vaugelas à travers sa conséquence orthographique. Vaugelas nuance ainsi le jugement de Meigret un siècle plus tôt en décelant une règle dans la distribution *-e/-es* :

En *e*, comme *aime, ouvre*, et ainsi de tous les autres de la mesme terminaison, qui de leur nature n'ont jamais d'*s*, mais en empruntent seulement pour mettre devant les deux particules adverbales *en*, et *y*, comme font tous les impératifs qui finissent par une *voyelle*.<sup>277</sup>

La liberté de commutation entre finales *-e* et *-es*, caractéristique des graphies d'impératifs forts en moyen français, se trouve donc abolie, si l'on suit Vaugelas, et remplacée par une règle grammaticale stricte de distribution. Les impératifs forts *sache(s), veuille(s)*, dont la base avait été empruntée au subjonctif, sont eux aussi soumis à cette règle au XVII<sup>e</sup> siècle ; le mouvement grammatical de désigmatiation, amorcé en moyen français avec la forme *vueille*, et qu'attestent encore les différentes éditions de *La Deffence et Illustration de la langue francoyse* :

*Deffence* 314 Pour conclure ce propos, *saiches*, Lecteur, que celui sera véritablement le poëte que je cherche en nostre langue, qui me fera indigner, apaiser, ejouyr, douloir, aymer, hayr, admirer, etonner, bref, qui tiendra la bride de mes affections, me tournant ça et la à son plaisir.

Editions de 1549 (originale), 57, 62, 80 : *saiches*

Edition de 61 : *sçaiches*

Autres éditions (69, etc.) : *sçache*

est en effet achevé au siècle suivant :

*Introduction*, 31\* Sus donc, ô mon cœur, ne *veuille* plus estre infidelle, ingrat, et desloyal à ce grand bienfacteur.

*L'Astrée* 53, réponse de Céladon à Lycidas : *Ne t'enquiers plus de ce que je fais, mais sçache que je continue toujours en ma peine ordinaire.*

Version 1660 de *Mélite* 616, Eraste à Cliton : Mais après ce message / *Sçache* avec tant d'adresse ébranler son courage, / Que tu viennes à bout de sa fidélité.

O. Soutet rapproche cette évolution des formes fortes d'impératif d'origine subjonctive de celle des formes faibles qui perdront, par « soustraction de formant », leur /j/ prédésinentiel<sup>278</sup>. Nous sommes tout à

<sup>276</sup> Sur ce point de phonologie du français, voir Pellat, Riegel et Rioul, 1994, p. 44.

fait d'accord pour apparier ces deux faits diachroniques qui dessinent la personnalité autonome des paradigmes impératifs d'origine subjonctive. C'est pourquoi nous proposons de parler de « soustraction de morphème », la « soustraction » apparaissant en l'occurrence comme l'opération diachronique la plus simple qu'ait trouvée la langue pour restituer à l'impératif l'autonomie de tout son paradigme.

La forme *aies* semble résister davantage à ce mouvement, au moins au début du siècle :

*Histoire comique de Francion* 6, Valentin, je suis ton amy, luy dit il, n'ayes aucune crainte : Je feray en sorte que tu jouyras des plaisirs que tu desires le plus.

Dans cet exemple, l'on ne peut exclure la réalisation de la liaison avec *aucune*, ce qui justifierait la présence graphique de l'*s*. Cette plus grande résistance diachronique de la forme *a(i/y)es* à la désigmatiation graphique manifeste peut-être aussi que sa base est toujours sentie par les usagers de l'écrit comme solidaire de celle de *sois*, forme qui se maintiendra sigmatisée jusqu'en français contemporain.

D'une façon générale (hors le cas de *ayes*), les formes fortes en *-e* s'affirment donc graphiquement comme impératifs. Elles obéissent cependant à la règle syntactique générale de sigmatiation graphique en contexte de liaison. Cette règle s'applique à toutes les finales vocaliques. Vaugelas en précise la portée à propos de *va* :

En *a*, il n'y a que *va*, ce me semble, qui s'écrit et se prononce *va*, devant toutes les voyelles, excepté en deux particules, à sçavoir *en*, adverbe relatif, et *y* ; car devant *en*, adverbe, il prend un *t*, comme *va-t-en*, et c'est le seul impératif de quelque terminaison qu'il soit, qui prenne un *t*, après luy. Remarquez que je dis devant la particule *en*, adverbe relatif, parce que lors qu'*en* est preposition, on n'y ajoute rien ; Par exemple on dit, *va en Italie*, *va en Hierusalem*, et non pas *va-t-en*, etc. Et devant *y*, il prend une *s*, comme *va-s-y*. Mais il faut noter que cette *s*, n'est pas de sa nature, et qu'elle n'est adjointe seulement pour oster la cacophonie, comme nous avons accoustumé de nous servir du *t*, en orthographiant et prononçant *a-t-il*, pour *a il*, et comme nous nous en servons encore à *va t-en*.<sup>279</sup>

L'analogie entre les marques *t* (clitique) dans *va-t-en* et *s* (désinentielle) dans *va-s-y*, abstraction faite de l'évident parallélisme de surface, peut nous sembler étonnante aujourd'hui. En fait, l'intuition de Vaugelas est plus profonde qu'il n'y paraît, car elle nous conduit implicitement à reconnaître ce qui est commun aux deux signes, *s* et *t*. Malgré leur différence de nature, ils s'inscrivent tous deux dans un paradigme, *va-t-en*, *allez-vous-en*, *allons-nous-en*, d'une part, *va-s-y*, *allez-y*, *allons-y* d'autre part. Loin d'être simplement euphonique, comme semble le suggérer Vaugelas, leur réalisation phonétique, /t/ ou /z/, correspond chaque fois à l'unique marque morphématique du rang personnel 2 dans l'ensemble du syntagme. Ce marquage n'est donc pas univoque en discours. Il n'est d'ailleurs généralement pas réalisé, et

---

<sup>277</sup> *op. cit.*, p. 189.

<sup>278</sup> Soutet, 1997, p. 120.

<sup>279</sup> Vaugelas, 1647, p. 189.

L'intention de Vaugelas est précisément de consacrer l'orthographe la plus concrète, la plus phonétique, celle qui reconnaît, dans le cas de l'impératif fort, la subtilité sémiologique du morphème de rang personnel.

Morphème « clignotant »<sup>280</sup>, n'apparaissant que dans certains contextes syntactiques, -s, réalisé phonétiquement en /z/, s'est toutefois étendu en diachronie à toutes les finales initialement vocaliques d'impératif fort, ce qui donne beaucoup de cohérence sémiologique à l'ensemble du paradigme.

La nuance, que nous avons reconnue depuis les origines, entre les finales vocaliques et les finales consonantiques, n'a plus de consistance phonétique effective au XVII<sup>e</sup> siècle : le groupe des graphies finales consonantiques s'est en effet réduit à celui de -n, qui n'est plus prononcé derrière la voyelle nasale à cette époque. Vaugelas évoque en même temps la reconnaissance graphique de la sigmatisation de ces deux types de finales, devant lesquelles les locuteurs de l'époque hésitent. Hormis les finales -e et -a (va), il distingue deux groupes, selon l'importance de cette hésitation. Dans un premier groupe, la sigmatisation serait reconnue par tous :

Tout le monde est d'accord que <...> l'on met toujours <une s> en ceux <i. e., les impératifs> qui terminent en *aus*, *eus*, *ous*, *ans*, *ens*, *ats*, *ers*, *eurs*, *ets*, *ors*, et *ours*, où l's, neantmoins bien souvent ne se prononce pas, tellement qu'à les oïyr prononcer, on ne peut pas discerner s'ils ont une s, ou non.

En *aus*, comme *vaus*, *prevaus*, etc. *vaus autant que ton pere*, car icy l's, est de sa nature, et non pas adjointe, *prevaus toy*, non *prevau toy*.

En *eus*, comme *meus*, *esmeus*, *veus*, où l's, est encore essentielle, et non pas estrangere, tout de mesme qu'aux autres qui suivent, où il y a une s, *esmeus à pitié*, *veus ce que tu peux*, et non pas, *esmeu à pitié*, *ny veu ce que tu peux*.

En *ous*, comme *resous*, *resous un peu la question*, *resous toy*, et non pas *resou un peu*, *ny resou toy*.

En *ans*, comme *respans*, et non pas, *respan*, *respans de l'eau*, *respans-y de l'eau*.

En *ens*, comme *prens*, *rends*, *vends*, et non pas *pren*, *rend*, *vend*.

En *ats*, comme *bats*, *abbats*, et non pas *ba*, et *abba*.

En *ers*, comme *fers*, *perds*, et non *fer*, *per*.

En *eurs*, comme *meurs*, et non pas *meur*.

En *ets*, comme *mets*, *permets*, et comment le pourroit-on dire autrement ?

En *ors*, comme *dors*, *sors*, et non pas *dor*, *sor*.

En *ours*, comme *cours*, *secours*, *recours*, non *cour*, *secour*, etc.<sup>281</sup>

Notre corpus confirme très généralement cette évolution pour les finales que cite Vaugelas. Nous avons retenu dans cet ensemble, à titre d'illustration, les formes *attends et prends*, qui comptent parmi les plus fréquentes de nos relevés. L'orthographe de la grande majorité de ces formes va en effet dans le sens des observations de Vaugelas :

*L'Astrée* 61, Regarde, Tyrcis, regarde idolatre des morts, et ennemy des vivants, quelle est la perfection de mon amitié, et apprens quelques-fois, apprens à aimer les personnes qui vivent, et non pas celles qui

<sup>280</sup> Catach, 1980, p. 242, définit les liaisons en général comme des phonèmes « clignotants », possibles ou obligatoires selon les contextes.

<sup>281</sup> Vaugelas, 1647, p. 190.

sont mortes, qu'il faut laisser en repos après le dernier adieu, et non pas en troubler les cendres bien-heureuses par des larmes inutiles, et *prends* gardes si tu continues, de n'attirer sur toy la vengeance de ta cruauté, et de ton injustice.

*Mélite* 607, Eraste à Cliton : Cours viste chez Philandre, et dy luy que Melite / A dedans ce papier sa passion descrite, / Dy luy que sa pudeur ne sçauroit plus cacher / Un feu qui la consomme, et qu'elle tient si cher : / Mais *prends* garde sur tout à bien joüer ton rolle, / Remarque sa couleur, son maintien, sa parole, / Voy si dans la lecture un peu d'emotion / Ne te monstrera rien de son intention.<sup>282</sup>

*Le Cid* 221\*<sup>283</sup> Don Diegue au Comte : Acheve, et *prends* ma vie apres un tel affront, / Le premier dont ma race ait veu rougir son front.

*Horace* 230\* Camille : Soit que Rome y succombe, ou qu'Albe ait le dessous, / Cher amant, n'*attends* plus d'estre un iour mon espous, / Mon cœur (quelque grand feu qui pour toy le consomme) / Ne veut ny le vainqueur, ny l'esclave de Rome.

*La Princesse d'Elide* 66\* (609) Moron à Tircis : Allons je vais faire honte à tous les Amans ; Tien ? je ne suis pas homme à faire tant de faire tant de façons, voy ce poignard ? *prends* bien garde comme je vais me percer le cœur ?<sup>284</sup>

*Andromaque* 95, Oreste à Pylade : Car enfin n'*attens* pas que mes feux redoublez / Des périls les plus grands, puissent estre troublez.

*Suréna* 238\*, Eurydice : Amour, sur ma vertu *prends* un peu moins d'empire.

*Les Plaideurs* II, XIII, Dandin à Léandre : Acheve, *prends* ce sac, *prends* viste.<sup>285</sup>

Quelques occurrences, relevant de cet inventaire, s'écartent malgré tout de l'usage ici consacré :

*Le Cid* 680\* le Roi à Chimène : *Pren* courage, ma fille, et sçache qu'aujourd'huy / Ton Roy te veut servir de pere au lieu de luy.

*Le Cid* 749\* le Roi à Chimène : *Pren* du repos, ma fille, et calme tes douleurs.

*Les Plaideurs* Acte I, scène IV, Dandin à Léandre : Compare, prix pour prix, / Les estrennes d'un Juge à celles d'un Marquis ; / *Atten* que nous soyons à la fin de Decembre.

Corneille corrigera toutefois en 1660 l'orthographe de la première version du *Cid* (1637) dans un sens tout à fait conforme aux exigences de Vaugelas :

Edition de 1660 (F.), 671 le Roi à Chimène : *Prends* courage, ma fille, et sçache qu'aujourd'huy / Ton Roy te veut servir de pere au lieu de luy.

Edition de 1660 (F.), 739 le Roi à Chimène : *Prends* du repos, ma fille, et calme tes douleurs.

<sup>282</sup> Nous relevons le même verbe impératif, sous la même orthographe, au vers 331 de *Mélite*.

<sup>283</sup> Même orthographe dans l'édition de 1660.

<sup>284</sup> Nous relevons également, dans le même texte, p. 52\* (599) Philis à Moron : « *Prends*-y bien garde au moins ; car à la moindre parole je prends la fuite. »

Les jugements de Vaugelas sont moins tranchés en ce qui concerne un dernier groupe de finales :

Et les uns croient qu'il ne faut point d's, à ceux qui terminent en *i, ai, ain, ein, oy, en, et iÿ*, et les autres, qu'il en faut. (...)

En *i*, comme *beni, fini, di, li, ri*, les uns disent ainsi, les autres *benis, finis, dis, lis, ris*.

En *ai*, ou *ay*, comme *fay, tay*. Les uns disent ainsi, et les autres, *fais, tais*, cette dernière façon est la plus suivie.

En *ain*, comme *crain, ou crains*, qui est le meilleur.

En *ein*, comme *fein, pein, ou feins, peins*, ce dernier est le plus suivy.

En *oy*, comme *voy, connoy, ou vois, connois*, le premier est le plus suivy.

En *en*, comme *tien, vien, ou tiens, viens*, le premier est le plus suivy.

En *uy*, comme *fuy, ou fuyx*, le premier est le plus suivy.<sup>286</sup>

Afin d'illustrer et d'évaluer ces remarques empiriques à partir de notre corpus, nous examinerons successivement l'orthographe des formes en *-i*, qui ne sont pas objet de jugement axiologique, puis celle de formes en *-ais*, pour lesquelles l'orthographe sigmatique serait « la plus suivie », enfin celle de formes plutôt asigmatiques selon Vaugelas.

En ce qui concerne les formes en *-i*, sur lesquelles Vaugelas ne semble pas se prononcer, nous enregistrons en effet, sur l'ensemble de la coupe synchronique, une hésitation bien réelle dans les codes orthographiques. Ainsi, tandis que Corneille, jusque très tardivement, ou encore Racine, n'utilisent pas d'autre forme que *dy* :

*Mélite* 607<sup>287</sup>, Eraste à Cliton : Cours viste chez Philandre, et *dy* luy que Melite / A dedans ce papier sa passion descrite, / *Dy* luy que sa pudeur ne sçauroit plus cacher / Un feu qui la consomme, et qu'elle tient si cher : / Mais prens garde sur tout à bien joÿer ton rolle, / Remarque sa couleur, son maintien, sa parolle, / Voy si dans la lecture un peu d'esmotion / Ne te monstrera rien de son intention.

*Le Cid* 53\*, l'Infante au page : Va-t'en trouver Chimene, et luy *dy* de ma part / Qu'aujourd'huy pour me voir elle attend un peu tard, / Et que mon amitié se plaint de sa paresse.

*Horace* 1687\*<sup>288</sup>, le vieil Horace à Valère : *Dy* Valere, *dy* nous, puisqu'il faut qu'il perisse, / Où tu penses choisir un lieu pour son supplice ?

*Le Cid*, édition de 1660 (F.) 7, Chimène à Elvire : *Dy*-moy donc, je te prie, une seconde fois / Ce qui te fait juger qu'il approuve mon choix, / Apprens moy de nouveau quel espoir j'en dois prendre.

*Andromaque* 1039<sup>289</sup>, Andromaque à Céphise : *Dy*-luy que de mon Fils l'amour est assez fort...

l'orthographe de Molière se caractérise sur ce point par une certaine préférence - non exclusive - pour la forme sigmatisée :

*La Princesse d'Elide* 33\* (614) Euryale à Moron : *Dy*-nous donc ce que c'est ?

<sup>285</sup> Même orthographe aux vers 168, 470 et 579 de la pièce.

<sup>286</sup> Vaugelas, 1647, p. 191-192.

<sup>287</sup> Les vers 341 et 356, y compris dans les éditions de 1660 et 1663, présentent la même orthographe.

<sup>288</sup> L'orthographe est la même aux vers 418 et 1326.

<sup>289</sup> Voir aussi les vers 102, 123, 632, 729.

*La Princesse d'Elide* 64\* (607) Philis à Tircis : *Dis*, Tircis, ce que tu voudras.

*La Princesse d'Elide* 64\* (608) Philis à Moron : Oüy, *dis* ? je veux bien t'écouter pour la rareté du fait.

*La Princesse d'Elide* 74\* (614) Clymène à Philis : CHere Philis, *dis*-moy, que crois-tu de l'Amour ?

*Le Misanthrope* 745\* Alceste à Basque : *Dy*-luy, que ie n'ay point d'Affaires si pressées.

*Le Misanthrope* 835\* Clitandre à Acaste : Laissons la raillerie, / Et me *dis* quel espoir on peut t'auoir donné ?

*Le Misanthrope* 1463\* Alceste à Du Bois : Laisse-là, son Nom, Traistre, et *dis* ce qu'il t'a dit.

Cette orthographe sigmatique est adoptée dans la dernière édition des *Fables* revue par La Fontaine, chronologiquement l'un des derniers textes (1692) de notre corpus :

*Fables* 96, Junon au paon, vers 17 de la version de Sainte-Geneviève : *Dis*-moi quelque oiseau sous les cieux / Plus que toy capable de plaire ?

Notre corpus ne confirme pas tout à fait les appréciations de Vaugelas en ce qui concerne certaines des formes pour lesquelles l'orthographe sigmatique serait la plus suivie. Ainsi, dans la première moitié du siècle, période antérieure à la parution (1647) des *Remarques*, les formes d'impératif fort des verbes *faire* et *taire* apparaissent-elles surtout sous forme asigmatique :

*Mélite* 516, Tirsis à Cloris : *Tay*-toy donc, je vay recommencer.

*Horace* 1361\*<sup>290</sup> Horace à Sabine : Sois plus femme que sœur, et te reglant sur moy / *Fay* <-toy><sup>291</sup> de mon exemple une immuable loy.

*Le Cid* 227\* le Comte à Don Diègue : Adieu, *fay* lire au Prince, en despit de l'envie, / Pour son instruction l'histoire de ta vie, / D'un insolent discours ce juste chastiment / Ne luy servira pas d'un petit ornement.

*Le Cid* 446\* l'Infante à Chimène : Appaise, ma Chimene, appaise ta douleur, / *Fais* agir ta constance en ce coup de mal-heur, / Tu reverras le calme apres ce foible orage, / Ton bon-heur n'est couvert que d'un petit nuage, / Et tu n'as rien perdu pour le voir differer.

Et nous la relevons encore jusqu'à l'extrême fin de notre diachronie, alors que l'orthographe sigmatique tend à devenir lentement majoritaire :

Version 1660 de *Mélite* 331, Cloris : *Tay*-toy, mon frère vient.

*Le Cid* 227, édition de 1660 (F.) : Adieu, *fais* lire au Prince, en dépit de l'Envie, / Pour son instruction l'histoire de ta vie, / D'un insolent discours ce juste châtiment / Ne luy servira pas d'un petit ornement.

<sup>290</sup> Même orthographe dans les vers 33, 51, 597 ou 1274.

<sup>291</sup> L'exemplaire de l'édition originale sur lequel nous travaillons (BN : Rés Yf 635) omet ce pronom : cette leçon est évidemment fautive du point de vue prosodique et correspond probablement à une erreur de l'imprimeur. Marty-Laveaux, pourtant attentif aux variantes, ne la signale pas, même comme erreur.



*Le Cid* 446, édition de 1660 (F.) : Appaise, ma Chimène, appaise ta douleur, / *Fais* agir ta constance en ce coup de malheur

*La Princesse d'Elide* 64\* (607) Philis à Moron : *Tais-toy* ? je veux l'entendre.

*Andromaque* 432, Hermione à Cléone : Croy que dans son dépit mon Cœur est endurcy. / Helas ! et s'il se peut, *fay*-le moy croire aussy.

*Les Plaideurs* Acte I, scène IV, Chicanneau à La Brie : *Fais* porter cette lettre à la Poste du Maine. / Prends-moi dans mon Clapier trois Lapins de garenne, / Et chez mon Procureur porte-les ce matin. / Si son Clerc vient céans, *fais* luy goûster mon vin.

*Les Plaideurs* II, VIII, Léandre à Petit Jean : *Tai*-toy sur les yeux de ta teste, / Et suy-moi.

Dans cette dernière occurrence, Racine se distingue en ressuscitant une orthographe asigmatique qui tendait à être abandonnée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle.

L'examen, en dernier lieu, de deux formes représentatives parmi celles à propos desquelles Vaugelas estime que l'orthographe asigmatique est la plus suivie, *vien(s)* et *voy/vois*, montre en effet qu'aucune forme sigmatique n'est représentée dans la première moitié du siècle :

*Introduction* 40\* (64) Jesus Christ, du haut du Ciel vous regarde en sa debonnaireté, et vous invite doucement ; *Vien*, ô ma chere ame, *vien* au repos eternal entre les bras de ma bonté qui t'a préparé les delices immortelles en l'abondance de son amour.

*Francion* 25, En fin le Curé en tirant un par le bras, luy dit, Hé, *vien* ça, hé Pierrot, ne veux tu pas me conter ce que tu as a rire ?

*La vraye Histoire comique de Francion* (version de 1633 de l' *Histoire comique de Francion*) 21, *Vien* t'en avecques moy dans cette salle basse, luy dit elle, porte la lumiere.

*Mélite* 511<sup>292</sup>, Tirsis à Cloris : En faveur d'un amy je flatte sa maistresse, / *Voy* si tu le cognois, et si parlant pour luy / J'ay sceu m'accommoder aux passions d'autruy.

*Le Cid* 78\* l'Infante à Léonor : Mets la main sur mon cœur, / Et *voy* comme il se trouble au nom de son vainqueur, / Comme il le reconnoist.

*Le Cid* 557\*<sup>293</sup> l'Infante à Leonor : Que veux-tu ? je suis folle, et mon esprit s'égare, / Mais c'est le moindre mal que l'amour me prepare, / *Vien* dans mon cabinet consoler mes ennuis, / Et ne me quitte point dans le trouble où je suis.

*Horace* 1255\* Horace à Camille : *Voy* ces marques d'honneur, ces tesmoins de ma gloire, / Et rends ce que tu dois à l'heur de ma victoire.

*Horace* 1336\* Sabine à Horace : *Vien* voir mourir ta sœur dans les bras de ton pere, / *Vien* repaistre tes yeux d'un spectacle si doux, / Ou<sup>294</sup> si tu n'és point las de ces genereux coups, / Immole au cher pays des

<sup>292</sup> Même orthographe au vers 607 (Eraste à Cliton).

<sup>293</sup> Même orthographe aux vers 268-9 et 443.

vertueux Horaces / Ce reste malheureux du sang des Curiaces, / Si prodigue du tien n'espargne pas le leur, / Joints Sabine à Camille, et ta femme à ta sœur.

C. Marty-Laveaux croit remarquer qu'« à la seconde personne de l'impératif < (...) Corneille > écrit *voy, pren*, devant une consonne, et *vois, prens*, devant une voyelle. »<sup>295</sup>. Il ajoute :

Cette dernière observation est fort importante, elle prouve combien on s'est mépris quand on a regardé la suppression de l'*s* en pareil cas comme une licence destinée à faciliter la rime ; c'était un usage général observé non seulement par Corneille, mais par la plupart de nos classiques.<sup>296</sup>

En ce qui concerne *pren(s)*, nous avons pu vérifier que le jugement de Vaugelas était plus pertinent, puisque Corneille use en fait très généralement de l'orthographe sigmatique *prens*, indépendamment de l'entourage syntactique ; les seuls cas où il ne le fait pas, dans l'édition originale du *Cid* (devant consonne en effet), seront corrigés en 1660<sup>297</sup>. Pour ce qui est de *voy*, nous n'avons rencontré que l'orthographe asigmatique, et toujours devant consonne : nous manquons d'attestation de cette forme forte devant voyelle au XVII<sup>e</sup> siècle. De cette analyse de Marty-Laveaux, nous retenons donc l'idée qu'en effet la distribution du -s à la fin des formes fortes d'impératif n'est pas affaire de style ou de métrique. Mais nous rejetons celle selon laquelle elle serait déterminée en synchronie par le seul entourage syntactique.

En fait, la répartition paraît liée bien plutôt à l'époque prise en compte, et caractérisée par l'influence ponctuelle dans le siècle de mouvements sporadiques de sigmatisation. Ainsi, alors que, au moins pour l'une des deux formes considérées comme plutôt asigmatiques par Vaugelas, il semble que s'amorce une tendance à la sigmatisation au début des années 1660 :

*Le Cid* édition de 1660 (F.) 555<sup>298</sup>, l'Infante à Léonor : *Viens* dans mon cabinet consoler mes ennuis, / Et ne me quitte point dans le trouble où je suis.

*Le Cid* édition de 1660 (F.) 83 l'Infante à Léonor : Mets la main sur mon cœur, / Et *voy* comme il se trouble au nom de son vainqueur, / Comme il le reconnoit.

*La Princesse d'Elide* 47\* (595) Aglante à Moron : *Vien*, approche Moron, *vien* nous ayder à deffendre l'Amour contre les sentimens de la Princesse.

*La Princesse d'Elide* 49\* (597) le Prince à la Princesse d'Elide : *Si ton cœur demeure insensible, je n'entreprendray point de le forcer : Mais au moins sois complaisante aux civiltéz qu'on te rend, et ne m'oblige point à faire les excuses de ta froideur : Traite ces Princes avec l'estime que tu leur dois,*

<sup>294</sup> L'édition originale que nous consultons porte un accent sur « où », leçon que nous interprétons comme une erreur d'impression.

<sup>295</sup> Marty-Laveaux, 1901, p. 172.

<sup>296</sup> *ibid.*

<sup>297</sup> Voir plus haut le détail des occurrences. Curieusement, nous n'avons rencontré aucune forme asigmatique *pren* dans l'édition Marty-Laveaux des œuvres de Corneille de notre corpus. Il est vrai que Marty-Laveaux n'hésite pas à moderniser *in petto* dans son édition cette orthographe de Corneille dont il exagère ailleurs l'adaptation à l'entourage syntactique.

<sup>298</sup> De même aux vers 266-267 et 441.

*reçois avec reconnaissance les tesmoignages de leur zele, et viens voir cette Course ou leur adresse va paroistre.*

*La Princesse d'Elide 63\* (607) Philis à Tircis : Vien, Tircis, laissons les aller, et me dis un peu ton martyre de la façon que tu sçais faire ?*

*La Princesse d'Elide 66\* (609) Philis à Tircis : Allons, Tircis, viens t'en me redire à l'écho, ce que tu m'as chanté.*

*La Princesse d'Elide 80\* (619) le Prince à Moron : Vien, Moron, c'est icy un jour de paix, et je te remets en grace avec la Princesse.*

*La Princesse d'Elide 29\* (583) Euryale à Arbate : Et sçachant dans quels maux mon cœur s'est abimé, / Toy-mesme, tu voudrois qu'il n'eust jamais aymé : / Car enfin voy le sort où mon Astre me guide, / L'ayme, j'ayme ardamment la Princesse d'Elide, / Et tu sçais quel orgueil sous des traits si charmans / Arme<sup>299</sup> contre l'Amour ses jeunes sentimens ; / Et comment elle fuit dans cette illustre feste / Cette foule d'amans qui briguent sa conquete.*

*La Princesse d'Elide 66\* (609) Moron à Tircis : Allons je vais faire honte à tous les Amans ; Tien ? je ne suis pas homme à faire tant de faire tant de façons, voy ce poignard ? prens bien garde comme je vais me percer le cœur ?*

ce mouvement encore timide n'est plus suivi ensuite, et il semble que les remarques empiriques de Vaugelas soient considérées, provisoirement mais jusqu'à la fin du siècle, comme des règles :

*Andromaque 679, Pyrrhus à Phœnix : Vien voir tous ses attraits, Phœnix, humiliez.*

*Les Plaideurs II, III, Chicanneau à Isabelle<sup>300</sup> : Ah ! tu seras un jour l'honneur de ta famille. / Tu défendras ton bien. Vien, mon sang, vien, ma fille.*

*Fables 60, O mort, luy disoit-il, que tu me sembles belle ! Vien viste, vien finir ma fortune cruelle.*

*Fables 60<sup>301</sup>, Ne vien jamais, ô mort, on t'en dit tout autant.*

En définitive, les *Remarques* de Vaugelas (1647) peuvent se lire *a posteriori* comme une prédiction assez sûre de l'ensemble des formes qui résisteront de façon efficace à la sigmatisation jusqu'à l'extrême fin de notre diachronie. Ces formes, *voy*, *connoy*, *tien*, *vien*, *fuy*, ainsi que *va* et les formes en *-e*, sont probablement toutes pourvues de *-s* en cas de liaison, même si notre corpus ne l'atteste que pour les deux dernières. Le morphème /z/ clignotant est donc restitué universellement à l'oral à la fin de notre diachronie comme marque d'impératif fort.

<sup>299</sup> L'exemplaire (BN : YF 141) de l'édition originale de *Les Plaisirs de l'Isle enchantée* que nous consultons met ce verbe au pluriel (« Arment »), leçon que nous rejetons comme une probable erreur. L'édition R. Jouanny porte simplement « arme » sans note particulière.

<sup>300</sup> De même, Acte I, scène 5, Léandre à l'Intimé (p. 16).

<sup>301</sup> On retrouve la même orthographe dans la parole du Renard au Coq, p. 90.

Pour compléter cette enquête non exhaustive dans nos relevés à la lumière des *Remarques* de Vaugelas, voici le tableau synchronique de l'ensemble des terminaisons d'impératif fort relevées dans notre coupe synchronique du XVII<sup>e</sup> siècle :

graphème final au XVII <sup>e</sup> siècle :	vocalique	sigmatique (marque /z/ en cas de liaison)	consonantique (autre que -s)
valeur phonétique :			
phonème amuï	<i>-e donne, ouvre</i>  52, 68 %	<i>-s fais, sois, dis, viens</i> + <i>ayes</i>  28, 60 %	
phonème représenté par le dernier ou les deux derniers graphèmes	<i>fay, tay, reçoÿ, croy, croi, recognoy, va, dy, vy, suy, poursuy</i>  16, 33 %		<i>-n tien, vien, atten</i>  2, 36 %
	69, 01 %	28, 60 %	2, 36 %

Si l'on compare ce tableau aux deux précédents, on constate d'abord de façon générale qu'il apparaît beaucoup plus simple, et que les sous-ensembles en sont plus homogènes. Les pourcentages affectés à chaque groupe confirment cette première impression, puisque le seul groupe dont la représentation statistique pourrait être considérée comme négligeable est celui des finales *-n* : contrairement cependant aux terminaisons sporadiques d'ancien ou de moyen français qui rendaient très disparates les tableaux correspondants, ce groupe représente, à l'issue d'un long processus historique, une certaine régularité morphologique.

Cette rationalisation du système morphologique des impératifs forts tient pour l'essentiel à deux évolutions pourtant contradictoires du moyen français au français classique. La première évolution, très significative quant à la personnalité impérative de la forme forte, ne concerne qu'un groupe morphologique particulier : c'est la désigmatiation presque systématique des formes en *-es* apparues, on s'en souvient, en moyen français. La seconde évolution, qui concerne au contraire toutes les diverses finales consonantiques et vocaliques du moyen français, à l'exception de *-e*, est l'homogénéisation des désinences par la poursuite du mouvement général de sigmatiation engagé depuis le début de notre diachronie.

Nous commenterons d'abord celle-ci, plus directement intelligible, avant d'essayer d'interpréter celle-là. Les effets de l'homogénéisation des désinences sont certainement les plus manifestes dans le tableau du français classique, qui ne présente ainsi plus de formes sigmatiques atypiques (en *-z*, *-tz*, ou *-x*), ni de graphies consonantiques étymologiques héritées de l'ancien français (*vad*, *mect*). Ce mouvement d'homogénéisation par addition morphématique, non seulement élimine ainsi les groupes morphologiques marginaux qui subsistaient en moyen français, mais explique largement la marginalisation statistique du groupe des formes en *-n*, qui avait parfaitement résisté à la sigmatisation jusqu'en moyen français. Il s'appuie très certainement dans ce cas sur l'évolution mécanique que constitue l'amuïssement de la consonne /n/ dans le groupe nasal historique à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : la marque *-n* n'ayant plus valeur de pleine représentation d'un phonème consonantique (associée à une graphie de voyelle simple, elle note désormais une voyelle nasale), elle résiste moins qu'en moyen français à l'alignement morphématique. On peut ainsi considérer que les 18 %<sup>302</sup> environ de terminaisons *-s* gagnées dans les faits au cours de la deuxième moitié de notre diachronie correspondent peu ou prou à l'addition des faibles pourcentages des divers groupes non encore sigmatés en moyen français. En revanche, le groupe des graphèmes vocaliques différents de *-e*, qui continuent de représenter des phonèmes vocaliques, semble bien maintenir sa représentation statistique et résister par conséquent au mouvement de sigmatisation du moyen français au français classique. Notre corpus montre même une légère progression d'un peu plus de 2 %<sup>303</sup> : alors que la chute de leur représentation était remarquable de l'ancien au moyen français, ces formes tendent donc à se stabiliser ensuite. Cette stabilisation, toutefois, n'est que provisoire, puisque l'on sait que, malgré les distributions souvent subtiles recommandées par Vaugelas d'après l'usage contemporain, la langue généralisera la sigmatisation de toutes ces formes, à l'exception de *va*. Mais cet alignement morphématique ne se poursuivra significativement qu'après notre diachronie.

En première approximation, l'on pourrait donc conclure que cette coupe synchronique ne correspond encore qu'à une étape provisoire de l'évolution continue et générale des désinences d'impératif fort depuis l'ancien français, caractérisée par une morphématisation très générale et finalement assez logique, *-s* marquant ici P2 plus efficacement que ne pouvaient le faire des terminaisons diverses depuis le latin et qu'il revenait au système d'éliminer progressivement. Cette interprétation globale s'impose bien sûr pour toutes les formes en effet sigmatées dans notre période, ou même pour celles qui le seront plus tard.

---

<sup>302</sup> Ce pourcentage correspond à la différence entre le pourcentage du français classique (28, 60 %, calculé sur une base représentative de 465 occurrences) et celui des formes sigmatiques régulières en moyen français, à l'exclusion des formes en *-es*, soit 10, 82 %.

<sup>303</sup> Nous comparons ici le pourcentage global de 16, 33 % que nous fournit ce tableau à la somme du pourcentage équivalent en moyen français et du pourcentage des finales vocaliques « déviantes » destinées à être régularisées en diachronie (ex : *voy* pour *voy* dans *Pathelin*).

Toutefois, elle ne saurait rendre compte ni du maintien, jusqu'en français contemporain, des formes en *-e*, ni surtout de la réduction des formes *-es* du moyen français en *-e*, évolution exactement contraire au mouvement général, et par laquelle la langue marque bien la spécificité de ces formes fortes comme formes d'impératif.

Comme *-n*, la finale *-e* s'est amuïe depuis le moyen français. On aurait donc pu s'attendre à ce que, comme *-n*, et contrairement aux autres finales vocaliques, qui continuent de noter une voyelle, sa représentation statistique fût sérieusement menacée par le mouvement de sigmatisation, qui s'était d'ailleurs amorcé en moyen français, sans attendre l'amuïssement. Or, c'est exactement l'inverse qui se produit : le groupe des impératifs forts en *-e* a en fait connu, sur l'ensemble de la période, une constante progression, encore confirmée dans le passage du moyen français au français classique. Ce pourcentage des finales *-e* en synchronie, très important puisqu'il représente plus de la moitié de l'ensemble des occurrences, s'explique notamment par le renfort des formes *-es* désigmatisées depuis le moyen français. Ces finales *-es* ont en effet disparu en français classique, en dehors des cas syntactiques que signale Vaugelas et qui concernent encore l'orthographe et la prononciation du français contemporain<sup>304</sup>. Les formes impératives fortes en *-e* constituent ainsi un sous-groupe morphologique très régulier, tout à fait commensurable statistiquement aux formes en *-s*. La marque finale *-e* est représentée dans la majorité des formes à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette finale *-e* n'est pourtant pas de même nature que le morphème de rang personnel qu'est *-s*, mais c'est sans doute sa nature sémiologique particulière, semi-morphématique, de démarcateur morphologique d'une catégorie de verbes, qui lui vaut d'échapper aux lourdes contraintes mécaniques qui pèsent ou pèseront sur presque toutes les autres finales et entraîneront leur sigmatisation.

---

<sup>304</sup> Nous avons ainsi choisi de ne pas consacrer une ligne spécifique dans le tableau à l'occurrence *ayes*, qui n'apparaît qu'une fois dans nos relevés, et correspond peut-être dans son contexte à une sigmatisation syntactique : nous l'incluons dans l'ensemble des finales *-s*.

## CONCLUSION

Nous interprétons volontiers le reflux graphique très général des finales *-es* comme un signe de la volonté de la langue, ratifiée par les grammairiens, de distinguer nettement les modalités d'institution et de prédication dans les termes P2 susceptibles d'engager le morphème démarcateur *-e* : alors que la terminaison *-es* sera définitivement réservée aux formes P2 d'indicatif ou de subjonctif, la terminaison P2 *-e* pour ces mêmes verbes devient caractéristique de l'impératif.

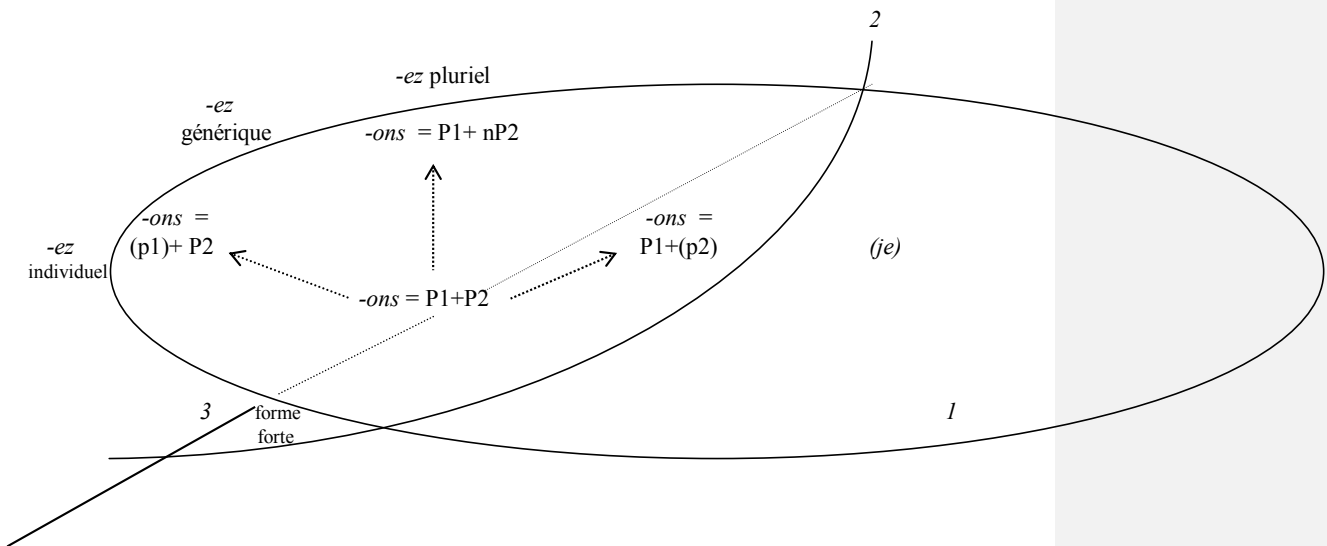
Cette nuance représente à la fin de notre diachronie, avec l'exclusion du /j/ des formes faibles, le seul trait sémiologique clair qui manifeste la personnalité morphologique du mode impératif : l'autonomie systématique du mode n'est donc en définitive marquée morphologiquement que de façon très partielle, ce qui a pu autoriser certains linguistes à la remettre en cause. Toutefois, cette opposition modale résultative *-e/-es* dans les termes P2 de certains paradigmes de présent n'est guère plus contestable que l'opposition entre la présence ou l'absence de /j/ dans les formes faibles. Elle exprime même à notre avis une tendance systématique plus forte encore, puisqu'elle aura eu diachroniquement à vaincre la tendance inverse à l'alignement morphématique de toutes les désinences de termes P2 en *-s*, tendance dont nous avons vu qu'elle commençait à s'appliquer en moyen français.

La langue a en fait trouvé une solution originale pour affirmer à la fois la personnalité impérative des formes fortes en *-e*, premier groupe morphologique à l'impératif, et la vocation du morphème de rang personnel à s'appliquer universellement : il s'agit de la restitution du morphème *-s* limitée à certains cas syntactiques précisés par Vaugelas, devant les clitiques à initiale vocalique, *en* et *y*. Par ce compromis interne qui trouve encore aujourd'hui sa traduction dans l'orthographe (totalement phonétique sur ce point, *-s* notant toujours /z/), la langue manifeste doublement la cohérence du paradigme impératif : ce paradigme en effet laisse à la fois deviner son identité irréductible par deux soustractions morphologiques partielles (celle du formant /j/ et celle du morphème *-s*) qui le distinguent suffisamment des paradigmes correspondants d'indicatif ou de subjonctif, et à la fois consacre le phonème /z/ comme le morphème universel non seulement de la deuxième personne, mais, à travers elle, du mode impératif lui-même.



## CONCLUSION

A l'issue de cette étude de morphologie analytique, nous pouvons déjà reconnaître en l'impératif un paradigme complet et un mode plénier :



Dans cette figure, chaque ligne continue correspond à une frontière sémiologique. La continuité générale de l'espace figure celle des significations. La courbe parabolique 1 définit la limite sémiologique entre les formes qui, du côté concave, engagent l'élément P1 et celles, du côté convexe, qui l'excluent. La courbe 2 définit la limite sémiologique entre les formes qui, à gauche, engagent l'élément P2, et celles de droite, qui l'excluent ; cette courbe 2 figure nécessairement aussi la limite sémiologique du mode impératif, qui ne peut en français concevoir de formes qui n'engagent pas P2 ; au-delà de cette limite, à droite de la courbe 2, nous avons figuré conventionnellement la forme non impérative et non verbale *je*, sujet possible d'une prédication qui engage P1 mais exclut P2. Enfin, la ligne droite 3 définit la limite entre la reconnaissance, à gauche, de la prééminence pragmatique de l'interlocuteur ( $P2 > P1$ ), et, à droite, de celle du locuteur ( $P1 > P2$ ) ; cette nuance pragmatique et sémantique ne se traduit en français dans le plan des signes que dans le cas des formes qui excluent P1 : c'est pourquoi nous ne l'avons figurée qu'en pointillés dans la partie concave de la parabole.

Au centre de la figure, et par conséquent au cœur du système de signification du paradigme impératif français, la valeur de base de la forme faible en *-ons* se situe clairement sur cette ligne virtuelle d'équilibre  $P1/P2$ <sup>305</sup>. Cette ligne cependant, si elle correspond, dans le cas de *-ons*, à une ligne de partage sémantique que peuvent en effet attester les valeurs d'emploi de nos occurrences, ne scinde pas pour autant ce terme du paradigme en deux unités sémiologiques. Tout au plus permet-elle d'isoler sémantiquement, d'un côté la valeur d'affaiblissement de P2, proche en figure de la courbe 2 et, dans la continuité des significations, du *je* de délibération, et, de l'autre côté, les deux valeurs pour lesquelles P2 prédomine, proches en figure de la courbe 1 et, dans la continuité des significations, de la forme faible en *-ez*, qui exclut P1. La zone d'intersection des deux courbes, figurant l'ensemble des formes qui engagent à la fois P1 et P2, constitue donc une unité sémiologique, *-ons*, susceptible de variations sémantiques non marquées. L'invention originale par le français de cette forme d'impératif en *-ons*, bien loin de n'être qu'un simple ajout paradigmatique sans conséquence, correspond en profondeur à un recentrement sémantique du système.

De l'autre côté de la courbe 1 prennent place en continuité les deux autres formes du paradigme. La droite 3, qui, dans la concavité de la parabole 1, ne partageait que des valeurs sémantiques, délimite du côté convexe deux réalisations sémiologiques bien distinctes : une forme forte, qui correspond à la prééminence pragmatique  $P1 > P2$ , et une forme faible en *-ez*, qui correspond à la prééminence de P2. Les valeurs qu'assume *-ez* correspondent en continuité aux valeurs de *-ons* pour lesquelles P2 est prédominant ; elles

---

<sup>305</sup> Nous renvoyons en amont pour plus de détail à notre analyse de cette signification première de *-ons* impératif comme synthèse équilibrée de P1 et P2.

se répartissent en un micro-système lui-même continu sémantiquement<sup>306</sup>. La valeur individuelle de la désinence *-ez* rejoint aussi, par-delà la nuance sémiologique, celle de la forme forte. En définitive, le système paradigmatique de l'impératif français est donc complet et bien défini. Il recouvre l'ensemble de l'espace sémantique qui engage P2, caractérisé par le morphème clignotant /z/. Cet espace est clairement divisé en trois zones sémiologiques ayant chacune sa spécificité, caractérisées respectivement et résultativement par les morphèmes vocaliques /ø/, /e/<sup>307</sup> et Ø.

L'impératif est ainsi le seul paradigme verbal du français dont toutes les formes sont susceptibles d'engager le morphème /z/. Cette cohérence paradigmatique, résultat d'un processus de sigmatisation diachronique plus ou moins long selon les termes, nous apparaît significative : /z/, réalisé ou sous-jacent, devient ainsi le morphème (non exclusif) de la modalité d'institution, morphème modal commun à tous les termes que le latin même n'avait pas conçu. C'est qu'il existe un lien nécessaire entre la modalité d'institution et ce qu'on pourrait dorénavant appeler la personne /z/, sous ses trois réalisations formelles. Allons plus loin : nous pouvons maintenant reconnaître dans la différence entre la modalité d'institution et la modalité de prédication une différence essentielle de rapport à la catégorie de personne. Nous avons souvent pressenti cette corrélation au fur et à mesure de nos analyses ponctuelles d'occurrences<sup>308</sup>, c'est ici le moment de l'établir clairement. Elle ne va pas de soi, et paraît même contredire certaines évidences. Dans cette analyse, nous nous appuyons largement sur les efficaces caractérisations systématiques proposées par E. Benveniste dans son article « Structure des relations de personne dans le verbe »<sup>309</sup>, mais aussi sur celles de G. Guillaume, dans ses *Leçons*<sup>310</sup>. Ces deux linguistes sont sollicités par A. Joly dans son article « Eléments pour une théorie générale de la personne »<sup>311</sup>, auquel nous ferons également référence, car il formule clairement la distinction préalable à la correcte compréhension du statut de la personne qui apparaît dans le verbe impératif.

Rappelons que Benveniste critique dans un premier temps la caractérisation traditionnelle des rangs personnels par une ordination (« première, deuxième, troisième personne ») : cette nomenclature n'a guère qu'une valeur conventionnelle, et suggère faussement une homogénéité qualitative entre les rangs personnels, que ne séparerait chaque fois qu'un degré. A l'issue de son analyse, qui s'efforce de montrer l'opposition des formes verbales entre elles selon le critère de la personne, il est ainsi conduit à considérer

---

<sup>306</sup> Comme nous l'avons montré dans l'étude sémantique de détail, la valeur « générique », en-deçà de la claire définition d'un nombre référentiel, permet aux deux valeurs principales de *-ez* de se rejoindre.

<sup>307</sup> Sauf dans le cas des formes *dites et faites*.

<sup>308</sup> A propos des bases verbales par exemple lorsque nous commentons l'équivalence entre les tournures subjunctives optatives actives à sujet <+G> et les tournures impératives passives à sujet /z/.

<sup>309</sup> Benveniste, 1966, p. 225 à 236.

<sup>310</sup> Particulièrement Guillaume, 1943.

<sup>311</sup> Joly, 1994.

la troisième personne comme la « non-personne » par excellence dans son opposition aux deux autres ; il baptise en outre la première personne « personne subjective » dans son opposition à la « personne non-subjective » que représente la deuxième personne (notre personne /z/). Guillaume parle lui, s'agissant de la « troisième personne » de « personne délocutive », qu'il oppose à la personne « locutive » (la « personne subjective » de Benveniste) et à la personne « allocutive »<sup>312</sup>. Dans une intuition radicalement opposée à celle de Benveniste, il considère que

la personne délocutive n'est absente d'aucune des trois personnes. Car il est toujours parlé d'une personne, laquelle, dans le cas de la personne locutive, est celle-là même qui parle, et dans le cas de la personne allocutive, celle-là même à qui l'on parle. Si je dis à quelqu'un : *Tu as mal fait*, c'est à lui que je parle, mais parlant à lui, je parle de lui. Il y a donc dans l'esprit apparition simultanée de la personne allocutive et d'une personne délocutive implicitement conçue.<sup>313</sup>

A. Joly interprète cette remarque en distinguant, dans la catégorie de personne en français, une « fonction prédicative » et une « fonction référentielle »<sup>314</sup>. A celle-ci correspondrait la différence sémantique soulignée à juste titre par Benveniste : chacune des trois personnes réfère en effet à des réalités différentes du point de vue de l'énonciation. Mais celle-là résulterait de ce que, quelle que soit la référence ou le repère énonciatifs, une « personne délocutive implicitement conçue » est imposée par la forme même du lien sujet/prédicat. L'exemple de Guillaume s'interprète donc :

<i>Tu</i>	personne allocutive	fonction référentielle
<i>S / P</i> <sup>315</sup> ( <i>P = a mal fait</i> )	personne délocutive	fonction prédicative
<i>S = Tu =&gt;</i>	<i>Tu as mal fait</i>	« deuxième <personne> : « tu » = <i>all / dél</i> » <sup>316</sup>

Nous nous reconnaissons parfaitement dans cette analyse, que Joly défend en ajoutant :

Il peut paraître inutilement compliqué de distinguer *parler de quelqu'un* (fonction référentielle) et *en dire quelque chose* (fonction prédicative). Il est vrai que les deux opérations qu'elles impliquent sont complémentaires, étroitement associées, donc difficilement séparables.

avant de fournir lui-même des exemples qui selon lui « matérialisent la séparation des deux fonctions »<sup>317</sup>. Or, ces deux fonctions dont Joly, approfondissant les intuitions de Guillaume et Benveniste, découvre qu'elles sont posées par la catégorie linguistique de personne, il est clair que le verbe impératif, non seulement les sépare, mais les isole radicalement, en excluant tout simplement la fonction prédicative. En-deçà du lien prédicat/sujet, le verbe impératif ne peut par conséquent concevoir de « personne

<sup>312</sup> Guillaume, 1943.

<sup>313</sup> *ibid.*, p. 114.

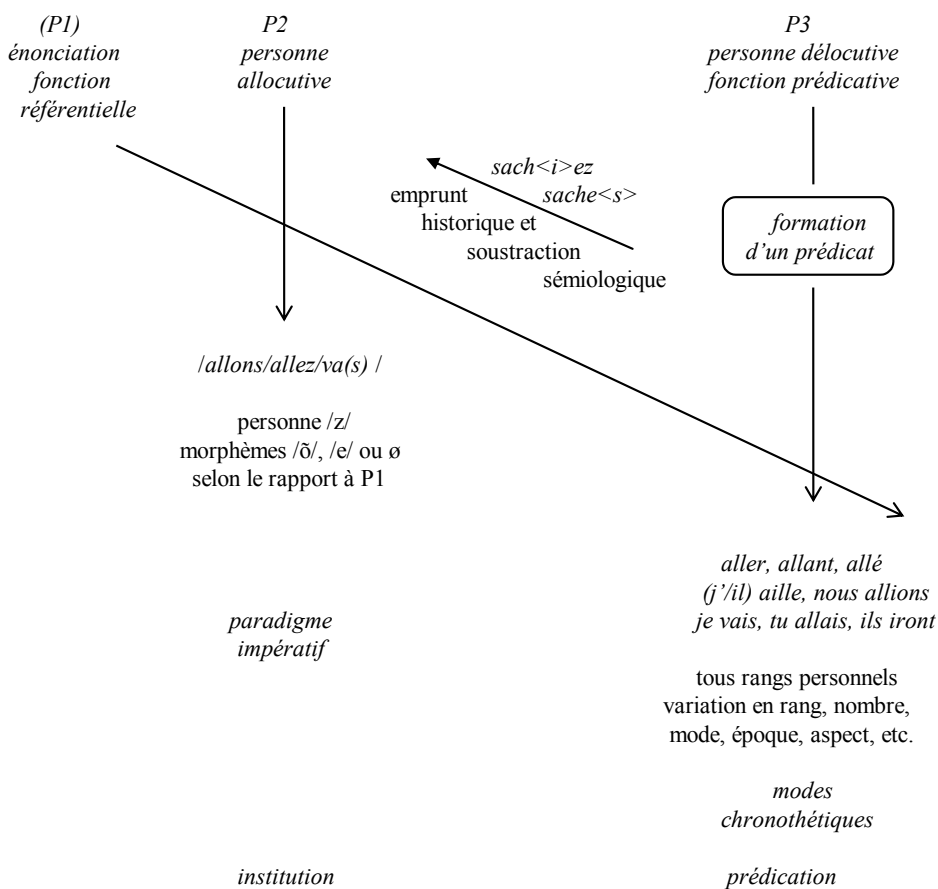
<sup>314</sup> Joly, 1994, p. 49.

<sup>315</sup> *S* et *P* désignent ici respectivement le sujet et le prédicat. / signifie leur incidence dans la prédication.

<sup>316</sup> Nous empruntons ici littéralement l'une des équations de Joly, 1994, p. 50.

<sup>317</sup> *op. cit.*, p. 53 (pour cette citation comme pour la précédente).

délocutive » implicite. Il n'impose donc qu'une pure personne allocutive, que nous proposons de représenter par le dénominateur sémiologique commun que nous lui avons découvert résultativement, /z/. La personne /z/, par delà la différence des formes, fonde l'unité sémiologique du paradigme impératif et de la modalité d'institution dans leur rapport aux modes chronothétiques de prédication, caractérisables eux par la personne délocutive. Nous pouvons maintenant compléter le schéma que nous avons ébauché en conclusion de notre séquence sur les bases impératives :



La distinction des deux fonctions, référentielle et prédictive, permet de définir systématiquement le mode impératif de façon cohérente. La fonction référentielle intervient dès qu'il y a énonciation, donc en

particulier dans l'effort de conception de la phrase nucléaire<sup>318</sup> verbale que représente ici le continuum descendant qui relie les deux modalités, institution et prédication<sup>319</sup>. La fonction prédicative en revanche n'intervient qu'avec la conception d'une personne délocutive implicite, aboutissement du processus d'abstraction à partir du siège de l'énonciation. Cette personne délocutive est précisément le dénominateur commun au sujet et au prédicat verbal, qui permet leur incidence dans la prédication. L'incidence prédicative autorise une variation, non seulement en rang personnel, mais aussi en nombre, en aspect, en mode et en époque : c'est donc bien la structure même de la prédication qui rend notamment possible la variation chronogénétique, organisée, du simple au complexe, autour de la formation de l'image-temps<sup>320</sup>.

Cette variation est encore inconcevable dans la saisie systématique immédiatement précédente dans le continuum, celle de la modalité d'institution : à ce stade, la fonction prédicative n'intervient pas, le verbe n'a pas encore vocation à devenir prédicat, et, par conséquent, aucune incidence externe ne saurait induire de variation extra-paradigmatique. La seule variation que conçoive la langue à ce stade, c'est, à l'intérieur de l'unité référentielle P2 qui caractérise le degré d'abstraction de la modalité d'institution par rapport au siège de l'énonciation, les différents rapports possibles à ce siège (P1). Cette variation constitue un unique paradigme, cohérent par la marque /z/ et divers par les trois morphèmes qui caractérisent chacun l'un de ses termes<sup>321</sup>. C'est pourquoi un seul mode, le mode impératif, correspond à la modalité d'institution, alors que de nombreux modes relèvent de la modalité de prédication.

En diachronie, la continuité des deux modalités s'est notamment manifestée par l'emprunt historique par l'impératif de sémiologies subjonctives, en sens exactement inverse de l'orientation de conception des modalités du simple au complexe. Dans ces cas cependant, une opération minimale de soustraction sémiologique est toujours intervenue, de façon à ce que soient bien distinguées les deux modalités que le système, en définitive, n'a pas cessé de distinguer depuis le latin. Les formes faibles du type *sachiez* ont ainsi subi en diachronie une soustraction du formant /j/, tandis que les formes fortes du type *saches* ont subi une soustraction générale du -s d'origine. Les évolutions morphologiques les plus remarquables dans notre période diachronique peuvent donc déjà nous conduire à regarder comme cohérente l'hypothèse d'une personnalité systématique du mode impératif en français.

---

<sup>318</sup> Nous reprenons cette expression au titre de l'article de Le Flem, 1981. La phrase est dite nucléaire au sens où la qualité de son noyau (verbal) en détermine la structure.

<sup>319</sup> Nous avons établi ce continuum, sur une base sémiologique, dans la conclusion de notre séquence sur les bases impératives. Nous renvoyons donc à cette démonstration et au schéma qui la récapitule, et sur lequel s'appuie celui-ci.

<sup>320</sup> L'image-temps plus ou moins élaborée (le mode chronothétique) n'apparaît en définitive ici que comme l'un des traits caractéristique du prédicat dans la prédication verbale.

<sup>321</sup> Voir le schéma précédent, qui figure la continuité de signification des trois termes du paradigme impératif.



II *ETUDE LEXICO-SÉMANTIQUE DU VERBE IMPÉRATIF ISOLÉ*





## INTRODUCTION

Un trait propre, non à la forme, mais à l'emploi du verbe impératif nous paraît spécifique. Il s'agit de la grande aptitude qu'a ce verbe impératif à être employé isolé. Nous considérerons dans toute cette partie qu'un verbe impératif est isolé si et seulement si il sature à lui seul le syntagme verbal<sup>322</sup>. De nombreux verbes en effet peuvent être isolés à l'impératif, alors que, gouvernés par d'autres modes, ils ne pourraient pas l'être :

Va	*Tu <sup>323</sup> vas	Tu vas bien / Tu y vas
Regardez	* Vous regardez	Vous regardez cela / par ici.

Cette intuition, qui concerne bien la signification du verbe impératif dans son ensemble, et non plus dans un jeu d'oppositions morphématiques, demande à être approfondie et vérifiée par un examen systématique, dans le corpus, des occurrences de verbe impératif isolé<sup>324</sup>. C'est donc l'étude lexicosémantique d'un corpus restreint de verbes impératifs que nous nous proposons ici. Le premier support de cette étude sera le *terminus ad quem* de notre diachronie, c'est dans le cadre de cette synchronie particulière

<sup>322</sup> Pour la définition et la délimitation précises du syntagme verbal, nous renvoyons à notre troisième partie.

<sup>323</sup> Nous considérons ici pour simplifier que le sujet explicite, qu'il soit SN (syntagme nominal) ou, comme dans cet exemple, clitique, est extérieur au syntagme verbal, la prédication consistant en un lien entre deux syntagmes différents, le sujet et le prédicat verbal. Le verbe serait donc bien isolé dans une séquence comme *\*tu vas* si elle était pertinente.

<sup>324</sup> Dans le cours de cette partie, nous parlerons, soit explicitement de « verbe impératif isolé », soit d'emploi impératif isolé de tel verbe, soit plus simplement d'« impératif isolé ».

que nous établirons la liste des séries verbales susceptibles d'un emploi impératif isolé. Nous vérifierons ensuite contrastivement si les séries ainsi relevées présentaient ou non, en amont dans la diachronie, le même genre de fonctionnement. La méthode retenue est donc celle d'une étude synchronique et rétrospective plutôt que pleinement diachronique. L'étude du paradigme impératif a été menée et achevée dans la première partie. D'une façon générale, il ne sera dorénavant plus nécessaire de prendre en compte individuellement les termes de ce paradigme. Par conséquent, nous utiliserons conventionnellement la forme impérative forte d'un verbe (ex : *fais*) pour désigner l'ensemble des réalisations paradigmatiques impératives de ce verbe (*faisons/faites/fais*). L'enjeu de cette étude d'emplois bien particuliers du verbe impératif, sans éléments conjoints, demeure en définitive la réponse à la question suivante : quelle est la signification systématique du verbe impératif ? Notre première partie de morphologie analytique a déjà apporté quelques éléments de réponse à cette question, en insistant à la fois sur l'irréductible différence et sur la continuité sémiologique entre institution et prédication, impératif et modes chronothétiques : l'impératif y apparaît comme la traduction d'une saisie antérieure à celle de la prédication dans un continuum des réalisations de la phrase nucléaire. Cette première caractérisation systématique doit être confirmée et complétée par l'étude lexico-sémantique que nous nous proposons ici.

Pour prendre en compte les occurrences dans cette perspective sémantique, nous nous appuierons successivement sur plusieurs types de propriétés remarquables. Nous nous intéresserons d'abord aux caractéristiques thématiques de ces verbes impératifs isolés, c'est-à-dire au rapport entre leur procès et les arguments<sup>325</sup> de ce procès, ce qui nous conduira à mettre au jour une échelle thématique des verbes impératifs isolés. Nous étudierons dans un deuxième temps les réseaux de vicariance et d'hyponymie<sup>326</sup> qui lient les procès de cette échelle thématique aux procès de signification plus précise ou plus générale. Nous verrons ensuite que la signification de certains impératifs isolés hyponymes ou vicariants peut abolir certains des seuils qui structurent l'échelle thématique. Enfin, nous nous attacherons en dernier lieu aux impératifs isolés dont la signification est la plus abstraite, et en laquelle tous les seuils thématiques sont abolis.

---

<sup>325</sup> Nous empruntons ces termes « argument » et « thématique » à la tradition générativiste. Voir Haegeman, 1991, p. 34 à 47. Il s'agit essentiellement de caractériser le procès du point de vue sémantique. Un « argument » dans le plan extra-linguistique correspond à un « actant » dans le plan linguistique verbal. La « grille thématique » d'un procès est constituée par l'ensemble des arguments qu'il est susceptible de régir. Le recours à ces concepts thématiques, plutôt qu'aux concepts formels correspondants, s'avère nécessaire dans le cadre de cette étude sémantique, puisque tout argument thématique n'est pas nécessairement traduit en langue par un actant formel. Par exemple, l'argument « agent du procès », qui se confond, dans le cas de l'impératif, avec l'interlocuteur, a certes une existence thématique, extra-linguistique, mais n'est représenté en langue par aucun actant. Il en va d'ailleurs de même, dans le cas des impératifs isolés, pour tous les arguments du procès, puisque le syntagme se confond avec le verbe.

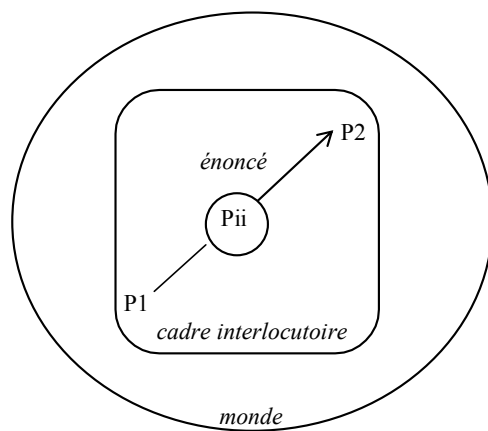
---

<sup>326</sup> Les procès pourront ainsi, dans ce deuxième temps, être comparés paradigmatiquement les uns aux autres, à partir de leur signification intrinsèque.

# 1. ÉCHELLE THÉMATIQUE DES VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS.

## INTRODUCTION :

L'on pourrait figurer par le schéma suivant l'énonciation d'un procès sous la forme d'un verbe impératif isolé :



Dans cette figure, Pii représente un procès réalisé sous forme d'un verbe impératif isolé. Il s'inscrit immédiatement dans le plus petit cercle de la figure, qui représente l'énoncé. L'énoncé est produit par P1 (le locuteur) et destiné à P2 : dans le cas de l'impératif, le cadre de l'énonciation se confond avec l'espace interlocutoire, figuré par le carré. Au-delà de cet espace, nous avons également figuré le monde, définissable comme l'ensemble exhaustif des objets que la langue peut désigner. Il existe, entre le grand cercle et le plus petit, une homothétie qui figure le lien référentiel entre le monde et l'énoncé : tout objet du monde peut par définition être représenté dans l'énoncé. Les seuls arguments de la grille thématique du procès Pii que l'on peut *a priori* situer dans la figure indépendamment de la nature lexicale de ce procès sont les arguments pourvus du trait <+A>. L'agent du procès impératif en particulier est nécessairement animé ou, à la limite, rhétoriquement considéré comme tel<sup>327</sup> : il correspond toujours, dans notre figure, à P2. Dans les occurrences qui nous occupent ici, cet agent ne connaît aucune réalisation contiguë au verbe dans l'énoncé même. De la même façon, tous les arguments animés du procès ne peuvent être représentés dans l'énoncé par un complément, direct ou non, puisque le verbe impératif est isolé. Du fait de leur caractère animé, et au même titre que l'agent du procès, ces arguments peuvent être situés *a priori* dans la figure, indépendamment de la nature lexicale de Pii, et en fonction de leur rang personnel : les arguments qui relèvent des rangs 1 et 2 pourront être figurés à l'intérieur du carré, mais hors du cercle de l'énoncé, ceux qui relèvent du rang 3 à l'intérieur du grand cercle, mais hors du carré.

Ce ne sont pas par conséquent les arguments animés<sup>328</sup> implicites du procès Pii qui nous intéresseront ici<sup>329</sup>, mais au contraire tous les autres, dont la situation dans la figure ci-dessus n'est pas définie *a priori*, mais dépend au contraire de la nature lexicale du procès. Nous pourrions en effet, à partir de là, esquisser une échelle thématique du verbe impératif isolé, caractérisable par l'autonomisation progressive du verbe impératif isolé par rapport à l'énoncé, puis au cadre interlocutoire. Certains procès, ceux en particulier qui expriment la production ou la réception d'un discours, sont généralement dépendants de l'énoncé contextuel lorsqu'ils apparaissent sous forme impérative isolée. Dans d'autres cas, l'argument du procès fait partie de la situation d'interlocution, et dans d'autres enfin, au terme du processus d'autonomisation, l'argument est extérieur à la situation d'interlocution. Ces trois cas de figure déterminent trois types de relation procès/argument et permettent de reconnaître les trois principaux degrés de l'échelle thématique des verbes impératifs isolés.

<sup>327</sup> Il est de toute façon considéré comme un interlocuteur, et doit ainsi, dans le cas où il correspondrait à un SN non animé en langue, faire l'objet d'une personnification préalable qui lui confère en discours le trait <+A>.

<sup>328</sup> Nous devons toutefois prendre en compte, pour établir l'un des seuils systématiques de notre échelle thématique des verbes impératifs isolés, l'un des caractères sémantiques de l'argument-agent, mais il s'agira précisément d'un caractère distinct de <+A>.

<sup>329</sup> Nous nous donnerons ailleurs, dans notre partie de syntaxe, l'occasion d'étudier plus précisément ce qu'ajoute à la signification du procès impératif la réalisation formelle en clitiques de ces arguments.

## 1.1 IMPÉRATIFS ISOLÉS DES VERBES DE PRISE DE CONNAISSANCE ET DE RÉCEPTION OU PRODUCTION D'UN DISCOURS.

L'impératif *sache*, rappelons-le, peut être considéré comme sémantiquement neutre, au sens où il n'apporte aucune information supplémentaire par rapport à l'énoncé sans *sache*. Or, dans certains tours d'ancien et de moyen français, la subordination n'est qu'implicite, et *sache* peut alors apparaître isolé :

*Erec* 602 Cest chevalier, je ne l'aim pas. / *Saichiez*, se je armes avoie, / L'esprevier li contrediroie.

*Renart* 1449 Et se cel vostre anel avoie, Molt en seroit mellor ma voie. / Et *sachez*, se le me donez, / Bien vos sera gerredonez : / Redonrai vos de mes jouax / Tant que bien vaura cent aneax.

*Dole* 795 Amors l'a cuit d'une estencele / de cel biau non mout pres del cuer ; / or li seront, *sachiez*, d'un fuer / totes les autres por cesti.

Nous tenons là une illustration assez claire de la possibilité de dépendance sémantique maximale de l'impératif isolé par rapport à l'énoncé proche. Cette dépendance, sans marque syntaxique explicite, tient naturellement au contenu processuel propre à *sache*, verbe de prise de connaissance. Elle est ici étroite, puisque *sache* apparaît comme un signe qui annonce ou fait écho à une prédication immédiatement contigüe. Ce verbe impératif isolé *sache* ne peut d'ailleurs pas apparaître, en ancien ou moyen français, sans que soit aussitôt développé, dans le contexte proche, le contenu de savoir que le locuteur entend manifester. Nous n'avons pas rencontré d'occurrence impérative isolée du même verbe aux XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècles. En revanche, l'occurrence suivante, tirée de notre *terminus ad quem*, nous paraît tout à fait intéressante :

*Mélite* 259, Cloris : J'eusse osé le gager qu'ainsi par quelque ruse / Ton crime officieux porteroit son excuse : / Mais n'importe, *sçachons*.

Du fait de son sémantisme lexical, le verbe impératif isolé reste toujours dépendant de l'énoncé contextuel, mais cet énoncé, censé gloser le contenu de ce qu'il y a à savoir, n'est plus immédiatement contigu. Le verbe impératif est donc engagé dans une dépendance large par rapport à l'énoncé. Corneille, par ce tour syncopé assez inattendu, et à valeur probablement stylistique, fait donc progresser en quelque façon *sachons* dans le sens d'une autonomie sémantique limitée. C'est le sémantisme même du procès *sache* qui maintient l'emploi isolé dans la dépendance, et impose des limites objectives à son autonomie sémantique. Dans tous ces exemples, l'argument effacé du verbe impératif isolé *sache* pourrait se gloser par un indéfini très ouvert : *sache quelque chose*<sup>330</sup>. La prédication contextuelle qui explicite le contenu de savoir n'est donc pas, à proprement parler, l'argument du verbe impératif *sache*, mais sa présence, nécessairement liée au contenu lexical de *sache*, est également corrélée à un ensemble de contraintes sémantiques qui pèsent sur le rapport procès/argument<sup>331</sup>. C'est pourquoi nous rassemblons ici, en une première série sémantique, ce verbe impératif isolé *sache*, qui signifie l'appropriation d'un contenu de savoir, et les verbes de production/réception de discours, sémantiquement proches, et qui partagent le même genre de propriétés de dépendance par rapport à l'énoncé contextuel.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, nous relevons ainsi un autre verbe impératif isolé susceptible d'être rapproché de *sache* :

*Les Plaideurs* Acte I, scène VII, Chicanneau à la comtesse : « Je m'en rapporte à vous. *Ecoutez*, s'il vous plaît. » La comtesse : « Il faut que vous sachiez, monsieur, la perfidie. »

*Le Cid*, 398, Rodrigue au comte : Parlons bas ; *écoute*. / Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu / La vaillance et l'honneur de son temps ? Le sais-tu ?

La répartition de la comtesse à Chicanneau dans la première occurrence illustre une différence caractéristique, au terme de notre diachronie, dans le traitement syntaxique des verbes *écouter* et *savoir*, alors que leur rapport sémantique à l'énoncé est très proche. En effet, Racine met spontanément l'impératif isolé du verbe *écouter* dans la bouche de Chicanneau, alors que l'impératif isolé du verbe *savoir* est devenu beaucoup moins pertinent en synchronie. Mais en choisissant de faire apparaître *savoir* sous la modalité de prédication dans la répartition de la comtesse, il exploite cette nuance d'acceptabilité propre à la synchronie et en tire un effet maximal de variation syntaxique, qui met en valeur le parallélisme sémantique des réparties. La transitivité thématique inhérente au procès *écoute* permet de parler, malgré les interruptions contingentes

<sup>330</sup> Cette analyse, absente de la version originale de la thèse, doit beaucoup à Nathalie Fournier, qui nous a justement fait remarquer, lors de la soutenance, qu'on ne pouvait situer directement l'argument de ce type de verbes dans l'énoncé. Qu'elle soit ici remerciée encore une fois de ses critiques précises et constructives.

<sup>331</sup> Nous serons mieux en mesure de préciser contrastivement ces contraintes lorsque nous aurons analysé les verbes impératifs isolés dont l'argument est déictique.



de la comtesse, de dépendance large entre le verbe impératif isolé et l'énoncé qu'il laisse attendre. La deuxième occurrence, dans laquelle le personnage parle sans être interrompu, illustre une dépendance étroite.

L'évolution diachronique de l'autonomie sémantique d'*écoute* semble bien inverse de celle de *sache*, puisque nous n'avons rencontré en ancien français que des occurrences d'impératif isolé où la dépendance entre le verbe et le contexte est large :

Villehardouin 42 Seigneur, fait il, *escoltez* : je vos loeroie une chose, se vos i acordez.

*Adam* 155 Dieu à Adam : *Escote*, Adam, e entent ma raison !

*Adam* 305 et 410 le diable : *Escult*, Adam, entent a moi !

C'est qu'un autre verbe impératif isolé de sens très proche illustre plus facilement en synchronie une dépendance étroite :

*Charroi* 512 - Sire Guillelmes, dit li rois, *entendez*.

alors qu'il ne sera plus attesté ensuite en emploi impératif isolé. Les deux types de procès évoqués jusqu'ici, *sache* et *écoute/entends* ont en commun de représenter une activité de réception abstraite ou d'appropriation, intellectuelle ou sensible. Les procès sémantiquement symétriques qui traduisent une activité de production de discours illustrent, sous forme impérative isolée, le même genre de dépendance du verbe par rapport au contexte. Au XVII<sup>e</sup> siècle, nous relevons ainsi trois verbes impératifs isolés que leur contenu processuel lie clairement au contexte. Le premier de ces verbes impératifs est *réponds* :

*Le Cid* 697, le roi à Don Diègue : « Don Diègue, *répondez*. » Don Diègue : « Qu'on est digne d'envie / Lorsqu'en perdant la force on perd aussi la vie, / Et qu'un long âge apprête aux hommes généreux, / Au bout de leur carrière, un destin malheureux ! / Moi, dont les longs travaux ont acquis tant de gloire, / Moi, que jadis partout a suivi la victoire, / Je me vois aujourd'hui, pour avoir trop vécu, / Recevoir un affront et demeurer vaincu. »

Le procès ne représente plus dans ce cas une activité de réception, mais bien de production de l'énoncé. Une fois que le locuteur a prononcé ce verbe impératif isolé, c'est à l'interlocuteur qu'est laissé le soin de spécifier explicitement, dans son énoncé, ce qu'appelait l'argument effacé, implicitement indéfini (*répondez quelque chose*). Le fait que l'expression de cet énoncé incombe à l'interlocuteur est de nature essentiellement pragmatique et ne modifie en rien la dépendance linguistique étroite entre le verbe impératif isolé et le contexte, quand bien même il n'y aurait pas, de fait, de réponse. On peut d'ailleurs comparer linguistiquement la situation dans laquelle Don Diègue n'aurait pas pu ou voulu répondre à celle où un locuteur dirait *écoutez* avant d'être interrompu, ou de changer de lui-même de propos. Le deuxième procès de ce type dont nous avons rencontré une attestation sous forme impérative isolée est le suivant :

*La Princesse d'Elide*, 600 : Moron : « Ah ! Satyre, mon ami, tu sais bien ce que tu m'as promis il y a longtemps : apprends-moi à chanter, je te prie. »  
 Satyre : « Je le veux. Mais auparavant, écoute une chanson que je viens de faire. »  
 Moron : « Il est si accoutumé à chanter qu'il ne sauroit parler d'une autre façon. Allons, *chante*, j'écoute. » Satyre : « Je portois... »  
 Moron : « Une chanson, dis-tu ? » Satyre : « Je port... »  
 Moron : « Une chanson à chanter. » Satyre : « Je port... »  
 Moron : « Chanson amoureuse, peste ! »  
 Satyre : « Je portois dans une cage / Deux moineaux que j'avois pris, / Lorsque la jeune Cloris / Fit dans un sombre bocage / Briller à mes yeux surpris / Les fleurs de son beau visage. / (...) »

La dépendance entre le verbe impératif isolé et le contexte tend ici à devenir large. Comme dans le cas de *réponds*, le locuteur, en énonçant l'impératif isolé, attend de l'interlocuteur qu'il spécifie lui-même ce que visait l'argument effacé du procès. Les interruptions ne font ici que différer cette formulation. Nous avons également relevé l'impératif isolé *chante* en amont dans la diachronie, en moyen ou ancien français :

*Mystère de Troyes* 1913, *Leviathan* : *Chantons* et menons chere lye, / puis qu'il est mis dessoubz noz las.

*Garçon* 81 le garçon à l'aveugle : Sire, Jhesus Cris n'i aroit, / car je sui maistres dou mestier ; / *cantés*, nous arons a mangier, / car par parler les vainerai.

*Garçon*, 55, le garçon à l'aveugle : Ne vous en caille, biaux dous sire : / c'est pour ces vilains decevoir. / *Cantés*, je vous aiderai voir, / et cascuns dou pain nous donra.

La dépendance entre le verbe impératif isolé et le contexte est plus large dans ces cas. La réalisation de l'impératif est toujours suspendue au bon vouloir de l'interlocuteur. Le troisième verbe impératif isolé qui répond aux caractéristiques évoquées ci-dessus est *prie* :

*Introduction* 48, *Conclusion* : 3. *Priez*. Ô Dieu, fortifiez-moi en ces affections et résolutions ; ô Sainte Vierge, recommandez-les à la miséricorde de votre Fils, avec tous ceux pour qui je dois prier, etc.

*Introduction* 61 et 63, *Affections et résolutions* : Remerciez, offrez, *priez*.

Dans la première occurrence, le verbe impératif isolé est contigu à l'énoncé auquel il est lié, et l'on peut donc parler de dépendance étroite. Elle est large au contraire dans la seconde occurrence, comme dans celle-ci, en ancien français, où le même verbe *prie* n'a d'ailleurs pas tout à fait le même sens :

*Robin*, 169, Marion : « Dont metrai je arrier / Che pain, che fromage en mon sain / Dusqu'a ja que nous arons fain. » Robin : « Ains le met en te panetiere. » Marion : « Et ves l'ichi. Robin, quel chiere ! / *Proie* et commande ! Je ferai. »

Tous ces verbes impératifs isolés, *sache*, *entent*, *réponds*, *prie*, *écoute*, verbes de prise de connaissance ou d'activité de réception/production de discours, ont en commun un sémantisme lexical qui les maintient dans une dépendance, étroite ou large, par rapport à l'énoncé. Nous dirons conventionnellement qu'ils se situent en-deçà d'un seuil thématique d'autonomie par rapport à l'énoncé, que nous baptiserons T1.

## 1.2 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS CARACTÉRISABLES PAR UN RAPPORT PROCÈS/ARGUMENT DE TYPE DÉICTIQUE.

Les verbes impératifs isolés situés immédiatement au-delà du seuil thématique T1 n'entrent plus en relation de dépendance par rapport à l'énoncé contextuel, mais par rapport à l'espace immédiatement inclusif, à savoir le cadre interlocutoire (ou deixis). Cette dépendance entre le verbe impératif isolé et la deixis se traduit par le fait que l'interlocuteur peut restituer simplement l'argument effacé du procès comme un point spatial clairement repérable dans le cadre interlocutoire. Voici les verbes impératifs isolés dont les procès incluent de la façon la plus claire la référence à un repère spatial dans leur propre signification :

*Le Misanthrope* 558, Célimène à Alceste : Hé bien ! allez, *sortez*, il vous est tout loisible.

*Les Plaideurs* II, I, l'Intimé à Léandre : Le Pere aura l'Exploit, la Fille le Poulet. / *Rentrez*.

*Andromaque* 900, Andromaque à Céphise : Je ne fay que l'irriter encor. / *Sortons*.

Dans les coupes synchroniques antérieures, ces verbes impératifs apparaissent en général accompagnés d'un complément de lieu intérieur au syntagme, non isolés par conséquent. Voici toutefois une occurrence isolée du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle :

*Miracle* 892, le sergent : *Entrez*, dame ; yci vous fault estre / Un po de temps.

L'interlocuteur est toujours en mesure de restituer, à partir du verbe impératif isolé, un argument défini, déictique, *entre/sors* équivalant à *entre ici / sors d'ici*. L'isolement du verbe impératif paraît bien lié dans tous ces cas au genre dramaturgique. Le théâtre classique notamment se caractérise comme on sait par l'unité et la cohérence du lieu, il n'est donc pas étonnant d'y rencontrer ce genre de verbes à l'impératif. L'on peut noter que ces procès se distribuent en deux pôles référentiellement symétriques, l'un centrifuge, l'autre centripète. Un autre procès dont l'argument fait implicitement partie de l'espace d'interlocution apparaît dans nos relevés sous forme d'impératif isolé :

*Francion* 47, Il y avoit avec elle un bon vieillard qui desboursoit tout l'argent, je le pris du commencement pour son pere, mais je fuz estonné lorsqu'apres qu'ils s'en furent allez, l'Orfèvre me dit :  
*Regardez*, Monsieur, voyla le fiancé : N'est-il pas bien digne d'espouser une telle femme que celle-cy ?

Nous rapprochons volontiers ce procès *regarde* d'un procès médiéval très proche pour la forme et pour le sens, que signale notamment Englaender<sup>332</sup>, et qu'attestent nos relevés sous forme impérative isolée :

*Robin* 703, Peronnelle : *Esgar*, Marote ! Je voi la, / Che me samble, Robin venant.

*Robin*, 50, Marion : Cele beste / *Esgar* ! ele a de cuir le teste !

L'on pourrait restituer *regarde ceci*, comme équivalent sémantique non isolé, aussi bien que *regarde ici*. Les verbes de production/réception de discours, situés en-deçà du seuil *TI* d'autonomie par rapport à l'énoncé, étaient systématiquement transitifs. Au-delà de ce seuil thématique *TI*, la transitivité n'est plus automatique mais construite, conquise à partir d'une situation où l'argument ne consiste guère qu'en un repère spatial non réalisable formellement en objet direct (cas de *entre/sors*). C'est d'ailleurs la nuance des différentes grilles thématiques qui permet de distinguer des degrés dans cette série de procès. L'on peut ainsi reconnaître dans cet ordre un troisième type de procès, qui engage une grille thématique plus complexe :

*Andromaque* 855, Hermione à Cléone : « Charmant, Fidelle enfin, rien ne manque à sa Gloire. / Songe... » Cléone : « *Dissimulez*. »

*Le Médecin volant* 35, Sganarelle : *Montre*, montre-toi, coquin.

*Les Plaideurs* II, II : Et qui t'auroit connu déguisé de la sorte ? / Mais *donne*.

Cette fois la grille thématique du procès engage, outre l'agent, deux arguments, dont l'un, obligatoirement animé, serait traduit, si le verbe impératif n'était pas isolé, par un complément indirect. C'est essentiellement à l'autre argument (traduit par un complément direct) que l'emploi impératif isolé du procès impose de s'inscrire dans le cadre déictique de l'interlocution. L'on pourrait ainsi restituer les

---

<sup>332</sup> Englaender, 1889, p. 42, évoque notamment les formes *esgar* (*egar*) *agar*.

équivalents sémantiques suivants : *dissimule-lui ceci*, *montre-moi ceci* ou *montre-toi à moi* (dans cette dernière interprétation, c'est *toi* qui représente la réalisation déictique directe), *donne-moi ceci*. Les procès *montre* et *donne*, dont l'argument implicite est concret, prennent de ce fait plus facilement une signification nettement déictique. Ces verbes impératifs isolés *montre*, *dissimule* ou *donne* tendent à exprimer une certaine réflexivité sémantique : en dehors de toute précision actantielle explicite, l'interlocuteur est fondé à considérer que c'est d'abord lui-même, fût-ce à travers un objet intérieur au champ déictique et implicitement désigné, qu'on lui demande de montrer, de dissimuler ou de donner. L'agent tend à se confondre lui-même avec l'argument nécessairement réductible à des coordonnées déictiques de ces procès situés au-delà de T1. Cette réflexivité sémantique, toutefois, n'est pas une identité pure et simple. Les verbes impératifs isolés *montre/dissimule/donne* reconnaissent leur destinataire comme un argument-agent, c'est-à-dire comme un interlocuteur et une volonté, mais aussi comme un argument-objet, c'est-à-dire sous l'aspect d'un corps.

Ce type de procès prédispose donc l'impératif isolé au franchissement d'un deuxième seuil sémantique, que nous baptiserons T2, et à partir duquel c'est l'agent lui-même que le procès reconnaît explicitement comme corporel. Ce seuil T2 concerne non pas n'importe quel argument secondaire, mais le seul argument primaire (c'est-à-dire l'agent) du procès. En-deçà de ce seuil T2, le verbe impératif isolé n'entérine pas explicitement la qualité corporelle de l'agent. Ainsi par exemple, les verbes impératifs isolés *dis*, *sache*, *sors*, *regarde* évoqués jusqu'ici - qu'ils se situent avant ou après T1 - se contentaient de reconnaître leur agent comme un interlocuteur animé, capable de percevoir ou de produire lui-même un énoncé, ou encore de se déterminer par rapport à un argument déictique. Leur logiciel sémantique n'induisait pas nécessairement que leur agent dût être regardé comme corporel. Celui des verbes impératifs isolés *dissimule/montre/donne* non plus (ils doivent donc être situés en-deçà de T2), mais s'amorce avec eux la possibilité que l'agent devienne lui-même l'argument-objet ; or un être animé ne peut devenir l'objet de tels procès qu'à condition d'être tenu pour corporel. C'est pourquoi ces procès doivent être situés juste avant le seuil T2, et permettent en un sens de le définir comme le seuil d'explicitation corporelle de l'agent. Le franchissement par un verbe impératif isolé de ce seuil T2, tel que nous venons de le définir, ne fait pas sortir son argument secondaire de la deixis. Il ne fait que modifier la représentation explicite de l'agent du procès. L'agent d'un verbe impératif est nécessairement animé et s'inscrit nécessairement dans la deixis, son statut ne peut donc varier avec autant de latitude que celui de l'argument secondaire. Au-delà du seuil T2, l'agent du procès est explicitement reconnu comme corporel. Les verbes impératifs isolés suivants doivent ainsi être situés au-delà de T2 :

*Les Plaideurs* II, IV, l'Intimé à Chicanneau : Tost donc, / *Frappez*. J'ay quatre enfans à nourrir.

*Le Misanthrope* 651, Alceste à Clitandre et Acaste : Allons, ferme, *poussez*, mes bons amis de cour ; / Vous n'en épargnez point, et chacun a son tour

*Les Plaideurs* II, XIV, Petit Jean : Arreste, arreste, *attrape*.

L'activité précisément corporelle que signifient ici les procès ne permet plus d'envisager leur agent autrement que sous cet aspect sémantique, et les distingue des procès *montre/dissimule/donne*, avec lesquels ils ont cependant en commun une grille thématique complexe qui comprend nécessairement au moins un argument déictique. La grille thématique de ces procès peut en fait s'interpréter de plusieurs façons. Soit elle engage un argument-objet et un argument locatif ; dans ce cas c'est l'argument locatif qui fait partie de la deixis, et l'on pourrait restituer, comme équivalents sémantiques, des syntagmes où le verbe impératif ne serait plus isolé, du type (*frappe/pousse/attrape*)-*le ici*. Soit la grille thématique n'engage qu'un argument locatif, ce qui semble être le cas ici du premier procès : l'on peut restituer l'équivalent *frappez ici*. Soit enfin la grille thématique n'engage qu'un argument-objet, mais dans ce cas cet argument fait nécessairement partie de la situation d'interlocution, sans quoi l'impératif ne serait pas isolé : on peut restituer les équivalents sémantiques *pousse/attrape ceci*. Cette dernière interprétation sémantique semble bien devoir s'imposer exclusivement dans le cas des verbes impératifs isolés suivants :

*Les Plaideurs* Acte I, scène première, Petit-Jean : Qui veut voyager loin ménage sa monture ; / *Beuvez*, *mangez*, dormez, et faisons feu qui dure.

*Les Plaideurs* II, II, l'Intimé à Isabelle : Mais *lisez*.

*Les Plaideurs* II, VI, Léandre à l'Intimé : *Ecrivez*. Et votre âge ?

Deux d'entre eux au moins sont bien attestés en moyen ou ancien français en emploi isolé à l'impératif :

*Cymbalum* 50 Mercure : Sus *beuvons* compagnons.

*Palatinus* 133 Jésus à ses disciples : Tenez, seigneurs, *mengiez*, *buvez* ! / C'est li miens cors que ci veëz.

*Robin*, 150, Robin à Marion : Diex ! Que chis froumages est cras ! / Ma sueur, *mengüe* !

*Adam* 603 Eve à Adam : *Manjue*, Adam ! Ne sez que est.

Ces procès correspondent, de l'autre côté du seuil *T2* d'explicitation corporelle de l'agent, au procès *regarde* : ils n'ajoutent que l'idée d'une activité corporelle qui prend pour objet l'argument, toujours inscrit implicitement dans le cadre déictique. Tous ces verbes présentent la particularité d'être transitifs mais de n'admettre que des arguments bien particuliers, qui répondent à certains traits sémantiques compatibles avec ceux du procès lui-même (boisson ou nourriture pour les deux premiers, écrit pour les deux autres). C'est pourquoi ils peuvent facilement se construire sans objet explicite, y compris sous

modalité de prédication. L'extension restreinte de leur argument implicite le laisse facilement deviner, notamment lorsqu'il a déjà été désigné ou cité en amont, lorsqu'il apparaît sensiblement dans la situation déictique : c'est le cas ci-dessus dans les occurrences d'ancien français. D'une façon générale, ces procès ne peuvent apparaître sous forme impérative isolée sans que leur argument fasse implicitement partie d'un espace physique réductible au repérage déictique le plus fondamental, c'est-à-dire à la distance P1/P2.

D'autres impératifs isolés situés au-delà du seuil T2 d'explicitation corporelle de l'agent du procès correspondent aux impératifs *entre/sors*, intransitifs mais dont la grille thématique engage un argument déictique locatif<sup>333</sup>. On retrouve chez eux la même distribution centrifuge/centripète. S'y ajoute en outre un troisième pôle, qui signifie l'absence de mouvement :

*Horace* 682, le vieil Horace à Horace et Curiace : *Fuyez*, et laissez-les déplorer leurs malheurs.

*Les Plaideurs*, Acte II, scène III Chicanneau : Elle lit un Billet ? Ah, c'est de quelque Amant ! / *Approchez*.

*La Princesse d'Elide* 599, Moron : Eh bien ! oui, *demeure*. Je ne dirai mot.

L'un de ces impératifs isolés est attesté au XVI<sup>e</sup> siècle :

*Antigone* 686, Jocaste à Polynice : *Approchez*, mon enfant, que vostre main nerveuse / Renferme en son fourreau cette espee odieuse : / Fichez moy cette hache en terre bien avant, / Ostez ce grand pavois qui vous arme au devant, / Delacez cet armet, qui d'une longue creste / Horrible m'effroyant, vous poise sur la teste.

un autre en ancien français :

*Guillaume* 587 Li uns ausi que par courous / Li dist : « Truans, *fuiés*, *fuiés* ! »

*Erec* 847 - *Fui* ! fet li autres, ce n'iert ja ; / Folie t'a amené ça.

L'ancienne langue disposait d'équivalents lexicaux des autres verbes (*remanez*, *aproismiez*, par exemple), dont on peut penser qu'ils avaient un fonctionnement proche : toutefois, dans la perspective de notre enquête rétrospective, nous nous appuyons exclusivement et de façon délibérée sur les signifiants que fournit la coupe synchronique du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>334</sup>. Dans la langue classique, tous ces procès, qui ne se conçoivent pas sans repère spatial, sont toutefois un peu moins déterminés par leur argument locatif implicite que ne le sont *sors/entre*. Dans le cas de *sors/rentre*, l'argument locatif est plus précis, plus

<sup>333</sup> Marc Wilmet nous fait remarquer que la distinction *sors/fuis* par exemple recouvre une opposition d'aspects lexicaux, *sors* perfectif contre *fuis* imperfectif. Il est curieux de remarquer que, parmi les verbes de mouvement, les verbes perfectifs, dont le sémantisme contient l'idée d'une limitation de leur durée, sont ceux que l'on retrouvera volontiers en-deçà de T2 sous forme impérative isolée (*sors*, *entre*), et qui acceptent en général tout type de sujet, animé ou non. Au contraire, les verbes impératifs isolés d'aspect imperfectif (*fuis*, *approche*, *demeure*) sont postérieurs à T2 : libérés de l'obligation sémantique d'exprimer une limitation de durée, ils sont caractérisés par d'autres déterminations sémantiques, notamment l'explicitation corporelle de leur agent.

<sup>334</sup> L'on verra d'ailleurs que des impératifs de sens parfois proches peuvent avoir connu des destins fonctionnels différents, c'est pourquoi nous préférons réaffirmer cette méthode rétrospective, qui se fonde sur notre *terminus ad quem*.

construit : il s'agit d'un espace délimité, mais pas nécessairement autour du corps du locuteur, d'où leur position systématique en-deçà du seuil *T2* d'explicitation corporelle de l'agent. Ces procès évoquent assez naturellement la référence à des murs, à un seuil matériel extérieur supposé par la situation et repérable déictiquement. Les procès *fuis/approche/demeure* ont une signification plus générale, moins déterminée : leur argument locatif ne correspond pas de façon spécifique à un contexte matériel extra-linguistique, mais simplement à une zone déictique indéfinie autour du corps du locuteur ; cet argument locatif, ici implicite, serait d'ailleurs toujours traduit en surface de façon adéquate et suffisante par le simple déictique (*d'ici*).

Nous distinguons enfin de la précédente une dernière série de verbes impératifs isolés dont l'argument dépend de la deixis :

*Les Plaideurs* II, VII, Léandre à Chicanneau : « Et vous, Monsieur, *marchez*. » Chicanneau : « Où, Monsieur ? » Léandre : « Suivez-moy. » Chicanneau : « Où donc ? » Léandre : « Vous le sçavez. *Marchez*, de par le Roy. »

*Le Cid* 287, Don Diègue à Rodrigue : Venge-moi, venge-toi ; / Montre-toi digne fils d'un père tel que moi. / Accablé des malheurs où le destin me range, / Je vais les déplorer : va, *cours*, *vole*, et nous venge.

En amont, nous n'avons rencontré que cette occurrence de moyen français :

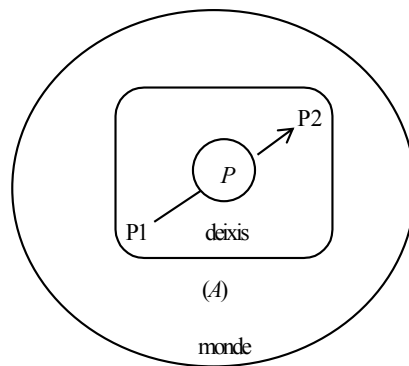
*Ballade* 27, 14 Au feu ! au feu ! *courez*, tous mes amis ! / S'aucun de vous comme lasche remaint / Sans y aler, je le hé pour tousjours.

Avant le XV<sup>e</sup> siècle, nous n'avons pas rencontré ce type de verbes impératifs sous forme isolée, ce qui tend à prouver que leur grille thématique comprend bien un argument inanimé, que celui-ci se réalise d'ailleurs en complément locatif ou en complément d'objet. Dans ce type, la référence au repère déictique de l'argument implicite est davantage occultée par la référence plus concrète au corps de l'agent : la nuance sémantique des procès résulte donc bien d'une différence de détermination thématique du rapport procès/argument. D'une part en effet l'argument locatif garde ici une signification bien concrète, même s'il n'est pas explicité. Mais surtout, le procès ne peut se concevoir sans la référence également concrète (et surdéterminée, si on la compare à celle de *fuis/approche/demeure*) au corps de l'interlocuteur, dont l'attitude ou la modalité particulière de mouvement permet seule de rendre compte ici de la diversité sémantique des procès. Dans la juxtaposition du *Cid*, il y a bien gradation sémantique, le même mouvement est d'abord exprimé par un procès plus général, puis par deux procès qui, tout en exprimant une même tension vers une extériorité déictique implicite, engagent beaucoup plus clairement le corps de Rodrigue : et c'est bien ce corps en exercice, institué dès cet instant par ces deux impératifs, qui finira par atteindre le lieu-objectif, repéré à partir du vis-à-vis du père et du fils, que visent ici les trois procès.



### 1.3 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS DONT L'ARGUMENT ÉVENTUEL NE FAIT PAS PARTIE DE LA SITUATION D'INTERLOCUTION.

Aux procès des impératifs isolés *marche/cours/vole* correspondait une grille thématique en laquelle l'unique argument inanimé n'était réalisable que par un complément locatif. Cet argument, ancré dans la situation d'interlocution, situait le verbe impératif en-deçà d'un seuil d'autonomie par rapport à la deixis, seuil que nous pouvons baptiser *T3*. De l'autre côté de ce seuil *T3* doivent donc prendre place en continuité des verbes impératifs isolés dont l'argument serait indépendant de la situation d'interlocution, conformément au schéma suivant :



Alors que le procès (*P*), sous forme impérative isolée, fait partie de l'énoncé, son argument (*A*) s'est émancipé du cadre interlocutoire. Nous l'avons figuré entre parenthèses car, dans cette configuration ultime

du rapport thématique procès/argument, il peut arriver que l'argument n'ait même plus d'existence thématiquement reconnue dans la signification du procès. Cette situation se produit notamment dans le cas des verbes suivants, largement attestés dans notre *terminus ad quem* :

*Les Plaideurs*, Acte I, scène première, Petit-Jean : Qui veut voyager loin ménage sa monture ; / Beuvez, mangez, dormez, et faisons feu qui dure.

*Célinte* 93, *Tremblez, tremblez*, Amant trop sombre, / Qui bien souvent avez peur de vostre ombre, / Vous avez un Rival bien plus brave que vous. (bis)

*Le Cid* 273, Don Diègue à Rodrigue : Va contre un arrogant éprouver ton courage : / Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage ; / *Meurs* ou tue.

Nous n'avons relevé en diachronie que quelques-uns de ces verbes impératifs isolés, respectivement dans les coupes synchroniques des XVI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles :

*Cléopâtre*, 260 Cléopâtre : Non non, *mourons mourons*, arrachons la victoire, / Encore que soyons par Cesar surmontées.

*Dole* 322 *Dormez*, jalous, et ge m'envoierai.

Nous y ajoutons cette occurrence d'un verbe impératif isolé du même type au XIV<sup>e</sup> siècle :

*Mélusine* 28 Et se commencerent les pluseurs a doubter qu'ilz n'eussent aucun empeschement de leur seigneur, et tant attendirent que cilz qui approucherent devant leur commencierent a escrire : *Plourez*, plourez tuit. Vestez vous de noir.

Tous ces impératifs ont une référence simple parce que, comme les précédents, ils restent circonscrits dans la langue par cette mesure objective implicite que constitue le corps de l'agent du procès, même quand ils prennent un sens métaphorique (cas de *tremblez*). La langue réussit à travers eux à la fois à rendre plus simple encore la grille thématique du procès, et à abstraire de façon radicale l'argument de la situation d'énonciation, en le supprimant purement et simplement. L'impératif isolé dépendant de l'énoncé, antérieur à *T1*, ne pouvait sortir de la transitivité objective. L'impératif isolé dépendant de la deixis, antérieur à *T3*, relevait encore thématiquement au minimum d'une construction locative. Libéré de la deixis, postérieur à *T3*, l'impératif isolé peut devenir strictement intransitif, et exclure une construction locative obligatoire. L'argument, abstrait du cadre interlocutoire, n'a plus nécessairement d'existence dans la grille thématique du procès. Le franchissement par le verbe impératif isolé du seuil *T3* d'autonomie par rapport à la deixis correspond donc, comme dans le cas du franchissement du seuil *T1*, à un élargissement des capacités thématiques du procès. La grille thématique des verbes impératifs isolés postérieurs à *T3* peut également conserver plusieurs arguments, soit par exemple l'agent et un argument objectif, comme l'attestent ces occurrences de procès transitifs directs :

*La Princesse d'Elide* 620, choeur : *Aimez*, aimables bergères : / Nos coeurs sont faits pour aimer.

*Le Cid* 273, Don Diègue à Rodrigue : Va contre un arrogant éprouver ton courage : / Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage ; / Meurs ou tue.

L'un de ces verbes impératifs isolés est bien attesté en amont dans notre diachronie :

Commynes 157 (...) y avoit ung merveilleux cry en la rue. Les ungs : « Bourgongne ! » les autres : « Vive le roy ! » et « Tuez ! ».

*Guillaume* 956 Cil escrient : « Tués, tués / Ce vif diable, ce larron ; / Ja n'i ait espargnié baston, / Qu'il n'en soit batus et roisciés, / Et bras et gambes li froissiés, / Et de vos ne se puisse estordre ! »

La grille thématique du procès de ces verbes impératifs isolés inclut un argument extérieur au cadre interlocutoire, et non nécessairement animé. Ce type de procès peut s'interpréter comme thématiquement équivalent à « *offrez/donnez X* », l'objet X pouvant être restitué à partir de la signification lexicale du procès Pii lui-même :

<i>Aimez</i>	=	<i>Offrez de l'amour</i>
<i>Meurs ou tue</i>	=	<i>Meurs toi-même, ou donne la mort</i>

Cette équivalence sémantique explique que la grille thématique de ces procès ne puisse compter un argument supplémentaire. Elle permet aussi de comprendre que leur signification intrinsèque est assez précise, puisqu'elle correspond à la combinaison des significations respectives d'un verbe général et d'un objet de référence assez restreinte. Un dernier type thématique de verbes impératifs isolés postérieurs à T3 est illustré par un procès dont la grille thématique est d'interprétation plus complexe :

*Introduction* 68, Et cela fait, écoutez l'avertissement et les ordonnances du serviteur de Dieu, et dites en votre cœur : *Parlez, Seigneur, car votre servante vous écoute.*

*Les Plaideurs* II, VIII, Dandin : Qui sont ces gens en robe ? Etes vous Avocats ? / Çà, *parlez.*

Cet impératif isolé est également représenté en amont dans notre diachronie :

Manuscrit C de *Palatinus* 402 Malchus à Jésus : *Parole, va parole !*

*Reis* III, 9 Idunc entendi Hely que Deu out Samuel apelé é si li dist : « Repaire a tun lit, é se l'um t'apele mais, respund : « *Parole, Sire, kar tis serfs esculte* » ». E Samuel a sun lit returna é dormi. E Deu vint é apela Samuel : « Samuel ! Samuel ! » E Samuel respundi : « *Parole, Sire, kar tis serfs esculte* ».

Cette dernière occurrence d'ancien français reformule le même énoncé biblique que citait, plus haut, Saint François de Sales. Le fonctionnement dès l'ancien français de cet impératif isolé est tout à fait comparable à celui du *terminus ad quem*. Ce procès *parle* pourrait *a priori* être rapproché sémantiquement des procès antérieurs à T1 exprimant la production d'un discours, *réponds/prie/chante* par exemple. Il convient donc d'expliquer pourquoi il apparaît, non comme eux au début, mais bien au terme de notre échelle thématique des verbes impératifs isolés. La grille thématique de *parler* comprend, outre l'agent, un argument animé, et un argument inanimé dont les réalisations formelles sont assez restreintes :

1. Tu lui parles de ton secret / de rentrer / de \* que Dieu est bon / de ? comment faire.

Malgré la similitude sémantique des procès *parle* et *prie*, une phrase comme :

2. Tu le pries de rentrer.

ne véhicule pas du tout la même signification que son équivalent pertinent en 1 : alors que *parler* indique plutôt un propos général, préliminaire, *prier* introduit l'énoncé lui-même, transposé syntaxiquement, dans le cas où il correspond à une injonction. De la même façon, la différence d'acceptabilité est remarquable entre

3. Tu lui réponds que Dieu est bon

et la variante comparable de l'énoncé 1. Pour qu'une telle combinaison, engageant *parler*, devienne pertinente, la médiation syntaxique d'un substantif, qui traduit le propos, le résumé synthétique de l'énoncé, est nécessaire :

4. Tu lui parles du fait que Dieu est bon / de la façon de faire

L'infinitif régi par *parler* n'est donc pas de même nature que celui que régit *prier* : celui-ci est fonctionnellement verbal, celui-là nominal, équivalent à un substantif. C'est, fondamentalement, cette nuance thématique qui permet de comprendre pourquoi l'impératif isolé *parle* n'entre pas, comme *réponds/prie*, dans une relation de dépendance par rapport au contexte. Dans les deux cas, l'argument effacé pourrait être glosé par un indéfini (*réponds quelque chose / parle de quelque chose*), mais, en définitive, un dernier seuil thématique T0, seuil de spécification de l'argument effacé indéfini dans l'énoncé, sépare les deux types de procès. L'argument de l'impératif isolé *parle*, en-deçà de T0, fait bien partie du monde, mais seulement sous la forme d'une idée, d'une virtualité d'arrière-plan. Si l'interlocuteur répond à l'injonction, il ne fait que développer ce propos, cette virtualité, il ne spécifie pas à proprement parler l'argument effacé indéfini du verbe impératif isolé. Ceci revient à dire que l'échelle thématique qui relie tous les verbes impératifs isolés n'est pas strictement linéaire, mais plutôt circulaire :

*parle* -T0-> *réponds/écoute* -T1-> *entre/donne* -T2-> *frappe/marche* -T3-> *dors/parle* -T0->...

## 2. DÉFINITION ET FORMALISATION INDICIELLE DE RELATIONS D'HYPONYMIE ET DE VICARIANCE IMPÉRATIVE À PARTIR DE L'ÉCHELLE THÉMATIQUE.

### INTRODUCTION :

Notre partie de sémantique se donne pour objectif, rappelons-le, de rendre compte de l'ensemble des occurrences de verbes impératifs isolés relevées dans la coupe synchronique du XVII<sup>e</sup> siècle et, à partir de celles-ci, de celles que nous avons relevées en amont. Cependant, de façon à présenter le plus simplement possible la structure de l'échelle thématique du verbe impératif isolé, nous n'avons volontairement retenu jusqu'ici qu'une partie de cet ensemble. Ceci ne signifie pas que les occurrences résiduelles ne puissent elles aussi se rapporter à l'échelle thématique, mais simplement qu'il apparaît nécessaire, pour en rendre compte, de mettre au jour une autre dimension sémantique.

Cette seconde propriété sémantique ne concerne pas l'incidence (thématique) procès/argument, mais le contenu intrinsèque du procès lui-même. Soit par exemple les occurrences suivantes :

*Les Plaideurs* II, IV, l'Intimé à Chicanneau : Or ça / *Verbalisons*.

*Introduction* 61, *Affections et résolutions* : Remerciez, offrez, priez.

*Les Plaideurs* II, VI, Isabelle à Léandre : « Monsieur, assurez-vous qu'Isabelle est constante. » Léandre : « Signez. »

Ces procès, comme tous ceux qui s'éloignent d'une signification générale, seront difficilement attestés sous forme impérative isolée hors de la synchronie considérée et des contextes particuliers où ils ont pu acquérir leur signification précise. Dans le cas de *verbalisons*, le contenu technique du procès est immédiatement perceptible. Ce verbe est en fait l'équivalent synthétique d'un syntagme verbal qui serait composé analytiquement d'un verbe bivalent simple du type *faisons*, *dressons* et d'un objet nominal d'extension très restreinte, *un procès-verbal*. Cette synthèse a d'ailleurs été effectuée par la langue, puisqu'elle se lit clairement dans la forme de dérivé que conserve encore le verbe *verbal-is-er*. Dans cette synthèse, l'extension restreinte de l'objet devenu base de dérivation impose au procès résultant lui-même une référence très ténue. Le même type d'analyse peut également s'appliquer au procès *remerciez*, lui aussi dérivé historique d'un substantif<sup>335</sup>.

L'expression *dressons un procès-verbal*, équivalent paradigmatique de notre occurrence, correspond à un syntagme verbal impératif où le verbe n'est pas isolé. Or, il existe dans la langue au moins un verbe dont le contenu processuel est à la fois moins précis que celui de *verbalise* et moins général que ceux de *dresse/fais* : c'est le verbe *écrits*, que nous avons rencontré sous forme impérative isolée, et que nous avons pu situer déjà dans l'échelle thématique des verbes impératifs isolés. Dans nos relevés, ce verbe *écrits* apparaît comme le premier hyperonyme<sup>336</sup> de *verbalise*, c'est-à-dire, dans la chaîne hyponymique<sup>337</sup> constituée à partir de nos relevés et qui irait de *verbalise* à *dresse (fais)*, comme l'élément situé immédiatement au-dessous de *verbalise*. *Écrits* est également, si l'on s'en tient toujours à notre corpus synchronique limité, le premier hyperonyme du troisième impératif isolé cité ci-dessus, *signez*. Dans ce cas, aucun procédé de dérivation à partir d'un substantif n'est intervenu, mais ce verbe *signez* a bien un contenu processuel plus précis qu'*écrits*. *Verbalise* comme *signe* impliquent nécessairement *écrits*, alors que l'inverse n'est pas vrai. *Remercie* correspond lui thématiquement à *parle (parle-lui de qqch, remercie-le à propos de qqch.)*, qui en est donc, dans nos relevés, le premier hyperonyme.

<sup>335</sup> Si l'on suit Rey, 1992, p. 1226, *remercier* est formé par préfixation à partir du verbe *mercier*, attesté en ancien français, lui-même dérivé verbal du substantif *merci(t)* (< latin *mercedem*, « salaire, récompense, solde, intérêt »).

<sup>336</sup> Les concepts sémantiques d'« hyperonyme » ou d'« hyponyme » ont surtout été utilisés par la stylistique. Voir par exemple l'exploitation qui en est faite dans le commentaire de trois strophes du *Cimetière marin*, dans Fromilhague et Sancier, 1999, p. 59.

<sup>337</sup> L'« hyponymie » est définie par Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p. 561 comme « la relation hiérarchique entre un terme sous-ordonné (l'*hyponyme*) et un terme qui lui est superordonné (l'*hyperonyme*). »

Les caractéristiques thématiques d'une part, et, d'autre part, les caractéristiques hyponymiques d'un verbe impératif isolé représentent deux dimensions sémantiques indépendantes l'une de l'autre. C'est en vertu de cette indépendance que nous avons pu construire une échelle thématique homogène : aucun verbe impératif isolé n'y entre en relation hyponymique avec un autre. Autrement dit, nous avons délibérément exclu de l'échelle thématique tout impératif isolé qui pouvait apparaître soit comme l'hyperonyme, soit comme l'hyponyme ou le substitut plus général de l'un des autres impératifs la constituant. Voilà pourquoi nous n'avons pas retenu, dans la perspective de la construction de l'échelle thématique des verbes impératifs isolés, ces impératifs *verbalise*, *remercie* et *signe*.

Tout verbe impératif isolé relève ainsi de deux coordonnées sémantiques. Les impératifs pris en compte jusqu'ici (*écoute*, *regarde*, *écris*, *parle*, etc...) constituent les repères de l'échelle thématique et correspondent à un seuil thématique bien précis. Puisque les deux dimensions sémantiques sont indépendantes, nous considérerons qu'à la précision processuelle de ces verbes constitutifs de l'échelle thématique est affecté conventionnellement l'indice 4 : ce chiffre 4 correspond au nombre de seuils que compte l'échelle thématique (de *T0* à *T3*), et nous verrons<sup>338</sup> que la réduction d'une unité de l'indice de procès correspond à l'abolition, par l'impératif isolé qui en est affecté, d'un seuil thématique. Cette valeur indicienne 4 servira de repère pratique dans l'établissement et la formalisation de la seconde dimension sémantique, qui marque le degré de précision référentielle du procès sous forme impérative isolée, et qui se traduit notamment par les relations hiérarchiques d'hyponymie entre procès. L'indice de procès traduira ainsi quantitativement le degré de précision thématique du procès du verbe impératif isolé.

Les impératifs *verbalise* et *signe* d'une part, *remercie* d'autre part, relèvent respectivement des mêmes coordonnées thématiques que les impératifs isolés *écris* et *parle*, mais leurs procès, plus précis, seront affectés par convention de l'indice immédiatement supérieur, 5, caractéristique des procès dont le premier hyperonyme appartient à la trame de l'échelle thématique, qui relève dans son ensemble de l'indice 4. Le tableau suivant récapitule la correspondance conventionnelle de la précision processuelle et des deux indices arithmétiques de procès que nous venons d'établir :

Exemples d'impératifs isolés	Précision sémantique du procès	Indice affecté au procès
<i>verbalise</i> / <i>signe</i> // <i>remercie</i>	hyponymique	5
<i>écris</i> // <i>parle</i>	neutre	4

<sup>338</sup> Dans la séquence suivante.

Dans les relevés effectués à partir du *terminus ad quem*, les procès strictement hyponymiques, d'indice 5, sont comme on voit assez peu attestés. Cette rareté nous a conduit à les présenter tous dans l'introduction de cette deuxième séquence, ce qui nous a permis de définir et de formaliser de façon concrète la seconde dimension sémantique du champ des verbes impératifs isolés. Nous devons maintenant considérer de façon systématique et ordonnée les verbes impératifs isolés, beaucoup plus nombreux, auxquels sera affecté l'indice 3, caractéristique des procès dont le premier hyponyme appartient à l'échelle thématique. Dans la continuité indicielle, ces procès d'indice 3 sont symétriques des procès d'indice 5 par rapport à l'échelle thématique : alors que ceux-ci présentent une signification hyponymique, ceux-là au contraire présentent une signification hyperonymique, l'échelle thématique servant de référence.

Ces procès hyperonymiques d'indice 3 gagneront à être présentés en fonction de leur coordonnée thématique, c'est-à-dire selon le degré de l'échelle thématique auquel ils se rapportent par hyponymie. Comme dans le cas de l'indice 4, qui sert de repère, nous pouvons ainsi distinguer, sous l'indice hyperonymique 3, des verbes impératifs isolés antérieurs au seuil *T1* (seuil d'autonomie par rapport au contexte), des verbes impératifs isolés compris entre *T1* et *T2* (seuil d'explicitation corporelle de l'agent), des verbes impératifs isolés compris entre *T2* et *T3* (seuil d'autonomie par rapport à la deixis), et des verbes impératifs isolés postérieurs à *T3*.



## 2.1 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS D'INDICE 3 ANTÉRIEURS AU SEUIL THÉMATIQUE T1 : *ÉCOUTE/OI, DIS* - DÉFINITION DE LA VICARIANCE IMPÉRATIVE

Les verbes impératifs isolés d'indice 4 antérieurs au seuil *T1* se répartissaient en deux grandes catégories sémantiques, ceux dont le procès exprimait l'activité de réception ou d'appropriation de l'énoncé (*sache/écoute/entends*) et ceux dont le procès exprimait l'activité de sa production (*réponds/chante/prie*). A ces deux catégories correspondent assez logiquement deux hyperonymes d'indice 3, *écoute/oi* et *dis*.

Le verbe impératif isolé *écoute* peut dans certains cas, tout en conservant sa signification processuelle fondamentale, équivaloir sémantiquement à *sache* :

*Prince de Condé 377*, Aussi avait-il pour maxime (*écoutez*, c'est la maxime qui fait les grands hommes) que dans les grandes actions il faut uniquement songer à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu.

Le procès *écoute* est ici légèrement hyperonymique, puisqu'il correspond sémantiquement aussi bien au procès *écoute* d'indice 4 (activité neutre de réception sensible de l'énoncé), qu'au procès *sache* d'indice 4, dont nous avons vu qu'il avait perdu en diachronie sa pertinence grammaticale sous forme impérative isolée. *Ecoute* fonctionnant ici comme le premier hyperonyme de ce groupe restreint de procès, l'indice 3 peut lui être affecté.

Il nous faut toutefois signaler une nuance fondamentale par rapport à la relation d'hyponymie que nous avons pu établir jusqu'ici. La relation hyponymique entre *sache* (4) et *écoute* (3) n'est pas propre aux verbes eux-mêmes, mais plutôt à leur conjugaison impérative. Autrement dit, c'est le mode impératif lui-même qui apporte ici un nouveau sens.

Nous parlerons de vicariance impérative lorsque l'implication hyponymique concerne ainsi le mode impératif à l'exclusion des modes de prédication :

Ecoutez       => Sachez  
Vous écoutez   #> Vous savez<sup>339</sup>

#### *Vicariance impérative*

Nous n'utiliserons désormais le terme général d'hyponymie que lorsque la relation d'implication sémantique dépasse la conjugaison impérative pour s'appliquer également aux structures de prédication :

Signez       => Ecrivez  
Vous signez   => vous écrivez

#### *Hyponymie*

S'agissant du verbe impératif isolé *écoute*, nous avons retrouvé le même fonctionnement vicariant au XVI<sup>e</sup> siècle :

*Cymbalum* 51 Curtalius à Mercure, et, en aparté, à Byrphanes : Je puisse mourir de male mort, Monsieur, (et me pardonnez, s'il vous plait) si vous voulez maintenir ceste opinion, si je ne vous fais mettre en lieu où vous ne verres voz piedz de troys moys, tant pour cela, que pour quelque chose que vous ne cuydez pas que je *sache*. (*Escoute* mon compagnon, il a desrobé je *scay* bien quoy là hault en la chambre, par le Corbieu, il n'y a rien si vray) Je ne *scay* qui vous estes : mais ce n'est pas bien faict à vous de tenir ces propos là : vous vous en pourriez bien repentir, et d'autres cas que vous avez faictz il n'y a pas long temps : et sortez de ceans hardyment : car, par la morbieu, si je sors premier que vous, ce sera à voz despens.

et en moyen français :

*Paradis* 1048 Plaisance, qui a grant entente / Que je soie reconfortés, / Me dist : « Biaux amis, *escoutés*. / Veés le dieu d'Amours, no mestre, / Traiiés vous un peu sus senestre / Et je vous ferai *congnissable* / De lui et de cheuls de sa table. »

<sup>339</sup> Le symbole « => », emprunté à la logique, représente le fait que la signification du premier énoncé implique celle du second. Le symbole « #> » traduit la relation contraire : la signification du premier énoncé n'implique pas en elle-même celle du second.

La présence contextuelle du verbe *savoir*, ou d'un dérivé du verbe *congnoistre*, vient renforcer ci-dessus l'interprétation vicariante du verbe impératif isolé, selon l'équivalence : *escoutés* (3) < *escoutés* + *entendez* + *sachez* (4). En ancien français, c'est, semble-t-il, un autre procès, très courant, qui tient plus volontiers ce rôle :

*Charroi* 380 Sire Guillelmes, dist Looÿs, *oiez* : / Quant ceste hennor a prendre ne vos siet, / Se Dex m'aïst, or vos dorrai tel fié, / Se sages estes, dont seroiz sozhaucié.

Là aussi, *oiez* équivaut aussi bien à *écoutez* qu'à *sachez*. Il a notamment une signification plus générale, sous forme impérative isolée, que l'impératif isolé contemporain *entends* : celui-ci relève de l'indice 4, celui-là de l'indice 3.

Indépendamment du mode sous la forme duquel il apparaît, le verbe *dire* tient lieu de premier hyperonyme pour les verbes qui signifient l'activité de production d'un discours, tels *répondre*, *chanter*, *prier*. Ce fait général d'hyponymie s'observe naturellement aussi sous forme impérative isolée, comme dans l'occurrence suivante de moyen français :

*Mélusine* 26 Amis, dist la dame, je vous diray que vous ferez. Ne doutez rien, mais alez vous en droit a Poitiers, et quant vous y venrez, vous trouverez plusieurs qui seront venuz de la chasse, qui vous demanderont nouvelles du conte vostre seigneur. *Dictez* : Et comment, n'est-il pas repairez ? Ilz diront que non.

Dans cet exemple, le procès *dictez* équivaut clairement aux procès *répondez*, ou *demandez*, que sa signification implique. Il relève par conséquent de l'indice hyperonymique 3. Comme dans les cas de *réponds/prie*, l'on observe une dépendance (ici étroite) entre le verbe impératif isolé et son contexte.

En ancien et moyen français, une question formulée directement peut précéder l'impératif isolé *dis*. L'équivalence sémantique à *réponds* reste alors claire, puisque *dis* apparaît comme l'intermédiaire nécessaire entre la question et la réponse :

*Miracle* 405 le valet à la servante : « Est c(e) ore, a certes, par ta foy ? / *Dy*, Agnesot. » la servante : « Oïl ; fay la venir tantost, / Pour l'amour Dieu. »

*Robin* 646, Gautier : N'a il en moi bon mariage ? / *Dites*, Perrete ?

*Perceval* 884 Ou an vas tu, vaslez, *di* va ?

Dans ce genre d'occurrences, *dis* fonctionne toujours comme le premier hyperonyme de *réponds*, l'on peut donc lui attribuer l'indice 3. La dernière occurrence appelle sans doute un commentaire particulier. Dans cette expression *di va*, nous considérons que *di* est bien un verbe impératif isolé. En effet,

*va* est lui-même un verbe impératif, même si sa signification est en l'occurrence devenue très abstraite<sup>340</sup> : il ne saurait donc être assimilé à un simple élément conjoint à *di*, au sens où il serait interne au syntagme dont *di* serait la tête<sup>341</sup>. Juxtaposition de deux verbes impératifs, cette expression *di va* ne saurait donc s'interpréter en l'espèce comme un syntagme verbal unique : chaque verbe impératif constitue à lui seul un syntagme verbal, c'est-à-dire que chaque verbe est isolé syntagmatiquement. En ce sens, et contrairement peut-être à la tradition en ce domaine<sup>342</sup>, nous ne distinguerons pas particulièrement *a priori* le fonctionnement de *di* dans l'expression médiévale *di va*. Dans la dernière occurrence ci-dessus notamment, le lien hyponymique implicitement posé entre *di* et un procès d'indice 4 du type *respon* est tout à fait similaire à celui que l'on observe dans toutes les autres occurrences, *di* relève donc là aussi de l'indice 3 de procès<sup>343</sup>.

Ce type de séquence progressive, engage, dans l'ordre, une question, puis l'impératif isolé *dis*, qui appelle clairement sa réponse, sous forme phrastique. Il n'est pourtant pas le plus fréquemment attesté. Voici le type de configuration le plus général, attesté dans la quasi-totalité de notre diachronie :

*Suréna* 537, Pacorus à Eurydice : Eh bien ! Madame, eh bien !, sachons, quoi qu'il en coûte, / Quel est ce grand rival qu'il faut que je redoute. / *Dites*, est-ce un héros ? est-ce un prince ? est-ce un roi ?

*Pathelin*, 648, le drapier : « *Dites*, esse chose advenant / Par voustre foy, que je les perde ? » Maistre Pierre : « Peussiez vous esclercir ma merde / Maistre Jehan, elle est si tresdure / Quant elle me sort du fondement. »

*Résurrection* 15578 Jésus : *Dictes*, mes enfans, avez vous / Morseau ne demy de poisson / Ou viande d'autre façon / De quoy l'en se peüst repestre ?

*Palatinus* 675 Pilate : Seigneurs Juïs, *dites*, quix max / Vous fait cest hom, pour qu'est si fax ?

<sup>340</sup> Nous nous donnerons ultérieurement l'occasion d'analyser ce sens très général de l'impératif isolé *va*, pas seulement d'ailleurs dans l'expression *di va*.

<sup>341</sup> Selon Yazdi, 1983, p. 200, qui interprète le *di va* médiéval, *va*, ajouté plus ou moins étroitement à *di*, jouerait le même rôle structural que *donc* dans l'expression *dis donc !* du français moderne. Nous reconnaissons comme lui la similitude évidente des deux incidences (*va/di* et *donc/dis*) sur le plan sémantique, mais refusons pour autant de les assimiler du point de vue systématique. A supposer même que nous admettions l'analogie structurale que propose Yazdi, il faudrait encore rendre compte de la nuance suivante : la langue n'a pas à fournir d'effort particulier pour convertir *donc*, adverbial, en élément conjoint au verbe, alors qu'elle devrait nécessairement en consentir un pour convertir le verbe impératif *va* en pur et simple adverbe incident à un autre verbe.

<sup>342</sup> Celle des grammaires ou monographies non systématiques d'ancien français, le plus souvent à l'affût des particularités apparentes et en effet remarquables de l'ancienne langue, mais qui ne voient pas qu'elles peuvent se rattacher à un ordre supérieur. Englaender, 1889, p. 31, comme Yazdi, *ibid.*, choisissent ainsi de traiter *a priori* l'expression médiévale *di va* comme un cas particulier. Englaender y voit même dans tous les cas une interjection, qu'il rapproche de l'impératif allemand *geh* (lui aussi clairement devenu interjection) ou une conjonction : cette position nous semble pouvoir être réfutée par les occurrences que nous citons où *di*, conservant tout à fait un sens processuel, reste thématiquement verbal et relève de l'indice 3 de procès.

<sup>343</sup> Yazdi, *ibid.*, tout en considérant *di va* comme un tout, relève ainsi que c'est surtout le premier impératif (*di*) qui lègue son sens à l'expression entière au Moyen-Âge : la formalisation indicielle, que nous appliquons ici à *di* comme nous l'appliquerons plus tard à *va*, nous permet de préciser cette juste intuition sémantique à partir d'un postulat systématique contraire, celui de l'isolement syntagmatique des deux termes.

*Robin*, 284, le chevalier : « *Dites*, bergiere, n'estes vous / Chele que je vi hui matin ? » Marion : « Pour Dieu, sire, alés vo chemin ! / Si ferés mout grant courtoisie. »

Monir Yazdi signale<sup>344</sup> l'existence de ce genre de tours depuis l'ancien français. Nous sommes en mesure de préciser qu'il apparaît, semble-t-il, au XIII<sup>e</sup> siècle. L'ordre impératif/question/réponse n'est pas anodin dans ces occurrences. La question, en laissant attendre une réponse, permet de restreindre l'interprétation sémantique de l'hyperonyme *dis* à la seule valeur hyperonymique de *réponds*.

Au XII<sup>e</sup> siècle, nous n'avons relevé qu'une variante de ce type de combinaison engageant *di* (3), celle qui intercale, entre *di* et la question, un *va* interjectif<sup>345</sup>. Cette combinaison, où *di* joue exactement le même rôle que dans les occurrences ci-dessus, est d'ailleurs attestée jusqu'en moyen français :

*Palatinus* 517 un Juif à Saint Pierre : *Di va*, me veus tu avugler ?

*Aucassin* 3 Aucassin fu de Biaucaire, / d'un castel de bel repaire. / De Nicole le bien faite / nuis hom ne l'en puet retraire, / que ses peres ne l'i laisse / et sa mere le manace : / « *Di va* ! faus, que vex tu faire ? / Nicolete est cointe et gaie ; / jetez fu de Cartage, / acatee fu d'un Saisne ; / puis qu'a moullié te vix traire, / pren femme de haut parage. »

*Charroi* 903 Li quens Guillelmes li comença a dire : / « *Diva*, vilain, par la loi dont tu vives, / Fus tu a Nymes, la fort cité garnie ? »

Dans cette dernière occurrence, l'ensemble *di + va* a pris une forme graphiquement soudée. Cette particularité est, à nos yeux et au moins dans cette occurrence, exclusivement morphologique. Elle s'explique probablement par la faible consistance sémantique de *va*, que la langue et les copistes tendent en conséquence à rattacher à *di*, dont le sens est tout à fait clair et défini. Il convient de remarquer que, dans la configuration thématique, indicielle et phrastique pourtant similaire que présente l'occurrence postérieure du XIV<sup>e</sup> siècle, la soudure graphique n'a pas prévalu, ce qui tend à prouver qu'elle ne correspondrait en effet, dans ce cas du moins, qu'à un choix particulier de codification, propre à telle synchronie ou tel système de convention orthographique.

Cette soudure n'a pas en tout cas de signification systématique, autrement dit, elle ne permet pas de considérer ici *diva* comme un syntagme verbal unique (dans lequel le verbe impératif ne serait dès lors plus isolé). Les arguments évoqués plus haut en faveur de l'interprétation de *di va* comme une juxtaposition de deux verbes impératifs isolés restent en effet valables ici. *Di-*, même s'il n'est que le premier terme d'une composition morphologique, conserve bien son sens hyponymique processuel, d'indice 3 ; il reste thématiquement verbal, et situé en-deçà du seuil *TI*, dans la mesure où, dans les exemples cités, il continue

<sup>344</sup> Yazdi, 1983, p. 218 : le verbe *dire* est interprété, dès l'ancien français, comme renfort d'une interrogation ; en français moderne il sert aussi à interpellier dans ces emplois.

<sup>345</sup> Nous justifierons ultérieurement cette caractérisation, à partir des mêmes occurrences.

d'être sémantiquement solidaire du contexte, comme tous les verbes impératifs isolés qui traduisent une activité de production de discours. Qu'elle conduise ou non à une soudure graphique, la juxtaposition de *va* dans les deux occurrences ci-dessus ne modifie donc pas fondamentalement le statut sémantique et syntaxique de l'impératif isolé *di*, comparable à celui qui est le sien dans toutes les occurrences où nous l'avons relevé jusqu'ici.

Sous l'indice 3 de procès, caractéristique des premiers hyperonymes des verbes impératifs isolés de l'échelle thématique (4), nous n'avons donc relevé que deux types d'impératifs isolés antérieurs au seuil thématique *T1*, *écoute/oi* d'une part, *dis* d'autre part. Ces deux types nous auront notamment permis de préciser la différence entre la vicariance impérative et l'hyperonymie générale. Dans notre prise en compte de cette seconde dimension sémantique, processuelle, du champ des impératifs isolés, par la poursuite systématique de l'évaluation indicielle, nous retrouverons constamment ces deux variétés de relation entre impératifs isolés d'indices inégaux.

## 2.2 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS D'INDICE 3 COMPRIS ENTRE LES SEUILS THÉMATIQUES T1 ET T2

Les verbes impératifs isolés, constitutifs de notre échelle thématique d'indice 4, que nous avons placés entre le seuil *T1* d'autonomie par rapport à l'énoncé, et le seuil *T2* d'explicitation corporelle de l'agent étaient les suivants : *sors/(r)entre, regarde (esgar), dissimule/montre/donne*. Dans notre *terminus ad quem*, et à l'intérieur de ce degré thématique particulier, c'est d'abord le verbe impératif isolé *tiens* qui remplit, à plus d'un titre, une fonction de vicariance impérative.

*Tiens* peut ainsi remplacer l'impératif *regarde* :

*Francion 33, Tenez, il est demeuré là en contemplation tout esperdu.*

*Le Médecin volant 25, Sabine : Le voilà qui me suit ; tenez, le voilà.*

*Les Plaideurs II, III, Isabelle à l'Intimé : Tenez, voilà le cas qu'on fait de vostre Exploit.*

La proximité en contexte du déictique *là* (éventuellement sous la forme *voilà*) oblige à reconnaître ici une plus grande généralité de la signification du verbe impératif isolé *tenez*, qui acquiert alors une valeur de vicariance restreinte à une autre activité de sensibilité, la vue. *Tiens* prend alors le sens de *regarde* (4), et l'on peut donc lui affecter l'indice 3. Ce fonctionnement vicariant du verbe impératif isolé *tiens* (pour *regarde*) est repérable en amont dans notre diachronie :

*Cymbalum 48 Curtalius à Byrphanes : Par le corbieu, il n'y a rien plus vray, ce n'est pas mocquerie : il s'est là posé, et croy qu'il passera tantost par icy, attendons ung petit. Tien, le voys tu là ?*

et même dès l'ancien français :

*Robin* 719, Robin : Che sont muses / Que je pris a chele vilete. / *Tien* ! Esgar con bele cosete !

*Robin* 699, Peronnelle : Certes, Marot, je le voeil bien / Puis que vos volenté i est. / *Tenés*, veés le chi tout prest. / Estendé(s) l'ou vous le volés.

Dans la première moitié de notre diachronie, au moins deux autres verbes impératifs isolés assument le même rôle de remplacement sémantique du procès *regarde* d'indice 4 :

*Palatinus* 216 Anne : « Mais, par la loy que creons tuit, / Que deus deniers me rebaurrez, / Quatre deniers en ravez ! » un Juif : « Tenez, tenez, veez les ci, vez ! »

*Clari* 167 Et il commencent a chevauchier le pas, et tout chil de l'ost, qui estoient demoré arriere, commenchierent a crier après : « *Veés, veés* ! Li quens de Saint Pol et mesires Pierres d'Amiens veut assanler a l'empereur. Sire Diex ! » commenchierent il a dire et a crier, « Sire Diex, soiés lui warde d'aus et de toute leur compaignie ! *Veés* ! Il ont l'avantgarde que li cuens de Flandres devoit avoir ! Sire Diex, conduiés les a sauveté ! »

*Robin* 545, Marion : « Awar dou sot s'il ne me baise ! » Robin : « Certes, non fac ! » Marion : « Vous en mentés ! Encore i pert il : *esgardés* ! »

Ces trois procès, *tiens/vois/esgarde*, signifient dans chacun de ces cas plus que la simple activité d'assimilation sensible que représente le procès *regarde* d'indice 4. Ils suggèrent également une activité d'ordre intellectuel, du type *juge*. Mais le point sémantique commun à toutes les occurrences est que l'activité intellectuelle que suggèrent ces verbes impératifs vicariants est fondée sur une activité sensible visuelle, non une autre. Le procès *juge* n'est pas attesté dans nos relevés sous forme impérative isolée, mais, ainsi défini sémantiquement (*voyez et jugez*) nous pouvons l'assimiler, dans l'échelle thématique, au procès *regarde*. Son argument implicite reste en effet étroitement dépendant du cadre déictique, et par conséquent limité dans sa signification par les seuils *T1* et *T2* de l'échelle thématique d'indice 4. Les procès vicariants *tiens/vois/esgarde* correspondent au même degré thématique, sous indice 3.

Le procès *regarde* lui-même peut, dans certains contextes bien particuliers, relever de l'indice vicariant 3. Nous évaluons ainsi les deux occurrences suivantes de moyen français :

*Pathelin* 1425 Maître Pierre au drapier : Ah ! Maugré ma vye, / *Regardez* : il ne (se) peult tayre !

*Pathelin* 1402 le drapier au juge : *Regardez*, sire, *regardez* ! / Je luy parle de draperie / Et il respont de bergerie !



*Regardez* ici équivaut sémantiquement à un *écoutez* dont l'argument ferait partie de la deixis<sup>346</sup>. La vicariance impérative correspond donc à l'équivalence sémantique suivante :

3 *Regarde* < 4 *Ecoute* (*ceci, ce « Bee »*)

Un verbe impératif isolé *écoute* situé dans l'échelle thématique entre *T1* et *T2*, variante sémantique du *regarde* déictique d'indice 4, n'est pas exclu théoriquement, même si nous n'en avons pas relevé d'attestation. Il semble en fait que, pour tourner la difficulté, la langue ait volontiers recours à la vicariance impérative restreinte du procès *regarde*. Ce procès relève donc bien de l'indice 3, puisqu'il remplace par vicariance impérative un procès d'indice 4. La prise en compte de certains procès vicariants d'indice 3 nous permet donc de restituer des procès d'indice 4, comme *jugez* ou *écoutez* (situé entre *T1* et *T2*), dont nous n'avons pas d'attestation, mais dont la réalisation sous forme impérative isolée et dans ce degré thématique n'est pas absolument exclue.

Un autre type de fonctionnement vicariant de l'impératif isolé *tiens* d'indice 3 va également nous permettre de restituer un procès d'indice 4 que la méthode synchronique et rétrospective de notre inventaire ne nous avait pas permis de relever lors de l'établissement de l'échelle thématique. Soit l'occurrence suivante du XIII<sup>e</sup> siècle :

*Lancelot* 66 Claudas au sénéchal : Venez avant et *tenez*. Ge vos revest del reiaume de Benoyc, des rantes et des issues et de quanque il i appartient, fors seullement des forteresces dont ge nelui ne revestiroie.

*Tenez* équivaut ici strictement aux procès *recevez* ou *possédez*<sup>347</sup>. Nous n'avons rencontré, hors du *terminus ad quem*, qu'une seule attestation de ce type de procès sous forme isolée :

*Cléopâtre* 1381, Cléopâtre à Antoine : *Reçoy* reçoy moy donc avant que Cesar parte, / Que plustost mon esprit que mon honneur s'écarte : / Car entre tout le mal, peine, douleur, encombre, / Souspirs, regrets, soucis, que j'ay souffert sans nombre, / J'estime le plus grief ce bien petit de temps / Que de toy, ô Antoine, esloigner je me sens.

<sup>346</sup> Le verbe impératif isolé *écoutez* fait par ailleurs partie, comme tout verbe qui traduit l'activité de réception d'un discours, des verbes antérieurs au seuil *T1*.

<sup>347</sup> Le verbe impératif isolé *tiens* apparaît ici pour la première fois. Rappelons qu'E. Saunier a consacré une partie de son article sur « l'interaction entre propriétés des formes intonatives et propriétés de certaines unités morpholexicales » (Saunier, 1999) à l'étude sémantique de *tiens* en français contemporain. Cette étude distingue d'abord trois pôles sémantiques dans l'emploi de *tiens/tenez* isolé, « selon que la forme au pluriel est, en cas de vouvoiement de l'allocutaire, automatique <pôle 1>, possible <pôle 2> ou impossible <pôle 3> ». Même si ce critère est plus délicat à appliquer à l'ancienne langue, dont les protocoles de tutoiement/vouvoiement peuvent être plus souples qu'en français moderne, nous pouvons avancer que tous les impératifs isolés *tiens* d'indice 3 correspondraient, dans la formalisation d'E. Saunier, au pôle 1. Les deux formalisations (par indice ou par pôle) ne se recoupent pas tout à fait, même si, d'une façon générale, seuls les indices faibles sont corrélés, dans le cas de l'impératif isolé, aux propriétés qu'E. Saunier regarde comme caractéristiques des pôles 2 et 3.

Comme souvent chez Jodelle, nous remarquons la juxtaposition, pour des raisons métriques, de deux syntagmes impératifs : dans le premier, le verbe impératif est isolé, mais non dans le second. L'isolement syntagmatique du verbe impératif engagé dans ce genre d'anaphore n'a que peu de signification proprement linguistique. Quoiqu'il en soit, les procès *reçois/possède* correspondent thématiquement à *donne*, et doivent donc être situés comme lui avant le seuil *T2* d'explicitation corporelle de l'agent du procès. L'engagement du corps en effet n'est pas induit *a priori* par la signification lexicale de ce type de procès. Dans l'occurrence d'ancien français ci-dessus, si *tenez* équivaut strictement à *recevez/possédez*, c'est qu'il ne représente qu'un processus symbolique, spirituel, une transmission en laquelle le corps n'est pas immédiatement engagé, comme il aurait pu l'être si l'argument déictique, évoqué ensuite, avait été de taille à être physiquement saisi, ou « revêtu » autrement que par métaphore.

### 2.3 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS D'INDICE 3 COMPRIS ENTRE LES SEUILS THÉMATIQUES T1 ET T2.

D'après nos relevés antérieurs, Les procès d'indice 4 dont la signification lexicale implique l'engagement du corps de l'agent et dont l'argument fait partie de la deixis sont les suivants : *pousse/frappe/attrape, mange/bois/lis/écris, fuis/demeure/approche, cours/vole/marche.*

Parmi les impératifs isolés hyperonymes qui correspondent à ce degré thématique, nous relevons tout d'abord le procès *prends* :

*Cléopâtre* 1579, le chœur à la mort : Mais *prends* prends donc ceste envie / Sur le plus blanc des oiseaux, / Qui sonne au bord de ses eaux / La retraite de sa vie.

*Mystère de Troyes* 1203, Satan : *Prenez* et mangiez hardiement, / car par ce serés bien eureuse.

Il s'agit bien, entre *prends* (3) et *attrape* (4) (ou encore *saisis*, d'indice équivalent, mais non attesté), d'une relation hyponymique générale, et non d'une vicariance impérative. Les occurrences suivantes, tirées respectivement des coupes synchroniques des XVI<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, illustrent en revanche une vicariance impérative :

*Cléopâtre* 1076 Cléopâtre : A faux meurdrier ! a faux traistre, arraché / Sera le poil de ta teste cruelle. / Que pleust aux Dieux que ce fust ta cervelle ! / *Tien* traistre, *tien*.

*Palatinus* 1029 Haquin à Mossé : Vois ci les autres deus larrons ! / Delez cestui si les pendrons. / *Tien*, pren cestui par de dela, / Et je cestui par de deça, / Et si les pent en tel maniere / Qu'il ne s'en puit aler arriere.

*Tien* ici ne représente pas *possède*, ni un procès *reçois* d'où le corps serait exclu. Comme les procès précédents, il se situe donc clairement après le seuil *T2* d'explicitation corporelle de l'agent.

Le procès *viens* apparaît de la même façon comme l'hyperonyme de *approche*, d'indice 4, situé plus haut dans l'échelle thématique :

*Les Plaideurs* II, III, Chicanneau à Isabelle : Ah ! tu seras un jour l'honneur de ta famille. / Tu défendras ton bien. *Vien*, mon sang, *vien*, ma fille.

*La Princesse d'Elide* 595, Aglante : *Viens*, approche, Moron, viens nous aider à défendre l'Amour contre les sentiments de la Princesse.

Dans cette dernière occurrence, les deux procès, *viens* et *approche*, de coordonnée thématique similaire, se succèdent selon l'ordre croissant des indices. Nous avons également relevé la forme impérative isolée *viens* d'indice 3 en amont dans la diachronie :

*Ovide* 3211 L'endemain, quant li jors esclaire, / Je sui venus à mon repaire / Pour chacier, et comme devant, / Quant fui chاوز, apelai le vant : / « Aure », dis je, « *vieng*, si m'aliege ! »

*Robin* 775, Robin : *Venés après moi, venés / Le sentele, le sentele, / Le sentele les le bos !*

*Reis* XVI, 1 Deus reparlad a Samuel, si li dist : « Purquei plures é plains Saül puis que jo l'ai degete qu'il ne regne sur Israel ? Mais emple un corn de ulie é *vien*, si te enveierai a Ysaï de Bethléém, kar jo ai purveü entre ses fiz un ki reis iert. »

#### 2.4 VERBE IMPÉRATIF ISOLÉ D'INDICE 3 POSTÉRIEUR AU SEUIL T3 D'AUTONOMIE PAR RAPPORT À LA DÉIXIS.

Nous n'avons relevé dans ce degré thématique qu'un seul impératif isolé hyperonyme :

*Horace* : 1759, le roi à Horace : Vis donc, Horace, vis, guerrier trop magnanime : / Ta vertu met ta gloire au dessus de ton crime ; / Sa chaleur généreuse a produit ton forfait ; / D'une cause si belle il faut souffrir l'effet. / Vis pour servir l'Etat ; vis, mais aime Valère : / Qu'il ne reste entre vous ni haine ni colère ; / Et soit qu'il ait suivi l'amour ou le devoir, / Sans aucun sentiment résous-toi de le voir.

déjà attesté dans la synchronie précédente :

*Antigone* 1249 Antigone à Jocaste : Si je fis jamais rien qui fust à vostre gré, / Si à vous obeïr j'ay mon cœur consacré, / Et si mon pere vieil en ses langueurs je guide, / Je vous supply laschez cette dague homicide, / Et vostre ame purgez du desir qui l'espoind : / *Vivez vivez* Madame, et ne vous tuez point.

*Antigone* 1266 Jocaste à Antigone : Non non, *vivez* ma fille, et pourquoy mourrez-vous ?

Ce procès *vis* est en effet le premier hyperonyme des procès *tremble/dors/pleure/meurs*, qui n'ont d'autre argument que leur agent.





Dans ce tableau récapitulatif, nous avons situé verticalement les procès d'indice 3 en fonction de leur attestation diachronique<sup>348</sup>. Les quelques verbes impératifs isolés relevés dans la synchronie finale auxquels nous avons pu affecter l'indice hyponymique 5 n'étaient pas attestés en dehors de celle-ci. Dans l'échelle thématique, sous indice 4, cette attestation exclusivement synchronique concernait également un assez grand nombre de procès, tels *réponds*, *regarde*, *approche*, *tremble*, etc. Nous avons d'ailleurs supposé que dans certains cas l'ancienne langue connaissait des équivalents lexicaux de ces procès, dont le sens est assez précis (*esgar* pour *regarde*, *aproisme* pour *approche*, etc.), ce qui peut expliquer leur faible représentation diachronique. Sous indice 3, nous ne relevons plus qu'un seul verbe impératif isolé attesté exclusivement dans le dernier tiers de notre diachronie, *vis*. Quelques autres ne sont attestés sous cet indice qu'en ancien français ou en moyen français. Cependant, la majorité des verbes impératifs isolés d'indice 3 sont attestés sous la même forme dans au moins deux tiers de notre diachronie. Ce fait remarquable suffit à distinguer l'indice 3 des deux indices supérieurs : le plus grand degré de généralité de la signification processuelle que représente l'indice 3 va de pair avec une plus grande pérennité en diachronie de l'usage des verbes impératifs isolés qui en relèvent, signe que la langue leur reconnaît un rôle fondamental dans le système général de la signification verbale.

---

<sup>348</sup> Légende : « FM slt » : verbe impératif isolé attesté seulement en français moderne (dernier tiers de notre diachronie) sous cet indice 3. « AF/MF » : en ancien et moyen français. « MF->FM » : du moyen français au *terminus ad quem*.



### 3. VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT UN OU DEUX SEUILS THÉMATIQUES.

#### INTRODUCTION :

Dans la séquence précédente, nous avons mis au jour les relations sémantiques d'hyponymie et de vicariance impérative qui s'exercent de part et d'autre de l'échelle thématique des verbes impératifs isolés. Nous avons formalisé ce réseau de relations en termes d'indices de procès, affectant l'indice 4 à l'ensemble de l'échelle thématique, l'indice 5 aux procès hyponymiques et l'indice 3 aux procès hyperonymiques ou vicariants par rapport aux procès d'indice 4. Poursuivant ici notre étude de l'hyponymie et de la vicariance impérative, nous nous intéresserons maintenant aux verbes impératifs isolés qui relèvent des indices 1 et 2 de procès. Cette avancée progressive dans l'ordre indiciel décroissant, que recouvre le découpage principal de l'ensemble de notre partie de sémantique<sup>349</sup>, cherche à traduire la profonde continuité de la seconde

---

<sup>349</sup> La séquence 1 prend implicitement pour objet les verbes impératifs isolés d'indice 4, la séquence 2 s'intéresse essentiellement et explicitement aux verbes impératifs isolés d'indice 3, cette séquence 3 à ceux qui relèvent des indices 2 et 1, et la dernière séquence, 4, aux verbes impératifs isolés dont l'indice est 0.

dimension sémantique, processuelle, du champ des verbes impératifs isolés, conformément au principe global selon lequel un procès d'indice élevé implique toujours dans sa signification un procès d'indice plus faible. Le mouvement décroissant d'ensemble est donc celui d'une progression du particulier et du déterminé au général et à l'indéterminé. Plus l'on s'éloigne d'une valeur indicielle forte, plus l'on tend vers l'occultation pure et simple, dans la signification des procès, des seuils thématiques qui structuraient le niveau indiciel 4, et, à la limite, vers un point athématique<sup>350</sup>. Cette propriété importante nous permet de définir précisément les indices faibles par rapport aux indices forts (5, 4 ou 3). L'indice 2 sera ainsi conventionnellement affecté à tous les verbes impératifs isolés hyperonymiques ou vicariants dont la signification abolit un seuil thématique, et l'indice 1 à ceux dont la signification en abolit deux.

La prise en compte générale de nos relevés nous permet d'avancer la propriété suivante, que nous vérifierons dans le détail de nos analyses : lorsqu'un verbe impératif isolé abolit dans sa signification l'un des seuils *T0* ou *T1*, il établit nécessairement avec l'indice supérieur une relation de vicariance impérative ; cette nécessité s'impose moins dans le cas de l'abolition des seuils *T2* ou *T3* : le rapport entre l'indice inférieur et l'indice supérieur peut alors ne correspondre qu'à une simple relation d'hyponymie, non spécifiquement impérative<sup>351</sup>. Cette propriété générale nous conduit à répartir la masse recensée des verbes impératifs isolés d'indice 1 ou 2, d'abord en fonction de chaque valeur indicielle (2, puis 1), puis en fonction du rang du ou des seuil(s) thématique(s) qu'ils abolissent dans leur signification. Cette double classification permettra de bien mettre en exergue la continuité entre l'indice 3 et les indices inférieurs. Nous distinguerons ainsi d'une part le procès d'indice 2 dont la signification abolit le seuil *T0*, les procès d'indice 2 dont la signification abolit le seuil *T1* (ces deux types entrant dans une relation de vicariance impérative avec les indices supérieurs), les procès d'indice 2 dont la signification abolit le seuil *T2*. Et, d'autre part, les procès d'indice 1 dont la signification abolit les seuils *T1* et *T2* (ce type entrant nécessairement dans une relation de vicariance impérative avec les indices supérieurs) et les procès d'indice 1 dont la signification abolit les seuils *T2* et *T3*.

---

<sup>350</sup> Ce point sémantique en lequel tous les seuils thématiques sont abolis est réellement représenté en langue par les verbes impératifs isolés d'indice 0, qu'il nous reviendra d'analyser dans notre dernière séquence.

<sup>351</sup> L'une des conséquences de cette propriété remarquable est que sous indice 0 (lorsque tous les seuils sont abolis, y compris *T0* et *T1*), tout verbe impératif isolé entre nécessairement dans un rapport de vicariance impérative avec l'indice supérieur : autrement dit, le point athématique qu'atteint l'indice 0 de procès correspond à un pôle de vicariance impérative maximale, et par conséquent à une spécificité absolue du mode impératif.

### 3.1 PROCÈS D'INDICE 2 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LE SEUIL THÉMATIQUE T0 : *DITES*.

Au même titre que les autres seuils thématiques, le seuil *T0* peut être aboli par un verbe impératif isolé hyperonymique d'indice 2. Voici ce procès d'indice 2, tel qu'il apparaît dans le dernier tiers de notre diachronie :

*Suréna* 234, Eurydice à Palmis : Mais dites-moi, Madame, est-il bien vrai qu'il m'aime ? / *Dites*, et s'il est vrai, pourquoi fuit-il mes yeux ?

*La Princesse d'Elide* 608, Philis : Oui, *dis* ; je veux bien t'écouter pour la rareté du fait.

*Cléopâtre*, 1127, le chœur : Mais *dy* le nous, *dy*, il ne nuira rien.

Pour chacune de ces occurrences, il est possible de reproduire l'analyse de la relation hyponymique *dis/réponds* qui nous avait permis d'affecter l'indice 4 à un grand nombre d'occurrences de la forme verbale impérative isolée *dis*. D'autre part, l'argument du procès *dis* peut également être tenu pour extérieur à la situation d'interlocution : ce caractère est rendu manifeste dans les trois exemples ci-dessus par le test de remplacement par *parle*. *Dis* entre donc ici à la fois dans une relation de vicariance impérative à *parle* (4), et dans une relation d'hyponymie à *réponds* (4). Il abolit donc le seuil thématique *T0* qui sépare les formes verbales impératives isolées de ces deux procès, et l'indice 2 de procès doit lui être affecté. Dans les deux dernières occurrences ci-dessus, la souplesse thématique de l'indice 2 du procès *dis* se traduit en outre par la vicariance impérative qui s'établit entre lui et les procès d'indice supérieur *sache* ou *écoute*, qu'il

tend également à signifier ici ; cette signification vicariante supplémentaire tient probablement à la présence, dans le voisinage contextuel du verbe impératif, d'une prédication sémantiquement solidaire du procès ainsi suggéré. La réduction de l'indice du procès mesure donc bien la progression de la signification du verbe impératif isolé du particulier vers le général, fût-ce au bénéfice d'effets de sens qui n'ont rien à voir avec la valeur lexicale du procès en langue.

Fait remarquable, en amont dans notre diachronie, l'indice 2 semble bien imposer au verbe impératif isolé *dis* de toujours apparaître dans le voisinage étroit d'un *va* interjectif<sup>352</sup>. Voici en effet toutes les occurrences de ce genre relevées dans la première moitié de notre diachronie :

*Palatinus* 525 Malchus à Saint Pierre : *Di va*, di moy tost, qui es tu ? / Es tu des deciples Jhesu ?

*Charroi* 1318 *Diva*, vilains, Damedex te maldie ! / Por quoi n'as ore ta mesnie vestie, / Et toi meïsmes, d'une seule pelice ?

*Charroi* 1328 Li rois Harpins li a dit par contraire : / « *Diva*, vilains, Mahomez mal te face ! / Por quoi as ore si granz sollers de vache, / Et ta gonele et tes conroiz si gaste ? ».

Ces occurrences relèvent exactement de la même analyse sémantique que les occurrences immédiatement précédentes. *Di* y équivaut aussi bien à *réponds* qu'à *parle*. L'on peut également considérer qu'il entre dans une relation de vicariance impérative avec *escoute/oi* d'indice 3, dans la mesure où un énoncé intermédiaire se glisse toujours entre l'impératif *di* et la question.

---

<sup>352</sup> La dernière séquence de cette partie de sémantique nous donnera l'occasion d'analyser plus précisément le statut indicial de *va* dans ces occurrences.

### 3.2 PROCÈS D'INDICE 2 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LE SEUIL THÉMATIQUE T1 : *DITES/VEEZ/REGARDEZ*.

Nous relevons en moyen français une dernière occurrence du verbe impératif isolé *dites* d'indice 2, qui s'interprète différemment :

*Pathelin*, 560, le drapier à Guillemette : *Dites*, a(la)fin que je me voyse / Poyez moy.

*Dites* recouvre ici une signification assez générale, et relativement différente de celle qu'avait le même procès sous l'indice 3. Il signifie sans doute autant *sachez*, *écoutez* ou surtout *entendez* (4) que *dites* (3). Mais ici, contrairement à ce que nous avons remarqué dans les occurrences précédentes, le procès *dites*, qui ne représente plus que très formellement l'activité de production de l'énoncé, n'est pas vicariant du procès *parlez* (4). Il n'abolit donc pas le seuil thématique *T0* qui sépare, dans l'échelle thématique, *parle* de *dis*. En revanche, une relation de vicariance impérative s'établit par association entre ce procès *dites* et l'impératif qui le suit et qu'il annonce. Or, le verbe impératif *poyez*, qui, en contexte, n'est pas isolé dans son syntagme, correspond, dans l'échelle thématique, au verbe impératif isolé *donnez*, dont l'argument implicite fait partie de la deixis. La signification de *dites* abolit donc en l'occurrence le seuil thématique *T1* qui sépare les procès dont l'argument fait partie de l'énoncé et ceux dont l'argument fait partie de la deixis. L'indice 2 doit par conséquent lui être affecté.

Une analyse sémantique tout à fait similaire pourrait être produite à propos de l'occurrence contemporaine suivante, où *delivrez* fonctionne comme un synonyme de *poyez* :

*Pathelin* 508, le drapier à Guillemette : Delivrez moy. *Dea* ! Je demeure.

La difficulté ici est surtout morphologique. *Dea* est exclusivement considéré dans les dictionnaires synchroniques<sup>353</sup> comme une interjection. Cependant, les dictionnaires étymologiques et historiques<sup>354</sup>, et, plus généralement, les études qui prennent en compte, à divers titre, l'évolution diachronique de ces formes s'accordent à restituer une assimilation morphologique *dea* < *dia* < *diva* < *di...va*. Nous ne pouvons donc pas tout à fait exclure que *dea*, si méconnaissable qu'en soit la forme, relève encore au XV<sup>e</sup> siècle du plan verbal<sup>355</sup> dans certaines conditions. *Dea* ne fait que poursuivre le mouvement d'intégration morphologique que figurait, dès l'ancien français, l'unité graphiquement soudée *diva*. Or, comme dans le cas de *diva*, l'intégration morphologique, si extrême soit-elle, n'induit pas en elle-même une intégration syntagmatique. Autrement dit, il est encore possible de reconnaître dans *dea* deux syntagmes, deux verbes impératifs isolés, *de-* d'une part (variante morphologique de *di*, ou de *di-*), et *-a* d'autre part (variante morphologique de *va* ou de *-va*). En fait, pour décider si nous avons encore ici affaire à une juxtaposition syntaxique de deux éléments verbaux ou bien à un seul terme syntaxique en lequel les éléments étymologiques auraient fini par perdre leur individualité syntaxique, nous ne pouvons nous fonder sur l'examen de la seule morphologie : comme souvent<sup>356</sup> dans l'histoire de la langue, un décalage du plan sémiologique et du plan systématique est toujours possible. Le critère sémantique, c'est-à-dire, en l'espèce, thématique et indiciel, semble plus opérationnel. Or, au moins dans l'occurrence ci-dessus, *dea* peut se voir appliquer la même analyse processuelle que *dites* (2) dans l'occurrence immédiatement précédente, où ce verbe impératif représentait adéquatement aussi bien *sachez/écoutez* (4) que *donnez* (4). Il n'y aurait donc pas lieu de distinguer, du point de vue syntaxique, et malgré la différence morphologique, ces deux occurrences : l'élément *de-* dans *dea*<sup>357</sup> peut toujours être analysé comme un verbe impératif isolé d'indice 2, puisque sa signification abolit un seul seuil thématique, *T1* en l'occurrence.

<sup>353</sup> Tobler-Lommatzsch, 1915, distingue bien ainsi l'article *dea* (variante : *dia*), interjection, p. 1229, (tout en mentionnant une référence qui rapproche cette forme de *diva*), de la forme *diva*, également signalée comme interjective, mais dépendant, p. 1938, de l'article *dire*. Godefroy, 1902, quant à lui, rassemble d'une part, sous l'article *dea*, t. II, p. 431, les formes *dia*, *dya*, *da*, qu'il considère comme une même exclamation, et d'autre part, sous un article autonome *diva*, p. 720, les formes proches *dya*, *disva*, *divai*, qu'il caractérise comme des interjections sans mentionner l'étymologie impérative.

<sup>354</sup> Ainsi Imbs, 1978, t. 6, p. 670, précise-t-il, sous l'article *da* (interjection du français moderne) : « Composé des impératifs de *dire* et d'*aller*, *di* et *va*, *diva* s'est altéré, à la suite de son emploi interjectif, en *dia*, puis *dea*, *da* ». Ce lien morphologique en diachronie est également défendu par Grevisse, 1988, p. 1597, ou par Dauzat, Dubois et Mitterand, 1993, p. 205.

<sup>355</sup> Ce phénomène de fossilisation morphologique d'un verbe conjugué n'est pas unique dans la langue. On peut le rapprocher du cas du présentatif *voici/voilà*, dont l'origine est également impérative.

<sup>356</sup> C'est d'habitude le plan sémiologique qui est conservateur et tarde à s'ajuster au plan systématique. Nous aurions affaire avec ce *dea* verbal au cas de figure inverse, dans lequel le plan systématique serait en retard par rapport à l'évolution morphologique.

Nous constatons le même type de structure indicielle et thématique dans le cas du verbe impératif isolé suivant :

*Reis XII, 16 Mais ore estez é cumfaite merveille Deu frad devant vus, veez.*

*Dole 996 Vez, dame, dit il, l'emperere / m'a envoié cest seël d'or ; / mes ge ne sai qu'il a encor / Dedenz, mes ge le savrai ja.*

Dans la première occurrence, l'isolement syntagmatique du verbe impératif *veez* est discutable. Ces formules qui engagent *veez* sous forme impérative isolée sont à peu près aussi marginaux en synchronie que les tours du type « */sache/, P* »<sup>358</sup>. Précisément, ils signifient tout autant une activité d'assimilation visuelle (*regarde/vois*) qu'intellectuelle (*sache*). Dès lors, *veez*, dans les occurrences ci-dessus, abolit le seuil *TI* interne à l'échelle thématique, qui sépare les verbes impératifs isolés auquel leur contenu processuel impose une forte dépendance sémantique du contexte de ceux dont l'argument, implicite, fait partie de la deixis. On peut donc affecter l'indice 2 à ces procès *veez*.

A partir du moyen français, nos relevés n'attestent plus ce verbe impératif isolé *veez/voyez* sous l'indice 2 de procès. Nous relevons en revanche en moyen français un procès équivalent tant par sa qualité thématique que par son indice :

*Quenouilles 2061 Certes, Transeline, dit Sebille, en ramembrant / la darraine et vraie parole par vous hier soir ditte, que trop plus ardamment desire femme que homme, il est vray ; maiz crainte tousjours modere la superfluité, et qu'il soit aussi vray que euvangille, regardez : il avendra que fille ou femme ottoira par prieres et par amour a son ami sa requeste a tel jour et a telle heure, et elle comparue, s'il fault de venir, jamais a icelle ne pœult recouvrer, s'elle n'est plus que sote rabice.*

Une dépendance sémantique entre le verbe impératif isolé et le contexte est ici fortement suggérée, à partir de la valeur processuelle particulière à *regardez*, qui semble ainsi être devenu un parfait synonyme fonctionnel de *sache*. Toutefois, la restitution d'un lien explicite de subordination semble moins pertinente en synchronie :

*? regardez qu'il avendra que fille ou femme ottoira par prieres et par amour a son ami sa requeste....*

Cette différence d'acceptabilité entre *sache* (4) et *regarde* tient sans doute au fait que l'interprétation déictique, tout à fait naturelle s'agissant du procès *regarde*, se superpose ici à l'interprétation en termes d'activité d'assimilation intellectuelle. Il convient donc d'affecter l'indice 2 à ce procès *regarde* qui abolit lui aussi le seuil thématique *TI*. Au-delà de la période du moyen français, nous

<sup>357</sup> L'élément *-a* quant à lui, variante morphologique de *va*, sera étudié un peu plus loin avec les autres cas où le verbe impératif isolé *va* n'induit plus de signification proprement processuelle.

<sup>358</sup> Dans cette formule, les crochets (*/*) symbolisent les limites du syntagme verbal : le verbe impératif y est donc isolé. Les tours similaires qui engagent des verbes non isolés, par exemple « *vez ci / ce sachiez, P* » sont beaucoup plus fréquents à la même époque. Nous étudierons plus particulièrement dans notre partie de syntaxe certains de ces syntagmes.

n'avons pas rencontré dans nos relevés<sup>359</sup> de semblable occurrence d'un verbe impératif isolé *voyez/regardez* d'indice 2. D'une façon générale, ces procès d'indice 2 qui abolissent le seuil thématique *T1* ne sont attestés que dans les deux premiers tiers de notre diachronie, et le plus souvent en moyen français seulement.

---

<sup>359</sup> Ce verbe impératif isolé *voyez* d'indice 2, qui équivaut autant à *sachez/écoutez* (3/4) qu'à *voyez* (3), conserve une réelle pertinence sémantique en français contemporain, notamment oral.



### 3.3 PROCÈS D'INDICE 2 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LE SEUIL THÉMATIQUE T2 : TIENS, VIENS/VA.

Le verbe impératif isolé *tiens* est largement représenté sous indice 3, de part et d'autre du seuil thématique T2<sup>360</sup>. Il est également attesté sous indice 2, dans une signification qui abolit ce seuil T2. Nous relevons ainsi, sur l'ensemble de notre diachronie :

*Les Plaideurs* II, II, Isabelle : « Hé ! donne donc ! » l'Intimé : « La peste !... » Isabelle : « Oh ! ne donnez donc pas. / Avec vostre Billet retournez sur vos pas. » l'Intimé : « *Tenez*. Une autre fois ne soyez pas si pronte. »

*Palatinus* 851 la femme du forgeron : Marques, *tenez*, biax douz amis, / Et sachiez bien que Jhesucrist / Sera mout fort si se deserre. / N'a si fors clos en ceste terre / Com sil sont. Or les en portez, / Et gardez bien soit encloez... / Qui ver nos Juïs est si maus.

*Miracle* 639, la dame : « Agnesot, se Dieu te sequeure, / Or me vas querre mon enfant ; / Je sui de li tenir engrant, / Dedans ce bain. » la servante : « Dame, si m'aïst Saint Germain, / Je ne le feray mie envis, / Mais a tout vostre plain devis. / Dame, *tenez*. » la dame : « Sa, mon doulx enfant ; sa, venez. »

*Robin*, 601, Robin : Gautier ! Prestés moi vo machue ; / Si verrés ja bachelier preu. / Hareu ! le leu, le leu, le leu ! / Sui je li plus caitis qui vive ? / *Tien*, Marote !

Dans ce type d'occurrences, le procès *tiens* prend toujours à la fois la signification de *tiens* (3) vicariant de *reçois* (4), et celle de *prends* (3). Or, ces deux procès se situent de part et d'autre du seuil T2.

---

<sup>360</sup> Voir le tableau qui figure en conclusion de notre séquence précédente, p. 230.

Le verbe impératif isolé résultant, *tiens*, acquiert donc une signification plus générale, en laquelle le seuil *T2* d'explicitation corporelle de l'agent est aboli. Il relève par conséquent de l'indice 2. Il s'agit en fait, entre *tiens* et *prends*, du même genre de vicariance impérative que nous avons déjà<sup>361</sup> évoqué entre *sache* et *apprends*. Comme dans le cas de *sache*, le léger décalage sémantique qu'implique la signification vicariante de *tiens* s'observe essentiellement à l'impératif, dont l'orientation prospective abolit en langue la distinction processus/résultat que pose pourtant, sous modalité de prédication, la distinction des procès. C'est ce mécanisme d'occultation aspectuelle qui permettait déjà à *tiens*, sous indice 3, d'équivaloir sémantiquement à *prends* comme hyperonyme de *attrape/(saisis)* (4), et qui en fait sous indice 2 l'unique impératif vicariant de ce genre de procès. Contrairement à *prends*, situé obligatoirement après le seuil *T2* (incapable par conséquent de sortir de l'indice 3 de procès) la signification processuelle de *tiens* permet également de le situer avant le seuil. Dans les occurrences ci-dessus, *tiens* (2) équivaut sémantiquement à la combinaison de deux procès situés exactement de part et d'autre de *T2*, *tiens* (3) <(reçois) (4) d'une part et, d'autre part, *prends/tiens* (3) < *attrape/(saisis)* (4). A cette combinaison sémantique minimale s'associe toutefois probablement le sens de *regarde* (3 < 4), indissociable de *reçois/(saisis)*, ceci pour deux raisons : d'une part, l'accomplissement du procès d'argument déictique *regarde* est une condition sémantique nécessaire de l'accomplissement de *tiens* (2) < *reçois/(saisis)* (4), dont l'argument est également déictique ; d'autre part, la vicariance impérative *tiens* (3) < *regarde* (4) a déjà été établie. Les occurrences ci-dessus répondent donc à la généalogie sémantique suivante :

	< <i>tiens</i> (3)	< ( <i>reçois</i> ) (4)
<i>tiens</i> (2)	< <i>regarde</i> (3)	< <i>regarde</i> (4)
	< <i>prends/tiens</i> (3)	< <i>attrape/(saisis)</i> (4)

Le lien de vicariance impérative *prenez* (2) < *tiens/regarde* (3) < *regarde* (4), que nous avons considéré comme probable dans les occurrences ci-dessus, devient moins contestable dans les suivantes :

*Francion* 46, Une autre de sa compagnie qui tenoit le collier me le monstra de fort bon gré et luy dit apres en luy rendant : *Tenez*, la fiancée, retournons nous en au logis, il est deja tard.

*Les Plaideurs* II, IV, Chicanneau à l'Intimé (le giffant) : Oh ! tu me romps la teste. / *Tien*, voilà ton païment.

*Palatinus* 216 Anne : « Judas, tout a vostre talent. / Maintenant vous seront livré ; / Attendez qu'il soient conté. / Empreu et deus et trois et quatre et cinc et sis. / Par le grant Dieu, je sui honiz, / Que je n'en ai que vint et huit ! / Mais, par la loy que creons tuit, / Que deus deniers me rebaurrez, / Quatre deniers en raverez ! » un Juif : « *Tenez, tenez*, veez les ci, vez ! / Ja ne demorra li marchiez. / Delivrez les au marchiant, / Mais que vous tiegne bien couvent ! »

<sup>361</sup> Dans l'étude que nous avons consacrée à la base impérative *sach-*, dans notre première partie de morphologie analytique.

*Fontaine* 1520 Ma main mis a ma gibessiere, / S'ataingni sa complainte entiere / Et dis : « Sire, vostre requeste, / *Tenez* ; vesla ci toute preste. »

Cette plus grande netteté du lien sémantique de vicariance *tiens* < *regarde* tient sans doute à la proximité contextuelle de procès (*monstra*, *voilà*, *veez les ci*, *vesla ci*) qui permettent l'interprétation large de *tiens*, en incluant l'activité de sensibilité visuelle sans occulter la synthèse sémantique (*reçois*) + *attrape*, caractéristique du procès *tiens* sous indice 2. L'isolement syntagmatique du verbe impératif dans la dernière occurrence n'est qu'une interprétation possible des vers 1519/1520, celle que semble retenir l'éditeur moderne du texte, qui restitue une virgule entre les deux vers.

Nous distinguons encore volontiers un troisième contexte d'apparition de l'impératif isolé *tiens* d'indice 2, exclusivement attesté, dans nos relevés, en moyen et ancien français :

*Mystère de Troyes* 1237, Eve à Adam : Et, ce ne feust pour vous actendre, / je fusse ja au ciel lassus, / mais tel honneur vous veulx bien rendre, / comme a mon amy ; au surplus, / *tenez*, mangez sans tarder plus, / Puis nous irons entre nous deux, / car nous arons telles vertus / que nous serons comme deux dieux.

*Palatinus* 133 Jésus : *Tenez*, seigneurs, mengiez, buvez ! / C'est li miens cors que ci veëz. / Si le recevez dignement, / Se sera vostre sauvement.

*Robin* 118, Robin à Marion : Par le saint (Dieu), j'ai devestu, / Pour che qu'i fait froit, men jupel ; / S'ai pris me cote de burel / Et si t'aport des pommes. *Tien* !

*Adam* 620 Eve à Adam : Manjue ! *Ten* ! / Par ço saveras e mal e bien.

Dans toutes ces occurrences, *tiens* tend à signifier, outre les trois valeurs sémantiques établies plus haut, la valeur déictique plus particulière du procès *mange/bois*, situé un degré plus loin dans la progression de l'échelle thématique. On ne peut parler, *stricto sensu*, de vicariance impérative (*tiens* (2) < *mange* (4)) que dans l'occurrence tirée du *Jeu de Robin et Marion*, où le procès *mange* n'est pas explicité en contexte. Dans les autres occurrences, *tiens* ne prend cette valeur sémantique particulière que par anticipation inclusive du contenu du procès impératif qui le suit (ou le précède) immédiatement. C'est le faible indice du procès *tiens*, comparé à celui de *mange/bois* (4), qui lui permet là aussi de signifier implicitement, de façon générique, cette valeur sémantique particulière que le procès d'indice 4 vient préciser. Il existe en ce sens une nuance sémantique non négligeable entre l'expression « *tiens* (2), *mange* (4) », redondante par association, et l'expression « *prenez* (3) et *mangez* (4) », plus analytique. L'on peut remarquer que, pour traduire les deux situations bibliques ou théologiques<sup>362</sup> dans lesquelles cette double injonction apparaît,

<sup>362</sup> La dogmatique chrétienne n'a pas manqué, à la suite de Paul, d'insister sur la complémentarité théologique de ces deux situations, l'occasion de chute dans la tentation d'Adam par Eve, et l'occasion de rédemption dans l'institution par le Christ de l'Eucharistie. Du point de vue de l'herméneutique chrétienne, l'identité linguistique des deux paroles qui les réalisent n'est donc pas fortuite.

l'ancien et le moyen français préfèrent généralement la première expression, alors que la seconde paraît s'imposer à partir du XV<sup>e</sup> siècle, et que c'est elle que retiendra beaucoup plus tard la liturgie catholique moderne pour traduire en français le moment de la consécration. Tous ces emplois de l'impératif isolé *tiens* d'indice 2 correspondent, comme ceux de l'indice 3, au « pôle 1 » défini par E. Saunier dans son article<sup>363</sup> : *tenez* y est obligatoire en cas de vouvoiement, ce qui recouvre sémantiquement les diverses situations déictiques prises en charge par l'impératif isolé.

Morphologiquement proche de *tiens*, le verbe impératif isolé *viens* l'est aussi en termes indiciels, puisque, comme *tiens*, il est capable d'atteindre l'indice 2 de procès. Sous indice 3, on pouvait considérer *viens* comme l'hyperonyme de l'impératif *approche* d'indice 4<sup>364</sup>. Or, dans certains cas, à cette première valeur sémantique postérieure au seuil *T2* s'ajoute, dans la signification de *viens*, celle d'*entre* (4), antérieure à *T2* :

*Fables* 44 *Venez*, Singe, parlez le premier, et pour cause. / Voyez ces animaux, faites comparaison / De leurs beautés avec les vôtres.

*La Princesse de Clèves* 21 -*Venez*, luy dit-elle, voyez si je ne vous tiens pas ma parole et si, en vous montrant M<sup>lle</sup> de Chartres, je ne vous fais pas voir cette beauté que vous cherchiez

*Prince de Condé* 395 *Venez*, rassasiez-vous, grands de la terre ; saisissez-vous, si vous pouvez, de ce fantôme de gloire, à l'exemple de ces grands hommes que vous admirez.

Le seuil *T2* d'explicitation corporelle de l'agent est aboli par la signification de ces occurrences du verbe impératif isolé *venez*. Nous pouvons donc leur affecter l'indice 2, quantification de l'équivalence :

$$\begin{aligned} \text{viens (2)} &= && < \text{entre (4)} \\ &+ < (\text{viens (3)} < \text{approche (4)}) \end{aligned}$$

*Viens* (2) associe dans sa signification celle des procès d'indice 4 qui, à l'intérieur du segment thématique *T1-T3* (représentant l'ensemble des procès dont l'argument implicite fait partie de la deixis), comptent parmi les plus éloignés du seuil intermédiaire *T2*. Lorsqu'il relève de ce faible indice de procès, *viens* pourra donc assumer d'autres significations processuelles, intermédiaires, situés dans l'échelle thématique entre *T1* et *T3*, entre *entre* et *approche*. Il en va probablement ainsi, dans la première occurrence ci-dessus, de la signification de *montre* (4), et, dans les deux autres, de celle de *vois/regarde* (3/4). L'abolition du seuil *T2* ne s'observe, s'agissant du procès *viens*, que dans notre synchronie finale. Elle est systématique en revanche dans le cas du procès antonyme, *va*, qui apparaît, tout au long de notre diachronie, comme l'hyperonyme de *sors* autant que de *fuis/(éloigne-toi)* :

<sup>363</sup> Saunier, 1999, p. 193.

<sup>364</sup> Nous renvoyons à l'analyse de détail de cette relation hyponymique, dans la séquence précédente.

*Andromaque* 894, Phoenix à Pyrrhus : *Allons*, Seigneur, marchons sur les pas d'Hermionne.

*Amadis* 10 Venu le temps que chascun plus communément prend repos, Dariolette qui pour le contentement de sa maistresse avoit fait diligence extreme, vint luy dire : Madame, il est saison de parachever nostre entreprise, *allons* s'il vous plaist.

*Miracle* 324, le comte : Alez le querre appertement, / Sergent, *alez*.

*Robin* 282 Robin : « Or te haste, je vois devant. » Peronnelle : « *Va* ! Je te sievrai maintenant / Se j'avoie mes aigniaus tous. »

*Erec* 1397 Biax amis, *alez*, / Mon palefroi veir anselez, / Si li menez isnelemant.

*Va* ne joue donc pas, dans le réseau sémantique que constituent les verbes impératifs isolés, un rôle absolument symétrique à celui de *viens*, comme c'était le cas, par exemple, de *sors* par rapport à *entre*. Abstraction faite de la nuance référentielle de l'orientation déictique des deux procès, l'impératif *va* est d'emblée investi par la langue d'une signification plus générale, plus inclusive que *viens*. Ceci se traduit par le fait que le verbe impératif isolé *va* ne peut relever d'un indice supérieur à 2, alors que l'indice 3 peut tout à fait être affecté au procès *viens* (dans ce cas hyponyme d'*approche*). D'autre part, *va* (2) peut être interprété comme l'hyperonyme des procès situés dans l'échelle thématique immédiatement avant le seuil T3, à savoir *marche/cours/vole* (3) ; cette relation d'hyponymie peut se vérifier dans toutes les occurrences ci-dessus, la première en particulier : c'est que, à moins d'une précision syntagmatique que l'isolement du verbe impératif exclut, ces procès *marche/cours/vole* qui traduisent la modalité du mouvement seront systématiquement interprétés comme centrifuges. C'est donc bien *va*, et non *viens*, qui sera apte à les représenter comme hyperonyme. L'assise sémantique du verbe impératif isolé *va* d'indice 2 est donc bien systématiquement plus large que celle de l'impératif *viens* lorsqu'il relève du même indice de procès. Comme *viens* (2), et du fait qu'il associe des significations éloignées dans l'échelle thématique, *va* (2) peut assumer des significations processuelles intermédiaires. Soit les deux occurrences suivantes, tirées de la même coupe synchronique du XV<sup>e</sup> siècle :

*Mystère de Troyes* 1331, Adam : « Prenons des feuilles en ce figuier / pour couvrir noz membres honteux, / et puis nous en irons musser / en quelque lieu entre nous deux. » Eve : « *Allons*, car je voy de mes yeulx / le danger que mon mal pourchasse ; / mussons nous es plus secretz lieux, / car honte et pudeur nous dechasse. »

*Pathelin*, 767, Maître Pierre à Guillemette : Ne vous chault ! Allez la ! *Allez* ! / Je feroy semblant de resver.

Comme dans les occurrences précédentes, ce verbe impératif isolé *va* d'indice 2 implique dans sa signification les procès hyponymes d'indice 4 que sont *sors*, *fuis* et *cours/marche*. Mais il implique en outre ici par association le procès *dissimule*, dans la première occurrence, et, dans la seconde, le procès *montre*,

procès antonymes situés dans l'échelle thématique immédiatement avant le seuil *T2*. Ce verbe impératif isolé *va* d'indice 2 est donc assez bien représenté en diachronie et semble doué, à l'intérieur des limites objectives propres à l'indice, d'une relative souplesse sémantique. Dans nos relevés, il est cependant un cas remarquable et bien attesté où l'indice 2 ne peut jamais être affecté au verbe impératif isolé *va*, c'est celui de l'expression bisyntaxmatique *di...va* (ou de ses formes graphiquement soudées *diva*, *dya*, *dea*). Contrairement à *di*, le second terme de l'expression, *va*, relève toujours d'un indice inférieur à 2. Ce fait est probablement une conséquence du statut particulier de la série impérative *allons/allez/va* dans la langue.

Qu'elle apparaisse ou non isolée dans son syntagme, la série verbale *allons/allez/va* est en effet, dans l'ensemble de notre diachronie, celle dont l'attestation impérative est la plus importante. Pareille constatation statistique corrobore la distinction systématique que nous avons posée d'emblée entre institution et prédication. En effet, dans les énoncés français en général, c'est-à-dire, pour l'essentiel, sous la modalité de prédication, c'est le verbe *être* qui est statistiquement le plus fréquent. Dans une population significative en français moderne, les occurrences du verbe *être* apparaissent théoriquement au moins sept fois plus souvent que celles du verbe *aller*<sup>365</sup>. Ce rapport très général de fréquence, difficilement négligeable, ne tient pas compte de l'identité modale ou morphologique des occurrences. Il est toutefois intéressant de le comparer, ne serait-ce que comme ordre de grandeur, au rapport équivalent, calculable à partir de nos propres relevés, des fréquences des occurrences impératives de *sois* et de *va*, sur telle ou telle coupe synchronique. Ainsi, dans notre *terminus ad quem*, nous distinguons un premier groupe très fréquent (*va*, *vois*, *considère*<sup>366</sup>), suivi d'un deuxième quantitativement assez homogène (*souffre*, *prends*, *laisse*, *fais*, *assure*). *Sois* ne fait partie que du troisième groupe de fréquence. Le verbe *être*, comme l'a très bien montré G. Moignet, devient, au moins au seuil de sa subduction interne, une simple copule de prédication, l'« élément verbal d'une locution dont l'élément notionnel est fourni par un adjectif, un adverbe »<sup>367</sup> : les modes de prédication, qui imposent au verbe de devenir prédicat, indication, le mettront ainsi assez naturellement en avant. Il n'en va pas de même du mode impératif : l'impératif *sois*, loin d'être caractéristique du mode, se situe en fait originellement en-deçà de la distinction institution/prédication<sup>368</sup>. Le verbe impératif *va*, au contraire, apparaît en quelque sorte emblématique de la modalité d'institution : à travers lui en effet, notamment lorsqu'il est isolé dans son syntagme, s'impose un mouvement qui peut devenir très abstrait, ce que ratifie le faible indice de procès dont il relève (maximum : 2).

<sup>365</sup> Dubois, 1967, p. 60, signale l'indice de fréquence générale du verbe *être*, 14083, qu'il tire de Gougenheim, Michéa, Rivene et Sauvageot, 1964 (tables des 1500 mots les plus fréquents du français). Ce nombre est à rapporter aux indices correspondants de *avoir* (11552), *faire* (3174), et *aller* (1876).

<sup>366</sup> La fréquence de cette dernière série s'explique sans doute par son emploi privilégié dans le style élevé (tragédies, discours religieux) bien représenté dans notre corpus.

<sup>367</sup> Moignet, 1981, p. 266.

<sup>368</sup> Comme nous avons pu le voir dans notre séquence sur les bases impératives.

#### 3.4 PROCÈS D'INDICE 1 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LES SEUILS THÉMATIQUES T1 ET T2 : *TIENS, VA/ATTENDS/DEA*.

Pour constituer ce premier type de verbes impératifs isolés d'indice 1, la langue ne part pas de rien : il lui suffit, pour l'essentiel, d'associer aux procès d'indice 2 dont la signification a déjà aboli le seuil thématique *T2* la signification des procès (d'indice 3 ou 4) antérieurs au seuil *T1*. Cette association sémantique entre des procès situés de part et d'autre du seuil *T1* suffit à l'abolir à son tour et par conséquent à diminuer d'une unité l'indice des procès résultants, qui entretiennent dès lors systématiquement une relation de vicariance impérative avec les procès antérieurs à *T1* dont ils assument la signification. Nous retrouvons donc dans ce type, affectés de l'indice 1, à peu près les mêmes procès qui, affectés de l'indice 2, abolissaient le seuil thématique *T2* : *tiens* et *va*. *Viens*, antonyme du verbe impératif isolé *va* d'indice 2, n'est plus représenté en deçà de cet indice, mais un verbe impératif isolé original, *attends*, joue à ce niveau indiciel et dans ce type thématique le rôle de l'antonyme de *va* (1).

Sous l'indice 1, le verbe impératif isolé *tiens* n'est représenté que dans la première partie de notre diachronie, même s'il reste théoriquement pertinent au-delà :

*Mélusine 27* Et *tenez*, mon amy, a nostre amour commencer, je vous donne ces deux verges d'or qui tiennent ensemble ; (dont) les pierres ont moult grant vertu, l'une que cil a qui elle sera donnée par amour, ne pourra mourir par cops d'armes, tant que il l'ait sur lui, l'autre qu'elle lui donrra victoire contre tous ses mal veullans, s'il a bonne querelle, soit en plaidoierie, ou en meslee.

*Fontaine 2013* Vaille que vaille, / *Tien*, vezla ci ; je la te baille.

*Roland* 387 *Tenez*, bel sire, dist Rollant a sun uncle, / De trestuz reis vos present les curunes.

*Erec et Enide* 678 *Tenez*, fet il, je la vos doing.

Dans chacune de ces occurrences, *tiens* assume à la fois la signification du *tiens* d'indice 2 (qui associait lui-même la signification de *regarde/reçois* et celle de *prends*) et celle des verbes de prise de connaissance ou de réception/production de discours (type *écoute/sache*, antérieurs au seuil T1). Les contraintes sémantiques qui pèsent sur le contexte du verbe impératif isolé sont telles que ce contexte se réalise toujours, ci-dessus, conformément au même schéma, « je te/vous donne/baille/présente ceci », seul capable de conférer à *tiens* l'équivocité nécessaire à l'abolition du seuil thématique T1. Cette prédication-type instaure en effet d'une part une dépendance sémantique par rapport au verbe impératif isolé (comme dans le schéma « *sachez*, P »), et, d'autre part, contient un complément qui correspond à l'argument déictique que suggère implicitement le verbe impératif. M. Yazdi, qui cite également le vers 678 d'*Erec et Enide* à titre d'exemple et de mise en perspective<sup>369</sup>, y voit un emploi intermédiaire entre l'emploi processuel et l'emploi interjectif de l'impératif : il considère ce genre de tours comme précurseur de l'évolution postérieure du verbe impératif isolé *tiens* vers un emploi volontiers interjectif, et avance que l'« objet » de *tiens* est toujours présent en ancien français, au moins « dans des éléments non linguistiques, dans la situation »<sup>370</sup>. Nous partageons tout à fait l'intuition qui l'a conduit à formuler cette dernière remarque, mais elle exige, selon nous, davantage de formalisation : c'est précisément ce genre d'intuitions qui a guidé le choix de la méthode d'investigation sémantique retenue ici<sup>371</sup>. En termes thématiques, nous pouvons considérer que ce type de procès d'indice 1, s'il abolit en effet les seuils T1 et T2, continue en revanche à se situer en-deçà du seuil T3 : la reconnaissance, par le procès *tiens* (1), de ce dernier seuil, suffit à lui conserver une situation thématique, c'est-à-dire une propriété verbale essentielle. Nous aurons à examiner inversement plus tard<sup>372</sup> quelles conséquences aurait sur la signification du verbe impératif isolé l'abolition de tous les seuils thématiques. L'induction diachronique que tire M. Yazdi de cette simple occurrence d'ancien français simplifie sans doute un peu trop la réalité : l'attestation de cet emploi qu'il juge « intermédiaire » en ancien français ne constitue en rien la preuve suffisante d'une évolution diachronique linéaire de *tiens* d'une signification plutôt processuelle vers une signification plutôt interjective.

<sup>369</sup> Son travail porte, rappelons-le, sur le français moderne.

<sup>370</sup> Yazdi, 1983, p. 206.

<sup>371</sup> C'est pour interpréter de tels faits sémantiques que nous avons systématiquement restreint le corpus de cette partie de sémantique aux occurrences de verbes impératifs isolés. Ceci nous a conduit à définir, dans le cadre de l'échelle thématique, le rapport procès/argument, dont M. Yazdi pressent bien qu'il subsiste, mais en dehors d'un rapport syntagmatique verbe/objet

<sup>372</sup> Il s'agira de l'étude des verbes impératifs isolés d'indice 0.



Deux autres verbes impératifs isolés, *va* et *attends*, peuvent également relever de ce premier type de procès d'indice 1, dans lequel l'argument ne franchit pas le seuil *T3* d'autonomie par rapport à la deixis.

Les occurrences suivantes nous paraissent illustrer ce cas dans notre *terminus ad quem* :

*Horace* 703, le vieil Horace à son fils et Curiace : *Allez*, vos frères vous attendent ; / Ne pensez qu'aux devoirs que vos pays demandent.

*Mélite* 698, Tirsis à Eraste : J'y donne une raison de ton sort inhumain / *Allons* je le veux voir présenter de ta main / A ce divin objet dont ton ame est blessée.

*La Vie d'Esoppe le Phrygien* 23 -*Attendez*, dit le Paysan, je m'en vais querir ma femme : on ne fera qu'un buscher pour toutes les deux.

et celles-ci en ancien français :

*Robin* 225 Marion : « Nous sommes trop bien attiré, / Ne t'en caut ! Or fai, par amour. » Robin : « *Aten* ! G'irai pour le tabour / Et pour le muse au grant bourdon ; / Et si amenrai chi Baudon, / Se trouver le puis, et Gautier. »

*Reis* XX, 40 E Jonathas liverad ses armes al vadlet, si li dist : « *Va*, porte ço en la cited ! ».

Dans toutes ces occurrences, *va* et *attends* fonctionnent comme des antonymes partiels. Le procès *va* associe sous indice 1 la signification de *va* (2) et celle des procès *écoute/sache* antérieurs au seuil *T1*<sup>373</sup>. Le verbe impératif isolé *attends* d'indice 1 associe lui, d'une part, la signification des mêmes procès *écoute/sache/dis* antérieurs au seuil *T1* et, d'autre part, celle de la suspension de toutes les activités processuelles que *va* (2) est apte à signifier par vicariance impérative. Cette suspension est assumée dans l'échelle thématique par le procès *demeure*, le lien vicariant *attends* (1) < *demeure* (4) peut donc être restitué. La forte différence des indices entre ces deux procès traduit surtout ici d'une part l'abolition du seuil *T2* (*attends* présentant le même degré de généralité sémantique que *va*), d'autre part l'abolition du seuil *T1*. Dans toutes les occurrences ci-dessus, l'on peut en effet associer au procès *attends* un procès sous-entendu par vicariance impérative, et dont l'argument est constitué par l'énoncé immédiatement postérieur. *Attendez* (1) sous-entend ainsi *sache/écoute* (3/4), puisque l'énoncé voisin est une assertion. L'isolement syntagmatique du verbe *attendre* paraît bien caractéristique du mode impératif. Le verbe impératif isolé *attends* glissera progressivement vers une signification plus abstraite encore. M. Yazdi confirme cette évolution, puisqu'il compte *attends* au nombre des verbes impératifs susceptibles d'un emploi interjectif en français moderne<sup>374</sup>. Nous devons ajouter à ces exemples le cas particulier suivant, tiré de la période du moyen français :

<sup>373</sup> On peut en ce sens comparer exactement *va* (1) (< *va* (2) + *écoute/sache* (4)) à *tiens* (1) (< *tiens* (2) + *écoute/sache* (4)).

<sup>374</sup> Yazdi, 1983, p. 222 et suivantes. Si l'on suit cette analyse, le procès impératif signifie bien alors une opération plus abstraite que dans l'emploi vicariant, et semble en effet remplaçable en contexte par une interjection.

*Pathelin* 1452 Maître Pierre au drapier : Pour qui c'est que vous me prenez / Beau sire ? *Dea* ! (Or) demeurez !

*Dea* correspond là encore à la somme syntagmatique *dis* + *va*. Nous n'avons jusqu'ici eu à interpréter l'expression *di...va* ou le terme graphiquement soudé résultant (*diva*, *dea*) que lorsque l'indice de procès de l'élément *dis* restait relativement élevé, plus élevé en tout cas que celui de l'élément *va*, au point que ce dernier paraissait sémantiquement négligeable, moins défini que *dis*. Dans l'occurrence ci-dessus, le cas de figure est différent. Pour peu qu'on accepte de reconnaître encore dans cette expression *dea*, en cohérence avec son étymologie, un verbe à morphologie figée, il semble bien possible d'interpréter son élément final *-a* comme une simple réalisation morphologique particulière du verbe impératif isolé *va* d'indice 1 évoqué plus haut, celui dont l'antonyme systématique est *attends* (1). Cet élément verbal *-a*, au même titre que tout verbe impératif isolé d'indice 1, abolirait donc dans sa signification les seuils *T1* et *T2*, d'où son aptitude à signifier aussi bien *écoute* que *regarde* ou *demeure*, procès qu'il précède en contexte et annonce par vicariance impérative. Se produit à partir de là, à l'intérieur de l'ensemble *dea*, bisyntagmatique à l'origine, un effet d'harmonisation indicielle. Le verbe impératif isolé *dis* n'est représenté que sous indice 3 ou 2<sup>375</sup>, il semble inapte à abolir en lui-même plus d'un seuil thématique. Dans l'occurrence ci-dessus, l'élément *-a* fait assumer à l'élément *de-* une vicariance impérative originale, celle qui le lie au procès *demeure*, postérieur à *T2*. *De-* dans *dea* représente donc aussi bien *demeure* que *regarde* ou *dis* : sa solidarité avec le verbe impératif isolé *va* dans le terme *dea* a pour effet de réduire son indice de procès à 1. L'ensemble *dea*, homogène du point de vue indiciel et du point de vue thématique, ne constitue plus ici qu'un seul verbe, figé morphologiquement, mais de sens plus général (ou de capacité vicariante plus large) que chacun des deux éléments qui le constituent. Nous verrons<sup>376</sup> que ce processus de réduction indicielle n'est particulier ni au terme *dea*, ni au seul indice 1 de procès.

<sup>375</sup> Il est capable d'abolir le seuil thématique *T0* ou le seuil thématique *T1*.

<sup>376</sup> Dans notre séquence finale sur l'indice 0 de procès.

### 3.5 PROCÈS D'INDICE 1 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LES SEUILS THÉMATIQUES T2 ET T3.

Introduction :

Dans le premier type de procès d'indice 1 (*tiens* et *va/attends/dea*) l'abolition du seuil *TI* imposait nécessairement à la relation d'implication sémantique  $1 \Rightarrow 2$  une nature de vicariance impérative, et excluait donc la simple relation hyponymique. Dans le second type de procès d'indice 1, le seuil thématique *TI* est au contraire conservé : l'argument des procès qui relèvent de ce type n'est en aucun cas reconnaissable, dans l'énoncé, comme une forme phrastique commensurable au verbe impératif isolé lui-même. Il est donc possible de distinguer, à l'intérieur de ce second type, trois séries sémantiques, selon la nature de la relation d'implication sémantique à l'indice supérieur. Dans la première série, le procès *va* entre (comme il faisait dans le premier type) dans une relation de vicariance impérative avec l'ensemble des procès d'indice supérieur situés thématiquement après le seuil *TI*. La seconde série est constituée du procès hyperonyme *fais* dont la signification lexicale, très générale, lui permet également d'équivaloir sémantiquement à chacun des procès postérieurs à *TI*, mais sans que cette équivalence tienne à sa conjugaison à l'impératif. Enfin, une troisième série est constituée de procès lexicalement originaux, de

même généralité que *fais*, mais qui ajoutent simplement à sa signification neutre celle d'un aspect verbal particulier.

### 3.5.1 Vicariance impérative de *va* (1) postérieur au seuil T1.

Nous relevons, dans le *terminus ad quem*, les occurrences suivantes :

*Sainte Magdelaine* 8 C'est un Sauveur, dit-elle, et je suis perduë ; c'est un redempteur, et je suis esclave ; c'est un medecin, et je suis accablée de maux : *allons*, et pourquoy remettre ?

*Horace* 587 Curiace à Camille : *Allez*, ne m'aimez plus, ne versez plus de larmes, / Ou j'oppose l'offense à de si fortes armes ; / Je me défendrai mieux contre votre courroux, / Et pour le mériter, je n'ai plus d'yeux pour vous : / Vengez-vous d'un ingrat, punissez un volage.

Signifiant toujours un procès, mais de contenu sémantique plus général que sous l'indice 2, *va* assume clairement ici un rôle de vicariant impératif : il ne garde plus du sémantisme de mouvement concret que l'idée générale d'élan, de disposition à agir. En termes thématiques plus précis, ces deux occurrences n'excluent pas tout à fait la signification déictique du procès *sors* (4). *Allons*, dans la première occurrence, implique sans doute aussi *regardons* (4), également compris, dans l'échelle thématique, entre *T1* et *T2*. Tandis que la première occurrence semble impliquer un procès du type *marche/cours* (4), la seconde s'apparenterait plutôt, dans le degré de l'échelle thématique compris entre *T2* et *T3*, à un procès du type *fuis* (4). Enfin, ce qui justifie ici l'affectation de l'indice 1, c'est la relation de vicariance impérative qui s'impose par association entre *va* et des procès clairement postérieurs au seuil *T3* : *aimons*, *parlons* (4) dans la première occurrence, *pleurez*,  *aimez* (4) dans la seconde. La signification de ces verbes impératifs isolés *allons/allez* abolit donc le seuil *T3* d'autonomie de l'argument par rapport à la deixis. En revanche, rien dans leur contexte ne permet de les rattacher sémantiquement aux procès antérieurs à *T1*, *dis/écoute/sache*. Ce type *va* d'indice 1 postérieur à *T1* est également attesté en moyen et ancien français :

Manuscrit C de *Palatinus* 402 Malchus à Jésus : Parole, *va* parole !

*Besant* 1029 : *Alez*, dist il, pesmes richesses, / Trop ai eü par vus tristesses, / Jeo vus neierai a un fes, / Vus ne me neierez jamés. / *Alez* as ministres d'enfer, / Q'onc, en esté ne en yver, / Puis que jeo

m'acointai de vus, / Ne poi un jor estre joius / Que jeo n'eüsse ire e pesance ; / Trop me avez esté a nuissance.

*Robin* 541, Baudouin à Robin : *Va*, s'acole dont Marion / Si douchement que il li plaise.

Les procès postérieurs à *T3* signifiés ici par vicariance impérative sont respectivement les procès d'indice 4 *parle*, *mourez* et *aime*. Y est naturellement associée la signification de *va* sous indice 2 (synthèse de *sors* et *fuïs*). C'est probablement ce type d'indice 1 qu'évoque M. Yazdi lorsque, dans une analyse sémantique, il explique que, dès l'ancien français, *va* « porte sur le propos en faisant apparaître, chez le locuteur, une valeur d'approbation et d'encouragement. »<sup>377</sup>. Cette caractérisation nous semble juste, mais nous ne suivons pas M. Yazdi lorsqu'il induit de cette seule incidence au « propos » une valeur « interjective » de *va* ; la valeur sémantique d'« encouragement » nous semble encore moins susceptible de constituer un critère de reconnaissance du phénomène essentiellement syntaxique de dérivation impropre du verbe impératif isolé *va* en interjection<sup>378</sup>. Le commentaire de Yazdi traduit simplement la grande généralité sémantique et la relative abstraction que fait gagner à ce procès *va* la réduction de son indice à 1 du fait de l'abolition du seuil thématique *T3*. L'argument du procès *va* (2), le repère déictique, continue d'être visé, mais il gagne en abstraction et devient en même temps, sous l'indice 1, une extériorité symbolique : le procès, qui tend vers une opération plus fondamentale, cherche toujours à atteindre un « résultat » non plus spatial mais processuel, et c'est ce procès implicite, que ce type d'impératif *va* d'indice 1 « encourage ». *Va* symbolise en quelque sorte un procès second, celui-là même qui, le plus souvent, dans nos occurrences, apparaît derrière lui, à l'impératif. Cette vicariance propre à *va* (1) est tout à fait caractéristique de l'impératif : *aller* n'a pas en général vocation dans la langue, comme *faire* par exemple, à remplacer d'autres verbes.

---

<sup>377</sup> Yazdi, 1983, p. 211.

<sup>378</sup> M. Yazdi, qui se donne *a priori* pour objet le français moderne, a choisi méthodologiquement de faire davantage reposer son analyse sur son intuition de locuteur et de linguiste que sur un corpus défini d'énoncés avérés. A propos des emplois interjectifs de l'impératif, auxquels il consacre une partie de sa thèse, il éprouve le besoin de recourir à la diachronie, mais la méthode intuitive rencontre alors ses limites : il semble ainsi considérer, p. 211, que ce n'est qu'en français moderne que l'ensemble du paradigme (*allons* et *allez*, et non plus seulement *va*) pourra prendre une « valeur interjective d'encouragement », hypothèse qu'infirmes nos corpus d'ancien et de moyen français.

### 3.5.2 L'hyperonyme verbal ultime *fais*, procès d'indice 1 postérieur à T1.

Le verbe *faire* est apte à représenter, dans certaines circonstances, la quasi-totalité des verbes de la langue. Ce caractère fortement hyperonymique de *faire* s'observe en particulier à l'impératif, comme nous le verrons dans l'examen de détail de nos relevés, mais il n'est en rien propre au mode impératif :

Représentation d'un procès hyponyme inconnu => interrogation

Que *fais*-tu ? Je travaille/réfléchis/dors/pars, etc.

Représentation d'un procès hyponyme connu => tour qui évite une répétition

Travaille/réfléchis/dors/pars tout de suite ! Je n'ose pas vraiment le *faire*...<sup>379</sup>

Notre étude sémantique restreinte au champ des verbes impératifs isolés va nous permettre de déterminer plus précisément quels types de procès hyponymes *fais* peut en effet représenter, et quels types de procès il ne peut pas représenter. Sous modalité de prédication, l'on peut en effet déjà observer certains cas dans lesquels la relation hyponymique ne peut s'établir à travers *faire* :

Tu es si gentil	Il ne tient qu'à toi de le *faire aussi / l'être aussi
Que fais-tu ?	Je *sais que Dieu est bon

Malgré ces restrictions, ce procès *faire* apparaît, dans la langue, comme un hyperonyme dont la grande généralité d'application est probablement unique : si *faire* peut représenter un grand nombre de procès, en revanche il n'existe pas en langue d'hyperonyme du verbe *faire*, qui correspond donc à un dernier maillon (le plus général) de la chaîne ou du réseau, probablement non linéaire, d'hyponymie verbale. C'est en ce sens que nous caractérisons *faire* comme « hyperonyme verbal ultime ». Il nous faut là encore insister sur la différence, que nous avons déjà établie, entre la relation hyponymique strictement entendue et la relation de vicariance impérative. Son statut de dernier maillon de la chaîne hyponymique, d'hyperonyme verbal ultime n'interdit nullement à *fais* de devenir le référent implicite d'une relation de vicariance

<sup>379</sup> Ponchon, 1994, p. 251 à 341, analyse ce rôle hyperonymique du verbe *faire* en ancien français. Il adopte pour ce rôle la caractérisation de verbe « vicaire ».

impérative assumée par un procès d'indice inférieur<sup>380</sup>. Dans nos relevés, les occurrences du verbe impératif isolé *fais* sont moins nombreuses à la fin de notre diachronie :

*Le Misanthrope* 1369, Célimène à Alceste : *Faites*, prenez parti, que rien ne vous arrête, / Et ne me rompez pas davantage la tête.

qu'au XIV<sup>e</sup> siècle :

*Miracle* 38, le bourgeois : Or tost, Gençon, pren mon mantel ; / *Fay*, si vien après moy ysnel / Jusqu'au moustier.

*Miracle* 215, le bourgeois à sa femme : Je vueil que vous les me dictez ; / *Faites* ; si vous en acquittez / De les moy dire.

Le syntagme impératif /*fais-le*/, de sens équivalent, tend en diachronie à remplacer l'usage du verbe impératif isolé<sup>381</sup>. Dans la première occurrence, le verbe impératif isolé *fais* représente à la fois un procès à argument déictique (*montre* (4) par exemple, mais aussi *tiens* (2)) et un procès dont l'argument est extérieur à la deixis (*parle* (4)). Sa signification abolit donc les seuils thématiques *T2* et *T3*. *Fais* serait apte à représenter par conséquent tout procès thématiquement situé après *T1*, ce que manifeste assez bien le test de remplacement par *va* (1), dont le deuxième type (postérieur à *T1*) a exactement cette valeur. *Fais*, dont la capacité hyperonymique est très importante, ne peut toutefois représenter des verbes de prise de connaissance ou d'activité de réception/production de discours (du type *dis*, *écoute* ou *sache*). Cette restriction permet en partie d'expliquer la non-pertinence de certaines des prédications évoquées ci-dessus.

Dans la première occurrence de moyen français, *fay* représente clairement un procès à argument déictique, lui aussi postérieur à *T1*. Enfin, la dernière occurrence ci-dessus semble *a priori* constituer une exception, puisque *faites* y reprend *dictez*. En fait, *dictez* n'est pas ici isolé dans son syntagme, il est construit avec un complément d'objet. Par conséquent, *faites* s'apparente davantage thématiquement au verbe impératif isolé *parlez*, postérieur à *T3*, qu'à *dites*, antérieur à *T1*. On peut également rapprocher ici *faites* de *montrez* (4), ce qui induit en définitive que, s'il se situe bien thématiquement, comme les autres occurrences, après *T1*, en revanche sa signification hyperonymique a bien aboli les seuils *T2* et *T3*. Il s'agit donc bien d'un verbe impératif isolé d'indice 1, dont la signification générale n'est acquise que par hyperonymie.

<sup>380</sup> Nous examinerons précisément ce type de procès dans la séquence suivante.

<sup>381</sup> Cette évolution diachronique est à rapprocher de celle qui concerne l'impératif *sache*.

3.5.3 Procès d'indice 1 postérieurs à T1 qui ajoutent à la signification de *fais* (1) celle d'un aspect verbal.

Dans l'analyse de ce type particulier de procès d'indice 1, nous tiendrons compte d'un sème verbal minimal et tout à fait déterminé qui vient s'ajouter à la signification de l'hyperonyme verbal ultime *fais*. Ce sème minimal relève de la catégorie d'aspect. La relation sémantique entre ces verbes impératifs isolés d'indice 1 et ceux d'indice supérieur est donc constituée d'une part par l'hyperonymie générale propre à *faire*, et, d'autre part, par l'apport de ce sème aspectuel qui transcende<sup>382</sup> aussi bien les distinctions thématiques que la catégorie de mode. Se constitue donc, entre ces procès d'indice 1 et les procès d'indice supérieur, une relation sémantique d'un nouveau type, que l'on pourrait caractériser comme une para-hyperonymie.

Dans un premier groupe de verbes impératifs isolés, c'est l'aspect de suspension du procès hyponyme qui est ajouté à la signification hyperonymique de *fais* :

*Les Plaideurs* II, XIV, Petit Jean : *Arreste, arreste, attrape.*

*La Princesse d'Elide* 594, la Princesse : *Arrêtez, n'achevez pas ce souhait étrange.*

*Suréna* 163, Eurydice à Palmis : *Passons. Que fait le prince ?*

L'impératif de ce dernier verbe est attesté très tôt en diachronie. En ancien français, cependant, il n'apparaît jamais isolé dans son syntagme, ce qui conduit à penser que l'emploi qu'atteste l'occurrence de *Suréna* est sans doute plus récent. Le verbe impératif isolé *arrête* est attesté en moyen français :

*Mélusine* 8 La dame ouy la frainte du cheval au roy Elinas, qui venoit grant aleure. Si dist a son varlet : *Arreste* et attendons ce chevalier, car je croy qu'il a oublié quelque chose a la fontaine, ou nous dire partie de sa volenté dont il n'estoit mie pour l'eure advisié, car nous l'avons veu fort pensif.

Abstraction faite de la nuance aspectuelle supplémentaire qu'ils introduisent, ces verbes impératifs isolés présentent tous les mêmes qualités thématiques que l'hyperonyme verbal ultime *fais*. Ils ne peuvent en effet représenter un procès antérieur à T1 : dans l'occurrence tirée de *la Princesse d'Elide*, *arrêtez* représente plutôt la suspension du procès *parlez* que du procès *dites*. Le seuil T0, qui sépare *dis* de *parle*,

---

<sup>382</sup> Guillaume, 1984, p. 109, insiste particulièrement sur le fait que l'opposition aspectuelle transcende « toutes les autres oppositions du système » verbal. Nous ne faisons ici qu'élargir cette remarque aux (op)positions thématiques, dont nous avons montré qu'elles structurent le champ des verbes impératifs isolés.



est bien maintenu ici. De la même façon, en aucun cas *arrête* ou *passons* ne sauraient représenter les procès *sache* ou *écoute*. *Arrête* doit être distingué de *attends* : alors que celui-ci<sup>383</sup> est en effet apte à représenter sous indice 1 des procès antérieurs à *TI* (*écoute* notamment), ce qui fonde une relation de vicariance proprement impérative, celui-là n'est qu'un para-hyperonyme qui associe dans sa signification la valeur d'un procès de contenu plus précis et la valeur aspectuelle de la suspension de ce procès. Au-delà du seuil *TI*, les impératifs *arrête* ou *passons* peuvent en revanche renvoyer à tout type de procès, que l'argument en soit déictique, comme dans l'occurrence tirée des *Plaideurs*, ou non, comme dans celle tirée d'*Horace*. Ces deux procès d'indice 1 ne sont limités que par le seuil *TI*.

Le même fonctionnement s'observe dans une deuxième série de para-hyperonymes, qui associent à la signification de *fais* d'autres aspects, plus positifs :

*Andromaque* 140, Pylade à Oreste : *Pressez*. Demandez tout, pour ne rien obtenir.

*Les Plaideurs* II, XIII, Dandin à Léandre : *Acheve*, prens ce sac, prens viste.

*La Princesse d'Elide* 580 et 581, musiciens : Vite debout, *dépêchons*, debout.

*Andromaque* 555, Oreste à Hermione : *Poursuivez*. Il est beau de m'insulter ainsi.

Nous relevons également ces derniers verbes impératifs isolés au XVI<sup>e</sup> siècle :

*Antigone* 548, le messager : Allez, avancez-vous, il est temps, *depeschez*, / Vous les verrez bien tost l'un a l'autre attachez.

*Cléopâtre*, 542 Agrippa à Octavien : Vante toy donc les ayans pourchassez, / Comme vengeur des grands Dieux offensez : / Esjoy toy en leur sang et te baigne, / De leurs enfans fais rougir la campagne, / Racle leur nom, efface leur memoire : / *Poursuy* poursuy jusqu'au bout ta victoire.

Le statut de béquille métrique de cette dernière occurrence empêche toutefois d'y voir une réelle illustration, linguistiquement pertinente, de l'emploi isolé. Il est ainsi possible de distinguer un aspect qui traduit la rapidité d'exécution du procès (*pressez/dépêchez*), un aspect qui traduit le rétablissement du procès après sa suspension (*poursuy*), et enfin un aspect terminatif (*achève*). Quelle que soit la nature de cet aspect, les procès para-hyperonymes résultants peuvent représenter là encore des procès dont l'argument est déictique (exemple des *Plaideurs*), ou non (exemples d'*Andromaque*). Dans tous les cas, le procès représenté par l'impératif d'indice 1 est postérieur à *TI*. Le verbe impératif isolé *achève* est particulièrement bien représenté au XVII<sup>e</sup> siècle, et plus courant que *fais* à la même époque.

---

<sup>383</sup> Voir ci-dessus notre analyse du couple *attends/va* d'indice 1.

### Conclusion :

La progression de l'indice de procès vers 0 signifiant un élargissement thématique de la signification du procès, il n'est pas étonnant d'observer que, plus l'indice devient faible, plus le nombre de verbes impératifs susceptibles d'en relever s'affaiblit lui aussi. La seule exception à ce mouvement général de simplification est celle que représente le micro-système para-hyponymique d'indice 1, qui produit lui-même, en dehors du processus spécifique de vicariance impérative, ses propres procès.

Ce micro-système d'hyponymie et de para-hyponymie verbale constitué par le verbe impératif isolé *fais* et ses variations correspond au dernier maillon possible dans la chaîne (para-)hyponymique. Ceci tient à l'indice 1 de procès, qui, s'il abolit les seuils thématiques *T2* et *T3*, continue en revanche de reconnaître le seuil *T1*. C'est cette conservation, à l'intérieur de la signification des procès les plus généraux, d'une structure thématique, et par conséquent d'une distinction interne du procès et de l'argument, qui maintient ces différents verbes impératifs isolés dans le plan proprement verbal, malgré leur faible indice de procès. En-deçà, lorsque l'indice de procès est encore plus faible, et que tous les seuils thématiques sont abolis, le signifiant impératif sort de ce plan systématiquement verbal. C'est pourquoi on ne pourra plus parler, entre l'indice 1 et l'indice 0 de procès, de relation d'hyponymie verbale.

#### 4. INDICE 0 DE PROCÈS : EMPLOIS INTERJECTIFS DU VERBE IMPÉRATIF ISOLÉ.

##### INTRODUCTION :

Sous cet indice, la signification du verbe impératif isolé abolit tous les seuils de l'échelle thématique, de *T1* à *T3*. Puisque les seuils *T1* à *T3* sont abolis, un procès d'indice 0 correspond, par vicariance impérative, aussi bien à un procès d'indice supérieur situé entre *T0* et *T1*, qu'à un procès situé entre *T3* et *T0* (l'échelle thématique étant circulaire<sup>384</sup>) ; il correspond donc aussi bien aux procès antérieurs qu'aux procès postérieurs à *T0*, ce qui revient à dire que le seuil *T0* est aboli de fait.

Nous ne pouvons plus parler ici de « verbe » qu'en un sens strictement sémiologique, et non systématique. Tout l'enjeu de cette séquence sera précisément de caractériser la frontière linguistique entre ce qui est encore « verbe impératif » et ce qui ne l'est plus, malgré un signifiant commun. Le « verbe » impératif isolé n'ayant plus aucune des qualités thématiques propres au verbe, il peut devenir le support

---

<sup>384</sup> Nous renvoyons en amont, p. 211, à la démonstration de ce caractère circulaire de l'échelle thématique.

d'une dérivation impropre vers un plan non-verbal, celui de l'interjection. Ceci posé, l'on peut distinguer deux principaux types de procès d'indice 0. Le premier type entretient un rapport étroit avec l'indice 1 de procès. Le second correspond au résultat d'une réduction jusque 0 d'un indice de procès supérieur à 1. Après avoir examiné ces deux types, nous tenterons, dans une analyse plus générale, d'interpréter cette propension qu'ont les verbes impératifs isolés à devenir interjection, c'est-à-dire cette aptitude de leur indice de procès à tendre vers 0.

#### 4.1 PROCÈS D'INDICE 0 EN RAPPORT AVEC L'INDICE 1.

##### Introduction :

Ce type de procès d'indice 0 est nécessairement en relation de vicariance impérative avec l'indice supérieur. Toute relation strictement hyponymique est désormais exclue, du fait notamment de l'abolition du seuil thématique *TI*. Or, tous les procès (para-)hyperonymiques d'indice 1 que nous avons évoqués jusqu'ici (*fais, arrête, pousse*, etc.) étaient exclusivement représentés sous cet indice, contrairement aux procès auxquels la langue a réservé un emploi spécifique à l'impératif. L'indice 1 en définitive n'est autre pour eux que la traduction, dans la continuité indicielle particulière propre aux verbes impératifs isolés, d'une caractéristique beaucoup plus générale, à savoir leur aptitude à représenter presque tous les procès de la langue. Leur indice n'étant pas dû particulièrement à leur statut d'impératif, nous pouvons prévoir que nous ne les rencontrerons pas davantage sous indice 0, puisque cet indice suppose une relation de vicariance impérative. Ces procès ont atteint sous indice 1, dans leur fonctionnement de (para-)hyperonymes ultimes, le plus grand degré de généralité sémantique que leur permette la langue. Ceci n'exclut pas tout à fait, comme

nous verrons, qu'ils puissent passer le relais de leur signification générale (notamment la valeur aspectuelle des para-hyponymes) à d'autres procès, lexicalement originaux, qui relèveraient de l'indice 0.

Cette série (para-)hyponymique étant exclue, nous retrouvons dans ce premier type de procès d'indice 0 à peu près tous les autres procès représentés sous indice 1. Dans nos relevés, nous distinguons, d'une part, le résultat d'une fusion thématique de deux types homonymes d'indice 1 par abolition de tous les seuils (*va* (0)), et, d'autre part, l'extension thématique de termes d'indice 1 au-delà de *T3* (*tiens/diva* (0)).

#### 4.1.1 *va* d'indice 0 : fusion thématique des deux types homonymes d'indice 1.

Le verbe impératif isolé *va* illustre sous indice 1 deux types thématiques distincts : l'un, strictement antérieur au seuil thématique *T3*, et l'autre, strictement postérieur au seuil *T1*. Pour constituer le verbe impératif isolé *va* d'indice 0, il aura donc suffi à la langue de rassembler les significations, partiellement superposables, de ces deux types homonymes. *Va* dans ce cas ne reconnaît plus aucun seuil thématique. Aucun indice en contexte ne ratifie plus l'interprétation processuelle de *va*, qui tend librement vers la signification d'une opération abstraite, interjective, et vers l'indice 0.

En voici quelques occurrences au XVII<sup>e</sup> siècle :

*Histoire comique de Francion* 19, *Allez, allez*, vous estes une sottise, dit Laurette

*La Princesse d'Elide* 607, Philis : *Va, va*, c'est déjà quelque chose que de toucher l'oreille, et le temps amène tout.

*Le Médecin volant* 32 Sganarelle : Vous m'en priez avec tant d'insistance que, quoique j'eusse fait serment de ne lui pardonner jamais, *allez*, touchez là : je lui pardonne.

L'occurrence du *Médecin volant* mérite sans doute un commentaire particulier. *Allez*, plus abstrait que sous les indices supérieurs, en vient ici à signifier une opération centripète, un rapprochement,

symbolique ou physique, de l'interlocuteur en direction du locuteur. Or, cette signification assumée par l'indice 0 est tout à fait contraire au programme lexical du verbe *aller*, centrifuge et processuel. Du point de vue syntaxique, l'apparition en contexte de ce terme *allez* correspond, soit à une anacoluthé<sup>385</sup>, soit à un phénomène d'incise<sup>386</sup>, ce qui le rapproche de l'interjection<sup>387</sup>.

Nous relevons également des *va* d'indice 0 en moyen français :

*Pathelin* 686, Guillemette au drapier : Vous savez, ce n'est pas viande / Pour mallades, ma(n)ger vos oayes ; / *Allez*, Dieu vous doint malles joayes !

*Résurrection* 15512, Pierre aux apôtres : Bien soyez vous venus trestous ! / *Alons*, Dieu nous vueille garder.

ou en ancien français :

*Robin*, 549, Robin : « Vien avant, sueur, et si m'acole / Par pais faisant. » Marion : « *Va*, dyable, sos ! »

*Guillaume* 1795 - *Va*, Dix te doinst bien deviner !

Le test de remplacement par une forme univoque d'interjection est assez délicat à appliquer dans le cas de *va* (0). L'un des caractères de l'interjection est précisément de ne pas avoir de forme propre. Il n'existe manifestement pas en langue d'interjection synonyme, d'origine non verbale, facilement substituable à *va* (0). On peut toutefois recourir aux onomatopées *ho !* ou *hé !*, formes à partir desquelles la langue constitue également des interjections. Les énoncés :

*Ho ! ho !* c'est déjà quelque chose que de toucher l'oreille, et le temps amène tout.

Vous m'en priez avec tant d'insistance que, quoique j'eusse fait serment de ne lui pardonner jamais, *hé !*, touchez là : je lui pardonne.

construits à partir des occurrences qui engageaient le verbe impératif isolé sous indice 0, semblent ainsi relativement plus pertinents que celui-ci :

c'est un medecin, et je suis accablée de maux : (*\*ho ! / \*hé !*), et pourquoi remettre ?

construit à partir d'un énoncé où le verbe impératif isolé *allons* relevait d'un indice supérieur<sup>388</sup>.

<sup>385</sup> L'on peut parler d'anacoluthé dans la mesure où, synchroniquement, la subordination de syntagmes verbaux impératifs tend à n'être plus pertinente grammaticalement. *Allez* et *touchez là* interviennent en lieu et place d'une subordonnée à l'indicatif.

<sup>386</sup> Dans cette interprétation, c'est la proposition « je lui pardonne » qui représente la subordonnée attendue derrière « tant... que... ».

<sup>387</sup> Voir, en français oral contemporain, le rôle d'une interjection comme « euh » par exemple, qui permet de réorienter le propos même s'il n'est pas syntaxiquement tout à fait achevé. Pareille interjection incontestable se substituerait de façon pertinente à *allez* dans l'occurrence tirée du *Médecin volant*.

<sup>388</sup> D'après *Sainte Magdeleine* 8 : *allons*, postérieur à *Tl*, y illustre l'indice 1. Cet exemple est cité en amont.

On le voit toutefois, ce test paradigmatique n'est pas d'une grande précision. Nous proposons d'y ajouter quelques repérages d'ordre syntaxique, qui pourront prendre une valeur de caractérisation de l'emploi interjectif que recouvre l'indice 0 de procès.

L'on pourra plus facilement étayer l'interprétation interjective d'un signifiant impératif si certaines conditions sont réalisées dans l'énoncé. Nous en distinguerons cinq, de la moins contraignante à la plus déterminante. La première de ces conditions favorables est le cas où le verbe impératif sature, non seulement le syntagme, mais la phrase entière :

*Andromaque* 475, Hermione à Cléone : Il sçait aimer du moins et mesme sans qu'on l'aime ; / Et peut-estre il sçaura se faire aimer luy-même. *Allons*. Qu'il vienne enfin.

*Andromaque* 705, Pyrrhus à Phœnix : *Allons*. A tes conseils, Phœnix, je m'abandonne. / Faut-il livrer son Fils ? Faut-il voir Hermionne ?

Il n'est pas exclu toutefois de lire cette dernière occurrence d'*allons* comme relevant de l'indice 1 immédiatement supérieur (vicariance impérative impliquant tous les procès postérieurs à *TI*) et l'emploi que fera Pyrrhus du verbe *faire* au vers 708 peut étayer cette interprétation. Caractéristique du style élevé et posé de Racine, la saturation de la phrase entière par l'impératif n'induit donc pas automatiquement un emploi interjectif :

*Andromaque* 1047, Andromaque à Céphise : « *Allons*<sup>389</sup>. » Céphise : « Où donc, Madame, et que résolvez-vous ? » Andromaque : « *Allons*, sur son tombeau, consulter mon Espoux. »

*Andromaque* 623, Pyrrhus à Oreste : Voyez-la donc. *Allez*<sup>390</sup>. Dites-luy que demain / J'attens, avec la Paix, son Cœur de vostre Main.

La deuxième condition, sans doute plus déterminante, est la répétition du même impératif :

*Les Plaideurs* II, VI, Chicanneau à Isabelle : La pauvre Enfant ! *Va, va*, je te marîray bien / Dès que je le pourray, s'il ne m'en couste rien.

*Francion* 19, *Allez, allez*, vous estes une sotté, dit Laurette

Mais nous avons mentionné en amont d'autres cas de répétition dans lesquels l'indice de procès n'était pas nul.

La troisième condition déterminante est la juxtaposition de l'impératif à un autre impératif dont l'indice soit faible. Dans le cas de *va*, cette juxtaposition se produit notamment en ancien ou moyen français dans l'expression *di...va* :

<sup>389</sup> Pour d'autres exemples d'impératifs *allons/allez* formant à eux seuls la phrase et relevant probablement de l'indice 2, voir aussi les vers 565, 680, 924.

<sup>390</sup> Pour d'autres exemples semblables d'indice 1, voir les vers 434 et 786.



*Palatinus* 525 Malchus à Saint Pierre : Di *va*, di moy tost, qui es tu ? / Es tu des deciples Jhesu ?

*Perceval* 884 Ou an vas tu, vaslez, di *va* ?

*Charroi*, 903 Li quens Guillelmes li conmença a dire : / « *Diva*, vilain, par la loi dont tu vives, / Fus tu a Nymes, la fort cité garnie ? »

Nous retrouvons<sup>391</sup> ici des occurrences de l'expression bisyntaxmatique *di...va* (ou de sa variante graphiquement soudée *diva*) lorsque l'indice du procès *di* peut être évalué à 2 ou 3 : *di* continuant dans ce cas d'assumer une signification processuelle et thématique bien définie, le verbe impératif isolé *va*, que la langue lui adjoint, n'a plus de signification processuelle et devient une pure et simple interjection d'appoint, qui soutient la signification du premier procès. L'équivalent syntaxique de la première occurrence en français contemporain consisterait donc en un énoncé du type :

*Hé !*, dis, dis-moi donc, qui es-tu ?

Adjoint à un *di* d'indice relativement faible, mais non nul, *va* n'a donc, dans ces occurrences, qu'un rôle de renforcement prosodique de la phrase impérative.

L'on doit remarquer que la comparaison synchronique tend à confirmer, pour ces cas au moins, l'hypothèse selon laquelle l'écriture soudée *diva* n'a pas de signification syntaxique, mais ne serait qu'une convention orthographique propre à certains copistes en ancien français<sup>392</sup>.

La quatrième condition qui détermine favorablement la réduction à 0 de l'indice de procès d'un verbe impératif isolé comme *va* est sa juxtaposition à une ou des interjections incontestables, dont l'origine n'est pas impérative :

*La Princesse d'Elide* 582, Lyciscas : *Allons*, ho ! Messieurs, debout, debout, vite, c'est trop dormir. Je vais faire un bruit du diable partout. Debout, debout, debout ! Allons vite !

Cette condition est plus favorable : il faut rappeler que l'indice du procès *va* n'est pas fixé *a priori*, et dépend donc largement de la qualité systématique des syntagmes voisins. Dans l'occurrence ci-dessus, on peut parler d'effet d'entraînement de l'interjection *ho !* toute proche, mais aussi des interjections *debout*, *vite*, plus éloignées dans l'énoncé.

La cinquième condition est la non-coïncidence de la désinence du verbe impératif avec le protocole général d'énonciation qui caractérise le discours où il s'insère :

*Histoire comique de Francion* 27, *Va, va*, luy dit une autre plus résolüe, Nous ne voulons pas avoir seulement part a un morceau : Mais le voulons avoir tout entier.

<sup>391</sup> Ces occurrences ont en effet déjà été analysées, en tant qu'elles engagent le verbe impératif isolé *di*, que celui-ci relève de l'indice 3 ou de l'indice 2.

<sup>392</sup> Nous avons déjà invoqué cet argument en faveur d'une lecture bisyntaxmatique de l'expression graphiquement soudée *diva* : la prise en compte d'un plus grand nombre d'occurrences ne fait ici que le renforcer.

*La Princesse d'Elide* 591, Euryale : *Allons*, et garde le silence.

*Le Misanthrope* 759, Philinte à Alceste : Mais il faut suivre l'ordre : *allons*, disposez-vous...

Dans tous ces cas, la désinence n'est plus qu'une pure forme qui n'a plus de valeur de régulation de la référence interlocutoire. Cette propriété peut s'observer dans les trois termes du paradigme<sup>393</sup>. Le verbe cesse d'être proprement verbe et devient base efficace d'une dérivation impropre vers le plan de l'interjection. Or, cette partie de langue ignore la catégorie de personne et, par conséquent, la combinatoire paradigmatique qu'entraîne, dans le cas du mode impératif, le rapport des deux personnes engagées<sup>394</sup>. Nous avons relevé deux occurrences qui illustrent cette propriété dans les deux premiers tiers de notre diachronie :

*Pathelin* 508, le drapier à Guillemette : *Delivrez moy. Dea !* Je demeure.

*Charroi* 1177 Un de ses homes a li quens apelé : « Est, *va*, encore toz mes charroiz entrez ? »

Cette dernière occurrence constitue dans nos relevés l'unique exemple d'un emploi en incise du seul verbe impératif *va* à cette époque. Il atteste la précocité diachronique de la souplesse systématique qui caractérise la série impérative *allons/allez/va*. Dans l'occurrence de moyen français, l'élément *de-* dans le composé *dea* peut encore, malgré l'assimilation morphologique, être interprété comme un verbe impératif isolé d'indice 2, alors que l'élément *-a*, comme dans toutes les expressions *di(...)va* citées ci-dessus, doit être considéré comme un verbe impératif isolé d'indice 0, c'est-à-dire, résultativement, comme une interjection adjointe au verbe principal. La réduction morphologique n'est ici qu'un cas particulier de la non-coïncidence de la désinence d'impératif (*-a*, à rapporter à la forme forte *va*) avec le protocole général d'énonciation du discours (où prévaut l'usage de la forme faible).

Le verbe impératif isolé *va* d'indice 0 correspond bien à la fusion thématique des deux types homonymes précédents, qui relevaient de l'indice 1. Il est apte à assumer, en vertu de sa grande généralité sémantique, la signification de tout le spectre thématique que représente l'échelle thématique d'indice 4. Le rapport indicial 1-> 0 est simplement plus abstrait que les précédents, puisqu'il relie un verbe, thématiquement défini par l'extériorité d'un procès et d'un argument à une interjection, en laquelle ces distinctions n'ont plus cours.

---

<sup>393</sup> Yazdi, 1983, laisse entendre p. 211 qu'elle ne concernerait qu'*allez*. Rien ne nous semble justifier ce jugement restrictif, même en français moderne.

<sup>394</sup> Nous renvoyons sur ce point à la première partie de notre travail, et notamment à sa conclusion.

4.1.2 *diva/tiens* d'indice 0 : extension thématique de la signification du procès au-delà de *T3*.

Sous la forme *dea*, l'expression d'origine bisyntaxmatique *diva* pouvait constituer, en moyen français, un ensemble homogène du point de vue thématique (antérieur au seuil *T3*) et indiciel (d'indice 1). C'est pendant cette période qu'à l'issue d'un certain délai diachronique, le plan systématique de la langue a fini par s'ajuster au plan sémiologique, que manifeste l'unité de l'expression. *Dea* est devenu un seul terme, verbal, impératif, de contenu lexical original et de morphologie figée.

Dans la plupart des cas, c'est à l'inverse le plan sémiologique qui s'ajuste au plan systématique, l'homogénéité et l'unité de l'expression étant constituées depuis longtemps par la langue. Nous constatons dans les occurrences suivantes l'amorce de cet ajustement diachronique dès l'ancien français :

*Le Charroi* 425 *Diva*, fet il, ja m'a il si mené, / Qu'a lui servir ai tot mon tens usé ; / N'en ai eü vaillant un oef pelé.

*Lancelot* 132 Claudas au sergent : *Diva* ! Ge t'ai norri et mout bien fait, et se ge t'oci, ge voil que tu me pardoignes ta mort, car les autres genz ne sevent mie comment nos avons ceste bataille arainié autresins bien com nos faisons.

Dans ces deux exemples, il n'est plus possible de situer clairement par rapport à un seuil thématique l'argument supposé de l'impératif *di* (ou d'ailleurs celui de *va*). Les deux éléments ont pris une signification également générale, athématique, abolissant tous les seuils. Les deux impératifs relèvent donc l'un comme l'autre de l'indice 0 : ils sont devenus ensemble une seule interjection. L'on peut mettre en rapport ce nouveau terme, d'attestation ancienne, avec le terme *dea* d'indice 1, attesté en moyen français, et poser qu'il n'en serait, du point de vue thématique, que l'extension au-delà de *T3*. Dans ce cas de figure, la soudure graphique a bien une signification systématique : *di* n'apparaît jamais séparé de *va*.

La reconnaissance sémiologique de l'unité systématique de l'impératif composé d'indice 0 se poursuit en moyen français par le processus d'assimilation morphologique. Le terme apparaît à cette époque sous deux formes, dont celle déjà relevée sous indice homogène 1 :

*Ballade 6*, 16 « Voulez vous sans allegement / En douleur finer vostre vie ? » / - « Nennil *dya* ! dist il, j'auray mieulx. »

*Quenouilles* 1094 *Dya* voisine, et comment vous voz huvastes hier soir !

*Pathelin* 150, Maître Pierre : « Or, sire, la belle Lorance / Voustre belle ante, mourut elle ? » le drapier : « Nanny *dea* ! »

Un tel signifiant d'origine impérative est proche morphologiquement du substantif *diable*, souvent orthographié *deable* dans l'ancienne langue. L'un et l'autre terme constituent historiquement la base d'une dérivation impropre en interjection (*dea* ! / *diable* !). Nous ne pouvons exclure l'hypothèse d'une synapse, ou à tout le moins d'une forte contamination de *diva* par *diable* à la faveur de leur rôle commun, comme interjection, de ponctuation du discours. Cette hypothèse permettrait notamment de mieux expliquer la relative rapidité diachronique de l'assimilation *diva* => *dea/dya*.

Sous la forme *dea* et sous indice 0, ce terme d'origine bisyntaxique est particulièrement bien représenté dans *La Farce de Maistre Pathelin*. Il nous a paru intéressant d'examiner quelles conditions favorables à la réduction de l'indice de procès à 0, sur les cinq établies plus haut à partir de *va* s'y trouvaient en effet réalisées.

La condition n° 3 (juxtaposition à un impératif d'indice faible) est par définition toujours réalisée dans le composé *dea*, puisque l'indice de chacun des deux éléments impératifs qui le composent (*dis* et *va*, sous la forme *de-* et *-a*) n'est pas supérieur à 3. La condition n° 5 (non-coïncidence de la désinence de l'impératif avec le protocole général d'énonciation du discours) est également toujours remplie, puisque *dea*, composé verbal figé, n'est plus susceptible de variation paradigmatique et s'applique en conséquence en tout contexte. La réalisation universelle de ces deux conditions dans l'impératif composé *dea* n'induit pourtant, comme nous l'avons vu, ni que le terme *de-* relève automatiquement dans *dea* de l'indice 0, ni que le terme *-a*, ou, *a fortiori*, l'ensemble *dea*, relève de l'indice 0.

La condition n° 2 (répétition du même impératif) n'est au contraire jamais réalisée lorsqu'apparaît, dans le micro-corpus de *Maistre Pathelin*, le composé *dea*. Ceci revient à dire que *dea* n'y apparaît jamais répété, ni précédé de *dis* ou suivi de *va*.

La condition n° 1 (saturation de la phrase entière par le verbe impératif isolé) est le plus souvent réalisée, pour peu qu'on admette que l'homogénéité thématique et indicielle des deux constituants permet et induit en effet la constitution systématique d'un impératif original, composé et unique :

*Pathelin*, 324, Maître Pierre, à part : Ha ! *Dea* ! Il ne l'a pas vendu / A mon mot ; ç'a esté au sien ; / Mais il sera poyé au mien.

*Pathelin*, 736, Guillemette : A tel tort et (vil) putonnier / Onc lart en poix ne fust si bien ! / Avoy ! *Dea* ! Il ne faisoit rien / Sur sepmaines comme aux dimanches.

*Pathelin* 963, le drapier : Ha ! *Dea* ! Chascun me paist de lobes / Et emporte tout mon avoir, / Et prennent ce qu'ilz pouent avoir !

*Pathelin* 1337 Maître Pierre au berger : « Et dy « ouy » ou « nanny » ; / Parle sans dire « bee ». Feras ? »  
le berger : « Bee ! » Maître Pierre : « Ah ! *Dea* ! Tu te trouveras / En grant despens, (or) ne t'en doute ! »

*Pathelin* 1417 le drapier au juge : *Dea* ! Monseigneur, je demande ...

*Pathelin* 1479 Maître Pierre : « Or avant, mon amy, vien ça ! / T'ay ge bien conseillé a point ? » le berger : « Bee ! » Maître Pierre : « *Dea* ! L'on ne te trouvera point : / Ne dy plus « bee » ; il n'y a force ! »

*Pathelin* 1501 Maître Pierre au berger : (*Dea*) ! Tu me donnes de l'ouaye !

*Pathelin* 1165 le berger à Maître Pierre : Ah ! *Dea* ! A vostre mot voyrement / Monseigneur !

La seule exception dans ce corpus est constituée par l'occurrence précédente (*Nanny dea*). En outre, sur les huit occurrences ci-dessus, cinq réalisent la condition n° 4 (proximité d'une interjection incontestable, *ah !*, *avoy !*).

Nous relevons enfin, au XVI<sup>e</sup> siècle, les dernières attestations diachroniques de ce composé *dea* d'indice 0 :

*Cymbalum* 75 Ardelio à Status : Non ferez *dea*, seriez vous bien si hardy, de tuer ung cheval qui scait parler ?

*Cymbalum* 74 Phlegon le cheval : Voire *dea*, je parle, et pour quoy non ?

*Tiers Livre* 361 Panurge à Pantagruel : Vray bot, quand bien je y pense, vous me remettez à point en ronfle veue, me reprochant mes debtes et créditeurs. *Dea* en ceste seule qualité je me reputois auguste, reverend, et redoubtable, que sus l'opinion de tous Philosophes (qui disent rien de rien n'estre faict) rien ne tenent, ne matiere premiere, estoys facteur et createur.

Notre édition scientifique du *Tiers Livre*<sup>395</sup> interprète ici *dea* comme un adverbe de phrase, équivalent à « vraiment ». Nous ne pouvons exclure cette interprétation, qui pourrait d'ailleurs s'appliquer aussi bien à l'occurrence diachroniquement antérieure dans laquelle *dea* ne sature pas à lui seul la phrase, et sans doute à quelques autres. Mais ici la question des limites entre ces deux parties de langue reste entière, et il est patent que ce genre d'occurrences atteste précisément la très probable<sup>396</sup> continuité systématique entre l'interjection et l'adverbe de phrase. Par conséquent, dans les cas où l'interprétation processuelle n'est

<sup>395</sup> Voir notre corpus en annexe.

<sup>396</sup> Sans entrer dans le détail d'une argumentation possible qui n'est pas ici notre objet, nous pouvons seulement remarquer que

1) il semble que cette continuité puisse *a priori* être considérée comme le corrélat d'une propriété probablement systématique de l'interjection, à savoir le fait qu'elle n'a jamais de forme propre.

2) la différence systématique entre l'interjection et l'adverbe de phrase repose probablement sur le phénomène syntaxique d'incidence, celui-ci ayant vocation à développer une incidence externe (syntaxique), celle-là non.

plus possible, la lecture de *dea* comme une interjection, conformément à son étymologie impérative, ne paraît jamais vraiment exclue<sup>397</sup>.

Il convient de récapituler ici la très grande (et probablement, dans la langue, unique) souplesse systématique et morphologique des termes *di...va*, *diva*, *dya*, *dea* en diachronie :

indice du procès <i>di/di-/d-</i> dans l'expression :	indice 3	indice 2	indice 1	indice 0	
Réali- sations sémiologiques en diachronie :					Rapport historique entretenu par l'expression <i>diva</i> -> <i>dea</i> avec des parties de langue distinctes du verbe et de l'interjection
Ancien français	<i>di...va</i> <i>diva</i>	<i>diva</i>		<i>diva</i>	
Moyen français	<i>di...va</i>	<i>di...va</i> <i>dea</i>	<i>dea</i>	<i>dea</i> <i>dya</i>	<i>diable/dyable</i> (substantif->interjection) ← facilite l'assimilation sémiologique
XVI <sup>e</sup> siècle				<i>dea</i>	→ <i>dea</i> (adverbe de phrase) dérivation impropre

Cette expression *di...va* est donc d'origine bisyntaxmatique, et associe jusqu'en moyen français deux verbes impératifs isolés dont seul le premier conserve un sens processuel défini (indice 2 ou 3). On ne peut la considérer comme un syntagme unique, constitué d'un verbe composé original, à morphologie figée, que lorsque l'indice de procès de sa partie antérieure *di-/dy-/de-*, devenu faible, ne se distingue plus de l'indice de sa partie postérieure *-(v)a*. Ainsi, sous indice homogène 1, le terme *dea* est-il encore apte, en moyen français, à représenter par vicariance impérative l'impératif de tout procès thématiquement situé en deçà du seuil *T3* d'émancipation de l'argument par rapport à la deixis. Sous indice 0, le terme *diva/dya/dea*, graphiquement soudé depuis l'ancien français, étend sa faculté de représentation au-delà de *T3* : il cesse par conséquent de représenter un procès thématiquement défini et devient interjection. L'influence du substantif *diable*, diversement orthographié en moyen français et tout à fait susceptible lui-même de devenir interjection, a pu favoriser l'assimilation sémiologique de *diva* en *dea* ou surtout *dya*. A l'inverse, le terme

<sup>397</sup> L'on pourrait en ce sens rapprocher le fonctionnement de *dea* d'une interjection dialectale comme *dame* (dont l'origine est substantive), qui peut elle aussi servir à attester un énoncé. Dira-t-on pour autant que, dans ces emplois, *dame* cesse absolument d'être une interjection ?

interjectif *diva/dea* une fois constitué a pu devenir, à diverses époques, support d'une dérivation impropre<sup>398</sup>.

Les différentes étapes, systématiques et sémiologiques, de l'évolution diachronique de l'expression ou du terme original *di...va/diva/dea/dya* ne concernent strictement notre étude de l'impératif que pour autant qu'un indice de procès (sinon une coordonnée thématique) peut encore être appliqué, autrement dit, quand l'expression ou le terme relèvent de la catégorie du verbe au sens large (indices 3 à 0), ou de l'interjection (indice 0).

Il est en langue un autre cas, plus simple, d'extension thématique de la signification d'un verbe impératif isolé d'indice 1 au-delà du seuil *T3*. Ce cas est attesté par les deux occurrences suivantes, tirées du début et de la fin de notre diachronie :

*La Princesse d'Elide* 609, Moron : *Tiens*, je ne suis pas homme à faire tant de façons.

*Robin* 714, Robin : Marote, je sui venus. *Tien* ! / Or di, m'aimes tu de bon cuer ?

L'étendue de la signification de *tiens* se comprend ici à partir de celle de *tiens* (1). Cependant, dans les deux occurrences ci-dessus, *tiens* n'apparaît pas dans une combinaison contextuelle caractéristique, du type « *tiens*, je te la donne »<sup>399</sup>. C'est que sa signification est plus abstraite encore : si *tiens* peut ici représenter un procès antérieur à *T1*, comme *sache*, il occulte en fait la signification déictique habituelle du procès (*tiens* = *prends/reçois*), observée en effet sous indice supérieur, au profit d'une signification déictique plus neutre (*regarde*, par exemple).

Cette progression dans le sens d'une certaine abstraction sémantique rend ici *tiens* apte à représenter tout verbe impératif isolé, y compris ceux qui étaient situés après *T3* : *vis*, *aime*, *parle*. L'on peut donc parler d'un verbe impératif isolé d'indice 0, dont la signification a aboli tous les seuils originels de l'échelle thématique. La vicariance impérative est ici si universelle qu'elle s'étend à tout type thématique de procès. Elle change par conséquent de nature : *tiens* (0) représente fondamentalement une opération dont le résultat (l'argument) n'est en rien identifiable. Or, dans la mesure où elle n'a pas vraiment d'argument susceptible d'être caractérisé thématiquement, cette opération sous indice 0 cesse d'être un procès au sens strict, et l'impératif qui la traduit formellement cesse d'être strictement un verbe pour devenir une autre partie de langue, plus abstraite, libérée de tout rapport sémantique au temps et de tout rapport thématique à un argument. L'indice 0 de procès figure donc adéquatement le moment où le contenu proprement

<sup>398</sup> En dehors de la signification « vraiment » (adverbe de phrase) évoquée ci-dessus, Englaender, 1889, p. 31, signale l'attestation en moyen français d'un *diva* au sens de « toutefois », « pourtant » : « *Mistere du Viel Testament* IV 30200 *Et si vous donne en mariage Ma fille Micho ; dea pourveu que... trouverez façon et moyens Cent membres des Philistiens M'apporter.* »

<sup>399</sup> Sur cette formule, voir nos développements antérieurs à propos du *tiens* d'indice 1.

processuel du verbe impératif isolé est réduit à rien, et où un seuil systématique fondamental est atteint et dépassé.

La vicariance impérative observable entre l'indice 0 et l'indice 1 est d'une nature tout à fait particulière, puisqu'elle ne relie plus vraiment un procès plus général à d'autres procès plus particuliers, mais plutôt une opération non processuelle, abstraite et générale, interjective, à des procès verbaux, d'une nature intrinsèquement différente puisqu'ils ont en commun de reconnaître les limites thématiques que l'interjection ne reconnaît pas. En ce sens, *tiens* (0) n'implique pas *regarde* (4), par exemple, de la même façon que *tiens* (1 à 3). Sous indice 0, *tiens* n'est que la forme particulière d'une opération interjective. Mais cette opération, qui ne conçoit encore ni le temps, ni la personne, ni la capacité thématique à régir des arguments, traits propres au verbe, préfigure tout de même le procès verbal. La dérivation impropre qui transforme le procès d'indice 1 en interjection (ou procès d'indice 0) est, dans la langue, le signe de cette continuité.

La prise en compte systématique des occurrences de verbes impératifs isolés *tiens*, que nous avons menée jusqu'ici de l'indice 3 à l'indice 0, nous permet donc de réfuter l'idée parfois avancée<sup>400</sup> selon laquelle ils seraient tous automatiquement interjectifs.

Nous ne parlerons d'impératif interjectif, c'est-à-dire d'impératif effectivement retiré du plan verbal et versé dans celui de l'interjection, que sur la stricte base systématique de la reconnaissance d'un indice 0 de procès, lorsque la signification de l'impératif finit par abolir tous les seuils thématiques. C'est bien le cas dans les deux occurrences ci-dessus, où *tiens* (0) peut être remplacé de façon pertinente par une forme d'interjection incontestable :

*oh !* je ne suis pas homme à faire tant de façons

Marote, je suis venu ! *hé !* Or di, m'aimes tu de bon cœur ?

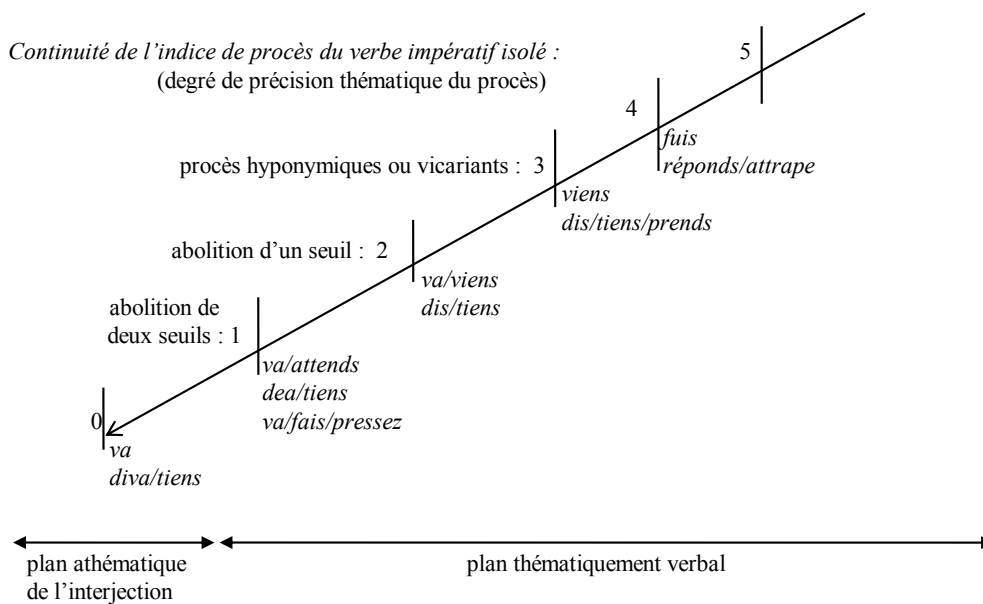
---

<sup>400</sup> Cela semble être la position de Yazdi, 1983, p. 210, qui remarque néanmoins qu'en français moderne seule la valeur d'« étonnement » (non attestée dans notre diachronie) est susceptible de faire perdre au verbe impératif la valeur énonciative protocolaire de sa désinence. Nous avons déjà évoqué empiriquement cette propriété comme la cinquième condition qui détermine l'emploi interjectif du verbe impératif isolé : elle est liée, dans le plan systématique, à la non-conception de la catégorie de personne.



Conclusion :

Ces deux ou trois verbes impératifs isolés d'indice 0 se distinguent notamment par le rapport systématique qu'ils entretiennent à l'indice supérieur. Ils nous ont permis d'éclairer certaines propriétés de ce que nous pouvons maintenant légitimement appeler des impératifs interjectifs. Leur existence manifeste en outre clairement la continuité indicielle des verbes impératifs isolés, à travers et même au-delà du plan verbal, comme nous pouvons désormais le figurer de la façon suivante :



Au fur et à mesure que l'indice s'approche de 0, le lien spécifique de vicariance impérative devient de plus en plus essentiel. Les hyperonymes *fais/pressez* d'indice 1 sont, dans l'ordre de cette continuité décroissante, les derniers procès aptes à en représenter d'autres par un simple lien d'hyperonymie générale, indépendant du mode impératif. La vicariance impérative est en revanche le lien sémantique exclusif qui lie l'indice 0 à l'indice 1 supérieur. Ceci signifie que le mode impératif est le seul mode verbal qui puisse ainsi

systematiquement<sup>401</sup> être orienté vers un plan athématique, à l'issue de l'abolition progressive de tous les seuils thématiques.

Les termes que la langue réalise sous indice 0 continuent d'être formellement des verbes impératifs isolés. Toutefois, du fait de leur situation terminale dans le processus d'abolition thématique que représente la continuité indicielle de 5 à 0, ils ne ressortissent plus de la catégorie du verbe au sens thématique, systématique, mais de celle de l'interjection, laquelle se distingue essentiellement du verbe en ce que sa signification exclut toute définition d'argument.

---

<sup>401</sup> Il n'est pas exclu que la langue puisse constituer une interjection à partir d'un signifiant individuel qui relèverait de la modalité de prédication. Pellat, Riegel et Rioul, 1994, p. 464, considèrent ainsi qu'une phrase au subjonctif comme « Sauve qui peut ! » devient en définitive une interjection, au même titre que les verbes impératifs « figés ». Ce genre de dérivation - qu'il conviendrait de démontrer à partir de l'analyses d'occurrences en contexte - ne peut recouvrir que des phénomènes individuels et n'atteint pas le degré de systématité de la dérivation de l'impératif en interjection, point d'aboutissement de l'une des dimensions essentielles du champ des verbes impératifs isolés.

## 4.2 PROCÈS D'INDICE 0 EN RAPPORT AVEC UN INDICE SUPÉRIEUR À 1.

### Introduction :

La continuité des indices de procès peut être considérée comme une ligne de force orientée qui traverse le champ des verbes impératifs isolés. Notre démarche a jusqu'ici implicitement supposé que cette ligne recouvrait une réduction progressive de l'indice de procès, transformant un procès d'indice  $n$  en un procès d'indice  $n-1$ . A ce stade de notre enquête, nous pouvons conserver cette idée implicite d'une réduction indicielle dynamique qui s'appliquerait à l'ensemble des verbes impératifs isolés, le verbe impératif, formellement intact, étant en quelque sorte destiné à perdre de plus en plus de qualités thématiques, au point de devenir finalement un objet linguistique athématique, sans valence ni réelle variation en personne. Cette orientation systématique, du verbe le mieux défini thématiquement vers l'interjection, est si forte en langue qu'elle peut se traduire par une réduction indicielle non progressive, un verbe impératif d'indice  $n > 1$  se transformant en un verbe impératif d'indice 0. Cette seconde série d'impératifs interjectifs est l'analogue de la précédente : elle n'est rendue possible que parce que la langue, à travers *va* ou *tiens*, a déjà établi une forte continuité de l'indice 4 à l'indice 0. Nous distinguons trois

types, selon l'amplitude indicielle de la transformation du verbe (indice  $n > 1$ ) en interjection (indice 0) : soit  $n = 2$ , soit  $n = 3$ , soit  $n = 4$ .

#### 4.2.1 *Voyons/avoi* : réduction à l'indice 0 d'un procès d'indice 2.

Nous relevons au XVII<sup>e</sup> siècle l'occurrence suivante :

*Le Misanthrope* 314, Alceste à Oronte : *Voyons, Monsieur ; le temps ne fait rien à l'affaire.*

*Voyons* est devenu ici le parfait équivalent d'*allons* d'indice 0 : apte comme lui à représenter, par vicariance impérative, et de façon très abstraite, la gamme entière des procès possibles (*écoute/tiens/viens/vis*), il finit par ne plus traduire un procès mais une simple opération fondamentale, sans qualité thématique particulière. Il s'agit donc bien d'un cas de réduction automatique de l'indice 2 à l'indice 0, puisque nous n'avons pas relevé de verbe impératif isolé *vois* d'indice 1<sup>402</sup>. Cette réduction discontinue dans l'ordre indiciel s'accompagne d'une propriété remarquable, qui distingue absolument *voyons* (0) de *va* (0). Seule la forme inclusive *voyons* paraît apte, du moins dans cette synchronie, à assumer l'emploi interjectif, c'est-à-dire à faire atteindre au procès l'indice 0. Si l'on remplace en effet, dans l'occurrence, *voyons* par *voyez*, la signification du procès reste moins abstraite, maintenue dans l'indice 2 (*voyez* = *sachez* + *regardez*) :

*Voyez, Monsieur : le temps ne fait rien à l'affaire.*

Cette singularité de *voyons* a été remarquée en français moderne également<sup>403</sup>. Là encore, la désinence de *voyons* n'a plus qu'une valeur formelle : mais, au lieu d'être librement échangeable avec les autres (comme c'est le cas pour *va* (0)), elle représente sous indice 0 l'ensemble de ce que le paradigme

<sup>402</sup> 2 est en effet le plus faible indice sous lequel nous avons pu ranger jusqu'ici le verbe impératif isolé *veez*, lorsque sa signification abolissait le seuil *TI*.

<sup>403</sup> Yazdi, 1983, p. 215.

pouvait représenter sous indice supérieur, et s'adapte donc à tout protocole d'énonciation. Cette représentation paradigmatique restreinte du procès *vois* sous indice 0 tient probablement au caractère discontinu de la réduction, puisqu'on ne l'observe pas dans le cas de *va* ou *tiens*<sup>404</sup>. Ceci revient à dire que ce second type de réduction est bien analogique du premier, et par conséquent moins systématique.

Il nous faut cependant ajouter ici que dans l'ancienne langue, alors que nos relevés n'attestent aucune forme impérative faible *veons/veez* isolée qui atteindrait l'indice 0 de procès, existait une forme interjective tirée de la forme forte correspondante *voi(s)* :

*Aucassin 2 - Avoi !* peres, fait Aucassins, ou est ore si haute honers en terre, se Nicolete ma tesdouce amie l'avoit, qu'ele ne fust bien emploiee en li ?

*Pathelin, 736, Guillemette* : A tel tort et (vil) putonnier / Onc lart en poix ne fust si bien ! / *Avoy !* Dea ! Il ne faisoit rien / Sur sepmaines comme aux dimanches.

L'on doit reconnaître dans cette interjection *avoi* l'association de l'exclamatif *a !* et de la forme forte d'impératif, *voi*. Dans cette combinaison, le verbe impératif *voi* est syntagmatiquement isolé, puisque l'exclamatif, comme toutes les interjections, constitue originellement un élément adjoinctif au syntagme verbal impératif. Se produit ici le même type de phénomène que dans le cas de l'expression *diva*, bisyntagmatique à l'origine : les deux éléments finissent par se fondre en un seul. Dans la deuxième occurrence ci-dessus, il est d'ailleurs remarquable que les deux termes, *avoy* et *dea*, apparaissent l'un à côté de l'autre, dans une signification interjective très proche. Contrairement cependant à ce qui se passait avec *diva*, nous n'avons pas rencontré d'occurrence où l'élément verbal du composé *avoi* aurait conservé une valeur processuelle thématiquement définie. L'élément impératif *-voi* y relève par conséquent toujours de l'indice 0, et l'ensemble du composé doit être tenu pour une interjection. Les interjections *avoi* et *diva/dea* superposent l'une et l'autre deux phénomènes linguistiques : d'une part, la réduction à 0 de l'indice de procès d'un verbe impératif isolé, et, d'autre part, un mécanisme de composition qui associe à ce verbe impératif isolé un signifiant originellement adjoinctif, extérieur au syntagme impératif. Cette communauté de construction sémiologique induit va de pair avec une relative parenté de signification, que manifeste notamment ci-dessus notre occurrence de moyen français. *Avoi* représente, à côté de *voyons*, une autre illustration, antérieure en diachronie, de la capacité systématique qu'aurait en langue le verbe impératif isolé *vois* de voir son indice se réduire de 2 à 0.

---

<sup>404</sup> La forme *tenons* d'indice 0 ne semble pas pertinente cependant : le paradigme impératif de ce procès serait ainsi réduit à deux formes (*tiens/tenez*) sous indice 0.

#### 4. 2. 2 *Oi/egar/escoutez* : réduction à l'indice 0 de procès d'indice 3.

Monir Yazdi, étudiant le français moderne, signale le verbe *écouter* dans sa liste préalable des verbes prédisposés à l'effet de sens interjectif à l'impératif, « tenir, aller, voir, écouter, attendre, comprendre, regarder »<sup>405</sup>. Il estime qu'il peut en effet devenir interjection en servant simplement à retenir l'attention de l'interlocuteur ou à introduire une atténuation du propos (dans les interviews particulièrement)<sup>406</sup> : il le rapproche d'ailleurs des verbes sémantiquement proches que sont *entendre* et *ouïr*, et note qu'en ancien français ces trois verbes pouvaient indifféremment servir à attirer l'attention. Selon lui, seul *écoute* aurait conservé en français moderne cette valeur de simple « articulation du discours »<sup>407</sup> et s'assimilerait par là à une interjection. Ayant volontairement limité en aval notre corpus au XVII<sup>e</sup> siècle, nous ne nous prononcerons pas sur l'interprétation sémantique d'*écoute* en français contemporain et ferons volontiers crédit à M. Yazdi sur ce point. En revanche, nous pensons être en mesure de réfuter précisément son raisonnement lorsqu'il l'applique à notre diachronie. Dans ce développement sur *écoute*, Yazdi semble confondre deux propriétés linguistiquement distinctes : d'une part, ce qu'il appelle la valeur d'« articulation du discours » de l'impératif, en laquelle nous reconnaissons sans peine ce que nous avons caractérisé comme une dépendance par rapport à l'énoncé des verbes de réception ou de production d'un discours ; d'autre part, la valeur « interjective » de l'impératif, qui n'est guère définie que par le sens. Dans nos occurrences de français classique comme de moyen français, le verbe impératif isolé *écoute* sert clairement à « attirer l'attention », mais c'est là sa signification processuelle la plus générale, et elle est liée

---

<sup>405</sup> Yazdi, 1983, p. 195, juge que ces impératifs « constituent une forme de point d'appui du discours et en rendent la portée plus sensible et plus emphatique ». Dans cette liste établie à partir du français moderne, les trois derniers verbes, *attendre*, *comprendre* et *regarder*, ne nous paraissent pas susceptibles d'atteindre dans notre diachronie l'indice 0, tel que nous l'avons défini strictement : le premier n'est représenté que sous indice 1, le troisième au minimum sous indice 2, et le deuxième n'est pas attesté sous forme impérative isolée. Indépendamment de la divergence des définitions proposées pour l'emploi interjectif, sémantique chez M. Yazdi, indicelle pour nous, il reste qu'une évolution sémantique du français classique au français contemporain n'est pas exclue.

<sup>406</sup> *op. cit.*, p. 221.

<sup>407</sup> *ibid.*, p. 203.

à l'énoncé proche. Dans la mesure où sa signification ne rejette pas toute limite thématique, son indice reste élevé. Nous ne parlerons donc pas dans ce cas d'impératif interjectif. Le verbe impératif isolé ne sort pas du plan verbal, et, si nous reprenons les occurrences citées plus haut<sup>408</sup>, aucune interjection ne le remplacerait de façon linguistiquement pertinente :

Aussi avait-il pour maxime (\*hé !, c'est la maxime qui fait les grands hommes) que dans les grandes actions il faut uniquement songer à bien faire...

Biaus amis, ?ho ! Veés le dieu d'Amours, no mestre...

Nous n'avons relevé en fait aucune valeur strictement interjective du verbe impératif isolé *écoute* dans notre période, excepté peut-être dans l'occurrence suivante, où la répétition peut jouer un rôle favorable :

*Cléopâtre* 1537, Proculée : Escoutez donc, Citoyens, *escoutez*, / Et m'escoutant vostre mal lamentez.

Comme d'habitude chez Jodelle, la répétition obéit avant tout à des nécessités métriques. On peut toutefois soutenir que le second impératif aurait à partir de là une valeur beaucoup plus formelle, dans la mesure où le premier a déjà transmis tout le contenu proprement processuel que le locuteur entend transmettre : le remplacement par une interjection incontestable semble par conséquent possible ici. Il s'agit bien entendu d'un cas assez exceptionnel, mais qui montre là encore qu'un verbe impératif isolé d'indice relativement faible pourra ponctuellement voir son indice réduit à 0. Comme dans le cas de *voyons* (0), cette réduction reste tout de même assez peu systématique.

Nous pourrions reproduire le même genre de raisonnement à propos des verbes anciens *oïr* et *esgarder*, que M. Yazdi, traitant du français moderne, ne cite pas. Nous avons vu<sup>409</sup> que les verbes impératifs isolés *oyez* et *esgar* atteignaient eux aussi au minimum l'indice 3 de procès, leur signification n'abolit aucun seuil thématique. Voici cependant deux occurrences où cet indice paraît bien réduit analogiquement à 0 :

*Adam* 945 *Oi*, male femme, plaine de traïson ! / Tant m'as mis tost en perdicion ! / Cum me tolis le sens e la raison ! / Or m'en repent, ne puis aver pardon.

*Miracle* 666 la dame : Mon enfant, je suis malement / Traveillie de toy tenir. / *Egar* ! Que met tant a venir / De la ou est ma chamberiere ?

Dans la première occurrence d'ancien français, *oi* est susceptible d'une interprétation réellement interjective, du moins dans l'hypothèse où l'on y reconnaît effectivement l'impératif du verbe *oïr*. Or, cette hypothèse nous semble tout à fait défendable, surtout si l'on considère que le propre de l'interjection est de

<sup>408</sup> Voir nos analyses des procès d'indice 3 antérieurs à *TI*.

<sup>409</sup> Voir plus haut nos commentaires sur ces deux hyperonymes d'indice 3.

n'avoir aucune forme propre : interpréter ici *oi* comme une interjection exige qu'on se pose la question de son origine formelle, et l'origine impérative n'est, semble-t-il, pas moins défendable qu'une autre (onomatopée, etc.). La seconde occurrence, qui date du XIV<sup>e</sup> siècle, est donnée dans l'index de notre édition comme une « interjection de colère ». Elle semble en effet atteindre ici l'indice 0, dans la mesure où elle n'est plus réductible à un simple procès d'indice 3 et d'argument déictique, mais prend bien une signification beaucoup plus abstraite, non processuelle. Les deux termes, *oi* et *egar*, sont ici remplaçables sans difficulté par d'autres réalisations formelles d'interjections. Là encore, la représentation paradigmatique de l'impératif sous indice 0 est restreinte, conséquence de la discontinuité indicielle de la réduction analogique, de 3 à 0 : seules les formes fortes semblent bien aptes à représenter le procès sous indice 0, à l'exclusion des formes faibles *oiions/oiiez* ou *esgardons/esgardez*, qui gardent nécessairement une signification processuelle et ne peuvent atteindre un indice inférieur à 3. Ces réductions analogiques et discontinues dans l'ordre indiciel sont moins systématiques que la réduction de l'indice 1 à l'indice 0. Ceci explique que nous n'en ayons relevé que très peu d'occurrences. Nous avons constamment préféré défendre une interprétation processuelle de ce genre de verbes impératifs isolés dès lors qu'elle était possible à partir des critères thématiques que nous avons établis. Définissant l'impératif interjectif, de façon stricte, par l'indice 0, nous contestons par conséquent que toute occurrence syntagmatiquement isolée d'*egar* ou d'*oi* (comme d'*écoutez* ou *voyons*) soit automatiquement interjective. Il apparaît au contraire que l'emploi interjectif des impératifs de ces types de procès, s'il n'est pas exclu, reste tout de même assez rare dans l'ensemble de nos relevés.

#### 4.2.3 Cas particulier de *aide/aïe* : réduction à l'indice 0 d'un procès d'indice 4.

Dès l'ancien français, le verbe impératif *aide* apparaît le plus souvent accompagné dans son syntagme du clitique *moi* :

*Saint Louis* 19 Et comme ele estoit ainsi malade et se gesoit delez le tombel du glorieus saint Loÿs, ele apeloit s'ayde par ces paroles : « Mon seigneur saint Loÿs, *ayde moi* et me rent santé ! »



*Pathelin*, 717, le drapier : Dieu *ayde moy*, je n'y voy goucte !

C'est pour cette raison que nous ne l'avons pas relevé, dans notre *terminus ad quem*, au nombre des verbes impératifs isolés. Il est pourtant en diachronie des cas où le clitique disparaît, et où le verbe impératif devient isolé dans son syntagme :

*Oraisons* 44 *Aide moy*, je te pri, Sire, et de tout mal continuablement me delivre, et de la bouche des diables me giete, et de la mort perpetuele me retire, et me remplis de la habundance de ta grace.  
Manuscrit A, même passage : *Aide*, je te pri, Sire, ...

L'isolement syntagmatique de ce verbe impératif n'est attesté, dans nos relevés, qu'en ancien et moyen français<sup>410</sup>. Or, ce verbe impératif isolé *aide* est thématiquement comparable aux procès *aime*, *tue*, *parle* (procès d'indice 4 postérieur à *T3*). Cet impératif *aide* pose dans l'ancienne langue un problème sémiologique spécifique : sa forme est identique à celle du substantif féminin déverbal qui relève de la même famille, *aide/aïe*. Dans une occurrence d'ancien français comme celle-ci :

*Renart* 862 *Aide, aide*, bele mere ! / Alumez, si corez au trou : / Li gorpilz est tenus por fou.

il est ainsi difficile de déterminer précisément s'il s'agit du verbe impératif isolé ou du substantif, dans un tour absolu qui équivaldrait au français moderne « à l'aide, au secours ». Quoiqu'il en soit, l'expression tend à acquérir une certaine souplesse thématique, et l'éventuelle synapse grammaticale entre l'impératif et le substantif a pu favoriser une dérivation impropre vers le plan athématique de l'interjection. Plus la forme du terme résultant est syncopée, plus cette dérivation est manifeste. L'ancien français connaissait ainsi une forme *aiüe* :

*Roland* 2303 E ! dist li quens, seinte Marie, *aiüe* !

que G. Moignet, dans une note à son édition<sup>411</sup>, tient en l'espèce pour impérative. La forme *aïe* est courante jusqu'en moyen français :

*Manières* 159 Quant aucun le vilain menace / qu'il a fet qui a Dé ne place, / « Dex *aïe* ! » fet il en place, / « Je ne faz que li reis ne face. »

*Paradis* 1170 Pour ce plour et crie / Ha ! Amours *ayë* !

Nous relevons enfin, au tout début de notre diachronie, la forme courte *ai*, dans le même genre de contexte d'invocation d'un personnage ou d'une puissance supérieure :

*Adam* 665 *Ai*, mort ! Por quoi me laisses vivre ?

<sup>410</sup> Cette concurrence entre */aidel/* et */aide-moi/*, que la langue résoudra en ne retenant que le dernier syntagme, celui où l'argument est explicité, rappelle l'évolution diachronique des couples */sachel/ - /sache-le/* ou */fais/ - /fais-le/*, que nous avons pu évoquer en amont.

<sup>411</sup> p. 172 : « *Aiüe* : impér. de *aidier*, < *adiuta*, il est devenu ensuite *aïe*. »

*Adam 709 Ai, Eve ! cum a mal ore !*

La valeur athématique et interjective de cette dernière forme ne fait pas de doute, notamment parce que l'apparition d'un argument explicite (*moi* par exemple) semble exclue. Cette forme courte d'ancien français est à rapprocher de notre interjection moderne *aïe*, qui traduit spécialement la douleur.

Rien ne permet de prouver absolument que l'étymon de cette interjection brève serait en effet le verbe impératif isolé *aide/aïe* (ou le substantif féminin, ou la synapse des deux termes)<sup>412</sup>. Il s'agit ici d'un signifiant si ténu qu'il prend nécessairement sa valeur au confluent de différentes natures grammaticales, verbe, substantif, onomatopée<sup>413</sup>. C'est ce genre de croisement de signifiants que suggère J. Picoche dans l'étymologie qu'elle propose de l'interjection moderne<sup>414</sup>. Il nous semble donc que cette filiation, probablement non exclusive, du verbe impératif isolé *ai(d)e* à l'interjection, peut également illustrer, au moins à titre d'hypothèse et en l'absence de preuves définitives, la systématisme de la dérivation impropre impératif/interjection que nous avons établie jusqu'ici. Il s'agirait donc d'un autre cas de réduction à 0 d'un indice de procès initialement supérieur à 1<sup>415</sup>.

---

<sup>412</sup> Yazdi, 1983, qui admet implicitement la filiation de l'élément verbal de l'ancien français, impératif du verbe *aïer*, et de l'interjection moderne qui traduit la douleur soudaine, mentionne malgré tout, p. 202, l'objection du *Trésor de la langue française* : « l'explication <de l'interjection> par le substantif *aïe* : « aide » ou par la forme impérative du verbe *aïer* doit être écartée, ces formes étant dissyllabiques, alors que l'interjection est monosyllabique. »

<sup>413</sup> L'interjection *aïe* devrait ainsi être rapprochée de *diva* ou de *avoi*, dont l'étymologie ne se réduit pas non plus à un unique verbe impératif isolé. La communication de Rosier, 1997, étudie précisément cette interjection *aïe* en moyen français en tant que « point nodal de la créativité lexicale ». Son approche est plutôt lexicologique et sémantique et n'essaie pas de trancher la question de l'étymologie du terme ; elle pose en revanche de bonnes questions de linguistique générale à propos du statut de l'interjection.

<sup>414</sup> Picoche, 1992, p. 7 : « *aïe !* XI<sup>e</sup> s. sous la forme *ahi !* ; a pu se croiser avec l'ancien français *aïe !* « à l'aide ! », du verbe *aider* ; douleur vive et soudaine ». Tesnière, 1959, p. 95, suggère quant à lui que le « mot-phrased » *aïe !* du français proviendrait de l'impératif °*adjuta* du latin populaire.

<sup>415</sup> En le rapprochant notamment du verbe impératif isolé *aime*, nous pouvons affecter à *aide* l'indice 4 lorsqu'il garde une valeur pleinement processuelle.

#### 4.3 INTERPRÉTATION SYSTÉMATIQUE DE LA FORTE TENDANCE EN LANGUE À LA RÉDUCTION DE L'INDICE DES VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS À 0.

Introduction :

Les faits que nous avons rassemblés jusqu'ici méritent une interprétation. Loin de n'être qu'un effet de sens contingent, l'emploi interjectif de l'impératif, tel que nous l'avons défini, apparaît comme l'aboutissement d'une continuité indicielle que nous avons parcourue progressivement. L'interjection en elle-même est étrangère au plan verbal, elle ne traduit, à proprement parler, aucun procès. C'est pourquoi, dans la prise en compte de nos occurrences, nous avons considéré que l'indice du procès d'un verbe impératif employé comme interjection équivaut à 0 : « zéro » représente logiquement le seuil systématique où le procès cesse proprement d'être procès et devient une opération plus fondamentale encore, parce que le verbe lui-même quitte le plan verbal pour devenir interjection. Il nous faut maintenant interpréter de façon plus qualitative cette continuité linguistique qui existe entre l'impératif et l'interjection. Nous proposerons au préalable de caractériser la catégorie syntaxique d'interjection. Nous réexaminerons ensuite la façon dont

a été traitée en général la question des impératifs interjectifs. Nous pourrions sur ces bases établir la nature du rapport entre interjection et impératif.

#### 4.3.1 Caractérisation systématique de l'interjection.

Reconnue en général comme une classe syntaxique aisément identifiable, quoiqu'hétérogène formellement, l'interjection n'a en revanche jamais été définie de façon satisfaisante, sans doute, pour une part, à cause de cette hétérogénéité. Cette définition générale n'est pas ici notre objet, aussi mentionnerons-nous simplement quelques références qui posent le problème et vont du moins nous permettre de caractériser cette partie de langue de façon suffisamment précise pour nous permettre d'interpréter nos données. Dans ses *Eléments de syntaxe structurale*<sup>416</sup>, Tesnière met en avant une intéressante particularité syntaxique des interjections. Selon lui, l'interjection n'a pas sa place dans une classification structurale des espèces de mots, puisqu'elle est une espèce de phrase, l'équivalent d'une phrase entière. Il prend notamment comme exemple pour étayer son propos l'expression *allons donc !* (en laquelle on reconnaîtra formellement un verbe impératif). Il rebaptise les interjections « mots-phrases » ou « phrasillons ». Dans cette même perspective, Grevisse<sup>417</sup> rejette l'expression traditionnelle d'« interjection », au profit de ce qu'il appelle le « mot-phrase » :

Le *mot-phrase* est un mot invariable qui sert ordinairement à lui seul de phrase :

*Merci. Bonjour. Bravo ! Allô ! Oui. Zut !*

On parlera de *locution-phrase* à propos d'une suite de mots qui constitue une phrase, sans que le locuteur puisse attribuer une fonction à chacun des mots pris séparément :

*Au revoir. A la bonne heure ! Tant mieux. A quoi bon ?*

*Remarque 2.* La phrase à l'impératif, parce qu'elle se passe de sujet, est assez souvent constituée d'un seul mot : *Partez. Obéissez.* Ces impératifs ne sont pas considérés comme des mots-phrases.

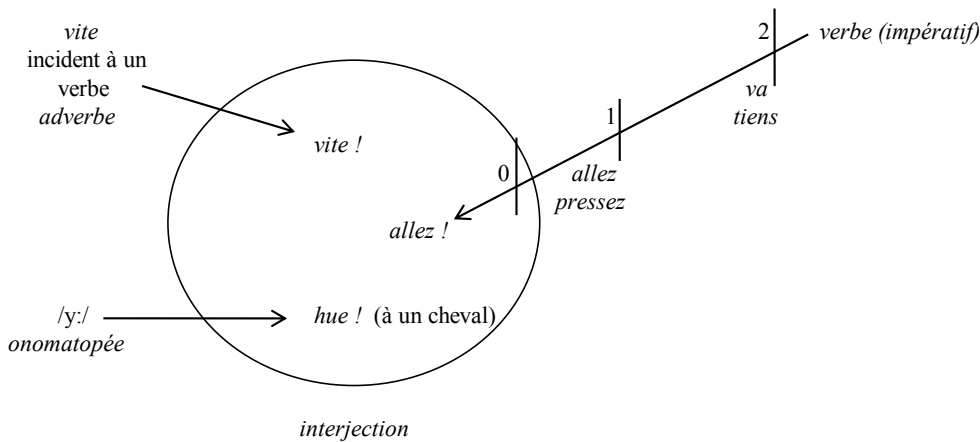
En revanche, *tiens, allez, allons, voyons, gare,* etc., dans certains de leurs emplois, cessent d'être de véritables impératifs et deviennent des mots-phrases ; de même, *dis donc* est parfois une simple locution-phrase.<sup>418</sup>

<sup>416</sup> Tesnière, 1959, p. 94.

<sup>417</sup> Grevisse, 1986, p. 1588 et suivantes.

<sup>418</sup> *op. cit.*, p. 1588.

L'expression « mot-phrase » est en elle-même assez peu précise linguistiquement, puisque Grevisse éprouve le besoin de la corriger dans sa remarque : tout verbe impératif isolé saturant à lui seul une phrase ne saurait pour autant « être considéré comme un mot-phrase ». La distinction systématique que nous avons proposée entre l'indice 0 de procès et les indices supérieurs paraît ici plus adéquate pour formaliser la nuance entre les deux types de verbes impératifs (isolés) que cite cette remarque. En fait, l'expression « mot-phrase » est inutile si, cherchant à remplacer « interjection », elle n'explicite pas pour autant une de ses propriétés caractéristiques. Or, il semble bien que ce ne soit pas le cas : d'une part, comme le remarque Grevisse, tout mot qui fait phrase n'est pas pour autant une interjection, et, d'autre part, certaines interjections s'apparentent plutôt à des « locutions-phrases ». La terminologie « mot-phrase » est donc faussement commode. Ce qui est caractéristique de l'interjection, ce n'est pas qu'une lexie (au sens d'unité morphologique) y coïncide statiquement avec une phrase (unité syntaxique). Cette interprétation de la remarque de Tesnière n'est que descriptive et montre assez rapidement ses limites. L'interjection est bien une espèce de phrase, et non de mot. Ce qui est caractéristique de l'interjection, c'est précisément la dérivation impropre qui la sous-tend obligatoirement, et qui convertit un terme du langage (onomatopée, mot, expression) en phrase athématique, dépourvue d'articulation interne. A partir de cette idée, nous pouvons représenter le rapport qu'entretiennent entre elles l'interjection d'une part et, d'autre part, quelques autres parties de langue. Nous figurons ci-dessous l'exemple des interjections fonctionnellement synonymes de *allez* (0) :



Sont rassemblées dans le cercle différentes formes d'interjections capables de traduire la notion fondamentale de mouvement et de célérité dans le mouvement. On reconnaîtra en particulier, à droite, la

continuité indicielle, sur laquelle repose la dérivation impropre d'origine impérative. Ce schéma permet de bien mettre en exergue une propriété fondamentale de l'interjection : phrase minimale, athématique, indécomposable morphosyntaxiquement, l'interjection n'a pas de forme propre. Elle fait directement correspondre, au statut syntaxique phrastique et non incidentiel qui la caractérise, une forme empruntée, convertie de telle sorte qu'elle perde le cas échéant toute variabilité paradigmatique et presque toute capacité d'incidence syntaxique.

Dans un article assez ancien<sup>419</sup>, S. Karcevski rejetait déjà la caractérisation de l'interjection comme « mot-phrase ». Il présentait l'unité en langue de ce qu'il nommait les « phrases volitives » ; des critères phoniques devaient selon lui permettre d'établir cette unité, puisque « les cris lancés aux animaux sont de nature « volitive » : ordres exhortatifs ou prohibitifs, appels, ce qui apparente l'attitude du sujet parlant à celle de l'auteur de la phrase volitive »<sup>420</sup> verbale. Cette intuition d'unité nous paraît pertinente, même si la formulation en est encore trop sémantique. Avant de l'approfondir, nous allons d'abord examiner, à la lumière de cette première caractérisation de l'interjection, comment la question des impératifs interjectifs en français a été en général traitée.

#### 4.3.2 Réexamen critique de la notion d'impératif interjectif.

Abstraction faite de toute typologie thématique, nous disposons de deux inventaires assez généraux d'emplois interjectifs de l'impératif, à deux époques différentes de l'histoire du français, l'une au début, l'autre en aval de notre diachronie. Il s'agit, d'une part, de la courte liste élaborée par D. Englaender<sup>421</sup> pour

---

<sup>419</sup> Karcevski, 1941, p. 63 à 71.

<sup>420</sup> *ibid.*

<sup>421</sup> Englaender, 1889, p. 31 *sqq.*

l'ancien français, et, d'autre part, de la série numériquement plus conséquente dressée par M. Yazdi<sup>422</sup> pour le français moderne.

Englaender énumère huit séries d'« impératifs interjectifs » qu'il examine les unes après les autres, sans projet définitoire, selon les méthodes classiques de la philologie. Ces critères empiriques sont vraisemblablement insuffisants. En effet, deux des formes retenues ne correspondent pas du tout à la caractérisation systématique de l'interjection que nous venons d'évoquer.

Englaender considère ainsi explicitement<sup>423</sup> comme impératifs interjectifs, les tours de type *es vos* d'une part, et, d'autre part, les tours *voi ci/là*. Or, ces deux expressions fonctionnent clairement comme des présentatifs, doués par conséquent d'une incidence syntaxique externe. Nous comprenons que l'inclusion dans l'étude des impératifs interjectifs de ces deux expressions, structurellement et sémantiquement proches, soit commode dans l'ordre de l'enquête empirique que mène Englaender, mais elle ne saurait à nos yeux reposer sur aucune base systématique sérieuse, puisqu'il est dans la nature du présentatif de régir nécessairement une complémentation, alors qu'il est dans la nature de l'interjection de former à elle seule une phrase. De plus, l'incidence syntaxique interne est toujours motivée dans chacune de ces deux expressions (*vos/es* et *ci/voi*)<sup>424</sup>, ce qui suffit à les distinguer des « locutions-phrases » interjectives qu'évoque Grevisse. A l'exception de ces deux expressions, l'enquête empirique d'Englaender n'a pas mis au jour d'autre impératif interjectif que ceux qu'a pu établir notre enquête thématique et indicielle fondée sur les occurrences de verbes impératifs isolés.

M. Yazdi quant à lui se propose d'emblée d'interpréter ces valeurs interjectives de l'impératif. Dans sa présentation, il rapproche ces valeurs de celles de l'impératif hypothétique<sup>425</sup> dans la mesure où les unes et les autres se situent en dehors de l'effet de sens de commandement. Il définit<sup>426</sup> ce qu'il appelle un « axe d'interjectivité », support de dérivation, dont le point de fuite serait l'interjection et l'origine tout élément de la langue, mot, nom, verbe ou même courte phrase ; la progression des formes sur cet axe en direction de l'emploi interjectif s'accompagne d'un infléchissement dans le contenu sémantique. Nous nous reconnaissons pour une part dans les intuitions sémantiques et systématiques qu'il développe à partir de la notion guillaumienne d'incidence :

---

<sup>422</sup> Yazdi, 1983, p. 181 *sqq.*

<sup>423</sup> Englaender, 1889, p. 36 et 40.

<sup>424</sup> Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'évoquer l'une et l'autre expression dans notre troisième partie, consacrée à l'étude analytique du syntagme verbal impératif.

<sup>425</sup> Il s'agit des structures engageant un impératif coordonné à une phrase ou proposition assertive, le plus souvent au futur ; le sens induit est celui d'une hypothèse. Ex : « Chassez le naturel, il revient/reviendra au galop ».

<sup>426</sup> Yazdi, 1983, p. 187.

Il existe une différence fondamentale entre l'impératif et l'interjection parce que l'impératif possède un sujet intra-verbal, déclinable en trois personnes, à savoir *tu*, *nous* et *vous* ; mais ce sujet ne se rapporte pas à un sujet déflexif, comme c'est le cas pour les verbes personnels. Il est inhérent à l'impératif qui refuse le décumul du sujet et du prédicat<sup>427</sup>

Par différence, si l'on suit son raisonnement, l'interjection, phrase instituée dans le discours, n'a pas de sujet. L'incidence unique de l'interjection serait par conséquent la situation de langage.

Une étude des impératifs interjectifs, minutieuse mais intuitive, est menée par la suite<sup>428</sup>. Traitant du français moderne, M. Yazdi mentionne simplement quelques termes extérieurs à notre propre inventaire, le couple *remarquez/notez*<sup>429</sup> pour l'essentiel. Mais ses critères d'appréciation restent encore relativement empiriques, le seuil entre les emplois interjectifs et les emplois non interjectifs d'un même verbe impératif n'étant nullement formalisé. Sans légitimer à proprement parler son inventaire par des critères autres qu'intuitifs, Yazdi ne s'interdit pas toutefois de formuler *a posteriori* certaines remarques sur les termes qu'il a ainsi rassemblés. Ainsi, tous les verbes susceptibles d'un emploi interjectif à l'impératif auraient<sup>430</sup> en commun un sens assez général : différents des verbes fondamentaux, auxiliaires ou modaux, ils restent « notionnellement préexistants aux autres verbes » et représentent des actes fondamentaux. Il remarque enfin qu'ils sont presque tous des verbes transitifs employés, dans ces tours interjectifs, de façon absolue : « la valeur dynamique de ces impératifs à valeur interjective est plus importante que leur sens »<sup>431</sup>.

Ces propriétés générales établies *a posteriori* ne sauraient suffire à caractériser de façon systématique l'impératif interjectif. La dernière, partiellement exacte, a été pour une part à l'origine de notre choix méthodologique d'interpréter systématiquement la signification des verbes impératifs en situation d'isolement syntagmatique. Si cette condition semble bien déterminante, elle ne suffit pas en effet à elle seule à convertir l'impératif en interjection. Pour que cette conversion ait lieu, il faut encore que toute incidence verbale interne (morphologique) ou externe (thématique) soit abolie, ce qui, selon notre formalisation, n'est vraiment réalisé que sous indice 0 de procès, lorsqu'aucun argument implicite du procès ne peut être restitué : l'impératif dès lors n'est plus d'abord un verbe, un mot doué de valence, mais une phrase athématique, une interjection.

---

<sup>427</sup> *op. cit.*, p. 190.

<sup>428</sup> *ibid.*, p. 193 *sqq.*

<sup>429</sup> Yazdi, 1983, p. 222 : ces « impératifs interjectifs cherchent à transmettre les pensées du locuteur à l'interlocuteur, à faire qu'elles deviennent les siennes ; le locuteur peut chercher à interrompre l'interlocuteur et indiquer qu'un souvenir, une information revient à la surface de la conscience ; l'effet de sens va jusqu'à l'impatience ou la menace. » Sans préjuger de l'examen d'occurrences précises, nous supposons que cette caractérisation maintient la possibilité d'une situation thématique déterminée (par exemple, déictique) de l'argument implicite du procès, ce qui, selon nos propres critères, exclurait l'affectation de l'indice 0 et partant la caractérisation comme impératif interjectif athématique.

<sup>430</sup> *op. cit.*, p. 227 et 228.

<sup>431</sup> *ibid.*, p. 228.



#### 4.3.3 Nature du continuum entre l'interjection et l'impératif

Dans l'ensemble des formes verbales du français, seul l'impératif peut ainsi devenir la base systématique d'une dérivation en interjection. C'est la conséquence sous indice 0 de la spécificité que représente généralement la vicariance impérative dans le champ des verbes impératifs isolés. Ceci tient notamment au fait que la modalité d'institution correspond à une opération plus simple que la modalité de prédication. Dans notre diachronie, cette plus grande simplicité se traduit en surface par le fait qu'un verbe impératif peut saturer à lui seul son propre syntagme, ce qui ne peut être le cas d'une prédication, qui articule explicitement un sujet à un prédicat verbal. Que signifie donc cette tendance de la langue à réduire l'énoncé impératif (celui du moins dont l'indice de procès est faible) à la simplicité ? Nous voyons dans cette tendance forte l'expression diachronique d'un continuum systématique entre le verbe et l'interjection, par le truchement de l'impératif. La simplicité syntagmatique de l'énoncé impératif le rapproche en effet de l'interjection, constituant syntaxique lui aussi très simple, et qui, de plus, exclut toute incidence ou articulation interne.

Nous pouvons également relever certains indices de ce continuum du côté de l'interjection. M. Yazdi, qui insiste avec juste raison sur la distinction entre interjection et impératif, est toutefois obligé de reconnaître qu'il existe, dans le champ des interjections, une relative nuance sémantique, selon qu'il s'agit exclusivement d'une marque subjective (exemple : *aïe* en français moderne, marque égo-centrée de la douleur), ou d'une marque qui suppose la présence préalable d'un interlocuteur (exemple : *tiens*)<sup>432</sup>. On retrouve d'ailleurs cette typologie sémantique chez Grevisse, qui distingue lui entre trois « espèces de mots-phrases » : les « mots-phrases » objectifs, qui supposent une destination (ainsi « Chut ! », « Gare ! », « Halte ! », « Psstt ! ») ; les « mots-phrases » subjectifs qui ne reconnaissent pas d'interlocuteur (ainsi

---

<sup>432</sup> Yazdi, 1983, p. 191.

« Hélas ! », « Aïe ! », « Hé ! ») ; enfin les mots-phrases suggestifs, qui correspondent aux onomatopées<sup>433</sup>. Il convient d'insister sur le fait que le fondement de cette typologie est essentiellement synchronique, et que rien n'interdit à telle forme de passer dans l'histoire d'une catégorie à l'autre. Si limitée qu'en soit la portée, que signifie pareille distribution sémantique ? L'interjection en tant que telle ne reconnaît pas formellement la distinction des personnes qui sont celles de l'interlocution, mais elle la pressent en quelque sorte, elle anticipe, par la simple diversité, fluctuante en diachronie, de ses effets de sens, ce que l'impératif reconnaîtra sémiologiquement dans son paradigme. En ce sens, le continuum verbe/interjection ne relie pas seulement certaines interjections (les impératifs d'indice 0) au bloc verbal de l'impératif, mais bien la partie de langue « interjection » en tant que telle, quelle qu'en soit la forme, au verbe impératif en tant que tel, quelles que soient les réalisations explicites de sa thémativité propre.

Interjection et impératif représentent en fait respectivement les résultats sémiologiquement distincts de deux conceptions systématiques successives, *S1* et *S2*, que relie un continuum des réalisations de la phrase nucléaire<sup>434</sup>. L'indice 0 de procès (c'est-à-dire l'emploi interjectif de l'impératif) est dans la langue l'indice de ce continuum. Ce continuum de la phrase nucléaire la fait passer de la conception d'un énoncé simple à celle d'un énoncé plus complexe. Dans la première saisie systématique, *S1*, la langue ne conçoit qu'une simple opération, simple en ce sens qu'elle ne peut représenter dans le système plus d'une seule unité de signification. Cette simplicité de l'opération, qui permet de l'opposer systématiquement au procès, d'emblée complexe, n'exclut pas une certaine variété sémantique, mais les diverses nuances (objective, subjective ou suggestive) ne correspondent qu'à une seule unité de signification. La simplicité de l'opération conçue en *S1* se vérifie essentiellement dans le plan sémiologique : à toute phrase nucléaire de ce type ne correspond jamais qu'un seul signifiant, indécomposable sémiologiquement, sans aucune incidence, ni interne, ni externe. Or, aucun signifiant n'est capable de satisfaire d'emblée à cette condition d'absolue simplicité de signification : soit en effet le signifiant lui-même est simple (cas du cri qu'imité ou transcrit l'onomatopée), mais alors il n'a pas en lui-même de signification, et il revient précisément au continuum de la phrase nucléaire de le convertir en langage intelligible, sous la forme d'une interjection ; soit le signifiant est complexe (cas du verbe, du substantif, de l'adverbe, etc.), mais alors, apte en effet à illustrer de façon assez fine la nuance sémantique qu'entend signifier l'opération de la saisie *S1*, il doit en revanche être systématiquement converti pour devenir phrase à lui seul et perdre toute incidence d'origine. Ceci permet de comprendre pourquoi l'absence systématique d'incidence de l'interjection, traduction sémiologique, dans le

---

<sup>433</sup> Grevisse, 1986, p. 1589 à 1591.

<sup>2</sup> Nous reprenons cette expression à l'article Le Flem, 1981.

continuum de la phrase nucléaire, de la simplicité de l'opération en *SI*, va de pair en français avec l'absence de toute forme propre.

Dans la saisie *S2*, la catégorie de procès est conçue en même temps que celle de personne allocutive. Ces deux catégories sémantiques sont systématiquement liées dans le continuum, la réalisation sémiologique de l'une induit nécessairement celle de l'autre. Cette complexité systématique (une catégorie engageant nécessairement plus d'une unité de signification) se traduit, dans le plan sémiologique, par l'apparition d'une double incidence : d'une part, une incidence interne, paradigmatique, qui traduit le jeu des deux personnes engagées dans l'interlocution<sup>435</sup> ; d'autre part, une incidence externe, thématique, ce qu'évaluait, dans le cas des verbes impératifs isolés, tout indice de procès non nul. Dans la saisie *SI*, l'unité morphologique qui donnait corps à l'opération constituait automatiquement en elle-même, en vertu de l'absence d'incidence, l'intégralité de la phrase nucléaire : l'interjection, plutôt que comme « mot-phrase », serait en ce sens mieux caractérisée comme noyau-phrase (le noyau y sature systématiquement la phrase nucléaire). Au contraire, dans la saisie *S2*, le noyau morphologique (verbal) qui réalise les catégories de procès et de personne n'a plus vocation à constituer à lui seul la phrase nucléaire, même si cette possibilité n'est pas exclue.

Deux phénomènes sémantiques manifestent la continuité effective des deux saisies. Du côté de l'interjection d'une part, l'on peut discerner des nuances (relativement fluctuantes) qui préfigurent la conception systématique de la personne. Ces nuances sont d'un rendement sémantique bien moindre que les oppositions morphématiques que développera le paradigme impératif issu de *S2*, lequel marque automatiquement P2 d'une part et le rapport à P1 d'autre part : elles opposent en effet tout au plus la reconnaissance ou non de l'interlocuteur. Surtout, les marques en sont beaucoup moins univoques et n'ont absolument aucun caractère paradigmatique. Il s'agit donc bien de nuance, et non de catégorie sémantique : l'interjection exclut toute incidence interne, que produirait immanquablement la combinaison de la catégorie d'opération à toute autre catégorie systématique.

Exploitant des signifiants réalisés sous la deuxième saisie, la dérivation impropre qui convertit certains impératifs en interjections manifeste également la continuité de l'ensemble. L'indice 0 de procès est précisément, dans le champ formel du verbe, le point où le procès se vide de son contenu systématique propre (le nécessaire appariement à la catégorie de personne) pour devenir opération (procès zéro). Un procès d'indice 0 se réalise donc, non sous la saisie *S2*, mais bien sous la première saisie, comme interjection. Il n'y a donc, au sens strict, « procès » que lorsque l'indice n'en est pas nul : seule l'existence

---

<sup>435</sup> Sur l'interprétation sémiologique du spectre paradigmatique de l'impératif, nous renvoyons à la conclusion de notre première partie de morphologie analytique.

d'une incidence thématique externe par la distinction procès/argument permet la motivation de l'incidence paradigmatic interne.

Le continuum de la phrase nucléaire est orienté à rebours du sens mécanique de la dérivation impropre de l'impératif en interjection. C'est que précisément, la dérivation ne peut guère être considérée en elle-même que comme un phénomène mécanique. Elle se caractérise par une déperdition sémiologique : un signe perd à travers elle un certain nombre de propriétés syntaxiques. Or, le continuum de la phrase nucléaire ne se réduit pas aux seules évolutions mécaniques : il en dispose et les transcende, puisqu'il représente, dans le champ de la phrase, l'effort continu de la langue pour concevoir le complexe à partir du simple. La dérivation repose sur une entropie systématique : le sens de la dérivation des énoncés complexes en énoncés plus simples est donc logiquement inverse du sens de la conception par la langue de ces énoncés complexes. La langue, toute soumise qu'elle est à des lois mécaniques, est essentiellement une pensée, un effort pour élever la forme à la signification, et pour traduire en syntaxe logique cette pensée.

## CONCLUSION :

La liste des verbes impératifs isolés dont l'indice est susceptible d'être réduit à 0 est en définitive relativement limitée dans notre diachronie :

Réduction d'indice	Verbes impératifs isolés		
1 -> 0	<i>va</i>	<i>diva</i>	<i>tiens</i>
2 -> 0	<i>avoi</i>	<i>voyons</i>	
3 -> 0	<i>oi</i>	<i>egar</i>	<i>écoute</i>
4 -> 0	<i>aïe (aide)</i>		

La propriété systématique qui organise cet ensemble signifiant doit être rapprochée du caractère inverse, que partagent les verbes impératifs isolés qui ne peuvent atteindre l'indice 0. Il s'agit de l'hyperonyme ultime *fais* au premier chef, mais aussi, dans notre diachronie<sup>436</sup>, de *dis*, hors de l'expression *di...va*, ou encore de *vis*, *parle*, etc. Tous les procès intrinsèquement hyponymiques, et auxquels leur forme impérative isolée permet d'assigner un indice supérieur à 4 (*remercie*, *offre*, *éclate*) ne pourront pas davantage atteindre l'indice 0. Cette dernière propriété, que nous induisons à partir de l'exploitation d'un

<sup>436</sup> Le verbe impératif isolé *dis* peut vraisemblablement relever en français moderne de l'indice 0 et devenir interjection. Nos relevés diachroniques n'attestent pas ce cas, probablement parce que *diva* et ses variantes remplissent systématiquement ce rôle, même au-delà de la période du moyen français.

corpus limité, n'est peut-être pas absolue : l'histoire de la langue fournit un certain nombre d'exemples de dérivations impropres dont la base ne présente pas une très grande généralité sémantique<sup>437</sup>.

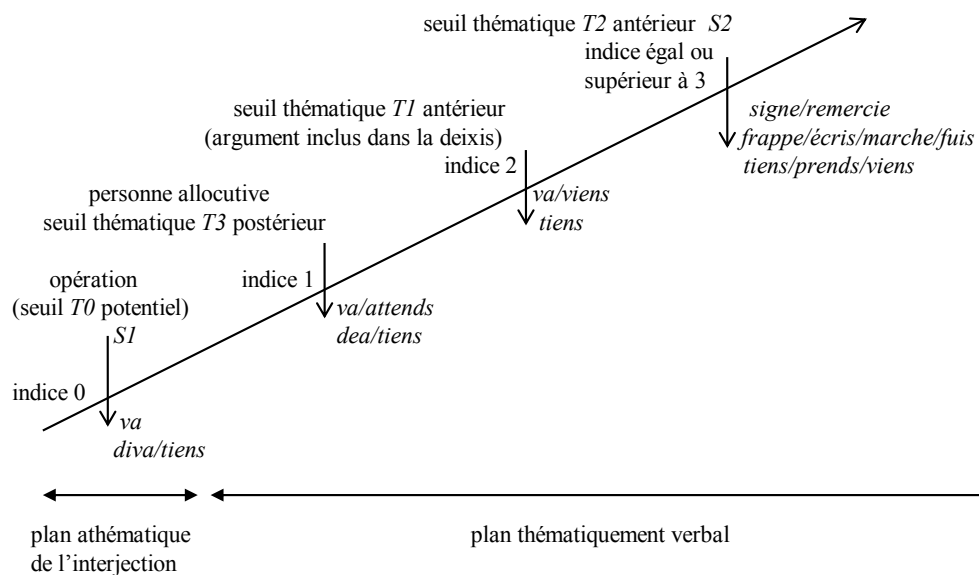
Quoiqu'il en soit, tous les verbes impératifs isolés qui relèvent de l'indice 0 ont perdu leur incidence thématique dans la dérivation impropre qui les convertit en interjections, puisque, conséquence de l'abolition de tous les seuils thématiques, aucun argument ne peut plus être défini à partir du procès. Le procès d'indice 0 devient une pure et simple opération interjective. Le fait, universellement vérifié, que les variantes paradigmatisées de l'impératif ne sont plus motivées sous indice 0, alors qu'elles continuent de l'être sous indice 1, prend dès lors une signification clairement systématique : les deux incidences (externe et interne) sont aussi étroitement solidaires dans le plan sémiologique de la langue que les catégories de personne et de procès dans son plan systématique. Il n'existe pas, entre les saisies *S1* et *S2* du continuum des réalisations de la phrase nucléaire, de saisie intermédiaire où la personne serait conçue avant le procès, et où par conséquent une incidence interne, paradigmatisée, produirait des formes qui ne soient pas déjà des verbes impératifs thématiquement définissables.

---

<sup>437</sup> Qu'on pense par exemple au substantif dérivé « qu'en-dira-t-on », ou à l'interjection d'origine substantive « catastrophe ! ». Nous avons d'ailleurs relevé dans notre diachronie au moins une réduction de 4 à 0 de l'indice de procès.

## CONCLUSION :

A l'issue de cette analyse du verbe impératif isolé, il nous revient d'interpréter la continuité indicielle tout entière, fil directeur de notre enquête. Le continuum de la phrase nucléaire, évoqué à partir des données exploitées dans notre séquence sur l'indice 0, recouvre en fait cette continuité indicielle établie petit à petit. Considérée selon l'ordre croissant, la continuité des indices de procès offre réciproquement une bonne représentation sémiologique de la conception par étapes, à partir d'une interjection, d'un verbe impératif parfaitement défini thématiquement. Dans cette progression croissante, les seuils thématiques sont conçus (et non plus, comme dans la continuité décroissante, abolis) un à un : ils représentent donc autant de sous-catégories systématiques dont le cumul finit par constituer résultativement la catégorie de procès. Dans la figure suivante, les saisies (intermédiaires) du continuum coïncident ainsi avec les indices de procès, c'est-à-dire avec les conceptions successives de seuils thématiques. L'indétermination thématique propre à l'interjection est progressivement réduite, jusqu'à ce que soit clairement conçu l'un des degrés bien définis de l'échelle thématique (la séquence *T2/T3* en l'occurrence) :



La catégorie de procès thématiquement achevée apparaît ainsi clairement comme le résultat d'une construction thématique progressive, à partir du matériau systématique fondamental, mais non processuel, que représente l'opération. Cette opération athématique est conçue dans la première saisie ; à ce stade, un seul seuil thématique est conçu ( $T_0$  ici par convention), mais, du fait de la structure circulaire de la continuité thématique, il ne peut encore être tenu, ni pour antérieur ni, pour postérieur, il ne permet pas réellement de partager le champ des signifiants résultants, qui forment encore un tout athématique, indéterminé.

Dès que la langue s'écarte, dans la progression propre au continuum, de cette saisie initiale, ce sont à la fois la personne allocutive et la première délimitation réelle du champ thématique qui sont conçues, en l'occurrence par l'apparition d'un seuil thématique postérieur. Le segment thématique  $T_0/T_3$  est alors délimité ( $T_0$ , jusque-là potentiel, devient réellement antérieur relativement à  $T_3$ ) : il va permettre la réalisation en son sein de procès d'indice 1, qui ne reconnaissent que ces deux bornes thématiques externes. Le phénomène sémiologique d'incidence apparaît dès que l'indice, qui caractérise la finesse thématique du signifiant résultant, acquiert une valeur non nulle, bien avant donc que la catégorie de procès soit parachevée systématiquement. Les signifiants qui résultent de cette saisie sont donc déjà des verbes, dont la diversité paradigmatique est régulièrement motivée.



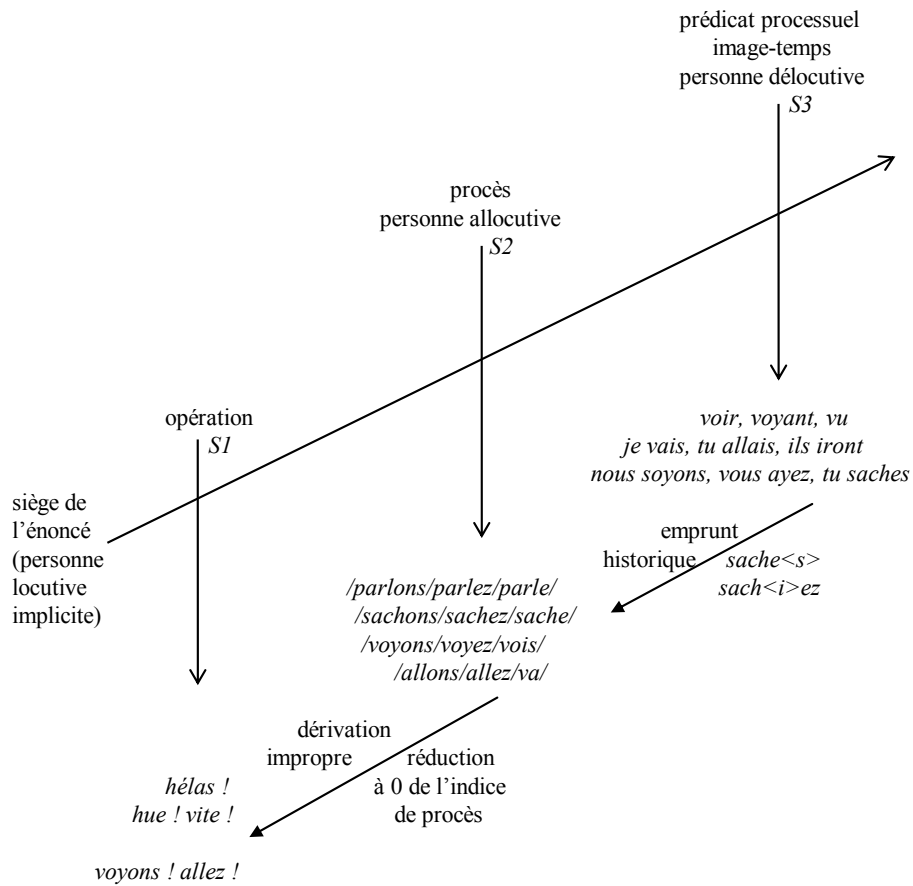
Dans la deuxième saisie intermédiaire, une nouvelle détermination thématique s'ajoute, par la conception d'un nouveau seuil antérieur, *T1*, qui réduit d'un degré la relative indétermination thématique de la saisie précédente. L'indice de procès s'élève alors à 2, et, comme pour le passage de l'indice 0 à l'indice 1, le système rejette certains signifiants (*dea, attends*), en conserve certains autres (*va, tiens*), en invente un nouveau (*viens*). Comme dans la saisie précédente, ces signifiants d'indice 2 sont soumis au double mécanisme d'incidence, paradigmatique et thématique : leur argument est nécessairement inclus dans la deixis.

La dernière saisie figurée se confond avec la saisie *S2* que nous évoquions dans le schéma simplifié antérieur comme caractérisée par la conception du procès. La saisie *S2* n'est à proprement parler définie que par la conception d'un procès thématiquement achevé, inscrit dans une échelle thématique tout à fait définie. La catégorie systématique de procès, qui caractérise partiellement la catégorie sémiologique du verbe, n'est autre que le produit final de ces reconnaissances thématiques successives. Dans notre schéma, c'est comme nouveau seuil antérieur qu'est alors conçu le dernier seuil de l'échelle thématique, *T2*, ce qui permet la réalisation sémiologique, dans les limites thématiques du segment final *T2/T3*, de tous les procès dont l'indice est égal ou supérieur à 3.

Reprenant ainsi dans l'ordre indicial croissant les données établies tout au long de cette partie de sémantique, nous pourrions de la même façon figurer la construction progressive de chacun des autres degrés (*T0/T1*, *T1/T2* et *T3/T0*) de l'échelle thématique des verbes impératifs isolés. Dans chaque cas, le procès verbal se définit de plus en plus finement à mesure qu'il s'éloigne de la matière première athématique qu'est l'opération interjective. Jusqu'à la conception thématiquement complète de la catégorie de procès en *S2*, c'est, pour l'essentiel, une relation spécifique de vicariance impérative qui relie d'une saisie intermédiaire à l'autre les réalisations sémiologiques du continuum de la phrase nucléaire. C'est donc bien d'abord au mode impératif, et non à un autre mode verbal, que la langue a assigné la tâche de concevoir systématiquement, à partir d'une catégorie non processuelle (l'opération interjective), celle de procès. Il est clair dorénavant qu'il suffit, pour prolonger le segment *S1-S2*, de lui adjoindre cet autre segment systématique que nous avons mis au jour dans la conclusion de notre première partie de morphologie analytique<sup>438</sup>, dans lequel l'impératif représentait la première réalisation sémiologique et la catégorie de prédicat (ou de personne délocutive) la dernière catégorie conçue :

---

<sup>438</sup> Nous renvoyons en particulier au schéma continu engageant deux saisies.



absence d'incidence

incidence à droite (thématique)

incidence à droite et à gauche (prédicative)

incidence interne :  
personne /z/  
rapport à P1

incidence interne :  
tous rangs personnels  
nombre

sémiologie du mode  
de l'aspect  
de l'époque

interjection

institution

prédication

Aucune forme n'est propre

Toutes les formes sont propres



Ce schéma final représente l'intégralité du continuum de la phrase nucléaire. La phrase réalisée dans chacune des saisies est nucléaire au sens où c'est le degré de conception systématique de son noyau qui en détermine essentiellement la structure<sup>439</sup>. Ainsi caractérisée, la phrase correspond à l'unité linguistique la plus inclusive que puisse légitimement prendre pour objet une syntaxe nucléaire<sup>440</sup>. Deux conditions linguistiques fondamentales déterminent, de part en part, ce continuum. La phrase nucléaire est d'abord un énoncé : ceci induit que le siège en est implicitement posé dès le départ, avant même d'être conçu comme catégorie systématique (celle de personne locutive de rang 1). La statut implicite et préalable de ce siège de l'énoncé permet d'ailleurs de comprendre pourquoi, dans les premières saisies du continuum, la personne locutive, soit n'est pas réalisée sémiologiquement (*S1*), soit n'est réalisée que relativement à P2 (*S2*). La phrase nucléaire constitue, d'autre part, une unité, elle aussi implicite et préalable, qui détermine les conceptions systématiques et les réalisations sémiologiques du continuum.

Dans la saisie *S1*, cette unité fondamentale correspond à l'unicité de la catégorie systématique conçue, l'opération : en résulte sémiologiquement un signifiant unique, qui joue à lui seul, sans incidence, le rôle de la phrase nucléaire. Dans la saisie *S2*, l'unité phrastique assume la conception de deux catégories systématiques distinctes, celles de procès et de personne allocutive : en résulte, dans le plan sémiologique, l'apparition de deux incidences, thématique d'une part, paradigmatique de l'autre. Le noyau signifiant de la phrase ne coïncide plus nécessairement avec celle-ci, et n'apparaît jamais que sous l'une des trois formes qui, ensemble, en restituent l'unité signifiante, comme paradigme. Dans la saisie *S3* enfin, l'unité implicite fondamentale de la phrase autorise la conception de trois catégories systématiques supplémentaires, qui précisent ou s'ajoutent aux catégories déjà conçues en amont. Les deux incidences (interne et externe) de la saisie précédente sont enrichies, et se déploient dorénavant dans la totalité de leur champ propre : la linéarité complète de la phrase (à gauche comme à droite du noyau) pour l'incidence thématique, et l'intégralité des positions personnelles possibles, combinée à l'opposition de nombre, pour l'incidence paradigmatique. S'ajoute en outre à ce stade une sémiologie supplémentaire, celle de l'image-temps, qui organise en un continuum chronogénétique cohérent l'ensemble des formes verbales qui relèvent de cette saisie.

---

<sup>439</sup> Il n'est pas exclu que le continuum puisse prendre, à partir de la catégorie d'opération, une autre direction systématique, où la personne allocutive ne serait pas d'abord conçue : c'est, probablement, à une telle arborescence que l'on pourrait rattacher la phrase nominale, dont le noyau est, le plus souvent, un substantif dérivé de verbe, ou qui réfère, sinon à un procès, du moins à une opération.

<sup>440</sup> Il est possible de concevoir une syntaxe qui, dépassant l'horizon phrastique, étudierait l'agencement des phrases entre elles : dans ce cas toutefois, la syntaxe n'est plus nucléaire, mais linéaire, puisque, dans une succession organisée de phrases, ce sont d'abord les coordonnants, les connecteurs, qui marquent l'organisation de la structure supra-phrastique, dont la phrase ne peut par conséquent être considérée comme le noyau syntaxique.

Aux trois saisies opérées par le système dans ce continuum correspondent donc résultativement trois modalités de phrase, l'interjection, phrase-noyau, l'institution, phrase nucléaire à noyau verbal impératif, et la prédication, phrase nucléaire dont le noyau verbal, devenu le centre d'un prédicat, a essentiellement vocation à fournir sur son sujet une indication modale et temporelle. L'orientation du continuum est systématique, et non mécanique. A partir des données de nos différentes études diachroniques, nous pouvons même remarquer que le sens des évolutions mécaniques est toujours exactement inverse de l'orientation systématique. C'est bien à la saisie antérieure *S2* que la saisie finale *S3* fournit quelques signifiants, empruntés historiquement et convertis systématiquement ; de la même façon, c'est bien à la saisie antérieure *S1* que la saisie médiane *S2* fournit également quelques signifiants, convertis eux aussi par dérivation impropre. Il y a donc là une cohérence générale, propre à la langue elle-même dans son déploiement diachronique, et qui ne doit rien au hasard. En définitive, le système gouverne en diachronie le devenir des formes. La saisie finale *S3* se caractérise par une richesse systématique maximale, et, partant, par une précision sémiologique indépassable en langue. A l'autre extrémité du continuum, la saisie initiale *S1*, qui ne conçoit, dans le plan systématique, qu'une catégorie fondamentale, est si peu déterminée qu'elle ne parvient à réaliser, dans le plan sémiologique, aucune forme propre : elle doit convertir mécaniquement des signifiants divers, que ceux-ci soient à l'origine les noyaux verbaux de la saisie *S2*, postérieure dans le continuum, ou toute autre partie de langue.

Cette corrélation entre le degré de détermination systématique du noyau de la phrase nucléaire et la précision ou le caractère propre de sa traduction sémiologique est générale dans le continuum. Elle permet en particulier de comprendre en retour que la sémiologie du mode impératif ne soit, quant à elle, que partiellement propre : ce fait incontestable ne peut plus, dès lors, constituer un argument suffisant pour contester la pleine personnalité systématique de l'impératif. Traduction dans le plan des signes de la saisie médiane *S2* du continuum, le mode impératif, moins déterminé systématiquement que les modes chronothétiques, n'a en effet pas capacité à s'approprier entièrement sa sémiologie. Il se l'approprie malgré tout davantage que l'interjection, dont les formes proviennent quasi-exclusivement de dérivations impropres. L'impératif partage, comme nous l'avons vu, l'essentiel de sa morphologie avec certains<sup>441</sup> des noyaux verbaux réalisés en *S3*. Et ce caractère partiellement propre de sa sémiologie se retrouve également, en diachronie, dans le champ de la syntaxe.

---

<sup>441</sup> Ceux qui relèvent du présent (forme de base), de l'indicatif ou du subjonctif.



*III SYNTAXE ANALYTIQUE DU SVI ISOLÉ*



## INTRODUCTION

Cette troisième partie de syntaxe analytique étudiera particulièrement, dans le Svi isolé<sup>442</sup>, la spécificité de l'incidence de certains éléments conjoints au verbe impératif. La personnalité syntagmatique du mode impératif apparaît d'emblée mieux que sa personnalité morphologique. Elle en est toutefois inséparable. Nos précédentes analyses du verbe impératif, morphologique et sémantique, nous ont montré que le mode impératif correspond à la saisie médiane dans un continuum de la phrase nucléaire, qui se clôt par la réalisation de la prédication verbale. La syntaxe confirme cette déduction.

C'est surtout la double organisation clitique, caractéristique du syntagme impératif, et encore vivante en français contemporain, qui attire d'emblée l'attention du linguiste, et demande une interprétation. Le terme de « clitique » exprime la dépendance, notamment tonique, d'un élément syntaxique non verbal par rapport au verbe<sup>443</sup>. Nous n'entendons pas ici « pronom clitique » dans le sens strict « conjoint atone » qu'on lui prête parfois, et tiendrons pour clitique tout pronom solidaire, antéposé ou postposé au verbe, dans la mesure où, même postposé et tonique - comme il peut l'être derrière l'impératif -, il ne saurait se désolidariser prosodiquement du verbe. Ainsi définie, la syntaxe clitique des syntagmes impératifs isolés se caractérise dans l'ensemble de notre période historique par une alternative entre deux organisations de

---

<sup>442</sup> Nous avons défini cette notion de « syntagme verbal impératif isolé » dans notre introduction générale.

<sup>443</sup> Rappelons l'étymologie de cette expression devenue courante, signalée notamment dans Béchade, 1992, p. 60 : « clitique » vient d'un mot grec qui signifie « appuyé ».



surface. L'organisation statistiquement majoritaire correspond à l'ordre plus général qui régit la place de tout complément (non clitique) par rapport au verbe impératif, c'est-à-dire la postposition, mais le Svi isolé peut aussi apparaître, tout au long de notre diachronie, sous une organisation clitique minoritaire, que caractérise l'antéposition.

Or, si l'on considère, suivant en cela les conclusions de notre première partie, que l'impératif correspond à une saisie systématique bien identifiée dans le continuum qui conduit à la construction de la prédication verbale, alors il n'y a pas de difficulté à reconnaître que la différence systématique institution/prédication trouve sa traduction dans la différence des syntaxes clitiques. L'enjeu est dès lors d'interpréter cette différence, de la relier au processus de construction de la prédication verbale. De rendre également compte du fait que l'antéposition prévaut malgré tout dans certaines constructions du syntagme impératif. Dans notre interprétation de la syntaxe clitique de l'impératif tout au long de notre diachronie, nous nous opposons donc directement et explicitement à P. Skarup, pour lequel

il n'y a pas en ancien français de règle disant que la postposition soit normale auprès de l'impératif positif.<sup>444</sup>

Nous reviendrons naturellement dans le détail sur le raisonnement qui le conduit à cette conclusion.

Notre point de vue, qui privilégie le recentrement sur la personnalité de l'impératif dans la langue, justifie méthodologiquement que nous étudions d'abord les cas de postposition (syntaxe enclitique) que nous considérerons dorénavant comme la syntaxe clitique impérative canonique, et dont l'interprétation pose moins de problèmes. Nous analyserons ensuite et décrirons en diachronie les contraintes intra-syntagmatiques qui entraînent le placement des clitiques devant le verbe impératif (syntaxe proclitique). Enfin, nous examinerons l'évolution en diachronie d'éléments conjoints non cliticisables, au nombre desquels nous repérerons un certain nombre de constituants spécifiques au syntagme impératif.

---

<sup>444</sup> Skarup, 1975, p. 366.

## 1 SVI ISOLÉS ENCLITIQUES

### INTRODUCTION

Nous appelons Svi enclitiques ceux où l'ordre syntaxique /verbe impératif + clitique(s)/ est constatable. Dans cette organisation, le clitique, quelle que soit sa fonction syntaxique, suit immédiatement le verbe impératif, avant tout autre complément. Dans le cas où deux compléments non clitiques sont présents derrière un verbe, les deux dispositions fonctionnelles sont en général syntaxiquement pertinentes tout au long de notre diachronie :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| 1 ostez au cheval la sele et le frein | exceptez du monde celle qui a conquis mon cœur                 |
| 2 ostez la sele et le frein au cheval | ?exceptez celle qui a conquis mon cœur du monde <sup>445</sup> |

---

<sup>445</sup> Ces énoncés 1 et 2 ne sont que des variations syntaxiques non avérées d'occurrences tirées respectivement du *terminus a quo* (*Erec et Enide* 454) et du *terminus ad quem* (*Céline* 77), et reproduites en l'. Si l'énoncé 2b est relativement moins

En revanche, si l'un de ces compléments devient clitique, il est alors impossible que l'autre le sépare du verbe :

1° ostez li la sele et le frein	exceptez en celle qui a conquis mon cœur
2° *ostez la sele et le frein li	* exceptez celle qui a conquis mon cœur en

Cette loi syntaxique tient tout simplement au statut grammatical du clitique, toujours immédiatement solidaire du verbe. Elle fait abstraction des considérations fonctionnelles, et se vérifie *a fortiori* lorsque le clitique est sujet.

Ce type de séquences enclitiques, dont l'attestation est très générale tout au long de notre diachronie, se prête à plusieurs niveaux d'exploitation linguistique. Dans ce domaine de la syntaxe clitique, nous devons surtout mettre au jour un lien entre les réalisations sémiologiques observables (ou prédictibles) d'une part, et, d'autre part, les oppositions systématiques qui les gouvernent. Nous nous livrerons d'abord à une étude particulière de l'incidence éventuelle de l'enclitique sujet<sup>446</sup> sur le verbe impératif : nous insisterons sur son évolution diachronique vers une progressive disparition. Nous étudierons ensuite particulièrement l'incidence des clitiques compléments : c'est là que prendra place, de façon privilégiée, une analyse sémantique<sup>447</sup> de la combinaison /Vi + clitique(s)/. Ces deux inventaires sémiologiques donneront lieu à une première interprétation systématique de la syntaxe enclitique dans le Svi, qui en retour nous permettra de dresser la typologie des contextes sémiologiques où cette syntaxe prévaut.

---

acceptable, ce n'est pas pour une raison syntaxique, mais plutôt prosodique, le français (notamment écrit) ayant tendance, par élégance stylistique, à organiser les unités prosodiques par ordre croissant.

<sup>446</sup> Nous ne pourrions établir la valeur clitique de ce sujet postposé au verbe impératif qu'après l'examen détaillé des occurrences. La caractérisation de ces pronoms sujets comme clitiques fait précisément partie de l'interprétation et permet en l'espèce de distinguer l'impératif de la prédication, surtout en ancien français.

<sup>447</sup> Cette analyse proprement sémantique permettra naturellement de prolonger celle que nous avons menée dans la deuxième partie de ce travail, et qui s'appuyait exclusivement sur des occurrences de verbes impératifs isolés (privés par conséquent de clitiques conjoints). Nous la conduirons à partir des seuls Svi enclitiques, mais elle concerne tout type de Svi engageant un ou des clitiques, quelle qu'en soit la syntaxe. Les clitiques qui précèdent le verbe impératif ne sont pas en effet sémantiquement différents de ceux qui le suivent. Par conséquent, autant nous insisterons dans cette partie sur les qualités sémantiques des clitiques, sans lier celles-ci à leur place, autant nous nous attacherons, dans la partie concernant les Svi proclitiques, aux contraintes qui gouvernent le placement des clitiques dans le Svi isolé, sans lier celles-ci à leur signification.

## 1.1 LA PRÉSENCE D'UN SUJET DERRIÈRE LE VERBE IMPÉRATIF : ÉVOLUTION DIACHRONIQUE ET INTERPRÉTATION.

### Introduction :

L'énoncé impératif en français moderne se caractérise notamment par l'absence de sujet près du verbe. Or, force est de constater qu'il n'en a pas toujours été ainsi dans l'histoire de la langue, notamment en ancien ou moyen français. Gaston Zink, traitant, pour la période du moyen français, du « pronom conjoint en énoncé jussif d'expression modale impérative »<sup>448</sup> précise clairement quelle entorse au principe d'économie des signifiants représentent pareils tours, et propose deux types d'explications historiques :

Le sens même de la visée injonctive, qui désigne clairement l'allocataire comme l'agent du procès à exécuter, aurait pu dispenser d'exprimer le pronom sujet, nécessairement de personne 2 ou 5. Mais l'alignement sur les autres énoncés a développé son emploi, ou l'a maintenu s'il faut y voir le prolongement d'un tour latin<sup>449</sup>. Toutefois, l'usage en demeure restreint.<sup>450</sup>

---

<sup>448</sup> Zink, 1997, p. 111.

<sup>449</sup> « Emploi d'origine française, par analogie possible avec un subjonctif au contact, selon F. Brunot (1905 : I, 226, n. 1, avec renvoi à A. Tobler, *V.B.*, I, 23), mais d'origine latine pour D. Engländer (1869 : 48-49) : cf. *Sequere tu hac me intro* (Plaute, *Trinumus.*, 1109). » (N.D.A.)

<sup>450</sup> *op. cit.*, p. 111.

Il nous revient d'évoquer ici l'apparition et la progressive disparition diachronique de ces pronoms sujets. L'on verra que la plus grande difficulté consiste souvent à déterminer si les syntagmes de type /V tu/ que fournissent les exemples tirés de contextes injonctifs relèvent du mode impératif ou, plus simplement, d'un mode de prédication. Aussi n'est-ce qu'au terme de notre analyse de ces exemples, répartis selon les séries verbales qui y sont engagées, que nous pourrions réfléchir à la signification systématique de cette présence, effectivement attestée en diachronie, de constituants sujets près du verbe impératif.

1. 1. 1 Apparition d'un sujet derrière des verbes dont la base d'impératif a été empruntée au mode subjonctif.

Dans notre corpus, des sujets sont notamment attestés derrière des verbes dont la base d'impératif a été empruntée historiquement au subjonctif. Ces syntagmes posent des problèmes d'interprétation modale. En effet, tant que des signes morphologiques clairs n'ont pas restitué en diachronie la personnalité du mode impératif, la sémiologie du seul verbe ne suffit pas à décider s'il s'agit d'une forme d'impératif ou de subjonctif, puisque, synchroniquement, les deux formes sont identiques<sup>451</sup>. Nous examinerons donc systématiquement ces Svi particuliers au fil de la diachronie, et nous demanderons si l'ambiguïté modale qu'entretient la morphologie peut ou non être levée par la syntaxe.

---

<sup>451</sup> Notre première partie a largement évoqué cette identité morphologique.

Au XII<sup>e</sup> siècle, il n'est guère possible de déterminer si un verbe dont la base d'impératif est empruntée au subjonctif relève du mode subjonctif ou du mode impératif. Cette ambiguïté est renforcée lorsqu'un sujet est présent derrière le verbe. C'est le cas avec les séries verbales *saches* et *aies* :

Manuscrit B du *Charroi* 1456 : Respit avras ce *saches tu* de mort

*Erec* 1363 Une chose *sachiez vos* bien : / Ne voldroie por nule rien / Qu'ele eüst d'autre robe point / Tant que la reïne li doint.<sup>452</sup>

*Roland* 1958 Oliver sent que a mort est ferut. / Tient Halteclere, dunt li acer fu bruns, / Fiert Marganices sur l'elme a or, agut, / E flurs e cristaus en acraventet jus ; / Trenchet la teste d'ici qu'as denz menuz, / Brandist sun colp, si l'ad mort abatut, / E dist après : « Paien, mal *aies tu* ! »<sup>453</sup>

La présence du sujet derrière *saches* et *aies* n'est absolument pas automatique à cette époque :

*Erec et Enide* 112 Biax amis, vostre conpaignie / Aim je mout, ce *saichiez* de voir : / Je ne puis pas meillor avoir.

*Perceval* 723 Li vaslez par la main la prant, / A force le doi li estant, / Si a l'anel an son doi pris / Et le suen doi meïsmes mis, / Et dit : « Pucele, bien *aiez* ! »

Le même phénomène s'observe à la même époque avec la série *sois*, qui elle aussi peut être ou non suivie d'un sujet :

*Perceval* 1672 De toz les apostres de Rome / *Soiez vos* beneoiz, biau sire, / Qu'autel oï ma mere dire.

*Reis* XXVI, 25 Fist Saül a David : « Beneit *seies tu*, bel fiz David. »<sup>454</sup>

*Roland* 124 Blancandrins ad tut premiereins parled / E dist al rei : « Salvet *seiez* de Deu, / Le Glorius, que devuns aürer ! »

Tous ces syntagmes /*V tu*/ du XII<sup>e</sup> siècle correspondent soit à des prédications au subjonctif, de sens injonctif, soit à des impératifs avec expression du sujet. *Saches*, *aies* et *sois* sont en définitive les seuls verbes de morphologie subjonctive derrière lesquels nous ayons pu repérer un sujet au XII<sup>e</sup> siècle.

La structure *aies tu* n'est plus attestée au-delà du XII<sup>e</sup> siècle. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le verbe *saches*, dont la morphologie est toujours ambiguë, peut encore être suivi ou non d'un sujet :

*Tristan* 71 Or tost, descendés sour cest pont, si conmençon nostre bataille, car sans bataille, vraiment le *sachiés vous*, ne vous poés vous de moi partir.

<sup>452</sup> Skarup, 1975, cite lui aussi cet exemple p. 169. Il avait déjà cité trois exemples similaires (de type *saches tu*) p. 167.

<sup>453</sup> Skarup, *op. cit.*, cite ce même exemple p. 169. Il fait suite à deux exemples similaires cités p. 168.

<sup>454</sup> Skarup, 1975, cite p. 169 trois autres exemples de séquence *soiez vos*.

*Mahomet* 1136 Mahomet à l'ermite : Fai tant que je soie creüs ; / *Saches tu* bien, se tu le fais, / Toi et les tiens lairai em pais ; / Et se ensi ne le veus faire, / Tous vous ferai a la mort traire, / Et les desciples et le maistre, / Que nus n'en puisse mais renaistre.

*Besant* 349, Mielz li vausist, ceo *sachez* bien, / Que il eüst esté un chien, / Car il n'eüst rien a respondre / Quant l'en nus vendra tuz somondre, / Quant tutes almes revendront / A lurs cors, que eus reprendront.

Dans cette même coupe synchronique, le deuxième groupe significatif de syntagmes qui engagent un verbe ambigu d'origine subjonctive facultativement suivi d'un sujet correspond aux formules de bienvenue :

*Robin* 430, Marion : Bien *viegnes tu*, Perrete !

*Mahomet* 1330 Mahomet aux vieillards : Bien *soiés vous* venus ; / Pour coi vous estes revenu / Ne sai, se vous ne le me dites.

*Lancelot* 60 Banin au sénéchal : Mais a autresin boen gré em *puissiez* vos venir en la fin com fist Judas qui traï celui qui en terre estoit venuz por sauver lui et les autres pecheors se an lui ne remansist, car bien avez faites les ovres Judas.

*Aucassin* 28 Biax doux amis, bien *soiés* vos trovés ! - Et vos, bele douce amie, *soiés* li bien trovee !

Nous rassemblons ces formules, même si elles se déclinent ici autour de trois verbes différents, *viegnes*, *soiez* et *puissiez*. C'est la même composition qui rend ici solidaire l'élément axiologique (*bien/boen*), le verbe et le sujet exprimé. Il n'y a pas lieu de distinguer ces formules de bienvenue selon la nature lexicale du verbe conjugué : *puissiez* comme *sois* sont suivis en contexte du verbe *venir* (respectivement à l'infinitif et au participe), ils ne jouent strictement qu'un rôle d'auxiliaire ou de semi-auxiliaire. La seconde occurrence tirée d'*Aucassin* et *Nicolette* atteste quant à elle un cas de non-expression du sujet dans une formule de bienvenue.

A la même époque, nous rapprochons enfin les verbes *estre* et *pooir*, suivis ou non d'un sujet, lorsqu'ils interviennent dans un contexte autre que l'expression de bienvenue :

*Besant* 748 : Torne tei ça ! esgarde mei / Come jeo sui dolz e pitos / E come jeo sui anguissos / A porchacier ta deliverance ! / Uncore *poez tu* par penitance, / Ainz que la porte seït fermee, / A mes noces avoir entree.

*Lancelot* 104 Claudas à la dame : De ce, fait il, *seiez vos* tote seüre que, se ge puis avoir lo point, ge vos en vengeraï ; et dites comment, se vos saviez, et ge vos otrois qu'il en iert a vostre voloir.

*Mahomet* 1704 les barons à Mahomet : Se vous volés, au mains *soiés* / Presens avoecques nos maisnies. / En garde vous soient baillies / Les choses, li enfant, les femmes, / Les damoisieles et les dames ; / Avoc iaus en tel liu *soiés* / Que bien la bataille voiïés / Et que nous puissiés consillier.

*Tristan* 108 - Damoisele, fait il, ne vous en merveilliés mie ! Il me tarde mout que je aie Lancelot ataint, ki chi devant s'en vait. Il n'est pas granment loins de nous. Ichi *poés* veoir les esclous de ses cevaus.

Le verbe *pooir* apparaît à cette époque sous deux morphologies possibles<sup>455</sup> ; toutes deux peuvent être suivies, comme on voit, d'un sujet. Le problème que posent les occurrences où *pooir* est de morphologie indicative<sup>456</sup> est davantage sémantique que syntaxique. Il s'agit au fond de reconnaître que l'impératif de *pooir* est possible dans la période considérée, alors que les traducteurs auront tendance à rendre ces occurrences par des prédictions<sup>457</sup>. Si l'on accepte cette interprétation, la forme d'origine indicative *poez* s'ajoute au XIII<sup>e</sup> siècle à celles, d'origine subjonctive, déjà recensées, *saches*, *puissiez* et *sois*. En contexte toutefois, faute de claire discrimination sémiologique, il est toujours difficile de déterminer si ces syntagmes relèvent du mode impératif ou d'une simple prédication de sens injonctif ou optatif.

Dans la synchronie suivante, au XIV<sup>e</sup> siècle, *saches* et *sois* peuvent encore être facultativement suivis d'un sujet :

*Palatinus* 745 Joël à Pilate : *Sachiez vous* bien, tout sanz raison / Veulent li Juis trestout a tort / Cest preudome jugier a mort.<sup>458</sup>

*Palatinus* 1232, Notre Dame à Saint Jean : Biaus tres douz fil, a Dieu *soiés vous* commandé !

*Palatinus* 851 la femme du forgeron : Marques, tenez, biax douz amis, / Et *sachiez* bien que Jhesucrist / Sera mout fort si se deserre.

*Isabeau* 109 Si *soiés* avisés dès maintenant de si bien le lier et si cautelement et aviseement le mener que vous en demourés maîtres et seigneurs et que vous le puissiés rendre a mes seigneurs et maîtres.

On retrouve également les formules de bienvenue, diversement déclinées :

*Miracle* 204 la dame : Bien *veignez vous*, mon seigneur douls.

*Palatinus* 561 Huitacelin à Caïn : Amis, bien *soies tu venuz* !

*Miracle* 339, le comte : Bien *veigniez*, maire ; or m'entendez.

*Fontaine* 1877 Mercurius nous y mena / Et le pastour arraisonna, / Qui s'esbatoit de sa holette / Tous seuls en une sentelette, / Mais onques coulour n'en mua / Einsois premiers nous salua / Et dist : « A bien *soiez venues*. »

C'est à partir de cette époque que la langue va progressivement inventer des signes originaux et positifs qui permettront de distinguer la prédication (subjonctif) de l'institution (impératif). Certains de ces

---

<sup>455</sup> Nous renvoyons à notre étude détaillée de l'évolution en diachronie de la morphologie impérative de ce verbe.

<sup>456</sup> *Posse* n'avait pas d'impératif en latin. L'éventuel impératif de *pooir* en ancien français est donc nécessairement d'origine soit subjonctive, soit indicative (et non génétique).

<sup>457</sup> Sur ce problème d'interprétation propre au verbe *pooir*, nous renvoyons au commentaire d'occurrences similaires que nous avons proposé dans notre partie de morphologie.

<sup>458</sup> Zink, 1997, cite p. 111 le premier de ces deux exemples. Il renvoie en outre au vers 1921 du même texte, qui présente le même syntagme engageant *saches*.



signes seront morphologiques<sup>459</sup>. D'autres seront syntaxiques, comme la marque *que*, qui s'impose progressivement lorsque le locuteur veut insister, non sur l'institution pragmatique du procès, mais sur le lien sujet/prédicat :

*Palatinus* 364 Hérode : Or ça, a moy, amis Jhesu, / *Que* par cent fois bien *viernes tu*, / Et cil ait bien qui ça t'envoie !

Un même syntagme pourra ainsi être tenu pour impératif ou subjonctif selon qu'il est ou non précédé de *que*. *Que* élargit la capacité paradigmatique du verbe, il lui reconnaît un rôle d'indication de l'époque (par concordance) et du rang personnel, c'est-à-dire un rôle de prédicat au sens plein, apport d'information susceptible de variation.

Au-delà de la première moitié de notre diachronie, les syntagmes *sache(s) tu* et *veigne(s) tu* ne sont plus attestés. Seules deux séries d'origine subjonctive peuvent encore être suivies d'un sujet au XV<sup>e</sup> siècle :

*Mystère de Troyes* 1145, Satan : Eve, pour salutation, / de divine exaltation / *soyés vous* a ce jour remplye.

Manuscrit I de *Résurrection* 15263 Cecus à Fictus : En la bonne heure, / Mon amy, *puissies vous* aller !  
Manuscrit B du même passage : Mon amy, *puisiez vous* aller !

*Mystère de Troyes* 1757, Adam : De Dieu *puissions* grace implorer !

*Saintré*, 239 Et quant au regard de vostre despence et abillier honnorablement, veez cy en ce sachet .vjm. escus, et despendez honnorablement, et a Dieu *soyez* !

Ces formules restent modalement ambiguës, comme le manifestent d'ailleurs les variantes morphologiques des manuscrits du *Mystère de la Résurrection d'Angers*. L'expression du sujet derrière le verbe n'y est jamais obligatoire en synchronie. Un phénomène syntaxique nouveau touche en revanche, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, les formules de bienvenue :

*Résurrection* 15512, Pierre aux apôtres : Bien *soyez vous* venus trestous !

*Retenue* 135 Jeunesse tost se tira devers eulx, / Apres elle m'en alay tout honteux, / Car jennes gens perdent tost contenance / Quant en lieu sont ou n'ont point d'acointance. / Si lui ont dit : « Bien *soiez vous* venue. »

Ce phénomène nouveau, c'est une tendance à la lexicalisation du syntagme. Dans nos relevés, aucune formule de bienvenue n'apparaît plus en effet à cette époque sans que le sujet soit exprimé, que ce soit d'ailleurs derrière, ou, plus souvent, devant le verbe. A l'instar de l'insertion syntagmatique de la marque *que*, ce fait nouveau en diachronie permet de lever l'ambiguïté modale de ces formules, au moins

---

<sup>459</sup> Voir en amont notre analyse du formant /j/ et du marquage morphématique des formes fortes d'impératif.

dans la synchronie considérée. L'expression sémiologique obligatoire du sujet peut dès lors s'interpréter de façon plus univoque comme la traduction du lien systématique prédicat/sujet, c'est-à-dire comme l'indice du mode subjonctif, et non du mode impératif.

Au-delà de la période du moyen français, les deux verbes *puisses* et *sois* peuvent toujours être suivis d'un sujet. Nous relevons ainsi au XVI<sup>e</sup> siècle :

*Tiers Livre*, Prologue de l'auteur, 352 : Jamais ne *puissiez vous* fianter, que à sanglades d'estrivieres.

*David* 805, Satan à David : Mais *puisses-tu* ainsi, par desobeissance, / Encourir et sentir l'ire de sa puissance.

Or, c'est précisément à partir de cette période que la distinction systématique entre le subjonctif, mode de prédication, et l'impératif, mode d'institution, va retrouver des marques sémiologiques claires à l'échelle morphologique du verbe. Ci-dessus, le /j/ de la forme faible, comme la désinence -s de la forme forte, plaident en faveur de l'interprétation subjonctive. Cette lecture subjonctive est confirmée par le fait que, contrairement à ce que l'on pouvait encore observer en moyen français, aucune tournure n'engage plus à cette époque le verbe *puisses* sans qu'il soit suivi d'un sujet.

Il en va de même, par delà les formules de bienvenue, de tous les syntagmes à sujet postposé derrière *sois* dans le dernier tiers de notre diachronie. Nous relevons ainsi, dans la coupe synchronique du XVII<sup>e</sup> siècle, la formule suivante:

*Introduction* 39\* Beny *soyez vous* à jamais, ô nostre doux, et souverain Createur, et Sauveur, qui nous estes si bon, et nous communiquez si liberallement vostre gloire : et reciproquement Dieu benit d'une benediction perpetuelle tous ses Saints ; Benites *soyez vous* à jamais, dit il, mes cheres creatures qui m'avez servy, et qui me louerez eternellement avec si grand amour, et courage.

Dans ce cas les critères morphologiques sont insuffisants pour décider s'il s'agit d'une structure impérative ou subjonctive. En revanche, le fait qu'aucune structure /adj./part. *sois/* sans sujet exprimé ne soit attestée dans la synchronie, indique que là encore cette formule doit plutôt être tenue pour une prédication à cette époque.

Nous pouvons maintenant récapituler en un tableau la pertinence diachronique de ces tours /V tu/ modalement ambigus :

	XII <sup>e</sup>	XIII <sup>e</sup>	XIV <sup>e</sup>	XV <sup>e</sup>	XVI <sup>e</sup>	XVII <sup>e</sup>
syntagmes subjunctifs						
syntagmes modalement ambigus						
Pourcentage	de	sujets	postposés	pour chaque	série verbale	
<i>aie(s)</i>	6, 2 % <sup>460</sup>					
<i>sache(s)</i>	5, 4 % <sup>461</sup>	3, 37 % <sup>463</sup>	3, 44 % <sup>467</sup>			
<i>veignes/vien</i>		3, 57 % <sup>464</sup>	2, 22 % <sup>468</sup>			
<i>puisse/poez</i>		20 % <sup>465</sup>		10 % <sup>470</sup>		
<i>sois</i>	16 % <sup>462</sup>	29, 41 % <sup>466</sup>	20 % <sup>469</sup>	5, 55 % <sup>471</sup>		

Les pourcentages concernent exclusivement les formules modalement ambiguës en diachronie. Ils rapportent le nombre des syntagmes verbaux dans lesquels apparaît, en contexte clairement injonctif, un verbe à morphologie subjunctive<sup>472</sup> suivi d'un sujet, au nombre total des attestations de cette même série verbale en contexte injonctif pour la coupe synchronique considérée. Ces proportions sont fortes surtout pour *estre* et *poir*, qui seuls dépassent les 10 %, sur une partie représentative de notre diachronie. Ces deux séries sont aussi celles que nous retrouverons le plus tardivement - jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle inclus - dans un syntagme engageant un sujet postposé, comme l'illustre le schéma ci-dessus. Au-delà de la période du

<sup>460</sup> Soit une occurrence sur 16 recensées.

<sup>461</sup> Soit deux occurrences sur 37 relevées.

<sup>462</sup> Soit quatre occurrences sur 24.

<sup>463</sup> Soit 5 occurrences sur 148.

<sup>464</sup> Soit une occurrence sur 28. Voir la note 9 ci-dessous.

<sup>465</sup> Soit deux occurrences sur 10. Le numérateur et le dénominateur prennent en compte les deux morphologies possibles de *poir* à cette époque (indicative et subjunctive).

<sup>466</sup> Soit 5 occurrences sur 17.

<sup>467</sup> Soit 2 occurrences sur 48.

<sup>468</sup> Une occurrence sur 45 recensées. Nous rapportons ici le nombre des syntagmes engageant un sujet postposé (*/(bien) veignes tu /*) à celui de l'ensemble des occurrences injonctives qui, dans la coupe synchronique considérée, engagent le verbe *venir*, que ce soit sous morphologie subjunctive ou sous morphologie génétique. Des syntagmes du type */venez vous en /* sont attestés en synchronie : nous les excluons du décompte du numérateur, dans la mesure où *vous* n'est pas dans ce cas un sujet, mais un pronom réfléchi.

<sup>469</sup> 4 occurrences sur 20.

<sup>470</sup> Soit une seule occurrence (*puiss(i)ez vous*) sur 10. Voir note 6 ci-dessus.

<sup>471</sup> Une occurrence sur 18.

moyen français, tous les syntagmes qui engagent l'un de ces verbes, suivi d'un sujet, peuvent systématiquement être interprétés comme des subjonctifs. Dans la partie supérieure du tableau, l'inflexion des flèches vers le haut figure cette clarification systématique, qui intervient à des époques différentes selon les séries syntagmatiques.

En nous fondant sur cette première description, nous pouvons rapprocher deux types de faits et d'évolutions diachroniques, dont le parallélisme nous semble significatif. Nous avons établi ci-dessus<sup>473</sup> qu'au début de notre diachronie, la désinence graphique *-s* était pratiquement absente de toutes les formes fortes d'impératif<sup>474</sup> : comme en latin, elle restait alors une marque caractéristique des modes de prédication. Cependant, dans les cas où le verbe impératif a emprunté au subjonctif sa morphologie radicale, cette désinence apparaît comme telle dès notre *terminus a quo*.

Nous pouvons induire de là une hypothèse plus générale, s'agissant de ces verbes qui empruntent leur morphologie impérative au subjonctif, hypothèse qui repose sur la distinction guillaumienne entre le plan sémiologique et le plan psychique dans les mécanismes d'innovation linguistique<sup>475</sup>. Une tournure caractéristique de la prédication est empruntée historiquement et tient apparemment lieu d'impératif, mais sans que les signes qui la distinguaient soient rejetés immédiatement en synchronie, ce qui la maintient dans l'ambiguïté modale. La ratification par la sémiologie positive de la décision du système qu'est la conversion d'un mode en un autre requiert un certain délai diachronique. Ce délai est tout à fait vérifiable en ce qui concerne la désinence *-s* de forme forte<sup>476</sup>. Mais cette marque *-s* n'est pas le seul signe qui distingue l'impératif des modes de prédication. Extérieur à l'unité morphologique du verbe, le pronom sujet en est un lui aussi : encore rare en ancien français, il s'inscrit cependant d'emblée dans l'incidence sujet/prédictat. Au terme de notre diachronie, de même que, dans le plan morphologique, les unités qui ont conservé obligatoirement certains signes (*-s*, mais aussi */j/*) s'interpréteront définitivement comme des subjonctifs, alors que les impératifs équivalents ont exclu ces signes, de même, dans le plan syntagmatique, les unités qui ont obligatoirement conservé le sujet (postposé) s'interpréteront définitivement comme des subjonctifs, alors que les impératifs équivalents excluent désormais l'expression du sujet.

---

<sup>472</sup> Ou indicative dans le cas de *poez*.

<sup>473</sup> Dans la dernière partie de la première séquence de notre travail, qui prend en compte l'évolution en diachronie du marquage morphématique de la forme forte d'impératif.

<sup>474</sup> Lorsqu'elle apparaît alors dans des formes comme *tais* ou *cunnuis*, elle ne peut être considérée à proprement parler comme une désinence (morphématique), mais bien plutôt comme un phonème caractéristique de certains groupes morphologiques. Nous renvoyons sur ce point à notre première partie de morphologie.

<sup>475</sup> Voir Guillaume, 1984, p. 4 à 6. Dans tous nos schémas systématiques antérieurs qui figuraient les saisies du continuum de la phrase nucléaire, nous avons toujours représenté cette distinction, notamment par la différence d'orientation entre la conception (systématique) de la phrase, d'une saisie de rang *n* à une saisie de rang *n+1*, et le mécanisme (historique) d'emprunt d'une saisie de rang *n+1* à une saisie *n*. Voir en particulier le dernier schéma de la conclusion de notre deuxième partie de lexicosémantique.

1. 1. 2 Apparition d'un sujet derrière des verbes dont la base d'impératif est génétique.

Dans notre diachronie, nous rencontrons également des sujets derrière des verbes dont la base d'impératif n'a pas été historiquement empruntée au subjonctif, mais provient simplement d'une base impérative latine. Deux cas se présentent alors. Soit la morphologie verbale est commune à l'indicatif et à l'impératif, et l'on retrouve dans ce cas l'ambiguïté modale qui caractérisait les syntagmes injonctifs de morphologie subjonctive dans les deux premiers tiers de notre diachronie. Soit la morphologie verbale est clairement impérative - c'est le cas notamment dès le début de la période pour la plupart des formes fortes - et nous tenons dans ce cas des attestations irréfutables et non ambiguës de la réalisation ancienne du sujet derrière un verbe impératif. Le sujet peut apparaître derrière trois séries bien distinctes de verbes de morphologie génétique.

La première série verbale de morphologie génétique concernée par la présence d'un sujet postposé est le verbe *voir*. Les syntagmes */voi tu/* d'interprétation injonctive sont bien attestés dès l'ancien français :

*Charroi 1117* *Vez le vos la, cel preudome avenant, / A cel chapel, a cele barbe grant, / Qui a cez autres vet son bon commandant.*

*Charroi 157* *Rois, quar te menbre d'une fiere bataille / Que ge te fis au gué de Pierrelate : / Pris Dagobert qui vos ert demorable. / Veez le vos a ces granz peaus de martre ; / S'il le desfent, bien en doi avoir blasme.*

---

<sup>476</sup> Notre séquence sur les désinences de forme forte évoquait justement, en le situant dans l'histoire, ce mouvement de « désigmatiation » des formes *aies*, *saches*, *vueilles*, etc.

Dans la première occurrence, la brièveté de la forme faible *vez* (pour *veez*) plaide en faveur de l'interprétation impérative. Dans ces formules de sens contextuel largement présentatif, le sujet peut être séparé du verbe par un pronom complément.

Il existe en ancien français une tournure formellement proche de *veez vos*, *ez vos*, également présentative. *Es/z*, particule tirée du latin *ecce*, n'a pas de rapport sémiologique avec l'impératif, contrairement à ce que laisse entendre Englaender, qui l'assimile curieusement aux impératifs interjectifs<sup>477</sup>.

L'apparition d'un sujet explicite dans le syntagme */veez vos/* peut ainsi correspondre à l'effet d'une analogie avec les syntagmes morphologiquement subjonctifs et - à cette époque - modalement ambigus que sont */sachiez vos/* par exemple, mais aussi avec cette tournure présentative. La seconde analogie se serait appuyée d'une part sur la grande similitude formelle entre *ez* et *vez*, forme faible impérative courte de *veoir*, et d'autre part sur la similitude fonctionnelle des deux tours *ez vos* et *vez vos*, qui introduisent toujours un objet donné à voir. Pareille analogie, toutefois, n'est que formelle. Fonctionnellement, *vos* est en effet datif dans la structure d'origine, et devient sujet dans la structure résultante.

Nous retrouvons le même syntagme en moyen français :

*Mélusine* 11 Puis disoit a ses trois filles en plourant : Filles, *veez vous* la le pays ou vous fustes neez et ou vous eussiez eu vostre partie, ne feüst la fausseté de vostre pere, qui vous et moy a mis en grant misere sans fin jusques au jour du Hault Juge, qui punira les maulx et essaucera les biens.

*Fierabras*, 40 Olivier : Or ça, sans plus outre parler, despeche toy, soyes armez ! *Voy tu* la les François, qui ne font synon nous regarder, ou, par le Dieu en qui je croy, je te frapperay durement !

Il s'agit là encore probablement d'exemples de syntagmes impératifs avec sujet explicite et postposé. Toutefois, l'on ne peut tout de même pas exclure *a priori* un autre type d'interprétation, l'interprétation interrogative<sup>478</sup>. P. Skarup considère ainsi que la structure « *veez cy* » est d'origine interrogative<sup>479</sup> : dans cette hypothèse, la postposition du sujet s'explique très bien jusqu'en moyen français. Cette hypothèse ne peut toutefois être défendue selon nous dans le cas où la morphologie est clairement impérative (cas en particulier des formes fortes, et ci-dessus de la seconde occurrence).

---

<sup>477</sup> Englaender, 1889, p. 36. Cette structure a été étudié beaucoup plus récemment dans Charpentier, 2000, p. 19 à 23 : elle y est notamment rapprochée fonctionnellement de *ves ci*, ainsi que des verbes aptes à régir une séquence infinitive, comme « *faire*, *laisser*, les verbes de perception ou les verbes causatifs de mouvement. » L'auteur la distingue cependant radicalement du verbe sur le plan sémiologique.

<sup>478</sup> Cette lecture ne peut se défendre que si le verbe peut en effet s'interpréter morphologiquement comme une forme d'indicatif. Or, dans le cas du verbe *voir* et dans la synchronie considérée, seules les formes faibles d'impératif (*veez*, *voyons*) sont ambiguës, et non la forme forte, *voi*, asigmatique, et par là sémiologiquement distincte de l'indicatif (*vois*).

<sup>479</sup> Skarup, 1975, p. 356. Nous avons la chance de pouvoir consulter, grâce au fonds Gérard Moignet de l'Université de Paris-Sorbonne, un exemplaire des *Premières Zones* annoté de la main même de G. Moignet, qui, relevons-nous, a souligné en haut de cette page 356 les mots « probablement d'origine interrogative » dans le texte de Skarup, avec ce commentaire manuscrit : « très improbable qu'un tour présentatif ait une syntaxe de prop. interrogative ». Nous partageons tout à fait ces doutes. La question de l'interprétation systématique des syntagmes *veez ci/là* sera abordée un peu plus loin, à propos d'une part des clitiques compléments, et, d'autre part, du phénomène de composition impérative.

Comme dans le strict domaine de la morphologie, nous rencontrons ici le problème de l'identification exclusive d'un signifiant qui peut prendre plusieurs valeurs successivement en diachronie et, dans la synchronie de transition, simultanément<sup>480</sup>. Il convient de remarquer que l'expression du sujet n'est jamais obligatoire en moyen français dans ce genre de syntagmes :

*Mélusine* 38 Si s'en vont moult esmerveilant et dient entre eulx : Je ne scay qu'il avendra du surplus, mais *veez* la beau commencement et grant apprance de grans noblesces et de grant honneur.

Commynes 73 Et nous dist à tous le dit duc Jehan : « Or ça ! nous sommes à ce que nous avons tous désiré. *Véez* là le roy et tout ce peuple sailyly de la ville ! »

Nous relevons en définitive, dans la coupe synchronique du XVI<sup>e</sup> siècle, une occurrence dont l'interprétation fait difficulté :

*Cymbalum* 58 Trigabus à Mercure : Or bien, je me fie en ta parolle. *Voy tu* cestuy là qui se promene si brusquement ? Je voudrois que tu l'ouyesses ung petit raisonner, tu ne vis oncques en ta vie le plus plaisant badin de philosophe. Il montre je ne scay quel petit grain d'areine, et dict par ses bons dieux que c'est de la vraye pierre philosophale, voire et du fin cueur d'icelle. Tien là, comment il torne les yeux en la teste ? est il content de sa personne ? *voy<sup>481</sup> tu* comment il n'estime rien le monde au pris de soy ?

La morphologie semble indiquer que le verbe est un impératif. Or, la ponctuation retenue dans notre édition, quant à elle, lit comme des questions les deux phrases où intervient le syntagme *voy tu*. Ces deux marques sont contradictoires, puisqu'une interrogation ne saurait porter que sur un lien de prédication, non sur une institution. Il y a là certainement une part d'arbitraire dans la convention orthographique. Soit la phrase est réellement une question, mais alors le morphème de seconde personne aura été oublié à la fin de la forme verbale. Soit la phrase relève en effet de la modalité d'institution : dans ce cas la morphologie verbale est adéquate, il s'agit bien d'un Svi /*voy tu* / comparable à ceux qu'attestaient nos occurrences de moyen français. Le locuteur cherche à imposer la réalisation du procès, et non à s'enquérir de sa réalité, et c'est le point d'interrogation qui est incongru. En fait, cette apparente contradiction des marques traduit probablement la continuité de signification, ressentie par l'auteur, entre une question formelle qui n'a pas pour objectif d'établir le vrai ou le faux, mais plutôt de mettre quelque chose sous les yeux de l'interlocuteur, et une institution dans laquelle c'est surtout l'objet introduit par le procès qui s'impose à l'interlocuteur.

De telles attestations montrent que le verbe *voir* est capable d'atteindre dans ce type de syntagmes un très haut degré de généralité sémantique. Il ne sert guère qu'à introduire la mention d'un objet donné à voir, sa signification proprement processuelle est occultée. La séquence /*voi tu*/ rejoint en ce sens la

---

<sup>480</sup> Dans le domaine morphologique, le problème se posait notamment, rappelons-le, dans l'interprétation en moyen français des formes verbales faibles selon qu'elles étaient ou non pourvues du formant /j/.

signification relativement abstraite que peut prendre le verbe impératif *vois* lorsqu'il est isolé dans son syntagme<sup>482</sup>.

Le verbe *voir* n'est pas le seul verbe de morphologie génétique concerné par cette syntaxe originale qui le dote d'un sujet exprimé et postposé. D. Englaender cite quelques exemples en ancien français :

*Saint Brandaines*, 100 : *Od tu*, honerables peres, quantes et com faites t'a Dieu demonstre.

*Aliscans* 183 *Va tu*, dist il, ja Dex bien ne te face.<sup>483</sup>

Relèvent encore de cet ensemble quelques occurrences que nous reprenons à P. Skarup :

*Sermons de Saint Bernard* 7. 6 *Demontre* me *tu* cuy mon ainrme aimmet

*Renart* 2988 Poincet amis, *fai tu* que sage

*Brendan prose* 19.10 *Od tu* hom diu pour coi me boutes tu hors de men habitation ou iou ai habite .VII. ans<sup>484</sup>

La morphologie impérative est ici incontestable. Comme dans le cas du syntagme impératif */voi tu/* il s'agit toujours, dans ce type */Vi tu/*, de verbes auxquels, s'ils étaient isolés syntagmatiquement, pourrait être affecté un indice de procès<sup>485</sup> relativement faible, toujours inférieur ou égal à 4 (indice de l'échelle thématique). *Demontre* peut être rapproché de *montre*, qui fait partie de l'échelle thématique<sup>486</sup>. *Fai* a une très grande capacité hyponymique et atteignait, dans notre modélisation, l'indice 1. Quant à *od* et *va*, ils étaient susceptibles d'atteindre l'indice interjectif 0. L'exemple tiré d'*Aliscans* est d'ailleurs sémantiquement proche de cet emploi.

Dans notre propre corpus d'ancien français, l'occurrence suivante relève probablement de ce type :

*Abaelart* 23 Et pour ce que, si comme dist Giriaume : « Force a tousjours envieus en apert, et les effoudres fierent les hautes montaignes », *prenéz vous* garde que vous ne lui doignéz plus loenges a cruelment overer contre lui, et ce que vous n'aqueréz plus de blasma a vous de envie que a lui de justice.

C'est le contexte sémantique, et non la morphologie, qui semble exclure ici une interprétation par la prédication. Ce verbe *prenéz*, s'il était syntagmatiquement isolé, se verrait affecter un indice de procès assez

---

<sup>481</sup> La forme asigmatique *voy* est bien celle du texte. L'édition Delègue (1995) du *Cymbalum mundi* respecte absolument l'orthographe de la première édition de 1537. Voir sur ce point notre corpus, en annexe.

<sup>482</sup> Nous renvoyons à notre deuxième partie de sémantique, qui a évalué les indices de procès qui pouvaient être affectés au verbe impératif isolé */vois/*.

<sup>483</sup> Exemples cités dans Englaender, 1889, p. 48. Le premier est tiré de la *Légende latine de Saint Bredaines*, traduit par Jubinal, p. 100.

<sup>484</sup> Skarup, 1975, p. 167.

<sup>485</sup> Cette notion d'indice de procès a été définie dans notre deuxième partie de lexico-sémantique.

<sup>486</sup> Nous avons constitué cette échelle à partir d'occurrences de notre *terminus ad quem*.



faible, inférieur ou égal à 4. Un sujet postposé apparaît ici dans le syntagme, probablement sous l'effet cumulé de l'analogie avec /*aies tu*/, /*saches tu*/, /*voi tu*/.

En moyen français, nous relevons encore certaines occurrences de structures /*V tu*/ engageant une morphologie génétique d'impératif. Elles concernent un procès d'indice faible<sup>487</sup> que nous n'avons pas relevé dans ces tournures en ancien français :

*Isabeau* 64 Et apres ce environ l'eure de tierce celui pere de famille yssi de rechief hors de sa maison et trouva certains ouvriers ou marchié estans oyseux, auxquelz il va dire : « Ales vous en, *entre<z>*<sup>488</sup> vous en ma vigne, et ce qu'il sera juste et raisonnable pour vostre deserte je vous donneray », et yceux s'en alerent en la vigne labourer.

*Isabeau* 85 Et apres ce dira a ceux qui poséz sont a sa destre : « Pource que vous avez eu pitié et compassion de ceulx qui en mon nom vous ont requis a mengier et a boire et a vestir et a hebergier, et de leur autres necessitez, desquelles vous les avez pourvus en mon nom, venez vous en, *entré vous*, beneuréz de mon pere, et prenez plaine possession du royaume de paradis, lequel vous a esté apresté dès le commencement du monde. »

Il convient tout d'abord de bien distinguer dans ces occurrences les pronoms sujets (*entre(z) vous*) des pronoms « réfléchis » (*ales/venez vous en*), qui correspondent à une réelle régularité paradigmatique, par-delà le cas du mode impératif. Le sujet postposé peut être considéré ici purement et simplement comme une désinence, non pas morphologique, mais syntagmatique. Cette lecture expliquerait l'orthographe syncopée<sup>489</sup> de l'impératif faible *entré/entre(z)* dans ces deux occurrences, tirées du même texte, le sujet postposé tenant lieu, sans redondance, de désinence.

Nous relevons enfin un troisième et dernier type de syntagmes probablement impératifs à sujet postposé, type dans lequel l'élément qui apparaît devant le verbe est un élément conjoint<sup>490</sup>. Nous rassemblons en un seul type les syntagmes /*ce V tu*/ et /*ne V tu*/ : proches prosodiquement, ces syntagmes le sont également sémantiquement, en vertu d'une équivalente qualité sémantique de leur verbe, qui permet de les distinguer du type /*V tu*/ précédent.

La structure /*ne V tu*/ est attestée tout au long de la première partie de notre diachronie, dans des contextes assez clairement injonctifs :

<sup>487</sup> Dans les évaluations sémantiques de notre deuxième séquence, le verbe impératif isolé *entre* faisait partie de l'échelle thématique, et se voyait donc affecter l'indice 4.

<sup>488</sup> La désinence de forme faible, -z, est ici restituée par l'éditeur moderne.

<sup>489</sup> Cette orthographe désinentielle est encore possible en synchronie, indépendamment des déterminations syntagmatiques. Voir l'étude que nous avons consacrée à l'évolution de la désinence la forme faible exclusive, dans notre séquence de morphologie.

<sup>490</sup> Nous considérons comme conjoint au verbe impératif tout élément qui fait partie du syntagme verbal impératif. « Conjoint » en ce sens s'oppose à « adjoint » (un élément adjoint est juxtaposé au Svi, mais n'en fait pas partie). La dernière séquence de cette partie se donnera précisément pour objectif la distinction rigoureuse, à partir de tests syntaxiques, des éléments conjoints et des éléments adjoints au Svi dans notre diachronie.

*Guillaume* 1234 - Ha ! fait il, bele douce amie, / Por Dieu, ne vos despisiés mie, / Ne çou *ne recuidiés* vos pas, / Que rien vos aie dit a gas.

*Aucassin* 9 Or *ne quidiés* vous qu'il pensast n'a bués n'a vaces n'a civres prendre, ne qu'il ferist cevalier ne autres lui<sup>491</sup>.

Manuscrit A d'*Ovide* 2435 Rois Eacus au cuer loial / S'apuie a son baston royal / Et dist : « *Ne requerez* vous mie, / Mes prenez ma gent et m'aïe / Tout à votre commandement. »  
Autres manuscrits : Ne me *requerez* mie, Or *ne requerez* mie

Dans ces trois cas s'exerce une contrainte syntagmatique, la négation, qui, tout au long de notre diachronie, a pour effet de déplacer devant le verbe impératif les clitiques compléments<sup>492</sup>, comme le montrent d'ailleurs ici les séquences « ne vos despisiés mie » / « ne me requerez mie ». Alors que la morphologie - faible - reste modalement ambiguë à cette époque, la syntaxe nous permet donc d'induire qu'il s'agit bien ici de syntagmes impératifs. Or, lorsque le sujet apparaît dans de telles structures, il apparaît derrière le verbe. La position du sujet derrière le verbe impératif dans ce genre de syntagmes est donc bien fondamentale, puisqu'elle n'est pas soumise aux contraintes de déplacement à gauche alors que les autres pronoms présents dans le syntagme y sont soumis. Nous distinguerons plus généralement en ce sens les pronoms sujets des pronoms régimes lorsqu'il s'agira d'établir des règles intrasyntagmatiques de proclise<sup>493</sup>.

Les procès engagés dans ces syntagmes (*quidiés*, *requerez*) sont les hyponymes de procès sémantiquement plus simples, que leur signification implique, comme *sache*, ou *prie*<sup>494</sup>. Si l'on devait leur affecter un indice de procès, celui-ci serait donc élevé, supérieur à 4. La négation d'ailleurs, en inversant la portée sémantique de ces procès, n'en réduit pas la précision sémantique, bien au contraire. Nous tenons donc là une différence sémantique objective par rapport aux syntagmes /V *tu*/.

Ces syntagmes subissent probablement l'effet analogique de la séquence /*sache(s) tu*/, sémantiquement proche, et également attestée tout au long de la première moitié de notre diachronie. L'occurrence de moyen français ci-dessus manifeste particulièrement le statut marginal, syntaxiquement facultatif, du sujet, qui finit par ne plus apparaître, dans ce type, que pour des nécessités métriques.

Nous relevons enfin, tout à fait comparable à la précédente, une structure /*ce V tu*/, qui n'est attestée quant à elle qu'en ancien français :

*Adam* 130 Dieu à Eve : *Co garde tu*, nel tenez en vain.

<sup>491</sup> Notre édition d'*Aucassin et Nicolette* commente p. 43 cette phrase : « X 8 *Suchier* met un point d'interrogation après lui et de même X 65 après Ce m'afiés vos, etc., mais dans les deux cas la construction impérative est préférable pour le sens »

<sup>492</sup> Nous évoquerons de façon générale les contraintes intrasyntagmatiques qui entraînent l'antéposition dans le Svi des clitiques compléments dans la séquence suivante. Le cas particulier de la négation sera traité ensuite

<sup>493</sup> Dans la deuxième séquence de cette partie de syntaxe.

<sup>494</sup> Lesquels faisaient partie, dans la formalisation que nous avons proposée dans notre deuxième partie, de l'échelle thématique d'indice 4.

*Aucassin 4 - Ce gardés vous ! fait li quens Garins : grans maus vos en porroit venir.*

Au moins dans la première occurrence, la morphologie permet ici d'affirmer qu'il s'agit bien d'impératif. Sur ce Svi engageant *garde*, plusieurs remarques s'imposent. Le verbe impératif *garde* est très souvent utilisé à la même époque pour introduire lui-même un second impératif<sup>495</sup> :

*Renart 931 - Alés donc tost, sel m'amenés, / Gardés sans lui que ne venés.*

*Renart 1925 Dites de par moi le reçoive / Baset que nus s'en aperçoive, / Que grand pitiez me prent de lui. / Gardés nel dites a nului.*

*Artu 29 - Certes, sire, fet messire Gauvains, onques Lancelos n'i remest fors por venir plus couvertement au tornoïement ; et tout ce poez vos bien encore connoistre que ce est verité ; et *gardez* que vos ne *creez* jamés home qui vos en aport tieus paroles ; car ge vos di veraïement que onques Lancelos ne pensa de tel amor vers la reïne, einz vos di veraïement qu'il ainme une des plus beles damoiseles del monde, et ele lui, et est encore pucele.*

A ce titre il joue en quelque sorte pour la modalité d'institution le rôle que joue *sache* pour la modalité de prédication. Le terrain est donc systématiquement propice à l'exercice d'une analogie syntagmatique :

<i>sache</i> + prédication		<i>garde</i> + institution
<i>ce sache tu</i>	-- analogie en ancien français -->	<i>ce garde tu</i>

L'un des indices supplémentaires de ce probable rapport analogique est le fonctionnement endophorique du Svi */ce garde tu/*, qui, dans les occurrences que nous citons, ne régit pas directement un impératif subordonné. Le pronom *ce* antéposé y figure, plus ou moins abstraitement, un Svi second, de même qu'il figure, dans les structures endophoriques *ce sache tu*, une prédication voisine.

Dans ce type, l'analogie peut également s'exercer sur d'autres verbes. Elle s'exerce notamment, dans l'occurrence ci-dessous, sur un verbe dont la construction syntaxique est encore plus proche de celle de l'impératif *sache* :

---

<sup>495</sup> Il s'agit alors d'un impératif subordonné, structure pertinente dans l'ancienne langue, et qui a totalement disparu en diachronie, notamment sous l'effet de la généralisation du mode infinitif (dans le cas où l'agent du procès dépendant est le même que celui du procès principal) et du mode subjonctif (dans le cas contraire où les sujets de la principale et de la subordonnée sont distincts). Cette disparition diachronique d'un tour syntaxique bien avéré en ancien français va de pair avec la progressive clarification sémiologique de l'opposition institution/prédication. Les Svi subordonnés ne peuvent être tenus pour isolés, puisqu'un signe de subordination les précède : nous les avons d'emblée exclus de notre étude dans notre introduction générale. A l'instar des Svi qui apparaissent derrière un coordonnant, ils obéissent en effet à des lois syntaxiques particulières et suprasyntaxiques, qui mériteraient à elles seules une autre étude diachronique de détail, développement possible de celle-ci au-delà du strict cadre du syntagme (isolé).

*Aucassin* 11 *Ce m'afiés vos*<sup>496</sup>, fait Aucassins, que, a nul jor que vos aiés a vivre, ne porrés men pere faire honte ne destorbier de sen cors ne de sen avoir que vos ne li faciés.

Dans ce syntagme */ce m'afiés vos/*, nous retrouvons la même disposition syntagmatique que nous avons déjà pu observer dans un syntagme comme */vraiment le sachiés vos/* : l'élément conjoint antéposé n'entraîne le déplacement à gauche que du clitique régime, alors que le sujet reste postposé.

Les procès engagés dans ce type */ce V tu/* relèvent également d'un indice élevé, probablement assez proche de la valeur neutre (4) que nous avons attribuée à l'échelle thématique, ou légèrement supérieur. Cette valeur neutre tient directement au caractère endophrorique (ici explicite) de l'argument du procès. Dans l'ordre de la précision processuelle, c'est-à-dire en ce qui concerne la valeur de l'indice de procès, *garde* pourrait être rapproché du verbe impératif *prie*<sup>497</sup> et se voir affecter l'indice 4 ; *afiés* quant à lui peut être considéré comme un hyponyme de *réponds*, et relèverait donc d'un indice supérieur à 4. Comme dans la structure */ne V tu/*, l'indice du procès engagé dans ce type de structure est donc plutôt élevé.

Ce type */<c/n>e V tu/* se distingue donc des types */V tu/* et */vois tu/*, d'abord par l'indice du procès qu'il engage, mais également par le fait qu'il est attesté moins longtemps en diachronie. Par conséquent, tous ces syntagmes qui engagent un sujet postposé traduisent soit directement le décalage du plan sémiologique et du plan systématique (cas des syntagmes où la base verbale est d'origine subjonctive), soit indirectement, par analogie, derrière des verbes impératifs dont la morphologie est génétique.

---

<sup>496</sup> A propos de cette structure, notre édition renvoie à la note précédente à propos de la structure similaire « Or ne quidiés vous », qui apparaît p. 9 : « dans les deux cas la construction impérative est préférable pour le sens <à l'interprétation par l'interrogation, qui est celle de Suchier dans les deux cas> ».

<sup>497</sup> Tel que nous avons pu l'analyser comme verbe impératif isolé. L'un et l'autre procès appellent, dans leur construction générale, un argument processuel, qui pourra notamment dans l'ancienne langue être traduit par un impératif subordonné ou, en situation d'isolement syntagmatique, apparaître juxtaposé dans l'énoncé.

### 1. 1. 3 Interprétation systématique de la possibilité diachronique de présence d'un sujet derrière un verbe impératif.

Comment les faits diachroniques que nous venons de rassembler peuvent-ils être interprétés à la lumière de la distinction systématique prédication/institution qui nous a permis de définir le mode impératif ? Cette distinction a-t-elle un sens dans le plan syntagmatique si le verbe impératif, comme le verbe indicatif ou subjonctif, peut être suivi d'un sujet ?

Le verbe impératif n'abolit pas la fonction sujet par sa seule apparition, mais il fait du moins peser sur sa réalisation de surface les contraintes qu'impose son statut systématique. Il n'autorisera donc assez logiquement que des sujets qui ne supposent pas une incidence externe prédicative, sans quoi lui-même ne relèverait plus tout à fait de la modalité d'institution (saisie *S2* du continuum de la phrase nucléaire<sup>498</sup>) et cesserait par conséquent d'être un impératif. Cette contrainte, inhérente à la nature même de l'impératif, exclut ainsi la réalisation comme sujet de l'impératif de pronoms ou syntagmes qui relèvent de la troisième personne, mais aussi toute réalisation développée d'un sujet de rang personnel approprié, c'est-à-dire de deuxième personne. Ceci explique que dans une simple phrase comme :

---

<sup>498</sup> Nous renvoyons au schéma final de notre deuxième partie, où l'incidence prédicative (à gauche) figure parmi les réalisations sémiologiques caractéristiques de la saisie finale *S3*. Cette incidence, induite par la catégorie de personne cardinale, relie le SN sujet au SV prédicat. Elle est donc commune à l'un et l'autre. A propos de cette communauté systématique, voir Moignet, 1981, p. 18.

(1) Adam et Eve, écoutez

où l'on peut considérer que le premier syntagme relève du rang 2 dans la mesure où il pourrait être remplacé par *vous*, ce syntagme toutefois ne puisse pas être interprété comme un sujet syntaxique :

(2) :\*Adam et Eve écoutez<sup>499</sup>

et qu'en définitive la fonction apostrophe soit la seule que puissent assumer près du syntagme verbal impératif les syntagmes développés qui réfèrent à l'agent pragmatique du procès. C'est que ces syntagmes développés, pour apparaître, supposent une opération de désignation, qui n'est autre qu'une prédication implicite<sup>500</sup> : la phrase (1) ne peut être comprise si l'on n'a pas posé préalablement :

(3) Vos noms sont « Adam » et « Eve »

Tout nom propre ou tout SN qui désigne l'interlocuteur représente ainsi d'abord le prédicat d'une prédication conventionnelle, la désignation, sans laquelle il n'aurait pas d'existence linguistique. Dire « Adam et Eve », même dans la phrase (1), c'est donc implicitement dire quelque chose à propos d'Adam et Eve, postuler ou reconnaître une incidence externe sujet/prédicat, une personne cardinale sous-jacente<sup>501</sup>. Si donc le SN qui réfère à l'agent du procès apparaît dans le voisinage du verbe impératif qui institue ce même procès, il ne peut, à cause de ce hiatus essentiel entre les rangs personnels<sup>502</sup>, y être lié linéairement, mais conformément à une syntaxe et une prosodie non linéaires qui traduisent clairement le hiatus des rangs dont relèvent l'un et l'autre syntagmes<sup>503</sup>.

---

<sup>499</sup> Cette phrase est bien entendu pertinente en ancien français si l'on considère « Adam et Eve », non comme le sujet, mais comme l'objet direct du verbe impératif. L'astérisque (\*) de non-pertinence porte donc bien ici sur l'analyse de cette phrase comme une structure sujet/verbe, et non sur la phrase elle-même.

<sup>500</sup> Le statut et le rang personnel de l'apostrophe sont probablement complexes : le rang 2 d'invocation n'y exclut pas nécessairement un rang 3 de désignation. Cette nuance rejoint celle de Joly, 1994, qui distinguait, dans le cas des constituants traditionnellement interprétés comme relevant du rang 2, une « fonction référentielle » et une « fonction prédicative ». Nous avons repris cette distinction dans la conclusion de notre séquence sur le système désinentiel du verbe impératif, dans notre première partie.

<sup>501</sup> Sur la présupposition, par tout substantif ou SN, de cette « troisième personne » formelle, voir Moignet, 1981, p. 18.

<sup>502</sup> Ce hiatus n'est lui-même que la conséquence de la différence ordinale des saisies systématiques du continuum de la phrase nucléaire dont relèvent en profondeur le verbe impératif d'une part (S2) et, d'autre part, le SN, thème virtuel d'un prédicat implicite (S3).

<sup>503</sup> Il est en effet nécessaire de distinguer le syntagme-apostrophe du Svi. Nous aurons un peu plus loin l'occasion de démontrer que celui-là n'est pas inclus dans celui-ci.

La même analyse peut s'appliquer en général aux pronoms sujets eux-mêmes, puisqu'ils remplacent de façon toujours pertinente le SN dans des phrases de type (1). Benveniste estime ainsi que « dans les deux premières personnes, il y a à la fois une personne impliquée et un discours sur cette personne »<sup>504</sup>, et interprète en ce sens le pronom *tu*. L'impossibilité où se trouve le français moderne de réaliser en surface tout sujet du verbe impératif, y compris sous la forme d'un pronom, s'expliquerait ainsi par le fait que même ces pronoms de « seconde personne » sont encore partiellement partie prenante d'une prédication. Comme le dit Benveniste, « disant « je » <ou « tu »>, je ne puis ne pas parler de moi <ou de toi> »<sup>505</sup>. Il n'y aurait donc pas lieu de distinguer essentiellement l'analyse menée sur les SN ou les pronoms sujets, dans la mesure où tous deux désignent en définitive l'interlocuteur.

Pareille grille d'analyse, qui tend à assimiler le statut syntaxique des SN et des pro-SN<sup>506</sup> sujets, semble d'ailleurs particulièrement adéquate pour rendre généralement compte de l'ancienne langue. En ancien français en effet, le pronom sujet a encore très généralement un « statut de mot plein, prédicatif, disjoint du verbe »<sup>507</sup>. Placé devant le verbe dans une prédication, il n'est pas clitique : il ne « s'appuie » pas toniquement sur le verbe, dont il peut être séparé plus facilement qu'en français moderne. Cette autonomie syntaxique et prosodique, à une époque où les pronoms sujets sont encore rares, est à relier à la construction sémiologique progressive de la prédication comme lien clair entre un sujet toujours autonome et un prédicat verbal qui l'est aussi.

A ce point de notre raisonnement, nous éviterons désormais le terme trop général de « pronom », qui ne renvoie jamais qu'à un signifiant s'inscrivant dans un paradigme morphologique, mais présente l'inconvénient de suggérer la systématité de la propriété syntaxique pro-SN. Nous désignerons donc par leur initiale T, V, N les signifiants qui relèvent des séries morphologiques respectives *tu/tei/toi/te*, *vos*, *nos*, qu'ils soient prédicatifs ou clitiques, et quelle que soit leur fonction.

Lorsque, comme nous le montrent des relevés, un élément T/V/N sujet apparaît linéairement près du verbe impératif, l'incidence externe de la prédication (propre à la saisie *S3*) reste exclue par le système, qui distingue absolument les deux modalités. Il nous faut donc, pour rendre compte de l'apparition de ces constituants, élaborer ici un modèle plus fin, en prenant notamment acte du fait qu'ils sont appelés à

---

<sup>504</sup> Benveniste, 1966, p. 228.

<sup>505</sup> Benveniste, 1966, p. 226.

<sup>506</sup> Cette caractérisation de « pro-SN », empruntée aux conventions terminologiques de la linguistique générative, nous semble ici particulièrement commode. Elle permet de ne renvoyer, parmi les signifiants de la langue en général et les « pronoms » en particulier, qu'à ceux qui peuvent en effet être remplacés paradigmatiquement par un nom ou un syntagme nominal (SN). Le terme grammatical traditionnel de « pronom », nonobstant son étymologie, ne désigne qu'un ensemble morphologique, paradigmatique, et non fonctionnel.

<sup>507</sup> Moignet, 1973, p. 127.

disparaître en diachronie. Leur existence correspond, selon toute apparence, à une phase d'ajustement du plan sémiologique au plan systématique.

Nous proposons donc le postulat suivant : à partir d'un certain seuil diachronique qui se confond à peu près avec le début de notre période<sup>508</sup>, les constituants T/V/N sujets, lorsqu'ils apparaissent linéairement près du verbe impératif en ancien français, ne sont pas disjoints du verbe, comme ils le sont encore en général en ancien français dans la structure de prédication. De forme similaire, ils sont donc cependant d'une nature et d'une tonicité différentes des pronoms de prédication. Réalisations sémiologiques originales de la saisie S2 du continuum de la phrase nucléaire, ils sont clitiques dès le début de notre diachronie, ils s'appuient toniquement et syntaxiquement sur le verbe impératif, dont ils ne sauraient être séparés. Il ne peuvent en aucun cas être remplacés paradigmatiquement par un SN ou un nom propre (ce ne sont pas des pro-SN), puisque, étrangers à la prédication, ils ne désignent pas. Conjointes au verbe impératif, ils apparaissent, à l'instar de la désinence verbale, comme des constituants qui ne relèvent que du rang personnel 2 caractéristique de l'impératif, hors du lien de prédication. Comme la désinence, et quoiqu'autonomes lexicalement, ils apparaissent canoniquement derrière le verbe impératif, et ce, au-delà du seuil diachronique évoqué ci-dessus, tout au long de la période où ils sont en effet attestés.

P. Skarup, dans le chapitre III de sa thèse, reconnaît les « propositions volitives » comme l'un des cas où « le pronom personnel sujet seul suit le verbe »<sup>509</sup> ; dans ce chapitre, il ne prétend pas expliquer la syntaxe, mais plutôt la décrire préalablement. Il cite beaucoup d'exemples extérieurs à notre corpus mais que nous reprenons ici volontiers comme illustrations d'appoint :

*Renart* 2988 Poincet amis, *fai tu* que sage

*Sermons de Saint Bernard* 7. 6 *Demostre me tu* cuy mon ainrme aimmet

*Brendan prose* 19.10 *Od tu* hom diu pour coi me boutes tu hors de men habitation ou iou ai habite .VII. ans<sup>510</sup>

Notre postulat, qui tient *a priori* ces sujets T/V/N pour enclitiques, permet de rendre compte de ces trois exemples comme des deux précédents. Il ne semble pas contradictoire d'ailleurs avec la caractérisation de Skarup pour lequel « lorsqu'un pronom personnel sujet seul suit le verbe, il se trouve dans la zone

---

<sup>508</sup> Nous aurons l'occasion de présenter quelques occurrences qui se situent probablement en-deçà de ce seuil, dans notre séquence sur les contraintes intrasyntagmatiques qui entraînent l'agencement proclitique dans le Svi.

<sup>509</sup> Skarup, 1975, p. 140. Skarup parle sans distinction de « pronom » sujet pour caractériser toutes les formes T/V/N qui relèvent de la fonction sujet.

<sup>510</sup> Ces trois exemples sont cités p. 167. L'édition du *Roman de Renart* est celle de M. Roques, *Classiques français du Moyen-Âge*, Paris, 1957. L'édition des *Sermons* est celle de W. Foester, dans *Romanische Forschungen*, II, 1886, p. 1 à 210. La troisième occurrence est tirée de *Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt*, édition C. Wahlund, Uppsala, 1900.



verbale (il précède *pas*) »<sup>511</sup>, alors que, lorsqu'il est canoniquement antéposé au verbe dans une prédication, il se trouverait au contraire à l'extérieur du SV et de la « zone verbale ». Mais notre hypothèse permet surtout, à partir de l'intuition d'une différence systématique de statut personnel entre impératif et prédication, de rendre compte de façon spécifique de cette postposition régulière des sujets T/V/N, lorsqu'ils apparaissent, derrière le verbe impératif, postposition qu'en définitive Skarup admet ne pouvoir expliquer :

Pour l'inversion < verbe-sujet > dans les propositions « inquit » et dans les interrogatives, nous avons déjà discuté la possibilité de la considérer comme un cas particulier de l'inversion amenée par un membre antéposé (...). Les arguments qui nous ont fait rejeter cette possibilité pour les deux autres types, nous amènent à la même conclusion pour les volitives.<sup>512</sup>

Le terme d'« inversion », que Skarup utilise ici jusque dans sa conclusion, laisse bien entendre que ce serait toujours ici l'ordre « sujet + verbe » qui serait canonique, alors même que les cas de réalisation formelle d'un sujet près du verbe impératif ne sauraient être assimilés aux cas où il est réalisé dans une prédication. Dans le cas de l'impératif en effet, cette réalisation du sujet est marginale et en tout cas absolument restreinte aux formes T/V/N. D'autre part, elle est vouée à disparaître en diachronie.

Nous avançons donc ici au contraire l'hypothèse inverse d'une postposition canonique du clitique sujet derrière le verbe impératif sur la majeure partie de notre diachronie. Si l'on suit ce modèle, les clitiques T/V/N sujets obéissent, dans la configuration canonique, à la même syntaxe enclitique que les autres pronoms clitiques (compléments)<sup>513</sup>. Cependant, à la différence de la plupart des clitiques compléments, les clitiques sujets ne font que répéter sous une autre forme la référence de la désinence verbale elle-même. La tendance lourde en diachronie reste donc la non-apparition pure et simple de clitiques sujets près d'un impératif.

1. 1. 4 Interprétation diachronique et systématique de la disparition progressive de la pertinence du clitique sujet derrière le verbe impératif.

---

<sup>511</sup> Skarup, 1975, p. 140.

<sup>512</sup> *op. cit.*, p. 172.

Cette tendance à la disparition du sujet derrière le verbe impératif n'est pas un phénomène isolé en langue : pour pouvoir l'interpréter, on doit d'abord la relier aux autres évolutions sémiologiques qui concernent le syntagme verbal dans la période considérée. L'une d'entre elle nous paraît particulièrement significative. L'ancien français dispose depuis longtemps d'une combinaison syntaxique sémantiquement apte à traduire la régulation de l'extensité de l'agent du procès impératif :

*Séquence de Sainte Eulalie* 26 *Tuit oram* que por nos degnet preier / Qued avvisset de nos Christus mercit / Post la mort et a lui nos laist venir / Por soue clementia.<sup>514</sup>

*Roland* 259 Respunt li reis : « *Ambdui* vos en taisez ! »

Dans ces occurrences, un régulateur d'extensité, quantifiant strict, *tuit* ou *ambdui*, précède le verbe impératif ainsi que, le cas échéant, ses compléments<sup>515</sup> clitiques antéposés. Si cette combinaison syntagmatique préverbale /rég.<sup>516</sup> Vi/ est pertinente et bien attestée en ancien français, la combinaison postverbale /Vi rég./ est en revanche moins bien représentée à cette époque. Elle n'apparaît en fait qu'en moyen français, pour se maintenir, au-delà de notre diachronie, jusqu'en français contemporain :

*Palatinus* 179, Jésus : Perron, Jhean, esveilliez vous, / Merci priez - *esveilliez touz* - / Nostre seigneur de vos pechiez, / Que n'aiez autre temptation / De male cogitation.

*Mélusine* 28 Et se commencerent les plusieurs a doubter qu'ilz n'eussent aucun empeschement de leur seigneur, et tant attendirent que cilz qui approucherent devant leur commencierent a escrier : Plourez, *plourez tuit*. Vestez vous de noir.

*Résurrection* 15768 Jésus à Jean : Jehan, va t'en dire ou mander / A ma Mere qu'elle se rende / Avecques trestoute sa bende / Sur la montaigne de Thabor, / Et y *venez trestous* encor, / Toy et tes freres, sans arrest.

*La Princesse d'Elide* 600, Satyre : Dans vos chants si doux / Chantez à ma belle, Oiseaux, *chantez tous* / Ma peine mortelle.

---

<sup>513</sup> Cette hypothèse générale, que nous avons déjà évoquée dans l'introduction de cette troisième partie de syntaxe, nous ne la fonderons systématiquement, en la rattachant explicitement à notre thèse générale, que dans la partie 3), après avoir examiné les clitiques sujets d'une part et, d'autre part, les clitiques compléments.

<sup>514</sup> *Le Cantilène de Sainte Eulalie, Actes du Colloque de Valenciennes (21 mars 1989)*, éd. M.-P. Dion, ACCES, Lille, 1990, p. 17.

<sup>515</sup> Dans l'occurrence tirée de *la Chanson de Roland*, *vos* n'est pas fonctionnellement sujet, mais régime (réfléchi).

<sup>516</sup> L'abréviation « rég. » représente ici un adjectif/pronom régulateur de l'extensité de l'agent du procès, du type *tuit*, *ambdui*.

Cette concurrence fait disparaître les tours préverbaux /rég. Vi/. La contrainte de postposition syntagmatique qui touche progressivement en diachronie ce genre de régulateurs n'est pas propre au Svi<sup>517</sup>, mais le fait qu'elle soit contemporaine de l'effacement également progressif des clitiques sujets derrière le verbe impératif nous invite à y voir deux phénomènes solidaires dans un mécanisme diachronique général de passage d'un équilibre syntaxique à un autre. En ancien français, la langue pouvait, dans certains cas, exprimer un clitique sujet derrière le verbe impératif, sans valeur sémantique particulière. A partir du moyen français, elle va pouvoir pallier l'impossibilité syntaxique nouvelle où elle est réduite d'exprimer un clitique sujet derrière le verbe impératif en l'y remplaçant au moins partiellement par un autre pronom, non clitique, mais régulateur de l'extensité du groupe interlocutoire auquel réfère la désinence verbale impérative. Nous pouvons donc récapituler l'évolution diachronique du marquage syntaxique de l'agent du procès à l'intérieur du syntagme verbal impératif de la façon suivante :

Nature du marquage intrasyntagmatique de l'agent	clitique T/V/N			pronom régulateur
	base impérative non génétique	base impérative génétique, faible indice de procès	base impérative génétique, indice de procès élevé	
caractères du verbe	base impérative non génétique	base impérative génétique, faible indice de procès	base impérative génétique, indice de procès élevé	tout type de verbe
Ancien français	<i>sois/saches tu aies/poez tu</i>	<i>Vi tu</i>	<i>ce/ne Vi tu</i>	<i>reg. Vi</i>
Moyen français	<i>sois/saches tu veigne tu puisses tu</i>	<i>Vi tu</i>	<i>ne Vi tu</i>	<i>Vi reg.</i>
XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles				<i>Vi reg.</i>

D'une façon plus générale, à l'échelle de l'ensemble de la langue, cette abolition en diachronie de la pertinence des clitiques sujets derrière le verbe impératif permet la mise en place d'une sémiologie clitique rigoureuse. Dans l'ancienne langue, la pertinence de Svi qui engageaient un enclitique sujet pouvait susciter,

<sup>517</sup> Sur le problème général dans la langue de la pertinence du placement de « tous », on lira avec intérêt Kayne, 1977, p. 13 à 71, qui traite du français moderne. Les exemples interviennent dans le fil d'une démonstration qui vise à confirmer l'hypothèse

sur le terrain syntagmatique, une ambiguïté comparable à celle que nous avons rencontrée, sur le terrain morphologique, entre institution et prédication<sup>518</sup>. Soit par exemple l'occurrence suivante, dans laquelle se succèdent des syntagmes verbaux suivis ou non d'un T/V/N sujet :

*Besant* 446 Il li tolt tut le bon memoire, / Tuz jurz li dit : « *Faites*, biau sire, / Tut ceo que vostre char desire. / Se vus volez aveir hautesce, / *Querez* avoir, *querez* richesce, / En aüner *pensez* tut dis. / *Querez* vus autre paradis / Que seeir en tel palefrei / Od tel herneis, od tel agrei / Et de vestir tel vesteüre / Et de chaucier tel chauceüre / Et de mangier ces beals mangiers / E de beivre ces vins de Angiers / E de aveir cele meschinette / Qui uncore est pucele nette ? / *Demandez* vus autre solaz / Que de gisir entre ses braz ? / Quel pareïs *volez* vus aveir / Fors richesce e plenté de aveir ? / *Querez* terre, *purchaciez* rente. »

Dans la prise en compte des occurrences *querez/demandez vus*, la séquence syntagmatique en elle-même ne permet pas de trancher entre une interprétation de *vus* comme enclitique spécifiquement incident à un verbe impératif, et une interprétation de *vus* comme un pro-SN placé, du fait de conditions syntaxiques particulières, derrière un verbe à l'indicatif. Dans le contexte exhortatif général de ce passage, *querez vus* aurait ainsi pu s'interpréter comme une variation enclitique, qui reprendrait anaphoriquement les impératifs *querez* qui précèdent, et annoncerait les deux derniers. C'est en fait le sens général du passage, relayé, dans la phrase, par la syntaxe large, qui permet de retenir l'interprétation interrogative, et, par voie de conséquence, d'exclure l'interprétation impérative.

La langue, qui a su résoudre en diachronie le problème posé par l'ambiguïté modale des morphologies impératives d'origine subjonctive<sup>519</sup>, devait résoudre celui que posent les syntagmes /verbe + T/V/N sujet/. Ce ne sera généralement chose faite qu'après la période du moyen français, grâce à une autre soustraction sémiologique, syntagmatique et clitique. Cette soustraction diachronique fait perdre leur pertinence ancienne à la plupart des Svi à enclitique sujet en supprimant généralement, dans l'expression de l'impératif, celle de l'enclitique sujet. A partir de cette époque, la syntaxe diverse des T/V/N sujets deviendra l'expression en français d'un système général tripartite au sein duquel l'impératif occupe une place cruciale :

(*tu/vous/nous*) + *V* : ASSERTION : Ronsard 20 Vous (Roïne) dont l'esprit prend plaisir quelque fois / De lire et d'escouter l'histoire des François, / *Vous savez* en voyant tant de fais memorables / Que les siecles passez ne furent pas semblables.

*V* : IMPÉRATIF : *Cléopâtre* 1221, le chœur : Celle la dont la constance / A pris soudain la vengeance / Du serf, et dont la fureur / N'a point craint son Empereur : / *Croyez* que plustost l'espee / En son sang sera trempée, / Que pour un peu moins souffrir / A son deshonneur s'offrir.

---

transformationnelle chomskyenne.

<sup>518</sup> Tant que le signifiant verbal (*sachiez* par exemple) reste commun aux modes subjonctif et impératif, c'est-à-dire avant que la langue ait restitué une opposition morphématique claire entre les deux modes, le signifiant en tant que tel est ambigu.

<sup>519</sup> Par le jeu des soustractions sémiologiques que nous avons évoquées dans notre première partie de morphologie.

*V + (tu/vous/nous) : INTERROGATION*<sup>520</sup> : *Tiers Livre* 362, Panurge à Pantagruel : *Cuidez vous* que je ne suis aise quand tous les matins autour de moy je voy ces crediteurs tant humbles, serviable, et copieux en reverences ?

L'impératif apparaît donc bien, dans la typologie ternaire résultative des combinaisons verbe/sujet qu'instaure clairement la langue dans le dernier tiers de notre diachronie, comme la configuration-pivot. H. Curat, qui rend compte du français moderne, avance en ce sens un argument proprement sémantique :

S'il doit y avoir un troisième terme, la sémiologie syntaxique qu'impose l'impératif (inversion de l'objet, verbe en tête), qui est complémentaire des deux autres < affirmation, interrogation >, montre que c'est lui et non la négation qui a sa place dans la systématique opposant les ordres syntaxiques. Il en relève non seulement par sa sémiologie, mais aussi par le sémantisme que cette sémiologie contribue, avec le temps du verbe et la suppression du sujet, à construire. L'ordre syntaxique de l'impératif marque, par sa valeur performative, une assertion hyperthétique. (...) On a donc la systématique des ordres syntaxiques suivante : 1) sujet inversé = assertion hypothétique<sup>521</sup> 2) sujet en tête = assertion thétique 3) verbe en tête = assertion hyperthétique.<sup>522</sup>

On peut contester la caractérisation « performative » de l'énoncé impératif esquissée ici. Il semble difficile en revanche de ne pas reconnaître en effet une valeur sémantique particulière à l'impératif, valeur qui l'oppose aux réalisations de la prédication, ne serait-ce précisément que par le décalage temporel (tout à fait distinct d'une valeur performative) qu'introduit *a priori* l'impératif entre le moment de l'énoncé et celui de la réalisation éventuelle du procès. Or, la morphologie verbale est inapte à traduire dans tous les cas cette particularité, puisque l'impératif la partage le plus souvent<sup>523</sup> avec les présents de prédication, dont la valeur fondamentale est précisément la simultanéité entre moment de l'énonciation et moment où se déroule le procès. C'est donc à la syntaxe qu'est revenu en diachronie le rôle de constituer de façon claire et universelle la sémiologie spécifique dont l'impératif avait besoin comme mode systématiquement distinct des autres.

---

<sup>520</sup> Dans cette analyse générale, nous négligeons volontairement les autres cas d'inversion verbe/sujet : incises, subordination implicite, antéposition d'un adverbe de type *ainsi*, combinaisons privilégiant le rythme ou l'effet stylistique. De même, les formules résiduelles de bienvenue, *bien soyez vous venu* ou *vous soyez le bienvenu*, dont nous avons vu qu'elles devaient être systématiquement interprétées comme des subjonctifs dans le dernier tiers de notre diachronie, relèvent-elles par voie de conséquence de l'assertion.

<sup>521</sup> H. Curat emprunte cette expression à Joly, 1983, p. 164.

<sup>522</sup> Curat, 1991, p. 169-170.

<sup>523</sup> Pour les verbes dont la morphologie impérative est génétique - les plus nombreux -, la morphologie du mode impératif est, à l'oral au moins en français moderne, absolument identique à celle des trois termes correspondants du paradigme d'indicatif.

## 1. 2 PRÉSENCE DE CLITIQUES COMPLÉMENTS DERRIÈRE LE VERBE IMPÉRATIF.

### Introduction :

Contrairement aux clitiques sujets, les clitiques compléments peuvent apparaître derrière le verbe impératif tout au long de notre diachronie, et, au-delà, jusqu'en français contemporain.

Nous distinguons trois séries de clitiques, qui correspondent aux trois rangs personnels de la tradition. Les clitiques L et E/I<sup>524</sup> traduisent généralement<sup>525</sup> une relation endophrasique ; à l'instar des SN ou Sp développés qu'ils remplacent paradigmatiquement, ils introduisent dans le syntagme verbal impératif un contenu *a priori* extérieur à la situation d'interlocution qui lui est propre : leur incidence sémantique au verbe impératif est pour cette raison moins étroite, moins spécifique. En revanche, les deux autres séries

---

<sup>524</sup> Nous désignons ici de façon commode les clitiques par la majuscule de leur initiale, ce qui en l'espèce évite d'insister sur leur diversité fonctionnelle et formelle. « L » et « E/I » représentent ainsi respectivement la série paradigmatique personnelle *l(o/e), li* (FM : *lui*), *la, les, lor* (FM : *leur*), et les pro-Sp *en* et *i* (FM : *y*).

<sup>525</sup> Dans certains cas, le clitique E peut selon nous s'interpréter comme un déictique. Nous mentionnerons ci-dessous ces cas qui contreviennent à la loi générale dans notre analyse de détail de l'incidence des clitiques L/E/I au verbe impératif.

ont le même type déictique de référence que le verbe impératif lui-même. Nous regroupons d'une part les clitiques compléments T/V/N, qui correspondent à la personne d'interlocution, et d'autre part les clitiques M/N<sup>526</sup>, qui correspondent à celle du locuteur. Le type N, représenté par le clitique *nos* (*nous* en français moderne) engage à la fois le locuteur et l'interlocuteur et peut donc faire partie de l'une ou l'autre série, selon les cas.

Avant d'en venir à l'examen de détail de ces divers types de clitiques compléments, il convient tout d'abord d'évoquer quelques propriétés sémiologiques qui leur sont communes lorsqu'ils apparaissent derrière un verbe impératif.

#### 1. 2. 1 Spécificité sémiologique des clitiques compléments qui apparaissent derrière un verbe impératif.

Dans la saisie médiane *S2* (correspondant dans le plan sémiologique à l'impératif) comme dans la saisie finale *S3* (correspondant à la prédication) du continuum de la phrase nucléaire, verbe et clitique(s) complément(s) constituent un seul mot phonétique, inclus dans le syntagme verbal. Cette situation n'a pas évolué en diachronie. Ce mot phonétique est toujours fortement oxyton, puisque l'accent de longueur de la voyelle finale caractérise cette unité prosodique en français<sup>527</sup>. Cette simple loi prosodique a induit historiquement une différenciation tonique et formelle entre les clitiques qui, dans le stade *S2*, suivent le verbe, et ceux qui, dans le stade *S3*, le précèdent. Soit, en français moderne :

*S2*

*S3*

<sup>526</sup> Dans le syntagme verbal impératif, le type clitique T peut être réalisé par *tu, te, toi*, le type M par *me, moi*. Les clitiques de type V et N sont beaucoup plus équivoques quant à leur fonction, puisqu'ils ne sont réalisés respectivement dans leurs paradigmes que par *vos* (FM : *vous*) ou *nos* (FM : *nous*).

<sup>527</sup> Dupriez, 1984, p. 227.

*dis-(le-)-moi*  
*regarde-toi*  
*prends-le*

*(que) tu me (le) dis(es)*  
*(que) tu te regardes*  
*(que) tu le prends/(prennes)*

Dans le stade *S2*, le clitique, s'il est seul, ou le dernier des clitics, s'ils sont plusieurs, porte nécessairement l'accent, puisqu'il clôt le mot phonétique. De là, dès l'ancien français, l'usage obligatoire à l'impératif, et dans ces configurations particulières, des formes clairement toniques *m(o/e)i*, *t(o/e)i*, dont le timbre spécifique est ici directement corrélé à la tonicité :

*Adam* 420 *Adam* : *Fui tei* de ci !  
le diable : Que dit, *Adam* ?  
*Adam* : *Fui tei* de ci, tu es Sathan !

*Reis* XXX, 16 *Respundi* li vadlez : « *Jure mei* par Deu que tu ne m'ociras ne a mun seignur ne me liveras, é jo t'i merrai. »

Ces formes sont absolument spécifiques à l'impératif, puisque, tout en restant clitics, elles acquièrent le timbre et la tonicité qui est propre en général aux pro-SN disjoints du verbe. G. Moignet signale de même l'usage en ancien français, dans les dialectes de l'Ouest, des formes toniques *lei* :

*Gaufrey* 114 *Che* est *Gaufrey* li ber, *sachiez lei* sans douter.<sup>528</sup>

Le français moderne lui-même, malgré les apparences, a maintenu la distinction, certes ténue, entre un *le* conjoint tonique, exclusivement réservé à l'impératif, et un *le* atone, caractéristique de l'antéposition : cette distinction est d'ailleurs parfois interprétée elle aussi comme une légère nuance de timbre<sup>529</sup>. Nous devons donc de la même façon tenir pour tonique l'enclitique *me* dans l'occurrence suivante de moyen français<sup>530</sup> :

*Oraisons* 78 De mes choses, Sire, recostes me monde, et *pardonne me*, s'il te plest, mes pechiez. Sire, je te pri humblement que les desiriers de la char vueilles trayre hors de moy.

Toutes les autres formes de clitique régime, comme *les*, *lor*, *vos*, *nos*, *en*, *i*, sont parfaitement susceptibles, en conservant leur qualité vocalique, de recevoir l'accent lorsqu'elles relèvent du stade *S2*. Quant aux clitics sujets postposés à l'impératif, ils devaient être toniques pour la même raison, et ne se distinguaient donc pas du tout formellement de leurs homologues encore rares en prédication en ancien

<sup>528</sup> Exemple emprunté à Moignet, 1973, p. 133, qui en cite deux autres.

<sup>529</sup> Voir Pellat, Riegel et Rioul, 1994, p. 44.

<sup>530</sup> Gossen, 1976, p. 144, signale que le pronom personnel faible *me* apparaissait relativement couramment derrière l'impératif en ancien picard. Sa tonicité était fonction de l'amorce vocalique du mot qui suit.



français<sup>531</sup>, de forme et de tonicité équivalente. Dans le stade S3, les clitiques, lorsqu'ils sont placés, par l'effet de l'incidence externe de la prédication, devant le verbe, sont atones. La saisie S3 induit donc la conception d'une série de clitiques atones *la, li, les, leur, vous, nous, en, y*, qui lui est spécifique; d'un *le* atone, mais aussi et surtout d'un *me* et d'un *te* atone.

La différence systématique entre les deux modalités se traduit donc, à travers la syntaxe clitique dans l'invention d'un dédoublement spécifique du paradigme morphologique des clitiques. La personnalité de l'impératif comme saisie médiane dans le mouvement continu de construction de la phrase nucléaire trouve donc là encore sa traduction sémiologique à l'échelle syntagmatique.

Toutefois, dans les cas où l'enclitique complément du verbe impératif n'occupe pas la dernière place dans le mot phonétique, il n'a pas de raison de porter l'accent. Cela peut se produire soit en cas de combinaison enclitique derrière le verbe :

*Robin*, 14, le chevalier à Marion : Par amour, / Douche puchele, or me contés / Pour coi ceste canchon cantés / Si volentiers et si souvent : / « Hé ! Robin, se tu m'aimes, / Par amours, *maine m'ent* »

*Roland* 498 *Livrez le mei*, jo en ferai la justise.

C'est alors bien sûr le dernier clitique qui porte l'accent, non les autres ; cette combinaison peut entraîner une élision en cas d'amorce vocalique du clitique qui suit (premier exemple). L'enclitique est également atone derrière le verbe impératif dans le cas où le suit un terme conjoint non clitique particulièrement solidaire du point de vue prosodique. Ainsi, dans les occurrences suivantes :

*Palatinus* 800, le forgeron à Malchus : Je vous proy, *escusés me bien*.

*Fontaine* 2501 Et puis elle le resgarda / Et de son droit braz l'embrassa / Et li dist : « Amis, *traï te sa !* / En sousriant. »

la présence de l'adverbe (monosyllabique) qui suit empêche probablement l'enclitique de porter l'accent. Un même enclitique devra donc être tenu pour atone, alors qu'il pouvait être considéré comme tonique s'il terminait le mot phonétique<sup>532</sup>.

<sup>531</sup> Ils s'en distinguaient cependant, nous l'avons vu, par leur statut syntaxique de clitique.

<sup>532</sup> Voir ci-dessus l'exemple tiré du *Livre des Oraisons*. Les conséquences sur le Svi et sur la sémiologie des enclitiques de la loi morpho-phonologique universelle qui fait porter en français l'accent sur la dernière syllabe du mot phonétique sont également évoquées et illustrées, pour l'ancien français, par Moignet, 1973, p. 132, et, pour le moyen français, par Martin et Wilmet, 1980, p. 160. Moignet, qui parle de « formes atones », cite deux exemples où le clitique *te* intervient derrière l'impératif « en fin de proposition ». La tonicité étant essentiellement selon nous une conséquence de la position du constituant dans le mot phonétique, elle ne saurait être regardée comme une qualité intrinsèque du pronom : nous ne voyons donc pas de raison pour ne pas considérer que l'enclitique *te* porte l'accent dans les occurrences citées, qui s'apparentent simplement à notre exemple tiré d'*Oraisons* 78, ou à tout syntagme du type « prends-*le* » en français moderne. La qualité phonétique du timbre du pronom ne permet pas de préjuger de sa tonicité. Nous rejoignons plutôt sur ce point la très bonne analyse que propose Ménard,

1. 2. 2 Les clitiqes T/V/N réfléchi (ou sujets) conjoints au verbe impératif, opérateurs syntaxiques de clôture du procès.

S'agissant de l'impératif, on peut rapprocher le rôle des clitiqes sujets attestés en diachronie de celui des clitiqes réfléchi T/V/N dans certaines structures pronominales où ils ne réfèrent pas à un actant réellement distinct :

*Renart* 1101 Se Dex vos gite de cest plet, / *Gardés vos* bien del renchooir.

*Roland* 1794 *Adubez vos*, si criez vostre enseigne, / Si sùrez vostre maisnee gente : / Asez oez que Rollant se dementet !

*Reis* X, 20 : *Partisiez vos* par voz lignages é par les maignées e estez severalment devant nostre Seignur

Au début de notre période, nous relevons d'ailleurs, pour un même verbe « pronominal », à côté de tournures impératives qui engagent en effet un clitique réfléchi, certaines autres qui l'excluent. Les occurrences suivantes, tirées de la coupe synchronique du XIII<sup>e</sup> siècle, attestent ce phénomène dans des Svi qui engagent les deux verbes *taisiez* et *traîés* :

*Dole* 1401 L'empereres celui apele / en sus de gent vers la chapele : / « Nicholin, foi que doiz honor, / or di, veís tu sa seror ? / - *Tesiez*, fet il, ne dites mes ! »

*Tristan* 97 Quant ele entent que cil du castel aloient en tel maniere criant pour lour signeur « Veés chi le boin cevalier ! », ele commence encontre a crier, tant com ele puet : « *Taisiés vous*, gent maleüreuse ! »

*Robin*, 374, Marion : Biau sire, *traîés vous* ensus / De moi ; si feré(s) grant savoir.

*Robin*, 78, Marion au chevalier : Sire, *traîés* ensus de moi !

---

1988, p. 56-57 : fondée presque exclusivement sur des occurrences d'impératif, elle présente en outre l'intérêt de distinguer la notion de groupe rythmique en francien et en picard.

Dans un Svi, un clitique T/V/N ne représente jamais qu'une redondance syntaxique par rapport à la désinence verbale. Reprenant à notre compte les analyses sémantiques de L. Melis à propos des tournures pronominales en général, nous proposons de voir dans tous les clitiqes T/V/N conjoints au syntagme verbal impératif, y compris les clitiqes sujets, des « opérateurs de clôture »<sup>533</sup> du procès, qui ramènent la tension processuelle à son origine. Le clitique T/V/N en effet, quelle que soit sa fonction, représente toujours dans le Svi l'agent d'un procès non encore exécuté, mais seulement institué par le locuteur : lorsqu'il apparaît, il scelle cette institution puisqu'il symbolise derrière le verbe, à l'intérieur de l'énoncé même, la prise de relais de l'interlocuteur.

Dans certaines configurations pragmatiques bien particulières, le locuteur est à lui-même son propre interlocuteur. Si un verbe impératif intervient dans ce cas, c'est que la distinction des deux pôles interlocutoires est rhétoriquement maintenue : le locuteur délibère avec lui-même<sup>534</sup>. Un clitique T/V/N, s'il apparaît derrière le verbe impératif, marque alors la prise de relais de l'interlocuteur rhétorique à l'intérieur de l'énoncé :

*Fontaine* 2512 Adont Venus qui la conseille / Dist : « Cils amans encor sommeille. / *Partons nous*,  
einsois qu'il s'esveille. »

*Ovide* 317 Quant elle vit apertemant / Qu'ele par nul chastiemant / Ne porroit amours estrangier, / Ne  
soi de Jason eslongier, / Et que riens ne vault contredit, / A soi meïsmes pense et dit : « Medea, fole,  
*sæuffre toi !* »

C'est le cas en particulier avec les clitiqes N, dont la référence engage à la fois les deux pôles de l'interlocution. Les clitiqes T/V se contentent de sceller l'institution en orientant le procès impératif en direction de l'interlocuteur, fût-il confondu, dans la situation pragmatique, avec le locuteur lui-même. Ces clitiqes interviennent nécessairement dans le Svi comme des opérateurs syntaxiques de clôture du procès, dont la référence se confond toujours avec celle de la désinence du verbe impératif. Ils sont toujours soit sujets, soit réfléchis, jamais compléments non réfléchis. Dans le tableau qu'E. Benveniste a consacré aux pronoms clitiqes qui en français moderne apparaissent derrière le verbe impératif<sup>535</sup>, apparaissaient déjà quelques incompatibilités, que confirme notre étude diachronique :

---

<sup>533</sup> Voir Melis, 1990, p. 65 et suivantes.

<sup>534</sup> Nous avons étudié particulièrement l'effet de sens produit par l'usage des impératifs en *-ons* de délibération dans les monologues. Voir notre première partie.

<sup>535</sup> Benveniste, 1974, p. 206.

paradigme verbal	forme faible inclusive	forme faible exclusive	forme forte
nature du clitique	<i>-ons</i>	<i>-ez</i>	<i>-e</i>
V	? donnons-vous	<i>donnez-vous</i>	? donne-vous
T	? donnons-toi	*donnez-toi	<i>donne-toi</i>

*T et V, opérateurs syntaxiques de clôture du procès impératif*

Seuls les combinaisons syntagmatiques représentées en italiques apparaissent pleinement pertinentes dans l'histoire de la langue.

1. 2. 3 Les clitiques M/N (non réfléchis) conjoints au verbe impératif, opérateurs pragmatiques de clôture du procès.

Le caractère mixte du clitique N lui permet d'apparaître derrière les deux termes du paradigme impératif autres que *-ons*, et ce tout au long de notre diachronie :

*Manières 1312 Et Dex, biau Sire, biau dolz Pere, / sainte Marie, dolce Mere, / saint Michel, saint Pou et saint Pere, / defendez nos d'ital misere. / Saint André, saint Johan Bautiste / et saint Johan l'Evang(e)liste, / saint Vincent, saint Lorenz, saint Siste, / defendez nos do leu tan triste. / Saint Gorge, saint Garin, saint Blaise, / saint Eutachë (et) saint Nicaise, / saint Ypolite, saint Gerveise, / defendez nos d'ital meseise. / Saint Estenvre, saint Dionise / et saint Thomas et saint Morise, / saint Nicolas et saint Soplise, / defendez nos d'infernal prise. / Saint Germein, saint Lou, saint Meleine, / sainte Marie Madeleine, / toz les sainz Damledé demeine, / defendez nos d'infernal peine.*

*Cléopâtre, 1127, le chœur : Mais dy le nous, dy, il ne nuira rien.*

*Le Cid* 1534, Valère au Roi : *Sauvez-nous* de sa main, et redoutez les Dieux.

On a donc bien le tableau complet des compatibilités suivantes :

paradigme verbal	forme faible inclusive	forme faible exclusive	forme forte
clitique N	<i>donnons-nous</i>	<i>donnez-nous</i>	<i>donne-nous</i>

*N*, opérateur pragmatique de clôture du procès impératif

Le clitique N est bien, dans tous les cas, au même titre que T et V, un opérateur de clôture du procès, puisqu'il oriente la tension processuelle, non vers l'extérieur, mais vers l'intérieur de son aire d'exercice, laquelle, dans le cas de l'impératif, correspond à l'espace de l'interlocution. Il n'est toutefois pas nécessairement un opérateur syntaxique de clôture<sup>536</sup>, mais, dans le cadre étroit de l'interlocution qu'impose l'impératif, un opérateur pragmatique de clôture du procès. C'est-à-dire que, lorsqu'il apparaît derrière un verbe impératif, N recentre le procès autour de la communauté interlocutoire et du locuteur. Le syntagme impératif est scellé, non par la prise de relais de l'interlocuteur, mais, à partir de cette prise de relais, par le retour au locuteur : le locuteur s'institue donc lui-même comme la cible du procès. Nous constatons exactement le même fonctionnement avec le clitique M, qui peut donc lui aussi être considéré, dans le Svi, comme un opérateur pragmatique de clôture du procès. Les exemples suivants l'attestent tout au long de notre diachronie :

*Cligès* 1829 : Seigneur, fet il, sanz contredit, / Se vos volez m'amor avoir, / Ou face folie ou savoir, / *Creantez moi* ma volanté.

*Robin*, 14, le chevalier à Marion : Par amour, / Douche puchele, or me contés / Pour coi ceste canchon cantés / Si volentiers et si souvent : / « Hé ! Robin, se tu m'aimes, / Par amours, *maine m'ent* ».

*Fierabras*, 6 Quant elle eut dit, le roy respond : « Tu m'as demandé ung point et passaige qui m'est troupp difficile a octroyer, que je doyve relinquir a mes dieux par lesqueulx je me gouverne pour adourer ton seul dieu, du quel tu m'as parlé. *Demande moy* aultre chose, et de bon cuer je le ferai. »

*Prince de Condé* 399, *O mon Dieu*, dit il, *vous le voulez, votre volonté soit faite* : *je me jette entre vos bras ; donnez-moi la grâce de bien mourir.*

L'équivalence entre les clitiques M et N est d'ailleurs reconnue sémiologiquement par certains tours impératifs en moyen français, où un clitique M apparaît derrière une forme en *-ons* en lieu et place du clitique N également possible à la même époque :

*Miracle* 580<sup>537</sup>, le bourgeois : *Alons m'en*, de par Dieu, alons, / Puis qu(e) ainsi est.

*Miracle* 423, la sage-femme : Sa, *alons m'ent*.

*Miracle* 50, la femme de chambre : Dame, volentiers le feray ; / Je n'en seray mie rebource. / Vez cy les heures en leur bource. / *Alons nous ent*.

D. Englaender, qui constate également que ce syntagme *alons m'en* n'apparaît qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, en propose une explication strictement mécanique : *m'*correspondrait ici à un morphème désinentiel verbal, extrait d'une forme *alom* ou *alomes* non nasalisée ; le copiste, en écrivant *alons men*, insérerait le *n* disparu de la prononciation par souci étymologisant, mais noterait en même temps la prononciation courante, restituée comme particule post-verbale<sup>538</sup>. Cette explication, qui rejette un peu vite l'hypothèse clitique, ne nous semble pas très convaincante. Elle néglige en effet d'une part que la normalisation désinentielle des formes d'impératif en *-ons* a eu lieu assez tôt dans l'histoire de la langue<sup>539</sup>. D'autre part, elle ne prend pas en compte le fait que, dans la période immédiatement précédente, la forme *alons* pouvait apparaître seule devant *en* (latin *inde*), contrairement aux deux autres termes de la conjugaison impérative de ce verbe :

*Garçon* 231, l'aveugle au garçon : *Va t'ent*, je te tieng a ami.

*Garçon*, 72 le garçon à l'aveugle : Sire, ne puis avoir nule rien ; / *alons ent* ; que Diex lor doit honte !

*Robin*, 307, Marion : *Alés vous ent* ! Laissié(s) m'ester, / Car je n'ai a vous que parler.

Ces faits nous semblent infirmer l'hypothèse d'une formes *alomes* qui se serait conservée continûment, mais montrent aussi que la forme paradigmatique régulière *allons-nous-en* s'est établie assez tardivement. Pareille évolution diachronique d'un syntagme impératif où l'argument est implicite à un syntagme où il est explicite sous forme M/N manifeste sans doute plus généralement deux propriétés des clitiques M/N conjoints au verbe impératif. D'une part, du fait sans doute de leur statut de vecteurs d'une réflexion pragmatique derrière un impératif, l'expression de ces clitiques compléments est sans doute moins obligatoire en ancien français que plus tard dans l'histoire de la langue. D'autre part, la langue, à partir du moment où elle en a rendu l'expression plus nécessaire, n'a pas procédé par strict alignement paradigmatique dans le syntagme, mais a préféré affirmer davantage l'appariement M/N, l'un ou l'autre pouvant, au moins sur une courte synchronie, apparaître indifféremment derrière la forme *alons* et devant

<sup>536</sup> Au sens strict où Melis, 1990, p. 65, utilise cette expression pour caractériser les pronoms réfléchis, dont la référence est la même que celle du sujet ou de la désinence verbale (coréférence syntaxique).

<sup>537</sup> Le même syntagme est attesté aux vers 524 et 332.

<sup>538</sup> Englaender, 1889, p. 20.

<sup>539</sup> Nous renvoyons à la séquence sur la désinence *-ons* d'impératif, dans notre première partie de morphologie.

*en*. C'est bien que, à l'instar des clitiques sujets, les clitiques compléments qui renvoient au locuteur n'ont pas tout à fait le même statut derrière un verbe impératif ou devant un prédicat verbal.

#### 1. 2. 4 Ordre des clitiques compléments T/VN, M/N et L/E/I derrière le verbe impératif.

Les combinaisons de clitiques T/V/N et M/N derrière le verbe impératif sont relativement limitées, et, le plus souvent, non pertinentes. Si nous considérons en effet les différents procès représentés dans l'échelle thématique<sup>540</sup> :

1 : verbe isolé	prie	chante	réponds
	entre	regarde	donne
frappe	mange	fuis	marche
dors	aime	parle	

la combinaison syntagmatique de tels verbes impératifs à un seul clitique M/N est en général pertinente, sauf dans le cas des verbes intransitifs :

2 : verbe + M/N	prie-moi	chante-moi	réponds-moi	
	*entre-moi	regarde-moi	donne-moi	
	frappe-moi	mange-moi	fuis-moi ?	marche-moi
	*dors-moi	aime-moi	parle-moi	

De la même façon, la combinaison du verbe impératif à un seul clitique T/V/N reste généralement pertinente, même si les exceptions (verbes refusant, pour plusieurs raisons, un réfléchi conjoint) sont légèrement plus nombreuses que dans le cas précédent :

3 : verbe + T/V/N	?prie-toi	chante-toi	réponds-toi
	*entre-toi	regarde-toi	donne-toi
	frappe-toi	?mange-toi	fuis t'en ?marche-toi
	*dors-toi	aime-toi	parle-toi

Dans la séquence *fuis t'en*, que l'on peut interpréter comme de référence exclusivement déictique<sup>541</sup>, le clitique T/V/N<sup>542</sup> précède le clitique E. Cet ordre prévaut derrière le verbe impératif à toutes les époques de l'histoire du français où une telle combinaison est attestée, c'est-à-dire tout au long de notre diachronie :

*Renart* 1178 *Vien t'ent* : maleoite soit l'eure / Que tu onques nasquis de mere ! - Belement le dites, baux frere ! / *Alon nos ent* en pes amblant.

*Isabeau* 81 Et derechief ledit roy envoya la seconde foiz autres de ses serviteurs et leur dit : « Dittes a ceux qui sont semons aux nopces que mon disner est tout prest ; mes buefs gras sont occis et ma volaille et toutes choses sont prestes. *Venez vous en* aux nopces. »

*Pathelin* 1159 Maître Pierre au berger : *Vien t'en* apres moy : nous n'iron / Toy et moy ensemble pas en voye.

*Le Médecin volant* 32, Sganarelle : Mais *fuyez-vous-en*, le voici.

<sup>540</sup> Rappelons que cette échelle est constituée à partir de verbes impératifs isolés qui répondent à certaines conditions de généralité sémantique (indice de procès = 4). Il est utile de l'utiliser ici dans la mesure où elle rassemble la plus grande diversité thématique possible de procès.

<sup>541</sup> Dans ce genre de constructions (comme dans *va t'en*, *viens t'en*) le clitique E peut en effet s'interpréter comme un déictique (*en = d'ici*).

<sup>542</sup> Ce peut être également le clitique M, dans la tournure *alons m'en*. Voir ci-dessus les occurrences que nous citons.



Existe-t-il une structure syntagmatique similaire qui combinerait, derrière le verbe impératif, à la fois un clitique T/V/N et un clitique M/N ? Si nous restreignons les combinaisons aux seuls verbes qui produisaient des syntagmes pertinents en 2) et 3), nous obtenons<sup>543</sup> :

4 : \*verbe + T/V/N + M/N

*prie-te-moi	*chante-te-moi	*réponds-te-moi
*regarde-te-moi	*donne-te-moi	
*frappe-te-moi	*mange-te-moi	*fuis-te-moi

5 : \*verbe + M/N + T/VN

*prie-me-toi	*chante-me-toi	*réponds-me-toi
*regarde-me-toi	*donne-me-toi	
*frappe-me-toi	*mange-me-toi	*fuis-me-toi

La langue n'a pas eu à choisir entre les deux syntaxes clitiques théoriques 4) et 5), la combinaison déictique qu'elles implique est *a priori* exclue sous cette forme. Nous n'avons rencontré qu'une occurrence de moyen français qui se rapproche de cette combinaison purement clitique :

*Oraisons* 76 Sire, acrois mon desirier, et *donne moy toy*, que je demande, car, se toutes choses que tu as faites tu me donnoies, il ne soufiroit pas a moy, ton servant, sans toy. Vray Dieu, *donne donc toy a moy*, s'il te plaist, *rent moy a toy*, car c'est ce que j'ayme, // car a toy seul, vray Dieu, suy je tenuz et en ta douce memoyre me delite. Ve ci, Sire, que, quant m'arme pense et souspire a toy et considere ta inexplicable pitié, le visaige de la char li fait grans perturbations et cogitations.

Cette combinaison sporadique *donne moy toy* (qui engage ici deux timbres forts, il faut le remarquer) s'efface vite, dans le même texte, au profit d'une combinaison mi-clitique, mi-pro-SN, plus régulière. Si en effet le locuteur et l'interlocuteur constituent vraiment, en dehors de l'agent, les deux arguments thématiques précis du procès<sup>544</sup>, alors le recours analytique à un pro-SN disjoint derrière préposition est en général nécessaire :

*donne-te-moi	donne-toi à moi
---------------	-----------------

<sup>543</sup> Nous appliquons ici conventionnellement la règle phonologique, induite des séquences de type *dis-le-moi*, qui veut que seul le dernier clitique porte l'accent et verra donc le timbre de sa voyelle modifié. Nous renvoyons sur cette question à notre séquence a) ci-dessus.

<sup>544</sup> Cette situation semble ne pouvoir se produire que dans le cas des verbes trivalents qui peuvent admettre un SN animé comme objet direct (cas de *donner/offrir* en français, mais non de *dire* par exemple).

Dans ce cas, seul *toi* est clitique, et non *moi*. Il n'est d'ailleurs pas exclu que, dans la séquence *donne moy toy* attestée ci-dessus, le second pronom soit un pro-SN synthétique<sup>545</sup>. Cette lecture permettrait d'expliquer le timbre du pronom clitique *moy* : intervenant en fin de séquence clitique, il est naturel qu'il porte l'accent et que son timbre soit modifié.

Tant que la référence du syntagme reste exclusivement déictique, le seul problème relatif à l'ordre des enclitiques compléments qui se pose massivement à la langue est celui de E par rapport à T/V/N. La solution alors adoptée est constante en diachronie, et d'ailleurs similaire à celle retenue dans les cas de proclise (prédication, syntagmes impératifs non canoniques).

Les deux séries clitiques T/V/N et M/N sont nécessairement déictiques, au sens où elles représentent directement les acteurs de l'interlocution dans laquelle s'inscrit naturellement l'impératif. Nous avons vu que le clitique E (*en*) pouvait lui aussi, dans certaines tournures qui engagent des verbes de mouvement, s'interpréter comme un déictique. Il n'en va pas tout à fait de même du clitique I (*y*), même lorsqu'il apparaît derrière le même genre de verbes de mouvement. Soit par exemple les occurrences suivantes de moyen français :

*Miracle* 32, le bourgeois à sa femme : Il est temps d'aler a l'eglise / Pour oïr le divin servise / Et le sermon c'on y doit faire ; / Venez y, ma suer debonnaire.

*Miracle* 938, le conte au chevalier : Alons y tost ysel le pas. / Vous deux m'aiderez a jugier. / Alez devant, alez, Sohier, / Que je vous voie.

*Mélusine* 48 Alez y et sommez le roy des Bretons comment il vous reçoive en droit, et que se vostre pere avoit occiz son nepveu sur son bon droit, en gardant sa vie, et que, pour doubte de la puissance du dit roy, il n'avoit soy osé tenir ou país, mais s'estoit estrangiez.

Dans les deux premiers exemples au moins, le fonctionnement endophorique de I ne peut être absolument exclu, quand bien même il annoncerait un déictique moins équivoque (*devant*). Endophorique ou déictique, il n'apparaît en tout cas jamais combiné, dans ces tours qui engagent des verbes de mouvement, à un clitique T/V/N ou M/N, et la question de l'ordre d'apparition des clitiques ne se pose pas comme elle se posait avec le clitique E.

---

<sup>545</sup> Même en français moderne, un pro-SN n'intervient pas toujours nécessairement dans un tour analytique, derrière une préposition ou renforcé par un adjectif régulateur. Ex : « *Moi*, je veux bien. », « Il est malin, *lui*. ». L'ancien français, plus proche du latin synthétique, pouvait encore assez facilement exprimer par la flexion morphologique ce que le français moderne ne pourrait exprimer sans préposition.

Lorsqu'ils ne sont pas conjoints à un verbe de mouvement, les clitiques E et I sont en général plus clairement endophoriques. Ils équivalent respectivement aux Sp *de* + SN et *à* + SN<sup>546</sup> :

*Céline* 77, Quoy qu'il en soit, dit Meliandre, j'ay donc tout ce qu'il vous faut pour vous escouter favorablement : et pour vous empescher d'en douter, sçachez que j'ayme esperduement la plus aimable personne *du monde*. De grace reprint Ariston, *exceptez en* celle qui a conquis mon cœur, car elle ne peut estre surpassée par nulle autre, soit en beauté, soit en merite.

*Horace* 1481, Valère au roi : Souffrez donc, ô grand Roi, le plus juste des rois, / Que tous les gens de bien vous parlent par ma voix. / Non que nos cœurs jaloux de *ses honneurs* s'irritent ; / S'il en reçoit beaucoup, ses hauts faits le méritent ; / *Ajoutez-y* plutôt que d'en diminuer : / Nous sommes tous encor prêts d'y contribuer ; / Mais puisque d'un tel crime il s'est montré capable, / Qu'il triomphe en vainqueur, et périsse en coupable.

Ce fonctionnement référentiel général les rapproche du clitique L, qui représente toujours dans le syntagme un objet *a priori* extérieur au champ de l'interlocution :

*Erec et Enide* 454 Bele douce fille, prenez / *Ce cheval* et si le menez / An cele estable avoec les miens ; / Gardez qu'il ne li faille riens : / *Ostez li* la sele et le frein, / Si li donez aveinne et fein, / *Conreez le* et estrilliez / Si qu'il soit bien aparelliez.

La plupart des compléments, SN ou Sp, qui apparaissent dans la dépendance syntaxique du verbe, peuvent donc être remplacés paradigmatiquement par un clitique L ou E/I. Cette possibilité paradigmatique de cliticisation n'est spécifique ni au Svi, ni à une synchronie particulière. Il s'agit simplement ici de l'application particulière au cas du syntagme verbal impératif du fonctionnement endophorique propre plus généralement à la série clitique L/E/I.

La combinaison de ces clitiques L/E/I n'est pas contrainte comme celle des déictiques, qui ne réfèrent par définition qu'à une série très limitée d'objets<sup>547</sup>. Un verbe impératif peut ainsi très facilement être suivi de deux clitiques L, dans la mesure où la référence du premier peut être clairement indépendante de celle du second. Ce surcroît de variabilité combinatoire clitique est néanmoins régi en langue par un ordre déterminé des clitiques les uns par rapport aux autres, qui n'est guère sujet à évolution en diachronie. Nous ne ferons donc ici que compléter, à partir de notre propre corpus, ce qui a déjà été très bien établi par J. Pinchon, à propos notamment des combinaisons qui engagent E ou I<sup>548</sup>.

Les clitiques L/E/I peuvent d'abord se combiner entre eux derrière le verbe impératif. Les combinaisons E+E, I+I et E+I sont exclues, sans doute pour les mêmes raisons qui faisaient rejeter *\*donne-te-moi*. En revanche, les combinaisons L+L, L+E ou L+I sont pertinentes et attestées derrière un verbe

---

<sup>546</sup> Sur cette question de la référence des clitiques *en* et *y*, on consultera avec profit la première partie de la thèse de J. Pinchon, (Pinchon, 1972, p. 23 à 248). Cette thèse porte sur le français moderne au sens large.

<sup>547</sup> Ceux de l'interlocution.

impératif. D'autre part, les clitiques L/E/I peuvent se combiner à un clitique issu d'une des deux séries déictiques, T/V/N ou M/N. Dans toutes ces combinaisons non exclusivement déictiques, l'ordre des clitiques obéit toujours, tout au long de notre diachronie, à des règles rigoureuses. Si l'un des clitiques a la fonction de complément direct, le syntagme suit l'ordre fonctionnel /verbe + complément direct + complément indirect/ :

*Roland 498 Livrez le mei*, jo en ferai la justise.

*Guillaume 625 Et ne por quant, menés nos i*, / Mais que ne soit trop loing de chi, / Si verrons u li enfant gisent.

*Cléopâtre, 1127, le chœur* : Mais *dy le nous*, dy, il ne nuira rien.

*Mélite 359, Tirsis* : Tes vanitez à part, *repose t'en* sur moy, / Que celle que j'ay veüe est bien autre que toy.

Si aucun clitique n'est complément direct, alors la seule combinaison pertinente est celle d'un élément de l'ensemble T/V/N/M/L à E ou I, nécessairement dans cet ordre :

*Roland 247 Respunt dux Neïmes* : Jo irai, par vostre dun ! / *Livrez m'en* ore le quant e le bastun.

*Tiers Livre 377* : Pantagruel rien ne replicquant, continua Panurge, et dist avecques un profond souspir. « Seigneur, vous avez ma deliberation entendue, qui est me marier, si de mal encontre n'estoient tous les trous fermez, clous, et bouclez : je vous supply par l'amour, que si long temps m'avez porté, *dictez m'en* vostre advis. »

Au-delà de notre diachronie, ces règles qui régissent l'ordre des clitiques sont restées les mêmes<sup>548</sup>. Celui-ci correspond linéairement à l'ordre observé dans les cas où c'est la proclise qui a cours. Il y a donc là un invariant syntaxique qui transcende aussi bien les différents états synchroniques de la langue que la distinction systématique des modalités.

---

<sup>548</sup> *op. cit.*, p. 347 à 351. J. Pinchon recourt à une argumentation phonologique très convaincante pour expliquer l'impossibilité de certaines combinaisons.

<sup>549</sup> Nous négligeons ici certains dialectes ou niveaux de langue du français contemporain, qu'évoquent notamment Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p. 204.



### 1. 3 INTERPRÉTATION SYSTÉMATIQUE DE LA SYNTAXE CANONIQUE ENCLITIQUE DANS LE SVI.

Nous avons jusqu'ici décrit dans le détail l'évolution ou la permanence diachronique des Svi enclitiques. Il nous faut maintenant les prendre en compte à un niveau plus général. La réalisation enclitique du Svi doit en effet être reliée au continuum de la phrase nucléaire : nous pourrions ainsi commencer<sup>550</sup> à étayer notre hypothèse du caractère non mécanique, mais bien systématique, du placement des clitiques dans le syntagme verbal impératif. La position canonique des clitiques derrière le verbe est caractéristique de la saisie S2 du continuum de la phrase nucléaire. Nous n'avons jusqu'ici expliqué cette postposition que dans le cas des clitiques sujets qui apparaissent historiquement dans certains Svi : la postposition est alors le signe que le clitique dépend directement du syntagme verbal et n'a pas le statut de prédicat caractéristique du stade ultime de la construction de la phrase nucléaire :

<i>S2 institution</i>	<i>S3 prédication</i>
<i>AF ce sache tu</i> <i>voy tu</i>	<i>Que tu le saches importe peu</i> <i>Tu sais bien tout cela</i>
<i>Svi = V+ tu</i>	<i>SV = prédicat</i>
<i>tu, désinence syntagmatique</i>	<i>tu, sujet extérieur incident au prédicat</i>

Ce modèle suppose que l'on accepte l'idée d'une construction progressive de la phrase simple, l'idée par conséquent de l'antériorité systématique des phrases sans incidence sujet/prédicat par rapport à celles qui ont développé cette incidence. Sur le plan syntaxique, il exige que l'on fasse confiance aux signes, c'est-à-dire, en définitive, que l'on reconnaisse la personnalité de l'impératif en langue.

Or, cette personnalité n'est en général<sup>551</sup> pas davantage reconnue sur le terrain de la syntaxe que sur celui de la morphologie. Soucieux de ramener les incontestables particularités de surface de la syntaxe clitique de l'impératif à un simple cas particulier mécanique, la plupart des syntacticiens rejette en général l'idée que le système aurait produit une règle clitique spécifique à l'impératif<sup>552</sup>. En ce qui concerne notre diachronie en particulier, P. Skarup est l'un de ceux qui formulent le plus nettement ce choix théorique. Il convient ici d'examiner précisément son raisonnement :

Si la postposition des pronoms < régimes > est plus fréquente auprès de l'impératif qu'auprès des autres modes, ce n'est pas que la place des pronoms ne suive pas les mêmes règles (les hypothèses I et II) auprès des trois modes jusqu'à la généralisation de l'antéposition dans les propositions non volitives, mais c'est que la zone préverbale est plus souvent vide devant l'impératif que devant les autres modes. Il n'y a pas en ancien français de *règle* disant que la postposition soit normale auprès de l'impératif positif. On peut même prétendre qu'il n'y a pas de règle pareille en français moderne : il y a l'hypothèse I, et il y a une autre règle disant que la zone préverbale est toujours vide en français moderne.<sup>553</sup>

Ces « hypothèses I et II » ont été formulées au début du chapitre VI dont ce passage est extrait :

(I) un pronom régime qui précède le verbe fini dans la zone verbale est <...> précédé lui-même d'un signe qui se trouve placé dans la proposition, et inversement, (II) un signe qui se trouve placé dans la proposition est suivi d'un pronom régime précédant son verbe.

En toute rigueur, ces hypothèses, ainsi formulées, ne s'appliquent qu'aux clitiques régimes. Elles ne rendraient donc pas compte de la position derrière le verbe impératif des clitiques sujets, à propos de laquelle nous avons noté plus haut qu'en définitive Skarup ne l'expliquait pas. En ce qui concerne les clitiques régimes, l'explication de leur position générale par la combinaison d'une simple règle mécanique

---

<sup>550</sup> Nous devons ensuite compléter cette première interprétation systématique par celle des Svi proclitiques. Ce sera le principal objet de la deuxième séquence de cette partie de syntaxe.

<sup>551</sup> G. Zink est l'un des rares syntacticiens qui rattache ce qu'il appelle le « déplacement » des clitiques derrière le verbe impératif à « une opposition voulue aux autres modes d'énoncés. » Il rapproche cette particularité de la postposition très générale du régime nominal : « La phrase injonctive tend à s'unifier en donnant la priorité au procès à exécuter sur l'objet de sa visée, selon un schéma V Rp / Rn, senti comme l'agencement le mieux approprié à la formulation énergique d'une mise en demeure ; alors que les phrases assertives et interrogatives restent bâties sur une double norme, suivant la nature, pronominale ou nominale, du complément-objet (Rp V # V Rn) » (Zink, 1997, p. 189).

<sup>552</sup> Cette position théorique n'exclut pas évidemment la représentation de règles strictement mécaniques (et non systématiques) qui rendent compte de la particularité clitique du SV impératif. La tradition chomskyenne fait ainsi appel, pour expliquer la place des clitiques en français en général, à une règle de transformation par déplacement, qui ne s'applique que dans certaines conditions. Kayne, 1975, p. 72 à 105, développe un raisonnement en ce sens, à partir d'exemples construits en français moderne.

<sup>553</sup> Skarup, 1975, p. 366.

(que Skarup nomme « hypothèse ») et d'une condition syntaxique favorable présentée comme à peu près contingente, et seulement fréquente (la zone préverbale est vide), mais qui devient progressivement règle elle-même, présente sans doute le mérite de la cohérence, mais non celui de la simplicité. Elle laisse en particulier entendre que la postposition des clitiques constituerait en général en langue un cas particulier (explicable mécaniquement) par rapport à la disposition fondamentale que serait l'antéposition. Or, plusieurs faits linguistiques généraux permettent de douter de cette pétition de principe.

Tout d'abord, le français, en se distinguant du latin, a progressivement abandonné à tous les modes le maintien du verbe en position finale, et adopté de façon générale l'ordre VO, encore général en français moderne dans le cas où O n'est pas un clitique : la postposition des clitiques régimes apparaît donc, selon ce premier point de vue assez général, comme la disposition la plus directement conforme aux rééquilibres syntaxiques imposées par le passage d'une langue synthétique à déclinaison à une langue analytique comme est le français. Selon Skarup lui-même :

à une époque située entre le latin classique et les premiers textes romans, les pronoms régimes conjoints suivaient le verbe plus souvent qu'ils ne le précédaient, hypothèse soutenue, par des arguments différents, par M. H. Ramsden (*Weak-Pronoun Position in the Early Romance Languages*, Manchester, 1963), et par nous-même (« Les descendants romans du latin *ille* », dans *Problèmes de linguistique roumaine*, Revue Romane, numéro spécial 4, Copenhague, 1970, pp. 53-73.)<sup>554</sup>

La disposition fondamentale aurait donc été d'abord la postposition à tous les modes, et, du point de vue diachronique large, c'est bien davantage l'antéposition qu'il s'agirait d'expliquer.

D'autre part, la syntaxe clitique du Svi, originale si on la rapporte à celle qui a cours sous modalité de prédication, n'est pas pour autant particulière au français : on la retrouve dans d'autres langues romanes comme le castillan ou l'italien. La comparaison syntaxique est d'ailleurs tout à fait instructive, puisqu'elle permet en l'occurrence de dégager le dénominateur commun. Alors qu'en espagnol, portugais ou italien contemporains les clitiques suivent obligatoirement l'impératif positif, ils précèdent d'autant plus logiquement l'équivalent négatif espagnol ou portugais qu'il s'agit formellement dans ces cas d'un présent du subjonctif :

espagnol :	<i>cántamelo</i>	<i>no me lo cantes</i>
portugais :	<i>da lhe, lava te</i>	<i>não lhe deias, não te laves</i>

L'impératif négatif italien peut rester formellement un impératif, mais dans ce cas le fait remarquable est que les clitiques peuvent aussi bien précéder que suivre la forme verbale :

italien :	<i>scriveteglielo</i>	<i>non glielo scrivete</i>	<i>non scriveteglielo</i>
-----------	-----------------------	----------------------------	---------------------------

---

<sup>554</sup> Skarup, 1975, p. 131.



La disposition enclitique apparaît donc à l'impératif comme la configuration romane syntaxiquement fondamentale, celle qui concerne le syntagme le plus simple, alors que la disposition proclitique semble n'être qu'une conséquence (d'ailleurs plus ou moins nécessaire) de l'application de la négation au syntagme. Etayée par la prise en compte de ces différentes réalisations romanes, se dessinerait dès lors une irréductibilité syntaxique du syntagme impératif à l'ordre clitique qui s'applique à l'intérieur de la modalité de prédication. L'antéposition générale des clitiques dans les prédications ne constitue pas dès lors un argument suffisant pour réduire la particularité syntagmatique impérative à un simple cas particulier mécanique.

Tout au long de notre période enfin, dans les phrases impératives constituées exclusivement du verbe et de clitique(s) régime(s), c'est toujours l'ordre VO qui prévaut, comme le montrent les six occurrences suivantes, tirées de chacune de nos six coupes synchroniques :

*Adam* 614, Eve : *Lai le !*

*Besant* 742 : *Revien, chaitif ! retourne tei !*

*Miracle* 516, la dame à la sage-femme : *Et pour Dieu, mon enfant, quel est ? / Dites le moy.*

*Pathelin*, 560, le drapier à Guillemette : *Dites, a(la)fin que je me voyse / Poyez moy.*

*Cléopâtre*, 1091, Octavien : *Fuy t'en, ami, fuy t'en.*

*Le Misanthrope* 563, Alceste à Célimène : *Taisez-vous.*

Cette configuration, dans laquelle le verbe impératif occupe la première place au sein de la phrase, n'est qu'un cas particulier de l'application générale et canonique de la syntaxe enclitique à la phrase impérative<sup>555</sup>. Alors que la syntaxe clitique des prédications s'est ajustée et normalisée peu à peu dans l'histoire, celle qui concerne l'énoncé impératif a conservé continûment sa simplicité jusqu'en français moderne.

Cette différence de syntaxe est selon nous liée à la construction mentale et systématique de la phrase nucléaire, de l'interjection à la prédication. Dans le stade initial *S1*, la personne n'est pas conçue systématiquement, ce qui induit qu'aucune marque sémiologique de personne n'apparaît, ni devant, ni derrière la phrase-noyau que constitue l'interjection. Dans le stade *S2*, la personne ordinale est conçue systématiquement à travers la personne /z/ qui caractérise l'impératif : les marques clitiques de cette personne ordinale peuvent apparaître, mais seulement derrière le noyau verbal de la phrase impérative *S2* canonique ; il en va de même de tous les autres clitiques (M/N, L/E/I). Dans le stade *S3* enfin, c'est la

---

<sup>555</sup> Nous nous attacherons à montrer, dans notre partie 4), que dans un certain nombre de phrases impératives et dès l'ancien français, un signifiant non phonétiquement nul peut occuper la première place, devant un verbe impératif suivi d'enclitiques.

personne cardinale qui est conçue : elle peut apparaître comme forme du substantif à la fois devant (sujet) et derrière (complément) le noyau verbal ; sous forme clitique, elle apparaît résultativement devant le verbe, de part et d'autre du point d'incidence sujet/prédicat. La configuration clitique observable dans les Svi canoniques tient à la nature particulière de la saisie *S2*, phase intermédiaire dans le processus. La syntaxe clitique canonique exprime donc en quelque façon la personnalité systématique de l'impératif dans le continuum de la phrase nucléaire.

Si la règle qui impose une sémiologie enclitique dans le Svi a réellement une signification systématique, nous pouvons prévoir qu'elle prévaudra sur toute règle strictement<sup>556</sup> mécanique qui tendrait à l'inverse à y imposer une sémiologie proclitique. Or, une telle règle strictement mécanique existe en français, dans la diachronie que nous étudions : il s'agit de la règle de « montée des clitiques »<sup>557</sup> devant le verbe recteur d'un infinitif. Cette règle, qui concerne un nombre très large d'auxiliaires et de semi-auxiliaires, s'applique obligatoirement en ancien français :

*Mort Artu* 37, 22 Il les ala veoir.<sup>558</sup>

*Roland* 753 Roland : Sire parastre, mult vos dei aveir cher : / La reregarde avez sur mei jugiet !

*Renart* 1617 La dame le fist bien baignier / Et puis ventuser et sener / Tant qu'il refu en la santé / Ou il avoit devant esté.

Or, dès cette époque, dans les Svi qui engagent le même type de verbes, elle ne s'applique pas :

*Perceval* 1004, Amis, vos avez droit. / Alez les prandrë orandroit, / Les armes, car eles sont voz.

*Garçon* 21, l'aveugle : A ! mere Dieu, veuillié me aidier !

*Mahomet* 576 Mahomet à la veuve de son maître : Se je menc, faites moi fenir / A tourment et a grant martyre.

Force est donc de constater là encore, dès le début de notre diachronie, une différence de traitement sémiologique des mêmes syntagmes verbaux, selon qu'ils relèvent de la modalité de prédication (*S3*), ou de la modalité d'institution (*S2*). Cette différence de traitement perdure tout au long de notre diachronie. Si la règle de montée des clitiques cesse d'être obligatoire en moyen français<sup>559</sup>, elle reste pertinente jusqu'en

---

<sup>556</sup> Cette nuance est importante : nous verrons que dans certaines conditions, l'insistance sémantique sur un élément du Svi réussit à lui imposer une sémiologie proclitique. Cette insistance par extraction et mise en avant d'un élément conjoint ne saurait être réduite à un fait simplement mécanique.

<sup>557</sup> Fournier, 1998, p. 80-84, définit précisément les conditions d'application et analyse la portée de cette règle en français classique.

<sup>558</sup> Nous reprenons cet exemple à Moignet, 1973, p. 352.

<sup>559</sup> Marchello-Nizia, 1979, p. 191, signale que la construction moderne, sans montée du clitique, commence à s'imposer au XIV<sup>e</sup> siècle. Martin et Wilmet, 1980, p. 158, considèrent toutefois que la norme statistique reste la montée du clitique en moyen français.

français classique, où les deux syntaxes sont possibles et concurrentes sous modalité de prédication<sup>560</sup>. A l'inverse, sous modalité d'institution, la montée du clitique est généralement exclue tout au long de notre diachronie, et jusqu'en français contemporain. Voici à titre d'illustration le comportement diachronique des clitics dans des Svi qui, dans nos relevés, engagent le verbe impératif *laisse*<sup>561</sup>:

*Charroi* 409 Rois, dit Guillelmes, *lessiez le dont ester* ; / A ceste foiz n'en quier or plus parler.

*Mahomet* 1839 Mahons dist : « *Laissiés le plourer* ; / Miels vaut Diu proier et ouer / - Qui nous a sauvé et gardé / Et qui ensi l'a esgardé - / Que il nous voelle gouvrenier / Et nostre avoir rendre et donner. »

*Perceforest* 29 Sy vous advertis que nous ne avons sonnè le cor fors pour deservir le pellerinaige et la veue du temple, et s'il vous samble que deservy l'ayons, *laissiez nous y entrer*.

*Ballade* 5, 7 Puis que ne voulés m'acorder / Ce qui pourroit mes maux guerir, / *Laissiez moy passer* ma meschance / Sans plus me vouloir assaillir / Par vostre plaisant accointance !

Dolet 106 N'empeschez doncq' cest effort glorieux : / Si je ne suys en rien pernicieux, / *Laissez moy vivre* en seurté et repos.

*Prince de Condé* 372, *Laissez-le croître*, ce roi chéri du ciel ; tout cédera à ses exploits : supérieur aux siens comme aux ennemis, il saura, tantôt se servir, tantôt se passer de ses plus fameux capitaines ; et seul sous la main de Dieu qui sera continuellement à son secours, on le verra l'assuré rempart de ses Etats.

La sémiologie enclitique prévaut continûment, et à aucun moment de notre diachronie la sémiologie proclitique n'aurait été pertinente dans ces contextes. Il en va de même dans tous les contextes comparables où la montée du clitique serait obligatoire ou seulement possible sous modalité de prédication.

Confrontée dans ces cas à deux tendances contradictoires, la langue choisit donc, par l'adoption d'une sémiologie enclitique tout au long de notre diachronie, et au-delà, de marquer la personnalité systématique de la modalité d'institution plutôt que la coalescence d'une périphrase verbale. Ceci constitue un indice supplémentaire de ce que la règle qui régit la syntaxe des clitics dans le syntagme impératif est bien systématique, et non simplement mécanique.

---

<sup>560</sup> Fournier, 1998, p. 81, propose un grand nombre de paires minimales, tirées de textes classiques, qui manifestent cette concurrence au XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>561</sup> Nous choisissons à dessein ce verbe, support de périphrase d'immixtion, car, dans les prédictions qui l'engagent, la règle de montée des clitics incidents à l'infinitif régi continue de s'appliquer obligatoirement jusqu'en français contemporain. Aucune syntaxe *S3 tu laisses \*me faire* (pour *tu me laisses faire*) ne s'est jamais imposée dans l'histoire de la langue. Le contraste systématique avec la sémiologie clitique des Svi en diachronie est donc, de ce fait, d'autant plus remarquable.

#### 1. 4 CONSÉQUENCES SÉMILOGIQUES : VARIÉTÉ DES CONTEXTES OÙ PRÉVAUT LA SYNTAXE ENCLITIQUE TOUT AU LONG DE LA DIACHRONIE.

##### Introduction :

Dans les limites de notre diachronie, la syntaxe enclitique est caractéristique de la saisie *S2* du continuum de la phrase nucléaire. Ceci ne signifie pourtant pas qu'elle s'appliquerait obligatoirement à tout syntagme impératif isolé. Nous constatons là encore un ajustement sémiologique, que caractérise une extension diachronique progressive de la syntaxe enclitique, au détriment de la syntaxe proclitique<sup>562</sup>. D'une façon générale, cette extension est univoque : nous n'avons pu relever que de rares évolutions contraires, dans laquelle un type syntaxique déterminé de phrase engage en amont (en ancien français par exemple) un Svi isolé enclitique, et en aval (par exemple, en moyen français) un Svi isolé proclitique. Nous signalerons à chaque fois ces cas particuliers.

---

<sup>562</sup> Les Svi isolés proclitiques constituent l'objet de la deuxième séquence de cette partie de syntaxe.

Si nous répartissons les phrases relevées dans notre *terminus a quo* en deux catégories, soit, d'une part, celles qui engagent des Svi enclitiques, et, d'autre part, celles qui engagent des Svi isolés proclitiques, nous pouvons prédire que la syntaxe clitique de celles-ci sera sujette à évolution diachronique, mais non - à de rares exceptions près - la syntaxe clitique de celles-là. Une enquête synchronique menée à partir du *terminus a quo* permettra donc d'établir la typologie des phrases qui, tout au long de la diachronie, imposeront en général une syntaxe enclitique au Svi isolé. Les autres seront étudiées - et la particularité de leur syntaxe interprétée - dans la prochaine séquence.

Nous proposons de classer formellement cet ensemble synchronique des phrases qui engagent dès le XII<sup>e</sup> siècle un Svi enclitique à partir du statut grammatical du signifiant qui y précède immédiatement le verbe impératif. Nous excluons volontairement de cet inventaire les occurrences qui engagent un enclitique sujet<sup>563</sup>. Dans chaque cas, nous induirons des occurrences ainsi classées une règle générale d'enclise, mais nous nous attacherons également à l'examen de contre-exemples, réels ou apparents.

#### 1. 4. 1 Le signifiant préverbal est nul ou correspond à une proposition.

Le signifiant qui précède un verbe impératif suivi d'enclitique(s) peut être nul. Dans ce cas c'est le verbe lui-même qui ouvre la phrase. Nous avons rassemblé plus haut des exemples qui montraient que la syntaxe enclitique s'applique continûment en diachronie dans ce cas. C'est qu'elle s'applique déjà universellement dans ce type dès le *terminus a quo* :

*Perceval* 1093 Est ce or gas, / Danz chevaliers, que vos me faites, / Que vos n'avez mes armes traites ?  
/ *Ostez les tost, jel vos comant.*

---

<sup>563</sup> Nous avons déjà établi en amont une telle typologie syntagmatique, appliquée exclusivement aux syntagmes engageant des enclitiques sujets. Nous verrons que les clitiques sujets n'obéissent pas aux mêmes contraintes intrasyntagmatiques de placement que les clitiques compléments.

*Adam* 980, Eve à Adam : Ma culpe est grant, mes pecchiez me dehaite, / Chaitive sui, de tut bien ai suffraite ! / Nen ai raison que vers Deu me defende, / Que peccheriz culpable ne me rende. / *Pardonez le moi*, kar ne puis faire amende : / Si jo poeie, jo frai par offrende !

*Reis* XIV, 40 *Traez vos* en sus, fist Saül a tut le pople, une part, é jo é Jonathas, mis fiz, serrums de l'autre part.

*Renart* 1021 Grimbert à Renart : *Rent toi* a moi verai confés, / Qar je n'i voi prestre plus pres.

Dans d'autres cas, la phrase n'est pas ouverte par le verbe impératif, mais par une proposition indépendante, quel qu'en soit le mode, qui le précède :

*Roland* 569 *Lessez la folie, tenez vos* al saveir.

*Reis* III, 5 Li évesches repundi : « *Nun fis, va t'en dormir !* »

*Reis* XX, 22 Si jo li di : « *De ça sunt les saiettes, pren les !* », seïrement vien a mei ; kar pais i averas é nul mal n'i encuntrerás si veirement cume nostre Sire Deu vit ; si jo di al garçon : « Les saiettes sunt de la tei ! », va e la pais Deu, kar grace n'i purras truver vers nostre seignur le rei.

Ce type est assez faiblement représenté en ancien français, qui préfère le plus souvent lier les propositions (par *et*, ou *si*<sup>564</sup>) dès lors qu'elles entretiennent un rapport logique étroit. Voici des occurrences comparables tirées des coupes synchronique postérieures :

*Garçon* 215, le garçon à l'aveugle : *Faites tost, laissié m'ent aler*, / ke li bons vins sera tost hors ; / e si metés vo houce fors, / car elle est toute desciree ; / ves, sire, comme est esclouee / la boucle de vostre corioie.

*Ovide* 2086, Médée à Egée : *Creez moi, si ferez que sage*, / *Ociez le tout* en requoi, / Et je vous baillera de quoi.

*Retenue* 236 *Venez avant, partués moy*, Destresse, / car mieulx me vault tout a un cop morir / Que longuement en desaise languir !

*Tiers Livre* 362, Panurge à Pantagruel : *Qu'ainsi soit, representez vous* en esprit serain l'idée et forme de quelque monde, prenez si bon vous semble, le trentiesme de ceulx que imaginoit le philosophe Metrodorus : ou le soixante et dixuyctieme de Petron : on quel ne soit debteur ne crediteur aulcun.

*Le Cid* 287, Don Diègue à Rodrigue : *Venge-moi, venge-toi* ; / *Montre-toi* digne fils d'un père tel que moi.

Dans la plupart de ces contextes, on le voit, il s'agit simplement, au sein d'une même phrase, d'une juxtaposition de Svi.

Enfin, dans bien des phrases impératives à syntaxe enclitique, le signifiant préverbal est une proposition subordonnée au verbe impératif :

*Reis* XXIII, 10, David à Dieu : *Si tis plaisirs est, mustre le mei*.

<sup>564</sup> Dans la dernière séquence de cette partie de syntaxe, nous évoquerons le rôle de *si* dans le Svi.

*Renart* 1020 Grimbert à Renart : *Tant con vos estes ci sanz gent, / Confessiés vos a moi brement !*

En voici des exemples au-delà de notre synchronie de départ :

*Tristan* 77 Et pour Diu, *se je vous ai mesfait, pardonnés le moi*, car bien sachiés que je nel fis pas a essient.

*Perceforest* 29 Sy vous advertis que nous ne avons sonné le cor fors pour deservir le pellerinaige et la veue du temple, et *s'il vous samble que deservy l'ayons, laissez nous y entrer*.

*Pathelin*, 560, le drapier à Guillemette : Dites, *a(la)fin que je me voyse / Poyez moy*.

Ronsard 42, à Théodore de Bèze : *Si tu es envers elle enfant de bon courage, / Ores que tu le peux, rends luy son nourrisage, / Retire tes soldars, et au lac Genevois / (Comme chose execrable) enfonce leurs harnois*.

*Introduction* 68, *Quand vous serez arrivée devant votre père spirituel, imaginez-vous d'être en la montagne de Calvaire sous les pieds de Jésus-Christ crucifié, duquel le sang précieux distille de toutes parts pour vous laver de vos iniquités ; car, bien que ce ne soit pas le propre sang du Sauveur, c'est néanmoins le mérite de son sang répandu qui arrose abondamment les pénitents autour des confessionnaux*.

Notre étude exclut par définition les cas où le Svi est subordonné<sup>565</sup>. Dans les phrases que nous retenons, une proposition distincte qui précède la proposition impérative ne peut être principale, elle est donc soit indépendante, soit subordonnée, et, dans les deux cas, c'est la syntaxe enclitique qui s'observe très généralement.

Nous allons maintenant examiner un certain nombre d'occurrences délicates à interpréter dans la mesure où :

- a) la syntaxe enclitique n'y prévaut pas
- b) le verbe y est pourtant précédé soit d'un signifiant nul, soit d'un signifiant propositionnel.

Ces occurrences constituent-elles de réelles exceptions ? C'est ce que notre analyse devra préciser.

Nous regroupons par commodité ces occurrences en deux types syntagmatiques, le type *lui serf* et le type *me voici*.

L'exemple suivant est tiré du tout début de notre diachronie :

*Adam* 142 Dieu à Eve : Adam aime e lui tien chier : / Il est marid e tu sa mullier ; / A lui soies tot tens encline, / Nen issir de sa discipline. / *Lui serf* e aim par bon corage, / Car ço est droiz de mariage.

<sup>565</sup> Dans ces cas - attestés toutefois en ancien français - le Svi, précédé d'un subordonnant, ne répond plus aux conditions d'isolement syntagmatique que nous avons définies dans notre introduction générale.

Dans la phrase, aucun constituant ne précède le verbe impératif, sinon le pronom *lui* lui-même. Si c'était la syntaxe enclitique qui avait cours ici, l'occurrence correspondrait parfaitement aux configurations syntaxiques générales évoquées ci-dessus. Comment dès lors interpréter une telle occurrence, isolée au début de notre diachronie ? Deux explications contradictoires sont possibles.

La première hypothèse est fondée sur l'interprétation du pronom complément antéposé comme clitique : dans ce cas le Svi est précédé, dans la phrase, d'un signifiant nul, ou d'une autre proposition indépendante, si l'on considère l'ensemble de l'énoncé cité comme une seule et même phrase. Le constituant préverbal s'apparente quoiqu'il en soit, dans cette occurrence, à l'un des constituants qui, lorsqu'ils précèdent le verbe impératif, sont très généralement corrélés à la syntaxe enclitique. Or, c'est la syntaxe proclitique qui a cours ici. Une exception à la corrélation générale ne peut être complètement exclue, mais cette première hypothèse est assez faible, dans la mesure où elle se fonde sur un fait linguistique assez peu probable, à savoir l'attestation dès le XII<sup>e</sup> siècle d'une forme *lui* clitique<sup>566</sup>.

Seconde hypothèse, le pronom *lui*, antéposé dans l'occurrence au verbe impératif, n'est pas un pronom clitique. Pro-SN, il ne ferait donc pas partie du Svi. *Lui* est en général considéré comme la forme du cas régime (tonique) de la troisième personne au singulier masculin en ancien français<sup>567</sup>. Or, le remplacement d'un clitique régime par le pro-SN correspondant n'est pas rare en ancien français, dès lors qu'ils réfèrent tous deux au même être animé. Ce remplacement peut notamment intervenir pour des raisons stylistiques d'insistance, de distribution<sup>568</sup>. C'est probablement le cas dans notre occurrence, pour peu qu'on tienne compte de la leçon que rejette l'éditeur du texte :

*Adam* 142 Dieu à Eve : Co garde tu, nel tenez en vain. / Si vos faire ma volenté, / En ton cors garderas bonté. / Aim e honor ton creator, / E moi reconuis a seignor. / A moi servir met ton porpens, / Tut ta force e tot tun sens. / Adam aime e lui tien chier : / Il est marid e tu sa mullier ; / A lui soies tot tens encline, / Nen issir de sa discipline. / *Lui serf e moi aim* par bon corage, / Car ço est droiz de mariage.

Cette leçon prend certes<sup>569</sup> quelque liberté avec la métrique, mais non avec le sens ou le style, moins encore avec la syntaxe. Pour le sens en effet, le second terme de la distribution ainsi restituée ne fait que reprendre le contenu des vers 133 à 136. Le rappel à ce moment de l'amour dû au Créateur ne nous paraît pas incongru, « stylistiquement douteux », mais, bien au contraire, tout à fait fondé théologiquement. Le sens littéral serait :

<sup>566</sup> Pour Moignet, 1973, p. 39, « La forme de CR 2 masc. et fém. *li* <clitique> ne sera remplacée par *lui* qu'en moyen français. ». Foulet 1928, p. 109, est à notre connaissance le seul à signaler que l'« on trouve *lui* à la forme faible au lieu de *li* qu'on attendrait », mais il évoque plutôt le XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>567</sup> Moignet, 1973, p. 37.

<sup>568</sup> *ibid.*, p. 133-134.

<sup>569</sup> L'éditeur scientifique commente ainsi son rejet de la leçon « *moi aim* » : « *moi* est grammaticalement et stylistiquement douteux : en plus il est en surnombre ; le copiste a sans doute anticipé le pronom des vers suivants. »



Sers-le, lui, et (ainsi), moi (ton Dieu), aime-moi de tout ton cœur : c'est là ce que doit être le mariage (chrétien)

L'expression « par bon corage » fait d'ailleurs clairement référence à la caractérisation par le Christ du plus grand commandement, dans laquelle sont précisément identifiés l'amour de Dieu et celui du prochain<sup>570</sup>. On peut aussi voir dans cette injonction un écho de la parole de l'Apôtre<sup>571</sup> qui, pendant des siècles, a servi de fondement à la théologie du mariage chrétien. Du point de vue syntaxique, la stratégie pragmatique d'insistance et de distribution suffit à justifier l'apparition de formes pro-SN à la place des clitiques *le* et *me* attendus ici. Le pro-SN est tonique par lui-même et reste extérieur au Svi. Nous n'avons donc pas affaire ici à une exception à la règle d'enclise.

C'est à plus d'un titre que nous rapprochons volontiers de la précédente cette occurrence-ci :

*Reis* XII, 20 : Pur ço nostre Seigneur cremez é en verite *lui servez*, kar véü avez les merveilles que fait ad entre vus.

Contemporain de l'occurrence *lui serf*, cet exemple engage non seulement la même forme de pronom, *lui*, mais également le même verbe impératif. Il n'est pas exclu qu'ait existé à cette époque une tournure impérative caractéristique de cette série lexicale, tournure qui antéposait un complément, sous forme pro-SN, au verbe impératif *serf*<sup>572</sup>. G. Moignet cite précisément cette occurrence comme un exemple de remplacement, pour des raisons d'emphase, de la forme clitique attendue (*le*) par la forme pro-SN<sup>573</sup>.

Nous relevons en moyen français un autre exemple qui relève probablement de ce type pro-SN *lui serf*:

*Résurrection* 14909 Jésus : Ses deux, comme hault justicier, / Doit chascun de vous justicier / Au corps.  
Pour ses pechiéz povez / Donner travail et paine assez ; / *Luy* penitances *enchargiez* / Por les pechiéz  
hors enchacier / A l'esperit.

A une époque où le pronom *luy* est devenu régulièrement clitique<sup>574</sup>, il ne peut bien sûr, dans une telle configuration, être considéré comme tel, dans la mesure où il apparaît ici syntaxiquement disjoint du verbe dont il dépend. *Luy* conserve ici - ce qui est toujours possible en moyen français - son statut ancien de pro-SN masculin singulier régime tonique : sa sémiologie ne marque pas plus qu'en ancien français - ou qu'en français moderne - la distinction fonctionnelle accusatif/datif que reconnaissent en revanche les

<sup>570</sup> Voir *Matthieu*, XXII, 37-39.

<sup>571</sup> *Ephésiens*, V, 22-33.

<sup>572</sup> Si l'on juge en effet significative la récurrence d'une telle tournure, son interprétation ne relève pas strictement de notre étude, puisque le pronom *lui*, toniquement autonome, est extérieur au Svi. Il s'agirait donc d'un phénomène supra-syntagmatique.

<sup>573</sup> Moignet, 1973, p. 135.

<sup>574</sup> Voir Martin et Wilmet, 1980, p. 148. *Lui*, en ancien français, est censé n'être qu'un pro-SN (une forme « prédicative », selon Moignet, 1973, p. 37).

clitiques (*le # lui*). La seule différence avec l'usage moderne ne tient pas tant ici à l'usage d'un pro-SN qu'à l'absence d'une reprise endophrasique dans le syntagme verbal. Le français moderne dirait en effet :

(à *lui* (le corps), imposez-*lui* des pénitences

Ce type *lui serf*, qui associe un pro-SN au Svi, ne contrevient donc pas à la règle générale d'enclise qui prévaut lorsque le signifiant qui précède le verbe impératif est nul ou propositionnel. Il n'est qu'une exception apparente.

En aval dans notre diachronie, nous relevons autre un groupe d'occurrences qui s'apparentent au même schéma, dans lequel un pronom - proclitique ? - précède le verbe sans qu'aucun signifiant ne le précède. Il s'agit, au XVI<sup>e</sup> siècle, du présentatif d'origine verbale *voici/voilà* lorsqu'il est précédé d'un pronom régime :

*Cymbalum* 58 Mercure : *En voilà* ung aultre qui n'est pas moins rebarbatif que luy, approchons nous ung petit, et voions les mines qu'ilz feront entre eulx, et oyons les propos qu'ilz tiendront.

*Cléopâtre* 123, l'ombre d'Antoine : *Me voilà* ja croyant ma Roine, ains ma ruine, / *Me voilà* bataillant en la plaine marine, / Lors que plus fort j'estois sur la solide terre : / *Me voilà* ja fuyant oublieux de la guerre, / Pour suivre Cleopatre, en faisant l'heur des armes / Ceder à ce malheur des amoureux alarmes.

*Michau* 18 *Nous voici* arrivez à quatre arguments que Jules Cæsar arbore, comme pieces invincibles faites apres que sa colere eust dormi, et pour appeller au combat les soldats de la verité.

A cette époque, le composé *voici + ci/là* ne correspond plus qu'à une seule unité typographique : cette convention n'empêche pas de s'interroger sur l'éventuelle persistance de traits syntaxiques propres au verbe, et notamment la capacité de régir un complément.

L'hypothèse commune d'explication que nous avons retenue s'agissant du type *lui serf* doit d'emblée être exclue ici : le pronom antéposé apparaît en effet sous une forme (*me*) qui interdit de le considérer comme un pro-SN extérieur au Svi. Il s'agit donc bien d'un proclitique. Avant d'interpréter cette syntaxe proclitique, il convient sans doute d'en préciser la portée syntagmatique et diachronique.

Cette syntaxe proclitique ne s'applique en synchronie (et plus tard) qu'à la combinaison *voici(s) + ci/là*, à l'exclusion de toute autre combinaison du même verbe avec un autre déictique spatial :

*Tiers Livre* 373 Panurge à Pantagruel : *Voyez moy davant et darriere* : c'est la forme d'une Toge, antique habillement des Romains on temps de paix.

Or, dans la synchronie précédente, au XV<sup>e</sup> siècle, la combinaison *voici + cy/là* ne s'était pas encore distinguée par ses effets sur la place du clitique, qui apparaissait, de la même façon, derrière le verbe :

*Résurrection* 15242 Saudret à Cecus : *Ve les cy* donc en verité : / Ung, deux, troys, quatre, cinq et six.

*Pathelin* 1189, le drapier au juge : *Veez le la* : il ne sonne / Mot. Mais Dieu soit qu'il en pance !

*Résurrection* 14997 Jésus : Portiers estes, mes treschiers filz, / Du royaume de paradis ; / *Vez en cy* les clefz sans mentir / Pour clorre l'uyz et pour l'ouvrir, / Dont l'une est d'ordinacion, / Dont je vous fis tradicion / Le Jeudi Saint, emmy la Cene, / Et vous donnay puissance plene / De le bailler semblablement / Aux autres qui pareillement / En pourront comme vous user / En mon corps et sang celebrer.

Dans cette synchronie, le processus de composition *voi + cy/la*<sup>575</sup> n'est pas achevé. Un élément clitique dépendant du premier terme *ve(ez)* peut s'insérer juste après lui, et devant le second terme déictique *la/cy*. Cet obstacle syntaxique à la composition en empêche du même coup la ratification typographique, qui n'interviendra dans ce cas de figure que dans la synchronie suivante.

Dans toutes ces occurrences, comme dans les précédentes, c'est un signifiant nul, ou une proposition, qui précède le verbe. Depuis l'ancien français, l'impératif du verbe *voir* peut adopter la morphologie courte *vez*, et même, ici, *ve*<sup>576</sup>. Cette forme courte finit par neutraliser l'opposition paradigmatique forme faible/forme forte. L'on peut noter qu'en synchronie, la postposition s'applique à tout clitique, quel qu'il soit. Cela était déjà le cas au XIV<sup>e</sup> siècle :

*Palatinus* 467 Judas : Tenez vos deniers, *veez les la* !

*Palatinus* 36 le premier garçon : Alons nous en au roy puissant / Aourer et beneir. / *Veez le la* ou il vient, / Cil au quieux li grief atient !

*Miracle* 723 la servante au sergent : *Vez la la*, en douleur cruelle, / Encore en bain.

*Miracle* 605, le juge au sergent : En la taverna despendues / Sont, et en voz bourses pendues / Sonnant. Et comment ? *Vez le cy* : / Quant d'aucun vous tenez saisy, / Qui aucune chose a meffait, / Je say trop bien comment on fait.

*Fontaine* 2165 Mais je croy que c'est par enfance, / Par folie ou par ignorance. / Tutevoies j'en ai pité, / Pour ce l'ay de mort respité, / Car *vesci* sa dame et sa drue / Qui est aveques moy venue / Pour li soulacier et deduire, / N'elle ne vuet mie qu'il muire, / Ne moy aussi, certainement, / Eins desir son aligement. / *Vesla ci* devant lui presente !

*Fontaine* 2013 Vaille que vaille, / Tien, *vezla ci* ; je la te baille.

Dans les deux dernières occurrences, une soudure graphique s'impose entre le verbe impératif et son clitique, à l'exclusion du déictique. Ce fait typographique n'est pas ici un indice suffisant de composition, dans la mesure où le deuxième terme conserve en synchronie sa pleine capacité de variation paradigmatique et peut toujours être remplacé par un SN. Le vers 2165 de *la Fontaine amoureuse* illustre

---

<sup>575</sup> Nous n'évoquerons comme telle cette composition syntagmatique, qui engage d'une part un verbe impératif et, d'autre part, un déictique spatial, que dans notre dernière séquence. Nous nous intéressons surtout ici à l'évolution diachronique des propriétés clitiques qui concernent ce syntagme particulier.

<sup>576</sup> Voir sur cette question notre partie de morphologie.

d'ailleurs ces deux propriétés à la fois : la soudure graphique moderne y prévaut, sous une orthographe encore ancienne (*vesci*).

La soudure *vesla* indique en revanche que les trois termes de cette structure (verbe, clitique, déictique) sont déjà perçus en moyen français comme particulièrement solidaires : nous n'avons pas d'autre exemple dans l'histoire de la langue d'une telle fusion typographique entre le verbe impératif et son enclitique. Une confusion du copiste entre le déictique (*là* en français moderne) et le clitique de même forme n'est sans doute pas à exclure, dans la mesure où la forme *la* est dans nos relevés le seul clitique (à l'exclusion de *le, les, en*) qui apparaisse ainsi typographiquement solidaire du verbe *ves*, et où la soudure graphique *ves + là* (adverbe déictique) est bien attestée en synchronie :

*Perceforest* 27 Par ma foy, sire, dist le roy, *vela* les deux chevaliers qui nous porterent hier par terre a l'entree de la forest a la bonne estrine.

On le voit, le processus de composition entre le verbe et le déictique est probablement pluriséculaire, et la langue écrite, qui en a l'intuition, peine toutefois à le ratifier de façon homogène en moyen français. Cette difficulté tient notamment au fait qu'un élément syntaxique non négligeable, le clitique, peut encore s'insérer à l'époque entre les deux termes, ce qui pouvait déjà s'observer en ancien français, au XIII<sup>e</sup> siècle :

*Garçon* 51, le garçon à l'aveugle : *Ves me chi*.

*Robin* 660 Marion : Fors du fromage d'ui matin / Et du pain qui nous demoura / Et des poumes qu'il m'aporta. / *Ves en chi*, se vous en volés.

*Robin*, 169, Marion : Dont metrai je arrier / Che pain, che fromage en mon sain / Dusqu'a ja que nous arons fain.

Robin : Ains le met en te panetiere.

Marion : Et *ves l'ichi*. Robin, quel chiere !

*Tristan* 97 Ce n'est pas li boins chevaliers que vous alés moustrant. Mais *veés le la* celui ki a faite maintenant la desconfiture de vos cevaliers !

comme au XII<sup>e</sup> siècle :

*Reis* III, 9 Sire, *vééz mei ici*, kar tu m'apelas !

*Charroi* 1128 Tuit son petit, n'en i a que II granz ; / L'un a non Begues, et l'autre a non Sorant ; / *Veez les la*, se ne m'estes creant.

*Guillaume* 1105 Je ne sai que plus vos promece ; / Mais, se vos plaist, *veés moi chi* / Vostre signor et vostre ami.

*Charroi* 1117 *Vez le vos la*, cel preudome avenant, / A cel chapel, a cele barbe grant, / Qui a cez autres vet son bon commandant.

Comment dès lors interpréter le changement de syntaxe qui aboutit en diachronie au tour proclitique moderne ? Gérard Moignet répond partiellement à cette question dans un article consacré au « verbe *voici/voilà* »<sup>577</sup>. Il y défend l'idée que *voici/voilà* n'est pas un impératif, mais un indicatif. L'argument utilisé est précisément que le clitique complément précède *voi-* en français moderne<sup>578</sup>. Cette analyse peut tout à fait s'accorder à la façon dont nous avons défini la distinction des modes indicatif et impératif, expressions sémiologiques de deux saisies systématiques distinctes. Dans le cas où la forme *voici/là* est soudée graphiquement, aucune marque morphologique ne permet plus de déterminer si le premier élément verbal du terme composé relève de la modalité d'institution ou de la modalité de prédication. L'interprétation sémantique ne permet pas davantage de trancher : *voici/là* peut tout aussi bien signifier : « tu vois ici/là » que « vois ici/là ». La structure est donc particulièrement ambiguë du point de vue modal. La seule marque objective qui permette de distinguer *S2* (impératif) de *S3* (indicatif) dans le cas où le présentatif est soudé, c'est bien, en définitive, la position du clitique. L'argument de Moignet peut être généralisé : si les structures *me voici*, qui apparaissent au XVI<sup>e</sup> siècle, doivent être considérées comme des prédictions, alors à l'inverse, les structures *vez me ci*, qui ont cours continûment en ancien et moyen français, doivent être tenues pour impératives.

Nous tenons donc là une nouvelle combinaison syntagmatique qui, à l'instar des formules de bienvenue<sup>579</sup>, changent de statut systématique et deviennent clairement des prédictions en diachronie. Dans les deux premiers tiers de notre diachronie, l'ensemble syntagmatique */voi + clitique + ci/là /* doit être considéré comme impératif, alors qu'il devra, dans le dernier tiers, être tenu pour indicatif. L'un des signes de la cohérence systématique de cette évolution est que nous n'avons relevé, parmi les occurrences proclitiques (indicatives) aucune structure où la morphologie impérative aurait été reconnaissable. Au contraire, au XVI<sup>e</sup> siècle, le passage à la syntaxe proclitique semble bien s'accompagner obligatoirement d'une soudure graphique de *voici/voilà* : le parachèvement morphologique du processus de composition empêche alors toute possibilité de distinction morphématique des modes (*voi # vois*).

Ce type *me voici* n'est donc lui aussi qu'une exception apparente, puisque son verbe n'est pas un impératif, au sens systématique. La règle d'enclise qui prévaut tout au long de notre diachronie lorsque le constituant précédant le verbe impératif est nul ou propositionnel peut donc être tenue pour universelle.

---

<sup>577</sup> Moignet, 1969. Il s'agit pour lui dans cet article de rendre syntaxiquement compte du tour moderne, à l'exclusion de la diachronie, qu'il ne fait qu'évoquer.

<sup>578</sup> Moignet considère que la syntaxe proclitique n'est la règle que depuis le dix-septième siècle. Nos occurrences synchroniques nous permettent de reculer d'un siècle cette chronologie du seuil de basculement clitique s'agissant de *voici/voilà*.

<sup>579</sup> Voir en amont notre interprétation systématique de ces formules à sujet enclitique, du type *bien sois tu venus*.

#### 1. 4. 2 Le signifiant préverbal est un constituant topicalisé.

Dans cette occurrence :

*Roland* 675 Guenes i vint, li fels, li parjurez, / Par grant veisdie cumencet a parler / E dist al rei :  
« Salvez seiez de Deu ! / De Sarraguce ci vos aport les clefs ; / Mult grant avoir vos en faz amener / E  
.XX. hostages, faites les ben garder, / E si vos mandet reis Marsilies li ber / De l'algalifes nel devez pas  
blasmer, / Kar a mes oilz vi .III. C milie armez, / Halbers vestuz, alquanz healmes fermez, / Ceintes  
espees as punz d'or neielez, / Ki l'en cunduiestrent tresqu'en la mer »

L'on peut proposer deux découpages propositionnels. Soit la proposition indépendante qui précède ici le verbe impératif et l'enclitique correspond à la séquence « Mult grant avoir (...) E .XX. hostages » : nous serions alors dans un cas de figure comparable au précédent. Soit cette proposition correspond exactement au vers « Mult (...) amener », elle serait alors coordonnée (par « E ») à la proposition impérative. Si l'on suit ce découpage, force est alors de reconnaître un fait de topicalisation : un constituant particulier de la proposition ( « .XX. hostages ») est mis en avant, pour des raisons d'insistance. Le processus syntaxique de topicalisation se laisse décomposer en fait en deux mécanismes, mise en avant par extraction d'une part, et, d'autre part, anaphore<sup>580</sup>, ici assumée par l'enclitique *les*. Dans cette hypothèse, le SN topicalisé représenterait donc, après le signifiant nul et la proposition, une troisième espèce grammaticale de signifiant apte à précéder un verbe impératif suivi d'enclitique.

Nous pouvons rattacher à cette configuration les exemples suivants, tirés de coupes synchroniques postérieures :

*Isabeau* 97 Et si tout comme Jhesus ot appareu qu'il partoit de la sale, il va dire si hault que Judas le oit bien et tous les autres : « *Ce que tu fais, haste-toy de le faire.* »

---

<sup>580</sup> Voir sur ce point Soutet, 1989, p. 86.

*Pourparler* 87 Politic : Pensez que ce sont belles histoires que toutes les Annales de France, esuelles vous apprenez qu'un tel, ou tel fait telle chose : mais *comment, ny par quel moyen il y parvint, songez le*, si bon vous semble.

*Introduction* 51 : Considérez les grâces corporelles que Dieu vous a données : quel corps, quelles commodités de l'entretenir, quelle santé, quelles consolations loissibles pour icelui, quels amis, quelles assistances. Mais *cela considérez-le* avec une comparaison de tant d'autres personnes qui valent mieux que vous, lesquelles sont destituées de ces bénéfiques : les uns gâtés de corps, de santé, de membres ; les autres abandonnés à la merci des opprobres, et du mépris et déshonneur ; les autres accablés de pauvreté ; et Dieu n'a pas voulu que vous fussiez si misérable.

*Horace* 909, Sabine à Camille : *Ce que peut le caprice, osez-le* par raison, / Et laissez votre sang hors de comparaison

Dans la première occurrence, le pronom repris par endopore ne dépend pas directement du verbe impératif. La syntaxe enclitique s'observe *a fortiori*. Trois des constituants topicalisés ci-dessus contiennent eux-mêmes une proposition subordonnée entière, signifiant préverbal dont nous avons vu qu'il est universellement corrélé à la syntaxe enclitique, même hors du cas particulier d'une topicalisation. Tous ces constituants topicalisés antéposés au verbe sont certes liés au Svi, mais ils lui sont syntaxiquement extérieurs : c'est précisément l'enclitique qui les représente à l'intérieur du Svi.

Dans nos relevés, quelques occurrences semblent pourtant faire exception à l'application générale de la syntaxe enclitique derrière un constituant topicalisé. Ainsi en ancien français :

*Cligès* 192 Biax filz, fet il, *de ce me croi* / Que Largesce est dame et reine / Qui totes vertuz anlumine, / Ne m'est mie grief a prover.

*Reis* VIII, 5 *Rei nus dune* ki sur nus ait poested si cume est usage en cheün regne.

Il semble bien *a priori* que le constituant ici antéposé au verbe impératif soit lié à une topicalisation. Le premier exemple peut s'interpréter comme une structure où un Sp, *de ce*, est extrait et placé devant le verbe pour raisons sémantiques d'insistance. A ce processus d'extraction s'ajoute une endopore, qui lie par coréférence le démonstratif *ce* et la proposition subordonnée qui suit. Dans le deuxième exemple, l'élément antéposé est *Rei*, terme en lequel on peut voir également une préformulation synthétique du contenu de l'ensemble de la relative. Cette relative n'aurait pas eu besoin d'antécédent pour peu qu'on l'interprète comme substantive ; l'on peut donc considérer que ce type de structure engage également une relation endophorique, entendue au sens large.

Or, la double contrainte linguistique de mise en avant par extraction et de participation à une relation endophorique équivaut au processus syntaxique de topicalisation. Mais si le constituant ici antéposé

est topicalisé, il nous faut expliquer pourquoi on ne retrouve pas une configuration enclitique, comme dans les occurrences précédentes :

XX hostages, faites les ben garder  
Ce que tu fais, haste-toy de le faire  
Ce que peut le caprice, osez-le par raison

Une nuance permet sans doute d'expliquer ici la différence de traitement syntaxique. Il s'agit, dans les deux occurrences citées plus haut, non d'anaphore, mais de cataphore, l'élément extrait et antéposé annonçant une explication, de taille propositionnelle. Dans ces deux cas, la topicalisation porte donc plutôt, non sur l'élément antéposé, mais sur la proposition qu'il annonce, puisque c'est bien elle qui est à la fois extraite derrière le Svi, et relayée, dans ce syntagme dont elle dépend, par un signe endophrorique tenu (*ce, rei*) qui suffit à saturer syntaxiquement le syntagme.

Cette proposition, même si elle n'est pas strictement déplacée, est bien extraite, et le fait qu'elle soit, non antéposée, mais postposée au syntagme verbal n'interdit pas selon nous de parler de topicalisation ; nous rapprochons volontiers ce type de structure du français moderne :

Il l'a pourtant avoué, qu'il était coupable !

La proposition topicalisée, redondante syntaxiquement, est donc extérieure au Svi, comme l'était dans le type enclitique le constituant topicalisé antéposé. Mais du même coup l'élément cataphorique antéposé ne peut être tenu pour topicalisé, ce qui exclut ces occurrences de la configuration générale. Dans la mesure où il joue le rôle d'un complément essentiel qui sature le syntagme, cet élément antéposé fait partie du Svi. Le type proclitique *de ce me croi* engage, comme le type enclitique, un mécanisme de topicalisation, mais l'on voit qu'ici le sens de l'endophrase est important dans l'interprétation de la syntaxe<sup>581</sup>.

---

<sup>581</sup> Le type enclitique d'une part et ce type proclitique « *de ce me croi, que P* » d'autre part correspondent respectivement à ce que Le Goffic, 1993, p. 377-383, rendant compte du français moderne, appelle dislocation (ou « thématization ») à gauche (ou « proleptique ») et dislocation à droite, avec terme en reprise. Il signale notamment qu'en français moderne, à la différence de ce qu'on observe dans l'ancienne langue, seul un clitique (ou un possessif, ou encore *ce*, mais uniquement dans les tournures où le terme en reprise est *de* + infinitif) peut annoncer une dislocation à droite. La tournure « Il l'a pourtant avoué, qu'il était coupable » n'est pas signalée dans les exemples de dislocation à droite. Le Goffic semble suggérer que la proposition, lorsqu'elle est disloquée, apparaît plutôt à gauche en français contemporain. Indépendamment même des problèmes clitiques, les tournures disloquées à droite d'ancien français ne semblent donc pas avoir de réel équivalent en français moderne.



Dans ce type *de ce me croi*, l'élément cataphorique antéposé prend toujours la forme syntaxique d'un Sp (ou SN). Il s'agit bien d'un type de Svi proclitique<sup>582</sup>, et ce genre de configurations s'observe dans nos relevés jusqu'en moyen français environ :

*Aucassin* 11 *Ce m'afîés* vos<sup>583</sup>, fait Aucassins, que, a nul jor que vos aiés a vivre, ne porrés men pere faire honte ne destorbier de sen cors ne de sen avoir que vos ne li faciés.

*Miracle* 123, la femme : Pour ce, vierge d'excellent pris, / *De ce me vueillez* faire ottry, / Que, se ne le suis, je vous pri / De cuer que ma prère oiez, / Et a vostre doulz filz proiez / Qu'envers moy tant par grace approuche / Que destaint me soit ce reprouche, / Que je ne soie plus nommee / Brehaigne, mais mere clamee, / Et que tel enfant puisse avoir, / Qui me doint cause de savoir / Ordener mes faiz et mes diz, / Si qu(e) avoir puisse paradis, / En la parfin.

Elles ne remettent toutefois pas en cause l'universalité d'application de la syntaxe enclitique dans le cas où c'est véritablement un constituant topicalisé qui précède le verbe impératif.

#### 1. 4. 3 Le constituant préverbal est un adverbe de phrase.

Dans l'occurrence suivante, un autre genre de signifiant, infra-propositionnel, précède un verbe impératif suivi d'enclitique :

*Reis* VIII, 9 E *nepurquant di lur* devant quéle seignurie é quel dreit averad li reis sur els, quant il regnera sur els.

---

<sup>582</sup> A la différence des types *lui serf* (où *lui* n'est pas clitique) et *me voici* (dans lequel *voi-* ne peut plus être systématiquement tenu pour impératif). Notre prochaine séquence de syntaxe sera précisément consacrée à la description en diachronie et à l'interprétation de la syntaxe proclitique qui prévaut en particulier dans ces tournures.

<sup>583</sup> Les clitiques sujets ne sont pas concernés par la corrélation *CI*, et c'est pourquoi nous les avons traités à part. Cette occurrence a d'ailleurs déjà été exploitée en amont à ce propos.

Soit l'on considère que *nepurquant* joue au sens large le rôle d'un coordonnant, qui relie par conséquent cette phrase impérative à celle qui précède. Dans ce cas le Svi n'est pas isolé, et des règles syntaxiques particulières s'appliquent, qui ne sont pas ici notre objet. Soit l'on tient *nepurquant* pour un adverbe de phrase, interne et incident à la phrase. Cette interprétation semble bien sémantiquement acceptable ; elle paraît en outre corroborée par la lecture que fait l'édition moderne de cette autre occurrence :

*Guillaume* 625 - Ha ! dans truans, com or mentés ! / Font de rekief li marceant, / Qui molt estoient mescreant. / Molt avés ore dit grant fable : / Onques en cors n'ot tel diable / Fame qui son anfant meinja, / Ce ne fu onques ne n'ert ja. / Et *ne por quant, menés nos i*, / Mais que ne soit trop loing de chi, / Si verrons u li enfant gisent.

La ponctuation ici semble en effet favoriser plutôt l'interprétation de *ne por quant* comme adverbe de phrase. Dans les deux occurrences, le fait que *ne por quant* apparaisse derrière *et* suffit à l'exclure de la courte liste des véritables conjonctions de coordination du français<sup>584</sup>.

Au-delà de la synchronie d'ancien français, un certain nombre de constituants adverbiaux ou assimilables à des adverbes (tels certains Sp) peuvent être interprétés de la même manière. Quatre catégories fonctionnelles, qui relèvent de ce type, sont ainsi attestées devant un verbe impératif suivi d'enclitique.

Un premier groupe est constitué par des signifiants qui, à l'instar de *ne por quant* en ancien français, marquent clairement l'opposition à la prédication ou à l'institution qui précède immédiatement :

*Isabeau* 81 Et apres ce fait, ledit roy appella tous ses serviteurs et leur dist : « Les nopces si estoient et sont prestes et appareillees. Mais ceulx qui y estoient semons et appelléz n'estoient mie dignes de y estre, et *pourtant alez vous en* aux oyseux, desvoyéz et tous ceulx que vous trouverez. »

*Tiers Livre* 364, Panurge à Pantagruel : *Au contraire representez vous* un monde autre, on quel un chascun preste, un chascun doibve, tous soient debtours, tous soient presteurs.

*L'Astrée* 52, Astrée, mon frere est mort : c'en est fait, quoy que vous en croyez, ou mécroyez, ne luy peut r'apporter bien, ny mal, de sorte que vous ne devez plus penser que je vous en parle en sa consideration : mais pour la seule verité, *toutefois ayez-en* telle croyance qu'il vous plaira : si vous jureray-je qu'il n'y a point deux jours que je le trouway gravant des vers sur l'escorce de ces arbres, qui sont par delà la grande prairie, à main gauche du bié, et m'assure que si vous y daignez tourer les yeux, vous remarquerez que c'est luy qui les y a coupez

Le plus souvent, ces signifiants ne pourront pas être assimilés paradigmatiquement à la conjonction de coordination adversative correspondante (*mais*). Il est ainsi difficile de les remplacer par *mais* dans la première ou dans la dernière occurrence ci-dessus. C'est pourquoi nous préférons considérer que le Svi est

---

<sup>584</sup> D'après Pellat, Riegel et Rioul, 1994, p. 525, les adverbes de liaison se distinguent des conjonctions de coordination autres que *donc* par leur capacité de combinaison entre eux (l'un des deux termes n'est donc pas une conjonction dans nos

ici isolé et que ces constituants, distincts des stricts coordonnants, sont des adverbes de phrase<sup>585</sup>. Dans tous les cas, la syntaxe enclitique s'observe derrière ces constituants.

Un deuxième groupe, lui aussi attesté à partir du moyen français devant une séquence impérative enclitique<sup>586</sup>, est constitué par des Sp, lexicalisés ou en voie de lexicalisation<sup>587</sup>, qui ont en commun d'engager le démonstratif *ce(la)*

*Isabeau* 73 la Vierge à Jésus : Et *pour ce passes* moy ceste requeste que tu ne retournes plus en Jherusalem puisque ceste dure gent te veult tant de mal.

*Ballade* 32, 29 Et pour nettement le garder / Je l'ay souventesfois lavé / En larmes de piteux penser / Et, regrettant vostre beauté, / Après ce sans delay porté / Pour sechier au feu d'esperance, / Et puis doucement rebouté / Ou coffre de ma souvenance. / *Pource vueilliez vous*<sup>588</sup> acquittier / De mon cueur que vous ay donné / - Humblement vous en vueil prier - / En le gardant en loyauté, / Soubz clef de bonne voulenté, / Comme j'ay fait, de ma puissance, / Le vostre que tiens enfermé / Ou coffre de ma souvenance.

*Tiers Livre* 389 Pantagruel à Panurge : Demain doncques sus l'heure que la joyeuse Aurore aux doigtz rosatz dechassera les tenebres nocturnes, adonnez vous à songer parfondement. *Ce pendent despouillez vous* de toute affection humaine : d'amour, de haine, d'espoir, et de craincte.

*Introduction* 40, Et *pour cela, choisissez-en* un entre mille, dit Avila ; et moi je dis entre dix mille, car il s'en trouve moins que l'on ne saurait dire qui soient capables de cet office.

*La Princesse d'Elide* 602, Moron : Je m'en vais voir ce qu'elle me dira. *Cependant promenez-vous* ici dans ces petites routes, sans faire aucun semblant d'avoir envie de la joindre.

Le démonstratif transmet sa valeur endophorique neutre au Sp qui, incident à la phrase, peut dès lors fonctionner comme adverbe de liaison<sup>589</sup>. L'adverbe *cependant*, quelle que soit son degré de lexicalisation, n'a pas ici la valeur d'opposition ou de concession qu'il prend le plus souvent en français

---

occurrences) et par leur capacité de combinaison avec une conjonction de coordination, qui dans ce cas les précède obligatoirement : c'est bien le cas, dans nos exemples, de *et*.

<sup>585</sup> La dernière occurrence ci-dessus montre particulièrement que l'adverbe *toutefois* est plus mobile qu'une conjonction de coordination.

<sup>586</sup> Nous examinerons dans la séquence suivante une série d'occurrences où le Sp *por ce* apparaît devant une séquence impérative proclitique.

<sup>587</sup> Une même composition, qui, à partir d'un syntagme prépositionnel, forme un adverbe original, sous-tend la constitution de chacun de ces termes.

<sup>588</sup> Selon Martin et Wilmet, 1980, p. 158, « la norme <en moyen français>, dans la très grande majorité des cas, est que le pronom précède l'auxiliaire (*pouvoir, vouloir, devoir, ...commencer à, cesser de, ...*) sous la forme non prédicative ». C'est ainsi l'ordre proclitique *vous vueilliez acquittier* qu'on aurait attendu sous modalité de prédication, même si le clitique se rapporte clairement au second procès. L'ordre attesté, dans lequel *vous* est à la fois enclitique par rapport au verbe auxiliaire et proclitique par rapport à l'infinitif, est donc caractéristique de l'impératif en synchronie, comme le montre d'ailleurs la comparaison avec le vers suivant à l'indicatif : « *Humblement vous en vueil prier* ». Voir ci-dessus, p. 449-451, notre développement sur les rapports entre la règle de montée des clitiques et le marquage enclitique de la modalité d'institution.

<sup>589</sup> En prenant en compte d'autres faits de la syntaxe du moyen français, Melis, 1978, p. 45, a pu soutenir que « *pour ce* apparaît comme un complément circonstanciel ordinaire ». La possibilité de son apparition devant une séquence impérative enclitique en moyen français (alors que tel n'était pas le cas en ancien français) nous paraît de nature à infirmer cette interprétation. La langue marque bien une distinction sémiologique nette entre *pur ce* et le Svi.

contemporain. D'une façon générale, ce deuxième groupe d'adverbes de liaison joue plutôt un rôle neutre de complémentation<sup>590</sup>, qui le rapproche de conjonctions de coordination comme *or, et, ou donc*.

Un troisième groupe d'adverbes de phrase, attestés exclusivement, devant une séquence impérative enclitique, dans notre *terminus ad quem*, a en commun, d'une part, une forme de Sp, et, d'autre part, l'engagement du signifiant *moins* :

*Horace* 276, Julie à Camille : Camille, *pour le moins croyez-en* votre oracle, / Et sachons pleinement par quels heureux effets / L'heure d'une bataille a produit cette paix.

*Horace* 671, Horace à Sabine : Que t'a fait mon honneur, et par quel droit viens-tu / Avec toute ta force attaquer ma vertu ? / *Du moins contente-toi* de l'avoir étonnée, / Et me laisse achever cette grande journée.

*Les Plaideurs* II, III, Isabelle à Chicanneau : *Au moins dites-leur* bien que je ne les crains guère, / Ils me feront plaisir, je les mets à pis faire.

*Le Misanthrope* 475, Alceste à Célimène : Mais *au moins dites-moi*, Madame, par quel sort / Votre Clitandre a l'heur de vous plaire si fort ?

Le signifiant *moins*, originellement adverbial, est sémantiquement moins neutre que le démonstratif *ce*, à valeur strictement endophrasique. Il charge le Sp résultant d'une valeur de concession, d'où la possibilité (dernière occurrence) d'une combinaison avec *mais*. L'énoncé antérieur constate, sans la contester, une divergence générale entre interlocuteur et locuteur : le Sp engageant *moins* qui précède le verbe impératif a vocation à donner localement l'avantage au locuteur en instituant un procès qui ne remet que très partiellement en cause la position adverse<sup>591</sup>.

Nous recensons enfin un dernier groupe d'adverbes de phrase, attestés eux aussi exclusivement dans notre synchronie finale :

*Le Médecin volant*, 24 Sganarelle : Employez-moi seulement en vos affaires de conséquence, en quelque chose d'importance : *par exemple, envoyez-moi* voir quelle heure il est à une horloge, voir combien le beurre vaut au marché, abreuver un cheval ; c'est alors que vous connoîtrez ce que je sais faire.

*Andromaque* 960, Pyrrhus à Andromaque : *Pour la dernière fois, sauvez-le, sauvez-vous*.

*Le Misanthrope* 1243, Alceste à Philinte : Monsieur, *encore un coup, laissez-moi*, s'il vous plaît, / Et ne prenez souci que de votre intérêt.

Le Sp *par exemple* fonctionne en général, lorsqu'il lie deux prédications, comme un connecteur argumentatif : dans le premier exemple, il permet de rattacher une formulation plus particulière à une

---

<sup>590</sup> Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p. 621, définissent ce rôle de complémentation dans la coordination de deux prédications.

<sup>591</sup> Sur le fonctionnement général dans l'ancienne langue de tous ces adverbes de phrase de sens concessif (*ne por quant, pourtant, toutefois, par ce, cependant, au moins*), nous renvoyons à la deuxième partie du t. 2 de la thèse d'O. Soutet (Soutet,

formulation plus générale de l'institution. Les deux autres Sp portent clairement sur l'énonciation, plus que sur le procès lui-même : il s'agit de connecteurs de reformulation<sup>592</sup>.

Ce type impératif enclitique qui engage un adverbe de liaison devant le verbe montre de façon particulièrement nette que le constituant qui précède une séquence impérative enclitique n'est en général pas directement incident au procès institué, comme le serait un complément du verbe.

En diachronie, certains exemples nous obligent à nuancer le caractère universel de l'application de la syntaxe enclitique lorsqu'un adverbe de phrase précède le verbe impératif. Ainsi, dans les occurrences d'ancien français suivantes :

*Reis XXIV, 19* Bien le sai certainement que tu sur Israel regneras é en ta main la terre tenderas. *Pur ço me jure* par nostre Seigneur que apres mei mes efanz de la terre n'esraceras ne ma memorie n'abateras.

*Reis IX, 6* Uns huem Deu est en ceste cite, huem est de grant nobilite. Saciez que quanque il dirrad senz faillance avendrad. *Por ço en alum* jesque la, par aventure il nus aveiera.

*Reis XV, 2* Co dist li Sires : « Anumbred ai les mals que Amalech fist a Israel, cume il le desturbad el veage, quant il en vint de Egypte. *Pur ço en va* é oci é destrui Amalech é quanque a lui apent. »

*Reis XX, 19* *Pur ço t'en va* delivrement é vendras la u tu te musceras al jur uverable é serras apres la pierre que l'um apele Ezel.

le Sp *pur ce* précède une syntaxe proclitique. Or, au-delà de la période d'ancien français, nous avons relevé ce même constituant *pur ce* dans le deuxième groupe sémantique d'adverbes de phrases susceptibles de précéder un Svi enclitique. Trois interprétations de cette évolution sont possibles.

Première hypothèse, l'on peut considérer que *pur ce* faisait en ancien français partie du syntagme verbal<sup>593</sup>, et qu'il ne se serait transformé en adverbe de phrase qu'en moyen français. Il est toutefois difficile de considérer *pur ce* comme un élément tout à fait équivalent à n'importe quel autre Sp en *pur* interne au syntagme. *Pur ce* n'apparaît jamais qu'en première position dans la phrase, il engage une marque anaphorique : il assume de façon claire, même en ancien français, un rôle de lien entre phrases.

Il est également possible de soutenir que *pur ce* fait partie en ancien français de l'ensemble des coordonnants. Dans ce cas la proclise serait équivalente à celle que l'on observe derrière *et* à la même époque. Le Svi ne serait pas isolé. Rien n'infirme absolument cette interprétation dans nos occurrences, si

---

1992a, p. 87 à 135), intitulée « relation adverbiale et concession », et notamment aux tableaux synthétiques qui, p. 131 à 133, évaluent, pour chaque synchronie, l'attestation de chacun de ces signes dans une phrase complexe à subordonnée concessive.

<sup>592</sup> Voir Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p. 622.

<sup>593</sup> Dans cette hypothèse, la syntaxe proclitique serait à rattacher à celle de diverses configurations où le verbe n'occupe pas la première place dans le Svi, configurations que nous décrirons et interpréterons dans notre prochaine séquence de syntaxe, qui leur est consacrée.

l'on considère que le coordonnant (à la différence de l'adverbe de liaison) ne peut se combiner à un autre coordonnant. Il faudrait cependant pouvoir s'assurer qu'en synchronie des combinaisons comme *et pur ce*, *mais pur ce*, *ou pur ce* sont toutes exclues. Dans cette hypothèse toutefois, conformément à nos analyses antérieures, *pur ce* serait néanmoins devenu adverbe de liaison un peu plus tard dans l'histoire de la langue.

Enfin, l'on peut soutenir que la nature grammaticale de *pur ce* n'a pas changé en diachronie, et qu'il s'agit, depuis l'origine, d'un adverbe de phrase, incident, non au procès, mais à la phrase elle-même. Dans ce cas, c'est la règle de corrélation entre l'antéposition d'un adverbe de phrase devant le Svi et la syntaxe clitique de celui-ci qui aurait changé en diachronie. Un type proclitique spécifique - *por ce me jure* - existerait en ancien français, occulté en moyen français par la généralisation de l'application de la règle d'enclise lorsqu'un adverbe de phrase précède le verbe.

Cette dernière hypothèse semble pouvoir être confirmée par la prise en compte de l'occurrence suivante :

*Artu* 3 - Certes, biaux niés, fet li rois, voirement a ce esté mescheance droite, et je sei bien que ce vos est avenu par vostre pechié, mes *toutevoies me dites* se vos cuidiez avoir ocis le roi Baudemagu.

dans laquelle le constituant qui précède ici une séquence proclitique, *toutevoies*, avait pu être considéré comme adverbe de phrase dans une occurrence postérieure<sup>594</sup>.

L'interprétation comme coordonnant est ici exclue du fait du cumul avec *mes*. Soit donc *toutevoies* représente à cette époque un constituant interne au Svi, circonstant qui modifierait ou élargirait la portée du procès lui-même, soit il s'agit d'un constituant extérieur, incident à la modalité d'institution. Il semble bien que la première hypothèse soit à exclure, du fait du sémantisme extensionnel qu'apporte *tout* au constituant.

L'influence syntaxique des adverbes de phrase sur le Svi serait donc bien sujette à évolution en diachronie, alors même qu'il s'agit de constituants qui lui sont extérieurs. Nous n'avions en définitive relevé qu'un seul adverbe de phrase (*ne por quant*) qui, dès l'ancien français, pût précéder un Svi enclitique. Les adverbes de phrase se répartissent donc manifestement en ancien français en deux groupes distincts, les uns précédant un Svi enclitique, les autres un Svi proclitique. L'adverbe de phrase suivant - si c'en est un - relève lui aussi en ancien français du deuxième groupe :

*Robin*, 169, Marion : Dont metrai je arrier / Che pain, che froumage en mon sain / Dusqu'a ja que nous arons fain.

*Robin* : *Ains le met* en te panetiere.

---

<sup>594</sup> Cette occurrence engageait l'adverbe *toutefois*, voir ci-dessus la note 585. Les deux termes, *toutevoies* et *toutefois*, n'ont pas exactement la même étymologie, mais leur sens et leur fonctionnement sont identiques. Voir sur ce point Bloch et Wartburg, 1932, p. 268, ainsi que Soutet, 1992b, p. 34-36.

Il n'est pas exclu toutefois que *ains* ait en synchronie statut de coordonnant, puisque les combinaisons *\*et ains*, *\*mais ains*, *\*or ains* semblent bien non pertinentes.

Dès lors que l'on considère que les constituants *pur ce*, *toutevoies*, *ains* sont des adverbes de phrase<sup>595</sup>, les occurrences proclitiques d'ancien français citées ci-dessus relèvent toutes du même type *por ce me jure*. Il conviendrait en définitive de distinguer deux groupes d'adverbes de phrases : les uns, tels *nepurquant*, qui précèdent un Svi enclitique dès le début de notre diachronie ; les autres, tels *pur ce*, *toutevoies*, (*ains*) qui peuvent précéder un Svi proclitique, mais seulement dans la synchronie d'ancien français, selon le type original *por ce me jure*.

#### 1. 4. 4 Le constituant préverbal est une apostrophe.

En ancien français, nous relevons beaucoup de phrases où c'est un terme mis en apostrophe qui précède le verbe impératif suivi d'enclitique :

Version B du *Charroi* 501 Hé *gentis rois* donne moi Vasseüre / Donne moi Nymes a la cité aguë / Après Orenges, cele cité cremue, / Et Neminois et tote la pasture, / Si con li Rosnes li cort par les desrubes.

Roland 1906 Païen escrient : « Aïe nos, Mahum ! / *Li nostre deu*, vengez nos de Carlun ! »

Erec 1139 Dame, *alons i*, / Que trop avons demoré ci.

Perceval 917 Vaslez, fet il, *tu qui la viens*, / *Qui le costel an ta main tiens*, / *Mostrez moi* li quex est li rois.

---

<sup>595</sup> La question ne se pose absolument que pour *ains*, pour lequel nous n'avons pas d'attestation où il apparaisse clairement comme un adverbe de phrase. En ce qui concerne les deux autres constituants recensés, la question ne se pose que relativement à la diachronie, puisque nous avons présenté des cas, toujours postérieurs, où ils fonctionnent clairement comme des adverbes de phrase.

L'expression référentielle en apostrophe est de taille infra-propositionnelle dans les trois premières occurrences, et supra-propositionnelle dans la dernière. En aucun cas elle ne peut être confondue avec un SN topicalisé : le mécanisme endophorique est exclu ici. Dans l'ensemble de notre diachronie, lorsque l'expression mise en apostrophe précède ainsi immédiatement le verbe impératif, la syntaxe enclitique s'applique généralement.

L'apostrophe peut apparaître en ancien français<sup>596</sup> sous la forme d'un pronom nominatif (*tu, vos, nos*), comme dans les occurrences suivantes :

*Adam* 844 Dieu au serpent : E *tu, serpent, soiez* maleit !

*Guillaume* 553 Sire, fait ele, or vos taisiés, / Un petitet vos rapaiiés, / Que jou au mix que jou porrai / M'angoisse et me fain souffèrai. / Et *vos, alés* querre et rover / Se nule gent porrés trover, / Qui por Dieu vos vausist bien faire, / Si vos metés tost au repaire.

Le pronom dans ce cas assume la fonction apostrophe, et non celle de sujet. A la différence du sujet, canoniquement postposé au verbe impératif, il n'est pas clitique, mais pro-SN nettement disjoint du verbe. Nous rapprochons de ces deux exemples les suivants :

*Reis* XVIII, 22 Saül cumandat a ses privez que parlissent a David, si li deïssant ces paroles : « Tu é tis servises plaist al rei é tuit li suen te aiment é li reis te volt honurer é sa fille duner é *tu* volentiers *receif* é *seies* gendre le rei. »

*Reis* XXIX, 9 Respundi Achis : « Bien le sai que tu es prudume é utile é profitables a mun oes si cume uns angeles Deu, mais li prince unt dit que od els n'enteras en champ. Pur ço *tu é ti cumpaïgnun* tres par matin vus en *alez*. »

*Adam* 115 Dieu à Adam : Je t'ai duné bon cumpainun : / Ce est ta femme, Eva a noun. / Ce est ta femme e tun pareil : / Tu le devez estre bien fiël. / *Tu aime* lui e ele ame tei, / Si serez ben ambedui de moi.

L'on peut *a priori* produire deux interprétations de ce type de structures. Soit il s'agit d'une syntaxe proclitique avec *tu* sujet antéposé ; soit *tu* est bien une apostrophe pro-SN. Dans les deux premiers exemples, un fait syntaxique simple plaide en faveur de la seconde interprétation : le pronom est séparé du verbe par un constituant plus ou moins long (*volentiers, tres par matin*) il ne s'appuie donc pas toniquement sur le verbe, autrement dit, il n'est pas clitique, mais bien disjoint et tonique par lui-même. Malgré la ponctuation retenue, il n'y a donc pas difficulté à voir en *tu* (*et ti cumpaïgnun*) une apostrophe autonome, disjointe du verbe. Dans les deux occurrences, le locuteur éprouve le besoin d'insister sur l'interlocuteur comme agent de l'institution parce qu'il vient de formuler une prédication engageant un autre sujet : l'apostrophe antéposée a donc bien ici une valeur contrastive, elle permet de marquer d'emblée le changement d'orientation modale du discours. C'est également le cas dans le troisième exemple, que

<sup>596</sup> Et d'ailleurs jusqu'en moyen français, voir Martin et Wilmet, 1980, p. 264.



caractérise une structure de distribution : là aussi, à une époque où les pronoms sujets sont encore très rares, force est d'interpréter *tu* comme une apostrophe et *ele*, non pas comme un sujet, mais comme une apposition au sujet, qui permet d'insister sur la distribution des rôles. On dirait en français moderne :

Toi, aime-la, et elle, qu'elle t'aime.

Il convient donc de ne pas assimiler ces structures à des cas de proclise. Le signifiant antéposé au verbe impératif a nécessairement ici un statut de SN ou de pro-SN, ce qui exclut celui de clitique<sup>597</sup>. Le pro-SN est plus aisé à reconnaître quand, apparaissant devant le verbe impératif, il est modifié par un adjectif indéfini, comme c'est le cas dans les occurrences suivantes, tirées de coupes synchroniques postérieures :

*Oraisons* 80 Douz Sires, ne me vueilles lessier a ma humaine ignorance ou enfermeté ni a mes merites ni a nul autre fors que a ta piteuse disposition, mes *toy meïsmes ordenne moy* piteusement et touz mes consiriers et euvres et paroles en ton playsir, par quoy soit faite en moy, par moy et de moy touz jours ta seule voulenté.

*Andromaque* Oreste à Pylade 166 : Oseray-je, Seigneur, dire ce que je pense ? / *Vous-mesme* de vos soins craignez la recompense, / Et que dans vostre sein ce Serpent élevé / Ne vous punisse un jour de l'avoir conservé.

L'adjectif *même* marque bien ici une valeur contrastive. Le pro-SN ainsi constitué précède une séquence impérative, enclitique dans le premier cas. Rapporté au verbe impératif, il peut, en l'absence de distinction fonctionnelle plus fine, être assimilé à une apostrophe.

En diachronie, l'apostrophe est très généralement suivie d'une séquence enclitique, comme le montrent les occurrences suivantes, tirées des cinq coupes synchroniques ultérieures :

*Lancelot* 44 Sire Dex, qui tante<s> honors m'avez donees, otroiez moi que ge l'ocie.

*Miracle* 506 la dame : E ! *Mere Dieu, faites moy* grace, / Je n'en puis plus.

*Mystère de Troyes* 179 *Anges celestes, qui querés honorer / nostre royaume en joye de refulgence, / disposez vous* a vouloir decorer / ce biau manoir plain de toute plaisance.

Ronsard 55 En la voyant ainsi je luy dis : *ô Princesse, / Qui presque de l'Europe as esté la maitresse, / Mere de tant de Roys, conte moy* ton malheur, / Et dy moy je te pry d'où te vient ta douleur.

*Introduction* 67, *Ô mon bon saint Ange, présentez-moi* à cette sacrée assemblée ; ne m'abandonnez point jusques à ce que j'arrive avec cette heureuse compagnie, avec laquelle je dis et je dirai à jamais pour témoignage de mon choix : Vive Jésus, vive Jésus.

---

<sup>597</sup> Sur la distinction entre clitique et pro-SN, voir *supra* notre développement à propos des enclitiques sujets. Nous y défendions d'ailleurs l'idée que le sujet de l'impératif, lorsqu'il est exprimé, est canoniquement postposé au verbe (à la différence de ce qui se passe dans la prédication). Si nous avions tenu *tu* pour clitique dans les occurrences que nous citons, il nous aurait alors fallu en rendre compte non dans cette séquence, mais dans la suivante, consacrée aux Svi proclitiques.

Nous devons cependant mentionner là encore un certain nombre de contre-exemples, réels ou apparents, à l'application de la syntaxe enclitique derrière un terme en apostrophe. En ancien français, les occurrences suivantes :

*Roland* 40 S'en volt ostages, e vos l'en enveiez, / U dis u vint, pur lui affiancer.

*Roland* 506 Dist Blancandrins : « Apelez le Franceis ; / De nostre prod m'ad plevie sa feid. » / Co dist li reis : « E vos l'i ameneiz. »

*Renart* 1307 Entendés ça, ne vos ennuit, / Renart est venuz par conduit. / S'est qui vers lui fache clamor, / Vos li otroiez par amor / A respondre par jugement / En vostre cort, voiant la gent.

*Aucassin* 17 Jel te di et tu l'entens : garde toi des souduians / ki par ci te vont querant, / sous les capes les nus brans : / forment te vont maneçant, / tost te feront messeant, / s'or ne t'i gardes.

sont tenues pour impératives par les éditeurs modernes<sup>598</sup> de ces trois textes. Remarquons préalablement que, dans trois de ces quatre occurrences, le verbe est précédé du coordonnant « et », et qu'il s'agirait par conséquent, en toute hypothèse, de Svi non isolés, exclus du cadre de notre étude. Par ailleurs, si le contexte sémantique est en effet jussif dans tous les cas, le signifiant syntagmatique, considéré en lui-même, est modalement ambigu. D'une part en effet, les formes verbales peuvent relever ici aussi bien du mode indicatif (ou subjonctif, sauf ici dans la dernière occurrence) que du mode impératif<sup>599</sup>. D'autre part, l'ordre clitique, caractérisé ici par la proclise et l'expression du sujet, plaide sans doute plus spontanément en faveur d'une interprétation de ces séquences comme des prédications. Avant donc d'examiner quelles hypothèses pourraient expliquer qu'un tel ordre clitique se manifeste dans un Svi, il nous semble légitime de retenir tout simplement celle selon laquelle ces occurrences relèveraient en fait de la saisie S3 du continuum de la phrase nucléaire. Cette hypothèse ne contredit pas l'interprétation sémantique. L'effet de sens induit ici par les verbes est en effet jussif, il s'agit bien d'un ordre ou d'un conseil, mais précisément, le présent de l'indicatif (ou du subjonctif), s'il relève en langue de la modalité de prédication, n'en est pas moins apte, grâce à la souplesse de ses emplois en discours, à traduire l'injonction. Cette capacité sémantique du présent de l'indicatif - accompagné de la mélodie phrastique appropriée - se vérifie tout à fait en français moderne : on peut supposer qu'il en allait déjà ainsi en ancien français. Quant au présent du subjonctif en indépendante, il est également apte à exprimer l'ordre ou le conseil. Les clitiques compléments, dans cette

---

<sup>598</sup> C'est un syntagme impératif qui traduit en français moderne, dans les éditions Moignet (pour *La Chanson de Roland*) et Dufournet (pour *Le Roman de Renart*), les syntagmes surlignés des trois premières occurrences, et la forme *entens* dans l'occurrence d'*Aucassin et Nicolette* est explicitement signalée, dans le glossaire de l'édition Mario Roques (p. 69) comme une forme d'impératif.

<sup>599</sup> Sur l'ensemble de notre diachronie, les formes faibles du paradigme de présent ont toujours été communes - sauf dans le cas des verbes dont la base a été empruntée au subjonctif - au mode indicatif et au mode impératif. Quant à la forme forte de la dernière occurrence, c'est précisément au XIII<sup>e</sup> siècle que la forme impérative sigmatisée *entens* commence à concurrencer la

hypothèse, apparaissent à une place tout à fait canonique dans une séquence qui relèverait de la saisie systématique S3.

La même explication systématique pourrait rendre compte d'un certain nombre d'exemples cités comme impératifs dans les grammaires d'ancien français, et notamment de ceux qui engagent les verbes *ayez*, *soyez* :

*Queste del Saint Graal*, 96, 11 : Sire, *vos me soiez* pastres et deffenderres et conduisierres.<sup>600</sup>

Joinville 244 : Hé ! Sire, dist li prevoz, *vous en ayés* bon reconfort.<sup>601</sup>

Dans tous ces cas, ni la morphologie ni la syntaxe ne permettent d'exclure une lecture de la séquence comme une simple prédication au subjonctif. Comme l'indicatif, le subjonctif peut - notamment en indépendante - assumer la signification de l'ordre ou du souhait. Ce pourrait tout à fait être le cas ici, et il s'agirait en ce sens de prédictions injonctives (ou optatives) plutôt que de véritables impératifs, au sens systématique où nous avons défini ce mode.

Si nous nous en tenons strictement à la ligne signifiante, ces deux occurrences, tirées de notre corpus :

*Adam* 124 Jo la plasmal de ton cors, / De tei eissit, non pas de fors. / *Tu la governe* par raison ; / N'ait entre vus ja tençon, / Mais grant amor, grant conservage : / Tel soit la lei de mariage.

*Adam* 506 le diable : Or te dirrai, e *tu m'ascute* ! / N'a que nus dous en ceste rote, / E Adam la, quil ne nus ot.

ne pourront pas en revanche être considérées comme des prédictions : la morphologie de leur verbe est ici clairement impérative. Il nous faut donc formuler une autre hypothèse, qui tienne compte de ces faits nouveaux, et qui, en retour, pourra éventuellement s'accorder à la lecture impérative des précédentes occurrences.

Nous rapprochons de tels exemples d'ancien français les occurrences suivantes de moyen français :

*Oraisons* 76 Tu es ma joye, mon loyer ; m'arme, Sire, demande toy touz jours, *tu, Sires, li otroye* que en demandant ne defaille.

*Oraisons* 70 *Ma Force, Sire, mon Fermement, Dieu, mon Refuge et mon Liberatour, tu, m'enfourme* que je cogite en toy, et m'enseigne que je te devrai prier, et me donne faire les euvres plaisanz a toy.

Le pronom nominatif *tu*, qui précède ici un verbe de morphologie impérative, est clairement adjoind au Svi. Pro-SN, il fait partie d'une juxtaposition de signifiants qui assument dans la phrase la fonction

---

forme étymologique *entent*. Sur les grandes lignes de ces évolutions morphologiques, nous renvoyons à notre première partie de morphologie.

<sup>600</sup> Cité dans Ménard, 1988, p. 75, comme un exemple d'impératif accompagné d'un sujet exprimé.

<sup>601</sup> Cité dans Estienne, 1895, p. 239.

d'apostrophe. C'est certainement sous cette espèce fonctionnelle qu'il faut également interpréter le pronom nominatif antéposé dans les occurrences d'ancien français. Dans la phrase qui précédait le vers 124 du *Jeu d'Adam*, c'est Eve qui était le sujet de la prédication, il est donc assez naturel que le locuteur (Dieu), qui s'adresse à Adam, éprouve le besoin de désigner minimalement son interlocuteur avant de l'instituer agent du procès impératif. L'apostrophe, notamment pronominale, correspond bien souvent à la traduction en surface d'un phénomène assez simple de distribution pragmatique ; pour rendre le plus fidèlement possible la structure syntaxique, nous pourrions traduire ainsi en français moderne la parole de Dieu aux vers 122-124 :

Moi, je l'ai formée de ta chair, elle est sortie de toi, et non d'ailleurs. *Toi* (donc), dirige-la raisonnablement.

Le même phénomène de distribution pragmatique explique l'apparition du pronom nominatif dans le vers 506, que l'on pourrait par conséquent traduire ainsi :

Maintenant, je vais (moi) te confier (quelque chose), et *toi*, écoute-moi.

Relève de la même analyse l'exemple suivant, antérieur<sup>602</sup> à notre diachronie, et souvent cité dans les grammaires<sup>603</sup> :

*Vie de Saint Alexis*, 67, 5 E, reis celestes ! *tu nos i fai* venir.

L'on doit probablement restituer ici une séparation syntagmatique entre *tu* et le *Svi*, comme celle que manifestait la ponctuation retenue dans l'édition moderne du texte de moyen français :

E, *reis celestes, tu, nos i fai* venir.

De la même façon, si l'on tient à la lecture impérative de celles des occurrences précédentes où le signifiant était modalement équivoque, alors le pronom nominatif qui y précédait le syntagme verbal doit probablement toujours être lu comme une apostrophe qui apparaît pour des raisons pragmatiques.

Quelle que soit en définitive l'étendue exacte des occurrences concernées, celles-ci, dès lors qu'elles sont considérées comme impératives, ont toutes en commun l'engagement d'une apostrophe devant le verbe impératif, engagement corrélé à une syntaxe proclitique. Ces configurations ne concernent que la première moitié de notre diachronie, et l'apostrophe engage obligatoirement le T/V/N nominatif correspondant à la désinence du verbe impératif. Il s'agit donc là d'un type proclitique spécifique et dont la pertinence est limitée en diachronie, que nous proposons de nommer *tu la gouverne*.

---

<sup>602</sup> *La vie de Saint Alexis* est un poème du XI<sup>e</sup> siècle.

1. 4. 5 Le constituant préverbal est une interjection ou une expression apparentée.

Voici une dernière configuration enclitique, que nous relevons tout au long de notre diachronie :

*Robin*, 354, Gautier : *Hé ! Resveille toi, Robin !*

*Tristan* 75 Ha ! sire, pour Dieu, *merchi ! Pardonnés moi* ce que je me sui a vous combatus, car saciés tout certainement que je ne vous connoissoie mie !

*Miracle* 180, la dame à sa servante : *Oïl, alons nous ent* bonne erre.

*Saintré* 250 la reine à sa cousine : *Or sus ! levez vous* appertement !

*Antigone* 3, Edipe : Toy, qui ton pere aveugle et courbé de vieillesse / Conduis si constamment, mon soustien, mon adresse, / Antigone ma fille, *helas ! retire toy*, / Laisse moy malheureux souspirer mon esmoy, / Vaguant par ces deserts : laisse moy je te prie, / Et ne va malheurer de mon malheur ta vie.

*Les Plaideurs* scène 6 du premier Acte, Chicanneau à La Brie : Si son Clerc vient céans, fais luy guster mon vin. / *Ah ! donne luy* ce sac qui pend à ma fenêtre.

Le signifiant qui précède ici immédiatement le verbe impératif est une interjection<sup>603</sup>. Dans le deuxième exemple, l'interjection qui précède le verbe est d'ailleurs associée à d'autres constituants proches, dont l'apostrophe. Les interjections simples sont ainsi très généralement suivies d'une séquence impérative enclitique dans notre période.

Dans les exemples d'ancien français suivants, le signifiant antéposé au verbe relève d'une catégorie grammaticale assez proche de l'interjection :

---

<sup>603</sup> Par exemple, dans Brunot, 1965, p. 228, ou chez Ménard, 1988, p. 75.

<sup>604</sup> Skarup, 1975, p. 370, fournit quelques autres exemples, en synchronie large.

*Renart* 1993 Renart respont : « Vos dites voir, / Et se ma feme se marie, / *Foi que devez seinte Marie,* / *Tolés li* quanque je li les / Et si tenés ma terre en pes, / Qar molt m'aura tost oblié / Puis que me saura devié. »

*Renart* 2077 - Sire, *por Deu en cui tu croiz,* / *Pardonne li a ceste foiz.*

*Le Charroi* 1156 Tiacre frere, *par la loi que tenez,* / *Par vo pleisir, dites nos veritez.* / Mien escient, molt grant avoir avez / Qui a charroi le fetes ci mener ; / *Par voz merciz, fetes nos en doner,* / Moi et cez autres qui somes bacheler.

Le verbe impératif est immédiatement précédé d'un syntagme prépositionnel particulier, qui, à l'instar des subordinées antéposées, exprime toujours une condition préalable à l'exécution du procès impératif, ou réfère à une puissance qui la favorise. Ce Sp est d'ailleurs tout à fait apte à contenir lui-même une proposition, comme le montrent clairement les deux premières occurrences ci-dessus. Il peut aussi n'être que de taille infra-propositionnelle, comme dans la dernière occurrence. La préposition qui introduit ces signifiants préverbaux est relativement contrainte : il s'agit en général de *par* ou de *por* ; plus rarement, le SN est introduit directement, comme ci-dessus dans la première occurrence<sup>605</sup>. Le caractère sémantique commun à tous ces Sp est, semble-t-il, le fait qu'ils engagent, soit un substantif abstrait qui réfère à une qualité ou à une propriété culturelle de l'interlocuteur (cas de la dernière occurrence), soit un substantif pourvu du trait <+G><sup>606</sup> (cas des deux premières). En ancien français, ces Sp recouvrent selon nous une fonction particulière, distincte des compléments circonstanciels communs<sup>607</sup>, que nous proposons, en l'absence de nomenclature adéquate, de caractériser comme « garant pragmatique »<sup>608</sup>. Ces Sp en effet peuvent aussi bien, en ancien français, apparaître devant une prédication. Ils ont pour fonction linguistique essentielle, non de modifier ou de réguler l'aire d'application circonstancielle du procès, mais bien de garantir pragmatiquement l'exécution de la modalité dont relève le verbe. En ce sens, ils portent, non sur le verbe lui-même (comme font en général les Sp circonstanciels), mais sur sa modalité, c'est-à-dire, en termes systématiques, sur la saisie particulière dont relève l'énoncé dans le continuum de la phrase nucléaire. Antéposés à un verbe impératif (saisie S2), ils garantissent, du point de vue du locuteur, l'institution effective du procès. Antéposés à un verbe conjugué à l'un des modes chronothétiques (saisie S3), ils garantissent la prédication comme vérité, application adéquate (vraie du point de vue du locuteur) d'un prédicat à un sujet. En voici trois autres exemples, tirés de la coupe synchronique du XIII<sup>e</sup> siècle :

<sup>605</sup> L'on peut considérer que le SN n'est alors qu'un cas particulier de Sp, dans lequel la préposition n'a pas de réalisation signifiante.

<sup>606</sup> Sur la définition formelle de ce trait, nous renvoyons au début de notre séquence de morphologie. Un substantif est pourvu du trait <+G> (« garant ») s'il est référentiellement apte à devenir sujet d'une formule optative du type *Diex vos gart*.

<sup>607</sup> Nous verrons que l'antéposition devant le verbe impératif de Sp circonstanciels qui ne répondent pas aux propriétés sémantiques des occurrences ci-dessus, est en général corrélée en synchronie à une syntaxe proclitique.

<sup>608</sup> Skarup, 1975, p. 370, parle lui de « jurons ». Cette caractérisation nous semble trop sémantique, et d'ailleurs inexacte.

Clari 146 : Quant Andromes oï chou, si fu si esmaris qu'il ne seut que faire ; si dist a se gent : Seigneur, pour Dieu menés nous ailleurs de chi !

Artu 28 Gauvain : Et por Dieu saluez moi monseigneur Lancelot ; que ge cuit bien que vos le verroiz ainçois que ge ne ferai.

Robin 720, Marion : Robin, par amours, sié te cha / Et chil compaignon ser(r)ont la.

Au-delà des synchronies d'ancien français, un clitique complément suivra toujours un verbe impératif précédé d'un tel constituant :

Palatinus 406 Hérode à Anne : Dame ! foy que vous me devez, / Conseilliez moy, se vous savez, / Que je de ce truant ferai, / Et comment m'en deliverrai.

Paradis 710 - Dame, di je, par vo noblece, / Remettés moi en bon cemin, / Et comme escript en parcemin / Le tenrai de vous a tous jours / Et s'en vaudront mieuls mes amours.

Amadis 27 Et à ceste parole se departit d'avec luy le laissant fort pensif : toutesfoys il n'eut guieres esté en ceste pensée, qu'il l'aperceut retourner à grand haste criant et appellant : Ha Gandales, pour Dieu secourez moi.

La Princesse d'Elide 592, Moron : De grâce, épargnez-moi.

Nous avons cependant relevé quelques occurrences qui font apparemment exception à cette règle d'enclise. Ainsi, en ancien français :

Reis XIV, 41 Saül fist sa ureisun a Deu, si dist : « Sire, Sire, Deu de Israel ! Si tis plaisirs est, fai demunstrance purquei ne respundis jui a ton serf. Si la iniquite est en mei u en mun fiz, ore le mustrez é si ele est el pople, par vostre grace les seintefiez. »

le Sp antéposé, *par vostre grace*, peut s'interpréter de deux façons. Soit, entendu dans un sens très littéral, il précise bien les modalités d'exécution du procès, et peut vraiment être considéré comme un simple complément circonstanciel de moyen : la « *grace* » est dans ce cas comprise comme le moyen dont dispose en l'espèce l'interlocuteur (Dieu) pour exécuter le procès. Mais on peut également défendre une lecture moins littérale du Sp, où celui-ci exprimerait les conditions qui rendent possible le procès plutôt que ses modalités d'exécution. Dans ce cas, le Sp devrait être considéré comme un garant pragmatique de l'institution du procès. Cette seconde interprétation induit donc qu'existerait en ancien français un type proclitique spécifique.

L'occurrence ci-dessus est délicate et ne permet pas en elle-même de confirmer cette hypothèse. Il nous semble en revanche qu'elle est confirmée de façon plus claire par cette autre occurrence, tirée de la même coupe synchronique :

Le Charroi 491 Looÿs, sire, dit Guillelmes le fort, / Por Deu me done d'Espaigne toz les porz ; / Moie iert la terre, tuens en iert li tresors ; / M. chevalier t'en conduiront en ost.

Dans ce cas, il est plus difficile d'interpréter le Sp antéposé comme un simple circonstant qui restreindrait l'aire d'application du procès. Dans cette occurrence comme dans toutes celles, contemporaines ou postérieures, dans lesquelles il apparaît devant un Svi<sup>609</sup>, *por Deu* doit être interprété comme un garant pragmatique de la modalité du syntagme verbal auquel il est adjoint, à savoir, en l'espèce, la modalité d'institution. Il y aurait donc, à l'intérieur d'une même synchronie - notre *terminus a quo* - et dans le cas où le Svi est précédé d'un garant pragmatique, concurrence de deux règles, la règle d'enclise, et la règle de proclise, par laquelle se constitue un type *por Deu me done* original. Cette concurrence est tout à fait limitée en diachronie, elle est en tout cas manifeste dans le premier tiers du siècle, puisque le texte du *Charroi de Nîmes* contient l'une et l'autre syntaxe. Elle s'étend au dernier tiers du siècle<sup>610</sup> pour peu que l'on considère également le Sp *par vostre grace*, dans l'occurrence précédente, comme un garant pragmatique.

Conclusion :

D'après nos relevés, plusieurs types de phrases impératives connaissent dès le *terminus a quo* l'ordre syntagmatique /verbe impératif + complément enclitique/ caractéristique de la saisie S2 du continuum de la phrase nucléaire. La syntaxe enclitique est ainsi très généralement celle qui s'applique lorsqu'un signifiant nul, une proposition, un élément topicalisé, une interjection, un adverbe de phrase ou une apostrophe précède le verbe impératif dans la phrase. Dans certains cas toutefois, au début de notre diachronie, cette syntaxe enclitique est concurrencée ou restreinte à certaines conditions syntaxiques, ce que récapitule le tableau suivant :

---

<sup>609</sup> Voir ci-dessus nos occurrences enclitiques.

<sup>610</sup> La traduction *Li quatre livre des Reis* date de 1170 environ. Elle est donc contemporaine du *Roman de Renart*, dont nous avons tiré, ci-dessus, des occurrences enclitiques.



Statut grammatical du signifiant préverbal	Conditions diachroniques et syntaxiques dans lesquelles la syntaxe proclitique minoritaire est observable
apostrophe	type <i>tu la governe</i> . XII <sup>e</sup> - XIV <sup>e</sup> siècles. L'apostrophe antéposée à la séquence proclitique engage toujours un pronom T/V/N nominatif.
adverbe de phrase	type <i>por ce me jure</i> . XII <sup>e</sup> - XIII <sup>e</sup> siècles. Type limité exclusivement à quelques adverbes de phrase ( <i>por ce, toutevoies, ains</i> )
garant pragmatique	type <i>por Deu me done</i> . XII <sup>e</sup> siècle. Les syntaxes proclitiques et enclitiques sont en concurrence à cette époque derrière ce genre d'expressions.
interjection simple élément topicalisé proposition signifiant nul	Aucune syntaxe proclitique n'a été relevée lorsque l'un de ces constituants précède le verbe impératif.

Au sein de la phrase impérative, le syntagme verbal impératif est constitué exclusivement du verbe impératif et des éléments conjoints au verbe. Les clitiques, qui dépendent toniquement du verbe, lui sont naturellement conjoints. Un élément contigu mais extérieur au Svi sera dit adjoint. Qu'en est-il des constituants préverbaux réalisés sémiologiquement que recense le tableau ci-dessus ? Ces constituants, pour la plupart, sont sémantiquement incidents, non au procès lui-même, mais à la modalité d'institution, ce qui semble indiquer qu'ils seraient plutôt adjoints (donc extérieurs) au Svi. Le seul type dans lequel un signifiant non nul n'est pas particulièrement incident à la modalité d'institution en tant que telle est celui où un élément topicalisé précède le verbe. Or, la coréférence qui sous-tend la topicalisation s'accompagne nécessairement d'une différenciation prosodique, sans quoi l'extraction ne serait pas significative. Le SN préverbal développé se distingue ainsi efficacement du clitique coréférent : alors que celui-ci est conjoint, on doit supposer à celui-là le statut pleinement syntagmatique d'élément adjoint.

D'une façon générale, dans notre diachronie, la syntaxe enclitique canonique du Svi semble donc bien corrélée à la position d'un élément adjoint - ou d'un signifiant nul - devant le verbe impératif, autrement dit aux cas où le verbe occupe lui-même la première place dans le Svi.



## 2. ÉVOLUTION DIACHRONIQUE DE CONTRAINTES SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER LA SYNTAXE PROCLITIQUE DANS LE SVI ISOLÉ

### INTRODUCTION

Dès l'ancien français, l'on rencontre de nombreuses occurrences où c'est l'antéposition du clitique qui a cours devant le verbe impératif :

*Roland* 1740 Sire Rollant, e vos, sire Oliver, / Pur Deu vos pri, ne vos *cuntraliez* !

*Reis* XVI, 5 Respundi Samuel : « OI ! Pur sacrefier a nostre Seignur i sui venuz. De plus bels dras *vus aturnez* é od mei venez al sacrefise !

Dans ces exemples, la syntaxe clitique que nous avons présentée comme généralement caractéristique de la prédication s'applique donc sous la modalité d'institution. Cette syntaxe proclitique est corrélée au placement devant le verbe d'un élément autre que ceux qu'a pu révéler notre enquête sur les Svi enclitiques. Il s'agit en effet, d'une part du constituant négatif *ne*, réalisation syntagmatique minimale mais suffisante, d'autre part d'un Sp assez développé, *De plus bels dras*. Le premier signe porte directement sur

le verbe impératif, le second en dépend directement. Tous deux font partie du syntagme verbal impératif : nous dirons qu'ils sont conjoints au verbe impératif, par opposition aux termes préverbaux adjoints (extérieurs au Svi) qu'évoquait notre précédente séquence.

Quelle est la nature de cette corrélation assez généralement reconnue<sup>611</sup> entre d'une part la présence d'un élément devant le verbe impératif et, d'autre part, la syntaxe proclitique dans le Svi ? Dans cette séquence consacrée précisément à la nature et à la perennité diachronique des contraintes corrélées à la syntaxe proclitique dans le Svi, nous devons, d'une part, affiner la formulation mécanique de la corrélation, par la prise en compte du détail de nos relevés et, d'autre part, en fournir une interprétation systématique, conséquence de notre thèse générale.

Pour la commodité de l'analyse syntaxique, nous devons introduire ici quelques abréviations simples, que résume le tableau suivant :

Svi	= syntagme verbal impératif	C	= élément conjoint verbe impératif
vi	= verbe impératif	c	= clitique <sup>612</sup>

Syntagmes proclitiques	Ccvi :	De plus bels draps	vus	aturnez
		Ne	vos	cuntraliez
Syntagmes enclitiques	Cvic :	Aux yeux de tous	rendons-le criminel <sup>613</sup>	
	vicC :	Aturnez	vus	de plus bels draps
		Rendons	-le	criminel aux yeux de tous

Dans un syntagme Ccvi, l'élément C peut prendre des formes très variées : pronom, adjectif, adverbe (parfois de forme identique à une conjonction), SN, Sp. Dans cette séquence, nous excluons

<sup>611</sup> Elle l'est ainsi par Skarup, 1975, p. 366.

<sup>612</sup> Le clitique, par définition, est un élément conjoint : il est donc logique de le désigner par la même lettre (« c », en minuscule) que l'élément conjoint en général (« C »).

<sup>613</sup> D'après *Andromaque* 144 : cette occurrence sera analysée dans notre développement.

délibérément les cas où C est un adverbe<sup>614</sup> : les enseignements diachroniques que nous tirerons de la prise en compte des autres occurrences pourront généralement leur être étendus<sup>615</sup>.

Un test pratique peut nous aider à distinguer les éléments conjoints au verbe des éléments adjoints au syntagme . Un complément conjoint - quelle qu'en soit la fonction - restreint la portée sémantique du procès du verbe dont il dépend, il est directement incident au verbe. Si on lui applique une négation exceptive<sup>616</sup>, on obtiendra nécessairement un énoncé pertinent. Le résultat du test est au contraire négatif dans le cas où il est appliqué à un complément adjoint :

Comblez-moi de grâces

De grâce, épargnez-moi<sup>617</sup>

Ne me comblez que de grâces

ne m'épargnez que \*de grâce

Cette distinction conjoint/adjoint est compliquée par le fait que, dans notre diachronie, les constituants adjoints peuvent apparaître non seulement devant ou derrière, mais également à l'intérieur même du syntagme verbal : nous commencerons par évoquer ce point. Nous nous attacherons ensuite aux Svi dans lesquels c'est un syntagme prépositionnel (Sp) qui occupe la première place. Nous rassemblerons enfin les Svi dans lesquels un syntagme nominal (SN) ou un élément pro-SN occupe la première place. A l'issue de ces analyses des relevés, nous disposerons d'assez d'éléments pour proposer une interprétation systématique de la structure Cevi d'une part et, d'autre part, de l'ensemble des syntagmes où un T/V/N sujet précède le verbe.

---

<sup>614</sup> De tous les constituants recensés en première position dans un syntagme Cevi, les adverbes sont les seuls qui ne soient pas eux-mêmes cliticisables. Leur présence dans le Svi fera à ce titre l'objet de la troisième et dernière séquence de cette partie de syntaxe.

<sup>615</sup> Nous reviendrons sur ce point dans notre dernière séquence, notamment en ce qui concerne les syntagmes négatifs *ne cvi*.

<sup>616</sup> Gérard Moignet a consacré une étude - Moignet, 1959b - aux « signes de l'exception dans l'histoire du français ». La négation exceptive a pu connaître, au fil de notre diachronie, diverses réalisations sémiologiques. La plus courante en français moderne est la locution *ne...que*. Dérivée d'une structure comparative, cette locution signifie d'abord en ancien français la restriction quantitative, mais s'applique assez tôt, comme en français moderne, à toute espèce de restriction.

<sup>617</sup> Nous reprenons l'exemple tiré de *la Princesse d'Elide*, 592.



## 2. 1 STATUT SYNTAXIQUE DES ÉLÉMENTS ADJOINTS QUI PEUVENT EN DIACHRONIE APPARAÎTRE INSÉRÉS DANS LA LIGNE SIGNIFIANTE DU SVI.

Pour affiner la distinction conjoint/adjoint, il nous faut tenir compte d'une propriété qui, dans une certaine mesure, caractérise la syntaxe de l'ancienne langue, à savoir la possibilité syntaxique d'insertion d'une apostrophe - adjointe - au milieu d'un syntagme verbal. Ce fait est bien attesté dans l'ancienne langue, en moyen comme en ancien français :

*Résurrection* 15768 Jésus à Jean : Jehan, va t'en dire ou mander / A ma Mere qu'elle se rende / Avecques trestoute sa bende / Sur la montaigne de Thabor, / Et y venez trestous encor, / Toy et tes freres, sans arrest.

*Mystère de Troyes* 430, Michel à Lucifer : Vuide hors de la region / des haulx divins cieulx triumphans ; / et vad toy et ta legion / es palus infernaulx puans.

*Le Charroi* 1276 Quar fetes, sire, trestoz ces bués tüer, / En la cuisie au mengier conraer !

Version B2 du *Charroi*, après le vers 807 Oncle Guillelmes, por ce lessiez ester. / De ceste chose ne vos chaut d'aïrer : / De l'aventure vet tot en Damedé ; / Faites biau sire resbaudir vo barné / Demandez l'eve, s'aseons au souper.

*Roland* 1925 Ferez, seignurs, des espees furbies, / Si calengez e voz cors e voz vies, / Que dulce France par nus ne seit hunie !

Certaines de ces configurations syntagmatiques seraient probablement non pertinentes en français moderne, notamment celle dans laquelle l'apostrophe sépare les deux termes d'une périphrase verbale

d'immixtion<sup>618</sup> (occurrences du *Charroi de Nîmes*), dont la coalescence serait déjà difficilement défaire, en français moderne, par la plupart des termes conjoints au syntagme verbal. Dans ces occurrences, l'apostrophe, adjointe, sépare le verbe (ou un premier sous-ensemble du syntagme verbal) d'un élément qui lui est conjoint. Cette distinction adjoind/conjoint est ratifiée par les résultats du test d'application d'une négation exceptive :

ne vad point, toy et ta legion, qu'es palus infernaux puans<sup>619</sup>  
ne ferez, seignurs, se des espees furbies non<sup>620</sup>

ne vad point que \*toy et ta legion es palus infernaux puans  
ne ferez \*se seignurs non des espees furbies

L'apostrophe reste donc adjointe<sup>621</sup> dans cette position, et elle ne transforme cependant pas l'élément qu'elle sépare du verbe en constituant adjoind. C'est en moyen français que l'apostrophe semble pouvoir s'insérer entre les termes syntaxiquement les plus solidaires du syntagme :

*Quenouilles 555 Or entendez, vous toutes, bien ce chappitre, car je vous dy que qui doubtte la quauquemaire qu'elle ne viengne de nuit a son lit, il convient mettre une sellette de bois de chesne devant un bon feu et se elle venue, se siet dessus, jamais de la ne se porra lever qu'il ne soit cler jour, et est chose esprovee.*

L'adverbe *bien*, dont la signification est très générale, a souvent derrière l'impératif une valeur quasi-formelle de renforcement prosodique dans le syntagme<sup>622</sup>, on s'attendrait donc à ce que la coalescence Vi + *bien* ne puisse facilement être défaire que par un nombre restreint d'éléments conjoints (enclitiques, adverbes de même nature). Or ici c'est un constituant adjoind qui la défaire. Ce genre d'exemples renforce à notre avis l'idée selon laquelle en moyen français, l'apostrophe, quelle que soit sa réalisation signifiante, est considérée par la langue comme syntagmatiquement nulle, au sens où sa présence comme incise au sein d'un syntagme n'en modifie ni l'unité, ni l'économie interne<sup>623</sup>.

<sup>618</sup> Dans les deux exemples d'ancien français, le verbe impératif *feres* joue le rôle d'un simple semi-auxiliaire, apte à exprimer l'immixtion (ici causative), c'est-à-dire, selon Damourette et Pichon, 1983, § 2042 à 2062, le mode de participation de l'agent, sujet du verbe principal, à la réalisation du procès (celui qu'exprime ici l'infinitif auxiliaire).

<sup>619</sup> En moyen français, la locution *ne... point que* (équivalent du français moderne *ne... que*) traduit la négation exceptive, notamment lorsqu'un syntagme prépositionnel est dans sa portée. Martin et Wilmet, 1980, p. 28, citent deux exemples qui répondent à ce schéma.

<sup>620</sup> En ancien français, « *Se* se combine avec l'adverbe *non* pour fournir, après proposition négative, un tour de sens exceptif. Les deux éléments encadrent le terme sur lequel porte l'exception. » (Moignet, 1973, p. 340). Ce tour est plus courant que la locution moderne *ne... que* en synchronie.

<sup>621</sup> Nous n'étudions précisément ici l'apostrophe que parce qu'elle intervient dans la continuité signifiante du Svi. Élément syntaxiquement extérieur au Svi, l'apostrophe l'est par conséquent en tant que telle au cadre de notre étude.

<sup>622</sup> Nous étudierons cette incidence particulière de *bien* au verbe impératif dans la dernière séquence de notre travail.

<sup>623</sup> L'on pourrait à la limite soutenir que toute phrase impérative, en vertu de sa nature strictement interlocutoire, engage obligatoirement une apostrophe, mais que dans certains cas cette apostrophe n'a pas de réalisation signifiante. Cette hypothèse nous semble cohérente du point de vue pragmatique, puisque le verbe impératif lui-même ne fait jamais qu'esquisser, dans sa désinence, l'extension référentielle de l'interlocuteur censé accomplir le procès : l'apostrophe, que sous-tend une prédication (la désignation), apporte un complément qualitatif nécessaire à l'information verbale. Il serait alors intéressant de chercher à



Mais ce qui est vrai de l'apostrophe en particulier l'est aussi de tout élément adjoint, fût-il de taille propositionnelle :

*Quenouilles* 1028 *Pour certain*, mes voisines, quant vous orrez fort venter, *sachiez* que / c'est tout signe de trayson ou au moins de mauvaises nouvelles.

Malgré son caractère incident et sa longueur, la subordonnée ici antéposée au verbe impératif ne rompt pas davantage l'unité syntagmatique du Svi *pour certain sachiez*, qui fonctionne en moyen français comme une expression récurrente et fortement typée.

La prise en compte de cette possibilité d'insertion, dans l'ancienne langue, de constituants adjoints à l'intérieur même de la continuité signifiante du Svi permet de comprendre que dans des énoncés comme ceux-ci :

*Ovide* 2665, *Eaque à Jupiter* : Sire, si com tu voirement / M'engendras ou ventre ma mere, / Si com je te reclame à pere, / Se fil me deignes reclamer, / *Mon pueple*, que tant puis amer, / *Me renz*<sup>624</sup> ou aus mors m'accompaigne.

*Miracle* 175 *Dame*, par vostre grace, *a joie*, / Quant vous plaira, *m'en delivrez*, / Si qu'il soit, quant il sera nez, / *Plaisant a touz*.

*Oraisons* 42 *En ta foy, esperance et charité*, Sire, *me fay* perseverer et user, de tout mal me garde et me defen.

L'élément adjoint inséré, subordonnée<sup>625</sup> ou apostrophe, dans la mesure où il ne modifie en rien la cohérence interne du Svi, n'en remet en particulier pas en cause la structure proclitique Ccvi. En définitive, du point de vue syntagmatique, l'élément adjoint se comporte exactement comme la proposition incise dans l'exemple suivant :

*Perceval* 491 *A mangier*, fet il, *me donez* !

L'on ne saurait assimiler tout à fait les deux types de constituants adjoints insérés, notamment parce que les premiers font partie de l'énoncé même, alors que la proposition incise n'est jamais qu'une

---

expliquer linguistiquement le lien entre la réalisation de l'apostrophe comme zéro morphologique (phénomène attesté tout au long de notre diachronie dans les phrases impératives) et comme zéro syntagmatique (phénomène que nous relevons plutôt en moyen français).

<sup>624</sup> La morphologie sigmatique, qui s'imposera surtout, s'agissant de ce verbe, dans la synchronie suivante, peut ici faire hésiter à reconnaître une forme d'impératif (sur l'évolution générale de ces formes, nous renvoyons à notre première partie de morphologie). La forme traduit ici un impératif latin, (*Met.*, VII, 615-618 : « Iuppiter o ! » dixi « si te non falsa loquantur / Dicta sub amplexus Aeginae Asopidos isse, / Nec te, magne pater, nostri pudet esse parentem, / Aut mihi *redde* meos, aut me quoque conde sepulcro. »), il semble difficile sémantiquement d'en faire un indicatif (prédication qui traduirait dès lors un constat). Force est donc de voir dans cette forme *renz* un impératif fort précocement sigmatisé.

<sup>625</sup> Dans la première occurrence, la subordonnée relative dépend syntaxiquement d'un élément du Svi. L'on pourra toutefois considérer qu'il s'agit d'un constituant adjoint dans la mesure où le déterminant *mon*, qui impose au SN qu'il détermine une extension individuelle, marque suffisamment la référence de l'antécédent : la relative est donc syntaxiquement facultative, explicative. Ce caractère adjoint est confirmé par la possibilité d'un déplacement à droite de la subordonnée aussitôt après le verbe, derrière le Svi. Il l'est également par le résultat négatif du test d'application de la négation exceptive.

convention de présentation de l'énoncé. Toutefois, en ancien et moyen français, force est de constater que dans les deux cas la langue distingue clairement deux niveaux, celui du syntagme verbal, constitué par le verbe et tous les éléments qui lui sont conjoints, et celui des éventuels éléments adjoints, qui peuvent apparaître devant, derrière ou dans le Svi sans que cela modifie son économie interne, notamment clitique. Le fait remarquable est donc qu'un constituant adjoint puisse ainsi être inséré dans le syntagme sans modifier les règles intrasyntagmatiques qui gouvernent le placement des clitiques devant l'impératif. La présence ou l'absence de ce constituant à cette place n'entraîne, dans la synchronie considérée, aucun changement clitique : syntaxiquement adjointe au Svi, elle est comptée pour rien dans l'économie du syntagme. Ceci a d'ailleurs une conséquence particulière prévisible : dans le cas où une relative dépend d'un terme conjoint antéposé - comme c'était le cas ci-dessus dans l'occurrence d'*Ovide moralisé* - le statut de la relative (restrictive ou explicative, conjointe ou adjointe) ne modifie pas la position du clitique dans le Svi, pas plus que sa présence ou son absence. La délimitation de la frontière antérieure du Svi a donc plus d'importance, dans tous les cas, que le repérage d'une frontière interne dans ce genre de cas incertains.

## 2. 2 CAS OÙ UN SP OCCUPE LA PREMIÈRE PLACE DANS LE SVI.

Dans toutes les occurrences recensées ici<sup>626</sup>, le constituant antéposé au verbe impératif est formellement un Sp. La caractérisation « Sp » (syntagme prépositionnel) ne présuppose aucune distinction fonctionnelle. Nous regrouperons méthodologiquement les différentes occurrences selon la préposition qui ouvre le Sp antéposé.

Nous n'avons relevé des Sp introduits par *pur*<sup>627</sup>, *sur* ou *devant* placés devant un verbe impératif que dans notre *terminus a quo* :

*Roland* 361 En dulce France, seignurs, vos en irez : / De meie part ma muiller saluez / E Pinabel, mun ami e mun per, / E Baldwin, mun filz que vos savez, / E lui aidez e *pur seignur le tenez*.

*Reis* XIV, 34 Saül lur dist cum il le sout : « Pechied avez, mais ore ça une grant pierre turnez, é par tut le pople alez, si lur dites : « Chaschuns meint cha l'almaille é le multun qu'il volt tuer », é *sur ceste pierre l'ociez*, é pois raisnablement en mangerez é encuntre Deu ne pecherez. »

*Reis* XVI, 17 Respundi Saül a ses serjanz : « Alcun ki bien seit chantant purveez é *devant mei le menez* ! »

---

<sup>626</sup> Les cas d'antéposition d'adverbes sont exclus du cadre que nous fixons à cette séquence.

<sup>627</sup> Nous laissons de côté le cas particulier du constituant *pur ce*, que nous avons examiné dans la séquence précédente, et qui est adjoint au Svi.

*Le Charroi* 600 Mi ami estes et mi prochain parent ; / *Devant le rois vos metez* en present ; / De ceste honor que ci vois demandant / Ensemble o moi que recevez le gant ; / O moi avrez les biens et les ahans.

Ces Sp antéposés assument respectivement les fonctions d'attribut de l'objet et de compléments circonstanciels de lieu du verbe impératif. Syntactiquement<sup>628</sup> et prosodiquement courts, ils font clairement partie du Svi. Leur position en tête du syntagme verbal est corrélée à la syntaxe proclitique. A préposition constante, ce type de Sp n'est plus attesté dans nos relevés et dans cette position préverbale au-delà de notre synchronie initiale. Il importe donc de compléter l'interprétation par la prise en compte de Sp antéposés mieux représentés diachroniquement. Tel se trouve être le cas des Sp introduits par *(se)lonc*, attestés devant le verbe impératif du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle dans nos relevés :

*Charroi* 715 Et dit Gautier : « N'ai soing de menacier ; / Tiex hon menace qui ne vaut un denier ; / es d'une chose vos vorroie proier : / *Lonc le servise li rendez* son loier.

*Palatinus* 681, Pilate : Veëz, Juïs, que j'a veü. / Vous meïsmes, prenez Jhesu, / *Selonc vostre loy le jugiez.*

ou encore des Sp introduits par *avec*, dont l'antéposition est attestée jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle inclus :

*Adam* 176 Tun seignor aime e ouec lui te tien, / Por nul conseil ne gerpisez le mien : / Si tu le fais, ne peccheras de rien.

*Palatinus* 1046 Malchus à Longin : Or me sui dont tout maintenant, / *Avec moy t'en vien erranment.*

*Résurrection* Jésus aux apôtres : Cza, mes enffans, a moy venez / Et *avecques moy vous*<sup>629</sup> disnez.

Ces deux types de compléments Sp, non attestés dans nos relevés devant l'impératif au-delà de la période du moyen français, s'interprètent clairement comme des compléments circonstanciels qui restreignent la portée sémantique du procès. A la différence des éléments adjoints dont nous avons montré qu'ils étaient incidents à la phrase entière, ou à la modalité d'institution elle-même, ces Sp circonstanciels, comme les précédents, doivent donc être tenus pour conjoints au verbe impératif. Ils sont le premier élément d'un syntagme Cvi. Parmi les Sp conjoints et antéposés à un verbe impératif, ceux qu'introduisent *pur*, *sur*, *devant*, *(se)lonc* ou *avec* sont les seuls qui, dans nos relevés, ne soient attestés que dans un tel syntagme proclitique. Ils le sont jusqu'au deuxième tiers de notre diachronie.

Dans nos relevés diachroniques, les Sp antéposés introduits par *dans*, *chez*, *aux yeux de*<sup>630</sup>, à l'inverse, sont toujours engagés dans des syntagmes enclitiques :

<sup>628</sup> Ils n'engagent en particulier aucune proposition subordonnée.

<sup>629</sup> *Vous* n'est pas ici un sujet, mais un clitique réfléchi. L'emploi pronominal du verbe *disner* est attesté en synchronie par Godefroy, 1902, au sens de « se repaître ».

<sup>630</sup> Nous considérons que le signifiant *aux yeux de* constitue synchroniquement une locution prépositive lexicalisée, dans laquelle *à* a perdu le statut syntaxique de préposition, et *yeux* celui de substantif, comme tend à le montrer le test de substitution paradigmatic suivant : \* A l'œil de chaque Grec rendons-le criminel.

*Amadis* 23 : Il me plaist bien, dit le Roy, dans douze jours rendez m'en response.

*Les Plaideurs* scène 6 du premier Acte, Chicanneau à La Brie : Prends-moi dans mon Clapier trois Lapins de garenne, / Et chez mon Procureur porte-les ce matin.

*Andromaque* 444, Hermione à Cléone : Prenons quelque plaisir à leur estre importune. / Ou les forçant de rompre un nœud si solemnel, / Aux yeux de tous les Grecs rendons-le criminel.

Tous ces Sp sont conjoints au verbe impératif, comme le montrerait l'application du test de la négation exceptive. Ces trois occurrences sont tirées du dernier tiers de notre diachronie. A partir des occurrences, tant proclitiques qu'enclitiques, examinées jusqu'ici, l'on pourrait induire que la syntaxe Ccvi, valable jusqu'en moyen français, aurait été abolie, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et de façon définitive. La syntaxe clitique des Svi où un Sp conjoint est antéposé s'ajuste alors à la syntaxe impérative enclitique générale, pour des raisons probablement systématiques. Il convient toutefois de rester prudent dans l'exploitation par induction de ces premières occurrences, dont les attestations ont précisément été retenues ici en raison de leur pauvreté. Il n'est pas sûr en particulier que les Sp introduits par des prépositions aussi diverses que, pêle-mêle, *pur, sur, (se)lonc, devant, avec, dans, chez, aux yeux de* relèvent absolument du même type. Précisément, le fait que ces Sp soient attestés exclusivement dans des structures Ccvi, ou seulement au contraire dans un Svi enclitique, ne nous permet pas de le savoir. Le seuil diachronique induit, en-deçà duquel la syntaxe Ccvi s'appliquerait, et au-delà duquel elle serait abolie, n'a donc pas nécessairement de valeur absolue, surtout s'il prétend concerner les Sp qui ne sont attestés que dans des occurrences diachroniquement éloignées de ce seuil. Or, c'est ici le cas de tous les Sp antéposés relevés, à l'exception de ceux introduits par *avec* et *dans*.

Ces premières occurrences nous permettent donc tout au plus d'affirmer qu'un tel seuil diachronique existe bien, s'agissant des Sp conjoints et antéposés au verbe impératif. Pour le déterminer de façon plus précise, nous devons avoir recours à des occurrences mieux attestées et plus homogènes.

Les Sp introduits par la préposition *par* présentent justement la particularité d'être attestés devant le verbe impératif d'un bout à l'autre de notre diachronie. Ils le sont en particulier dans notre *terminus a quo* :

*Reis* XXIX, 9 Bien le sai que tu es prudume é utle é profitables a mun oes si cume uns angeles Deu, mais li prince unt dit que od els n'enteras en champ. Pur ço tu é ti cumpaignun *tres par matin* vus en alez.

Manuscrit P4 d' *Erec et Enide* 473 : Ma fille chiere, / Prenez par la main ce seignor, / Si li portez mout grand enor, / *Par la main l'an menez* leissus.

Dans la première occurrence, le Sp antéposé inclut l'adverbe intensif *tres*, dont la capacité d'incidence syntaxique était plus étendue en ancien français<sup>631</sup> qu'elle n'est en français moderne : *tres*, qui apparaît ici en première position dans le Sp, n'en devient pas pour autant la tête syntaxique<sup>632</sup>. Il s'agit ici clairement d'un complément circonstanciel (de temps) qui restreint la portée du procès. Il en va de même dans la seconde occurrence, même si la nuance sémantique du Sp circonstanciel est ici plus délicate à caractériser. Quoiqu'il en soit, dans les deux cas, les Sp font partie du Svi, où prévaut donc la syntaxe Ccvi.

Cette syntaxe rend également compte de l'occurrence suivante, tirée de la coupe synchronique du XIII<sup>e</sup> siècle :

*Abaelart* 52 Héloïse à Abélard : Puis que tu m'as lessie et despoillé de ta presence, au moins *par lettres signifians parolles* - dont tu as habundance -,<sup>633</sup> *me represente* la douceur de t'ymaige : pour neant aten que tu me soies larges en choses ou en fais, se je te treuve avers en parolles.

dans laquelle le Sp antéposé, circonstanciel, est conjoint. En moyen français également, nous avons pu relever des syntagmes Ccvi introduits par *par* :

*Miracle* 624, le juge au sergent : *Par ceste ville* sus et jus / *T'en vas* tout bellement querant / Un petit homme de corps grant, / Vestu d'un royé en travers, / Fait de pers rouge et de blanc pers, / C'on appelle Lupin Coquet, / Il a deux bons yex, mais borgne est.

*Oraisons* 82 Mes *par toy me delivre*, car c'est vergoigne a toy que tes enemis se trufent de ta facture, qui est ainsi escharnie et de trespuans vices techiee, la quelle tu feïs si houneste et //<de> tant de honneur et de rayson fu aournée que a l'imagye tiene et semblance fu fourmee.

Le Sp antéposés<sup>634</sup> ici sont clairement circonstanciels, même s'il est là encore malaisé d'en fournir une caractérisation sémantique précise, notamment dans la dernière occurrence. Restreignant la portée du procès impératif, ils sont bien conjoints, et c'est bien une syntaxe Ccvi qui s'observe ici.

Il n'en va plus de même dans les occurrences suivantes, tirées du *terminus ad quem*, où un Sp introduit par *par* précède également le verbe impératif :

*Andromaque* 708 Phœnix à Pyrrhus: Oui, voyez-la, Seigneur, et *par des vœux soûmis* / *Protestez luy*...

*Le Misanthrope* 1025, Célimène à Arsinoé : Ayez-en donc, Madame, et voyons cette affaire : / *Par ce rare secret efforcez-vous* de plaire ; / Et sans...

<sup>631</sup> On pouvait ainsi le rencontrer devant un superlatif, une préposition (c'est le cas dans notre occurrence), une conjonction (*tresque*). Moignet, 1973, p. 270, prenant acte de la productivité du préfixe *tres-* en ancien français, propose d'y voir un seul et même signe.

<sup>632</sup> Cette syntaxe peut d'ailleurs être comparée à celle de syntagmes adjectivaux pertinents en français moderne, du type *très bien tenu*, *très enclin à bavarder* : ce sont bien entendu les adjectifs *tenu* ou *enclin* qui représentent la tête du SA dans ces groupes. De même, dans le Sp d'ancien français, la tête syntaxique n'est autre que *par*, modifiée ou spécifiée par *tres*. Le français moderne ferait plutôt porter l'intensif dans le Sp sur le substantif (« de bon matin »).

<sup>633</sup> Cette relative, probablement explicative, ne modifie en rien la syntaxe clitique du Svi dans lequel elle s'insère.

<sup>634</sup> Nathalie Fournier nous fait remarquer que ces exemples classiques sont à analyser avec précaution, d'une part parce qu'ils sont versifiés, d'autre part et surtout parce que l'antéposition du complément essentiel a une incidence sur la structuration syntaxique et énonciative de l'énoncé.

Les Sp antéposés sont là encore conjoints, ce que ratifierait d'ailleurs, comme dans tous les exemples précédents, le test d'application de la négation exceptive. Mais, à cette époque, la syntaxe enclitique s'est imposée. Le seuil diachronique d'ajustement du Svi à la syntaxe clitique caractéristique de la saisie *S2* a donc été dépassé. Si l'on considère - malgré la diversité sémantique des Sp circonstanciels qu'introduit *par* - que les Svi où *par* occupe la première place forment un type homogène, on peut alors déduire que le seuil qui concerne ce type, que nous pourrions noter  $S_{par}$ , est probablement postérieur au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>635</sup> et antérieur au dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>636</sup>.

Cette évaluation n'est pas encore très précise, du fait là encore de la relative pauvreté des attestations de ce type. Plus le sémantisme d'une préposition est précis, moins elle est fréquente dans la langue en général, et par conséquent dans nos relevés. La signification de prépositions comme *devant* ou *chez* est moins générale que celle de *par*, qui peut en discours introduire comme on l'a vu des compléments assez divers. En nous fondant sur des occurrences de Svi où figurent en première place des prépositions de signification encore plus générale, nous pourrions disposer d'occurrences plus nombreuses, et, partant, dater plus précisément encore le seuil d'ajustement clitique correspondant.

Voici un exemple de Sp introduit par la préposition *en* attesté devant le verbe impératif dans le *terminus a quo* :

*Roland* 1175 Kar chevalchez a quanque vos puëz ! / Seignors baruns, *el camp vos retenez* !

Le test d'application de la négation exceptive montre que le Sp circonstanciel *el*<sup>637</sup> *camp* est bien conjoint. La syntaxe Ccvi prévaut donc dans cette occurrence d'ancien français, et elle reste pertinente au XIII<sup>e</sup> siècle :

*Lancelot* 72 le roi Ban : Mais *en cest derreain jor* ou ma fins est apareilliee<sup>638</sup>, *me recevez* comme celui qui vos regeïs la charge de mes pechiez si granz et si espoentables que ge n'en puis la some dire.

ou au XIV<sup>e</sup> siècle :

*Oraisons* 42 *En ta foy, esperance et charité*, Sire<sup>639</sup>, *me fay perseverer* et user, *de tout mal me garde* et me defen.

*Oraisons* 82 Playse toy que je ne soye confunduz pardurablement, et *en ta justice me delivre* et defent.

<sup>635</sup> *Le Livre des Oraisons* date du quatrième quart du XIV<sup>e</sup> siècle. Voir notre corpus en annexe.

<sup>636</sup> *Le Misanthrope* a paru en 1666, *Andromaque* en 1668.

<sup>637</sup> La forme *el* correspond à la contraction romane de la préposition *en* et de l'article défini au cas régime *le*. Sur ce point, voir Moignet, 1973, p. 14.

<sup>638</sup> La présence de cette relative, qui semble fonctionner ici comme une explicative adjointe, ne modifie pas la syntaxe clitique du Svi.

<sup>639</sup> L'insertion de cette apostrophe, adjointe, n'a pas davantage de conséquence dans l'organisation interne au Svi que celle de la relative dans l'exemple précédent. Voir *supra*, p. 391.

Les Sp sont là encore conjoints, pour les mêmes raisons que ci-dessus, et la syntaxe Ccvi a toujours cours à cette époque. En revanche, il semble bien qu'elle ne s'applique plus un siècle plus tard :

*Fierabras*, 21 O tu August, qui jamais ne refusas de obeïr aux commandemens de Dieu, esjoye toy en Jhesuscrist ! Et *en ta memoyre* toujours rends luy graces !

Pareilles occurrences de moyen français nous permettent donc de situer avec une relative précision le seuil d'ajustement clitique  $S_{en}$ , propre aux Sp introduits par *en*, dans les trois premiers quarts du XV<sup>e</sup> siècle<sup>640</sup>. Cette évaluation doit toutefois être nuancée par la prise en compte du fait qu'un adverbe de temps - *tousjours* - apparaît, dans la dernière occurrence, entre le Sp et le verbe impératif : il se peut par conséquent que la syntaxe enclitique observée ne doive pas tant être rattachée au dépassement du seuil  $S_{en}$  qu'à celui d'un autre seuil,  $S_{tousjours}$ <sup>641</sup>. Les deux constituants font partie du Svi, puisqu'ils explicitent l'un et l'autre la portée du procès.

Parvenu à ce point de notre enquête, nous pouvons comparer nos premiers résultats, même s'ils sont fondés jusqu'ici sur des relevés encore peu nombreux, et, de ce fait, sujets à caution. Une hypothèse interprétative forte pourrait notamment s'imposer par induction, celle d'un seuil d'ajustement clitique universel, indépendant de la préposition qui introduit le Sp, et que, par croisement des résultats partiels, il serait d'ores et déjà possible de situer environ dans le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>642</sup>. Afin de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse d'un seuil diachronique universel, il nous reste à examiner l'attestation, en position préverbale dans le Svi, des Sp introduits par les trois prépositions les plus abstraites de la langue que sont *a*<sup>643</sup> et *de*.

Dès le *terminus a quo*, les Sp antéposés introduits par *a*, du fait de la grande généralité sémantique de cette préposition, sont plus attestés que les autres :

*Adam* 546 le diable à Eve : Primes le pren e a *Adam* le done !

*Erec et Enide* 818 A autre oisel vos dedueiz, / Car vos n'avez droit an cestui.

*Reis* VI, 7 Mais ore un char nuvel nus frez é vaches dous ki aient vedels é ki ju n'aient espermente quezez é puis *al char* les nus juignez e lur vedels en parc tenez.

<sup>640</sup> Le *Livre des Oraisons* date de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et le *Roman de Fierabras* du dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>641</sup> Nous avons exclu du cadre de cette séquence l'évolution diachronique des contraintes syntagmatiques qu'induit l'antéposition des adverbes dans le Svi. Il est cependant probable que, de même qu'existe un seuil diachronique d'ajustement clitique pertinent pour les Sp, existe également un seuil d'ajustement pertinent pour les adverbes.

<sup>642</sup> Si l'on tient compte, non seulement des synchronies relativement larges où nous avons situé les seuils  $S_{en}$  et  $S_{par}$ , mais également de la date (milieu du XV<sup>e</sup> siècle) du *Mystère de la Résurrection d'Angers*, chronologiquement le dernier texte duquel nous avons tiré une occurrence où était encore attesté un Sp en extraposition. Voir *supra*, p. 395.

<sup>643</sup> En français moderne, à.



*Guillaume* 1636 Deniers dusque vaillant un marc / Lor a dans Gonselins prestés / Et si lor dist : « Ja nes prestés / En liu, ce vos los et enseng, / Se vos n'i veés vo gaeng ; / Mais *a moi vos en retornés.* »

*Perceval* 491 *A mangier*, fet il, *me donez* !

Variante B2 du *Charroi* 939: Baron, dist il *a moi en entendez.*

Une même structure signifiante - *a* + SN - recouvre ici une grande diversité fonctionnelle. Dans les trois premières occurrences, le Sp doit être interprété comme un datif, actant que prévoit la valence générale du verbe dont il dépend : le Sp pourrait d'ailleurs être remplacé par un clitique endophrasique, *lui* ou *y*. Il est donc dans chacun de ces cas conjoint au verbe impératif. Dans l'occurrence suivante, le Sp *a moi*, non prévu par la valence du verbe *retornés*, peut être considéré comme un circonstanciel, lui aussi conjoint : il restreint clairement la portée du procès et pourrait apparaître lui-même dans la portée de la négation exceptive. Enfin, dans les deux dernières occurrences, le Sp intervient en lieu et place d'un accusatif (pronominalisable par *le*), requis par le caractère généralement transitif des verbes concernés. Dans l'occurrence tirée de *Perceval*, c'est la nature infinitive du complément qui induit ici l'insertion du *a*, ce fait n'est pas propre à l'ancien français. L'occurrence du *Charroi de Nîmes* montre en revanche qu'à cette époque l'argument<sup>644</sup> du verbe *entendez* connaît plusieurs réalisations syntaxiques, directe ou indirecte. Tous les Sp en *a* attestés ci-dessus font donc partie du Svi, et c'est la syntaxe Ccvi qui s'applique. Elle prévaut également dans les occurrences suivantes, tirées de la coupe synchronique du XIII<sup>e</sup> siècle :

*Tristan* 75 De ceste cose dites vous bien vostre honte et la moie. *A vous en donnés* los et a moi blasme.

*Robin*, 534, Robin à Baudouin : Mais se vous le volés savoir, / Sire rois, *au cul li wardés.*

Dans la première occurrence, le Sp est en effet le datif prévu par la valence du verbe *donnés*. Dans la seconde, c'est un circonstanciel qui restreint la portée du procès *wardés*. La syntaxe Ccvi reste en vigueur dans la coupe synchronique suivante :

*Oraisons* 42 Toutes choses a moy proufitables me vueilles otroyer, du perpetuel tourment me delivre, et *a la voie pardurable me moyne.*

*Palatinus* 764, Pilate aux Juifs : Par foy, seigneurs, or le prenez, / Et *a vostre loy le menez.*

*Ovide* 2665, Eaque à Jupiter : Sire, si com tu voirement / M'engendras ou ventre ma mere, / Si com je te reclame a pere, / Se fil me deignes reclamer, / Mon pueple, que tant puis amer, / Me renz ou *aus mors m'accompaigne.*

---

<sup>644</sup> Cette diversité de construction est indépendante du fait que l'objet est ou non revêtu du trait <+A> (animé). Il s'agit donc bien d'un phénomène de concurrence syntaxique en synchronie, et non d'une répartition systématique, comme c'était le cas dans la variation précédente (*a mangier* / SN) *me donnez*, ou encore dans le traitement par le castillan contemporain du complément des verbes transitifs, selon que le référent est animé ou non.

*Miracle* 175 Dame, par vostre grace, a joie, / Quant vous plaira,<sup>645</sup> m'en delivrez, / Si qu'il soit, quant il sera nez, / Plaisant a touz.

Nous n'avons plus d'attestation, en moyen français, de Sp datif placé devant le verbe impératif : soit il est régulièrement exprimé, sous cette forme analytique, derrière le verbe, soit il l'est sous la forme synthétique d'un enclitique.

Les faits rassemblés jusqu'ici sont compatibles avec l'hypothèse d'un seuil historique universel d'ajustement clitique des Svi où un Sp, quelle qu'en soit la préposition, occupe la première place. L'antéposition de Sp en *a* n'est pas attestée dans nos relevés du XV<sup>e</sup> siècle, mais, dans la coupe synchronique suivante, nous relevons ces exemples :

*Cléopâtre*, 640 Octavien : Pendant Agrippe aux affaires t'amuse. / Et toy loyal messenger Proculee, / Sonde par tout ce que la fame aislee / Fait s'acouster dedans Alexandrie / Qu'elle circuit, et tantost bruit et crie, / Tantost plus bas marmote son murmure, / N'estant jamais loing de telle aventure.

*Antigone* 676 Jocaste : Mettez les armes bas, ces armes despouillez, / Ou au sang maternel sans crainte les mouillez.

Le Sp est là encore conjoint au verbe impératif, et la syntaxe Ccvi se vérifie toujours, alors que la période historique tenue prédite par l'hypothèse d'un seuil universel d'ajustement clitique - le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle - est dépassée<sup>646</sup>. Toutefois, ces occurrences particulières ne sont peut-être pas suffisantes pour infirmer clairement l'hypothèse : dans le domaine syntagmatique comme dans celui de la morphologie, il n'est pas exclu que la langue versifiée<sup>647</sup> conserve vivante la trace de signifiants ou de tournures voués à disparaître. En l'espèce, la contrainte de la rime, si elle ne suffit pas en tant que telle à justifier la pérennité de la syntaxe proclitique, aura pu du moins jouer un rôle dans le placement du verbe en fin de syntagme et de vers.

La seconde occurrence ci-dessus est délicate à interpréter, à plus d'un titre. Tout d'abord, le Svi n'y est pas isolé, puisqu'il est précédé d'un coordonnant<sup>648</sup>. D'autre part, ce sont deux Sp distincts qui sont ici antéposés dans le Svi. Soit donc c'est en effet l'antéposition du Sp en *a* qui entraîne toujours à cette époque la syntaxe proclitique. Soit c'est celle du Sp introduit par *sans*, le plus proche :

---

<sup>645</sup> Comme tout élément adjectif inséré dans le Svi, la subordonnée circonstancielle ne modifie pas les règles internes de placement du clitique.

<sup>646</sup> La tragédie *Cléopâtre captive* date de 1553, celle d'*Antigone* de 1580.

<sup>647</sup> La mémoire rythmique et linguistique des poètes est d'ailleurs pluriséculaire. Comment interpréter ce vers de Genet : « Vos bras nus vont hennir écartelant ma nuit. / Damien ces noirs chevaux éventrent l'eau profonde. / Au galop m'emportez centaures nés du ventre. / Bras d'un nègre qui meurt si le sommeil me fuit. » (*Un chant d'amour*, in *Poèmes*, Paris, Barbezat l'Arbalète, 1948, p. 84) ? Le plus probable selon nous est qu'est ici traduite dans la sémiologie clitique une hésitation - bien propre au registre fantasmagorique du poème - entre prédication et institution, entre l'indicatif (privé formellement de sujet) et l'impératif, sous la forme d'une extraposition depuis longtemps abolie.

<sup>648</sup> La conjonction *ou*, toutefois, déclenche beaucoup moins systématiquement que *et* la syntaxe proclitique dans le Svi qui la suit. Nous considérons ici que la proclise est d'abord due à l'extraposition intrasyntagmatique.

*Antigone* 676 Jocaste : Mettez les armes bas, ces armes despouillez, / Ou au sang maternel *sans crainte les mouillez*.

Dans ce cas, et dans l'hypothèse où le Sp précédent ne joue plus aucun rôle, un test synchronique de déplacement devrait établir les pertinences suivantes :

au sang maternel \*les mouillez sans crainte.

au sang maternel mouillez-les sans crainte.

En l'absence d'intuition directe de la langue du XVI<sup>e</sup> siècle, il est assez difficile de trancher. Tout au plus pouvons-nous remarquer que, dans la synchronie suivante, les Sp introduits par *à* ou par *sans* sont suivis de séquences enclitiques :

*Horace* 1766, le roi à Horace : Vis pour servir l'Etat ; vis, mais aime Valère : / Qu'il ne reste entre vous ni haine ni colère ; / Et soit qu'il ait suivi l'amour ou le devoir, / *Sans aucun sentiment résous-toi* de le voir.

*Le Cid* 165, Don Diègue au Comte : *A l'honneur qu'il m'a fait ajoutez-en* un autre ; / Joignons d'un sacré nœud ma maison à la vôtre : / Vous n'avez qu'une fille, et moi je n'ai qu'un fils ; / Leur hymen nous peut rendre à jamais plus qu'amis : / Faites-nous cette grâce, et l'acceptez pour gendre.

*Andromaque* 667, Phœnix à Pyrrhus : Allez voir Hermione, et content de luy plaire, / Oubliez à ses pieds jusqu'à votre colère. / Vous mesme à *cét hymen venez la*<sup>649</sup> disposer.

A s'en tenir strictement aux occurrences de Svi ouverts par la préposition *à* que nous avons pu relever dans notre corpus, le seuil S<sub>a</sub> devrait être situé, soit dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, soit dans la première moitié du siècle suivant. Il semble que nous tenions ainsi un premier indice de la non-validité de l'hypothèse d'un seuil universel d'ajustement clitique des Svi. Toutefois, cet indice n'est pas encore une preuve absolue, du fait de la moindre attestation des occurrences dans les synchronies-charnières, et de la prudence que doit inspirer l'interprétation syntaxique de la poésie versifiée. Quant au seuil S<sub>sans</sub>, il peut être situé, avec la même nécessaire précaution, à la même époque environ ; il est dépassé en 1640.

Pour conclure cette enquête, voici les Sp en *de* antéposés à un verbe impératif dans notre *terminus a quo* :

*Perceval* 255 Vaslez, fet il, ne te soit grief, / *Mes des cinc chevaliers me di*, / Et des puceles autresi, / Se les ancontras ne veïs.

*Guillaume* 532 Que faire volés ? / *D'autre mangier me soelés*, / Que ja, par saint Piere de Rome, / Que on a piet requiert a Rome, / Mes chars ne mangera le vostre, / Foi que doi sainte Patre Nostre.

Là encore, les Sp sont conjoints, même s'ils ne correspondent pas à des compléments obligatoires prévus par la valence du verbe. La syntaxe Ccvi prévaut donc ici comme dans ces occurrences tirées des deux synchronies suivantes :

*Lancelot* 86 la reine au chevalier : Mais por Deu, fait ele, *de ceste forest me gitez hors*, que par autrui ne soie prise ne destorbee.

*Oraisons* 44 Aide moy, je te pri, Sire, et *de tout mal* continuellement *me delivre*, et *de la bouche des diables me giete*, et *de la mort perpetuele me retire*, et me remplis de la habundance de ta grace.

*Oraisons* 42 Toutes choses a moy proufitables me vueilles otroyer, *du perpetuel tourment me delivre*, et a la voie pardurable me moyne.

Les Sp antéposés introduits par *de* dépendent souvent indirectement du verbe, comme dans la première occurrence ci-dessus, où le Sp se rapporte à *hors*, qui modifie le verbe impératif : dans cette dépendance indirecte, il reste interne au Svi, conjoint au verbe. La syntaxe proclitique a cours dans tous les cas ci-dessus, y compris lorsqu'un adverbe en *-ment* s'insère entre le Sp et le verbe impératif.

Dans un texte de l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle, nous relevons les deux occurrences suivantes :

*Isabeau* 105 A qui l'archange va treshumblement respondre : « Conforte toy, roine du ciel. Et *de celle peticion faire tu me vueille* avoir pour exusé. »

*Isabeau* 72 Jésus : Haa, mon pere, *de ceste heure fay moy* sauf, mais pour tant suy je venu en ceste heure. O pere, clarifie ton nom !

Dans la première occurrence, la morphologie verbale est impérative, alors que la syntaxe clitique s'apparente plutôt *a priori* à celle que l'on observe sous modalité de prédication. Le pronom nominatif *tu* se rapporte ici directement à *vueille*, alors que le pronom régime *me* dépend de l'infinitif qui suit<sup>649</sup>. Si nous faisons confiance à la morphologie, le syntagme verbal relève bien ici de la saisie S2. Or, dans cette position, le pronom nominatif peut tout à fait n'être pas un sujet, mais une apostrophe : dans ce cas, adjoint mais inséré dans la ligne signifiante du Svi, il ne modifie pas les règles clitiques internes au Svi<sup>651</sup>. Si l'on considère que la morphologie est à prendre au sérieux et que le syntagme verbal est bien impératif ici, alors nous avons affaire à un syntagme Ccvi, sans quoi la montée du clitique *me* serait bloquée.

Nous aurions donc, dans un même texte, concurrence de deux syntaxes, la syntaxe Ccvi dans la première occurrence, et la syntaxe enclitique dans la seconde.

---

<sup>649</sup> Rien n'interdit théoriquement, la « montée » de ce clitique devant le verbe *venez* suivi d'un infinitif, notamment lorsque le verbe impératif n'occupe pas la première place dans le Svi. Sur la perennité en français classique de la montée du clitique devant un semi-auxiliaire comme *venir*, nous renvoyons à Fournier, 1998, p. 80-84.

<sup>650</sup> *me* subit ici le phénomène de « montée du clitique » devant le semi-auxiliaire. Tant qu'elle reste valable en diachronie, la règle Ccvi, qui associe la syntaxe proclitique au placement d'un élément conjoint devant le verbe impératif, prévaut donc sur le blocage systématique, dans le Svi, de la montée du clitique.

<sup>651</sup> Voir *supra*, p. 391.

Cette syntaxe enclitique - Cvic - est celle qu'adopte définitivement la langue à partir de ce moment, et que nous observons par conséquent dans toutes les synchronies postérieures :

*Ballade 14, 9* Quelles nouvelles, ma maïstresse ? / Comment se portent noz amours ? / De ma part je vous fais promesse / Qu'en un propos me tiens tousjours, / Sans jamais penser le rebours : / C'est que je seray toute ma vie / Vostre du tout entierement. / Et pour ce, *de vostre partie*, / *Acquittez vous* pareillement !

*Cléopâtre 925*, Cléopâtre à Octavien : Mais puis qu'il faut que j'allonge ma vie, / Et que de vivre en moy revient l'envie, / Au moins Cesar voy la pauvre foiblette, / Qui à tes pieds, et de rechef se jette : / Au moins Cesar *des gouttes de mes yeux* / *Amolli toy*, pour me pardonner mieux : / De ceste humeur la pierre on cave bien, / Et sus ton cœur ne pourront elles rien ?

Ronsard 13 *D'amis plus que d'argent monstrés vous* desireux, / Les Princes sans amis sont toujours malheureux.

*Le Misanthrope 145*, Mon Dieu, *des mœurs du temps mettons-nous* moins en peine, / Et faisons un peu grâce à la nature humaine ; / Ne l'examinons point dans la grande rigueur, / Et voyons ses défauts avec quelque douceur.

Là encore, le Sp antéposé ne dépend souvent qu'indirectement du verbe impératif. Son caractère conjoint, cependant, ne peut guère être contesté : dans la plupart des cas, il pourrait être remplacé par le clitique endophrorique E. L'abondance et l'univocité de ces attestations enclitiques confirme que le seuil *S<sub>de</sub>* d'ajustement clitique des Svi où *de* occupe la première place commence à être dépassé dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>652</sup>. L'hypothèse d'un seuil commun à toutes les prépositions semble donc bien infirmé. Si l'on peut admettre que la langue versifiée est dans certains cas conservatrice, l'inverse<sup>653</sup> est en revanche exclu.

En français moderne, l'antéposition du Sp au verbe impératif n'intervient guère qu'en vertu d'une licence poétique, qui se fonde sur la mémoire de la pertinence ancienne de l'antéposition dans la langue en général. Nous n'avons relevé, au-delà de la période du moyen français, qu'une seule occurrence<sup>654</sup> dans laquelle le placement en tête du Svi d'un Sp - quelle qu'en soit la préposition - ne relevait pas d'une licence poétique. Dans ces tournures poétiques, la préposition joue clairement un rôle d'identification fonctionnelle, comparable à celui de la flexion des substantifs dans les langues à déclinaison, dans lesquelles le placement des groupes syntagmatiques est moins déterminé. Ceci permet de comprendre que les mêmes faits d'antéposition ne sont pas attestés, dans la deuxième moitié de notre diachronie, lorsqu'ils touchent, non un Sp identifiable, mais un SN.

<sup>652</sup> *La Passion Isabeau*, chronologiquement le dernier texte où nous avons relevé une syntaxe Ccvi, et, à la fois, le premier où nous avons relevé une syntaxe enclitique, date de la fin de ce siècle.

<sup>653</sup> Autrement dit, une poésie syntaxiquement « prophétique », dont la langue en général reprendrait les licences pour constituer à partir de là de nouveaux seuils de pertinence linguistique. Une telle influence n'est possible pratiquement qu'à l'échelle de tournures individuelles, et non, à nos yeux, à celle de phénomènes syntaxiques généraux et relativement abstraits comme est l'ajustement de tout Svi ouvert par *de* à la sémiologie clitique générale propre à l'impératif.

<sup>654</sup> Il s'agit d'un exemple tiré de *Amadis de Gaule*, voir *supra*, p. 395.

## 2. 3 CAS OÙ UN SN OU PRO-SN OCCUPE LA PREMIÈRE PLACE DANS LE SVI.

Des syntagmes nominaux peuvent être antéposés au verbe impératif dans le *terminus a quo* :

*Charroi* 1278 Et dist Harpins : « *Un grant maill m'aportez.* »

*Reis* XXIII, 21 Saül : Espiez é vééz tuz les repostailles u il se tapist ; puis a mei returnez é *chose certaine m'anuncié* que jo en vienge ensemble od vus, kar ja seit iço qu'il se esfondre en terre, jo l'esquerrai od tut l'ost de Juda.

*Perceval* 1433 Si est sor le cheval montez, / Et l'escu par la guige pant / A son col, et la lance prant, / Et dit : « Amis, or aprenez / D'armes et *garde vos prenez* / Comant l'an doit lance tenir / Et cheval poindre et retenir. »

*Guillaume* 1001 S'il vos plaist, *justice en prendés*, / Mais on ne doit en nule guise / De tels enfans prendre justice ; / Et saciés que ja nes presisse, / Se envers vos ne mespresisse / Et de foi et de sairement.

Dans les deux premières occurrences, les syntagmes nominaux antéposés représentent syntaxiquement des accusatifs (pronominalisables par *le/la*). Dans les deux dernières occurrences, le substantif antéposé, qui n'est pas déterminé, fait partie d'une locution verbale. Chacun de ces SN est conjoint au verbe impératif, il s'agit donc dans tous les cas de syntagmes Ccvi.

L'unité syntaxique du SN accusatif ne se traduit toutefois pas toujours par l'ordre syntagmatique standard /déterminant + substantif + (compléments)/. Les occurrences suivantes :

*Renart* 1898 - Pres est, dist Grinbert, vostre fins, / Et ge sui pres vostre cosins : / *De vostre avoir aucune rien / Me relaissez*, si ferez bien / Et si ferés molt grant savoir.

*Reis XVIII, 25 Li reis n'ad que faire ne él ne quert endroit vus, mais tant que de ses enemis le vengiez é de lur chiefs cent li presentez.*

présentent ainsi une configuration où, à l'intérieur du SN accusatif antéposé au verbe impératif, le complément du nom occupe la première place. Dans le second exemple, il y a d'ailleurs ellipse du substantif-tête du SN, représenté dès lors exclusivement par un déterminant numéral. Dans d'autres cas, ce n'est pas l'ordre syntagmatique interne du SN, mais sa continuité signifiante qui est remise en cause dans la syntaxe Ccvi :

*Roland 570 L'empereür tant li dunez aveir / N'i ait Franceis ki tot ne s'en merveilt.*

*Roland 654 Tenez les clefs de ceste citet large : / Le grant aveir en presentez al rei Carles, / Pois me jugez Rollant a reregarde.*

Dans la première occurrence, seul le déterminant du SN accusatif est antéposé, alors que sa tête est maintenue derrière le verbe. Dans la seconde, le complément du nom interne au SN antéposé correspond au proclitique lui-même. Cette dernière configuration peut être rapprochée de celles où, à l'inverse, l'élément antéposé représente un régulateur (facultatif) de l'extensité du proclitique :

*Reis XXII, 18 Dunc dist li reis a Doéch : « Turne tei vers les pruveires nostre Seignur é tuz les tue »*

*Roland 259 Respunt li reis : « Ambdui vos en taisez ! »*

Les adjectifs *tuz* ou *ambdui* ne correspondent ici sémantiquement qu'à une partie du complément du verbe impératif ; cette partie régule l'extensité de ce complément et présente la particularité de pouvoir échapper à la pronominalisation de l'ensemble. Dans la seconde occurrence, l'ensemble *ambdui vos* peut être considéré comme un complément direct (dans une tournure intrinsèquement pronominale), mais il ne pourrait pas être remplacé par un SN. Nous nous trouvons donc aux limites de la stricte antéposition de SN<sup>655</sup>. Dans tous ces cas particuliers, c'est bien la syntaxe Ccvi qui prévaut, puisque l'élément antéposé ne saurait être désolidarisé du Svi.

Dans la synchronie suivante, nous relevons trois occurrences qui s'apparentent aux configurations précédentes :

*Dole 654 J'ai hui, / certes, eü mout grant someil. / Aucun conte dont ge m'esveil<sup>656</sup> / me conte, fet il, biaux amis.*

<sup>655</sup> Il s'agit en effet de s'intéresser aux SN antéposés. Toutefois, aucun Sp, quelle qu'en soit la préposition, ne pourra davantage se substituer de façon pertinente à *ambdui vos* en contexte. Nous apparentons donc cet exemple aux cas où c'est clairement un SN qui est antéposé, dans la mesure où *ambdui*, qu'on l'interprète comme un pronom ou comme un adjectif, s'apparente plutôt à tout ou partie d'un SN.

<sup>656</sup> La relative est ici probablement restrictive, dans la mesure où le déterminant ne suffit pas à fixer l'extension référentielle du SN. Quel que soit son statut, elle n'empêche pas la syntaxe proclitique de s'imposer à ce Svi dans lequel apparaît en première position un SN dont elle dépend syntaxiquement.

*Lancelot* 64 Banin à Claudas : Mais avant nos feroiz seürs que vos nos garderoiz envers toz homes et nos tandroiz a droit en vostre maison envers totes genz en tel maniere que se nus nos set que demander, par vos ferons droit, et se nos savons a home de vostre pooir rien que demander, *droit nos en faites*.

*Tristan* 111 Ha ! sire, pour Diu, s'il vous plaist, *tant me faites de bonté et de courtoisie* a ceste fois que vous soufrés que je premierement m'asaie a cheste aventure !

Dans la seconde occurrence, l'élément antéposé est la partie substantive d'une locution verbale, et, dans la troisième, la partie adverbiale du déterminant du SN accusatif. Les deux occurrences synchroniques suivantes présentent en revanche deux configurations nouvelles :

*Mahomet* 1214 la dame à Mahomet : De mes hommes nus si hardis / Ne sera en fais ni en dis / Ja mais, qui chou fache ne die / U point aies de vilonnie : / *De chou bien asseür te tien* ; / Plus que mien est che que j'ai tien.

*Dole* 1396 Bien est a droit port arrivez, / *ce li dites* que ge l'i mant.

Dans la première occurrence, le complément direct du verbe impératif, avec complément interne antéposé, n'est pas un SN, mais un syntagme adjectival, fonctionnellement attribut. Dans la seconde, l'élément antéposé est un pronom endophrorique qui reprend la proposition précédente. Nous pouvons remarquer ici un lien apparemment récurrent entre cette syntaaxe Ccvi et la stratégie de liaison rhétorique entre prédication et institution, qu'assume dans les deux cas l'endophrorique *ce*.

Dans la première synchronie de moyen français, nous n'avons rencontré que des configurations assez simples où un SN occupe la première place dans le Svi :

*Ovide* 2665, Eaque à Jupiter : Sire, si com tu voirement / M'engendras ou ventre ma mere, / Si com je te reclame à pere, / Se fil me deignes reclamer, / *Mon pueple*, que tant puis amer, / *Me renz*<sup>657</sup> ou aus mors m'accompaigne.

*Palatinus* 788 Malchus au forgeron : *Trois clos me forges* maintenant / Pour maitre Jhesu clofichier / Et en la croys bien estachier.

*Palatinus* 928 Mossé : Haquin, *la corone me baille*.

*Fontaine* 2118, Hélène à Pâris : Vien ça et *la pomme me baille*.

La syntaxe Ccvi rend compte de tous ces cas. Fait remarquable, dans le même texte dont est extraite la dernière occurrence ci-dessus, nous avons relevé un exemple de SN antéposé à une séquence impérative enclitique :

---

<sup>657</sup> La morphologie sigmatique, qui s'imposera surtout, s'agissant de ce verbe, dans la synchronie suivante, peut ici faire hésiter à reconnaître une forme d'impératif (sur l'évolution générale de ces formes, nous renvoyons à notre première partie de morphologie). La forme traduit ici un impératif latin, (*Met.*, VII, 615-618 : « Iuppiter o ! » dixi « si te non falsa loquantur / Dicta sub amplexu Aeginae Asopidos isse, / Nec te, magne pater, nostri pudet esse parentem, / Aut mihi *redde* meos, aut me quoque conde sepulcro. »), il semble difficile sémantiquement d'en faire un indicatif (prédication qui traduirait dès lors un constat). Force est donc de voir dans cette forme *renz* un impératif fort précocement sigmatisé.



*Fontaine* 581 Junon à Isis : Va t'en au dieu qui het noise et lumiere, / Qui de dormir aime toute maniere / Et het effroy. / Tu li diras que devers li t'envoy, / Et *le meschief d'Alchioine et l'anoy* / Di li, qu'il li moustre Ceÿs le roi / Et la maniere / Qu'il fu peris, et comment, et pourquoy.

La date de ce texte coïncide donc probablement avec le seuil  $S_0$  d'ajustement clitique des Svi où un SN conjoint occupe la première place. Voici une autre occurrence enclitique également contemporaine<sup>658</sup> de ce seuil :

*Paradis* 1336 Or tost ! Pité et Droiture, / Alés vous ent bonne alure / A ma dame, et *ceste injure* / *Comptés lui* sans atargier.

Au-delà de cette période de transition, nous n'avons plus relevé d'attestation de SN conjoint antéposé au verbe impératif. La langue a probablement rejeté plus précocement cette configuration en raison de la plus grande difficulté d'interprétation fonctionnelle immédiate que présente l'antéposition d'un syntagme non identifiable par une préposition.

Nous considérons ainsi que les occurrences suivantes :

*Oraisons* 42 *Toutes choses a moy proufitables me vueilles* otroyer, du perpetuel tourment me delivre, et a la voie pardurable me moyne.

*Oraisons* 50 O, bonneuree Trinité, deslie les crimes, pardonne les pechiez, giete hors les miserres, oste les angoisses, esgarde les tribulations, repelle les adversités ; en donnant, *l'uevre de ma peticion* misericordieusement *me vueilles* otroyer.

relevées dans un texte postérieur au seuil (1360 environ), ne peuvent plus être tenues, *stricto sensu*, pour impératives. Aucune autre marque morphologique ou syntagmatique ne permet d'ailleurs ici de prouver clairement que ces occurrences relèveraient de la modalité d'institution. La morphologie est en elle-même ambiguë, en l'absence de soustraction sémiologique du -s désinentiel<sup>659</sup>. L'absence de sujet exprimé n'est pas encore, à cette époque, la marque univoque du mode impératif ; celle de la marque *que* ne suffit pas davantage, en synchronie, à exclure l'interprétation subjonctive. Les tournures modalement équivoques (subjonctif/impératif notamment) caractérisent, d'une façon générale, le style de ce *Livre des Oraisons*, qui met en forme des prières souvent lyriques, dans une syntaxe volontiers plus libre que celle de la poésie contemporaine. Face à de tels écarts, et en l'absence de critères immanents d'interprétation modale, le recours à l'histoire plus générale de la langue s'avère nécessaire. Postérieures au seuil  $S_0$  que nous avons établi grâce à d'autres occurrences synchroniques, ces trois occurrences ne peuvent plus relever de la syntaxe Ccvi. Sémiologiquement - et sémantiquement - ambiguës, elles relèvent cependant de la saisie systématique  $S3$  du continuum de la phrase nucléaire. Il s'agit donc, en l'espèce, de subjonctifs.

<sup>658</sup> Les deux textes datent des années 1360.

<sup>659</sup> Sur la chronologie de cette soustraction, nous renvoyons à notre première partie de morphologie.

Voici la chronologie récapitulative que nous tirons de l'ensemble de nos occurrences :

siècle :	XII <sup>e</sup>	XIII <sup>e</sup>	XIV <sup>e</sup>	XV <sup>e</sup>	XVI <sup>e</sup>	XVII <sup>e</sup>
Syntagmes Ccvi qui commencent par :	<i>pur, sur,</i> <i>devant</i> →  <i>(se)lonc</i>		<i>avec</i> →			
Seuils historiques d'ajustement clitique de Ccvi à Cvic			$S_{\emptyset}$ ← $S_{de}$ ← $S_{en}$ ↔		$S_{par}$ →  $S_{sans}$ ↔ $S_{à}$ ↔	
Syntagmes Cvic commençant par :					<i>dans</i> →  <i>chez,</i> <i>aux yeux de</i> →	

Si l'on admet que la syntaxe enclitique représente dans le plan syntagmatique la particularité de la saisie systématique  $S_2$  du continuum de la phrase nucléaire, alors ce tableau récapitulatif manifeste une tendance générale très claire sur le long terme à l'ajustement de la sémiologie clitique du mode impératif à sa personnalité systématique. Se produirait donc au niveau syntagmatique le même phénomène diachronique dont nous avons observé les marques au niveau morphologique, à savoir la restitution progressive en diachronie d'une sémiologie univoque, propre à traduire clairement dans le plan des signes le caractère systématiquement irréductible de la modalité d'institution. Dans le premier tiers de notre diachronie, tous les  $S_p$  conjoints qui occupent la première place dans le  $S_{vi}$  sont corrélés à une syntaxe proclitique. Assez tôt dans le deuxième tiers de la diachronie apparaissent les premiers seuils d'ajustement clitique, et notamment ceux qui concernent deux des prépositions les plus fréquentes de la langue, *de* et *en*, ainsi que celui qui touche les SN. Le seuil d'ajustement modifie la règle qui régit, dans le syntagme impératif, l'organisation clitique : à la syntaxe Ccvi il substitue la règle plus générale d'enclise. Les seuils qui concernent *à* et *sans* sont plus tardifs, et doivent être situés, à partir de nos occurrences, dans le dernier tiers de la diachronie. Il n'existe donc pas de seuil universel d'ajustement clitique, ce qui justifie que nous ayons distingué plusieurs cas en fonction de la nature de la préposition qui ouvre le syntagme. Quant aux prépositions *pur*, *sur*, *devant* (*se)lonc*, *avec* d'une part, *dans*, *chez*, *aux yeux de* d'autre part, nous n'avons pu, faute d'attestations suffisantes, leur attribuer un seuil d'ajustement précis : tout au plus pouvons-nous induire qu'il se situe,

pour la première série, au-delà de la flèche continue d'attestation dans la syntaxe Cvi, et, pour la seconde, en-deçà de la flèche continue d'attestation devant une séquence impérative enclitique. C'est bien au XVII<sup>e</sup> siècle, et au XVII<sup>e</sup> siècle seulement, que les seuils d'ajustement clitique sont tous définitivement dépassés. Au niveau analytique du syntagme comme au niveau du verbe, cette synchronie correspond donc à la période où l'effort historique d'ajustement du plan sémiologique au plan systématique est parfaitement scellé.



## 2. 4 INTERPRÉTATION SYSTÉMATIQUE DE LA SYNTAXE CCVI ET DES T/V/N SUJETS ANTÉPOSÉS.

Dans tous les syntagmes Ccvi que nous avons relevés en diachronie, le caractère conjoint de l'élément C lui fait signifier une certaine restriction référentielle de l'aire ou des modalités d'application du procès qu'exprime le verbe impératif. C'est à partir de cette propriété sémantique universelle de restriction référentielle, propre à tout complément verbal, que nous pouvons maintenant interpréter la corrélation Ccvi, ce lien qui semble exister entre l'antéposition d'un constituant devant le verbe impératif et la syntaxe proclitique qui s'impose alors, dans le Svi, jusqu'à un certain seuil diachronique. Cette interprétation s'appuie sur les données recueillies dans les cas où le constituant antéposé n'est pas adverbial, mais elle a vocation à s'appliquer également aux cas où c'est un adverbe conjoint qui est antéposé.

Les questions d'ordre systématique que pose en définitive l'existence diachronique d'une syntaxe Ccvi peuvent se formuler ainsi : qu'est-ce qui justifie dans le système de la langue que le placement d'un constituant devant le verbe impératif ait pour conséquence le passage de l'organisation enclitique caractéristique de la modalité d'institution à l'organisation proclitique qui est celle de la modalité de prédication en général ? La coïncidence des signifiants syntaxiques que sont les séquences proclitiques est-elle purement fortuite, mécanique, ou au contraire signifie-t-elle en quelque façon une certaine identité, abstraite, mais réelle ?

En ancien français, aucune contrainte particulière n'interdit au verbe impératif d'occuper la première place dans son syntagme, devant son complément, comme le prouvent les occurrences suivantes :

*Roland* 2110 *Sunez vos grasles tant que en cest ost ad !*

*Reis* III, 9 Idunc entendi Hely que Deu out Samuel apelé é si li dist : « *Repaire a tun lit, é se l'um t'apele* mais, respund : « Parole, Sire, kar tis serfs esculte ».

*Cligès* 1305 *Passons le gué, ses assaillons.*

*Renart* 595 *Cuverz, fait il, ovre ta boce ! / A pou que tes musauz n'i toce. / Fil a putein, ovre ta gole !*

Si les deux syntaxes sont possibles en synchronie, c'est bien que l'antéposition des compléments du verbe impératif est syntaxiquement facultative, et qu'elle est par conséquent douée d'une signification particulière. L'on peut ainsi considérer que la configuration syntaxique dans laquelle le complément précède le verbe correspond toujours à une insistance sémantique sur la restriction de l'aire d'application du procès que représente le complément.

En faisant d'abord porter l'accent sémantique, non sur le procès institué, mais sur l'un de ses arguments, l'extraction et le déplacement du complément produisent une séquence signifiante intermédiaire entre l'institution et la prédication : le procès reste institué, mais le Svi commence par indiquer dans quelle limites il a vocation à s'appliquer, d'où un résultat ambivalent, qui semble hésiter entre l'une et l'autre modalité. Notre étude morphologique du verbe impératif nous avait déjà conduit à reconnaître l'existence de formules hybrides, intermédiaires entre institution et prédication<sup>660</sup>. Or, le syntagme verbal de ces formules optatives s'ouvrait le plus souvent par un complément antéposé : *béni soyez vous, mal aies tu, bien veingnez*. Il y aurait donc un lien entre la conception de la prédication à partir de la saisie systématiquement antérieure qu'est l'institution, et le placement d'un élément du syntagme verbal devant le verbe.

Dès lors la syntaxe Ccvi peut s'interpréter, non plus comme une simple règle mécanique, mais bien comme la traduction adéquate de la conception continue et progressive des différentes modalités par le système de la langue. Les structures, récurrentes dans l'ancienne langue, où un complément apparaît en première position dans le Svi, doivent être lues comme autant de tentatives sémiologiques de systématisation d'une modalité intermédiaire entre S2 et S3. Ces sémiologies intermédiaires n'ont pas de systématisme (elles ne forment pas un paradigme) et n'auront par conséquent qu'une viabilité diachronique très limitée<sup>661</sup>. Non seulement la syntaxe Ccvi sera généralement<sup>662</sup> remplacée par la règle d'enclise à partir d'un certain seuil diachronique, variable selon la nature du constituant antéposé, mais, parallèlement, l'antéposition même

<sup>660</sup> Il s'agit des tournures optatives, qui ont probablement permis la fixation d'une morphologie subjunctive de l'impératif des quelques verbes aptes à les traduire en langue. Voir sur ce point notre séquence de morphologie sur les bases impératives.

<sup>661</sup> La formule modalement ambiguë *béni sois tu* continue d'exister en français contemporain, mais nous avons montré qu'elle est devenue subjunctive (relevant donc intégralement de la saisie S3) à partir du moment où la formule correspondante sans clitique sujet (*béni sois*) a perdu toute pertinence en langue. Voir sur ce point nos analyses de l'évolution diachronique des enclitiques sujets associés au verbe impératif.

<sup>662</sup> La négation constitue une exception remarquable : nous l'évoquerons dans notre dernière séquence de syntaxe.

d'un constituant conjoint devant le verbe impératif tend à devenir de plus en plus rare. Ces tournures intermédiaires représentent donc la solution sémiologique élégante mais provisoire qu'a trouvée la langue pour traduire une certaine nuance sémantique, tout en renforçant la cohésion formelle du continuum de la phrase nucléaire.

De même que le phénomène d'emprunt historique par le mode impératif de signes morphologiques à la modalité de prédication marquait, à l'échelle du verbe, la continuité des deux modalités, réalisations des saisies systématiques *S2* et *S3*, de même, la syntaxe *C<sub>vi</sub>* marque en diachronie cette même continuité à l'échelle du syntagme verbal. Les deux phénomènes doivent être rapprochés : dans l'un et l'autre cas, des seuils diachroniques peuvent être établis, au-delà desquels le principe d'affirmation de la personnalité systématique de l'impératif prévaut, au détriment du marquage de la continuité des modalités. Ces seuils caractérisent notre période diachronique, et nous pouvons les situer, de façon générale, dans son deuxième tiers (moyen français). Et, de même qu'à l'échelle du verbe, un certain nombre de verbes impératifs (*aie, sois, sache, veuille*) continueront, au-delà des seuils, à marquer partiellement, dans leur sémiologie radicale, la continuité *S2/S3* (en l'espèce, impératif/subjonctif), de même, à l'échelle du syntagme verbal, certains *S<sub>vi</sub>* (les *S<sub>vi</sub>* négatifs) continueront, au-delà des seuils, à marquer dans leur sémiologie clitique cette même continuité.

Nous avons vu qu'un T/V/N enclitique répondant au cas nominatif pouvait, dans certaines circonstances, suivre le verbe impératif. Ce T/V/N peut-il lui aussi être antéposé, à l'instar de n'importe quel autre élément conjoint au verbe impératif ? Ce problème a déjà été partiellement traité avec l'examen du type *tu la gouverne*, dans lequel le pronom *tu* n'est pas fonctionnellement sujet, mais assume dans la phrase la fonction d'apostrophe. Toutes les occurrences que nous avons relevées où un T/V/N nominatif précède le verbe et où un ou des clitiques compléments apparaissent entre le T/V/N et le verbe relèvent pratiquement de ce type *tu la gouverne*. Il nous reste à examiner ici les cas résiduels, à savoir ceux dans lesquels aucun clitique complément n'apparaît dans la séquence.

Sur l'ensemble de notre diachronie, ces cas sont assez rares, surtout lorsqu'ils engagent des verbes autres que *aiez/veuillez/soyez*<sup>663</sup> :

*Lancelot* 72 le roi Ban : Sire, *vos conseilliez* la desconseilliee, qui de celui haut lignage est descendue, et tant a amee vostre creance, et voz commandemenz gardez.

*Oraisons* 56 Et donc, Sire doulz, mon creatour, secour moy, ayde moy en mes oportunités, secourez a m'arme, et par ta inexplicable misericorde *tu destruyes* et ostes de moy mon orgueil.

L'hypothèse selon laquelle les T/V/N antéposés assumeraient ici la fonction apostrophe ne peut être totalement exclue : elle semble cohérente, notamment dans la seconde occurrence, avec ce que nous savons de la syntaxe du moyen français<sup>664</sup>. Mais une autre hypothèse permet en définitive d'aplanir l'apparente irrégularité que présentent ces deux occurrences : celle selon laquelle le pronom T/V/N, sujet, apparaît dans l'un et l'autre cas devant un prédicat verbal, relevant de la saisie systématique S3. L'on peut ainsi interpréter la première occurrence comme un simple indicatif présent de sens injonctif - effet de sens toujours attesté en français contemporain - ou comme un subjonctif de sens optatif. La sémiologie radicale et morphématique de la forme verbale *destruyses* n'a rien de spécifiquement impératif : l'occurrence qui l'engage doit certainement être interprétée, du point de vue systématique, plutôt comme un subjonctif de sens optatif que comme un Svi dont la morphologie aurait sporadiquement été empruntée au mode subjonctif.

A partir du moyen français, le terme *que* tend à s'imposer devant de telles séquences au subjonctif :

*Mélusine* 9 Par ma foy, dist la dame, a ce n'avez vous pas failly, mais *que vous n'y pensez* fors de toute honneur, car ja homme n'aura m'amour en soingnentaige.

Alors que la morphologie verbale est encore<sup>665</sup> totalement équivoque dans cette occurrence, la langue a multiplié les indices syntaxiques qui marquent sémiologiquement que la séquence relève de la modalité de prédication. Le sujet est très fortement séparé du verbe par *ne* : si le verbe était impératif, il s'agirait d'une syntaxe Ccvi (puisque *y* précède le verbe), mais, dans cette hypothèse, aucune règle ne prévoit le placement du clitique sujet devant l'élément C. *Ne* trace en fait ici la limite antérieure d'un prédicat verbal, et *vous* apparaît beaucoup plus autonome qu'une simple désinence syntagmatique. Le terme grammatical *que* ratifie ici la lecture de la séquence comme un lien de prédication<sup>666</sup>.

Nous avons pu remarquer en diachronie la possibilité d'apparition de Svi engageant un enclitique sujet : il semble en revanche qu'il n'existe pas, dans notre corpus, d'attestation convaincante de Svi (entendu au sens systématique strict) qui engagerait un proclitique sujet. A la différence de l'ordre

---

<sup>663</sup> Lesquels ont en commun d'avoir emprunté leur morphologie impérative au mode subjonctif depuis l'ancien français au moins.

<sup>664</sup> A savoir la possibilité de l'insertion d'un élément adjoint - comme est l'apostrophe - au sein même de la ligne signifiante du Svi. L'hypothèse d'un T/V/N apostrophe semble moins capable de rendre compte de l'occurrence d'ancien français : il n'y aurait pas alors insertion, mais simple antéposition de l'apostrophe devant le syntagme verbal, et surtout l'ordre (interne, dans cette hypothèse, au groupe apostrophe) *Sire, vos*, semble bien peu pertinent, si on le compare à l'ordre sémantiquement progressif *Vos, Sire*.

<sup>665</sup> Au XIV<sup>e</sup> siècle, une forme faible de subjonctif peut encore apparaître sans la notation graphique du morphème /j/ qui distingue ce mode en français moderne. Elle peut donc tout à fait être identique à cette époque à la forme d'impératif ou d'indicatif. Voir sur ce point notre séquence de morphologie consacrée à la présence diachronique du formant /j/ dans les formes faibles d'impératif.

<sup>666</sup> *Que* n'apparaît en diachronie devant un Svi que lorsque celui-ci est subordonné (à un verbe de prière, notamment) : il s'agit alors d'un subordonnant, et le Svi n'est pas isolé dans ce cas. Notre étude, qui se limite au Svi isolé, exclut donc en définitive



syntagmatique /verbe + T/V/N/, dans lequel le T/V/N peut tout à fait être considéré comme une désinence syntagmatique - raison de sa place - l'ordre / T/V/N + verbe / s'interpréterait donc automatiquement comme la traduction syntaxique d'un lien de prédication, ou comme un lien apostrophe/verbe. C'est selon cette même grille systématique d'interprétation que nous proposons de lire les occurrences, plus nombreuses, où un T/V/N précède l'un des verbes *aiez* ou *soiez* en ancien français :

*Reis* XVII, 9 Goliath aux troupes d'Israël : S'il me puet cunquerre é rendre recreant, nus Philistiens vus serrums des ore servant ; é si jol puis cunquerre é ocire, *vus seiez* a nus serfs é obeïssanz.

Rutebeuf 142 Ne dites pas que ce requiere / Por venir en roiaume arriere ; / Mais c'il dit riens qu'auz armes vaille, / Quant il aura dit, si s'en aille / Et *vous aiez* seur sa requeste / Conscience pure et honeste / Et vos tuit qui le dit oeiz, / Quant Diex se moterra cloeiz, / Que c'iert au grant jor dou Juïse, / Por li demandera jutize / A vos sor ce que je raconte, / Si en auroiz anui et honte.

Dans les deux cas il y a distribution d'un programme processuel entre deux protagonistes, dont l'interlocuteur. La première partie de ce programme est constituée par une prédication incontestable (« nus Philistiens // vus serrums des ore servant » ; « si s'en aille // (il) »), et, de façon symétrique, par une séquence incluant un syntagme verbal, et dont l'agent est représenté en surface par le pronom *vos*. L'hypothèse selon laquelle *vos* serait un proclitique qui apparaîtrait devant un verbe impératif est, à partir de là, très facilement infirmée par l'une des deux lectures contradictoire suivantes. Soit le syntagme relève en effet de la saisie systématique S2 (le verbe est à l'impératif), mais alors *vos*, du fait de cet effet de distribution (qui induit une désignation plus ou moins explicite), peut tout à fait être considéré comme une apostrophe adjointe et extérieure au syntagme verbal. Soit le syntagme relève de la saisie S3, et la distribution met en parallèle deux prédictions, la seconde engageant comme sujet l'interlocuteur.

Nous proposons le même genre d'analyse, excluant la possibilité d'un proclitique sujet devant l'impératif, pour rendre compte de l'occurrence suivante, extérieure à notre corpus :

*Couronnement de Louis*, 1284 : Deus, dist Guillelmes, *tu seies* graciez.

et que F. Brunot<sup>667</sup> tient pour impérative.

En moyen français, l'on retrouve les mêmes structures, pour lesquelles les mêmes interprétations pourront être produites. Le verbe *vueilles* s'ajoute, dans nos relevés, aux verbes à morphologie subjonctive attestés en ancien français :

*Palatinus* 999 Jésus à Jean : Jehan, biax amis et biax frere, / Garde la bien, veez ci ta mere. / *Tu soies* de ci en avant / Avesques lui, je te commant.

*Oraisons* 42 Oste moy, Sire, touz mes crimes et iniquités et negligences. *Tu soyés* benigne a moy en toutes angoisses et tribulations et necessités et temptations et en touz mes perills et mes enfermetés.

---

tout type de séquence précédée de *que*, qu'elle soit subordonnée (puisqu'alors le syntagme verbal n'est plus isolé) ou non (puisqu'il ne pourra s'agir, dans ce cas, d'un Svi).

<sup>667</sup> Cette occurrence est citée dans Brunot, 1966, p. 228.

*Quenouilles* 1383 Mais toutesfois je vous vueil bien aincoires tant dire que, quant vous veez un cheval si terrible qu'il ne veult souffrir qu'on monte sur lui, ou ne veult entrer en un navire ou sur un point, dittes lui en l'oreille ces parolles : « Cheval, aussy vray que meschine de prestre est cheval au dyable, *tu vueilles* souffrir que je monte sur toy ».

Dans aucune de ces occurrences n'est nécessaire l'hypothèse d'un Svi dans lequel un proclitique sujet précéderait le verbe.

C'est précisément à partir du XIV<sup>e</sup> siècle que nous avons commencé à relever la structure suivante :

*Mélusine* 38 Beau sire, dist ly contes, *vous soiez* ly tres bien trouvez.

*Mélusine* 31 Et se party la dame des autres, et vint a Remondin, et lui dist : Sire, *vous soiez* ly tres bien venus, comme la creature du monde que je desiroye plus a veoir.

*Miracle* 947, le bailli au comte : Mon chier seigneur, par Saint Copin, / *Vous soiez* li tresbien venuz / Et a grant joie receüz ; / Et vous, mes seigneurs, touz ensemble.

*Fontaine* 1273 Dous amis, par mon serement / *Vous soiez* li tres bien venus.

Nous n'en proposons pas une analyse fondamentalement différente de celle des séquences qui engagent généralement *vous soiez* depuis l'ancien français. Autrement dit, nous n'avons pas affaire ici à un proclitique sujet devant un verbe impératif, mais, soit à un pro-SN apostrophe devant un verbe impératif, soit à une prédication engageant un sujet et un verbe au subjonctif. La seconde interprétation semble la plus convaincante si l'on tient compte du fait que cette expression est assez courante et qu'on la trouve presque toujours, comme ici, derrière une expression référentielle qui assume la fonction d'apostrophe.

La particularité de cette structure tient en fait à sa parenté formelle avec le type enclitique contemporain *bien soyez vous (venuz/trouvez)*, dont le statut modal est ambigu et sujet à évolution en diachronie. La structure avec pronom antéposé est postérieure, elle n'apparaît qu'en moyen français, et elle se distingue encore de la structure enclitique par le fait que son attribut est presque toujours actualisé par l'article défini (*li*). Elle concurrence la structure enclitique au XIV<sup>e</sup>, mais aussi au XV<sup>e</sup> siècle :

*Abuzé*, 10 En bonne foy, mon gentil compaignon et amy, *vous soiez* le tresbien venu en cestuy nostre college, car de gens semblables et de pareil estat est, par coutume, plus peuplé que de nul des autres.

*Saintré*, 234 Mon seigneur, *vous soiez* le tres bien venus.

*Pathelin* 1173, le juge à Maître Pierre : *Vous (soyez) tresbien venu*, sire.

Dans cette synchronie, les deux structures relèvent de la saisie systématique S3 de prédication. Seule la structure *vous soiez* survit provisoirement à la période du moyen français :

*Cymbalum* 50 Byrphanes à Mercure : Monsieur, *vous soyés* le tres bien venu. nous vous allons pleiger.

### 3. INCIDENCE SPÉCIFIQUE DE CERTAINS ADVERBES CONJOINTS AU VERBE IMPÉRATIF.

#### INTRODUCTION

Après avoir étudié, dans les deux séquences précédentes, les deux syntaxes clitiques qui s'appliquent au Svi isolé dans notre diachronie, il nous faut prendre en compte la syntaxe et la signification des adverbes à l'intérieur du Svi. Nous nous intéresserons exclusivement ici à des unités syntaxiques dont la fonction essentielle n'est pas ou n'est plus de référer à une réalité extra-linguistique.

Comme les autres constituants conjoints, les adverbes peuvent apparaître devant le verbe impératif, et, sur une large part de notre diachronie, leur antéposition est corrélée à la syntaxe proclitique Ccvi. Cette syntaxe se maintient même sans aucun changement tout au long de notre diachronie dans le cas de la négation, dont le plus petit dénominateur commun est l'adverbe *ne* : les rapports de l'impératif et de la négation - non référentielle - formeront l'objet de la première partie de cette séquence.

La limitation du rôle référentiel de certains adverbes, autres que la négation, dans le Svi tient notamment, au moins au début de notre diachronie, à une relative ténuité sémiologique<sup>668</sup>. La communauté d'incidence de ces adverbes au verbe impératif, auprès duquel ils voient en général s'infléchir leur signification générale en langue, présente toutes les caractéristiques d'une équivalence paradigmatique. Formant l'hypothèse que la présence de ces éléments dans le Svi n'obéit pas à des nécessités référentielles, mais correspond à l'une des façons qu'a la langue de traduire, à l'échelle syntagmatique, la modalité systématique d'institution (S2), nous proposons de les caractériser, lorsqu'ils apparaissent dans ce contexte, comme des termes « instituants ».

---

<sup>668</sup> Moignet, 1981, p. 245, explique ainsi que « leur moindre consistance phonologique distingue *car, or, donc* des adverbes ou locutions adverbiales correspondantes ».

### 3.1 IMPÉRATIF ET NÉGATION

#### INTRODUCTION

Nous nous intéressons ici à la négation syntagmatique qui peut s'appliquer au verbe - et, en particulier, au verbe impératif -, à l'exclusion d'éventuelles marques lexicales de négation : celles-ci relèvent de la morphologie et ne sont pas propres au verbe. Le signifiant minimal commun, tout au long de notre diachronie, à cette négation syntagmatique verbale est l'adverbe préverbal *ne* ; dès l'ancien français, *ne* peut être associé, à l'intérieur du syntagme verbal, à un nombre limité de signifiants - le plus souvent postposés au verbe - pour constituer une corrélation négative, devenue obligatoire en français moderne.

L'incidence de la négation *ne* au verbe à l'intérieur du syntagme verbal impératif présente certaines particularités remarquables qu'il nous revient de présenter et d'interpréter ici. Nous distinguerons successivement ces propriétés selon leur degré d'universalité. La première, systématique, est d'une grande portée sémiologique, puisqu'elle concerne absolument tous les Svi négatifs recensés dans nos relevés. Nous considérerons ensuite les propriétés susceptibles de rendre compte de verbes impératifs particuliers qui,

dans nos relevés, ne sont jamais attestés sans la négation. Nous ne tiendrons de tels verbes pour représentatifs en diachronie qu'à deux conditions : qu'ils soient, d'une part, attestés dans une coupe synchronique par plusieurs occurrences, toutes négatives ; que, d'autre part, toutes les occurrences du même verbe impératif dans la synchronie suivante soient également négatives. A l'issue de ces analyses de propriétés qui concernent seulement quelques Svi négatifs avérés, nous nous intéresserons enfin aux verbes impératifs qui, à l'inverse, semblent refuser la négation.

3. 1. 1 Statut systématique spécifique de l'élément conjoint *ne* et conséquences sémiologiques de cette spécificité dans le Svi négatif.

*Ne* peut certes être paradigmatiquement rapproché, mais doit aussi être systématiquement distingué de tous les autres constituants conjoints susceptibles d'ouvrir un syntagme Ccvi. Considérons par exemple les deux Svi suivants, tous deux pertinents dans les deux premiers tiers de notre diachronie :

*/Ce me dis/*

*/Ne me dis/*

Au premier abord, la syntaxe Ccvi qui prévaut dans le second Svi, négatif, n'a pas une signification systématique différente de celle du premier ou de tout autre Svi ouvert par un autre signe conjoint au cours de notre diachronie : elle traduit dans le plan des signes syntagmatiques la combinaison systématique de deux modalités, prédication et institution. Dans un Svi négatif, le verbe, impératif, relève bien de la modalité S2, mais, dans le même temps, le Svi indique d'abord dans quel champ s'applique le procès, et met donc en avant le rapport « champ du procès/procès », qui se traduit sémiologiquement comme un rapport sujet/prédicat.

*Ne* se distingue pourtant de tout autre signe conjoint en première position dans un syntagme Ccvi. Tout SN, tout Sp et presque<sup>669</sup> tout adverbe autre que *ne*, lorsqu'il est antéposé dans le Svi en diachronie, réduit la portée de l'institution au champ particulier qu'il signifie lui-même. Dans le Svi /*ce me dis*/, le pronom antéposé réduit ainsi la portée de l'institution du verbe *dire* au champ particulier - endophorique<sup>670</sup> - qu'il signifie. Ces champs d'application du procès ont des tailles et des qualités diverses. Inversement, à toute qualité ou taille non nulle de champ d'application du procès correspond en langue un signe capable de la traduire : ce signe peut être dit référentiel, dans la mesure où il pose un lien simple entre un objet déterminé du monde extra-linguistique et la langue.

Pour traduire un champ de taille nulle, la langue ne peut avoir recours à un lien aussi simple. Il lui faut passer par la médiation très abstraite de la désignation de la taille nulle, qui, par définition, n'a pas d'existence dans le monde extra-linguistique. Il lui faut donc inventer un signe non référentiel (puisque aucun objet du monde n'y correspond) apte à signifier cette abstraction qu'est un champ de taille nulle d'application du procès. L'on peut considérer que la négation syntagmatique joue ce rôle. *Ne* ne signifie en lui-même aucun champ, il ne réfère, dans le monde extra-linguistique, à aucun objet (comme font les SN ou les Sp), à aucune nuance (comme les autres adverbes). Il est le signe, conventionnel, mais non référentiel, inventé par la langue pour traduire une réduction absolue de la portée du procès, une suspension. L'on peut ainsi comparer, et, à la fois, distinguer les Svi suivants en ancien ou moyen français :

Signes doués de référence	/Or me dis/	=	/dis-moi/ réduit à « or » (maintenant) <sup>671</sup>
	/Ce me dis/	=	/dis-moi/ réduit à l'objet « ce »
<i>Ne</i> , non référentiel	/Ne me dis/	=	/dis-moi/ réduit absolument, suspendu

*Ne* apparaît ainsi comme un signe spécifique dans l'ensemble des signes conjoints susceptibles d'être antéposés dans le Svi. Alors que presque tous les syntagmes Ccvi (avec C # *ne*) s'interpréteront, en vertu de la nature référentielle du signe C, comme une réduction à C du syntagme enclitique vic, un Svi négatif, de forme *ne*cvi, ne saurait s'interpréter comme une réduction à \**ne* du syntagme vic, puisque *ne* n'a pas de signification référentielle.

<sup>669</sup> Cette restriction vise les adverbes instituants conjoints au verbe impératif, tels *car*, *or*, en ancien français, *donc* en français moderne. Nous les étudions dans la dernière partie de notre travail.

<sup>670</sup> Dans cet exemple, c'est bien sûr l'autre pôle de l'endophere qui permettra, de façon médiate, d'apprécier l'ampleur de la réduction de la portée de l'institution du procès. Hors contexte, l'on peut tout de même prédire que le champ d'application de l'impératif /*ce me dis*/ sera nécessairement plus déterminé que celui des Svi /*dis-moi*/ ou /*tout me dis*/.

<sup>671</sup> Dans les exemples sur lesquels nous nous appuyons ici, nous lisons *or* dans son sens étymologique de signe déictique qui réfère au temps présent (*or* > *hac hora*). Le caractère « référentiel » de *or* dans le Svi est surtout relatif à *ne* ici. Nous verrons cependant, dans la dernière partie de notre travail, que *or* perd en fait largement sa fonction référentielle dans le Svi.

Ce statut systématique spécifique de *ne* trouve une première traduction sémiologique, par-delà le parallélisme formel des Svi représentés ci-dessus, dans la moindre liberté de placement dont il jouit dans le syntagme verbal :

/or me dis/	/dis-moi or(e)/
/ce me dis/	/dis-moi ce/
/ne me dis/	/dis-moi *ne/

Cette propriété cependant, n'est pas absolument spécifique à *ne* dans l'ensemble des éléments conjoints<sup>672</sup>, elle n'est en elle-même qu'un aspect de la spécificité sémiologique de l'incidence de *ne* au verbe impératif dans le Svi.

*Ne* en lui-même marque devant l'impératif une suspension de l'institution du procès plutôt qu'une abolition immédiate. Dans la forme corrélative qu'elle tend à adopter de façon exclusive au cours de notre diachronie, la négation verbale laisse généralement au second terme, le plus souvent postverbal, le soin de donner un sens définitif à cette suspension : si la plupart des forclusifs - originellement substantifs - ratifient en effet la suspension de l'institution en l'excluant absolument, certains autres - *plus*, *guère* - nuancent la suspension en ne la faisant porter que sur un champ particulier, non universel :

/Or me parle/	=> /parle-moi/ est réduit à « maintenant »
/Molt me parle/	=> /parle-moi/ est réduit (étendu) à « beaucoup »
/De ce me parle/	=> /parle-moi/ est réduit à l'objet « ce »
/D'Adam me parle/	=> /parle-moi/ est réduit à l'objet « Adam »
/Ne me parle mie/	=> /parle-moi/ est suspendu et exclu
/Ne me parle plus/	=> /parle-moi/ est suspendu, /Or me parle/ est exclu
/Ne me parle guère/	=> /parle-moi/ est suspendu, /Molt me parle/ est exclu
/Ne me parle point de ce/	=> /parle-moi/ est suspendu, /De ce me parle/ est exclu
/Ne me parle ni d'Adam ni d'Eve/	=> /parle-moi/ est suspendu, /D'Adam me parle/ et /D'Eve me parle/ sont exclus

La nature systématiquement non référentielle de *ne* se manifeste davantage dans ces Svi - de plus en plus réguliers au fil de la diachronie - où un forclusif lui est associé. Le forclusif est quant à lui référentiel, il peut même, à ce titre, précéder *ne* dans la plus grande partie de notre diachronie :

*Robin*, 467, Huard : Or tout toi ! *Point ne vous levés*, / Car encore n'ai je point ris.

<sup>672</sup> Il la partage en effet au moins avec les adverbes *et* et *car*, dont la qualité référentielle est également très ténue, sinon nulle : c'est bien la preuve qu'un lien existe entre le trait systématique qu'est le caractère non référentiel de ces signes et la propriété sémiologique qui leur interdit d'apparaître derrière le verbe.



Dolet 117 Seray-je seul de ta faveur exclus ? / *Pas ne* le *croy* et pas il n'aviendra : / Car certain suis qu'à toy il ne tiendra / Que liberté ne me soit tost rendue, / Veu que sans crime et forfaict l'ay perdue.

*Tiers Livre* 377 : - *Point* doncques *ne* vous *mariez* : (respondit Pantagruel) car la sentence de Senecque est veritable hors toute exception.

L'on ne peut maintenir une lecture référentielle de tels syntagmes Ccvi, en termes de réduction de la portée du procès institué, qu'à condition de traduire préalablement le composé *point ne, pas ne*. Selon une telle interprétation littérale, l'institution serait réduite à un « non-point », ou à un « non-pas », autrement dit, à ce qui n'est ni un point, ni un pas<sup>673</sup>, soit un néant, ou, en termes plus linguistiques, un champ de taille nulle d'application du procès. Cette lecture peut s'étendre à tous les Svi négatifs, notamment ceux où le forclusif suit le verbe : elle montre que *ne* joue dans tous les cas le même rôle linguistique qu'un préfixe négatif dans une dérivation morphologique, celui d'inverser (ou de réduire à néant) la signification d'un terme référentiel. *Ne*, antéposé dans le Svi, pourra donc être caractérisé comme l'inverseur systématique de la référence du forclusif, champ d'application de l'institution<sup>674</sup> dans le Svi. Ce rôle systématique lui est absolument spécifique au sein de l'ensemble des éléments qui peuvent apparaître conjoints au verbe impératif, y compris les adverbes instituants<sup>675</sup>.

Résultativement, l'antéposition de la négation *ne* dans le Svi signifie donc également une réduction du champ d'application du procès, mais, dès lors qu'intervient un forclusif, une réduction par exclusion. Il est cependant un cas où la corrélation négative finit par signifier en français la sélection positive (résultat d'une exclusion implicite), c'est celui de la négation exceptive *ne...que*. A cet égard, l'on peut observer qu'en français moderne, appliquée à un verbe impératif, la négation exceptive concurrence sémantiquement les tournures anciennes où un signe référentiel - autre que *ne* - pouvait être mis en avant dans le Svi :

Ancien français	Français moderne	
/Or me parle/	/Ne me parle <i>que</i> maintenant/	/Parle-moi <i>maintenant</i> ! <sup>676</sup>
/Ce me dis/	/Ne me dis <i>que</i> cela/	/Dis-moi <i>cela</i> !
/A lui me confie/	/Ne me confie <i>qu'</i> à lui/	/Confie-moi <i>à lui</i> !

<sup>673</sup> Les forclusifs *point* et *pas* sont à l'origine des substantifs, ce qui légitime cette lecture référentielle.

<sup>674</sup> De même, dans une prédication négative, il pourra être considéré comme l'inverseur systématique du champ d'application du prédicat verbal que signifie le forclusif.

<sup>675</sup> Les adverbes instituants (*et, car*, mais aussi *or* par exemple) ont en commun avec *ne* un caractère non référentiel, mais ils n'ont pas en langue le même rôle que lui : eux sont des marqueurs syntagmatiques de la modalité d'institution. Nous analysons ces termes dans notre dernière partie.

<sup>676</sup> Nous maintenons ici par commodité une lecture strictement référentielle de l'adverbe *or* dans le Svi. Cette équivalence *or/maintenant* simplifie toutefois quelque peu l'interprétation du Svi médiéval.

La négation devient ainsi en aval dans notre diachronie l'un des vecteurs possibles de la signification que portaient les syntagmes Ccvi, à savoir la réduction de la portée du procès institué à un champ délimité. Pour traduire ce que l'ancien français exprimait par l'antéposition, le français contemporain peut également recourir à un accent d'insistance (« Parle-moi *maintenant* »), ou à une dislocation à gauche (« Maintenant, parle-moi ») ou à droite (« Parle-moi, maintenant »). La tournure qui engage la négation exceptive induit automatiquement l'idée de sélection, et donc d'exclusion. En cela elle est probablement plus chargée sémantiquement que ne sont ces tournures à trois termes, ou que n'était probablement le Svi /Or me parle/. Ce trait l'apparente aux phrases où l'exclusion est glosée (« Parle-moi *maintenant*, pas demain »), variantes plus explicites de la phrase simple où l'accent d'insistance porte sur « maintenant ».

En définitive, le statut systématique spécifique de l'adverbe *ne*, unique signe non référentiel qui inverse le champ d'application du procès que signifie le forclusif, trouve une traduction sémiologique adéquate et élégante dans l'économie du syntagme verbal impératif. Comme les adverbes instituants conjoints *et* et *car*, et du fait d'un statut également non référentiel, il apparaît toujours obligatoirement devant le verbe. La langue marque toutefois plus précisément encore la spécificité de *ne* en refusant à ce signe - et à lui seul - l'invention d'un seuil diachronique d'ajustement clitique, qui, sans remettre en cause sa position dans le Svi, convertirait, à un moment donné de l'histoire de la langue, la règle Ccvi en simple règle d'enclise.

### 3. 1. 2 Exemples d'impératifs à polarité négative en diachronie.

Le verbe impératif suivant :



moins deux combinaisons syntagmatiques contradictoires - l'une entièrement positive, l'autre entièrement négative - pour constituer, à partir de ce verbe, l'un ou l'autre prédicat verbal apte à décrire adéquatement le sujet. La présence et l'absence de la négation syntaxique correspondent, quel que soit le verbe, aux deux flexions de ce paradigme bipolaire de prédicats verbaux.

Dans la modalité d'institution, ce n'est plus la véridiction, l'adéquation d'un prédicat à un sujet déterminé qui est recherchée. La négation, si elle intervient, n'intervient pas comme réfutation d'une prédication, ou comme rejet d'un prédicat positif. De là vient que dans certains cas, l'on ne puisse plus opposer le Svi négatif à un énoncé positif correspondant. Dans *ne vos esmaiez*, la marque *ne* n'a plus valeur de flexion paradigmatique dans la constitution d'un prédicat verbal adéquat, mais finit par entrer en composition avec le verbe, puisqu'elle ne peut plus être supprimée, et qu'aucun terme ne la remplacerait de façon pertinente.

Cette composition tient à la valeur lexicale particulière du verbe. En ancien français, le verbe *soi esmaier* exprime une réaction émotionnelle, c'est un procès sur lequel la volonté individuelle n'a pas de prise. On peut dire que ce verbe est pourvu du trait < - contrôlable ><sup>678</sup>, que nous proposons de noter <-C>. J. Pinchon a pu constater<sup>679</sup> qu'en français moderne, les verbes pourvus de ce trait sémantique <-C> n'ont pas de réalisation impérative. Il en va probablement de même pour ce verbe de l'ancienne langue. Sous sa forme positive, le procès *vos esmaiez* n'est susceptible que d'être constaté, il sert à prédiquer *a posteriori* ; il ne peut être ordonné, institué, car ceci supposerait le truchement de la volonté de l'interlocuteur. Or, la négation suffit à introduire la notion de volonté, puisqu'elle exprime le refus volontaire d'une réaction involontaire.

En nous servant d'une terminologie inventée par C. L. Baker et largement reprise depuis<sup>680</sup>, nous proposons d'appeler « impératif à polarité négative » un tel Svi. La polarité négative se manifeste ici par les propriétés suivantes :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1) Lorsque le syntagme verbal relève de la modalité systématique S3 (prédication), la négation syntagmatique peut librement s'appliquer ou non au verbe.</li><li>2) Lorsque le syntagme verbal relève de la modalité systématique S2 (à l'impératif), la négation syntagmatique s'applique obligatoirement, sans quoi le syntagme n'est pas pertinent.</li></ol> |
|--|

<sup>678</sup> Voir sur ce point Pinchon, 1978, p. 280. J. Pinchon rapproche la contrainte structurale qui exclut de la flexion impérative les verbes <- C> de celle qui pèse sur la relation sémantique agent/procès dans les phrases passives.

<sup>679</sup> *ibid.*

<sup>680</sup> Muller, 1991, p. 69, explicite l'origine scientifique du concept de « polarité négative ».

La polarité négative intervient dans ce cas par restriction de pertinence, le spectre de la pertinence propre à *S3* est plus large que celui de *S2*. A côté de ces propriétés 1) et 2) du verbe *esmaier* en ancien français, nous pouvons en constater deux autres, sémantiques, et qui semblent au premier abord aller de pair :

- |   |
|---|
| a) Le verbe désigne lexicalement en langue un processus incontrôlable (<-C>).                       |
| b) A l'impératif, l'application de la négation dote le syntagme verbal du trait contrôlable (<+C>). |

Du point de vue sémantique, la combinaison de la conjugaison impérative et de l'application de la négation ne réduit pas la signification du verbe, mais la convertit radicalement, en le faisant passer de la signification d'un processus incontrôlable à celle d'un procès contrôlable.

Nous relevons un autre verbe impératif, représenté par plusieurs occurrences, toutes négatives, dans la coupe synchronique du XII<sup>e</sup> siècle :

*Renart* 785 Renart, nel tenés a desroi / Se je vien ça de par le roi : / *Ne quidiez pas* que je vos hace.

*Guillaume* 1234 - Ha ! fait il, bele douce amie, / Por Dieu, ne vos despisiés mie, / Ne çou *ne recuidiés vos pas*, / Que rien vos aie dit a gas.

comme dans celle du XIII<sup>e</sup> siècle :

*Aucassin* 15 Aucassin à Nicolette : Et puis que vos ariiés jut en lit a home, s'el mien non, or *ne quidiés mie* que j'atendisse tant que je trovasse coutel dont je me peusce ferir el cuer et ocirre.

*Aucassin* 24 *Ne quidiés mie* que les ronces et les espines l'esparnaiscent.

Ce verbe n'est pas représenté au-delà de la synchronie d'ancien français. Ces attestations suffisent-elles à prouver que *ne quidiez* serait, comme *ne vos esmaiez*, un impératif à polarité négative par restriction de pertinence ? Non sans doute, en l'absence d'une intuition interne de la langue médiévale, qui seule aurait permis d'établir rigoureusement les limites de la pertinence des tournures, et de vérifier si la propriété 2) s'applique ici ou non.

L'on peut en revanche établir facilement que ce verbe ne répond pas totalement à la propriété sémantique a). *Cuidier* (du latin *cogitare*) est assez polysémique en ancien français. Il recouvre aussi bien des procès vraisemblablement dotés du trait <+ C> (dans son acception étymologique de *penser*, ou encore dans le sens de *prétendre*) que des procès qui l'excluent nécessairement (lorsque, suivi de l'infinitif, il signifie *manquer de*) ou facultativement (*croire*, *s'imaginer*).

Nous constatons cependant que nos attestations du Svi *ne quidiez* correspondent toutes au troisième genre d'acception. Si *ne* apparaît, c'est précisément, là encore, pour que la volonté retrouve la maîtrise d'un processus (imagination, croyance) qui s'impose involontairement à l'esprit. La propriété sémantique b) est donc vérifiée, du moins à partir de notre corpus limité.

La polarité négative ne s'exerce donc pas ici par restriction de pertinence (ce qui reste plus difficile à établir que dans le cas de *ne vos esmaiez*), mais par restriction sémantique, en vertu des propriétés suivantes :

- 1) Lorsque le syntagme verbal relève de la modalité systématique S3 (prédication), il peut être ou non doté du trait <+C>. L'application éventuelle de la négation syntagmatique ne modifie ni ne restreint cette diversité sémantique.
- 2) Lorsque le syntagme verbal relève de la modalité systématique S2 (à l'impératif), la négation lui confère nécessairement le trait <+C> : elle traduit proprement le refus volontaire d'un procès <-C>, trait dont est alors nécessairement doté le verbe impératif lui-même.

Sémantiquement divers, les verbes *esmaiez (vos)* et *quidiez* ont ainsi en commun d'être obligatoirement pourvus du trait <-C> lorsqu'ils apparaissent, en ancien français, sous forme impérative négative. Le premier, qui désigne un procès non intellectuel, une pure réaction involontaire, doit être considéré en synchronie comme un impératif à polarité négative par restriction de pertinence : la tournure impérative positive semble exclue. Le second désigne en langue un processus auquel l'intellect peut prendre part - ou non -, et, dans les Svi négatifs où il est engagé, un procès auquel participe l'intellect, mais non la volonté<sup>681</sup>. L'application de la négation à son impératif réduit donc en ce sens l'étendue de ses significations de verbe polysémique de la langue, et l'on parlera de polarité négative par restriction sémantique.

L'impératif suivant n'est attesté que sous forme négative dans la coupe synchronique du XIV<sup>e</sup> siècle :

*Isabeau* 74 Jésus à la Vierge : Et pour ce, belle mere, *ne vous esbahissez* si la vigne de ce pueple ne fait fruit de bonnes cuvies, ainçois assemble sur moy fagos de poignans espines et de plusieurs tribulacions.

*Paradis* 721 *Ne t'esbahis* de rien qu'aviengne, / Mais tous jours de moi te souviengne, / Soies a piet ou a cheval, / Passes montaigne ou aige ou val, / Et se tu eschiés en dangier / Soit de boire ou soit de mangier, / Vif tous dis en esperant mieuls, / Si ne seras jones ne vieuls / Qu'adiés ne soies en leece.

*Mélusine* 25 Et celle lui dist : Remondin, *ne t'en esbahiz* pas, car je le scay bien.

---

<sup>681</sup> Nous retrouvons en un sens dans la langue la distinction - cartésienne, et pertinente - entre « volonté » et « passion ». Tout processus auquel la volonté ne participe pas, fût-il intellectuel, psychologique, est d'une nature essentiellement autre que le processus volontaire.

comme dans celle du XV<sup>e</sup> siècle :

*Retenue* 129 Jennessé dist : « De riens *ne t'esbahys*, / Soies courtois et en faiz et en dis. »

et du XVI<sup>e</sup> siècle :

*Amadis* 3 Adonc le chevalier qui l'aperceut venir seul, luy demanda : Quelle contrée (homme de bien) est ceste cy, en laquelle les chevaliers errans sont assailliz par telz brigans ? Haa seigneur, respondi il, *ne vous en esbahissez*, car en ce pais (comme aux aultres) s'en treuve de bons et maulvais.

*Deffence* 161 En quoy (Lecteur) *ne t'ebahis*, si je ne parle de l'orateur comme du poëte.

Ce verbe n'est attesté ni en amont ni en aval dans notre diachronie. Comme dans le cas du verbe *esmaiez* en ancien français, l'on remarque que la tournure est obligatoirement réfléchie. Le pronom réfléchi illustre de façon particulièrement adéquate dans ces tours la notion d'« opérateur de clôture du procès », par laquelle le caractérise L. Melis<sup>682</sup>. Il joue le même rôle sémantique que dans le Svi *ne vos esmaiez*. S'ajoute, de façon plus régulière, dans le Svi du moyen français, le clitique *en*, qui réfère à l'événement qui déclenche le procès qu'exprime le verbe impératif. Contrairement à ce qui se passait dans le cas du Svi *ne vos esmaiez*, il semble que cet événement déclencheur soit obligatoirement exprimé dans le voisinage ou à l'intérieur du Svi. Dans la première et la dernière occurrences, cet événement est traduit dans le voisinage immédiat du Svi, sous la forme d'une proposition introduite par *si*, qui ne conserve alors que très formellement sa valeur hypothétique d'origine, pour traduire plutôt un événement avéré, présent ou à venir, dont l'interlocuteur est comme prévenu, et face auquel l'impératif l'incite à réagir comme il convient. L'ensemble équivaut sémantiquement aux formulations suivantes :

d'après *Isabeau* 74 : La vigne de ce pueple ne fait fruit de bonnes cuvies, ainçois assemble sur moy fagos de poignans espines et de plusieurs tribulacions, *mais de ce*, belle mere, *ne vous esbahissez*.

d'après *Deffence* 161 Je ne parle(ra) point de l'orateur comme du poëte, *mais de ce* (Lecteur) *ne t'ebahis*.

C'est bien cette forme de Sp interne au Svi qui est retenue, dans les autres occurrences, pour traduire l'événement déclencheur. Dans deux occurrences, cet événement, non actualisé, est étendu à l'ensemble du possible, à travers le substantif/pronom indéfini *rien*, parfois accompagné d'une relative au subjonctif qui en glose le caractère inactuel. Dans deux autres, c'est le clitique *en* qui assume cette référence : son fonctionnement endophrorique renforce au contraire l'actualisation de l'événement.

Dans tous les cas, et en l'absence de contre-exemples, il semble bien que se manifeste à travers ces occurrences une forte solidarité entre l'événement déclencheur, quelle qu'en soit la représentation formelle,

---

<sup>682</sup> Voir Melis, 1990, p. 165.

le procès à l'impératif, la négation et l'opérateur T/V/N de clôture. Nous aurions donc là encore un processus de composition syntagmatique, plus ou moins avancé, et, quoiqu'il en soit, une polarité négative.

Cette polarité négative s'exerce par restriction de pertinence à l'impératif. En effet, alors que la négation est tout à fait libre de s'appliquer ou non au prédicat constitué autour de ce verbe *esbahis*, le Svi sans négation ne semble pas pertinent :

<i>S2</i>	<i>S3</i>
ne t'(en) esbahis	tu ne t'(en) esbahis
*esbahis toi / *esbahis t'en	tu t'(en) esbahis

Du point de vue sémantique, le procès *esbahis* est tout à fait comparable au procès *esmaiez*. Le sens en est très proche, et l'on pourra considérer que le Svi *ne t'(en) esbahis* a pu, dès la fin de la période de l'ancien français, concurrencer *ne vos esmaiez* sur son terrain sémantique : la chronologie de nos attestations tend même à suggérer que celui-là aurait simplement remplacé celui-ci. Comme *esmaier*, *esbahir* désigne un procès qui n'est probablement pas intrinsèquement <-C>, mais que l'opérateur de clôture<sup>683</sup> transforme en processus involontaire <-C> ; à l'impératif, l'application de la négation reconvertit le syntagme résultant en processus <+C>. Le même genre de conversion sémantique alternée s'observe à toutes les époques de l'histoire de la langue :

	verbe	verbe + op. clôt.	Svi négatif
Ancien français	esmaier	soi esmaier	ne vous esmaiez
Moyen français	esbahir	s'esbahir	ne t'esbahis
Français moderne	effrayer	s'effrayer	ne t'effraie (pas)
Qualité sémantique	<+C>	<-C>	<+C>

La polarité négative, dans tous ces cas, repose donc essentiellement sur une restriction de pertinence, et non sur la restriction sémantique d'un verbe polysémique, comme dans le cas de *cuidiez*. Il y a seulement, au fur et à mesure de la composition syntagmatique, conversion sémantique, le trait positif étant converti en trait négatif, puis le négatif en positif.

<sup>683</sup> Nous sommes donc bien loin ici d'une interprétation réciproque ou réfléchie du pronom régime coréférent du sujet syntaxique, qui irait de pair avec un rapport agent/procès de type actif. L'on peut soutenir qu'il y a dans ce cas constitution d'un verbe nouveau par un procédé qui s'apparente à la composition.



La composition syntagmatique que représente *ne t'(en) esbahis* est plus aboutie que celle que représente *ne vos esmaiez*, puisque s'y ajoute plus régulièrement l'expression de l'événement déclencheur du procès à l'impératif. Lorsqu'il n'est pas exprimé à l'intérieur du Svi par le clitique *en*, cet événement déclencheur l'est sous une autre forme à l'extérieur du syntagme impératif.

Un autre verbe au fonctionnement proche n'est attesté que sous forme négative dans la coupe synchronique du XV<sup>e</sup> siècle :

Commynes 180 Or regardez quel tour ces gens prenoient pour cuyder parvenir à leur intencion et contraindre ledict duc de bailler sa fille. Car, incontinent que ces deux villes furent prises et ledict duc retourné à Arras, où il amassoit gens tant qu'il povoit, le duc de Guyenne luy envoya un homme secret, lequel apporta trois lignes de sa main en un loppin de cire et plioéz bien menus, contenans ces motz : « Mectez peine de contenter voz subjectz et *ne vous souciez*, car vous trouverez des amys. »

et dans celle du XVI<sup>e</sup> siècle :

*Cymbalum* 75 Staius à son cheval Phlégon: Il t'eust myeux valu que tu n'eusses jamais parlé : *ne te soucyes*.

Nous n'avons retenu ici dans un premier temps que celles des occurrences où l'événement déclencheur du procès *soucie* n'est pas explicité. Comme *esbahis*, ce verbe *soucie* n'est attesté ni en amont ni en aval dans nos relevés diachroniques. Il reste cependant en usage à l'impératif en français moderne, et jusqu'en français contemporain. Notre intuition du français moderne permet de le rapprocher de *cuidiez* plutôt que d'*esmaiez* : la forme positive de l'impératif n'est en effet pas absolument exclue. S'il y a polarité négative, elle ne se fonde pas sur une restriction de pertinence.

On retrouve probablement le même genre de distribution sémantique que dans le cas de *cuidiez*. Alors que l'impératif positif aura tendance à exprimer un procès <+C>, le verbe impératif revêtu de la négation tend à signifier un procès <-C> :

soucie-toi (de cela) : penses-y, décide de le prendre en charge  
ne te soucie (pas) : ne te laisse pas envahir par le sentiment (involontaire) qu'est le souci

Les deux propriétés qui caractérisent la polarité négative par restriction sémantique seraient donc vérifiées :

1) Lorsque le syntagme verbal relève de la modalité systématique S3 (prédication), il peut être ou non doté du trait <+C>. L'application éventuelle de la négation syntagmatique ne modifie ni ne restreint cette diversité sémantique.



verbe impératif négatif. Malgré sa qualité d'impératif attesté exclusivement et de façon représentative sous forme négative, *soucie* ne pourra donc être tenu, au même titre que *cuidiez*, pour un impératif à polarité négative par restriction sémantique. La diversité de ses acceptions n'est pas abolie ou restreinte à l'impératif.

### 3. 1 3 Impératifs à polarité positive.

Dans nos relevés, un Svi comme (*ce*) *sache* n'est jamais accompagné de la négation<sup>684</sup>. L'on pourrait donc parler, symétriquement, d'« impératif à polarité positive », dans la mesure où là aussi, le mode impératif en lui-même (soit la saisie systématique *S2*), semble bien refuser l'une des deux options syntagmatiques qu'autorise la modalité de prédication (soit *S3*) :

<i>S2</i>	<i>S3</i>
sache que Dieu est bon	Qu'il sache que Dieu est bon
*ne sache pas que Dieu est bon	Qu'il ne sache pas que Dieu est bon

Se dessinerait ainsi, symétrique de l'ensemble des impératifs à polarité négative dont nous venons de présenter quelques exemples, un ensemble des impératifs à polarité positive. Avant de tirer de leur

---

<sup>684</sup> Ce fait, dont la généralité est remarquable, ne souffre, dans nos relevés, qu'une exception, à savoir le cas de l'expression « ne m'en sachiez maugré », qui apparaît notamment en moyen français :

*Perceforest* 17 « - Chier frere, dist Listeus, *ne m'en sachiez point de mal gré*, car pour lors je ne pensoie point avoir telle recognoissance en mon escu comme j'avoye, dont j'eux grant merveilles quant je m'en perceus et ay encores, car je ne sçay dont elles me viennent a estre changees. »

*Ballade* 9, 48 « Toutes dames qui oyez cy comment / Prise celle que j'ayme loyaument, / *Ne m'en sachiez maugré*, je vous en prie ! »

Nous avons déjà évoqué, dans notre partie de morphologie, la façon dont la base impérative *sach-*, qui n'a à l'origine qu'un statut d'élément neutre dans l'introduction de prédication, en vient en moyen français à s'émanciper de cette signification exclusive, notamment par le biais de la composition syntagmatique *savoir gré à*. Il y a en définitive formation d'un nouveau verbe (composé) par la langue, et il est assez logique que la restriction de pertinence qui s'appliquait au verbe impératif originel (*sache*) ne s'applique plus au verbe composé, dont le sens est tout autre.

existence quelques conséquences systématiques, nous souhaitons évoquer leur probable profil sémantique. Le fait qu'une polarité positive touche tous les Svi qui engagent *sache*<sup>685</sup> n'est pas absolument lié à la particularité sémiologique dont la base *sach-* est dans la langue l'une des illustrations historiques, à savoir l'emprunt par S2 d'une morphologie radicale à S3<sup>686</sup>. Non seulement en effet les verbes impératifs *aie* et *sois* ne sont à aucun moment de l'histoire de la langue concernés par une restriction de pertinence comparable à celle qui touche *sache*, mais encore l'impératif *veuille*, dont on pourrait penser, à partir d'intuitions du français moderne, qu'il est pareillement concerné par une polarité positive, ne l'est pas non plus en diachronie :

*Abaelart* 14 Et me metoit neis au devant la diffamacion de moy et les grieftez de mariaige, que li Apostre mesmes, si come elle disoit, amonesta l'eschever quant il dist : « Es tu deliez de femme ? *Ne vueillez* pas querre femme. »

*Miracle* 478 la sage-femme au bourgeois : Mon seigneur, atendez me la ; / Je vois un po a vus parler. / *Ne vous en vueillez* pas aler.

*Ballade* 23, 25 Seulle, sans per, de toutes gens louee, / Et de tous biens entierement douee, / Mon cuer ces maulx seuffre pour vous servir. / Sa loyauté vous soit recommandee : / *Ne lui vueilliez* a son besoing faillir !

*Antigone* 1255 Jocaste à Antigone : Au contraire si onc vostre cœur pitoyable, / A vostre pere et moy fut jamais agreable : / Si vous m'avez tousjours obeissante esté, / *Ne vueillez* maintenant forcer ma volonté.<sup>687</sup>

*Introduction* 64 : Voyez de vos yeux intérieurs la Sainte Vierge qui vous convie maternellement : Courage, ma fille, *ne vueille* pas mépriser les désirs de mon Fils, ni tant de soupirs que je jette pour toi, respirant avec lui ton salut éternel.

Si une polarité positive touche en effet l'impératif *veuille* en français contemporain<sup>688</sup>, force est de constater qu'elle ne s'est imposée qu'après notre période diachronique. Cette possibilité, tout au long de notre diachronie, d'un placement de la négation devant *veuille* est d'une grande portée sémantique : la négation peut tout à fait s'interpréter comme incidente, non au procès dépendant, mais au procès *veuille* lui-même, condition de possibilité du procès second<sup>689</sup>.

<sup>685</sup> A l'exception de l'expression « ne m'en sachiez maugré », signalée ci-dessus.

<sup>686</sup> Sur cette particularité et son interprétation systématique, nous renvoyons à la première séquence de notre première partie de morphologie.

<sup>687</sup> Gougenheim, 1984, p. 135, signale cette particularité de l'ancienne langue : il la rattache au statut d'« auxiliaire de politesse de l'impératif » de *veuille*.

<sup>688</sup> *Veillez ne pas en tenir compte* semble plus pertinent en français contemporain que ? *ne vueillez pas en tenir compte*, même si cette dernière formulation n'est sans doute pas totalement inacceptable.

<sup>689</sup> La « montée » de *ne* devant un quasi-auxiliaire comme *veuille* apparaît ainsi plus significative que la règle de « montée des clitiques ». Alors que *ne* se rapporte à *veuille*, le clitique qui subit une « montée » reste clairement dans la dépendance du verbe à l'infinitif. C'est là un argument supplémentaire pour considérer la règle ancienne de montée des clitiques comme une simple règle mécanique, et non systématique.

En fait, nous constatons dans nos relevés que les verbes impératifs susceptibles d'être concernés par le phénomène symétrique de polarité positive ont plutôt avec *sache* une certaine parenté sémantique. Il s'agit, pour l'essentiel, de verbes qui réfèrent à une activité de perception, susceptible de servir de base à une assimilation intellectuelle, tels *oyez, entends, vois*. L'impossibilité grammaticale d'application de la négation touche ainsi certains verbes impératifs bien particuliers qui traduisent une activité de sensibilité (*entends, vois*), à l'exclusion d'autres, qui se rapportent pourtant aux mêmes sens (*écoute, regarde*). Cette différence de traitement de la langue tient probablement à une nuance dans l'engagement de la volonté de l'agent du procès. *Ecoute* comme *n'écoute pas* s'interprètent comme des processus <+C>, fruits de la décision consciente de l'agent, alors que des verbes comme *entendre* ou *voir* désignent *a priori* en langue des processus de perception <-C>, dans lesquels la volonté n'a pas de part. Si l'impératif (positif) de *voir/entendre* est malgré tout possible, c'est au prix d'une légère inflexion vers la signification <+C> propre à *regarder/écouter*, d'où la connotation un peu solennelle qui s'attache à ces formes impératives *oiez, entends, vois*, et, sans doute, le faible indice de procès qu'on devra souvent leur attribuer en contexte<sup>690</sup>. Cette conversion de la signification généralement <-C> d'un verbe en une signification <+C> à l'impératif constitue dans la langue une polarité positive par restriction sémantique, elle ne s'observe que dans des Svi positifs, le Svi négatif correspondant étant rejeté au-delà du seuil de pertinence.

Conclusion :

Nous pouvons dorénavant interpréter les faits que nous avons présentés ci-dessus à la lumière du cadre systématique dans lequel nous avons inscrit notre étude générale du mode impératif. La négation

---

<sup>690</sup> Voir sur ce point notre deuxième partie de sémantique.

représente en effet un signe dont il convient d'analyser le rôle dans le continuum de la phrase nucléaire que nous avons établi ci-dessus<sup>691</sup>. A l'extrémité initiale du continuum, sous la saisie systématique *S1*, seule est conçue la catégorie d'opération, toute incidence est exclue, et la négation ne peut encore avoir d'existence, fût-elle morphologique : le signifiant qui résulte de cette saisie, l'interjection, est bien indécomposable, et il n'existe pas en langue une interjection qui serait strictement la négation d'une autre. A l'extrémité finale du continuum, sous la saisie systématique *S3*, la conception de la catégorie de prédicat verbal laisse au contraire toute latitude à une négation syntagmatique (*ne...pas/guère*, etc.) de s'appliquer ou non. L'alternative entre l'absence et la présence de la négation est précisément l'un des éléments qui rendent possible la constitution du prédicat verbal à l'échelle syntagmatique, comme l'est par exemple, à l'échelle morphologique, le choix du mode verbal (quasi-nominal, subjonctif ou indicatif).

La négation qui s'applique sous la saisie systématique *S2* a la même apparence formelle que celle qui s'applique sous la saisie *S3*. Elle correspond pourtant à un statut différent, proprement intermédiaire entre l'inexistence où la maintient la saisie *S1* et le rôle d'élément pleinement constitutif de la combinaison prédicative où l'exhausse la saisie *S3*. A l'impératif, la négation syntagmatique peut librement s'appliquer ou non à la plupart des verbes de la langue, exactement comme, librement, elle s'appliquera ou non dans la constitution d'un prédicat. Cette liberté est universelle sous modalité de prédication, mais seulement générale sous modalité d'institution. Nous avons en effet relevé l'existence à l'impératif de polarités négatives (et positives) qui, sans remettre en cause l'apparence sémiologique de la négation, conduisent à en réinterpréter la portée systématique sous la saisie *S2*. Ces polarités restreignent la pertinence, et, parfois, la diversité sémantique, des *Svi* théoriquement prédictibles à partir d'une conception étroitement binaire ou symétrique de la négation. Dans un *Svi* à polarité négative, la négation devient en définitive un simple élément de composition, et non plus de flexion. Elle n'a donc pas tout à fait encore d'existence syntagmatique, mais s'apparente davantage en un sens, à l'intérieur du *Svi* composé, à une négation lexicale.

---

<sup>691</sup> Depuis la conclusion de notre deuxième partie de sémantique.

### 3. 2 ADVERBES INSTITUANTS.

#### INTRODUCTION :

Nous appelons adverbess instituants des marques syntagmatiques de la modalité d'institution. Ce n'est pas tant l'incidence individuelle de tel ou tel instituants, mais plutôt le fait qu'il soit, dans cette position, interchangeable avec d'autres termes du paradigme, qui nous paraît caractéristique de la modalité d'institution. Cette étude prend donc pour objet la classe paradigmatisque de ces termes incidents au verbe impératif, et non tel ou tel terme individuel<sup>692</sup>. Nous ne décrivons donc pas ici la signification propre à chacun de ces termes<sup>693</sup>, mais chercherons d'abord à mettre au jour leur solidarité paradigmatisque près du

---

<sup>692</sup> Les analyses ne manquent pas qui prennent pour objet le fonctionnement général en langue de chacun de ces termes, souvent équivoques grammaticalement. Signalons, parmi les développements de grammaires, ceux de Moignet, 1973, p. 287-291, sur « les adverbess de l'articulation du discours », et qui s'intéressent successivement à *si*, *car*, *or*, *dont*, mais aussi à *neporuec/neportant/neporquant/nequedent* (dont nous avons montré qu'ils précédaient dès l'origine en ancien français des Svi enclitiques, et qu'ils ne pouvaient être tenus pour conjoints au verbe impératif). *Si* a été particulièrement étudié dans la thèse de C. Marchello-Nizia (Marchello-Nizia, 1985), et *car* dans la synthèse d'O. Soutet (Soutet, 1992b, p. 147-167).

<sup>693</sup> Question qui, en un sens, ne relève plus de notre sujet. L'étude sémantique générale de ces constituants mériterait une analyse globale, où leur incidence remarquable au verbe impératif prendrait toute sa place.

verbe impératif dans la synchronie significative d'ancien français, puis à suivre l'évolution de leur syntaxe en diachronie, en prenant en compte notamment leur place dans le Svi, leur pertinence en diachronie et leur capacité de se combiner entre eux. Nous compléterons ensuite notre premier inventaire, établi à partir de l'ancien français, par un examen des données du français moderne.

3. 2. 1 Equivalence paradigmatique entre *car*, *or*, *si*, *donc* et *tost* incidents à un verbe impératif en ancien français.

Dans les occurrences suivantes :

*Roland* 1676 Respunt li quens : « *Kar li aluns* aider ! »

*Dole* 1144 Dame, fet il, une chançon / *car nos dites*, si ferez bien.

*Robin*, 204 Marion : *Robin*, par l'ame ten pere, / *Car nous fai le tour des bras* !

le verbe impératif est accompagné dans son syntagme du constituant *car*. Un tel constituant n'est pas référentiel, comme peut l'être un adverbe ordinaire, qui traduit une nuance particulière du procès. Il n'y a en ancien français, du point de vue strictement référentiel, aucune différence entre un Svi engageant *car* et le verbe impératif isolé correspondant (*/aluns /*, */dites /*, */fai /*). Pour traduire en français moderne ce qu'exprime ce *car* incident au verbe impératif en ancien français, l'on a le plus souvent recours au terme *donc*, qui, près de l'impératif, marque l'insistance. Cette convention de traduction se fonde sur une réelle correspondance fonctionnelle entre *car* et *donc* en diachronie. Comme *donc* près de l'impératif, *car* joue surtout ici un rôle non référentiel de renforcement de l'institution<sup>694</sup>.

Notre objectif n'est pas ici de caractériser systématiquement l'incidence de ce type de constituant au verbe impératif<sup>695</sup>, mais d'observer préalablement que les termes qui jouent ce rôle sont divers en ancien français, et d'établir que leur communauté de fonctionnement permet de les rassembler en une classe paradigmatique. Le Svi */kar (li) aluns /* de la première occurrence ci-dessus peut ainsi être rapproché des syntagmes suivants, qui engagent tous le verbe impératif *va* :

---

<sup>694</sup> *Donc*, comme *un peu*, est signalé par Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p. 410, comme un adverbe de renforcement de l'impératif en français moderne.



*Robin*, 312, Marion : *Si en alés, si ferés bien ; / Aussi oi je chi venir gent, / J'oi Robin flagoler / Au flagol d'argent, / Au flagol d'argent. / Pour Dieu, sire ! Or vous en alés !*

*Artu* 46 Biaux douz amis, *ore en alez*, car il me covient remanoir, ce me semble.

*Robin*, 761 Marion à Robin : *Or alons*, / Et si tien le main au costé.

*Artu* 6 - *Alez i donques*, fet ele, se il vos plest ; que ge le vueill bien.

*Robin*, 265, Baudouin à Robin : *Va don*, va !

Dans toutes ces occurrences, la signification référentielle du *Svi* n'est jamais différente de celle du verbe impératif isolé */va /* ou des syntagmes */alez i /*, */alons (nous) en /*, sémantiquement très proches. Les termes *don(t)/donques*, *or(e)*<sup>696</sup> et *si* pourraient dans tous ces cas être remplacés par *car* sans déperdition sémantique. *Or(e)* en particulier voit dans cette position sa signification déictique originelle - au sens de « maintenant » - occultée par un rôle plus abstrait de renforcement syntagmatique de l'impératif. Déictique temporel, il n'apporte en définitive aucune information notionnelle que le verbe impératif, présent d'orientation prospective, n'a déjà apporté lui-même<sup>697</sup>. Nous distinguons ainsi *or*, dont le sémantisme propre peut être entièrement tiré de la valeur temporelle de l'impératif lui-même, et dont les attestations devant l'impératif sont très fréquentes :

*Tristan* 112 *Or vous en alés* cele part et vous reposés anuit mais.

*Clari* 138 Et quant il furent venu, si leur dist li empereres : « Seigneur, me gent ne me laissent en pais que je ne vous dongne nient et que je vous encache hors de me tere ; mais *or vous en alés* tout ensanle et je vous siurrai entre mi et toute me gent, et si soiés en un lieu », qu'i leur nomma, « et je vous manderai par mes messages que vous vous en voisiés, et vous me manderés que vous ne vous en irés mie pour mi ne pour me gent, ains ferés grant sanlant de mi corre sus : adont si verrai comment me gent se proveront ».

*Robin*, 225, Marion : *Or fai*, par amour.

Robin : Aten ! G'irai pour le tabour / Et pour le muse au grant bourdon ; / Et si amenrai chi Baudon, / Se trouver le puis, et Gautier. / Aussi m'aront il bien mestier / Se li chevalier revenoit.

Marion : Robin, revien a grant exploit ! / Et se tu trueves Peronnele, / Me compaignesse, si l'apele : / La compaignie en vaura miex. / Ele est derriere ces courtiex / Si c'on va au molin Rogier. / *Or te haste !*

Robin : Lais m'escourchier ! / Je ne ferai fors courre.

Marion : *Or va !*

---

<sup>695</sup> Nous ne proposerons, à titre d'hypothèse, une interprétation systématique de ces faits que dans la dernière séquence de notre travail.

<sup>696</sup> Nous reviendrons sur les différentes réalisations sémiologiques de ces deux termes, *donc/t* et *or(e)*. Notre propos n'est pas ici d'insister sur les différences, mais au contraire de montrer qu'existe une parenté fonctionnelle.

<sup>697</sup> Ceci toutefois n'induit pas qu'existerait entre *or* et *va* une relation de composition impérative. La composition impérative ne concerne jamais qu'un individu lexical, une série verbale particulière. Nous nous limitons certes ici, par commodité méthodologique, à l'examen de quelques séries verbales, mais *or* peut apparaître dans ce rôle de renforcement syntagmatique devant n'importe quel verbe impératif.

des autres adverbes temporels, sémantiquement plus marqués, mais qui peuvent également apparaître conjoints au verbe impératif :

*Tristan* 112 *Hui mais vous alés* reposer ça devant en une maison ki est faite proprement pour herbergier les cevaliers errans que aventure amainne ceste part.

*Saint Louis* 22 Et quant Jehan, le pere de la pucele, l'aperçut, il dist a Marguerite sa femme devant dite ces moz : « Il m'est avis, dist il, que le benoiet saint Loÿs deliverra nostre enfant. *Alez chascun jour* et portez le dit enfant au dit tombel. »

De tels adverbes ou locutions adverbiales, du fait de leur apport référentiel, ne font pas partie du paradigme fonctionnel spécifique constitué en ancien français par les termes *car*, *si*, *donc* ou *or* dans leur incidence au verbe impératif. Une traduction en français moderne ne saurait les réduire à un *donc* d'insistance.

Nous rapprochons en revanche du fonctionnement non référentiel de *or* celui de l'adverbe monosyllabique *tost* associé à l'impératif :

*Renart* 931 - *Alés donc tost*, sel m'amenés, / Gardés sans lui que ne venés.

*Dole* 1439 - *Or va tost*, si fai atoner / a son ostel quanqu'il voudra ; / n'iere a aise trusqu'il vendra.

*Robin*, 247, Gautier à Robin : *Di tost* s'on t'a fait nul despit !

L'adverbe *tost* insiste avant tout ici sur l'une des propriétés de l'institution, la validité immédiate de sa portée pragmatique. Comme *or* dans cette position, il voit sa signification référentielle originelle - au sens de « bientôt, rapidement » - occultée par un rôle plus abstrait de renforcement syntagmatique de l'impératif. Cette valeur non référentielle de *tost* apparaît sans doute plus nettement près de *di* que près de *va*, procès de mouvement. C'est bien le mode impératif qui induit, dans la dernière occurrence, l'apparition de *tost* près du verbe *dire*, alors qu'elle serait probablement moins pertinente sous modalité de prédication ; *tost* n'est donc plus réellement référentiel mais, à l'instar de *car* ou *donc*, il marque et renforce la modalité d'institution dans le Svi.

Nous distinguons ainsi *tost*, dont le sémantisme propre n'ajoute presque rien à la valeur pragmatique de la modalité d'institution, et dont les attestations près du verbe impératif sont très fréquentes, en combinaison ou non à un autre terme du paradigme :

*Guillaume* 560 Et vos, alés querre et rover / Se nule gent porrés trover, / Qui por Dieu vos vausist bien faire, / *Si vos metés tost* au repaire.

*Robin*, 595, Marion : Robin ! *Ceur i tost*, dous amis, / Anchois que li leus le mengüe.

*Robin*, 472, Gautier à Huard : *Or le paiés tost* sans dangier !

*Robin*, 242, Robin : Gautiers ! Baudon ! Estes vous la ? / *Ouvrés moi tost* l'uis, biau cousin !

des adverbes sémantiquement proches<sup>698</sup>, souvent plus longs sémiologiquement, et dont la valeur référentielle est plus marquée :

*Reis* XXIII, 28 Dunc vint uns messages batanz a Saül, si li dist : « *Hastivement en vien*, kar li Philistien se sunt espandu par ceste terre. »

*Le Charroi* 115 Gentill mesniee, dit Guillelmes le ber, / *Isnelement en alez* a l'ostel / Et si vos fetes gentement conraer / Et le hernois sor les somiers trosser.

*Robin*, 232 Marion : Robin, *revien a grant exploit* !

Le paradigme ainsi constitué à partir des Svi qui engagent *va* n'est probablement pas exhaustif. Il n'est pas exclu notamment que, à l'instar de *or* ou *tost*, d'autres adverbes originellement référentiels prennent dans leur incidence au verbe impératif une valeur plus abstraite de renforcement de l'institution dans le syntagme<sup>699</sup>. La notion d'équivalence paradigmatique entre ces termes instituants nous semble pouvoir être au moins partiellement confirmée par la prise en compte de certaines variantes ou variations syntagmatiques au sein d'un même texte, qui touchent notamment le couple *or/donc* :

Villehardouin 18 Bien avons queneü que vostre seignor sont li plus haut home qui soient sanz coronas ; et ils nos mandent que nos creons ce que vos nos direz et tenons ferm ce que vos ferez. *Or dites* ce que vos plaira.  
Manuscrit C: *Dites dont* ce que vos plaira.

*Artu* 46 Biaus douz amis, *ore en alez*, car il me covient remanoir, ce me semble.  
*Artu* 6 - *Alez i donques*, fet ele, se il vos plect ; que ge le vueill bien.

*Robin*, 241 Marion à Robin : *Or va* !  
*Robin*, 265, Baudouin à Robin : *Va don*, va !

Pareilles équivalences manifestent bien l'appartenance commune à une classe paradigmatique, celle des renforts syntagmatiques de la modalité d'institution. Ce rôle relativement abstrait n'abolit pas toute différence entre les formes, ni tout contenu sémantique propre : de même que *donc* continue en quelque façon de pouvoir s'interpréter ici selon son sens originel (*tunc*, *de unde*), de même *or* pourra également se lire comme un adverbe de temps, de sens assez général. La fréquence d'apparition de ces termes dans le Svi en ancien français oblige toutefois à minimiser l'importance de leur apport notionnel effectif. Nous induisons de la même façon de la comparaison des variantes suivantes :

*Charroi*, 948 Sire Guillelmes, franc hon, *quar en pensez*.  
Variante du manuscrit B2, au même vers 948 : Sire Guillelmes por Dieu *or en pensez*.

---

<sup>698</sup> L. Lindvall a consacré à ce type d'adverbes une étude lexicographique (Lindvall, 1971) fondée sur la même diachronie que la nôtre. Il rapproche les adverbes qui signifient la vitesse de l'adverbe temporel *sempres*.

une confirmation de l'équivalence paradigmatique entre *car* et *or*.

Tous ces relevés synchroniques représentent autant d'indices de l'existence d'un paradigme au moins fonctionnel constitué par les différents termes recensés lorsqu'ils interviennent dans le Svi, les adverbess institutants. Un terme instituant se caractérise par le fait qu'il n'apparaît pas d'abord dans le Svi pour introduire une notion référentielle mais pour y marquer syntaxiquement la modalité d'institution. De même que des morphèmes modaux distinguaient le mode impératif à l'échelle morphologique du verbe, de même, à l'échelle du syntagme, des signes en dessinent la personnalité. Les morphèmes spécifiquement impératifs n'ont été historiquement acquis qu'au terme de notre diachronie, à partir d'un bagage sémiologique commun à tous les modes personnels<sup>700</sup>. A l'échelle du syntagme, la langue se sert également de signes communs<sup>701</sup>, mais elle leur assigne dès l'ancien français un rôle spécifique de marquage de la modalité d'institution.

### 3. 2. 2 Place dans le Svi et pertinence en diachronie de ces adverbess institutants.

---

<sup>699</sup> Nous évoquerons cette possibilité en diachronie dans notre troisième partie, qui complétera ce premier inventaire.

<sup>700</sup> Nous renvoyons à notre première partie, qui retrace précisément l'histoire de ces oppositions morphématiques.

<sup>701</sup> Les signifiants que nous avons recensés en ancien français, *car*, *or*, *si*, *donc*, *tost*, n'apparaissent pas que dans le rôle d'instituant que nous leur avons reconnu.

A partir d'un corpus limité à l'ancien français, nous avons mis au jour la propriété syntaxique essentielle qui fonde la spécificité des adverbes instituants, à savoir leur équivalence paradigmatique terme à terme dans le Svi. Avant toute tentative d'interprétation systématique de l'incidence de ces termes au verbe impératif, il nous faut décrire plus précisément leur syntaxe en diachronie, ce qui nous permettra de confirmer l'intuition d'une classe paradigmatique. Nous distinguerons ici successivement le comportement syntaxique et la pérennité diachronique de *car*, de *or(e)* et *si*, enfin de *donc* et *tost* instituants.

*Car* (<latin *quare*) précède obligatoirement le verbe impératif :

*Roland* 1976 Sire cumpaign, a mei *car* *vus justez* !

*Renart* 303 Pinte s'escrie premereine / Et les autres a grant aleine : / « Por Deu, fet ele, gentix bestes / Et chen et leu tex con vos estes, / *Qar conseilliez* ceste chaitive ! / Molt hé l'oure que je suis vive. / Mort, *car me pren*, si t'en delivre, / Quant Renart ne me lesse vivre ! »

*Guillaume* 204 : A la droite eure l'escrois oent, / Ambedoi Damedieu en loent, / Et la clarte voient ensamble ; / Et la vois dist : « Rois, *car t'en amble*, / Va t'ent tost, si feras que sages ; / Jou te sui de par Dieu messages, / Qu'il veut que en essil t'en ailles. »

Dans la première occurrence, *car* suit un autre élément du syntagme, mais précède cependant le verbe<sup>702</sup>. Cette place est celle que conservera l'adverbe *car* instituant jusqu'au moment où il cessera d'être pertinent en diachronie. Bien attestée en ancien français, la séquence syntagmatique /*car* + verbe impératif/ ne l'est plus que très faiblement au début de la période du moyen français :

*Palatinus* 1117, Saint Jean à la Vierge : Pour Dieu, *quar vous reconfortez*, / Que en tel duel faire ne poez / Riens gaaignier.

*Ovide* 337 Chetive, lasse, *quar n'i pense* ! / Si tu ne mes en toi deffense, / Qui le metra donques pour toi ?

Tout au long de la période où il reste en effet pertinent, le *car* instituant, antéposé au verbe impératif, est corrélé au déplacement du clitique devant le verbe dans une structure proclitique Ccvi.

Les termes instituants *or* et *si* précèdent eux aussi en général le verbe impératif, en ancien français :

*Reis* XXI, 9 Si tu vuls, *sil pren*, kar ci n'ad altre.

*Renart* 397 Mes *or parlons* d'autre parole. / Brun li ors, pernez vostre estole, / *Si commandés* l'ame del cors !

<sup>702</sup> Soutet, 1992b, qui cite p. 153 cet exemple, avec d'autres tirés du même texte, distingue les cas où le complément syntaxique du verbe impératif qui précède ainsi le *car* instituant est ou non « repris par un anaphorique conjoint au verbe ». Si le complément n'est pas anaphorisé, alors on pourra considérer qu'il fait partie du Svi. Ce découpage syntagmatique n'est plus valide en revanche si un autre signe représente l'argument du procès dans le Svi, selon le schéma de *Roland* 3902 « Ceste bataille *car la laisses ester* ! », cité par O. Soutet. Seuls les éléments surlignés font alors partie du Svi, en vertu de la même règle de disjonction qui nous avait permis de constituer le type enclitique 2, dans lequel le signifiant préverbal adjoint est un constituant topicalisé. D'une façon générale, la typologie des emplois et valeurs en discours du « *car* volitif » en ancien français, que présente Soutet, 1992b, p. 152-154, se fonde sur des critères supra-syntagmatiques (forme de la phrase qui précède le Svi notamment), et prend en compte le contexte large du discours (apostrophes et interjections adjointes).

*Perceval* 1193 Ençois que Yonez s'an aille, / Dist li vaslez : « Amis, prenez / Mon chaceor, *si l'an menez*, / Qu'il est mout bons, et jel vos doing / Por ce que je n'an ai mes soing ; / Et portez sa cope le roi, / *Si le saluez* de par moi, / Et tant direz a la pucele / Que Quex feri sor la maissele / Que se je puis, ainz que je muire, / Li cuit je mout bien metre cuire, / Que por vangiee se tandra. »

comme en moyen français :

*Palatinus* 1029 Haquin à Mossé : Vois ci les autres deus larrons ! / Delez cestui si les pendrons. / Tien, pren cestui par de dela, / Et je cestui par de deça, / Et *si les pent* en tel maniere / Qu'il ne s'en puit aler arriere. / Puis si en irons et moy et toy.

*Perceforest* 22 - *Or chevauchons* jusques la, dist le roy, pour voir la maniere de l'ordonnance.

*Paradis* 1448 Par le corps Dé, / Dist Plaisance, il est moult bien fais. / *Or le cantons* en nom de pais.

*Mélusine* 22 Terre, que ne te euvres tu ! *Si m'engloutiz* et me met avec le plus obscur et le plus hydeux des angels, qui jadiz fu ly plus beaulx de tous, car je l'ay bien desservi.

*Si* n'est plus attesté devant le verbe impératif au-delà du moyen français. Comme *car*, *si* instituant est toujours corrélé à la syntaxe proclitique. *Or* quant à lui est attesté devant le verbe impératif jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle :

Dolet 74 *Or debattons* leur indice et mon droit.

*David* 1186, le marchand à Eliab : Tu as bon cœur. *Or va* : je te promets / Que seurement je garderay ta charge.

*Introduction* 35 : *Or voyez*, je vous prie, ceux qui sont sur l'échelle : ce sont des hommes qui ont des cœurs angéliques, ou des Anges qui ont des cœurs humains.

*Antigone* 401 Œdipe à Antigone : *Or retourne* à ta mere, et si tu peux l'incite / D'appaiser de ses fils la querelle maudite.

Cette construction syntagmatique devient cependant plus rare. Il semble en outre que la langue réserve à cette époque ce marquage instituant ancien par *or* aux cas où le complément du verbe n'apparaît pas sous forme clitique. Nous n'avons en effet relevé dans le dernier tiers de notre diachronie aucune attestation de Svi où seraient engagés à la fois l'adverbe instituant *or*, un verbe impératif et un clitique. Cette répartition exclusive des Svi en synchronie - les uns engageant *or*, les autres un ou des clitiques - permet à la langue d'éviter la question d'un seuil d'ajustement clitique des Svi où *or* occupe la première place.

Dans les occurrences suivantes :

*Amadis* 8 *Or* maintenant, répondit Dariolette, *resjouissez vous*, car j'accompliray aussi ce que je vous ay promis.

Ronsard 12 *Or*, Sire, pour autant que nul n'a le pouvoir / De chastier les Roys qui font mal leur devoir, / *Punissés vous* vous mesmes, à fin que la Justice / De Dieu, qui est plus grand, vos fautes ne punisse.

une syntaxe enclitique a certes cours derrière *or*, mais il est douteux que *or* fasse vraiment partie du Svi : il s'agit plus probablement d'un terme adjoind, non instituant.

Contrairement à *car*, ces deux signifiants *or* et *si* peuvent être postposés au verbe dans le Svi. Ils conservent alors toutefois leur valeur référentielle d'origine, au détriment du rôle de marquage spécifique de la modalité d'institution qui caractérise les adverbes instituant. Signe de ce maintien des adverbes postposés dans le plan référentiel, l'ancien français a dans ce cas plus volontiers recours à la forme *ore* ou à des termes composés sémiologiquement apparentés à *or(e)/si* :

*Tristan* 71 A tant com nous en avom fait vous *soufrés ore*, s'il vous plaist.

*Abaelart* 22 Quant li pueple et li clergié regarderent ceste chose, il commencierent a dire entre eulx : « *Vez ci ore* que cist parole en apert. », et nulz homs ne dist riens contre luy ; et li conseilles se traïra hastivement a fin, qui a esté assembléz mesmement contre lui, si come nous avons oÿ : ne ne sont pas li juge aperceu que il faillent et errent plus que cil ?

*Garçon* 206, l'aveugle : Jehannet, en me bourse grande / a il deniers a grant planté ; / prent ent tout a ta volenté : / se poi en as, *prent en encore*<sup>703</sup>.

*Tristan* 65 - Seigneur, fait il, or sachiés que je vauroie ore estre a l'entree de Soreloys. - Et nous, dient li chevalier, *alom autresi* cele part tant com nous poom, car cele part avom nous autresi a faire.

*Dole* 1060 - Vos dites verité, / fet li vallez, ce n'est pas fable. / Mes fetes oster ceste table, / *si atornons* si cest afere / qu'il n'i ait ainquenuit que fere, / qu'il covendra matin movoir.

La dernière occurrence est particulièrement éclairante : alors que le premier *si*, antéposé, a bien une valeur d'instituant, le second, postposé, conserve une valeur référentielle (« ainsi, de cette façon ») qui le lie en corrélation à la subordonnée qui suit. Les termes *si/ore* ou apparentés conserveraient donc valeur référentielle derrière le verbe impératif, et ne pourraient être tenus pour des marques syntagmatiques de la modalité d'institution. Cette grille d'interprétation sémantique nous semble également pertinente en moyen français et au-delà :

*Oraisons* 44 Diex, un en trois persones, de moy, vil pecheour indigne, *reçoy ore* mes prieres, donne moy, Sire, diligence comment je te cherche, sagesce que je te truisse, arme que te cognoisse, yex qui te voyent, conversation qui te plaise, perseverance jusques a la fin, et fin parfaite.

*Palatinus* 684, un Juif : Pilates, nostre loy defant. / *Faites si*, prenez se bidant, / Si en faisons tost jugement.

*Deffence* 338 Donnez en cete Grece menteresse, et y *semez encor'* fameuse nation des Gallogrecz.

*Cléopâtre*, 1109, Octavien à Cléopâtre : Ne craignez point, je veux que ce thresor / Demeure vostre : *encouragez-vous or'*, / *Vivez ainsi* en la captivité / Comm' au plus haut de la prosperité.

<sup>703</sup> L'une des étymologies possibles de l'adverbe *encore*, °*hinc hac hora*, citée par Rey, 1992, p. 688, la rapproche de *or* (<*hac hora*>).

*Donc* et *tost* sont les deux termes du paradigme instituant dont la place dans le syntagme semble la plus libre en ancien français. Nous les relevons derrière le verbe en ancien comme en moyen français :

*Perceval* 990 Ja, par mon chief, n'i descendrai, / Mes fetes *tost*, si m'an irai.

*Artu* 6 - *Alez i doncques*, fet ele, se il vos plest ; que ge le vueill bien.

*Paradis* 201 Mors, *preng moi tost*, el ne desir / Ne el ne voel.

*Isabeau* 107 Pour ce *regardés donc*, beau Sire, que vous voulés faire de cecy.

L'adverbe instituant *tost* n'est plus attesté derrière le verbe impératif au-delà de la période du moyen français. *Donc* en revanche reste tout à fait pertinent à cette place dans le dernier tiers de notre diachronie :

*Cymbalum* 49 Byrphanes à Curtalius : *Despeschons nous donc*, qu'il ne nous surprenne sur le fait.

*Antigone* 21 (Édipe à Antigone : *Retire donc* ta main qui tendrement me serre, / Et permets que tout seul sur ces montagnes j'erre.

et jusqu'en français contemporain. Dans cette position postverbale, la valeur référentielle des adverbes *donc* et *tost* est occultée au bénéfice d'une valeur plus abstraite de marquage de la modalité d'institution.

Nous avons également rencontré ces deux termes, notamment au début de la période, en position préverbale corrélée à la syntaxe proclitique. Voici quelques occurrences tirées des coupes synchroniques d'ancien français :

*Reis* VI, 7 E se il en vunt vers terre de Israel, *dunc sachiez* que lur Deu nus enveied cest flael ; si nun, venud nus est par aventure, par corruptiun de nature.

*Artu* 18 - Li chevaliers demande a Lancelot quel part il voudra aler. « Je voudroie, fet il, estre en tel leu ou ge peüsse sejourner uit jorz ou plus ; car ge sui si durement navrez que li chevauchiers me porroit moult nuire. - *Dont nos en ralons*, fet li chevaliers, chiés m'antain, la ou nos geüsmes anuit, car illec serons nos bien a repos, et si n'a mie granment jusques la. »

*Reis* IX, 14 Pur ço *tost i alez*, é pur veir le truverez.

A l'inverse de ce qui se passe pour *or(e)/si*, l'antéposition autorise plus facilement une interprétation référentielle, *don(c/t)* conservant alors sa valeur de coordonnant ou de connecteur (deuxième occurrence), et *tost* son sens plein d'adverbe référentiel.

Nous relevons l'antéposition de *tost* dans le Svi jusqu'en moyen français :

*Palatinus* 781 Hérode : Marques, venez ça, *tost alez* / Au fevre et si commandez / Troys cloz forgier et pour fichier / Jhesucrist, le fel pautonnier.



*Miracle 757, le juge au sergent : Sanz ce que point vous asseez, / Tost menez m'y.*

Ici antéposé à deux verbes de mouvement, *tost* n'est pas instituant, mais bien référentiel. A cette époque, comme le montre la seconde occurrence, l'adverbe antéposé n'est plus corrélé à la syntaxe proclitique. Le terme *donc* quant à lui est moins facilement antéposé à un verbe impératif au-delà de la synchronie d'ancien français. Dans cette occurrence du XVI<sup>e</sup> siècle :

*Tiers Livre 377 : - Point doncques ne vous mariez : (respondit Pantagruel) car la sentence de Senecque est veritable hors toute exception. Ce qu'à aultruy tu auras faict, soys certain qu'aultruy te fera.*

sa place, atypique en synchronie, est probablement liée à l'antéposition du forclusif *point*. Situé ainsi à l'orée du syntagme, *doncques* sera plus facilement tenu en français moderne pour la marque d'un lien clair entre le Svi et l'amont, c'est-à-dire pour un coordonnant plutôt que pour un adverbe instituant. La même répartition fonctionnelle entre *donc/tost* antéposés (référentiels) et *donc/tost* postposés (instituant) se maintient donc tout au long de notre diachronie.

Le tableau suivant récapitule la syntaxe et le devenir diachronique des termes en lesquels nous avons reconnu des marqueurs syntagmatiques de la modalité d'institution à partir des données d'ancien français :

	Ancien et moyen français	Français moderne
Adverbes instituant antéposés dans le syntagme au verbe impératif : <i>car, or(e), si.</i>	/ OR(E) / CAR (c <sup>704</sup> ) vi/ / SI	/ OR vi / * / OR c vi / ? / OR vi c /
Adverbes instituant postposés dans le syntagme au verbe impératif : <i>donc, tost</i>	/ vi DONC / / vi TOST /	/ vi DONC /

Si nous excluons les emplois référentiels que peuvent assumer les mêmes signes dans le Svi, le système du marquage syntagmatique simple de la modalité d'institution offre un aspect rigoureux et économique. Il se réalise en deux séries syntaxiquement distinctes, la première constituée d'adverbes antéposés au verbe impératif, la seconde d'adverbes nécessairement postposés. Ces deux séries se maintiennent continûment tout au long de notre diachronie : relativement riches sémiologiquement en ancien et moyen français, elles ne sont plus représentées, dans le dernier tiers de notre diachronie, que par un seul

signifiant, respectivement *or* et *donc*. La syntaxe des adverbes instituants postposés, *donc* et *tost*, ne pose pas de problème particulier. En revanche, l'antéposition au verbe de termes instituants, au même titre que celle de tout constituant conjoint dans le Svi, est corrélée à la syntaxe proclitique<sup>705</sup>.

L'évolution diachronique générale du marquage syntagmatique simple de la modalité d'institution dans le Svi se caractérise donc par un appauvrissement progressif de la position préverbale. La position postverbale, qu'assume *donc* tout au long de la diachronie, tend à devenir la seule position instituante possible dans le Svi. Ce mouvement s'accorde à la tendance plus générale en diachronie au déplacement des constituants conjoints derrière le verbe impératif.

### 3. 2. 3 Combinaison de termes instituants dans le Svi en diachronie.

Les différences de position syntagmatique des adverbes instituants simples dans le Svi expliquent pour une part la fréquence du phénomène de combinaison de plusieurs termes instituants. La modalité d'institution peut ainsi être marquée plusieurs fois dans le syntagme. Nous distinguerons les cas où les termes combinés sont placés du même côté du verbe, devant ou derrière, et les cas dans lesquels le verbe est entouré d'au moins deux termes instituants de part et d'autre, configuration syntagmatique que nous caractériserons comme une corrélation instituante.

En ancien français, nous relevons deux types de combinaison exclusivement préverbale de signifiants qui relèvent du paradigme instituante. Toutes ces combinaisons excluent *car*.

Le premier type correspond à la combinaison *or si* :

Villehardouin 24 *Or si vos conseilliez se vos le porroiz faire ne soffrir.*

---

<sup>704</sup> L'abréviation « c » représente ici l'élément clitique.

<sup>705</sup> Nous renvoyons sur ce point à notre interprétation systématique de la syntaxe Ccvi, proposée dans la séquence précédente.

*Lancelot* 102 Pharien à Claudas : Sire, fait il, ge ne sai qui, car ma fame nel me viaut nomer, mais tant m'a ele bien dit que de voz chevaliers est il. *Or si me doinez* conseil comme mes sires que ge en ai a faire se ge l'i truis.

M.-L. Ollier a consacré un article<sup>706</sup> à l'interprétation de cette séquence *or si* dans la langue médiévale en général. Elle remarque en particulier que cette structure apparaît toujours, quel que soit le mode considéré, en position préverbale. Ses propres relevés d'occurrences de séquences syntagmatiques */or si + verbe impératif/*, plus nombreux et représentatifs que les nôtres, lui permettent d'avancer une induction sémantique, à savoir que *or si* éloignerait la séquence impérative de la brutalité de l'ordre. Cette caractérisation, qui rend compte en effet dans une certaine mesure des deux occurrences ci-dessus, tirées, comme le prédit M.-L. Ollier, de discours direct, est probablement une conséquence particulière du statut instituant de la combinaison *or si*. Alors que dans les Svi */or/si/car + verbe impératif/*, le marquage syntagmatique simple de la modalité d'institution s'interprétera volontiers, du point de vue sémantique, comme l'apport d'une nuance - non référentielle - d'insistance pragmatique sur l'exécution du procès, dans un Svi introduit par *or si*, le double marquage s'interprétera à l'inverse comme une relative mise à distance pragmatique, l'insertion de *si* entre *or* et le verbe impératif nuançant la valeur première de l'incidence *or + impératif*. Seul l'ordre *or si* est attesté devant l'impératif, exclusivement dans la synchronie d'ancien français, non au-delà. L'ordre inverse *\*si or*, non attesté, ne semble pas pertinent devant l'impératif dans l'histoire du français.

Le deuxième type de combinaison préverbale attesté en ancien français engage *donc* - ou *tost* - ou le composé *adon(t/s)* :

*Mahomet* 1107 l'ermite à Mahomet : *Or donc vostre volenté dites*, / Mais que me voellies loiaument / Tenir chou que m'avés convent.

*Clari* 157 Et si tost comme li Sarrasin m'apercheveront si n'aront loisir d'aus armer, ains aront si grant haste de moi ataindre et de moi cachier qu'il ne s'armeront nient ; ains destendront trestout après mi, et vous arés trestous vos autres waissiaus et barges et galies molt bien fait warnir de le plus aidant gent que vous arés, et quant vous vesrés que eles seront toutes destendues après mi, et eles seront bien lanchies avant, *adont si bescochiés* trestous vos waissiaus et destendés après, et je retournerai arriere ; si nous combaterons a aus.

*Rutebeuf* 102 le prêtre à l'évêque : Dire vous vueul ma conscience, / Et, c'il i a fiert penitance, / Ou soit d'avoir ou soit de cors, / *Adons si me corrigez lors*.

La lecture de *donc* comme terme instituant prévaut plutôt lorsqu'il est postposé<sup>707</sup>. Ici antéposé, lié à un autre élément du paradigme (*or/si*), et, par surcroît, sémiologiquement composé dans les deux dernières occurrences, il garde probablement son sens référentiel de connecteur (« alors, en ce cas-là »). C'est l'autre

<sup>706</sup> Ollier, 1990.

<sup>707</sup> Voir ci-dessus notre analyse des occurrences où *donc* apparaît seul, devant ou derrière le verbe impératif.

terme, *or* ou *si*, qui joue ici plus clairement le rôle de marquage syntagmatique de la modalité d'institution. Il n'y aurait donc pas à proprement parler dans ces cas combinaison instituante (c'est-à-dire combinaison de deux adverbes instituants), mais seulement un marquage syntagmatique simple de la modalité d'institution.

En moyen français, ce type de combinaisons devient rare, *donc* n'apparaît plus facilement devant le verbe impératif à cette époque<sup>708</sup>. Nous relevons en revanche une combinaison qui engage *tost* :

*Palatinus* 1274 Satan aux diables : *Or tost faisons* joie trestuit / Puis que mort avons et destruit / Le fel truant, le lozengier, / Qui de nous se cuidoit vengier.

Si les deux termes *or* et *tost* font bien ici partie du Svi, il est probable que *tost* garde un rôle référentiel, comme dans les exemples contemporains<sup>709</sup> où il apparaît seul devant le verbe impératif. Nous proposons une autre lecture, qui consisterait à voir dans l'ensemble *or tost* une interjection adjointe, extérieure au Svi. L'existence depuis l'ancien français d'une telle interjection nous est confirmée par l'occurrence suivante :

*Guillaume* 978 Cis est, je cuic, maîtres de l'ordre / Des omecides, des murdriers, / Abes en est u ceneliers ; / C'est cil qui tous les autres guie, / Nostre or et nostre argent espie ; / S'a nous se poit assamblar, / Tost le nos cuideroit embler. / *Or tost* à lui !

où elle peut s'expliquer par une ellipse de l'impératif attendu, *alons*. Il n'est d'ailleurs pas exclu que la combinaison *or donc*, relevée ci-dessus en ancien français, puisse s'analyser en définitive de la même façon, et, sinon comme interjection au sens strict, du moins comme adverbe de phrase adjoint<sup>710</sup>.

Est également attestée en ancien français une combinaison exclusivement postverbale de termes instituants, celle qui associe les deux termes suivants :

*Robin* 685, Marion : Robin, *revien dont tost* a nous !

*Robin* 753, Marion : *Or ostons tost ches choses dont* !

Dans ce cas il n'y a pas de difficulté à reconnaître une véritable combinaison instituante, dont la syntaxe, comme on voit, est assez souple. Nous n'avons pas relevé d'attestation de ce genre de combinaisons en moyen français.

Nous appelons ici « corrélation instituante » toute structure qui associe, à l'intérieur du Svi, un terme instituant préverbal, le verbe impératif et un terme instituant postverbal. En ancien français, la corrélation instituante la mieux attestée est la suivante :

*Clari* 155 Et li rois li respondi : « *Or m'i menés dont* », fist il, « et je le vous ferai rendre ! »

<sup>708</sup> Voir notre séquence précédente.

<sup>709</sup> Nous en citons à la fin de la séquence précédente.

<sup>710</sup> Plus généralement, c'est bien là, nous semble-t-il, la nature grammaticale de la séquence *or donc*, lorsqu'elle apparaît en français moderne en début d'énoncé.

Rutebeuf 124 *Or prions donques* a Celui / Qui refuseir ne seit nelui / Qui le wet priier et ameir, / Qui por nos ot le mort ameir / De la mort vilainne et ameire, / En cele garde qu'il sa meire / Conmanda a l'ewangelistre, / Son droit maistre et son droit menistre, / Le cors a cel pseudome gart / Et l'arme resoive en sa part.

*Artu* 14 - *Or soions donc*, fet Lancelos, de ceus dehors ; car ce ne seroit pas nostre enneur, se nos aidions a ceus qui en ont le plus bel.

Considérés individuellement, *or* et *donc* sont en diachronie les deux termes pérennes du paradigme instituant<sup>711</sup>. Ils sont en particulier les seuls qui soient encore attestées au-delà du moyen français. Cette combinaison syntagmatique / *or* vi *donc* / peut de la même façon être considérée comme la corrélation fondamentale du système, à partir de laquelle se déclinent toutes les autres. En synchronie, nous relevons en effet des attestations moins nombreuses où l'élément postverbal *donc* ci-dessus est soit enrichi soit remplacé par l'autre terme instituant régulièrement postverbal :

*Dole* 1439 - *Or va tost*, si fai atoner / a son ostel quanqu'il voudra ; / n'iere a aise trusqu'il vendra.

*Robin*, 471, Gautier à Huard : Mau soiies vous ore venus ! / *Or le paiés tost* sans dangier !

*Robin* 753, Marion : *Or ostons tost ches choses dont* ! / Par amours, Robin, or le maine !

Nous comptons aussi au nombre des flexions syntagmatiques de la corrélation instituante fondamentale la combinaison / *or* vi *bien* / :

*Dole* 893 - Sez tu, fet il, que dit li briés ? / Que je li mant et si li pri, / lués qu'il avra cest brief oï, / qu'il monte et viegne a moi lués droit / par cele foi quë il me doit ; / et s'il est a tornoi n'a guerre, / por ton roncín mengier, au querre / ne fines, si l'aies trové / et le brief de par moi mostré. / *Or pense bien* de la besoigne.

*Artu* 8 - Puis qu'il se velt celer, fet li rois, *or le celons bien* ; et gardez qu'il ne soit a nul home mortel conté que vos l'aiez veü en ceste voie, ne ge endroit moi n'en parlerai ja.

Pareille corrélation est tout à fait équivalente à / *or* vi *donc* / et n'apporte en particulier par rapport à elle aucune nuance référentielle supplémentaire. Ceci revient à dire que, au moins lorsqu'il est engagé dans une telle corrélation syntagmatique, l'adverbe *bien* peut être considéré, à l'instar de *donc* ou *tost*, comme un terme instituant non référentiel<sup>712</sup>.

<sup>711</sup> Nous renvoyons au tableau de notre dernière séquence.

<sup>712</sup> Dans notre inventaire synchronique des termes instituant de l'ancien français, nous n'avions pas recensé individuellement l'adverbe *bien*. Le fait qu'il puisse malgré tout être tenu pour instituant - au moins lorsqu'il est engagé dans une corrélation syntagmatique - confirme ce que nous laissait pressentir l'emploi instituant de l'adverbe *tost*, à savoir que la langue peut, de façon relativement libre, convertir n'importe quel adverbe référentiel dont le contenu sémantique originel est suffisamment général en un marqueur syntagmatique de la modalité d'institution. Le second inventaire des termes instituant que nous mènerons en français moderne établira la capacité instituante de *bien* dans le Svi, en dehors de son engagement dans une corrélation instituante.

Dans d'autres combinaisons, également moins bien attestées, c'est l'élément préverbal de la corrélation instituante fondamentale qui varie :

*Robin*, 541, Baudouin à Robin : Va, s'acole dont Marion / Si douchement que il li plaise.

*Tristan* 71 U vous vous combatés a moi, tout ensi a ceval con vous estes, u vous descendés a pié, si nous combaton adont inganment.

Dans la deuxième occurrence, la corrélation garde peut-être encore une valeur partiellement référentielle, du fait de l'engagement du terme composé *adont*. *Si* remplace *or*, même s'il est beaucoup moins fréquent dans les attestations. Nous relevons encore dans la synchronie considérée une occurrence de corrélation / *si vi bien* / :

*Saint Louis* 26 Et adonques le dit Robert Reboule dist au dit Guillot : « Va et si te confesse bien de tes pechiez, et va arriere au dit tombel a grant devocion et prie que Dieu te voille delivrer par les merites du benoiet saint Loÿs. »

La solidarité entre *si* et le terme postverbal dans ces combinaisons est probablement moins profonde que ne l'est celle de *or* et de *donc/tost/bien*. Cette nuance tient au statut quasi-coordonnant de *si*, qui garde toujours une fonction de lien entre le Svi et l'amont immédiat, rôle que *or* ne joue pas directement<sup>713</sup>. C'est bien par contraste le terme *or* que la langue a retenu préférentiellement pour fonder la corrélation instituante fondamentale, / *or vi donc* /, la mieux attestée, tant en ancien français qu'en diachronie.

En moyen français en effet, cette corrélation reste bien représentée :

*Miracle* 272, le cousin au bourgeois : Or alons donques sanz esloingne.

*Isabeau* 107 Et lors l'ange luy va repliquer : « Or vous reconfortés donc, Sire. »

*Paradis* 555 Or me croi dont, biaux chiers amis, / Se tu n'as dou tout ten coer mis / En bien servir ton droit signour, / Se li mes, car nul plus grignour / Mestre de lui ne pués avoir.

La variation du terme préverbal ou des deux termes instituants reste possible :

*Palatinus* 686, un Juif : Pilates, nostre loy defant. / Faites si, prenez se bidant, / Si en faisons tost jugement.

*Palatinus* 648, Caïn à Huitacelin : Or le me tien bien a cest post, / Et je les mains li lierai / A ces bones cordes que j'ai.

Nous considérons que la combinaison suivante, non attestée en ancien français, représente également une flexion originale de la corrélation fondamentale :

*Palatinus* 1045 Malchus à Longin : Or me sui dont tout maintenant, / Avec moy t'en vien erranment.

<sup>713</sup> L'analyse systématique de ces nuances, que la langue marque dans la différence des signes mêmes, mériterait une étude particulière qui dépasse ici notre propos.

*Palatinus* 636, Caïn à Huitacelin, après avoir tiré à courte-paille : Je croy que j'aie la plus grant ! / *Or mesurons tout maintenant.*

L'adverbe *maintenant*, comme *tost*, *bien* (et même *or*), est bien entendu pleinement référentiel en langue en général. Un certain nombre d'indices nous conduisent toutefois à le tenir ici pour un marqueur syntagmatique de la modalité d'institution, engagé, comme peut l'être *bien* depuis l'ancien français, dans une corrélation instituante. En diachronie, sa signification générale évolue du sens de *tost* - dont il est un synonyme dans la synchronie considérée - à celui de *or*<sup>714</sup> ; la langue le prédispose donc à assumer le même fonctionnement dans le Svi, pour les mêmes raisons sémantiques qui lui ont fait retenir *or* et *tost* comme termes instituants. *Maintenant* est d'autre part renforcé ici par *tout*, ce qui va dans le sens de l'immédiateté pragmatique signifiée en général par la modalité d'institution : le syntagme adverbial *tout maintenant* peut à ce titre être considéré comme un marqueur idoine de cette modalité dans le Svi. Dans tous les cas, la corrélation / *or vi maintenant* /, si on la considère d'un strict point de vue référentiel, est au moins partiellement redondante : c'est sans doute qu'une logique autre que celle de la référence en impose l'apparition en langue. Enfin, la relative fréquence d'attestation synchronique de cette corrélation / *or vi (tout) maintenant* / nous pousse à y voir, sur cette base, plus qu'une simple expression référentielle.

La longueur sémiologique de l'adverbe *maintenant* et plus encore du syntagme adverbial *tout maintenant* ne constitue pas - du moins en moyen français - un argument suffisant pour rejeter l'interprétation instituante de la corrélation. Sur ce point, l'évolution diachronique générale du marquage syntagmatique de la modalité d'institution n'est qu'un cas particulier de l'évolution des constituants conjoints dans le Svi, qui se caractérise par une atténuation progressive des positions préverbales au bénéfice des positions postverbales<sup>715</sup>.

Dans le dernier tiers de notre diachronie, la corrélation instituante fondamentale est encore bien attestée :

*Antigone* 550, Antigone à Jocaste : *Or allez donc*, Madame, et sans leurs armes craindre / Abordez-les premier qu'ils viennent à se joindre

*Deffence*, préambule du « Quintil Horatian », 24 : *Or escoute donq'patiemment*, et entendz sans courroux la correction de ton œuvre.

Dolet 110 *Or prenez doncq' le cas* / Que sans y estre et sans nulz advocats, / Vous aye au long remonstré ma defense.

<sup>714</sup> *Maintenant* finira d'ailleurs par remplacer historiquement *or* dans la signification générale du temps actuel. Ce sens général et ancien de *or* sortira de l'usage à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>715</sup> Nous reviendrons sur ce point : l'inventaire complémentaire des termes instituants que nous mènerons dans le dernier tiers de notre diachronie confirmera cette évolution.

Ne sont plus attestées à cette époque que des flexions paradigmatiques dans lesquelles c'est l'élément postverbal qui varie :

*Amadis* 28 Adonc luy dit la damoyselle : *Or venez maintenant* me demander pardon.

*Amadis* 25 *Or declairez maintenant*, dit le roy, que veult dire qu'elle le jectoit en la riviere ?

*Cymbalum* 57 Mercure à Trigabus : Non non, je feray bien mieulx, je m'en voys changer mon visage en aultre forme. *Or me regarde bien* au visage pour veoir que je deviendray.

L'évolution diachronique de ces structures se caractérise donc par un appauvrissement continu. A la fin de notre diachronie, la corrélation fondamentale /*or vi donc* / elle-même n'est plus pertinente en langue.

### 3. 2. 4 Nouvel inventaire des signes instituant à partir du dernier tiers de la diachronie.

Tel que nous l'avons induit d'un premier repérage dans la synchronie d'ancien français, le marquage de la modalité d'institution dans le Svi, que ce soit par un terme simple, une combinaison ou une corrélation, semble se caractériser en diachronie par deux évolutions générales. Au début de la période, les deux positions préverbale et postverbale dans le Svi constituent des sites idoines du marquage instituant. Au terme de notre diachronie, c'est la position postverbale qui est devenue le site privilégié du marquage instituant : d'une part en effet, la pertinence des Svi / *vi donc* / est plus étendue que celle des Svi /*or vi* /, d'autre part, les attestations de combinaisons et corrélations instituant tendent à disparaître. Seconde évolution générale notable, l'appareil sémiologique du système instituant semble s'appauvrir en diachronie.

La prise en compte d'un certain nombre d'éléments sémiologiques nouveaux - *bien*, *maintenant* - qui entrent à tout le moins dans la flexion syntagmatique de la corrélation instituant / *or vi donc* / doit



cependant nous conduire à nuancer cette idée d'appauvrissement. Nous nous proposons donc de compléter ici notre premier inventaire des termes instituants, dressé à partir d'un corpus d'ancien français, par l'évaluation de l'éventuelle valeur instituante d'autres adverbes qui nous semblent, malgré l'absence de parenté formelle avec la première série, présenter le même genre de fonctionnement dans le Svi. Nous mènerons cet examen systématique à partir du français moderne (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), sans nous interdire de prendre en compte les attestations équivalentes en amont. Nous aurons de cette façon balayé l'ensemble de la diachronie et pourrons présenter un tableau significatif des marqueurs syntagmatiques de la modalité d'institution qui ont cours de l'ancien français au français classique.

L'adverbe *bien* apparaît dans l'une des flexions syntagmatique de la corrélation instituante fondamentale. Dans les occurrences suivantes, incident au verbe impératif *regarde* :

*Amadis* 30 Mon nom est Urgande la descogneue : et affin que me cognoissez une aultre foyz, *regardez moy bien* à present.

*Michau* 3 - *Regardez bien* ce que vous ferez, dit Jean Robin.

sa signification ne semble pas fondamentalement différente de celle de *donc* dans :

*Deffence*, Sonnet final *A l'ambicieux et avare ennemy des bonnes lettres*, 343 *Regarde donc* qui est plus souhaitable, / L'ayse ou l'ennuy, le certain ou l'instable.

Nous rapprochons volontiers ce fonctionnement de l'adverbe *bien* près du verbe impératif de celui qu'assume parfois l'expression adverbiale *un peu* dans le Svi. La signification d'un Svi comme celui-ci :

Dolet 106 N'empeschez doncq' cest effort glorieux : / Si je ne suys en rien pernicieux, / Laissez moy vivre en seurté et repos. / *Disons un peu* (puis qu'il vient à propos) / Que me veult on ? suys-je ung diable cornu ?

ne semble guère différente de celle qu'assume l'adverbe instituant *donc* près du même verbe impératif :

*Deffence* 173 *Disons donques* brevement ce que nous semble de notz poètes francoys.

*Cléopâtre* 1519, Proculée : *Dictes moy donc* vous brandons flamboyans, / Brandons du Ciel toutes choses voyans, / Avez-vous peu dans ce val tant instable / Découvrir rien de plus espouventable ?

L'adverbe *bien* est l'un des plus courants et, du point de vue syntaxique, l'un des plus souples de la langue. La locution *un peu* a une valeur grammaticale clairement adverbiale en français. D'une façon générale, ces deux signifiants peuvent être considérés respectivement en langue comme des adverbes d'intensité et de manière. Or, dans les occurrences ci-dessus, leur fonctionnement est légèrement infléchi, à partir toutefois de cette valeur notionnelle fondamentale propre à leur signifiant. *Un peu* comme *bien* sont

incidents ici à des verbes auxquels ils pourraient plus difficilement être incidents sous modalité de prédication, au moins dans leur sens général d'intensité ou de manière. Ils ont plutôt en l'espèce une valeur « confirmative » de ratification de l'impératif comme tel. P. Péroz<sup>716</sup>, traitant du français moderne, caractérise ainsi la suite « verbe impératif + *bien* » lorsque le locuteur « réitère une demande déjà faite », dans le type *écris-lui bien, surtout, n'oublie pas*. Cet exemple avait déjà été analysé par A. Culioli<sup>717</sup>, pour lequel

L'impératif peut être représenté comme l'établissement d'un chemin entre la situation de locution et l'objectif visé. *Bien* marque le renforcement de ce chemin ; en ce sens, il s'agit d'une sorte d'identification par surlignage.

Cette « identification par surlignage » du mode impératif correspond tout à fait au rôle de marquage syntagmatique de la modalité d'institution, caractéristique de la classe paradigmatic des adverbess instituants. Comme *donc*, les adverbess *bien* et *un peu* ratifient la conversion en institution des données référentielles antérieures qu'ont pu apporter, en amont, diverses prédications.

Toujours postposés en français moderne, ces deux adverbess ne sont pas nécessairement des instituants dans le Svi. Dans certains cas, ils conservent complètement leur valeur référentielle générale :

*Tiers Livre*, Prologue de l'auteur, 352 : *Notez bien* ce que j'ay dict, et quelle maniere de gens je invite.

*Cymbalum* 58 Mercure à Trigabus : En voylà ung aultre qui n'est pas moins rebarbatif que luy, *approchons nous ung petit*<sup>718</sup>, et voions les mines qu'ilz feront entre eulx, et oyons les propos qu'ilz tiendront.

Les adverbess pourraient ici être incidents aux mêmes verbes sous modalité de prédication. De ce fait, ils peuvent conserver dans le Svi leurs valeurs référentielles respectives d'adverbe de manière (*bien* = « correctement ») ou de quantité (*ung petit* = « dans les limites d'une petite durée »). Tel n'est plus le cas dans les occurrences suivantes :

*Cymbalum* 75 Ardelio à Staius : Et si vous advertiz bien que tout le tresor de Cresus ne le pourroit pas payer. Pource, *advisez bien* que vous ne le touchez point, si vous estes sage.

*Le Misanthrope* 1017, Arsinoé à Célimène : Ne vous enflez donc point d'une si grande gloire / Pour les petits brillants d'une foible victoire ; / Et *corrigez un peu* l'orgueil de vos appas, / De traiter pour cela les gens de haut en bas.

dans lesquelles la lecture référentielle des deux adverbess est plus difficile à maintenir. Il s'agirait donc dans ce cas d'adverbess instituants, au même titre que ceux que nous avons recensés à partir de relevés d'ancien français.

---

<sup>716</sup> Péroz, 1992, p. 103.

<sup>717</sup> Culioli, 1988, p. 170.

<sup>718</sup> Nous assimilons cette forme ancienne *un petit* à la locution moderne *un peu*.

Ces deux adverbes *bien* et *un peu/petit* sont déjà attestés dans des Svi de moyen français. Ils peuvent y avoir une valeur instituante, lorsque leur combinaison syntagmatique avec le verbe serait difficilement pertinente sous modalité de prédication :

*Palatinus* 202 Anne : Judas, *un petit m'entendez*. / Se vous Jhesucrist me rendez / Trente deniers vous en pourrai.

*Palatinus* 800, le forgeron à Malchus : Je vous proy, *escusés me bien*.

Comme on le voit, la syntaxe de l'adverbe *un petit* est beaucoup plus libre en moyen français, ils peut parfaitement apparaître antéposé. Dans la plupart des cas, ces deux adverbes n'ont cependant dans le Svi qu'une stricte valeur référentielle en moyen français :

*Perceforest* 10 Quant le roy, qui estoit tres desirant de sçavoir ceste aventure, eut ce veu, il vint au painctre et lui dist : « Nostre maistre, *attendez ung petit* tant que j'aye parlé a vous. »

*Isabeau* 109 Judas va dire a cette grant et mauvaise compagnie : « Beax seigneurs, afin que vous ne soyés baretés et de ceulx celuy que vous verrés que je baisera vous le prendiés, car c'est celui que vous voulés avoir, et sitost comme vous l'airés prins, *tenés le bien* et gardés qu'il ne vous eschape. »

*Isabeau* 90 Vérité est que les aucuns du conseil plus avisans les perilz d'ycelle mort disoient ce : « *Gardez bien* que ne le mettiez a mort a jour de feste, car ce seroit doubte que commocion ne fist au peuple. »

La valeur instituante de ces deux termes ne se serait donc imposée que progressivement en diachronie, par l'extension de leur capacité d'incidence sous modalité d'institution. Les deux adverbes existent en effet en ancien français. Dans presque<sup>719</sup> toutes les occurrences de cette époque, lorsqu'ils apparaissent dans un Svi, ils n'ont pas particulièrement de valeur instituante :

*Besant* 429, Li autres qui est soz les dras / Velt tuz jurz estre biaux e gras, / C'est sa char, qui tut dis le entice / Que il li face sa delice : / « Sire, fait ele, *gardez mei* / Que jeo n'aye faim ne sei ; / *Cuchiez mei bien* e en biau lit / Et me faites tut mon delit ; / *Vestez mei* suet e sovent ; / Tant com vus estes en juvent, / Me faites ceo que jeo desir, / Asez avez uncores loisir / De faire vos oblaciōns, / Geūnes e afflictions ; / Faites mei ma volenté tute.

*Garçon*, 67 le garçon à l'aveugle : Sire, *un petit chi m'atendés* : / rouver vois a cel grant ostel.

*Lancelot* 96 Ninienne à Merlin : Por ce, fait ele, que se <me>s peres savoit que vos ne autres geüssiez a moi, ge m'ocirroie tantost ; et issi serai asseür de lui qant ge l'avrai fait endormir. Mais *bien gardez*, fait ele, que vos ne m'anseigniez chose ou il ait point de mençoenge, car bien sachiez que ja mais a nul jor n'avriez ma compagnie.

*Le Charroi* 73 - Sire Guillelmes, dist Looys le ber / Par voz merciz, *un petit me soffrez*.

---

<sup>719</sup> Les Svi d'ancien français où est engagée la corrélation instituante /or ... *bien* / constituent une exception : la valeur instituante de l'adverbe individuel *bien* s'est probablement imposée en diachronie à partir de celle de la corrélation instituante où il apparaît.

Dans la première occurrence, la valeur référentielle de *bien* est dénoncée par sa coordination à un Sp circonstanciel. Dans tous les cas, le même adverbe pourrait être incident au même verbe sous modalité de prédication. Dans le dernier tiers de notre diachronie, nous observons ce même processus de conversion progressive d'un adverbe référentiel en marqueur de la modalité d'institution dans le cas de l'adverbe *seulement*, non attesté dans des Svi en amont. *Seulement* intervient en général derrière un verbe pour signifier soit l'exclusion de tout autre procès, soit celle de tout autre argument du procès<sup>720</sup> :

*Tiers Livre* 365 Panurge à Pantagruel : Je vous jure le bon Vraybis, que si cestuy monde, beat monde ainsi à chascun prestant, rien ne refusant, eust Pape foizonnant en Cardinaulx, et associé de son sacre colliege, en peu d'années vous y voiriez les sainctz plus druz, plus miraclicques, à plus de leçons, plus de veuz, plus de bastons, et plus de chandelles, que ne sont tous ceulx des neufz eveschez de Bretagne. *Exceptez seulement* saint Ives.

Cette valeur générale de l'adverbe correspond ici à la signification particulière du procès *exceptez* : l'expression est légèrement redondante, et en tout cas parfaitement univoque. Dans les occurrences suivantes :

*Amadis* 25 Pourtant, Sire, mettant en oubly tout ce que je vous en ay dict, et qu'avez si curieusement voulu sçavoir : *ayez seulement* en pensée de remettre le tout à Dieu, et le supplier qu'en ces vostres affaires, et tous aultres, il luy plaise ordonner de sorte que ce soit à son honneur et à sa gloire.

*Tiers Livre* 384 Panurge à Pantagruel : Touchez un peu mon poulx en ceste artere du braz guausche. A sa frequence et elevation vous diriez qu'on me pelaude en tentative de Sorbone. Seriez vous poinct d'advís, avant proceder oultre, que invocquions Hercules, et les déesses Tenites, les quelles on dict præsider en la chambre des Sors ?

- Ne l'un (respondit Pantagruel) ne les autres. *Ouvrez seulement* avec l'ongle.

la signification de l'adverbe est moins univoque. La lecture du syntagme en termes d'exclusion référentielle est toujours possible. *Seulement* porterait ainsi, dans la première occurrence, sur la séquence infinitive qui dépend grammaticalement du verbe impératif, « de remettre (...) gloire. », et, dans la seconde, sur le Sp complément « avec l'ongle ». Une autre lecture se superpose cependant à cette lecture référentielle, celle dans laquelle *seulement*, synonyme fonctionnel de *donc*, aurait pour fonction de marquer dans le syntagme la modalité d'institution. Il s'agirait donc du même rôle de « surlignage » de l'impératif qu'évoquait A. Culioli à propos de *bien*.

Cette lecture nous semble la seule capable de rendre compte d'occurrences comme celles-ci :

*Mélite* 641, Cliton à Philandre : Vous allez voir en lisant ceste lettre / Ce qu'un homme jamais ne s'oseroit promettre, / *Ouvrez-la seulement*.

*Mélite* 745, Tirsis à Mélite : *Consultez seulement* avecques vos appas, / Songez à leurs effets, et ne presumez pas / Avoir sur tout le monde un pouvoir si supresme / Sans qu'il vous soit permis d'en user sur vous-mesme.

---

<sup>720</sup> Dans ce dernier rôle, on peut le rapprocher sémantiquement de la négation exceptive *ne...que*.



## CONCLUSION

Notre thèse d'une personnalité systématique du mode impératif, établie à partir de l'analyse morphologique et de l'interprétation sémantique du verbe, est encore étayée par la prise en compte de ce cadre signifiant supérieur qu'est le syntagme verbal impératif isolé. A cette échelle, la modalité systématique d'institution est marquée sémiologiquement par trois phénomènes généraux : la syntaxe enclitique, la composition impérative, et la conversion de signes divers, de sens assez général, en marqueurs syntagmatiques spécifiques de la modalité d'institution.

La différence des modalités se marque d'abord de façon générale par la différence de place par rapport au verbe d'un même élément conjoint, le clitique. Dans la composition impérative, la différence des modalités se marque par une différence de pertinence. Une combinaison syntagmatique est pertinente sous une modalité, et non sous l'autre. Nous avons observé ce phénomène dans le champ des instituant, aptes pour certains d'entre eux à se combiner à des verbes impératifs auxquels ils ne pourraient être incidents sous modalité de prédication. Le phénomène de polarité négative (ou positive) est un cas particulier de composition impérative, dans lequel quatre combinaisons doivent être prises en compte, deux syntagmes négatifs et deux syntagmes positifs. La composition se manifeste alors par le fait que l'un des deux syntagmes qui relèvent de la modalité d'institution n'est pas pertinent en langue. Enfin, dans le phénomène de conversion systématique qui sous-tend le marquage instituant, la différence des modalités se marque par

la différence de statut linguistique d'un même signifiant. Le même signe sera porteur d'une indication référentielle dans un cas, et dans l'autre non. Dans ces trois types linguistiques de marquage sémiologique du mode impératif dans le syntagme, la langue ne recourt pas positivement à des signifiants spécifiques<sup>721</sup>. Elle se contente d'organiser différemment, autour du verbe, des signes conjoints également attestés sous modalité de prédication. Ce principe d'économie des signifiants est tout à fait remarquable : il confirme à l'échelle syntagmatique cette idée que ce n'est pas par l'invention d'un signifiant spécifique, mais plutôt par l'établissement d'un rapport particulier aux signifiants, que la langue affirme en définitive la personnalité du mode impératif.

Cette particularité permet à la langue d'affirmer en même temps la continuité systématique des modalités, à travers la continuité des signifiants. Il est ainsi des cas où la ligne signifiante que présente un Svi est tout à fait identique à celle que présenterait le syntagme verbal équivalent sous modalité de prédication. Notre diachronie illustre la progressive affirmation de la personnalité clitique du mode impératif<sup>722</sup>, mais, dans notre *terminus ad quem*, et jusqu'en français moderne, subsistent des configurations syntagmatiques, les Svi négatifs, dans lesquelles la syntaxe impérative est semblable à celle qui a cours sous modalité de prédication. Nous avons montré que c'est par d'autres moyens que la langue marquait la spécificité de l'incidence de *ne* au verbe impératif.

---

<sup>721</sup> Si l'on fait abstraction des particularités toniques et parfois vocaliques qui touchent les enclitiques en fin de séquence syntagmatique.

<sup>722</sup> C'est ce que montrait en particulier la deuxième séquence de cette partie de syntaxe, en prenant en compte l'affaiblissement progressif de l'attestation des Svi proclitiques dans les limites de notre période.

*CONCLUSION GÉNÉRALE*





Cette recherche a été conçue à partir de l'intuition d'une personnalité systématique du mode impératif en français<sup>723</sup>. Nous avons formé<sup>724</sup> l'hypothèse préalable d'une opposition du fonctionnement des phrases à l'impératif à celui des phrases à l'indicatif, au subjonctif. Le lien syntaxique de prédication, qui met en rapport un sujet et un prédicat verbal, caractérise les modes indicatif et subjonctif. Conjugué à un tel mode, le prédicat verbal a pour fonction de fournir des indications sur le sujet, au nombre desquelles une représentation plus ou moins achevée du temps, conformément au schéma guillaumien de la chronogénèse<sup>725</sup>.

Une phrase à l'impératif ne saurait être assimilée à un prédicat privé de sujet. Le mode impératif n'a pas vocation à fournir une indication à propos d'un sujet (implicite). Sa fonction propre est d'instituer l'interlocuteur comme agent nécessaire du procès. Dans cette opération linguistique d'imposition du procès, et d'institution de l'interlocuteur comme sujet, le verbe impératif, qui n'est pas un prédicat, n'indique pas de programme chronologique. La nécessité d'obtempérer est immédiate, orientée vers un avenir indéfini. Elle apparaît avec l'énoncé même, sans représentation construite du temps. A la modalité de prédication, de laquelle relèvent les modes subjonctif et indicatif, nous avons donc opposé une autre modalité, de laquelle relève le mode impératif, et que nous avons proposé de baptiser « institution ».

---

<sup>723</sup> Notre introduction générale présentait un faisceau d'indices qui permettait d'étayer cette intuition apparemment simple, mais contraire à la logique d'ensemble de plusieurs traditions linguistiques.

<sup>724</sup> Nous reprenons ici l'analyse conduite dans notre introduction générale, avant toute prise en compte d'occurrence.

<sup>725</sup> Voir Guillaume, 1984, p. 7 et suivantes.

Si nous avons retenu le XVII<sup>e</sup> siècle comme *terminus ad quem* de notre étude, c'est notamment parce qu'à cette époque, le mouvement historique d'ajustement morphologique du verbe impératif à la modalité d'institution qui le gouverne est achevé. Notre étude morphologique analytique du verbe impératif a ainsi pu confirmer notre intuition de départ, en montrant que, dans la diachronie considérée, la langue retrouve le même type de claires oppositions morphématiques modales qui avaient cours en latin. La prise en compte diachronique de ce niveau morphologique du verbe prouve donc que l'opposition sémiologique des modes (impératif # indicatif/subjonctif) n'est pas fortuite, mais correspond bien à l'opposition systématique des deux modalités d'institution et de prédication.

Notre étude lexico-sémantique nous a d'autre part montré que le verbe impératif (isolé) peut, à la limite, atteindre une généralité thématique maximale en laquelle finissent par s'abolir tous les traits spécifiquement verbaux. C'est ce qu'illustre l'emploi interjectif du verbe impératif, attesté tout au long de notre diachronie, et que nous avons caractérisé en termes formels. Ce point crucial nous a fourni la clé du parachèvement de la définition systématique du mode impératif en langue, en nous permettant de mettre au jour un continuum de la phrase nucléaire. Dans ce continuum, la modalité systématique d'institution et le mode impératif occupent la position médiane, entre une saisie initiale (traduite sémiologiquement par l'interjection) et une saisie finale (qui recouvre les réalisations sémiologiques de la prédication).

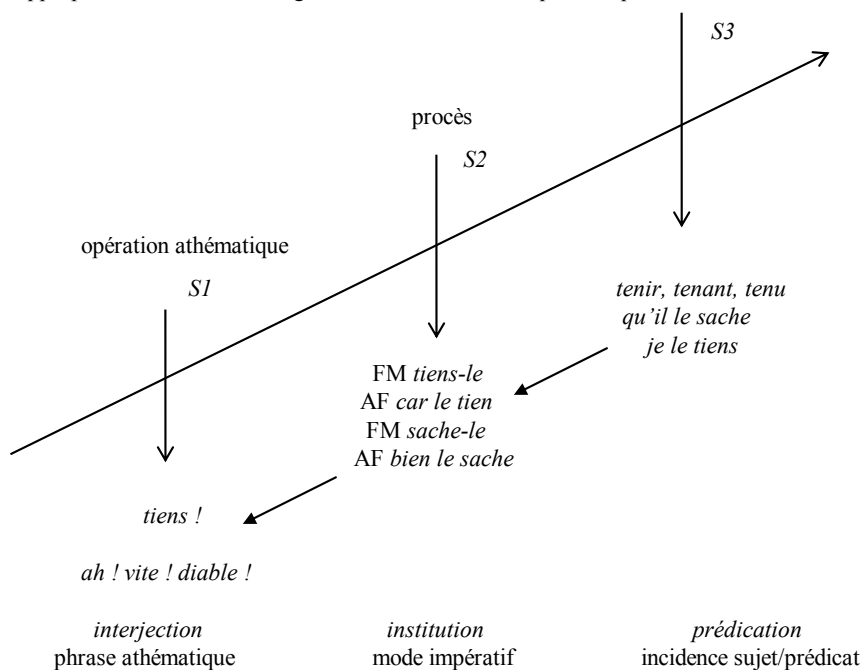
Les conclusions de nos deux premières parties nous ont donc permis d'établir que le mode impératif, loin de n'être qu'un appendice sémiologique - plus ou moins consistant - ajouté à l'architecture d'ailleurs claire et parfaitement économique de la chronogénèse, jouit dans le système de la langue d'une position fondamentale. Il n'est autre en effet que la trace sémiologique adéquate en français de la conception systématique des catégories de personne et de procès. Ces catégories ne sont pas absolument solidaires en langue de la fonction prédicative, qui n'est systématiquement conçue qu'ensuite dans le continuum.

La prise en compte du cadre syntaxique large du syntagme verbal a confirmé la thèse que nous avons établie à partir des analyses morphologique et lexico-sémantique du verbe impératif. En raison de la position médiane de la saisie qui le gouverne, le mode impératif ne développe qu'une sémiologie partiellement propre, tant au niveau morphologique qu'au niveau syntagmatique :

*Continuum de la phrase nucléaire*

appropriation continue des signifiants

prédicat processuel



Le continuum relie une modalité en laquelle le rapport de la langue au matériau signifiant est très médiat, l'interjection, dont les formes sont toujours empruntées à d'autres parties de langue, à une modalité en laquelle ce rapport est tout à fait précis et univoque, la prédication. Nous avons surligné les signifiants morphologiques ou syntaxiques communs à l'impératif, qui relève de la saisie médiane, et aux réalisations sémiologiques des saisies initiale et finale du continuum.

Nous tenons que notre thèse, qui réfute directement le jugement traditionnel des guillaumiens pour lesquels le mode impératif n'est pas « mode de pensée »<sup>726</sup>, reste profondément guillaumienne en ce qu'elle se fonde sur une formalisation psychomécanique pour résoudre une question traitée trop vite le plus souvent. Le modèle que nous proposons ne remet pas en cause la continuité chronogénétique qui est au centre de la représentation guillaumienne du verbe français. Il situe clairement l'impératif par rapport à la chronogénèse. Si l'on a longtemps refusé une systématité au mode impératif, c'est probablement parce

<sup>726</sup> Guillaume, 1984, p. 47.

qu'il doit être situé à l'extérieur de celle-ci<sup>727</sup>, engagé dans un continuum phrastique qui y conduit cependant.

Cette personnalité systématique du mode impératif pourrait-elle être confirmée au-delà du cadre syntaxique dans lequel notre étude s'est inscrite ? La manière dont nous avons relevé dans les textes nos occurrences d'énoncés impératifs, en n'excluant pas, au-delà du Svi, le contexte large<sup>728</sup>, nous autorise à proposer ici quelques éléments de réponse à cette question. La validité de notre thèse gagnerait à être précisément vérifiée, au-delà du cadre syntagmatique de notre travail, dans le champ syntaxique large de la phrase simple<sup>729</sup>.

Notre étude syntagmatique nous avait conduit à dresser une typologie des phrases impératives, en fonction de l'élément qui, dans la phrase, précède le verbe. Cette typologie nous laissait pressentir qu'un certain nombre de constituants sont préférentiellement adjoints par la langue au syntagme verbal impératif. Il s'agit pour l'essentiel des éléments suivants, tous capables d'existence syntaxique autonome :

- les apostrophes
- les garants pragmatiques de l'institution
- les interjections

A l'instar des bases morphologiques *sach-*, *ai-/soi-* dans l'unité verbale, ou des proclitiques dans l'unité syntagmatique, ces constituants peuvent aussi apparaître sous modalité de prédication dans l'unité de la phrase simple. Il est probable cependant que leur incidence au Svi est spécifique. L'on pourrait sans doute montrer cette spécificité en interprétant les occurrences de telles phrases impératives simples à la lumière du continuum de la phrase nucléaire. Ainsi, la proximité systématique des saisies dont relèvent l'interjection (*S1*) et le Svi (*S2*) permet sans doute d'expliquer en profondeur leur affinité syntaxique remarquable dans les discours. La contiguïté d'une interjection (relevant de *S1*) et d'une prédication (relevant de *S3*) reste pertinente en langue, mais il serait intéressant d'examiner dans le détail si les possibilités de combinaison de ces deux termes syntaxiques ne sont pas relativement plus restreintes que les possibilités de combinaison de l'interjection et du syntagme impératif.

Une telle enquête pourrait ainsi restituer, autour de syntagme verbal impératif, une véritable syntaxe non linéaire de la phrase simple, qui laisserait enfin toute sa place à des constituants souvent rejetés aux

---

<sup>727</sup> A notre connaissance, cette idée d'un mode impératif clairement extérieur à la chronogénèse n'est pas avancée chez les guillaumiens, qui le font en général dépendre des modes pléniers comme un avatar de discours sans réelle situation systématique.

<sup>728</sup> Voir sur ce point notre introduction générale.

marges de la syntaxe au motif que leur expression n'est pas obligatoire, et que leur place ne semble soumise à aucune contrainte particulière. Or, la particularité même de ce genre d'incidences doit pouvoir être expliquée par les moyens de la syntaxe. Sans entrer ici dans le détail de l'examen d'occurrences, nous pouvons rapidement montrer, à titre d'illustration, qu'une formalisation très simple peut expliquer l'un des traits les plus évidents de cette syntaxe, à savoir la non-linéarité.

L'incidence de l'apostrophe ou de l'interjection à un syntagme verbal (impératif ou non) peut être caractérisé comme non linéaire au sens où les deux termes ne semblent pas apparaître exactement sur la même ligne signifiante, ce qui se traduit par une discontinuité syntagmatique, et par la totale liberté de placement d'un terme par rapport à l'autre. Ceci implique notamment qu'il s'agit de deux syntagmes différents, autrement dit que l'apostrophe ou l'interjection est adjointe (extérieure) au syntagme verbal. En revanche, le fait que deux syntagmes soit distincts n'implique pas nécessairement qu'ils ne sont pas liés par une syntaxe linéaire : le lien de prédication constitue un contre-exemple.

À l'inverse, la linéarité prévaut à l'intérieur d'un syntagme (verbal, nominal). Elle prévaut également, au-delà du cadre syntagmatique, dans la relation de prédication qu'entretiennent un sujet et son prédicat verbal. Comment expliquer qu'une prédication comme :

Adam et Eve l'écoutent

clairement constituée de deux syntagmes, est régie par une syntaxe linéaire, alors qu'une phrase impérative simple, formellement très proche, comme :

Adam et Eve, écoutez-le.

ne l'est pas ? G. Moignet répond à la première partie de cette question en affirmant que la personne cardinale constitue « le point d'impact, le support d'incidence »<sup>730</sup> de la relation de prédication. Cette personne délocutive est à la fois celle du verbe et la forme la plus abstraite de tout substantif : c'est à travers cette catégorie de personne (de rang trois) qu'une incidence linéaire est possible dans la prédication. La linéarité se ramènerait donc ici en définitive à une convenance « arithmétique » des deux constituants.

Grâce au continuum de la phrase nucléaire que nous avons mis au jour, nous pouvons de la même façon caractériser tout constituant syntaxique de la phrase simple par une qualité arithmétique :

---

<sup>729</sup> Nous suivons ici la tradition qui nomme « phrase simple » celle qui n'engage aucun lien de subordination ou de coordination entre différentes propositions.

<sup>730</sup> Moignet, 1981, p. 18.

interjection	1		(seul le siège de l'énoncé est conçu)
impératif	2		(personne /z/)
prédication	3	=	SN (3) + SV (3)

La non-linéarité universellement observable entre une interjection et un Svi contigus - ou d'ailleurs entre une interjection et n'importe quel SV - tiendrait donc à la disconvenance arithmétique des deux constituants. Cette même disconvenance rend probablement compte aussi de la syntaxe non linéaire qui prévaut entre les garants pragmatiques de l'institution et le Svi. Dans l'ancienne langue et jusqu'en français classique, la plupart de ces termes ont probablement la même valeur arithmétique que l'interjection :

Por Dieu		saluez moi monseigneur Lancelot
De grâce,		épargnez-moi <sup>731</sup> .
1	#	2

Le cas de l'apostrophe est plus complexe : nous avons eu l'occasion de montrer dans le cours de notre étude syntaxique que l'apostrophe relevait en définitive d'une double obédience personnelle, à la fois du rang 2 (elle est toujours remplaçable par un pronom de rang 2) et du rang 3 (comme tout SN). Cette qualité arithmétique complexe expliquerait qu'aucun « point d'impact » linéaire n'existe, ni entre une apostrophe et un Svi :

Adam et Eve,		écoutez-le
2/3	#	2

ni d'ailleurs entre une apostrophe et une prédication (2/3 # 3). Une telle modélisation arithmétique pourrait raisonnablement à nos yeux servir de grille d'interprétation de la syntaxe de la phrase impérative simple, et, plus généralement, restituer une intelligibilité à l'organisation phrastique de constituants *a priori* peu contraints, comme sont l'apostrophe ou l'interjection. Certaines particularités recensées dans notre diachronie nous semblent d'ailleurs, dans cet ordre, particulièrement intéressantes<sup>732</sup>.

Le verbe latin *imperare*, dérivé de *parare*, signifie d'abord proprement « faire des préparatifs pour qu'une chose se fasse », et ce n'est qu'à partir de ce sens fondamental qu'il a pu acquérir celui de « commander, ordonner ». La qualification comme « mode impératif » du paradigme verbal qui relève de la

<sup>731</sup> Ces exemples sont librement tirés d'occurrences avérées.

saisie médiane du continuum de la phrase nucléaire est donc tout à fait propre, à condition d'y entendre le sens latin originel plutôt que le sens second. L'impératif n'est pas d'abord un mode *jussif* : il convient, pour en rendre compte, de faire abstraction du sens qu'il présente en discours, et qui ne lui est pas particulier. L'impératif est, du point de vue systématique, un mode *préparatif*. La pleine existence du mode impératif prend toute sa place dans un processus par lequel le système *prépare* - notamment par l'invention des catégories de personne allocutive et de procès, propres à la saisie médiane *S2* - la conception systématique de la saisie ultime *S3*, et des modes *prédicatifs* (tel l'indicatif) qui en relèvent.

---

<sup>732</sup> Nous pensons notamment à la capacité qu'ont certains syntagmes adjoints - tels l'apostrophe - de s'insérer dans la ligne signifiante du Svi en ancien et moyen français.



Bibliographie et corpus

## Bibliographie

- Allard et Feuillâtre, 1972 : ALLARD (J.) et FEUILLÂTRE (E.), *Grammaire grecque*, Paris, Hachette, 1972.
- Andrieux et Baumgartner, 1983 : ANDRIEUX (N.) et BAUMGARTNER (E.), *Systèmes morphologiques de l'ancien français - A. le verbe*, Bordeaux, Editions Bière, 1983.
- Arnauld et Lancelot, 1662 : ARNAULD (A.) et LANCELOT (C.), *Grammaire générale et raisonnée* <1660> suivie de *La Logique ou l'Art de penser* <1662>, Genève, Slatkine Reprints, 1972.
- Bally, 1950 : BALLY (C.), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, 1950.
- Basset, 1988 : BASSET (L.), « Propositions pour le mode », dans RÉMI-GIRAUD (S.), *L'infinitif, une approche comparative*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988.
- Béchade, 1992 : BÉCHADE (H.-D.), *Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain*, Paris, PUF, 1992.
- Benveniste, 1966 : BENVENISTE (E.), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, t. I.
- Benveniste, 1974 : BENVENISTE (E.), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974, t. II.
- Blanchon, 1986 : BLANCHON (J.), « « Let » et l'impératif en anglais : choix d'une grammaire. », dans RÉMI-GIRAUD (S.) et LE GUERN (M.), *Sur le verbe*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.
- Bloch et Wartburg, 1932 : BLOCH (O.) et WARTBURG (W. von), *Dictionnaire étymologique de la langue française* <1932>, 10<sup>e</sup> édition, Paris, Presses universitaires de France, 1994.
- Bonnard, 1972 : BONNARD (H.), article « impératif » dans le *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 1972, p. 2556-2560.
- Bonnard et Régnier, 1989 : BONNARD (H.) et RÉGNIER (C.), *Petite grammaire de l'ancien français*, Paris, Magnard, 1989.
- Bonvini, 1988 : BONVINI (E.), *Prédication et énonciation en Kàsîm*, Paris, Editions du C.N.R.S., coll. « Sciences du langage », 1988.
- Boone et Joly, 1996 : BOONE (A.) et JOLY (A.), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, l'Harmattan, 1996.
- Boons, Guillet et Leclere, 1976 : BOONS (J.-P.), GUILLET (A.) et LECLERE (C.), *La structure des phrases simples en français - constructions intransitives*, Genève-Paris, Droz, 1976.
- Bruneau et Brunot, 1965 : BRUNEAU (C.) et BRUNOT (F.), *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson & C<sup>ie</sup>, 1965.

Brunot, 1966 : BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1966.

Buridant, 2000 : BURIDANT (C.), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Sedes, 2000

Canu, 1976 : CANU (G.), *La langue mò:rê - description synchronique*, Selaf-Paris, Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, 1976.

Catach, 1980 : CATACH (N.), *L'orthographe française ; traité théorique et pratique*, Paris, Nathan, 1980.

Charpentier, 2000 : CHARPENTIER (H.), « Un trait de syntaxe du récit épique : *es vos* dans *Raoul de Cambrai* », *L'Information grammaticale*, n° 84, mars 2000, p. 19-23.

Chaurand, 1972 : CHAURAND (J.), *Introduction à la dialectologie française*, Paris, Bordas, 1972.

Csescy, 1968 : CSESCY (M.), *De la linguistique à la pédagogie - le verbe français*, Paris, Librairies Hachette et Larousse, 1968.

Culioli, 1988 : CULIOLI (A.), « Autres commentaires sur *bien* », dans *Hommage à la mémoire de Jean Stefanini*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1988, p. 169-180.

Curat, 1991 : CURAT (H.), *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne - Essai de sémantique grammaticale*, Genève-Paris, Droz, 1991.

Damourette et Pichon, 1983 : DAMOURETTE (J.) et PICHON (E.), *Essai de grammaire de la langue française*, Genève-Paris, Slatkine Reprints, 1983.

Dauzat, Dubois et Mitterand, 1993 : DAUZAT (A.), DUBOIS (J.) et MITTERAND (H.), *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, Larousse, 1993.

Denis et Sancier, 1994 : DENIS (D.) et SANCIER-CHATEAU (A.), *Grammaire du français*, Paris, Librairie générale française, coll. « Le Livre de Poche », 1994.

Dubois, 1967 : DUBOIS (J.), *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris, Larousse, 1967.

Duby, 1996 : DUBY (G.), *Féodalité*, recueil d'ouvrages sur ce thème <1971- 1990> rassemblés et introduits par J. Dalarun, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1996.

Dufeu, 1998 : DUFEU (P.-Y.), « Impératif et interlocution dans la langue du XVII<sup>e</sup> siècle », *L'Information grammaticale*, n° 78, juin 1998, p. 21-27.

Dumézil, 1932 : DUMÉZIL, 1932 : Dumézil (G.) *Etudes comparatives sur les langues caucasiennes du Nord-Ouest (Morphologie)*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1932.

Dupriez, 1984 : DUPRIEZ (B.), *Gradus - Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, Christian Bourgois, coll. « 10/18 », 1984.

Duviols et Villegier, 1964 : DUVIOLS (M.) et VILLEGIER (J.), *Grammaire espagnole*, Paris, Hatier, 1964.

Englaender, 1889 : ENGLAENDER (D.), *Der Imperativ im Altfranzösischen*, Inaugural-Dissertation, Breslau, 1889.

Ernout et Thomas, 1951 : ERNOUT (A.) et THOMAS (F.), *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1951.

Étienne, 1895 : ÉTIENNE (E.), *Essai de grammaire de l'ancien français (IX<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles)* < Paris, 1895 >, Genève, Slatkine Reprints, 1980.

Floritic, 2000 : FLORICIC (F.), « De l'impératif italien *sii* (sois !) et de l'impératif en général », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XCV, fasc. 1, 2000, p. 227-266.

Fouché, 1967 : FOUCHE (P.), *Morphologie historique du français - Le verbe*, Paris, Klincksieck, 1967.

Foulet, 1928 : FOULET (L.), *Petite syntaxe de l'ancien français* < troisième édition, 1928 >, Champion, Paris, 1990.

Fournier, 1998 : FOURNIER (N.), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998.

Fromilhague et Sancier, 1991 : FROMILHAGUE (C.) et SANCIER (A.), *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Bordas, 1991.

Fromilhague et Sancier, 1999 : FROMILHAGUE (C.) et SANCIER-CHATEAU (A.), *Analyses stylistiques - Formes et genres*, Paris, Dunod, 1999.

Gamillscheg, 1957 : GAMILLSCHEG (E.), *Historische französische Syntax*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1957.

Gardies, 1975 : GARDIES (J.-L.), *Esquisse d'une grammaire pure*, Paris, Vrin, 1975.

Godefroy, 1902 : GODEFROY (F.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle* < Paris, 1891-1902 > Genève-Paris, Slatkine, 1982.

Gossen, 1976 : GOSSON (C. T.), *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1976.

Gougenheim, 1984 : GOUGENHEIM (G.), *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard, 1984.

Gougenheim, Michéa, Rivene et Sauvageot, 1964 : GOUGENHEIM (G.), MICHÉA (R.), RIVENE (P.) et SAUVAGEOT (A.), *L'Elaboration du français fondamental (I<sup>er</sup> degré), étude sur l'établissement d'un vocabulaire et d'une grammaire de base*, Paris, Didier, 1964.

Greimas, 1994 : GREIMAS (A. J.), *Dictionnaire de l'ancien français - le Moyen Âge*, Paris, Larousse, 1994.

Grevisse, 1988 : GREVISSE (M.), *Le bon usage, grammaire française*, 12<sup>e</sup> éd. refondue par André Goosse, Paris-Gembloux, Duculot, 1988.

Gross, 1986 : GROSS (M.), *Grammaire transformationnelle du français ; I- Syntaxe du verbe*, Malakoff, Cantilène, 1986.

Guillaume, 1943 : GUILLAUME (G.), *Leçons de linguistique - Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (II), 1943-1944, Série A*, Lille, Presses universitaires, 1991.

Guillaume, 1945 : GUILLAUME (G.), *Leçons de linguistique - Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (IV), 1945-1946, Série A*, Lille, Presses universitaires, 1987.

Guillaume, 1946 : GUILLAUME (G.), *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, Grammaire particulière du français et grammaire générale (II), 1946-1947, Série C*, Lille, Presses universitaires, 1989.

Guillaume, 1948A : GUILLAUME (G.), *Leçons de linguistique 1948-1949, Série A*, Lille, Presses universitaires, 1991.

- Guillaume, 1948B : GUILLAUME (G.), *Leçons de linguistique 1948-1949 - Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I*, Paris-Québec, Klincksieck - Presses de l'Université Laval, 1971.
- Guillaume, 1984 : GUILLAUME (G.), *Temps et Verbe ; théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1984.
- Guillet et Leclere, 1992 : GUILLET (A.) et LECLERE (C.), *La structure des phrases simples en français - constructions intransitives locatives*, Genève-Paris, Droz, 1992.
- Haegeman, 1991 : HAEGEMAN (L.), *Introduction to Government and Binding Theory*, Oxford-Cambridge, Blackwell Publishers, 1991.
- Harris, 1976 : HARRIS (Z. S.), *Notes du cours de syntaxe*, traduction M. Gross, Paris, Seuil, 1976.
- Huddleston et Uren, 1969 : HUDDLESTON (R.) et UREN (O.), « Declarative, interrogative and imperative in french », *Lingua*, n° 1, 1969, p. 4-8.
- Huot, 1981, HUOT (H.), *Constructions infinitives du français - le subordonnant de*, Genève-Paris, Droz, 1981.
- Imbs, 1978 : sous la direction de P. IMBS, *Trésor de la langue française*, Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1978.
- Joly, 1977 : JOLY (A.), « Les auxiliaires avoir et être - Approche psychosystématique », *Le Français dans le monde*, n°129, 1977, p. 22-28.
- Joly, 1983 : JOLY (A.), « Ambiguïté et paraphrase : à propos de certains types d'inversion en français », *Modèles linguistiques*, n° 2, 1983.
- Joly, 1994 : JOLY (A.), « Eléments pour une théorie générale de la personne », *Faits de langues*, n° 3, 1994, p. 45-66.
- Joly, 1998 : JOLY (G.), *Précis d'ancien français*, Paris, Armand Colin, 1998.
- Karcevski, 1941 : KARCEVSKI (S.), « Introduction à l'étude de l'interjection », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n°1, 1941, p. 56-72.
- Kayne, 1977 : KAYNE (R. S.), *Syntaxe du français - Le cycle transformationnel*, Paris, Seuil, 1977.
- Kerbrat-Orecchioni, 1986 : KERBRAT-ORECCHIONI (C.), *L'implicite*, Paris, Armand Colin, 1986.
- Kerbrat-Orecchioni, 1990 : KERBRAT-ORECCHIONI (C.), *Les interactions verbales*, Paris, Armand Colin, 1990.
- La Chaussée, 1989m : LA CHAUSSÉE (F. de), *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1989.
- La Chaussée, 1989p : LA CHAUSSÉE (F. de), *Initiation à la phonétique historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1989.
- Lanly, 1977 : LANLY (A.), *Morphologie historique des verbes français - Notions générales, conjugaisons régulières, verbes irréguliers*, Paris, Bordas, 1977.
- Le Bidois, 1971 : LE BIDOIS (G. et R.), *Syntaxe du français moderne*, Paris, Editions A. et J. Picard, 1971.
- Lebsanft, 1987 : LEBSANFT (F.), « Le problème du mélange du « tu » et du « vous » en ancien français », *Romania*, t. 108, 1987, p. 1-19.

Le Flem, 1981 : LE FLEM (D. C.) « Morphologie et syntaxe en psychomécanique : vers une théorie de la phrase nucléaire française. », *Travaux de linguistique et de littérature*, 1981.

Le Goffic, 1994 : LE GOFFIC (P.), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1994.

Le Goffic, 1997 : LE GOFFIC (P.), *Les formes conjuguées du verbe français - oral et écrit*, Paris, Ophrys, 1997.

Lewicka, 1973 : LEWICKA (H.), « La modalité de la phrase et l'emploi des modes en français », dans *Mélanges de linguistique française et de philologie et littérature médiévales offerts à Monsieur Paul Imbs*, Strasbourg, Klincksieck, 1973.

Lindvall, 1971 : LINDVALL (L.), *Sempres, lues, tost, viste et leurs synonymes - Etude lexicographique d'un groupe de mots dans le français des XII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles*, Stockholm, Acta Universitatis Gothoburgensis, 1971.

Lumwavu, 1973 : LUMWAMU (F.), *Essai de morphosyntaxe systématique des parlers kongo*, Paris-Brazzaville, Klincksieck-Université de Brazzaville, 1973.

Maingueneau, 1991 : MAINGUENEAU (D.), *Précis de Grammaire pour les Concours*, Paris, Bordas, 1991.

Manczak, 1976 : MANCZAK (W.), « Origine de la désinence verbale *-ons* », dans les *Actes du XIII<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes, tenu à l'université Laval (Québec, Canada) du 29 août au 5 septembre 1971*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, t. I, p. 256-260.

Marchello-Nizia, 1979 : MARCHELLO-NIZIA (C.), *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Bordas, 1979.

Marchello-Nizia, 1985 : MARCHELLO-NIZIA (C.), *Dire le vrai : l'adverbe « Si » en français médiéval*, Genève, Droz, 1985.

Marchello-Nizia, 1995 : MARCHELLO-NIZIA (C.), *L'évolution du français - Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Paris, Armand Colin, 1995.

Martin et Wilmet, 1980 : MARTIN (R.) et WILMET (M.), *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, éd. Bière, 1980.

Marty-Laveaux, 1901 : MARTY-LAVEAUX (C.), *Etudes de langue française*, <Paris, 1901>, Genève, Slatkine Reprints, 1968.

Meigret, 1550 : MEIGRET (L.), *Tretté de la grammère francoëze* <Paris, 1550>, Genève, Slatkine Reprints, 1971.

Meiller, 1988 : MEILLER (A.), « Notes sur la morphologie du verbe en ancien français - L'origine de la désinence *-ons* », *Romania*, t.109, 1988.

Melis, 1978 : MELIS (L.), « Le fonctionnement textuel de *pour ce* et de *pourquoy* », dans *Etudes de syntaxe du moyen français*, Actes du Colloque organisé par le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz et par le Centre de Recherche pour un Trésor de la langue française (C. N. R. S. Nancy), publiés par R. Martin, Paris, Klincksieck, 1978, p. 43-53.

Melis, 1990 : MELIS (L.), *La voie pronominale ; la systématique des tours pronominaux en français moderne*, Paris - Louvain-la-Neuve, Duculot, 1990.

Ménard, 1988 : MÉNARD (P.), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, éd. Bière, 1988.

Menges, 1995 : MENGES (K. H.), *The Turkic Languages and Peoples*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 1995.

Moignet, 1959a : MOIGNET (G.), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, Thèse pour le Doctorat ès-lettres, Paris, Presses universitaires de France, 1959.

Moignet, 1959b : MOIGNET (G.), *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*, Genève, Droz, 1959.

Moignet, 1969 : MOIGNET (G.), « Le verbe voici-voilà » <Travaux de linguistique et de littérature, VII, 1, 1969 >, article repris dans les *Etudes de psycho-mécanique française*, Paris, Klincksieck, 1974.

Moignet, 1973 : MOIGNET (G.), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 1973.

Moignet, 1981 : MOIGNET (G.), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.

Molho, 1959 : MOLHO (M.), « Impératif, indicatif, subjonctif », *Le Français moderne*, n°1, 1959, p. 198-203.

Molho, 1986 : MOLHO (M.), « Grammaire analogique, grammaire du signifiant », *Langages*, n°82, 1986, p. 41-51.

Molho, 1988 : MOLHO (M.), « L'hypothèse du « formant » - Sur la constitution du signifiant : esp. *un / no* », dans *Hommage à la mémoire de Jean Stéfanini*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1988, p. 291-303.

Nyrop, 1930 : NYROP (K.), *Grammaire historique de la langue française*, Paris, A. Picard & fils, 1930.

Ollier, 1990 : OLLIER (M.-L.), « La séquence OR SI en ancien français - une stratégie de persuasion », *Romania*, 111, 1990.

Oppermann, 1999 : OPPERMANN (E.), « L'infinif injonctif en français médiéval : de la représentation d'un ordre oral à l'instruction écrite », *Faits de langues*, n°13, 1999, p. 209-218.

Oppermann, 2000 : OPPERMANN (E.), « Les formes de l'injonction dans *Raoul de Cambrai* », *L'Information grammaticale*, n°84, 2000, p. 29-32.

Pellat, Riegel et Rioul, 1994 : PELLAT (J.-C.), RIEGEL (M.) et RIOUL (R.), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, coll. « Linguistique nouvelle », 1994.

Péroz, 1992 : PÉROZ (P.), *Systématique des valeurs de bien en français contemporain*, Genève, Droz, 1992.

Perret, 1974 : PERRET (D.), « Les verbes « pouvoir » et « vouloir » dans les énoncés de proposition », *Langue française*, n°21, 1974.

Perret, 1988 : PERRET (M.), *Le signe et la mention - adverbres embrayeurs ci, ça, la, iluec en moyen français (XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Droz, 1988.

Picoche, 1992 : PICOCHÉ (J.), *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992.

Pinchon, 1972 : PINCHON (J.), *Les pronoms adverbiaux EN et Y*, Genève, Droz, 1972.

Pinchon, 1978 : PINCHON (J.), « Les types de phrases » <1978>, dans *Morphosyntaxe du français*, recueil d'articles publiés sous la rubrique « Grammaire vivante » de la revue *Le français dans le monde*, de 1962 à 1983, Paris, Hachette, 1986.

Poerck, 1950 : POERCK (G. de), « Modalités et modes en français », *Le français moderne*, t. 18, 1950.

Ponchon, 1994 : PONCHON (T.), *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale : le verbe faire en français médiéval*, Genève, Droz, 1994.

Pope, 1934 : POPE (M. K.), *From latin to modern french with especial consideration of anglo-norman*, Manchester, Manchester University Press, 1934.

Renou, 1984 : RENOUE (L.), *Grammaire sanscrite*, Paris, Maisonneuve, 1984.

Rey, 1992 : sous la direction d'A. REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992.

Riegel, 1985 : RIEGEL (M.), *L'adjectif attribut*, Paris, PUF, 1985.

Roques, 1985 : ROQUES (G.), « La conjugaison du verbe *vouloir* en ancien français », dans les *Actes du IV<sup>e</sup> Colloque International sur le Moyen Français, Amsterdam, 22-24 septembre 1982*, Amsterdam, Editions Robopi B. V., 1985, p. 227 à 268.

Rosier, 1997 : ROSIER (L.) « L'interjection comme point nodal de la créativité lexicale : la particule sensible *Aïe*. », dans les *Actes du Colloque international sur Néologie et création verbale, Le moyen français*, n°39-40-41, 1997, p. 451-460.

Roulon, 1975 : ROULON (P.), *Le verbe en gbaya - Etude syntaxique et sémantique*, Paris, Selaf, 1975.

Saunier, 1999 : SAUNIER (E.), « A propos de l'interaction entre propriétés des formes intonatives et propriétés de certaines unités morphologiques », *Faits de langues*, n°13, 1999, p. 191-208.

Skarup, 1975 : SKARUP (P.), *Les Premières Zones de la Proposition en Ancien Français - Essai de syntaxe de position*, numéro spécial de la *Revue romane*, n°6, 1975.

Soutet, 1989 : SOUTET (O.), *La Syntaxe du français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1989.

Soutet, 1990 : SOUTET (O.), *La concession en français des origines au XVI<sup>e</sup> siècle - Problèmes généraux - Les tours prépositionnels*, Genève, Droz, 1990.

Soutet, 1992a : SOUTET (O.), *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1992.

Soutet, 1992b : SOUTET (O.), *Etudes d'ancien et de moyen français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

Soutet, 1997 : SOUTET (O.) « La diachronie, « preuve » et épreuve de la théorie guillaumienne du verbe français », *Cahiers de praxématique*, n° 29, 1997, p. 109-133.

Spitzer, 1951 : SPITZER (L.), « Sur quelques emplois métaphoriques de l'impératif - Un chapitre de syntaxe comparative », *Romania*, t. 72, 1951.



Tanquerey, 1915 : TANQUEREY (F. J.), *L'évolution du verbe en anglo-français (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Honoré Champion, 1915.

Tesnière, 1959 : TESNIÈRE (L.), *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959.

Tobler-Lommatzsch, 1915 : TOBLER (A.) et LOMMATZSCH (E.), *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin, 1915.

Togeby, 1951 : TOGEBY (K.), *Structure immanente de la langue française*, Copenhague, Nordisk spor-og Kultur forlag, 1951.

Touratier, 1996 : TOURATIER (C.), *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin, 1996.

Trenel, 1904 : Trenel (J.), *L'Ancien Testament et la langue française du Moyen-Âge (VIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle) - Etude sur le rôle de l'élément biblique dans l'histoire de la langue des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, <Paris, 1904>, Genève, Slatkine Reprints, 1968.

Vaugelas, 1647 : VAUGELAS (C. F. de), *Remarques sur la langue françoise*, fac similé de l'édition originale <1647>, introduit par Jeanne Streicher, Paris, Droz, 1934.

Vicente, 1986 : VICENTE COVAGONDA LOPEZ (E. de), *Morfosemántica del verbo en francés contemporáneo*, Madrid, Editorial de la Universidad Complutense, 1986.

Wainstein, 1950 : WAINSTEIN (L.), *L'expression du commandement dans le français actuel, comprenant l'usage de l'impératif et de ses substituts d'après des pièces de théâtre et des romans publiés entre 1917 et 1947*, Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Zurich, Helsinki, Imprimerie de la Société de Littérature Finnoise, 1950.

Yazdi, 1983 : YAZDI (M.), *L'impératif en français moderne*, Thèse, Paris, Université de Paris-IV, 1983.

Yue-Hashimoto, 1993 : YUE-HASHIMOTO (A.), *Comparative chinese dialectal grammar*, Paris, E. H. E. S. S., coll. « Cahiers de Linguistique d'Asie Orientale », 1993.

Zink, 1986 : ZINK (G.), *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, coll. « Linguistique nouvelle », 1986.

Zink, 1989 : ZINK (G.), *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, coll. « Linguistique nouvelle », 1989.

Zink, 1997 : ZINK (G.), *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Droz, 1997.

## Corpus de la thèse

Les textes qui constituent notre corpus sont tous des œuvres littéraires<sup>733</sup>. Chaque référence est immédiatement suivie d'un terme entre parenthèse qui correspond au signalement du texte devant les occurrences citées dans la thèse : l'on pourra se reporter par commodité à la table alphabétique qui rassemble ces signalements, en annexe.

Les textes du corpus sont ici classés par coupes synchroniques successives et, à l'intérieur de chaque siècle, dans l'ordre chronologique. Nous avons arrondi à la dizaine, et, parfois, au quart de siècle, la datation probable des textes des deux premiers tiers de notre diachronie (ancien ou moyen français) : une plus grande précision, nécessairement soumise aux conjectures des éditeurs scientifiques, n'aurait guère eu de sens dans notre perspective diachronique large.

Les principes d'édition des textes du dernier tiers de notre diachronie nous ont parfois posé les problèmes morphologiques spécifiques que nous avons évoqués dans notre introduction générale<sup>734</sup>. À côté de l'édition de référence de notre corpus, nous mentionnons donc, le cas échéant, une autre édition du même texte, qui respecte absolument l'orthographe d'époque. Cette seconde édition est signalée dans le corps de notre thèse par un astérisque (\*), qui apparaît devant l'occurrence. Nous avons le plus souvent recopié ci-dessous, sous la référence des textes de cette époque, les principes d'édition adoptés. Lorsque, pour un texte

---

<sup>733</sup> Nous avons expliqué dans l'introduction générale pourquoi le corpus de notre thèse n'est constitué que de textes littéraires.

<sup>734</sup> Voir p. 24-25.

en français moderne, ces principes ne sont pas signalés, c'est qu'aucune occurrence du texte citée dans la thèse ne donne lieu à un commentaire morphologique ou morpho-syntaxique.

### Textes du XII<sup>e</sup> siècle

La chronologie retenue pour les textes de cette période se fonde en partie sur celle établie par Daniel Poirion dans l'édition de la Pléiade des *Oeuvres complètes* de Chrétien de Troyes, p. XLV à XLIX.

- vers 1130 : *La Chanson de Roland - (Roland)*  
éd. G. Moignet, Paris, Bordas, 1972, 3<sup>e</sup> éd., 320 p.

Décasyllabes. L'édition comprend un avant-propos, le texte avec notes en bas de page et traduction en regard, un dossier sur la langue, la versification, des documents, jugements, l'influence de *La Chanson de Roland*, des sujets de travaux, un index géographique, un index des noms propres, un répertoire méthodique des commentaires, une carte de la région de Roncevaux, des illustrations. La première partie (la mort de Roland, vers 1 à 2396) a été dépouillée.

- vers 1140 : *Le Charroi de Nîmes - (Charroi)*  
éd. D. Mc Millan, Paris, Klincksieck, 1978, 170 p.

Décasyllabes. Comprend un avant-propos, une liste des abréviations, une introduction, la rédaction AB, le texte, des notes, un glossaire, une table des noms propres. L'ensemble du texte a été dépouillé.

- avant 1150 : *Le jeu d'Adam (ordo representacionis Ade) - (Adam)*  
éd. W. Noomen, Paris, Champion, 1971, 101 p.

L'ensemble du texte a été dépouillé. Nous avons également consulté l'édition de 1964 du même texte (*Le Mystère d'Adam*), dans la mesure où le glossaire présentait des identifications de formes différentes par rapport à l'édition de 1971 : *Le Mystère d'Adam*, P. Aebischer, Genève-Paris, Droz-Minard, 1964.

- vers 1170 : *Li quatre livre des Reis - (Reis)*  
*Die Bücher Samuelis und der Könige in einer französischen Bearbeitung des 12. Jahrhunderts*, éd. E. R. Curtius, Dresde, Max Niemeyer, 1911, 243 p.

Traduction en prose des *Livres de Samuel*. C'est le premier livre, ("li premiers livres des Reis"), qui a été dépouillé.

- vers 1170 : Chrétien de Troyes, *Erec et Enide* - (*Erec*)  
Chrétien de Troyes, *Oeuvres complètes*, édition publiée sous la direction de D. Poirion, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1994, p. 3-169.

Octosyllabes. Les relevés ont été effectués jusqu'au vers 2222 (Erec vainqueur du tournoi).

- vers 1180 : *Le Roman de Renart I* - (*Renart*)  
éd. J. Dufournet et A. Méline, Paris, Garnier Flammarion, 1985, 504 p.

Octosyllabes. Il s'agit d'une édition des branches I à VI. Comprend une introduction, une note liminaire, le texte avec traduction en regard, un lexique. Les branches I et Ia ont été dépouillées (vers 1 à 2204).

- vers 1180 : Etienne de Fougères, *Le livre des Manières* - (*Manières*)  
éd. R. A. Lodge, Genève, Droz, 1979, 153 p.

L'ensemble du texte a été dépouillé.

- vers 1180 : Chrétien de Troyes, *Cligès* - (*Cligès*)  
Chrétien de Troyes, *Oeuvres complètes*, édition publiée sous la direction de D. Poirion, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1994, p. 173-336.

Octosyllabes. Les relevés ont été effectués jusqu'au vers 2106 (capture d'Angrès par Alexandre).

- vers 1180 : Chrétien de Troyes (?), *Guillaume d'Angleterre* - (*Guillaume*)  
Chrétien de Troyes, *Oeuvres complètes*, édition publiée sous la direction de D. Poirion, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1994, p. 953-1038.

Octosyllabes. L'attribution à Chrétien de Troyes est incertaine. Les relevés ont été effectués des vers 1 à 2100 (Le roi Guillaume en Angleterre).

- vers 1190 : Chrétien de Troyes, *Perceval* - (*Perceval*)  
Chrétien de Troyes, *Oeuvres complètes*, édition publiée sous la direction de D. Poirion, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1994, p. 685-911.

Les relevés ont été effectués jusqu'au vers 2037 (Blanchefleur vient pleurer au chevet de Perceval dans la nuit).

*Textes du XIII<sup>e</sup> siècle*

- vers 1210 : Villehardouin, *La conquête de Constantinople* - (Villehardouin)  
éd. E. Faral, Paris, Les Belles Lettres, 1938, quatrième tirage (1972), t. 1(1199-1203), LXVII-229 p.

Prose. Les relevés ont été effectués jusqu'à la page 109, livre I à IV inclus.

- vers 1220 : Robert de Clari, *La conquête de Constantinople* - (Clari)  
éd. A. Micha, Paris, Christian Bourgeois, coll. « 10/18. Bibliothèque médiévale », 1991, 238 p.

Prose. Même relation de la quatrième croisade que chez Villehardouin, mais par un chevalier picard inconnu, extérieur à l'état-major. Comprend une introduction, une traduction, le texte original, la « suite des empereurs », les autres personnages importants, des notes et une bibliographie. Nous avons dépouillé le texte jusqu'à la page 173 (couronnement d'Alexis et installation des barons dans Constantinople).

- vers 1230 : *Lancelot du Lac* - (*Lancelot*)  
éd. E. Kennedy, présentée, traduite et annotée par F. Mosès, Paris, Librairie générale française, coll. « Lettres gothiques », 1991, 926 p.

Prose. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 140 (chapitre IX).

- vers 1230 : Guillaume le clerc de Normandie, *Le Besant de Dieu* - (*Besant*)  
éd. P. Ruelle, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1973, 288 p.

Octosyllabes. Texte religieux à visée morale. Comprend une large introduction de 70 pages, le texte, des notes, une table des noms propres, un glossaire. Relevés effectués jusqu'à la p. 127 (vers 2251).

- vers 1230 : Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* - (*Dole*)  
éd. F. Lecoy, Paris, Champion, 1969, XXIX-232 p.

Octosyllabes entrecoupés de citations de chansons contemporaines, le plus souvent hétérométriques, parfois octo- ou décasyllabiques. Comprend une introduction, le texte, des notes critiques, des éclaircissements ponctuels, une table des noms et un glossaire. Dépouillé jusqu'à la page 50.

- vers 1230 : *La mort le Roi Artu, roman du XIII<sup>e</sup> siècle* - (*Artu*)  
éd. J. Frappier, Genève, Droz, 1964, XXXIX-308 p.

Prose. Comprend une introduction, une bibliographie, le texte, avec son appendice, les variantes, des notes, un index des noms propres et un court glossaire. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 50.

- vers 1250 : Jean Sarrasin, *Lettre à Nicolas Arrode - (Arrode)*  
éd. L. Foulet, Paris, Champion, 1924, XI-23 p.

Prose. Récit d'expédition d'Aigues-Mortes à Damiette : libération de chrétiens syriens et autres motifs de croisade. Le texte a été entièrement dépouillé.

- 1250-1275 : Rutebeuf, *Oeuvres complètes - (Rutebeuf)*  
éd. M. Zink, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1989, t. 1, 513 p.

Poèmes lyriques en alexandrins, et, surtout, en octosyllabes. L'édition comprend une introduction générale, une bibliographie, les textes introduits des poèmes, avec la traduction en français moderne en regard, des notes et des variantes. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 158.

- vers 1260 : Alexandre du Pont, *Le Roman de Mahomet - (Mahomet)*  
éd. Y. G. Lepage, Louvain-Paris, Peeters, 1996, IX-173 p.

Octosyllabes. Comprend un avant-propos, la liste des abréviations courantes, une introduction, le texte avec la traduction en regard, une table des noms propres et quelques indications bibliographiques. Le texte a été entièrement dépouillé.

- vers 1270 : *Le garçon et l'aveugle, jeu du XIII<sup>e</sup> siècle - (garçon)*  
éd. J. Dufournet, Paris, Honoré Champion, 1989, 198 p.

Théâtre versifié. Contient, outre le texte présenté et traduit, des études thématiques (l'aveugle au Moyen-Age, etc.) et un dossier constitué par une petite anthologie de textes contemporains, antérieurs ou postérieurs, sur le même thème. Le texte a été entièrement dépouillé.

- environ 1270 : Adam de la Halle, *Le Jeu de Robin et Marion - (Robin)*  
Adam de la Halle, *Œuvres complètes*, éd. P.-Y. Badel, Paris, Librairie générale française, coll. « Lettres gothiques », 1995, 479 p.

Théâtre versifié, chansons, rondeaux, motets, etc. L'édition comprend une introduction, une justification des principes d'édition, une bibliographie, les textes et quelques mélodies qui figurent dans le manuscrit de La Vallière. L'ensemble du *Jeu de Robin et Marion* a été dépouillé.

- vers 1290 : *La Vie et les Epistres Pierres Abaelart et Heloys sa fame - (Abaelart)*  
éd. E. Hicks, Paris, Champion, 1991, t. 1, 161 p.

Traduction du XIII<sup>e</sup> siècle attribuée à Jean de Meun, Nous avons dépouillé la première lettre d'Abélard (*La Vie Pierre Abaelart*) et la première lettre d'Héloïse.

- fin du XIII<sup>e</sup> siècle : Guillaume de Saint-Pathus, *Les miracles de Saint Louis - (Saint Louis)*

éd. P. B. Fay, Paris, Champion, 1932, XXIX-311 p.

Prose. Comprend une introduction, le texte, des variantes, des notes, un index des noms propres, un glossaire. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 50 (XIV<sup>e</sup> miracle).

- fin du XIII<sup>e</sup> siècle : *Aucassin et Nicolette, chantefable du XIII<sup>e</sup> siècle - (Aucassin)*  
éd. M. Roques, Paris, Champion, 1973, XXXVIII-106 p.

Alternance de paragraphes en prose et de laisses assonancées heptasyllabiques, le dernier vers de chaque laisse comptant quatre syllabes, avec variation quantitative d'une syllabe en plus si le vers est à finale féminine. Comprend une introduction, le texte, des notes critiques, un index des noms propres et un glossaire. L'ensemble du texte a été dépouillé.

- fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ou début du XIV<sup>e</sup> siècle : *Le roman de Tristan en prose - (Tristan)*  
éd. P. Ménard, Genève, Droz, 1987, t. 1, 310 p.

Il s'agit des paragraphes 1 à 189 du manuscrit A. Nous suivons la chronologie de l'éditeur, mais certains autres spécialistes considèrent que ce texte est du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Prose. Comprend une introduction, une bibliographie, le texte, les variantes, des notes, l'index des noms et un glossaire. La première séquence du roman (jusqu'à la page 113) a été dépouillée.

#### Textes du XIV<sup>e</sup> siècle

- début du XIV<sup>e</sup> siècle : *la Passion du Palatinus, mystère du XIV<sup>e</sup> siècle - (Palatinus)*  
éd. G. Frank, Paris, Champion, 1970, XIV-100 p.

Octosyllabes. Comprend une introduction, le texte, des notes critiques, un index des noms propres, un glossaire. Nous avons dépouillé les vers 1 à 1278 du texte.

Nous avons également utilisé l'édition bilingue (moyen français / français moderne) du même texte, parue chez Champion, 1992, 272 p., et due aux soins de Jacques Ribard. Le texte de référence traduit est celui qu'a établi Grace Frank.

- début du XIV<sup>e</sup> siècle : *Ovide moralisé. Poème du commencement du quatorzième siècle - (Ovide)*  
éd. C. de Boer, Amsterdam, 1966, t. 1 (livres I à III), 374 p.

Octosyllabes. Comprend : un avant-propos, une introduction, le texte des trois premiers livres, des additions et corrections. Nous avons dépouillé le septième livre (vers 1 à 3678).

- environ 1340 : *Perceforest - Troisième partie - (Perceforest)*  
éd. G. Roussineau, Genève, Droz, 1993, t. III, LVI-465 p.

Prose romanesque incluant parfois certaines pièces lyriques. Comprend une introduction, le texte, les variantes, des notes, des proverbes, expressions imagées et sententieuses, une table des noms propres, un glossaire, une table des rubriques de la *Troisième partie*. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 40. Ont été relevées également les variantes qui correspondaient à ces pages, à la fin du volume.

- vers 1350 : *Le Miracle de l'enfant ressuscité*, quinzième des *Miracles de Notre Dame par personnages* - (*Miracle*)  
éd. G. A. Runnalls, Genève, Droz, 1972, LXXX-100 p.

Théâtre versifié en octosyllabes pour le corps des répliques, le dernier vers de chaque réplique étant un vers court. Comprend une introduction, le texte suivi de son épilogue, le *Serventois couronné*, des variantes, des notes, un glossaire. Les 50 premières pages du texte ont été dépouillées.

- vers 1360 : Guillaume de Machaut, *La Fontaine amoureuse* - (*Fontaine*)  
éd. J. Cerquiglini-Toulet, Paris, Stock, coll. « Moyen-Age », 1993, 210 p.

Métrique diverse : le rythme de la chanson est très souvent celui de l'alternance de vers longs dans le corps de la strophe et de vers courts en fin de strophe. Comprend une introduction, une justification de l'édition, le texte du *livre de la Fontaine amoureuse* accompagné de sa traduction, un index des noms propres, une table des proverbes et expressions. Le texte a été entièrement dépouillé.

- vers 1360 : Froissart, *Le Paradis d'amour* - (*Paradis*)  
*Le Paradis d'amour* et *L'Orloge amoureux*, éd. P. F. Dembowski, Genève, Droz, 1986, 149 p.

Octosyllabes, décasyllabes. Comprend une introduction, les deux textes, des variantes du *Paradis d'Amour*, les corrections et notes du *Paradis d'Amour* et de *L'Orloge amoureux*, une table des expressions proverbiales et sententieuses, une table des noms propres et allégoriques, un glossaire, un index des termes d'horlogerie. L'ensemble du texte du *Paradis d'amour* a été dépouillé.

- vers 1380 : Froissart, *Chroniques. Livre I. Le manuscrit d'Amiens* - (*Chroniques*)  
éd. G. T. Diller, Genève, Droz, 1991, t. 1 (Depuis le règne d'Edouard II jusqu'à l'ouverture des hostilités entre le roi de France et le roi d'Angleterre), LV-329 p.

Prose où les dialogues sont marqués par une typographie spécifique. Comprend un avant-propos, une introduction sur le manuscrit, son histoire, le manuscrit d'Amiens et les autres versions du livre I, sur les aspects littéraires du texte, sa langue, son établissement. Comprend également une bibliographie, le texte selon la rédaction d'Amiens, un sommaire. Dépouillements effectués jusqu'à la page 50.

- vers 1380 : Gaston Fébus, *Livre des Oraisons* - (*Oraisons*)  
éd. G. Tilander et P. Tucoo-Chala, Pau, Editions Mairimpouey jeune, 1974, 141 p.

Les trois premières oraisons sont écrites en latin, les trente-quatre autres en moyen français, toutes en prose. L'édition comprend une présentation, le texte accompagné d'une traduction en regard. Le genre de



l'oraison se prête tout naturellement à l'expression d'impératifs, puisque l'auteur s'y adresse directement à Dieu. Les relevés ont été effectués jusqu'à la page 84.

- fin du XIV<sup>e</sup> siècle : Jean d'Arras, *Mélusine - roman du XIV<sup>e</sup> siècle - (Mélusine)*  
éd. L. Stoff, Dijon, Bernigaud et Privat, 1932, XIII-334 p.

Prose. Comprend des préliminaires, le texte et une table des noms de personnes et de lieux. Les cinquante premières pages ont été dépouillées.

- vers 1400 : *la Passion Isabeau - (Isabeau)*  
éd. E. DuBruck, New York, Peter Lang Publishing, 1990, 234 p.

Prose librement traduite des *Meditationes Vitae Christi*. Comprend un avant-propos, une introduction, le texte, des notes sur le texte, un glossaire, une bibliographie. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 110.

#### Textes du XV<sup>e</sup> siècle

- vers 1400 : Christine de Pisan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V - (Pisan)*  
éd. S. Solente, Paris, Champion, 1936, t. I, CIV-283 p.

Prose. Comprend une introduction, le texte (troisième partie), des appendices, une table alphabétique, une table des chapitres. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 51.

- vers 1430 : Charles d'Orléans, *Ballades et rondeaux - (Retenue - Ballade)*  
éd. J.-C. Mühlthaler, Paris, Librairie générale française, coll. « Lettres gothique », 1992, 789 p.

Comprend une préface, des indications bibliographiques, les ballades, les rondeaux ainsi que *La Retenue d'Amours* et le *Songe en complainte*, avec chaque fois la traduction en français moderne en regard, des notes, un index des noms propres, un index des personifications, un index des dates, un index des proverbes. Ont été dépouillées : *La Retenue d'Amours*, ainsi que les ballades 1 à 38.

- 1450 - 1470 : *L'Abuzé en court - (Abuzé)*  
éd. R. Dubuis, Genève, Droz, 1973, LVIII-171 p.

Décasyllabes, octosyllabes, prose. Comprend une introduction, le texte, des notes, un glossaire. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 50.

- vers 1450 : Antoine de la Sale, *Saintré - (Saintré)*

éd. M. Eusebi, Paris, Champion, 1993, 2 vol., 458 p.

Prose. Comprend une introduction, des indications bibliographiques et le texte. Nous avons dépouillé le vol. 2 jusqu'à la page 274.

- vers 1460 : *Le Mystère de la Résurrection d'Angers - (Résurrection)*  
éd. P. Servet, Paris, Droz, 1993, 2 vol., 1004 p.

Nous avons dépouillé le volume 2, jusqu'à la page 740 (vers 15790).

- 1460-1470 : *La Farce de Maistre Pathelin - (Pathelin)*  
éd. J.-C. Aubailly, Paris, SEDES-CDU, 1979, 242 p.

Théâtre versifié en octosyllabes. Comprend une introduction, le texte avec traduction en regard, des notes, ainsi que plusieurs textes postérieurs qualifiés de « continuations » de la farce médiévale. L'ensemble du texte a été dépouillé

- 1460-1480 : *Le « mystère de la Passion » de Troyes - (Mystère de Troyes)*  
éd. J.-C. Bibolet, Genève, Droz, 1987, t. 1, XCV-377 p.

Théâtre versifié à base octosyllabique. Comprend une introduction, les « principaux traits linguistiques » du texte, sa versification, une analyse du texte, le texte présenté avec des notes. Le « *Mystère de la passion* » de Troyes a commencé à être joué à Troyes dans les années 1480 (1482 exactement). Du vers 1 à 1430, il est une reprise pure et simple du *Mistère du Viel Testament*, qui date lui de 1458. Nous avons dépouillé le texte jusqu'au vers 1932.

- vers 1460 : François Villon, *Le Testament - (Testament)*  
éd. J. Rychner et A. Henry, Genève, Droz, 1974, t. I, 151 p.

Octosyllabes, parfois décasyllabes. Comprend un avant-propos, la tradition textuelle du *Testament*, le texte du *Testament Villon*, une table des poèmes à formes fixes. Les mêmes auteurs ont publié un commentaire du *Testament*, qui correspond au tome II, en suivant des préoccupations essentiellement philologiques. Les textes ont été dépouillés jusqu'à la page 82.

- vers 1470 : *Les Evangiles des Quenouilles - (Quenouilles)*  
éd. M. Jeay, Paris, Vrin, coll. « Etudes médiévales », 1985, 212 p.

Prose aphoristique. Comprend une introduction, le texte critique, deux glossaires (noms communs, noms propres), une bibliographie. Le texte a été entièrement dépouillé.

- vers 1480 : Jehan Bagnyon, *L'Histoire de Charlemagne* (parfois dite *Roman de Fierabras*) - (*Fierabras*)  
éd. H.-E. Keller, Genève, Droz, 1992, XLIX-325 p.

Prose. Comprend un avant-propos, une introduction, une bibliographie, le texte, des notes, un glossaire et une table des noms propres. Les relevés ont été effectués jusqu'à la page 50.

- 1490 : Philippe de Commines, *Mémoires* - (Commines)  
éd. J. Calmette et G. Durville, Paris, Les Belles Lettres, 1981, t. I, XXXV-257 p.

Prose. Ce premier tome comprend une introduction, le prologue, les livres I à III (chapitre XII) des *Mémoires* de Commines. L'ensemble du tome a été dépouillé.

#### Textes du XVI<sup>e</sup> siècle

- 1511 : Jean Lemaire de Belges, *Traicté de la différence des schismes et des conciles de l'Eglise* - (Lemaire)  
éd. J. Britnell, Genève, Droz, 1997, 354 p.

Nous reproduisons le texte de 1511 dans sa version la plus correcte, celle de A. Nous corrigeons, tout en les notant, les coquilles de A, et nous donnons aussi les variantes de C et de D, les deux états de l'édition parisienne de 1512 que Lemaire a certainement corrigée lui-même et à laquelle il a fait deux additions substantielles (variantes 810 et 839).<sup>735</sup>

Les autres variantes (E, 1513/4, F, 1517, B, mai 1511, S, édition collective de 1549) sont également indiquées.

Toutes les abréviations ont été résolues ; nous distinguons entre *u* et *v*, *i* et *j* ; nous ajoutons les cédilles et les accents sur *-é*, *-ée*, *-és* et *-ées* et sur *à*, *dès*, *près* etc. La ponctuation a été modernisée.<sup>736</sup>

La première partie du traité a été dépouillée (jusqu'à la page 131 dans cette édition).

- 1537 : Bonaventure Des Périers, *Le Cymbalum Mundi* - (*Cymbalum*)  
éd. Y. Delègue, Paris, Champion, 1995, 156 p.

Le texte que nous donnons à lire est celui de la première édition (1537). Nous en avons respecté les particularités (même quand elles posent des problèmes - rares - d'intelligence), notamment en ce qui concerne la ponctuation, qui met en jeu le sens même du texte ou ses nuances. <...>

Pour la même raison, nous n'avons pas cru devoir moderniser l'orthographe, ni la normaliser, sauf en ce qui touche la lisibilité : ainsi nous avons introduit les apostrophes que l'imprimeur ignore systématiquement ; de même nous avons ajouté des accents en fin de mots sur les « e » non muets (l'original ne comporte aucun accent). Mais nous avons respecté ce qui peut nous paraître aujourd'hui des « anomalies » graphiques, chaque fois qu'on ne peut certifier qu'elles sont dues à la négligence de l'imprimeur.

<sup>735</sup> Nous citons l'éditeur, p. 74.

<sup>736</sup> *ibid.*, p. 75.

Nous avons, bien sûr, comparé le texte des deux éditions originales du CM. Celle de 1538 (Imprimée en caractères gothiques) reproduit très exactement celle de 1537 (en caractères romains), notamment en ce qui concerne la ponctuation, qui à très peu de choses près est identique dans les deux éditions.<sup>737</sup>

L'ensemble du texte a été dépouillé.

- 1540 : Nicolas de Herberay (« traducteur »), *Le premier Livre d'Amadis de Gaule - (Amadis)* éd. Y. Giraud (d'après le texte original édité par Hugues Vaganay, Lyon, 1916) Paris, Nizet, 1986, t. I, chapitres I à XXI, (31)-XXII-256 p.

Prose. Comprend un avant-propos, une introduction, une bibliographie, un avertissement, un prologue du traducteur, un prologue de l'auteur espagnol, le texte.

H. Vaganay donne « la liste de tous les passages où <son> texte diffère de l'édition *princeps*. »<sup>738</sup>

Ont été dépouillés les pièces liminaires, le prologue du traducteur, celui de l'auteur espagnol et les trois premiers chapitres.

- 1544 : Etienne Dolet, *Le Second Enfer - (Dolet)* éd. C. Longeon, Genève, Droz, 1978, 142 p.

Décasyllabes, prose dans la préface. Comprend une introduction, une bibliographie, des remarques sur l'établissement du texte, le texte, un glossaire, un index des noms propres, une table des matières.

- 1549 : Joachim du Bellay, *La Deffence et Illustration de la langue françoise - (Deffence)* éd. H. Chamard, Paris, Didier, 1904, < réimpr. Genève, Slatkine Reprints, 1969 >, XXI-378 p.

Prose. Comprend une préface, une bibliographie, le texte (premier et second livres), le sonnet *A l'ambicieux et avare ennemy des bones lettres*, la préface de Du Bellay *Au lecteur*, des tables.

H. Chamard précise dans sa préface les principes d'édition du texte :

Le texte est celui de 1549. Je n'avais pas le choix : *ce texte s'imposait*. L'apparition de la *Deffence* au mois d'avril 1549 est, dans notre histoire littéraire, une date essentielle, un véritable événement, puisque ce manifeste fonde le classicisme. L'édition publiée alors est la seule que du Bellay ait donnée et revue lui-même. <...> Ce n'est pas à dire que l'édition *princeps* soit irréprochable. <...> Si négligée qu'elle soit, cette édition est capitale, et j'ai tenu, par scrupule d'éditeur, à la reproduire orthographiquement avec plus de rigueur encore et plus de minutie que ceux qui m'ont précédé. Je ne me suis permis de modifier le texte que lorsque j'étais en présence de fautes manifestes, d'erreurs patentes : et dans ce cas, le lecteur est prévenu par l'appareil critique, et quelquefois même par le commentaire. Toutefois, je n'ai pas cru que l'exactitude me fit un devoir de conserver ici certaines particularités bizarres de l'édition originales. A l'exemple d'Ackermann, je me suis abstenu de garder dans mon texte ces majuscules arbitraires dont se parent capricieusement, dans le volume de 1549, substantifs, adjectifs et pronoms. Je n'ai pas maintenu davantage le système suranné des abréviations paléographiques. J'ai substitué résolument une ponctuation logique à la ponctuation fantaisiste de l'Angelier, qui sème les virgules à tort et à travers. Enfin, suivant un principe admis couramment et dont la clarté n'a qu'à

<sup>737</sup> « Avertissement », p. 44.

<sup>738</sup> p. VI.

s'applaudir, j'ai distingué partout le *j* e l'*i* et le *v* de l'*u*. Sous ces réserves, le texte de cette édition, je crois pouvoir le dire, est d'une entière fidélité.<sup>739</sup>

L'ensemble du texte a été dépouillé.

• 1552 : François Rabelais, *Le Tiers Livre - (Tiers Livre)*

François Rabelais, *Oeuvres complètes*, éd. M. Huchon et F. Moreau, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1994, LXXXVI-1801 p.

Prose. Comprend une introduction, une notice sur la langue de Rabelais, une chronologie, une note sur l'édition, *La vie treshorricque du grand Gargantua, Pantagruel, Le Tiers livre des faits et dictz héroïques du bon Pantagruel, Le Quart livre des faits et dictz héroïques du bon Pantagruel, Le cinquième et dernier livre des faits et dictz héroïques du bon Pantagruel, des oeuvres diverses, des lettres, des pièces de vers, etc...*, les notices, notes et variantes.

M. Huchon précise p. LXXXIII et suivantes les principes qui ont guidé son édition :

Pour les quatre premiers livres, nous avons suivi le texte des dernières éditions connues qui aient été revues par l'auteur<sup>740</sup>. Celles du *Tiers livre* et du *Quart livre*, composées en caractères romains chez Michel Fezandat et sorties des presses en 1552, sont particulièrement soignées ; l'édition du *Tiers livre* porte, en tête, la mention « Reveu, et corrigé par l'Autheur, sus la censure antique » qui renvoie au système orthographique mis au point par Rabelais.

< L'édition du *Tiers livre* de 1552 a servi de référence pour l'unification de l'emploi des signes auxiliaires dans les autres textes de cette édition. (...) >

La graphie des éditions choisies comme texte de base a été respectée. Toutefois, nous avons introduit, pour le français, une distinction entre *u* et *v*, et entre *i* et *j* (...).

L'emploi des majuscules a été laissé sans changement, sauf pour quelques textes donnés dans les Appendices. De même, sauf indication contraire fournie dans la Note sur le texte, la ponctuation a été gardée telle quelle ; on s'est contenté d'unifier les discordances entre le point et la majuscule (majuscule après un deux-points ou une virgule).

Pour chaque livre, la Note sur le texte procure la liste des éditions parues du vivant de l'auteur. Chaque édition est accompagnée de la cote de l'exemplaire de référence : il convient en effet de se rappeler que, en raison des caractéristiques d'impression des livres anciens, les exemplaires d'une même édition peuvent diverger, du fait de cartons<sup>741</sup> utilisés ou de corrections apportées alors que l'ouvrage est déjà sous presse.

*Corrections et variantes.*

Les corrections apportées aux éditions de base pour remédier aux erreurs manifestes sont signalées dans les variantes ; nous avons fait suivre les leçons rejetées du sigle attribué à l'édition de base, sans autre indication, les variantes de cette nature étant toutes, sans exception, des corrections. <...>

On trouvera en outre dans l'apparat critique la totalité des variantes de texte des éditions revues par l'auteur ; les variantes purement graphiques, particulièrement nombreuses - les éditions étant souvent un champ d'affrontement entre les pratiques orthographiques très complexes de l'auteur et celles de ses éditeurs - n'ont généralement pas été retenues. Dans le corps même des variantes, en cas d'éditions

<sup>739</sup> p. VI à VIII.

<sup>740</sup> Sur les difficultés que présente l'édition des œuvres de Rabelais et les principes à adopter, voir l'article de Roger Lathuillère, « Les Problèmes de l'édition de Rabelais », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, XXXIII, 1981, p. 129-145. N. D. A.

<sup>741</sup> Remplacement d'un ou de plusieurs feuillets dans un cahier. Sur les particularités des éditions anciennes et sur l'apport de la bibliographie matérielle, voir l'*Histoire de l'édition française*, t. I, publiée sous la direction de H. J. Martin et R. Chartier, Promodis, 1983. N. D. A.

successives offrant une même leçon, c'est l'orthographe et la ponctuation de la première édition citée qui ont été reproduites. A l'exception de la distinction opérée, là aussi, entre *i* et *j*, et entre *u* et *v*, la variante est fournie sous sa forme originale ; ainsi trouvera-t-on quelquefois une barre oblique qui, dans certaines éditions, correspondait à un signe de ponctuation analogue à la virgule. Pour éviter toute équivoque, l'alinéa est signalé, dans les variantes, par une double barre oblique.

Nous avons dépouillé les douze premiers chapitres du *Tiers Livre*, ainsi que le Prologue.

- 1553 : Etienne Jodelle, *Cléopâtre captive - (Cléopâtre)*  
éd. K. M. Hall, Exeter, Exeter University Printing, 1979, XXVI-61 p.

Le texte a été entièrement dépouillé.

- 1556 : Louis Le Caron, *Dialogues - (Dialogues)*  
éd. J. A. Buhlmann et D. Gilman, Genève, Droz, 1986, 385 p.

Prose. Les principes d'établissement du texte n'ont pas affecté la morphologie verbale :

Malgré certains illogismes, nous ne modifions pas l'orthographe sauf quand il s'agit d'une erreur typographique évidente remarquée dans le texte. Nous n'employons pas le trait d'union dans les inversions interrogatives sauf si cela se trouve dans le texte. La modification de la ponctuation est réduite au minimum.<sup>742</sup>

Toutes les modifications sont signalées en bas de page. Le texte a été dépouillé jusqu'à la page 106.

- 1557 : Louis des Masures, *David combattant - (David)*  
Louis des Masures, *Tragédies saintes*, éd. C. Comte, Paris, Droz, 1932, 277 p.

Mètres longs, parfois stances avec rythme final plus court. Cette édition comprend le texte des trois pièces, *David combattant*, *David triomphant*, *David fugitif*. Ces œuvres de Louis des Masures ont d'abord été publiées, si l'on suit le dictionnaire Huguët, en 1557. Notre édition comporte un grand nombre de variantes d'éditions postérieures (1566, 1582, 1583, 1587 et 1595). Nous avons dépouillé *David combattant*, jusqu'à la page 64 incluse.

- 1560 : Etienne Pasquier, *Pourparler du Prince - (Pourparler)*  
Etienne Pasquier, *Pourparlers*, éd. B. Sayhi-Périgot, Paris, Champion, 1995, 619 p.

Nous nous sommes <...> efforcée de reproduire le plus fidèlement le texte de l'édition originale en n'y apportant qu'un petit nombre de modifications.

Nous distinguons cependant *i* et *j*, *u* et *v*.

Nous écrivons en toutes lettres les formes abrégées <...>.

Nous avons conservé les majuscules là où elles étaient employées. En effet, on affirme le plus souvent que ces majuscules sont distribuées au hasard : or, il nous a semblé que dans nos textes les mots

---

<sup>742</sup> p. 51.

qui prennent la majuscule sont souvent ceux qui sont empreints d'une réelle majesté : Roy, Prince, Respublique, Capitaine, ainsi que les mots qui désignent les interlocuteurs. <...>

C'est aussi pour conserver au texte son authenticité que nous n'avons pas réuni les mots selon l'usage moderne, mais conservé *lors que*, à *fin*, ni séparé *tres* de l'adjectif quand il lui était accolé.

Nous n'avons pas non plus rétabli les apostrophes : toutes celles qui apparaissent existent dans l'édition originale. Il en est de même pour les accents aigus.

Nous n'avons pas uniformisé l'orthographe et nous avons, dans les variantes, reproduit celle de la première édition où la variante apparaît. Les variations bien connues de l'orthographe du XVI<sup>e</sup> siècle et même des siècles suivants, nous ont amenée à éliminer des variantes tout ce qui n'était que différence purement orthographique, sans valeur d'indication phonétique ou morphologique.

<...>

En ce qui concerne la ponctuation, nous avons conservé celle du texte original, dont les conventions diffèrent souvent quelque peu de l'usage moderne.<sup>743</sup>

L'ensemble du texte du *Pourparler du Prince* a été dépouillé.

- 1562-1563 : Pierre de Ronsard, *Discours des Misères et autres pièces politiques, 1562-1563*. - (Ronsard) Pierre de Ronsard, *Oeuvres complètes*, éd. P. Laumonier, Paris, Société des Textes français modernes, 1990, t. XI, 195 p.

Comprend notamment :

- *Institution pour l'Adolescence du Roy treschrestien Charles neufviesme de ce nom*.
- *Elegie de P. de Ronsard Vandomois sur les Troubles d'Amboise, 1560*
- *Discours des Miseres de ce Temps*.
- *Continuation du Discours des Miseres de ce Temps*.

Nous avons dépouillé ces quatre pièces.

- 1580 : Montaigne, *Les Essais - reproduction photographique de l'édition originale de 1580 avec une introduction et des notes sur les modifications apportées ultérieurement au texte en 1582, 1587, 1588 et sur l'exemplaire de Bordeaux - I - (Essais)*  
éd. D. Martin, Genève - Paris, Slatkine - Champion, 1976, 44 + 495 p.

Les douze premiers chapitre du livre premier ont été dépouillés.

- 1580 : Robert Garnier, *Antigone ou La Pieté - (Antigone)*  
éd. J.-D. Beaudin, Paris, Champion, 1997, 288 p.

J.-D. Beaudin prend pour base la dernière édition préparée par les soins de l'auteur (1585), mais indique toutes les variantes de l'édition *princeps* et des autres éditions. Nous avons dépouillé les pièces liminaires (dont l'argument) et le texte, jusqu'au vers 1343 (p. 111 dans l'édition).

- 1580-1585 : François de la Noue, *Discours politiques et militaires* - (La Noue)  
éd. F. E. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, XXXV-793 p.

---

<sup>743</sup> p. 44 et 45.

Prose. Comprend une introduction, les textes des discours, une bibliographie. Les discours 13 à 17 ont été dépouillés.

- 1595 : Agrippa d'Aubigné, *La responce de Michau l'aveugle - (Michau)*  
éd. J.-R. Fanlo, Paris, H. Champion, coll. « Textes de la Renaissance », 1996, XXXIII-241 p.

Prose. L'ensemble du texte a été dépouillé.

### Textes du XVII<sup>e</sup> siècle

- 1616 : Honoré d'Urfé, *L'Astrée* - Première partie, Livres I-IV - (*L'Astrée*)  
éd. H. Vaganay, Strasbourg, Heitz, coll. « Bibliotheca romanica », 234 p.

Prose, quelques poèmes sont inclus dans le cours du récit. Comprend une notice, une justification de l'édition retenue, une *Lettre écrite à l'auteur*, la *Response de l'Autheur*, le texte (d'après l'édition de 1616). Les cent premières pages ont été dépouillées.

- 1619 : François de Sales, *Introduction à la vie dévote - (Introduction)*  
François de Sales, *Oeuvres*, éd. A. Ravier et R. Devos, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1969, 1885 p.

La première partie a été dépouillée. Le texte, qui s'appuie sur l'édition de 1619, contient un choix de variantes.

Dans la mesure où nous nous appuyons largement sur ce texte dans notre partie de morphologie, qui nous conduit parfois à commenter l'orthographe de certaines occurrences verbales, nous avons systématiquement comparé, quand cela était nécessaire, l'orthographe de cette édition à celle de l'édition *princeps* (1608) restituée en annexe des *Oeuvres* de Saint François de Sales, édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites, dédiée à N. S. P. le Pape Léon XIII, publiée sur l'invitation de M<sup>gr</sup> Isoard, Evêque d'Annecy, par les soins des religieuses de la Visitation du 1er monastère d'Annecy, Annecy-Genève, H. Trembley, 1893, t. III (*Introduction à la vie dévote*), 205 p.

Voici ce qu'en dit la préface, p. LXII :

L'Edition Princeps est donnée en Appendice dans sa forme absolument originale sauf la rectification de quelques fautes d'impression très évidentes. Les légères divergences qui existent entre l'édition de 1619 et les trois précédentes étant indiquées en *variantes*, la nouvelle publication offre simultanément au lecteur toutes les modifications que Saint François de Sales a fait subir au texte dans les éditions imprimées par ses soins.

Ce texte de l'édition *princeps* est signalé dans l'appendice avec une pagination particulière, précédé d'un astérisque (\*). Nous avons conservé ce signalement dans les citations que nous en faisons dans le cours de la thèse.



- 1623 : Charles Sorel, *Histoire comique de Francion* - (*Francion*)  
éd. E. Roy, Paris, Hachette, 1924, t. 1, xxxij-XXXII-195 p.

Prose. Comprend une introduction, l'*Advertissement d'importance au lecteur*, par l'auteur dans l'édition de 1623, *Aux Grands* (édition de 1626), le second *Advertissement*, de 1626, *A Francion* (1633), l'*Advis aux lecteurs* de 1633, les trois premiers livres du texte. Ont été dépouillés le premier livre et ces textes d'introduction.

Cette édition scientifique s'appuie avant tout sur l'édition originale de 1623, et propose les variantes de 1626 et 1633. Voici les principes retenus pour l'édition, tels qu'ils sont évoqués par E. Roy dans l'introduction :

La base du texte jusque et y compris le livre VIII est l'édition de 1623 désignée par la lettre A. Les chiffres entre crochets du texte indiquent la pagination de l'original. Par un scrupule peut-être exagéré, on a conservé l'orthographe de cet original et même, quand elle n'était pas tout à fait obscure et vicieuse, la ponctuation ancienne qui multiplie les majuscules. Les seuls changements qui aient été introduits, c'est la distinction de *i* et *j*, *u* et *v*, t c'est l'emploi constant du *c* cédillé, et quelques modifications pour l'accentuation. Généralement, dans le texte de 1623, la préposition *à* n'est pas accentuée, que ce soit du fait de Sorel, ou de ses imprimeurs ; elle l'est parfois, mais très rarement. Dans un but d'uniformité, on a partout supprimé l'accent conformément à l'usage de beaucoup le plus fréquent. De même et dans le même but, on a régularisé le système prédominant, mais non infailliblement suivi, de ne mettre ni l'accent aigu ni l'accent grave sur les *e* dans le corps des mots.

- 1624-1625 : Jean-Louis Guez de Balzac, *Les premières lettres (1618-1627)* - (Balzac)  
éd. H. Bibas et K.-T. Butler, Paris, Droz, 1933, t. 1, XXXVII-294 p.

Prose. Comprend une introduction, les *Lettres du Sieur de Balzac* de 1624, quelques lettres de 1625, des appendices. Les cent premières pages ont été dépouillées.

- 1633 : Pierre Corneille, *Mélite* - (*Mélite*)  
éd. M. Roques et M. Lièvre, Lille-Genève, Giard-Droz, 1950, XLIII-146 p.

Prose dans les présentations et les appendices, alexandrins dans la comédie. L'édition comprend un avertissement, une introduction, le texte de l'édition de 1633, des appendices de Corneille. Les deux premiers actes ont été dépouillés.

Voici les principes d'établissement du texte, tels qu'ils sont présentés dans l'introduction :

Nous reproduisons le texte de l'édition de 1633 sous les réserves indiquées ci-après.

1. *Typographie*. <...>

2. *Graphie*. - L'imprimeur de 1633 possède des *i* et des *j*, des *u* et des *v*, mais il n'utilise *j* et *v* qu'à l'initiale; nous avons conformément à la règle moderne, que Corneille lui-même a enseignée dès 1660, distingué *i* et *u* voyelles de *j* et *v* consonnes.

Les lettres accentuées (*â*, *è*, *ù* ; *á*, *ê* ; *é*) sont employées, en 1633, sans rigueur ; nous avons en principe conservé cette accentuation sauf pour *à* et *où* que nous distinguons de *a* (verbe) et de *ou* (conjonction), et pour quelques accents graves fautifs (*costè* 550, 818 ; *trouvè* 1049) qui ont été corrigés.

Pour les autres signes diacritiques (tréma, cédille), l'emploi qui en est fait en 1633 a été respecté dans ses irrégularités.'

La ligature *et* a été décomposée en *et*.

Nous avons conservé deux notations qui marquent l'embarras du scribe ou du typographe de 1633 pour la notation de *eu* devant *l* mouillée : *veille* 1097 et *deueil* 1334. <...>

3. *Ponctuation*. - Nous avons conservé la ponctuation de 1633, très différente de la nôtre et peu rigoureuse, mais qui répond souvent à des intentions, à des arrêts expressifs du débit. Il importe pour comprendre d'oublier la hiérarchie moderne, qui va de la virgule au point, et la valeur de certains signes aujourd'hui spécialisés comme les deux points.

L'absence de point à une fin de vers terminant une phrase s'explique, à l'occasion, par le fait que la rime suffit à marquer un arrêt ; mais dans d'autres cas, et notamment au milieu d'un vers partagé entre deux répliques, l'absence de point peut correspondre à la coupure d'une phrase interrompue et elle a une valeur comparable à celle de nos points de suspension.

Exceptionnellement, au v. 359 nous avons déplacé la virgule de *Tes vanitez, à part repose t'en sur moi* et imprimé *Tes vanitez à part, repose t'en sur moi*.

La liaison des enclitiques est parfois marquée par un trait d'union, mais très souvent elle n'est pas notée ; nous n'avons pas régularisé ; mais il arrive que cette liaison soit réalisée par la soudure de deux éléments monosyllabiques : dans ce cas, pour éviter des confusions, nous avons séparé les deux éléments.

Les proclitiques dont la voyelle finale s'élide devant une initiale vocalique sont aussi, et plus fréquemment, soudés : nous les avons séparés. Inversement nous avons corrigé les emplois fautifs de l'apostrophe.<sup>744</sup>

Suit une courte liste des corrections apportées au texte et non signalées par une remarque : nous l'avons prise en compte. Ces principes nous ont paru suffisamment respectueux de l'intégrité de l'orthographe originale pour que nous puissions retenir cette édition comme support de nos relevés.

- 1637 et 1641 : Pierre Corneille, *Le Cid* et *Horace* - (*Le Cid*) - (*Horace*)  
Pierre Corneille, *Oeuvres*, éd. C. Marty-Laveaux, Paris, Hachette, 1862, t. III.

Le texte entier d'*Horace* et la *Dédicace à Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu*, ont été dépouillés. Dans *Le Cid*, seuls les deux premiers actes l'ont été, ainsi que l'*Avertissement* et l'*Examen*.

Lorsque cela s'avérait nécessaire (pour notre partie de morphologie), nous avons systématiquement revérifié l'orthographe des occurrences relevées à partir d'une édition plus moderne et très sérieuse du *Cid* : *Le Cid 1637-1660*, éd. G. Forestier, Paris, Société des Textes Français Modernes, 1992. Cette édition présente successivement les deux textes, et constitue une refonte améliorée de celle de M. Cauchie (1946), la première à proposer la version originale du *Cid* :

- nous avons réimprimé le texte et les variantes (1637-1657) de l'édition Cauchie, en supprimant toutes les modifications qu'il avait apportées à l'édition originale (modernisation de la ponctuation, introduction de guillemets, suppression de quelques trémas), à l'exception de celles des rectifications qui sont d'usage dans les éditions critiques.<sup>745</sup>

Ces rectifications sont développées un peu plus loin :

Pour l'établissement du texte du *Cid* de 1637, Maurice Cauchie a suivi la leçon de l'édition originale <...>, en se livrant à un certain nombre de rectifications :

<...>

- il a distingué *i* et *u* voyelles de *j* et *v* consonnes, conformément à la règle adoptée par certains dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (notamment par Corneille en 1660) ;
- il a décomposé les voyelles nasales surmontées d'un tilde en voyelle + consonne ;

<sup>744</sup> p. XXX à XXXII.

<sup>745</sup> p. IX.

- il a introduit les accents diacritiques toutes les fois que c'était nécessaire (afin de distinguer à préposition de *a* verbe, en particulier) ;
- il a amendé quelques erreurs manifestes dues à l'imprimeur (voir la liste des rectifications ci-après).

Pour notre part, nous avons restitué la ponctuation primitive, que M. Cauchie avait modernisée, sauf lorsque, dans de très rares cas, elle paraissait fautive (rectifications signalées ci-après) : la ponctuation de l'époque - en tout premier lieu celle des textes de théâtre - était une ponctuation orale qui obéissait à des exigences de rythme et non de syntaxe. <...> Nous avons repris les mêmes principes pour l'Avertissement de l'édition de 1648, ainsi que pour *Le Cid* de 1660.<sup>746</sup>

Suit la liste des rectifications. Lorsque nous nous servons de l'édition originale (1637) reproduite par G. Forestier, nous présentons l'occurrence de la façon suivante :

*Le Cid* 446\* l'Infante à Chimène : Appaise, ma Chimene, appaise ta douleur,

où 446 figure le numéro du vers et l'astérisque (\*) le fait que nous avons eu recours, par le truchement de l'édition Forestier, à la lettre de l'édition originale.

Lorsque nous citons l'édition de 1660, également reproduite avec exactitude dans l'édition Forestier, nous présentons l'occurrence de la façon suivante :

*Le Cid*, édition de 1660 (F.), 7 Chimène à Elvire : Dy-moy donc, je te prie, une seconde fois / Ce qui te fait juger qu'il approuve mon choix

Dans tous les autres cas, si ni l'astérisque (\*) ni la majuscule (F.) n'apparaît, c'est que c'est le texte établi par Marty-Laveaux qui est cité directement.

En ce qui concerne *Horace*, nous ne pouvions pas davantage nous fier, s'agissant de l'orthographe et de la morphologie, à l'édition Marty-Laveaux. Nous avons donc eu recours de même, chaque fois que cela était nécessaire, à l'édition originale (1641), et avons fait précéder dans ce cas l'occurrence citée du numéro de vers attribué par Marty-Laveaux, puis d'un astérisque (\*) qui indique que le texte correspond, à la virgule près, à l'édition originale, et non à notre édition de référence Marty-Laveaux.

Nous avons travaillé à partir de l'exemplaire Rés - Yf635, numérisé par la Bibliothèque Nationale :

HORACE, // TRAGEDIE. // (Illustration) // A PARIS, // Chez AVGUSTIN COURBE', Libraire et Imprimeur de // Monsieur frere du Roy, dans la petite Salle du // Palais, à la Palme. // M. DC. XXXXI. // AVEC PRIVILEGE DU ROY.

- 1655 : Jacques-Bénigne Bossuet, *Oraison funèbre d'Yolande de Monterby - (Yolande de Monterby)* Jacques-Bénigne Bossuet, *Oraisons funèbres*, éd. J. Truchet, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1988, LVI-463 p.

Le texte, entièrement dépouillé, présente de nombreuses variantes.

- 1659 : Molière, *Le Médecin volant - (Médecin volant)* Molière, *Oeuvres complètes*, éd. R. Jouanny, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1989, t. 1, LII-947 p.

<sup>746</sup> p. XLVIII et XLIX.

Théâtre en prose. La pièce a été entièrement dépouillée. L'édition comprend une préface, une chronologie de la vie et de l'oeuvre de Molière, une bibliographie, un avertissement au lecteur, *La Jalousie du Barbouillé*, *L'Etourdi ou les Contre-temps*, *Le Dépit amoureux*, *Les Précieuses ridicules*, *Sganarelle ou le Cocu imaginaire*, *Dom Garcie de Navarre ou le Prince jaloux*, *L'Ecole des Maris*, *Les Fâcheux*, *L'Ecole des Femmes*, *Le Remercement au Roi*, *La Critique de l'Ecole des Femmes*, *L'Impromptu de Versailles*, *Le Mariage forcé*, *La Princesse d'Elide*, *Le Tartuffe ou L'imposteur*, *Dom Juan ou le Festin de Pierre*, *L'Amour médecin*, *Le Misanthrope*, des notes et variantes ; chaque pièce est précédée d'une notice d'introduction.

- 1661 : Madeleine de Scudéry, *Célinde, nouvelle première - (Célinde)*  
éd. A. Niderst, Paris, Nizet, 1979, 172 p.

Prose. Comprend une introduction, des indications bibliographiques, *Le libraire au lecteur*, le *prologue*, le texte de la nouvelle, *l'épilogue*. La nouvelle a été dépouillée jusqu'à la page 100.

- 1664 : François de La Rochefoucauld, *Reflexions ou Sentences et Maximes morales ; Réflexions diverses - (Maximes)*  
éd. D. Secretain, Genève-Paris, Droz-Minard, 1967, XLI-279 p.

Prose. Comprend un avant-propos, une introduction, une bibliographie, la liste des abréviations et du numérotage, les préfaces, les *Maximes*, les *Maximes posthumes*, les *Maximes supprimées*, une notice sur les *Réflexions diverses*, les *Réflexions diverses*, une notice sur la langue et le style, les notes des *Maximes*, les notes des *Réflexions diverses*, une table des concordances. Le texte a été entièrement dépouillé.

- 1664 et 1666 : Molière, *La Princesse d'Elide* et *Le Misanthrope - (Princesse d'Elide) - (Misanthrope)*  
Molière, *Oeuvres complètes*, éd. R. Jouanny, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1989, t. 1, LII-947 p.

Théâtre en prose et versifié, le plus souvent en alexandrins, dans *La Princesse d'Elide*, exclusivement versifié dans *Le Misanthrope*. Ces deux pièces ont été entièrement dépouillées.

R. Jouanny signale dans sa notice que

*La Princesse d'Elide* avait été publiée en 1664, non à part, mais dans une relation des *Plaisirs de l'île enchantée*, imprimée par Ballard. Chaque scène était précédée d'un argument où il est douteux que Molière ait mis la main.<sup>747</sup>

C'est à cette édition originale que nous avons eu recours pour vérifier systématiquement l'orthographe chaque fois que cela était nécessaire dans le cours de notre étude de morphologie. Pour plus de commodité, l'occurrence est alors précédée du numéro de la page de l'édition originale, suivi d'une astérisque, puis, comme dans l'ensemble de notre travail, mais entre parenthèses, du numéro de la page correspondant à l'édition Jouanny où apparaît le verbe impératif dont il est question ; l'astérisque (\*) signale que le texte cité est bien à la virgule près celui de 1664, et non celui dont R. Jouanny a modernisé l'orthographe.

---

<sup>747</sup> p. 577.

Pour ce travail de vérification orthographique et morphologique, nous avons consulté le manuscrit YF 141 de la Bibliothèque Nationale :

LES // PLAISIRS // DE L'ISLE // ENCHANTE'E. // COVRSE DE BAGVE, // Collation ornée de Machines, Comedie // meslée de Danse et de Musique, Ballet du // Palais d'Alcine, Feu d'Artifice : Et autres // Festes galantes et magnifiques ; faites par le // Roy à Versailles, le 7. May 1664. Et // continuées plusieurs autres Iours.

(Illustration)

A PARIS, // Chez ROBERT BALLARD, seul Imprimeur // du Roy pour la Musique. // M. DC. LXIV. // AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE'.

Nous n'avons pas rencontré d'édition scientifique moderne du *Misanthrope* où l'orthographe n'ait pas été modernisée. C'est pourquoi, si l'édition Jouanny nous a servi de base générale, nous avons en revanche eu systématiquement recours à l'édition originale (1667) dès qu'étaient en cause des questions d'orthographe, notamment, dans notre partie de morphologie, en qui concerne la présence ou non de l'*s* désinentielle de la forme forte d'impératif. Dans tous ces cas, l'occurrence est précédée du numéro du vers (d'après l'édition Jouanny) et d'une astérisque qui signale que la lettre du texte cité n'est pas celle de l'édition moderne, mais bien celle de l'édition originale.

Nous avons pu consulter l'édition originale grâce à l'exemplaire Rés Yf - 4188 bis, numérisé par la Bibliothèque Nationale :

LE // MISANTROPE // COMEDIE. // Par I. B. P. DE MOLIERE. //

(Un fleuron)

A PARIS. // Chez IEAN RIBOV, au Palais, vis à vis la Porte // de l'Eglise de la Sainte Chapelle, // à l'Image Saint Louis. // M. DC. LXVII. // AVEC PRIVILEGE DU ROY.

- 1668 : Jean Racine, *Andromaque* - (*Andromaque*)  
*Andromaque*, éd. R. C. Knight et H. T. Barnwell, Genève, Droz, 1977, 206 p.

Prose dans la préface, alexandrins dans la pièce. Comprend une introduction, des extraits d'Euripide, Sénèque, Rotrou et Corneille, une bibliographie, le texte, des variantes, une liste des abréviations, des notes, un appendice comprenant la seconde préface. Le dépouillement a porté sur les actes I à III.

Cette édition obéit à des principes rigoureux d'établissement du texte :

1668, 1673, 1687 et 1697 sont <...> les seules éditions comportant les corrections successives de l'auteur, corrections que nous reproduisons après un nouveau collationnement, employant comme sigles les deux derniers chiffres de la date de parution. Sauf en cas d'erreurs manifestes (signalées dans l'apparat critique), nous conservons du texte de 1668 la ponctuation, l'emploi des majuscules, et, autant que le permettent les normes de la collection où il paraît, l'orthographe (C'est-à-dire que nous distinguons *i* et *j*, *u* et *v*, résolvons les contractions telles que *téps* pour *temps*, et remplaçons *e* par *é* toutes les fois qu'il est requis par l'usage moderne).<sup>748</sup>

- 1668 : Jean de La Bruyère, *Les Caractères ou les Moeurs de ce siècle* - (*Caractères*)  
éd. R. Garapon, Paris, Garnier Frères, 1962, XLV-622.

---

<sup>748</sup> p. 34.

Prose. Comprend une introduction, une note bibliographique, les deux textes ( avec *Les Caractères de Théophraste traduits du grec* )le *Discours de réception à l'Académie française*, un glossaire, un index. Le texte comporte des notes et variantes en bas de page. Le premier livre a été dépouillé.

- 1675 : Pierre Corneille, *Suréna - (Suréna)*  
Pierre Corneille, *Oeuvres*, éd. C. Marty-Laveaux, Paris, Hachette, 1862, t. VII.

Les deux premiers actes de la tragédie ont été dépouillés. Marty-Laveaux ayant sensiblement modernisé l'orthographe, et en l'absence d'édition scientifique moderne satisfaisante, nous avons eu recours, chaque fois que cela paraissait nécessaire (c'est-à-dire pour notre partie de morphologie) à l'exemplaire Rés Yf - 3978 de la Bibliothèque nationale, édition originale (1675) : *Suréna général des Parthes, Tragédie*, A Paris, Chez Guillaume de Luyne, M. DC. LXXV, avec Privilège du Roy. Dans ce cas nos occurrences sont précédées, comme d'habitude, du numéro du vers où apparaît le verbe impératif étudié (même si l'édition originale ne comporte pas de numérotation) et d'un astérisque (\*) qui signale que le texte apparaît bien sous son orthographe originale, et non sous celle de l'édition Marty-Laveaux.

- 1678 : Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves - (Princesse de Clèves)*  
éd. E. Magne, Paris, Droz, 1946, XXXV-266 p.

Prose. Comprend une introduction, le texte du roman, des extraits des *Lettres à la Marquise \*\*\* sur le sujet de la Princesse de Cleves*, par Valincour, une bibliographie sommaire, une introduction à l'étude du vocabulaire, une bibliographie des ouvrages consultés pour l'établissement du glossaire, un glossaire. La première partie a été dépouillée.

- 1687 : Jacques-Bénigne Bossuet, *Oraison funèbre du Prince de Condé - (Condé)*  
Jacques-Bénigne Bossuet, *Oraisons funèbres*, éd. J. Truchet, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1988, LVI-463 p.

Ce texte présente des variantes assez nombreuses recensées par l'édition. L'ensemble du texte a été dépouillé.

- 1692 : Jean de La Fontaine, *Fables choisies mises en vers - (Fables)*  
éd. F. Gohin, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Les textes français », 1934, t. 1, LXIX-287 p.

Poésie hétérométrique, prose dans les préface et dans la *Vie d'Esopé*. Comprend une introduction et une préface un épilogue, des notes et variantes. Ont été dépouillés : *A Monseigneur le Dauphin, La vie d'Esopé le Phrygien, A Monseigneur le Dauphin*, ainsi que les deux premiers livres des *Fables*.

Les principes de cette édition scientifique sont évoqués dans l'introduction :

Le Texte.- On s'est fait une règle de donner exactement le texte de l'édition revue en dernier lieu par La Fontaine. Quelques explications à ce sujet s'imposent.

Ni la troisième édition, ni les deux précédentes n'emploient les guillemets ; on n'en trouvera pas davantage dans notre édition. Les introduire équivaldrait à une interprétation arbitraire du texte. En effet, le fabuliste passe souvent, avec beaucoup d'art, du style indirect au style direct (par exemple dans VII, vers 16 et suivants) ; il serait donc difficile dans plusieurs cas de dire où finit le récit, où commence

le dialogue ; les guillemets, qu'on a introduits dans les éditions postérieures à La Fontaine, faussent le texte, ou du moins faussent le rythme ininterrompu du récit, en y marquant des temps d'arrêt.

De même nous avons conservé les *points d'interrogation*, même quand ils ne sont pas justifiés par l'usage moderne. Par exemple, dans l'édition de 1692 et dans la précédente, on trouve (XI, 7) :

Et pourquoi sommes-nous les vôtres ? qu'on me die  
En quoy vous valez mieux que cent peuples divers ?  
Quel droit vous a rendus maîtres de l'Univers ?  
Pourquoy venir troubler une innocente vie ?

La Fontaine a répété le point d'interrogation à la fin de ces phrases ; suivant son habitude, toute interrogation, directe ou indirecte, est suivie d'un point d'interrogation. Il est donc impossible de décider si le point d'interrogation, qui n'est pas justifié après le second vers, ne l'est pas non plus après les vers suivants, autrement dit, si les interrogations contenues dans les deux derniers vers sont indépendantes, ou dépendent, comme le troisième vers, de « qu'on me die ». La question n'est pas simplement d'ordre grammatical ; il s'agit bien du mouvement même de la pensée, et du rythme de la phrase qu'il importe de respecter. Modifier cette ponctuation serait risquer d'altérer le texte.

L'emploi des virgules est assez différent du nôtre ; nous n'y avons rien changé, sauf quand elles marquent, peut-être par une faute d'impression manifeste, la fin des phrases ; nous les avons alors remplacées par le point ou par le point et virgule. <...>

Nous avons respecté les anomalies d'orthographe et d'accentuation, très abondantes et souvent déconcertantes, que nous avons déjà signalées, et qu'on trouve parfois dans une même fable (*temps* et *tems* ; *dauphin* et *daufin*, *maistre* et *maître*, etc.) ; nous nous sommes gardés d'uniformiser ces graphies d'un intérêt linguistique. On s'est contenté de faire les rectifications nécessaires pour distinguer *a* et *à*, *ou* et *où*.

De même quelques modifications typographiques, qui n'altèrent pas le texte, ont paru nécessaires pour faciliter la lecture.

Ainsi les tirets, dont les éditions originales n'usent pas, ont été introduits pour marquer dans un dialogue le changement des interlocuteurs.

On n'a pas conservé certaines abréviations typographiques : *tât* a été remplacé par *tant*, *domage* par *dommage* ; de même *encore* avec *e* barré est devenu *encor*.

Les fautes d'impression évidentes ont été corrigées : *ma-heureux* a été transcrit *mal-heureux*.

De même, on a séparé deux mots, arbitrairement ou fautivement rapprochés en un seul : tels, *amoiété*, *bienfaicts* (au lieu d'*à moitié*, *bien faicts*). Dans ces cas, une note indique le texte exact. <...>

Pour le reste, on s'est imposé la règle de ne rien changer au texte de La Fontaine.<sup>749</sup>

• 1697 : Jean Racine, *Les Plaideurs* - (*Plaideurs*)

Jean Racine, *Oeuvres complètes - Théâtre de 1668 à 1670 - Les Plaideurs, Britannicus, Bérénice*, éd. G. Truc, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Les textes français », 1953, 294 p.

Prose dans les préfaces, théâtre en vers. Comprend les trois pièces, des notices, notes et variantes. Les deux premiers actes des *Plaideurs* ont été dépouillés.

Le premier volume de cette édition des *Oeuvres complètes* de Racine<sup>750</sup> évoque les principes de cette édition scientifique :

Il ne se présente pas de difficulté d'ensemble relative au texte de Racine. Nous le publions d'après la dernière édition parue du vivant de l'auteur, en 1697. Nous avons conservé l'orthographe et la ponctuation de cette édition. On lira donc Racine tel que l'ont lu ses contemporains, tel qu'il a pu se relire. Nous nous tiendrons par là dans l'esprit de cette collection qui entend, par souci scientifique,

<sup>749</sup> p. LXV à LXVIII.

<sup>750</sup> *Théâtre de 1664 à 1667 - La Thébàïde, Alexandre, Andromaque*, 1953, 286 p.

donner des textes reproduisant avec fidélité la meilleure édition publiée du vivant de l'auteur. En outre rompant avec l'usage des éditeurs modernes, nous adoptons l'orthographe du temps. <...> Nous avons même respecté certains mélanges de formes anciennes et modernes (exemple : « nostre » et « nôtre », « même » et « mesme »), ce mélange constituant un document précieux pour l'histoire des variantes de l'orthographe. <...> nous ne pouvons qu'approuver et suivre M. Dubech quand il écrit, avec bonheur, sur la ponctuation de Racine<sup>751</sup> : « Nous savons », dit-il du poète, « qu'il prenait soin d'apprendre ses pièces vers par vers à la Champmeslé. Sa ponctuation conserve quelque chose de l'accent qu'il y mettait. Nous l'avons comparée avec grand soin aux ponctuations modernes, nous l'avons trouvée partout soutenable et la plupart du temps supérieure... » Nous avons fait sensiblement la même observation et agi de même sauf en cas de fautes d'impression évidentes.

Nos lecteurs vont donc trouver ici l'édition de 1697<sup>752</sup>, parue à Paris, chez Pierre Trabouillet, « dans la Galerie des Prisonniers, A l'Image Saint-Hubert », avec un frontispice représentant symboliquement la Terreur et la Pitié et une illustration à chaque tragédie, 2 vol. in-12.<sup>753</sup>

- 1712 : Bourdaloue, *Sermon pour la feste de Sainte Marie Magdelaine - (Magdelaine)* *Sermons du Père Bourdaloue, de la Compagnie de Jésus, pour les Festes des Saints, et pour les Vêtures et Professions Religieuses*, Lyon, Anisson et Posuel, 1712 (troisième édition), t. 1, (16)-428 p.

L'ensemble du *Sermon pour la feste de Sainte Marie Magdelaine* a été dépouillé.

---

<sup>751</sup> Dubech, T. I., introduction de son édition. NDE.

<sup>752</sup> On donne parfois pour la meilleure l'édition de 1702, dont Boileau aurait surveillé l'impression et dont Racine aurait commencé la correction. C'est l'avis de Louis Racine dont nous savons trop que les affirmations sont toujours à contrôler. Comment imaginer, d'autre part, que Racine ait préparé une nouvelle édition après 1697 ? Et n'a-t-on pas dit, en outre, que ce seraient les éléments d'un travail de ce genre qu'il aurait jetés au feu ? Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas cru devoir nous départir de nos principes en faveur d'un texte qui ne nous a pas paru supérieur à celui que nous donnons et qui malgré ce qu'on a avancé - notamment à propos de *Les Plaideurs* - n'en diffère presque pas. NDE.

<sup>753</sup> p. XXVII à XIX.



Glossaire terminologique

## Glossaire terminologique

Nous ne définissons dans ce glossaire que les notions linguistiques importantes dans le cours de notre démonstration et qui lui sont, en quelque façon, spécifiques. Des termes traditionnels, comme « apostrophe » ou « interjection » n'y figurent pas, puisque nous ne les utilisons que dans leur sens courant.

### *Abolition d'un seuil thématique.*

La structure lexico-sémantique des verbes impératifs isolés\* peut se ramener, en termes formels, à deux coordonnées. La première situe le verbe impératif isolé en deçà ou au delà de seuils\* thématiques. La seconde est exprimée par l'indice\* de procès. Ces deux dimensions, toutefois, ne sont pas absolument indépendantes. En effet, un indice de procès faible correspond à une signification relativement générale et indéterminée, en laquelle les différences thématiques ne sont plus reconnues. Plus précisément et conventionnellement, l'indice 2 correspond à l'abolition, dans la signification du verbe impératif isolé, d'un des seuils thématiques qui structuraient les indices supérieurs 3 et 4, l'indice 1 à l'abolition de deux seuils thématiques, et l'indice 0 à celle de tous les seuils, c'est-à-dire à la conversion d'un procès thématique en une opération athématique\*, et du verbe impératif en interjection.

### *Achronique*

Une forme achronique n'est chargée de signifier aucun programme chronologique, aucune représentation plus ou moins fine du temps. Le caractère achronique du mode impératif est l'un des traits sémantiques qui le distinguent des modes de prédication\*. Ce caractère propre à la forme ne signifie pas que l'impératif ne puisse être interprété en termes temporels : son énonciation s'inscrit dans le temps et inaugure une succession chronologique pragmatique (injonction/(absence de) réponse). Le verbe impératif toutefois n'est pas, et ne peut être un prédicat : il ne peut donc en particulier signifier en lui-même une époque déterminée, opposable à d'autres époques et susceptible de contribuer à la constitution d'un prédicat précis, mais seulement la temporalité prospective\* dont sa simple énonciation définit l'orientation. La sémiologie de « présent », loin de représenter l'époque « présent », n'est à l'impératif que la forme la plus neutre, la moins déterminée de la sémiologie verbale du français.

### *Adjoint (au Svi)*

Un élément est dit adjoint au syntagme verbal impératif (ou, plus simplement, adjoint) s'il lui est syntaxiquement extérieur. Voir Conjoint.

### *Adverbe de phrase (ou de liaison)*

Adverbe ou locution adverbiale qui, à l'instar des coordonnants stricts, relie deux phrases ou deux propositions l'une à l'autre. Les adverbes de liaison se distinguent des coordonnants (autre que *donc* en français moderne) par leur capacité de combinaison entre eux. Incident à la phrase ou à la proposition, un adverbe de phrase est toujours adjoint\* au Svi.

### *Argument*

« Using the basic idea of formal logic (...) we can say that every predicate has its argument structure, i. e. it is specified for the number of arguments it requires. The arguments are the participants minimally involved in the activity or state expressed by the predicate. »<sup>754</sup>. Dans les traditions logicienne et générativiste, cette catégorie d'argument permet de caractériser un prédicat (procès) du point de vue sémantique de façon relativement formelle. En langue, si le prédicat est figuré par un verbe, l'argument peut être réalisé sémiologiquement par diverses catégories syntaxiques, les actants du procès : le sujet, l'objet, l'attribut, etc.

### *Asigmatique*

Une forme est dite asigmatique si elle est dépourvue de la marque graphique *-s* finale. En diachronie, mais également en français contemporain, certaines des formes fortes des paradigmes d'impératif sont asigmatiques. Voir Sigmatique.

### *Athématique*

Chaque verbe impératif isolé\* peut en général être caractérisé, du point de vue lexico-sémantique, par sa situation par rapport à un seuil\* thématique abstrait. Cette caractérisation thématique traduit en quelque façon la nature processuelle - c'est-à-dire, inséparablement, argumentale\* - de la signification verbale. Toutefois, au terme du processus d'abolition\* des seuils thématiques, un verbe impératif isolé dont l'indice\* de procès est nul ne reconnaît plus dans sa signification aucune des nuances thématiques qui conditionnent la délimitation sémantique d'un procès en tant que tel. Verbe strictement formel, ce verbe impératif d'indice 0 n'est pas chargé de signifier un procès thématique, mais une simple opération non processuelle et athématique, pour laquelle la distinction procès/argument, et par conséquent les distinctions thématiques, n'existent pas. L'interjection est en langue la sémiologie qui correspond à la catégorie logique d'opération athématique, logiquement antérieure à la conception de la catégorie de procès. Voir Continuum de la phrase nucléaire.

### *Cvvi (syntagme ou syntaxe)*

Abréviation de « Conjoint\*, clitique\*, verbe impératif ». Configuration syntagmatique très courante en ancien et moyen français, dans laquelle la position d'un adverbe, SN ou Sp conjoint en

---

<sup>754</sup> Haegeman, 1991, p. 36

première position dans le Svi est corrélée à la syntaxe proclitique. La syntaxe Cevi subsiste en français contemporain dans les Svi négatifs, où l'adverbe *ne* apparaît en première position.

### *Clitique*

Terme toniquement solidaire du verbe. Cette caractérisation s'applique notamment à la série des pronoms conjoints\* en français (*le, la, les, en, y* par exemple), par opposition aux pronoms disjoints du verbe, toniquement autonomes.

### *Composition impérative*

Phénomène par lequel une combinaison syntagmatique /verbe + élément conjoint/ déterminée, pertinente à l'impératif, ne l'est pas aux modes de prédication.

### *Conjoint (au verbe impératif)*

Un élément est dit conjoint au verbe impératif (ou, plus simplement, conjoint) s'il dépend syntaxiquement et toniquement du verbe. Cet élément fait partie du syntagme verbal impératif, à la différence des éléments adjoints\*.

### *Continuum de la phrase nucléaire*

Le continuum de la phrase\* nucléaire n'est que la conséquence sémiologique en français de la continuité des modalités\* systématiques. Sont ainsi reliées dans le plan sémiologique les phrases interjectives, les phrases impératives et les phrases qui engagent une prédication\*, selon un ordre croissant de complexité qui tient en profondeur à la successivité logique des modalités qui les gouvernent dans le plan systématique.

### *Corrélation instituante*

Configuration syntagmatique dans laquelle le verbe impératif est à la fois précédé et suivi d'un adverbe instituant\* (ex. : / or voi donc /).

### *Deixis*

Lieu de l'énonciation qui se ramène, dans le cas de l'impératif, au cadre interlocutoire. Dans nos caractérisations lexico-sémantiques des verbes impératifs isolés\*, le rapport procès/argument est qualifié de déictique dès lors que l'interlocuteur peut, dans son interprétation sémantique de l'énoncé, situer l'argument\* du procès (non réalisé sémiologiquement) à l'intérieur du cadre interlocutoire. Ex. : « entre ! » ou « regarde ! » s'interpréteront le plus souvent comme des équivalents de « entre *ici* », « regarde *ceci* ».

### *Échelle thématique*

L'échelle thématique est la première dimension qui permet de situer, du point de vue lexico-sémantique, un verbe impératif isolé\*. Selon la nature lexicale du procès en effet, l'argument\* implicite du procès - argument sans réalisation sémiologique, puisque le verbe est isolé, mais que peut restituer une interprétation sémantique de l'énoncé - est plus ou moins autonome par rapport à l'énoncé, ou à la

deixis\* qui en est le cadre. L'échelle thématique figure ce mouvement sémantique d'autonomisation. Elle se compose de plusieurs seuils\* thématiques.

### *Garant pragmatique*

Complément adjoint\*, assez courant dans l'ancienne langue (ex : *por Dieu*), dont la fonction est de garantir, du point de vue pragmatique, l'efficacité de la modalité\* dont relève le syntagme verbal. Lorsqu'un tel complément, proche de l'interjection, porte sur une prédication\*, sa présence dans l'énoncé a pour effet pragmatique de garantir l'efficacité de la prédication, autrement dit la nécessité de l'adéquation du prédicat au sujet, donnée à l'interlocuteur comme vraie. Lorsqu'un garant pragmatique porte sur une institution - adjoint à un syntagme verbal impératif -, il est chargé du rôle pragmatique de garantir l'efficacité de l'institution, soit de manifester à l'interlocuteur la nécessité de l'exécution du procès.

### *Génétique*

Une morphologie impérative du français est dite génétique si elle provient d'un étymon impératif latin. En français, les formes impératives génétiques sont largement majoritaires, si l'on considère l'ensemble des paradigmes verbaux de la langue. Elles doivent cependant être distinguées de certaines formes impératives minoritaires qui ont été historiquement empruntées à un autre mode, en particulier le subjonctif.

### *Hyperonym(i)e, hyponym(i)e*

L'hyperonyme est le terme dont le référent, plus large, inclut celui de l'hyponyme (ex : « arbre » est en français l'hyperonyme de « chêne » ou de « pin », « penser » celui d'« imaginer » ou de « réfléchir »). L'hyponymie désigne en général toute propriété d'inclusion sémantique qui relie un ou des hyperonyme(s) à un ou des hyponyme(s). Dans notre étude lexicosémantique, nous employons toutefois conventionnellement ce dernier terme dans un sens très légèrement restreint aux cas où la relation d'inclusion tient aux propriétés lexicales des verbes eux-mêmes, et non à leur flexion impérative. Cette nuance permet de distinguer l'hyponymie générale, fait strictement lexical, de la vicariance\* impérative.

### *Hyperonyme verbal ultime*

Verbe que sa grande généralité sémantique place à l'extrémité la moins déterminée de la chaîne d'hyponymie\* verbale, et qui n'a pas lui-même d'hyperonyme\* en langue. En français, le verbe *faire* peut être considéré comme l'hyperonyme verbal ultime.

### *Indice de procès*

L'indice de procès traduit en termes formels le degré de précision référentielle du procès d'un verbe impératif isolé\*. Un indice fort (4, 3) correspond à un procès sémantiquement et, en particulier, thématiquement déterminé, procès qu'il est par conséquent possible de situer par rapport aux seuils\* thématiques objectifs. Un indice faible (2, 1) correspond à un procès plus général, thématiquement moins déterminé, en lequel certains seuils thématiques sont abolis\*, et qui peut être l'hyperonyme d'un procès d'indice fort. Au terme de la continuité indicielle, l'indice 0 ne correspond pas à un procès au sens strict, mais à une opération athématique\*, tout à fait indéterminée, en laquelle aucun des seuils de l'échelle\* thématique n'est reconnu.

### *Instituant*

Marqueur syntagmatique de la modalité\* d'institution\*. Cette catégorie regroupe divers adverbes en ancien français. En français contemporain, l'adverbe *donc*, lorsqu'il est conjoint à un verbe impératif, continue de remplir un rôle d'instituant.

### *Institution*

Modalité\* systématique qui, dans le continuum\* de la phrase nucléaire, gouverne la sémiologie de l'impératif. La modalité d'institution est ainsi nommée parce que sa fonction propre est d'imposer le procès et d'instituer l'interlocuteur comme son agent nécessaire. Elle se distingue ainsi de la modalité de prédication, systématiquement postérieure. Alors que la prédication\* évoque le sujet du prédicat verbal - le sujet est un thème qu'illustre le prédicat -, l'institution se contente d'invoquer le sujet implicite du verbe - qui n'est pas, à ce stade, un prédicat - en l'instituant agent.

### *Isolement syntactique du syntagme verbal impératif*

Un syntagme verbal impératif (svi) est dit isolé dès lors qu'il n'est relié à l'amont de l'énoncé par aucun signe de coordination ni de subordination. Les svi subordonnés n'existent plus en français contemporain mais étaient assez bien représentés dans l'ancienne langue.

### *Isolement syntactique du verbe impératif*

Un verbe impératif est dit isolé dès lors que, privé de tout élément conjoint\*, il constitue à lui seul l'unité syntaxique supérieure qu'est le syntagme verbal impératif.

### *Modalité*

La notion de modalité (de la phrase) est à relier à celle de mode (du verbe). Dans la théorie psychomécanique de Gustave Guillaume, le mode représente une coupe systématique (initiale, médiane ou finale) à l'intérieur de l'axe figurant la formation de l'image-temps<sup>755</sup>. Si le « mode » impératif ne trouve pas véritablement sa place dans cette organisation, c'est qu'il est directement gouverné par une modalité de phrase spécifique (l'institution\*), distincte de celle - la prédication\* - qui gouverne l'axe chronogénétique de formation de l'image-temps et, par voie de conséquence, les autres modes (infinitif, participe, subjonctif, indicatif), qui en sont les étapes. De même que le mode au sens guillaumien correspond à une saisie particulière dans le processus continu de formation verbale de l'image-temps, de même la modalité correspond à une saisie systématique particulière dans le continuum\* de la phrase nucléaire.

### *Montée des clitiques*

« Le phénomène de « montée » du clitique\* connaît une grande extension en français ; montent en effet :

- les clitiques devant les auxiliaires *être* et *avoir* (*Marie l'a rencontré, Marie lui en a parlé, Marie s'en est plainte*),
- les clitiques devant les verbes de perception et factitifs (*j'en ai entendu parler, je l'ai fait travailler, je lui fais faire son travail, je l'ai envoyé chercher*)
- les clitiques *en* et *y* en fonction de compléments secondaires (*le principe en est simple, j'y suis prêt*). »<sup>756</sup>

<sup>755</sup> Voir en particulier Guillaume, 1984, p. 9 et suivantes.

<sup>756</sup> Fournier, 1998, p. 80.

### *Opérateur de clôture*

Expression forgée par L. Melis<sup>757</sup> pour caractériser le rôle du pronom *se* dans certaines tournures pronominales. L'opérateur de clôture du procès ramène la tension processuelle à son origine. Dans le Svi, nous distinguons quant à nous des opérateurs syntaxiques de clôture du procès impératif, les clitiques\* T (*te/toi*) et V (*vous*), toujours redondants par rapport à la désinence verbale, et des opérateurs pragmatiques de clôture, les clitiques M (*me/moi*) et N (*nous*), qui recentrent le procès autour du locuteur.

### *Para-hyperonyme*

Terme sémantiquement proche d'un hyperonyme\*, qui ajoute à sa signification celle d'un sème relativement ténu. Dans les relations d'hyponymie\* verbale, des verbes comme « arrêter », « presser », « achever », qui, lorsqu'ils sous-entendent un procès second, ne traduisent que la modalité d'exécution ou de suspension de ce procès, peuvent être tenus pour des para-hyperonymes de *faire*, hyperonyme\* verbal ultime du français. C'est le cas en particulier lorsque ces procès apparaissent sous forme de verbes impératifs isolés\*.

### *Phrase nucléaire*

Une phrase est dite nucléaire dès lors que sa structure syntaxique correspond fondamentalement à une projection de son (unique) noyau. Cette définition exclut notamment les coordinations de propositions, mais est plus large que la notion traditionnelle de phrase simple, en général verbale : elle inclut le « mot-phrase » qu'est l'interjection.

### *Polarité négative (ou positive)*

Configuration sémiologique en laquelle la négation (ou son absence) s'impose obligatoirement, faute de quoi elle n'est pas pertinente. Dans le cas de l'impératif, une polarité négative (positive) peut toucher un syntagme verbal impératif déterminé alors que le même syntagme, sous modalité de prédication, peut apparaître sous les deux formes, négative et positive.

### *Prédication*

Modalité\* systématique finale du continuum\* de la phrase nucléaire, postérieure à la modalité d'institution\*, et en laquelle est notamment conçue la catégorie de prédicat. L'assignation au verbe, dans ce stade final, d'un rôle de prédicat, c'est-à-dire de nécessaire commentaire d'un sujet, est riche de conséquences sémantico-logiques, au nombre desquelles on notera la conception d'une image-temps, et celle de la personne qui rend spécifiquement possible l'incidence sujet/prédicat, la personne délocutive. Le prédicat verbal est ainsi apte à traduire les nombreuses nuances sémantiques qu'il a vocation à introduire comme autant de caractérisations fines du sujet. Cette acception systématique du terme de prédication est cohérente par rapport à son sens usuel de lien sujet/prédicat.

### *Premier hyperonyme*

Dans une chaîne hyponymique\* reliant des termes de signification précise (hyponymes\*) à des termes - hyperonymes\* - dont la signification, plus large, inclut celle des premiers, le premier

---

<sup>757</sup> Melis, 1990, p. 65.

hyperonyme d'un terme t est le terme t', hyperonyme de t, tel qu'il n'existe, en langue en général ou dans tel corpus déterminé, aucun troisième terme t'' qui pourrait être tenu à la fois pour hyperonyme de t et hyponyme de t'.

#### *Prospective (valeur)*

Du point de vue de son effet de sens chronologique, l'impératif ne peut être interprété comme un futur, époque déterminée qui supposerait reconnue une claire division des époques, encore moins comme un présent si l'on tient celui-ci pour la synthèse de passé et de futur immédiats. L'impératif n'est pas un futur au sens où un prédicat pourrait être ainsi caractérisé - l'impératif ne dit littéralement rien de l'avenir -, mais sa simple énonciation dans le temps linéaire de l'interlocution, orienté lui du passé au futur, somme l'interlocuteur de fournir une réponse, quelle qu'en soit la nature. Si l'énoncé impératif est en lui-même achronique\*, la tension pragmatique qu'inaugure sa simple apparition dans le discours peut donc être caractérisée comme prospective, regardant par nature vers un au-delà du présent d'énonciation.

#### *Régulateur d'extensité*

Quantifiant strict. L'extensité « désigne la quantité des êtres ou objets auxquels le nom est appliqué »<sup>758</sup>, c'est l'un des traits structuraux du substantif et, par extension, du syntagme dont il est la tête. On peut toutefois, notamment dans l'ancienne langue, rencontrer des régulateurs d'extensité sans qu'aucun substantif soit explicite. Ce peut encore être le cas, en français contemporain, avec *tous* près du verbe impératif : le régulateur d'extensité fait alors directement référence, à travers la désinence verbale, à l'ensemble des interlocuteurs.

#### *Restriction de pertinence*

Situation dans laquelle la modification d'un trait déterminé dans un paradigme a pour conséquence un affaiblissement remarquable du nombre des combinaisons paradigmatiques pertinentes en langue. Des restrictions de pertinence s'observent en particulier, à l'échelle syntagmatique, pour certaines séries lexicales de verbes en diachronie. Le passage du mode indicatif (ou subjonctif) au mode impératif s'accompagne, dans le cas des verbes *esmaiez*, *sachez* par exemple, d'une division par deux (1 pour 2) des combinaisons paradigmatiques pertinentes selon que l'adverbe négatif *ne* est ou non présent dans le syntagme.

#### *Restriction sémantique*

Situation dans laquelle la modification d'un trait déterminé dans un paradigme a pour conséquence un affaiblissement remarquable de la polysémie de ce paradigme. Des restrictions sémantiques s'observent en particulier dans le cas de certains syntagmes verbaux. Le passage du mode indicatif (ou subjonctif) au mode impératif s'accompagne d'une restriction de la polysémie d'un verbe déterminé à quelques-uns de ses sens.

#### *Seuil d'ajustement clitique*

En ancien français, les syntagmes proclitiques Cevi\* sont assez courants. Au cours de l'histoire de la langue, ils sont progressivement concurrencés par leurs équivalents enclitiques. Le seuil d'ajustement clitique est le seuil diachronique qui, pour un Svi déterminé, correspond à la disparition des syntaxes proclitiques au profit des syntaxes enclitiques. Ce seuil n'est pas commun à tous les types de syntagmes, comme suffit d'ailleurs à le montrer la pérennité en français contemporain, comme Svi proclitiques, des seuls Svi négatifs.

---

<sup>758</sup> Soutet, 1989, p. 19.



### *Seuils thématiques*

Les seuils thématiques représentent chacun un degré de l'échelle\* thématique des verbes impératifs isolés. Nous distinguons trois principaux seuils thématiques, notés T1 à T3, qui figurent un certain rapport du procès à son argument\*. Le seuil T1 est le seuil d'autonomie par rapport à l'énoncé. Les verbes impératifs situés en-deçà de ce seuil, verbes de prise de connaissance ou d'activité de réception/production de discours, ont en commun un sémantisme lexical qui les maintient dans une dépendance par rapport à l'énoncé. L'argument implicite des verbes impératifs situés au-delà de T1 peut être interprété comme déictique, indépendant de l'énoncé même. Le seuil T2 divise les verbes impératifs d'argument implicite déictique : c'est le seuil de reconnaissance de la qualité corporelle de l'agent du procès. Enfin, le seuil T3 est le seuil d'autonomie par rapport à la deixis\*. L'argument implicite des verbes impératifs isolés situés au-delà de ce dernier seuil doit être situé hors du cadre interlocutoire.

### *Sigmatique*

Une forme est dite sigmatique si elle est pourvue de la marque graphique -s finale. En diachronie, mais également en français contemporain, certaines des formes fortes des paradigmes d'impératif sont sigmatiques. Cette marque -s, à valeur morphématique, renvoie à la personne d'interlocution.

### *Soustraction sémiologique*

Processus diachronique par lequel une unité morphologiquement minimale (phonème, graphème) disparaît dans certains paradigmes, alors qu'elle sera conservée dans d'autres. Considérée en synchronie antérieurement à sa disparition, l'unité soit n'est pas signifiante par elle-même, soit correspond bien à une valeur morphématique, mais bien distincte de la valeur que prendra plus tard l'opposition présence/absence de l'unité. La soustraction sémiologique de l'unité, qui ne touche les signifiants de la langue que de façon sélective, introduit une (nouvelle) opposition morphématique. Si l'on considère en diachronie le mode impératif du français, l'on s'aperçoit que son paradigme fait historiquement l'objet de deux soustractions sémiologiques. L'une touche le /j/ des formes faibles palatalisées, l'autre la marque -s de certaines formes fortes. Ces deux soustractions ont en diachronie la même signification, puisqu'elle conduisent à restituer en français l'ancienne opposition sémiologique latine du mode impératif aux deux autres modes personnels (indicatif, subjonctif).

### *Vicariance impérative*

Phénomène local d'hyponymie\* verbale, restreint au mode impératif. La vicariance impérative s'observe en particulier dans le champ des verbes impératifs isolés. Un verbe impératif comme *allons !* par exemple peut représenter sémantiquement bien d'autres procès (*travaillons !*, *réfléchissons !*) qu'il n'est pas du tout apte à représenter conjugué à un autre mode.

Tables

Table alphabétique des abréviations qui signalent devant une occurrence le texte dont elle est tirée.

Nous présentons ci-dessous la liste alphabétique des abréviations auxquelles nous avons eu recours dans la présentation des occurrences afin de signaler aisément une référence. L'abréviation correspond conventionnellement, soit à l'un des mots significatifs du titre complet, et dans ce cas elle apparaît en italiques, soit au nom de l'auteur, et dans ce cas elle apparaît en caractères romains.

- (*Abaelart*) *La Vie et les Epistres Pierres Abaelart et Heloys sa fame*
- (*Abuzé*) *L'Abuzé en court*
- (*Adam*) *Le jeu d'Adam (ordo representacionis Ade)*
- (*Amadis*) Nicolas de Herberay (« traducteur »), *Le premier Livre d'Amadis de Gaule*
- (*Andromaque*) Jean Racine, *Andromaque*
- (*Antigone*) Robert Garnier, *Antigone ou La Pieté*
- (*Arrode*) Jean Sarrasin, *Lettre à Nicolas Arrode*
- (*Artu*) *La mort le Roi Artu, roman du XIII<sup>e</sup> siècle*
- (*Aucassin*) *Aucassin et Nicolette, chantefable du XIII<sup>e</sup> siècle*
- (*Ballade*) Charles d'Orléans, *Ballades et rondeaux*
- (*Balzac*) Jean-Louis Guez de Balzac, *Les premières lettres (1618-1627)*
- (*Besant*) Guillaume le clerc de Normandie, *Le Besant de Dieu*
- (*Caractères*) Jean de La Bruyère, *Les Caractères ou les Moeurs de ce siècle*
- (*Célinte*) Madeleine de Scudéry, *Célinte, nouvelle première*
- (*Charroi*) *Le Charroi de Nîmes*

- (*Chroniques*) Froissart, *Chroniques. Livre I. Le manuscrit d'Amiens*
- (Clari) Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*
- (*Cléopâtre*) Etienne Jodelle, *Cléopâtre captive*
- (*Cligès*) Chrétien de Troyes, *Cligès*
- (Commynes) Philippe de Commynes, *Mémoires*
- (*Condé*) Jacques-Bénigne Bossuet, *Oraison funèbre du Prince de Condé*
- (*Cymbalum*) Bonaventure Des Périers, *Le Cymbalum Mundi*
- (*David*) Louis des Masures, *David combattant*
- (*Deffence*) Joachim du Bellay, *La Deffence et Illustration de la langue françoise*
- (*Dialogues*) Louis Le Caron, *Dialogues*
- (*Dole*) Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*
- (Dolet) Etienne Dolet, *Le Second Enfer*
- (*Erec*) Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*
- (*Essais*) Montaigne, *Les Essais*
- (*Fables*) Jean de La Fontaine, *Fables choisies mises en vers*
- (*Fierabras*) Jehan Bagnyon, *L'Histoire de Charlemagne* (parfois dite *Roman de Fierabras*)
- (*Fontaine*) Guillaume de Machaut, *La Fontaine amoureuse*
- (*Francion*) Charles Sorel, *Histoire comique de Francion*
- (*garçon*) *Le garçon et l'aveugle, jeu du XIII<sup>e</sup> siècle*
- (*Guillaume*) Chrétien de Troyes (?), *Guillaume d'Angleterre*
- (*Horace*) Pierre Corneille, *Horace*
- (*Introduction*) François de Sales, *Introduction à la vie dévote*
- (*Isabeau*) *la Passion Isabeau*
- (*L'Astrée*) Honoré d'Urfé, *L'Astrée*
- (La Noue) François de la Noue, *Discours politiques et militaires*
- (*Lancelot*) *Lancelot du Lac*
- (*Le Cid*) Pierre Corneille, *Le Cid*
- (Lemaire) Jean Lemaire de Belges, *Traicté de la différence des schismes et des conciles de l'Eglise*
- (*Magdelaine*) Bourdaloue, *Sermon pour la feste de Sainte Marie Magdelaine*
- (*Mahomet*) Alexandre du Pont, *Le Roman de Mahomet*
- (*Manières*) Etienne de Fougères, *Le livre des Manières*

- (Maximes) François de La Rochefoucauld, *Reflexions ou Sentences et Maximes morales ; Réflexions diverses*
- (Médecin volant) Molière, *Le Médecin volant*
- (Mélite) Pierre Corneille, *Mélite*
- (Mélusine) Jean d'Arras, *Mélusine - roman du XIV<sup>e</sup> siècle*
- (Michau) Agrippa d'Aubigné, *La responce de Michau l'aveugle*
- (Miracle) *Le Miracle de l'enfant ressuscité, quinzième des Miracles de Nostre Dame par personnages*
- (Misanthrope) Molière, *Le Misanthrope*
- (Mystère de Troyes) *Le « mystère de la Passion » de Troyes*
- (Oraisons) Gaston Fébus, *Livre des Oraisons*
- (Ovide) *Ovide moralisé. Poème du commencement du quatorzième siècle*
- (Palatinus) *la Passion du Palatinus, mystère du XIV<sup>e</sup> siècle*
- (Paradis) Froissart, *Le Paradis d'amour*
- (Pathelin) *La Farce de Maistre Pathelin*
- (Perceforest) *Perceforest - Troisième partie*
- (Perceval) Chrétien de Troyes, *Perceval*
- (Pisan) Christine de Pisan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*
- (Plaideurs) Jean Racine, *Les Plaideurs*
- (Pourparler) Etienne Pasquier, *Pourparler du Prince*
- (Princesse d'Elide) Molière, *La Princesse d'Elide*
- (Princesse de Clèves) Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves*
- (Quenouilles) *Les Evangiles des Quenouilles*
- (Reis) *Li quatre livre des Reis*
- (Renart) *Le Roman de Renart I*
- (Résurrection) *Le Mystère de la Résurrection d'Angers*
- (Retenue) Charles d'Orléans, *Ballades et rondeaux - La Retenue d'Amours*
- (Robin) Adam de la Halle, *Le Jeu de Robin et Marion*
- (Roland) *La Chanson de Roland*
- (Ronsard) Pierre de Ronsard, *Discours des Misères et autres pièces politiques, 1562-1563.*
- (Rutebeuf) Rutebeuf, *Oeuvres complètes*
- (Saint Louis) Guillaume de Saint-Pathus, *Les miracles de Saint Louis*
- (Saintré) Antoine de la Sale, *Saintré*

- (*Suréna*) Pierre Corneille, *Suréna*
- (*Testament*) François Villon, *Le Testament*
- (*Tiers Livre*) François Rabelais, *Le Tiers Livre*
- (*Tristan*) *Le roman de Tristan en prose*
- (Villehardouin) Villehardouin, *La conquête de Constantinople*
- (*Yolande de Monterby*) Jacques-Bénigne Bossuet, *Oraison funèbre d'Yolande de Monterby*

## Table des matières

<i>INTRODUCTION GÉNÉRALE</i>	7
<i>I MORPHOLOGIE ANALYTIQUE DU VERBE IMPÉRATIF</i>	31
INTRODUCTION	33
1. BASES VERBALES PROPRES À L'IMPÉRATIF	37
1.1 DESCRIPTION ET INTERPRÉTATION DES BASES IMPÉRATIVES AI- ET SOI-.	41
1.2 DESCRIPTION ET INTERPRÉTATION DE LA BASE IMPÉRATIVE SACH-.	51
1.3 DESCRIPTION ET INTERPRÉTATION DES BASES VERBALES PARTIELLEMENT OU SPORADIQUEMENT SUBJONCTIVES.	59
CONCLUSION	77
2. OPPOSITIONS MORPHÉMATIQUES PROPRES AUX FORMES FAIBLES D'IMPÉRATIF : ÉTUDE MORPHOLOGIQUE ET SÉMANTIQUE	83
INTRODUCTION	83
2.1 PRESENCE DIACHRONIQUE DU FORMANT /J/ DANS LES FORMES FAIBLES D'IMPERATIF	85
2.2 LA DESINENCE -ONS D'IMPERATIF	109
2.3 LA DÉSINENCE -EZ D'IMPÉRATIF	127
CONCLUSION	141
3. MARQUAGE MORPHEMATIQUE DES FORMES FORTES D'IMPERATIF : ETUDE DIACHRONIQUE.	143
INTRODUCTION	143
3.1 ETAT DU SYSTEME EN ANCIEN FRANÇAIS	145
3.2 ETAT DU SYSTEME EN MOYEN FRANÇAIS	157
3.3 ETAT DU SYSTEME DANS LE DERNIER TIERS DE LA DIACHRONIE	168
CONCLUSION	182
CONCLUSION	184

II ETUDE LEXICO-SÉMANTIQUE DU VERBE IMPÉRATIF ISOLÉ	191
INTRODUCTION	193
1. ÉCHELLE THÉMATIQUE DES VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS.	196
INTRODUCTION	196
1.1 IMPÉRATIFS ISOLÉS DES VERBES DE PRISE DE CONNAISSANCE ET DE RÉCEPTION OU PRODUCTION D'UN DISCOURS.	198
1.2 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS CARACTÉRISABLES PAR UN RAPPORT PROCÈS/ARGUMENT DE TYPE DÉICTIQUE.	202
1.3 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS DONT L' ARGUMENT ÉVENTUEL NE FAIT PAS PARTIE DE LA SITUATION D'INTERLOCUTION.	208
2. DÉFINITION ET FORMALISATION INDICIELLE DE RELATIONS D'HYPONYMIE ET DE VICARIANCE IMPÉRATIVE À PARTIR DE L'ÉCHELLE THÉMATIQUE.	212
INTRODUCTION	212
2.1 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS D'INDICE 3 ANTÉRIEURS AU SEUIL THÉMATIQUE T1 : ÉCOUTE/OI, DIS - DÉFINITION DE LA VICARIANCE IMPÉRATIVE	216
2.2 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS D'INDICE 3 COMPRIS ENTRE LES SEUILS THÉMATIQUES T1 ET T2	222
2.3 VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS D'INDICE 3 COMPRIS ENTRE LES SEUILS THÉMATIQUES T1 ET T2.	226
2.4 VERBE IMPÉRATIF ISOLÉ D'INDICE 3 POSTÉRIEUR AU SEUIL T3 D'AUTONOMIE PAR RAPPORT À LA DÉIXIS.	228
CONCLUSION	230
3. VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT UN OU DEUX SEUILS THÉMATIQUES.	232
INTRODUCTION	232
3.1 PROCÈS D'INDICE 2 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LE SEUIL THÉMATIQUE T0 : <i>DITES</i> .	234
3.2 PROCÈS D'INDICE 2 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LE SEUIL THÉMATIQUE T1 : <i>DITES/VEEZ/REGARDEZ</i>	236
3.3 PROCÈS D'INDICE 2 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LE SEUIL THÉMATIQUE T2 : <i>TIENS, VIENS/VA</i> .	240



3.4 PROCÈS D'INDICE 1 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LES SEUILS THÉMATIQUES T1 ET T2 : <i>TIENS, VA/ATTENDS/DEA</i> .	246
3.5 PROCÈS D'INDICE 1 DONT LA SIGNIFICATION ABOLIT LES SEUILS THÉMATIQUES T2 ET T3.	250
4. INDICE 0 DE PROCÈS : EMPLOIS INTERJECTIFS DU VERBE IMPÉRATIF ISOLÉ.	258
INTRODUCTION	258
4.1 PROCÈS D'INDICE 0 EN RAPPORT AVEC L'INDICE 1.	260
4.2 PROCÈS D'INDICE 0 EN RAPPORT AVEC UN INDICE SUPÉRIEUR À 1.	274
4.3 INTERPRÉTATION SYSTÉMATIQUE DE LA FORTE TENDANCE EN LANGUE À LA RÉDUCTION DE L'INDICE DES VERBES IMPÉRATIFS ISOLÉS À 0.	282
CONCLUSION	294
<i>III SYNTAXE ANALYTIQUE DU SVI ISOLÉ</i>	301
1 SVI ISOLÉS ENCLITIQUES	305
INTRODUCTION	305
1.1 LA PRÉSENCE D'UN SUJET DERRIÈRE LE VERBE IMPÉRATIF : ÉVOLUTION DIACHRONIQUE ET INTERPRÉTATION.	307
1.2 PRÉSENCE DE CLITIQUES COMPLÉMENTS DERRIÈRE LE VERBE IMPÉRATIF.	333
1.3 INTERPRÉTATION SYSTÉMATIQUE DE LA SYNTAXE CANONIQUE ENCLITIQUE DANS LE SVI.	349
1.4 CONSÉQUENCES SÉMIOLOGIQUES : VARIÉTÉ DES CONTEXTES OÙ PRÉVAUT LA SYNTAXE ENCLITIQUE TOUT AU LONG DE LA DIACHRONIE.	355
2. ÉVOLUTION DIACHRONIQUE DE CONTRAINTES SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER LA SYNTAXE PROCLITIQUE DANS LE SVI ISOLÉ	386
2.1 STATUT SYNTAXIQUE DES ÉLÉMENTS ADJOINTS QUI PEUVENT EN DIACHRONIE APPARAÎTRE INSÉRÉS DANS LA LIGNE SIGNIFIANTE DU SVI.	390
2.2 CAS OÙ UN SP OCCUPE LA PREMIÈRE PLACE DANS LE SVI.	394
2.3 CAS OÙ UN SN OU PRO-SN OCCUPE LA PREMIÈRE PLACE DANS LE SVI.	405

2.4 INTERPRÉTATION SYSTÉMATIQUE DE LA SYNTAXE CCVI ET DES T/V/N SUJETS ANTÉPOSÉS.	412
3. INCIDENCE SPÉCIFIQUE DE CERTAINS ADVERBES CONJOINTS AU VERBE IMPÉRATIF.	418
3.1 IMPÉRATIF ET NÉGATION	420
3.2 ADVERBES INSTITUANTS.	438
CONCLUSION	461
<i>CONCLUSION GÉNÉRALE</i>	463
BIBLIOGRAPHIE ET CORPUS	472
BIBLIOGRAPHIE	473
CORPUS DE LA THESE	481
Textes du XII <sup>e</sup> siècle	482
Textes du XIII <sup>e</sup> siècle	484
Textes du XIV <sup>e</sup> siècle	486
Textes du XV <sup>e</sup> siècle	488
Textes du XVI <sup>e</sup> siècle	490
Textes du XVII <sup>e</sup> siècle	495
GLOSSAIRE TERMINOLOGIQUE	504
TABLES	513
TABLE ALPHABÉTIQUE DES ABREVIATIONS QUI SIGNALENT DEVANT UNE OCCURRENCE LE TEXTE DONT ELLE EST TIRÉE.	514
TABLE DES MATIÈRES	518